

Sciobéret, Pierre

L'HOMME DE LETTRES A FRIBOURG.

Il est un point par lequel la patrie fribourgeoise, qui est aussi une république, à ce qu'on dit, ressemble à la république de Platon : c'est par sa position faite en général aux gens de lettres....., qu'il ne faut pas confondre avec les gens de plume. Quand je dis *position*, ce n'est que pour exprimer une idée tout-à-fait exotique, car de fait l'homme de lettres, non plus que l'artiste, n'a de position chez nous. C'est un parasite, un champignon qui pousse je ne sais comment, un jour de pluie, dans le coin humide d'un bureau ou d'un cabinet. Et parce qu'il est dit que certains champignons sont vénéneux, il s'ensuit que les hommes de lettres sont venimeux, et on les proscrit comme les champignons.

Les gens de plume, eux, sont autrement respectés. Ils forment un corps, une caste. Ils ont lanterne à la procession, et pignon sur rue, dès qu'ils ont atteint un certain âge. Cela n'exclut pas l'embonpoint, que l'on transporte en cabriolet et que l'on entretient au moyen d'un coffre-fort et d'une cave bien garnis. C'est que ce sont les fournisseurs de la cour, comme on disait autrefois, les protégés de cette vieille duchesse ridée, ouatée, déhanchée, fardée, édentée et pommadée qu'on appelle Thémis. Ils ne travaillent que sur commande et ils vendent à prix fixe. Il y a cela de bon que l'acheteur n'a pas besoin de marchander.

L'homme de lettres est comme le marchand de balais, industriel vagabond, toujours suspect, toujours déguenillé, mais toujours libre, toujours gai, toujours caustique, même quand il est au violon. Un jour, il s'en va dans la forêt sociale, y cueille, tout en chantant, son faix de ramée, et *va-t-en ville*, flâneur déterminé, et quelquefois famélique, offrir son bouleau aux amateurs; bouleau, hélas! qui sert souvent à le fustiger lui-même.

Encore chez nous le balai ne se vend-il pas, il se donne! Le pauvre flâneur doit se contenter de l'éloge ou du blâme de la servante; bon balai ou mauvais balai. Il doit se contenter de l'émotion passagère que produisent son chant de joie ou de douleur, ses observations sérieuses ou plaisantes.

ÉMUL. JANVIER 1855.



De quoi vit-il donc l'homme de lettres ? Généralement l'homme de lettres n'est pas bête, dans ce sens que ce ne sont pas les facultés intellectuelles qui lui manquent ; il n'est bête que dans l'exercice de ces facultés. Pour devenir homme de plume ou homme sérieux, pour avoir pignon ou fauteuil quelque part, il ne lui a manqué que la volonté. Il ne lui a manqué que de renoncer à son joyeux et pénible métier de troubadour ; il ne lui a manqué que de donner à soi ce qu'il donne au public ; en un mot il ne lui a manqué que de n'écrire pas ou de cesser d'écrire. Les exemples ne manquent point.

Donc, les baies des buissons, qui suffisent aux merles, ne suffisent point à l'homme de lettres, les pères de la patrie, reconnaissants pour les balais et les divertissements fournis gratis, et surtout importunés par ces mouches bruyantes et souvent piquantes, ont régularisé jusqu'à un certain point leur existence, de sorte que l'homme de lettres fribourgeois, attaché à la remorque de quelque traitement, naturellement accompagné de fonctions sérieuses, a endossé la redingote de l'homme à peu près comme il faut. Il travaille le jour, mais la nuit lui reste pour aller flâner dans les champs du bon Dieu. Existence amphibie, moitié bourgeoise, moitié bohème, mais tolérable cependant. La seule chose désagréable, c'est qu'il perde, en écrivant la nuit, la considération qu'il a gagnée le jour. Vous riez ? Je prouve.

L'homme de lettres, chez nous toujours, a trois espèces d'ennemis actifs. La première, je ne la nommerai pas. La seconde, ce sont les mandarins ; la troisième, le grand homme et la grande femme.

Les mandarins ! L'Eternel-Empire n'est pas le seul qui puisse revendiquer cette glorieuse institution. C'est pénible à dire et dangereux à écrire, mais tant pis ! (il n'y aura que moi de fouetté) Fribourg a aussi les siens. Caste exclusive, s'il en fut, et redoutable à la Bohème littéraire et artistique. Ces mandarins ne sont ni juifs, ni mahométans, ni chrétiens. Ils forment une secte à part avec un évangile particulier aux aphorismes duquel il serait malsain d'appliquer des critiques ou des commentaires hétérodoxes comme plus d'un téméraire l'a appris à ses dépens, car ils sont tout aussi intolérants que s'ils avaient beaucoup de religion.

L'homme de lettres invente, sent, se passionne et puis écrit; le mandarin n'invente pas, ne sent pas, ne se passionne pas et n'écrit pas. L'homme de lettres écrit pour son plaisir, pour rien; le mandarin *fait* pour son profit, pour beaucoup d'argent. Le premier est subjectif, le second objectif. Celui-là est prime-sautier, hardi, tranchant et quelquefois satirique; celui-ci est la raison froide, la discussion calme, habile, rusée. L'homme de lettres est insouciant comme le pinson, gai comme un homme de rien; le mandarin est morose comme un hibou, grave comme un savant qui a un rentier. L'un c'est la liberté, l'initiative; l'autre c'est le dogme, la critique. L'homme de lettres agit de verve, s'emporte et oublie, se compromet et compromet la cause qu'il défend parce qu'il écrit; le mandarin est diplomate, il ne s'emporte pas, mais il hait, il ne compromet ni ne se compromet, car il n'écrit pas, parle peu, ou s'il parle beaucoup, il ne dit rien. Il est issu de la cuisse de Richelieu. L'homme de lettres fait parade de ses connaissances; le mandarin s'en fait attribuer beaucoup plus qu'il n'en a. C'est un puits de science. Ou dirait mieux, si on l'appelait : *citerne*, car il n'a pas d'idée à lui; il ne fait que contenir celles des autres.

Le mandarin ne condamne pas ouvertement l'homme de lettres, ce serait se compromettre et se faire piquer à la guêpe; mais il s'insinue, il gratte, il épluche, et il n'est jamais plus aimable à son égard que lorsqu'il a trouvé la fameuse ligne qui doit le faire pendre.

La troisième espèce, c'est le grand homme et la grande femme.

Il y a deux classes de grands hommes : le grand homme universellement reconnu, qui doit ce titre à ses œuvres et au public; et le grand homme de localité, produit d'une coterie qui se juche collectivement sur le piédestal de l'immortalité. Un beau jour, voyant que la renommée ne se presse pas de jeter son nom aux quatre coins de l'univers, un savant en *us*, ou bien un homme de lettres ou bien un bas-bleu aux larges sentiments, conclut avec deux ou trois amis un traité d'alliance offensive et défensive, et puis la réclame et l'intrigue font le reste. Il suffit qu'un homme crie au miracle pour que les autres l'imitent, sans même savoir ce dont il s'agit, et lorsque le chœur est suffisamment nombreux, le miracle est suffisamment prouvé. Cela s'est vu, et

se verra encore aussi longtemps que Dieu n'aura pas supprimé la bêtise humaine : et ce serait vraiment dommage !

Il n'y a pas de mal à posséder un grand homme quel qu'il soit, mais c'est que la chenille une fois passée à l'état de papillon devient arrogante ; l'homme de lettres ou le savant en *us* une fois juché sur le perchoir, tire l'échelle après lui et savonne, afin que nul n'y puisse monter, le mât de cocagne où, à l'instar du paon, il fait la roue aux trois soleils. Et cependant il affecte généralement des airs de Mécène ; il est le protecteur de l'artiste en herbe ; mais cela ne dure que jusqu'au moment où l'artiste commence à bien faire ; alors il devient son ennemi.

C'est que le grand homme est éminemment conservateur, comme tous les gens satisfaits de leur position. Il est parvenu : il est content. Le bourgeois qui est arrivé après cinquante ans de travail à réaliser dix fois cent mille francs, se retire des affaires et jouit de ses écus, mais il n'empêche personne d'en faire autant ; le grand homme, au contraire, s'imagine qu'il s'appauvrit en proportion de ce que les autres amassent. Il s'embarque sur le chemin de la renommée et s'amuse à canarder les jeunes trouvères qui s'envolent gaiement vers la terre promise. Il monopolise, comme les hobereaux pillards du moyen-âge, et ce n'est que de vive force qu'on parvient à se soustraire à sa tyrannie.

Et puis le grand-homme est toujours un homme universel. Il sait tout, il voit tout, il entend tout : il n'est pas un brin d'herbe dans ce vaste domaine de la science, qui ait pu échapper à son œil d'aigle. Il prononce *ex cathedra*. Faust retourné, il doute des autres, mais il croit en lui. C'est le plus rude adversaire de l'homme de lettres.

Vient ensuite l'ennemi passif, le bourgeois indifférent et l'homme qui tient à passer pour sérieux.

Ceux-ci donnent volontiers cinq centimes au robuste savoyard qui leur montre un vilain singe pelé et puant qui ne sait qu'agiter une sonnette et leur faire la nique de ses cinq doigts crochus. Ils pensionneront et engraisseront, jusqu'à ce qu'il meure de pléthore, un chien galeux ; le jour des étrennes, ils feront cadeau à leur fille d'un perroquet de cent francs, dont le vocabulaire est emprunté au corps-de-garde ; et croyez-vous qu'ils donneront cinq ou dix francs par an pour un journal honnêtement rédigé ?

Croyez-vous qu'ils donneront cinquante centimes pour une soirée dramatique ou musicale ?

Bagatelles ! disent-ils, c'est bon pour les enfants ! Il en vaut bien la peine ! A quoi est-ce que cela sert ? — Et ces gens-là se font tirer leur portrait au daguerréotype ! Eh ! mon Dieu ! à quoi est-ce que cela sert ? Du moins si c'était une bonne peinture !

Leur opinion à l'égard du pauvre artiste est celle de la portière d'un hôtel garni à laquelle on demandait ce que faisait un jeune homme logé dans la maison : Rien, il fait des livres !

En effet, l'homme qui pense, qui invente, qui sent, qui écrit, qui peint, qui chante, est moins recommandable aux yeux de l'homme sérieux que le singe, que le chien, que le perroquet, que le charlatan qui lui fait voir au moyen d'une boîte à double fond du son où il y avait tout-à-l'heure de la farine, que le vanu-pieds qui lui vend bien cher un ridicule panier construit artistement, comme il dit, avec des clous de girofles et un peu de cire.

Il est parfois bien ridicule, l'homme sérieux !

Après cela, il doit rester peu d'amis au littérateur, à l'artiste, dans notre canton. Il en est cependant, un surtout, auquel il faut rendre justice. On n'ira certes pas le chercher là où je le prends, et pourtant il y est. C'est l'homme du village et des petites villes, moitié ouvrier, moitié agriculteur, espèce de transition entre le prolétaire et le propriétaire ; c'est la seule classe où on lise généralement, et c'est aussi la classe la plus intéressante de la société fribourgeoise ; celle qui produit le plus de talents, celle que les étrangers aiment. Allez à la campagne. Si vous voyez une maison propre avec des pots d'œillets sur la fenêtre, entourée d'arbres bien soignés, avec quelques plates-bandes fleuries au milieu des légumes, vous pouvez être sûrs de trouver un journal ou des livres sur la commode ou le *garde-rob*.

Pour ces braves gens, une production littéraire n'est point un diplôme d'incapacité, c'est une distinction d'autant plus honorable qu'elle est obtenue d'une manière plus désintéressée, plus conforme au vrai mobile de l'art.

Néanmoins, malgré quelques généreuses sympathies, le mouvement littéraire dans le canton de Fribourg n'est guère en voie de progrès. Et pourtant il devrait l'être, aujourd'hui plus que jamais. A qui la faute ?

Les hommes d'art et de lettres ne manquent point, ni l'étoffe non plus; mais pourquoi travailleraient-ils? Pour se faire honnir et conspuer par les ennemis dont nous avons parlé? Voilà pourquoi le talent libre et créateur cherche généralement à se transformer en capacité administrative ou juridique, à échanger la vie aventureuse de la Bohème contre la vie insipide mais lucrative du comptoir et du bureau! Tel qui aurait pu illustrer son pays et son nom par de belles et bonnes choses d'art préfère élever des taureaux. Peut-être aura-t-il la prime!

Deux moyens, selon nous, remédieraient infailliblement à ce déplorable état de nos affaires intellectuelles: le concours des classes aisées et des talents qui se laissent effrayer par l'excommunication d'une faible fraction du public et le commun accord des passions politiques à laisser passer, comme on le fait ailleurs, le pavillon neutre de l'art et de la littérature. On pourrait citer plus d'un cas où la presse en a donné l'exemple. Qui voudrait être plus passionné qu'un journaliste!

P. SCIOBÉRET.

CHRONIQUE MUSICALE DE 1854.

Un écrivain distingué, Gervinus, dans son Introduction à l'histoire du 19^e siècle, signale comme un trait caractéristique de notre époque la médiocrité des productions littéraires; le même phénomène s'observe dans le monde musical avec des causes et des symptômes analogues. Les grands compositeurs du 18^e et du commencement de ce siècle ont fait place à une multitude d'auteurs dont le nom brille un jour, puis retombe aussitôt dans l'obscurité. Ce que l'on veut aujourd'hui, c'est se faire comprendre de tous, c'est parler à tout le monde, et l'on sacrifie à ce principe la bonté de l'œuvre. Le nombre a été substitué au mérite; on a voulu vulgariser la musique comme on a démocratisé la littérature, et l'on a réduit l'une au roman, l'autre aux

pièces légères : la romance et les compositions de piano. Aussi, consultez les annales artistiques les plus récentes, et vous ne remarquerez qu'un seul nom, qui, à la vérité, est assez grand pour empêcher tout parallèle avec un autre. Mais Meyerbeer lui-même, ce génie qui a su dérober à l'art musical tous ses secrets, n'est-il pas descendu à l'Opéra-comique ?..... Nous applaudirions volontiers à ce désir de rendre la musique accessible à tout le monde, s'il ne se faisait jour aux dépens du goût, si le genre léger ne faisait oublier le genre sérieux, cet élément indispensable de toute éducation musicale.

Sous ce rapport une grande différence existe entre la France et l'Allemagne. Pendant que la France se complait dans la nouveauté, dans le romantisme poussé jusqu'au trivial, l'Allemagne reste attachée à la tradition classique, et marche dans la voie que lui ont tracée les Mozart, les Haydn, etc. La Suisse, ordinairement si prompte à imiter la France, a eu ici le bon esprit de suivre la tendance germanique; l'année 1854 nous en offre plusieurs exemples. A Zurich, sans parler des sociétés particulières, c'est un compositeur nouveau et déjà célèbre, Richard Wagner, qui traite les sujets tragiques à la manière des grands maîtres; dans la ville fédérale on exécute deux oratorios : *Paulus*, et le *Jugement dernier*, et il se trouve un public nombreux pour applaudir au style sévère de ces œuvres; au concert helvétique de Sion, ce sont les artistes de la Suisse française qui jouent les immortelles compositions de Beethoven et de Mendelsohn.

Le canton de Fribourg lui-même, au milieu de ses troubles politiques a trouvé quelques moments à consacrer à l'harmonie, et a tenu à prouver que s'il faisait rarement de la musique, il en faisait de bonne. Notre ville en particulier a eu ses fêtes musicales, ses concerts, nous allions dire son opéra. Et quel autre nom donner à cette charmante partition composée pour le drame de M. Bornet : *La Fille d'Isidore*, à laquelle il ne manque qu'un orchestre ? Ce ne sont plus de simples couplets ou vau-devilles, tels que nous les avons entendus dans le *Chevreuil*, la *Femme laide*, etc.; ici, la romance, la cavatine, le grand air, le duo, le quatuor, le chœur même ont trouvé place, et tous sont traités si heureusement qu'on ne sait auquel accorder la préférence. Citons seulement le bel air : " *Tu me disais : adieu,*

Marie! „ le duo dramatique du premier acte, le chant de la *Tresseuse de paille*, dont la grâce et la fraîcheur répondent si bien au charme de la poésie, le quatuor final qui rentre dans la classe des compositions les plus élevées; citons surtout ce chœur du *Mois de mai*, si original dans sa simplicité, au cachet si populaire, si fribourgeois, qu'il est aujourd'hui dans la bouche de tous les enfants. Que M. Vogt, — car quel autre que notre grand artiste pourrait être l'auteur de cette partition? — que M. Vogt s'attache à des œuvres qui conviennent à son talent, qu'il entreprenne la grande composition, et nous ne doutons pas de voir son nom se ranger à côté des noms les plus célèbres de l'art contemporain.

X Nous parlions tout à l'heure de cette direction germanique imprimée à la musique en Suisse. C'est surtout dans la musique vocale que ce phénomène se fait sentir. La nature qui donne à chaque peuple sa physionomie particulière a doué l'Allemand du sentiment musical, de cette disposition extraordinaire qui fait de chaque individu un compositeur, lui fait *inventer* de nouvelles mélodies, lui permet de s'associer toujours d'une manière harmonique à un chœur quelconque. Aussi, c'est chez lui que nous trouvons le véritable chant populaire, le chant que l'on répète en famille à la veillée, que l'ouvrier redit après le travail. Mais autant la Suisse allemande possède le génie du chant populaire, autant les cantons français y sont étrangers. Comparez les joyeux refrains de la jeune fille d'Appenzell ou de l'Unterwald avec la fade chanson du Vaudois; comparez dans notre canton de Fribourg le *Jodler* du montagnard de Planfayon avec les couplets monotones de la partie romande, et vous serez frappés du contraste: chez l'un, ce sont des paroles souvent vulgaires que l'on cache sous une mélodie riche, bien accentuée, toujours régulière; chez l'autre, quelques notes lentes, sans rythme, sans expression, recouvrent une poésie pleine de sel et de finesse. Réformer ce sentiment musical, faire connaître à la Suisse française les belles compositions des Abt, Nægely, Huber et de tant d'autres, c'était là une œuvre méritoire à remplir, mais qui présentait bien des difficultés. Le génie des deux langues française et allemande est si différent, qu'elles ne se prêtent qu'avec peine

à un échange. Cependant déjà en 1853 la section vaudoise de la Société de Zofingen avait publié une édition française du beau recueil de chants de cette société. Un travail plus important a été entrepris cette année à Genève : c'est un cours de chant gradué pour les écoles et composé des airs allemands les plus populaires, auxquels on a adapté un texte choisi. Cet ouvrage a été adopté pour les écoles primaires de la ville de Fribourg, et nous espérons le voir un jour introduit dans tout le canton.

Le même but que nous croyons avoir présidé à la composition et à l'emploi de ces recueils, la Société cantonale de chant fribourgeoise le poursuit d'une manière plus active et plus directe. Ce n'est pas seulement pour passer de gais moments ensemble, pour échanger une poignée de main et choquer leurs verres que les chanteurs fribourgeois se réunissent chaque année tour à tour dans une de nos villes ! oh ! non, leurs fêtes ont une signification plus profonde : elles tendent à populariser le goût de la musique, mais de la musique sérieuse, de celle qui mérite son nom. Aussi consultez les cinq cahiers de chœurs généraux exécutés dans ces réunions, et vous reconnaîtrez dans chaque morceau le même cachet : ce sont des compositions simples, mélodieuses, le plus souvent d'origine allemande, au sujet grave, aux paroles significatives, chantant Dieu, la patrie, l'humanité dans une belle poésie comme sait la produire la chaude inspiration de M. Aug. Majeux.

Ces efforts, nous sommes heureux de le dire, ne restent pas sans résultat ; la société cantonale de chant voit nos populations se montrer de plus en plus dociles à son action bienfaisante, et compte des prosélytes au milieu même de nos villages. Chaque année constate pour elle de nouveaux progrès, de nouvelles victoires. En 1853, La-Tour-de-Trême lui avait envoyé un nombreux contingent ; cette année, c'est la société de Vuippens, qui vient recevoir à Romont le baptême de la fraternité, et se montre déjà prête à rivaliser avec ses sœurs aînées. Bien plus ; le 13 août 1854, la société de la ville de Fribourg, invitée à prendre part à la fête des chanteurs du canton de Berne, l'emporte, de l'aveu de tout le monde, sur les deux sociétés de la ville fédérale : la Liedertafel et la Liederkrantz ; sur la société de Soleure même, qu'elle n'avait pu dépasser à Bâle un an auparavant. Et

puis la fête de Bienne nous donnait encore occasion de comparer notre société cantonale avec celle des Bernois, et le résultat de cette comparaison n'était pas à notre désavantage. C'étaient sans doute des morceaux difficiles, à grand effet, qu'exécutaient les 1500 chanteurs réunis dans le temple de Bienne; mais il leur manquait cette précision, cet ensemble dans l'intonation, cette délicatesse de nuances que l'on remarquait à Romont dans les chœurs généraux. Ne nous hâtons pas d'attribuer le mérite de ces qualités à nos sociétés; non, à notre habile directeur, à notre bien-aimé Vogt, la gloire de nos triomphes!

Nous nous apercevons, un peu tard, que notre chronique contraste assez singulièrement avec la revue musicale que nous avons publiée l'année dernière. Les misanthropiques réflexions que nous inspirait alors l'état de la musique dans le canton de Fribourg, ont fait place aux paroles louangeuses, à une confiance sans bornes dans l'avenir. Au risque de nous contredire encore, nous ajouterons que l'orchestre de St.-Nicolas s'est un peu relevé, grâce aux soins entendus de M. Eggis; que de nombreuses demoiselles ne dédaignent pas aujourd'hui de garnir les tribunes de l'orgue, que Fribourg a appris à connaître en Mlle Z..... une chanteuse de talent, à la voix étendue et brillante.

D'autres événements non moins importants ont marqué l'année 1854. Des artistes à la renommée européenne, des célébrités musicales ont modestement consenti à se faire applaudir des Fribourgeois. Passons rapidement sur la soirée donnée par M. Zimmermann qui a jeté si peu d'éclat dans notre ville. Les sœurs Ferni nous ont laissé des souvenirs bien plus durables. Nous voudrions rendre compte des impressions délicieuses que nous avons ressenties aux deux concerts des deux jeunes virtuoses, et nous ne trouvons pour exprimer notre pensée que de banales louanges. C'est qu'il est des émotions que l'âme ressent, mais que l'esprit est impuissant à analyser; il est des émotions qui se traduisent fort bien par des battements de mains et des trépignements, mais qui se refroidissent en arrivant sur nos lèvres.... Il y a quelques années, deux sœurs, deux enfants dont chacun se souvient à Fribourg, nous avaient captivés sous l'influence de leur archet magique. La mort a rompu le fil qui unissait ces deux jeunes existences; privée de la moitié d'elle-même, l'aînée s'est retirée dans

la solitude pour pleurer sa sœur. Elles ont disparu, mais leur génie est resté : il s'est trouvé des mains pour recueillir la dernière étincelle de cet astre qui avait jeté une lueur si brillante et si fugitive. Les sœurs Ferni ont conservé soigneusement le précieux héritage que leur avaient légué les Milanollo et ont su l'augmenter de leurs propres talents. Ce n'est pas que nous ayons retrouvé chez les jeunes violonistes cette douleur sombre qui éclatait dans les sons, dans le geste, dans la pâle physionomie de leurs aînées, cette expression déchirante qui faisait jaillir les pleurs de vos paupières et vous causait une sensation pénible; nous ne pleurons pas en écoutant les sœurs Ferni, mais nous éprouvons une jouissance calme et suave. Aussi Fribourg se rappellera ces deux belles jeunes filles qui lui ont fait passer des moments si doux : il se souviendra longtemps de Virginia jouant la fantaisie brillante, avec ce feu, cette vivacité qui décele l'Italienne : de Carolina au doux sourire, redisant avec une expression si mélancolique le beau thème de Haydn.

Il fallait certes bien du talent pour oser se produire, à huit jours de distance, dans la même salle où l'on avait applaudi deux artistes célèbres, entourées du prestige du sexe, de l'âge et de la beauté; mais M. Scepanowsky n'a pas à craindre de rival. Le violoncelle expressif de l'habile polonais nous a fait oublier un instant le violon des sœurs Ferni et nous nous sommes enthousiasmés devant les belles mélodies qu'il faisait rendre, avec une habileté qui tient du prodige, à un instrument aussi ingrat que la guitare. Tout récemment une autre célébrité nous a honorés de sa visite; Levasseur, cet acteur qui a fait si longtemps la gloire du théâtre français, Levasseur, à soixante ans, nous a tenus captifs sous le charme de sa puissante voix. Il fallait le voir, tantôt éclatant en notes impétueuses dans la dramatique *Evocation* de Robert le Diable; tantôt s'entourant d'une majesté sereine pour chanter les merveilles de la *Création*. Ajoutons qu'il était noblement secondé : M. Dubouret est un chanteur plein de méthode, qui a interprété d'une manière élevée le bel air du *Jugement dernier*, mais qui dit surtout la romance avec une grâce et une expression inimitables.

A côté des triomphes recueillis par des étrangers, n'aurons-nous à signaler aucune production musicale indigène? Nous avons

crainait un instant qu'il n'en soit ainsi, lorsque l'hiver est venu fort à propos nous rassurer. C'est Romont qui a débuté par un concert dont la société de chant, croyons-nous, a fait les principaux frais; Bulle aussi a eu sa soirée musicale où l'on a fort admiré la direction habile de M. Gebert, le talent d'une pianiste distinguée, M^{me} B....., la voix charmante de M^{lle} S....., et la verve humoristique de MM. Brémond et Ruffieux. Les artistes de la ville de Fribourg qui avaient joué en 1854 un rôle assez passif et ne s'étaient fait entendre qu'occasionnellement dans les concerts des sœurs Ferni, de MM. Levasseur et Scepanowsky, viennent enfin de prendre leur revanche. Autant le sommeil avait été long, autant le réveil a été éclatant.

Bien que le concert du 7 janvier soit en dehors du cadre que nous nous sommes tracé, cependant nous le regardons comme un événement trop important pour pouvoir nous dispenser d'en parler. C'est qu'en effet tout ce qui dans notre ville s'occupe de musique y jouait un rôle; tous les talents y avaient leur place, tous les genres y étaient représentés: tragique et burlesque, sérieux et frivole, compositions germaniques ou italiennes et productions françaises. D'abord deux ouvertures brillantes et mélodieuses, toutes deux à grand effet, mais formant un contraste frappant par la manière dont ces effets sont atteints, par la différence d'instrumentation; le dramatique duo de Donizetti à côté des gracieuses compositions de Concone; une élégante fantaisie de Gorla et de charmantes variations de Bériot; puis ce final d'*Euriante* si connu et si digne de l'être à côté du chœur un peu criard de la *Muette*; enfin, comme intermèdes, deux chansonnettes vives et spirituelles. Ajoutons que l'exécution n'a rien laissé à désirer. L'orchestre, quoique faible en nombre, était admirable d'ensemble et de précision, les chœurs nourris et bien exercés. MM. Schaller et Diétrich ont soutenu leur réputation de chanteurs éloquents; M^{lle} Z..... possède une voix d'une étendue et d'une souplesse remarquables: elle a rendu fort habilement le solo de C. M. Weber et interprété surtout avec beaucoup de chaleur le beau duo du *Pirate* quelques mois de méthode et une santé plus robuste en feraient une *cantatrice* dans le vrai sens du mot. D'un timbre plus faible, la voix de M^{lle} V..... l'emporte par la douceur inexprimable des sons et la vérité de l'ex-

pression. M. Poletti a sa réputation trop bien établie pour que nous nous hasardions à louer son exécution brillante, son coup d'archet énergique et qui ne craint aucune difficulté. Mais nous le remercierons à un autre titre : c'est à lui que nous devons cette fête musicale, c'est lui qui en a conçu la première idée et qui y a prêté l'intention charitable qui en a fait le succès. Que dire du duo exécuté par les deux premiers pianistes de notre ville : M^{lle} M....., cette jeune artiste qui cultive la musique avec toute l'ardeur de la passion et apporte dans l'étude de cet art difficile un goût et des talents bien au-dessus de son âge et de son sexe : M. Vogt, dont le nom est synonyme de génie et la personification de notre vie musicale !

En somme nous considérons le dernier concert comme une épreuve dont le succès est d'un bon augure pour l'avenir. Des forces musicales suffisantes, un public sympathique, voilà des éléments de progrès assurés, et Fribourg a montré qu'il les possédait.

Mais cette fête est encore importante à un autre point de vue. Venir en aide à la classe nécessiteuse si douloureusement frappée cette année, en même temps réveiller dans notre ville le goût de la musique, rapprocher par l'harmonie ceux que la politique de partis a tenus éloignés, établir entre tous les disciples de l'art une suite de relations qui se reflètent sur les habitudes de la vie publique : telles sont les idées qui présidaient à l'organisation du concert. Eh bien, toute la population fribourgeoise a compris ce noble but ; aussi, en voyant exécutants et auditeurs si bien d'accord, en voyant toutes les classes, toutes les opinions confondues dans un heureux mélange, des ennemis oublier leurs longues haines pour goûter les jouissances que procure l'art uni à la charité, nous nous sommes dit que l'on était bien près de s'entendre, et que, sur ce terrain des intérêts matériels où le rapprochement est devenu indispensable, la musique offrirait peut-être le point de contact qu'on a cherché en vain ailleurs.

Puisse le 7 Janvier 1855 inaugurer ce rôle de progrès et de pacification !

Albert Cuony.

ROMONT.

(Fragment d'un Dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg.)

Romont est une ville considérable, sur un mamelon rond, à peu de distance du confluent de la grande et de la petite Glâne.

L'origine de cette ville se perd dans l'obscurité du passé. Quoi qu'il en soit, elle est très-ancienne. Le moins que l'on puisse admettre, c'est qu'en 900 elle existait déjà.

En 1434 Romont fut incendié; mais ce qui prouve qu'avant cet incendie cette ville était bien autrement importante encore qu'aujourd'hui, c'est qu'en creusant à la descente de Mézières, là où doit venir le chemin de fer depuis Lausanne, on a trouvé, l'automne passé, une inscription de cette teneur :

“ *Urbs erat ad Glanam. Superabat culmine Roman*
” *Trojanque viris* ”

Comme je ne suis pas très-fort sur le latin, mon *cicerone* m'a traduit cette inscription en kwétzo comme suit :

“ *Etay ouna vella pry dé la Liana*
” *Dé gros plie hauta tié Raouma,*
” *Et plie puschinta tié Trouye* ”

Quant au nom de Romont, il est diversement expliqué par les savants : les uns le font dériver des mots latins *rotundus mons*; s'il en était ainsi, il faudrait au moins prononcer *Rodomont*. Un chanoine de cette ville a, dans ses savantes critiques, donné une explication qui paraît résoudre ce problème historique. Selon lui, le mot *Rov* ou *Rav* signifie en langue celtique un écureuil, ainsi *Ecureuilmont*, ou cité des écureuils. Vrai est-il que les armes des anciens hospodars ou chefs de Clans de Romont portent un écureuil en champ d'or.

D'après une autre version plus moderne, le surnom d'écureuils viendrait de ce que pendant la mêlée de la bataille de Laupen,

un guerrier de Romont grimpa sur un haut sapin; les uns disent pour mieux voir, d'autres, pour être moins vu.

Ce qui prouve encore que Romont ou plutôt Rodomont a joué un grand rôle dans le moyen-âge, c'est qu'encore aujourd'hui cette ville renferme un bon nombre de *Comtes* et d'*Ecuyers*; le dernier *Marquis* de Champagne y est mort il n'y a pas longtemps. D'un autre côté, les noms des principales familles se terminent en *dey*, terminaison évidemment romaine, *deus* : Robadey, Gottofrey, Forney, Cordey. Ey! éy! éy! Alger n'a plus de dey!

La bonne reine Berthe venait fréquemment à Romont : elle chérissait ce mamelon, et elle n'aimait pas l'odeur du tabac de Payerne. C'est elle qui a appris à filer le chanvre aux Rodomontois : comme parente aux Bourbons, elle descendait à la Fleur-de-lys.

Rodomont est aujourd'hui la capitale de la Kwétzonie; cette ville compte 1,300 âmes, en y comprenant les femmes. La tour Henri, les deux nouvelles tours, copies de colonnes vespasiennes, adaptées à la porte de Billens, sont, avec le couvent des Capucins, les édifices les plus remarquables par les étrangers; un pont-levis conduit au Château, par-dessus un étang d'une couleur tout particulièrement verdâtre; quelques-unes des rues sont pavées. On compte à Romont 12 auberges, 1 fruiterie et 1 école. Le principal commerce de cette ville consiste dans la vente d'écuclles de tout genre que l'on fait venir de Thoune et du Jura; et depuis la reine Berthe, les habitants s'occupent à tordre du chanvre et à fabriquer des cordes à tout usage.

— Quels nouveaux dans le *Démocrate de la Broye*? demandait l'autre jour le bourgmestre au châtelain qui préhail sa *cussole* et sa chopine à la Fleur-de-lys.

— Hélas! quels nouveaux!... ce diable de Radetzky a de nouveau fait pendre une centaine de Lombards.

— Bah! dit l'autre, laisse-le faire, ça nous fait vendre nos cordes! le commerce avant tout. Il nous faudrait encore quelques *horlogeurs*, et notre affaire n'irait pas mal.

On arrive à Romont par divers chemins : cependant la voie la plus sûre, la plus praticable pour le roulage et les grands équipages, la route du commerce, en un mot, c'est le passage de Prévondloup. Mais, chose surprenante! ce passage praticable et pratiqué depuis les siècles des siècles, mais principalement de-

puis l'époque où Romont faisait partie de l'union hanséatique, ce passage de Prévondloup devint tout-à-coup impraticable : pas un chat n'y aurait plus passé; alors grand émoi ! crise ! stagnation ! Les écuellenes n'arrivaient plus du Jura, les cordes ne partaient plus pour la Lombardie. Dans cette situation calamiteuse, la communauté se réunit pour aviser, et une députation des hommes les plus éloquents de la cité fut envoyée aux Etats-généraux du pays, pour demander une route neuve entre Payerne et Romont; et après que chacun des délégués (et ils étaient nombreux) eut pris deux fois la parole pour faire ressortir les avantages incalculables de cette route pour le pays de la Broye, pour celui de la Gruyère, pour les provinces de la Sarine et pour toute l'Helvétie, — la route fut accordée.

Cependant le sénat de Romont est sage : il a senti tout ce qu'il y a de profond dans ces mots de Pascal « les rivières sont des chemins qui marchent, » et dans la prévision d'une seconde obstruction de route, il songe sérieusement à rendre navigable la Glâne, qui l'était déjà du temps de la première prospérité de cette cité; Chavannes était un port. Ainsi, pour le cas où le chemin de fer de Lausanne n'arrive pas droit à la descente de Mezières, on procède au curage de la rivière en question.

A Rodomont on parle le kwétzo : toutefois le latin y est enseigné. C'est dans cette ville qu'Alexandre Dumas, ce célèbre romancier, dont les parents y sont encore nombreux, a appris le latin. Il y a nombre d'années que Lamartine, autre littérateur distingué, fit une visite à Romont avec son ami Al. Dumas, et c'est sur le célèbre Poyet, ce Prater des Rodomontois, qu'il écrivit cette belle méditation : *l'Isolement*.

« Souvent sur le Poyet, à l'ombre d'un vieux chêne,
» Au coucher du soleil, tristement je m'assieds;
» Je promène au hasard mes regards sur la plaine
» Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds.
» Ici gronde la Glâne aux vagues écumantes,
» Qui serpente et s'enfonce en un lointain obscur;
» Là, etc. etc. »

La principale fête à Romont est celle de la mi-août; cette fête toute chrétienne a été substituée à une fête du paganisme

des anciens Kwétzous, à la fête des combats du pugilat ; et bien que les Rodomontois soient convertis au christianisme, cette fête a toujours conservé une partie du caractère de son origine. Ce jour-là, il n'y a que festins, jeux et combats. Ce ne sont pas des combats de taureaux, mais des combats d'autant plus acharnés d'écureuils ; chaque aubergiste organise un combat dans son auberge afin d'y attirer l'honorable public, et comme les Rodomontois sont essentiellement gladiateurs, il n'est pas rare que le sang coule à grands flots ce jour-là.

Depuis le passage des Sarrasins, Rodomont avait toujours joui de la paix et de la tranquillité ; mais avec la civilisation, avec la politique et avec tous les maux qui les accompagnent, cette cité jusqu'alors heureuse, vit disparaître son bonheur.

Or il survint que le marguillier de la cité des écureuils vint à mourir. Rien n'est éternel ici-bas ! Malheureusement la marguillerie de Rodomont est élective et non héréditaire. On a généralement reconnu le danger des charges électives ; la Suède a payé bien cher le droit d'avoir, dans le temps, un roi électif, et Rodomont devait pâtir aussi de ce que l'institution de son marguillier n'est pas héréditaire.

Il fallut donc procéder à une élection. Autrefois le vénérable clergé proposait le citoyen le plus pieux de la communauté pour remplir ces respectables fonctions, et le sénat approuvait.

Mais le sénat moderne, jaloux de ressaisir tous les droits acquis autrefois du comte Humbert, Bâtard de Savoie, voulut cette fois nommer le marguillier.

Il y avait alors en cette ville un homme qui jouissait de beaucoup de crédit auprès des premiers magistrats : c'était un nommé Sugnac, ancien guerrier, qui avait fait, avec des épauettes d'assez gros bouillons, les campagnes de Thoun sous le général Schakli. Cet homme fut nommé marguillier ; alors grande rumeur ! le clergé, justement indigné de se voir ainsi prétérité, tint conclave pour aviser aux moyens de sauver l'Eglise.

En attendant, le pasteur, pour ne pas laisser profaner le temple par un marguillier qui ne lui parut pas remplir toutes les conditions voulues par les canons, crut devoir prendre les clefs sous sa garde. Le sénat courroucé s'adressa au grand baillif pour que les clefs fussent restituées, et remises à Dom Sugnac.

Cependant une pareille mesure de rigueur répugnait à ce haut dignitaire; *timeo Danaos*, dit-il, et il quitta la ville (historique).

Alors cependant le sous-grand-baillif crut devoir prendre le parti du sénat. En homme résolu, il se fit accompagner de six hommes de la maréchaussée et de la batterie de la garde bourgeoise, et, ainsi escorté, il marcha droit vers le presbytère. Force fut pour le pasteur de capituler; aussi, en homme pacifique et résigné, fit-il de suite la remise des clefs : les hurrahs de la troupe et le bruit de l'artillerie ont empêché d'entendre les quelques anathèmes qu'il doit cependant avoir laissés tomber à cette occasion.

Cependant cette razzia de clefs épouvanta les vainqueurs eux-mêmes, et le sénat, reconnaissant enfin que les clefs sont du domaine de saint Pierre, s'empressa de les retourner, mais avec moins d'escorte. On convint alors d'un *modus vivendi* : Dom Sugnac résigna la marguillerie en faveur d'un titulaire provisoire, en attendant un meilleur avenir.

Ainsi finit cette querelle qui faillit renverser une cité florissante. Celle-ci songera sans doute à réviser sa Constitution à l'endroit du marguillier, afin de ne pas s'exposer à de nouvelles commotions.

Malgré tout l'intérêt que nous inspire la cité de la république de Romont, nous croyons devoir terminer ici notre description.

Aujourd'hui, Rodomont, si je te fais ma cour,
Estavayer, Morat, Bulle, Rue et Fribourg,
Chacun aura son tour;
En attendant, Rodomont, mon amour,
Bonjour!



SOUVENIRS DE ROME (1).

PAR UN FRIBOURGEOIS.

La place du Peuple, de création moderne, contraste fortement avec le *Forum romanum*, dont l'établissement se perd dans l'histoire la plus ancienne de Rome. Ici, sortant du sol, s'amoncèlent ruines sur ruines, tandis que là se développe une vaste enceinte entre deux immenses hémicycles ornés de fontaines et de statues, bornés par quatre bâtiments uniformes, trois églises et un monastère : au milieu s'élève un grand obélisque égyptien. Mais cette belle place est sans animation : c'est une magnifique solitude. J'y vis encore la caserne des Suisses.

Passons au Forum. Il faut, pour y parvenir, traverser tout le Corso : puis on arrive par une pente très-douce au Capitole moderne, que je fus étonné de trouver si bas, moi qui me le représentais sur une colline très-élevée. C'est une place carrée, que décore au milieu la statue équestre de Marc-Aurèle Antonin en bronze doré. On voit en face le Palais Sénatorial, celui du Musée, et celui des Conservateurs.

Sur le revers méridional, là où s'élève l'arc de Septime Sévère, commence le Forum, aujourd'hui Campo Vaccino, carré oblong, couvert de débris, tristes et imposants souvenirs d'une grandeur déchue. Il me fut facile de me représenter le portique à deux étages qu'encadrait cette enceinte et lui donnait une forme régulière ; les boutiques animées du rez-de-chaussée, vers le sud la *Curia*, où s'assemblait le Sénat, la résidence des ambassadeurs étrangers ou *græcostasis*, à l'ouest le temple de César, à l'est le palais de justice criminelle, au nord, le bâtiment de finances et l'école de Xanthus. Je vois avec horreur au pied du Capitole vers l'Est, les vestiges des prisons mamertines, où périrent Syphax, Jugurtha et tant d'autres victimes immolées par le peuple tyran. J'aperçois même la fameuse roche tarpéienne. C'est du milieu du Forum que s'élevait la tribune aux harangues, avec ses *rostra*, entourée de statues des ambassadeurs qui avaient péri

(*) Voir l'*Emulation*, année 1842, n° 5 et 6.

dans leur mission. On voyait tout autour les monuments des héros, les hauts piliers auxquels étaient appendus les trophées de la victoire, etc.

J'étais plongé dans les rêveries d'un passé lointain et grandiose, lorsqu'une vieille femme vint m'en tirer pour me demander l'aumône, en même temps qu'une cloche tintant de l'une des petites églises du lieu, me rappela au présent. Tous ces édifices modernes construits avec les débris de leurs prédécesseurs m'apparaissaient comme des gueux se pavanant sous une pourpre fanée.

A côté du capitole est le Mont Palatin, où les Gracques, Catullus, Crassus, Hortensius, Cicéron, Catilina, Clodius, etc., avaient leur demeure.

Je tourne à gauche pour voir le Colisée. Les murs rougeâtres de ces ruines monumentales étaient dorés par le crépuscule : le vent mugissait sous ces arcades gigantesques, et, pareils à des fantômes, des oiseaux noirs voltigeaient sur les créneaux.

Mais il y aurait des volumes à écrire, si, au risque de répéter ce que tant d'autres ont déjà dit, je voulais dire tout ce que j'ai vu dans la ville immortelle. Je ne puis toutefois taire l'impression pénible que me fit l'aspect du théâtre de Marcellus, dont l'ancienne Rome admirait le style parfait et la magnificence. L'ordre supérieur en est entièrement ruiné. Il n'existe plus qu'une partie des ordres inférieurs du côté de la place Montanara. Il est percé de fenêtres grillées aux carreaux cassés. Dessus il y a des forges. Tout autour s'est formée la rue sale et étroite dite de Sughérati.

Le Panthéon lui-même, que je me représentais construit sur une place élevée et garanti du contact des maisons par un grand espace, se trouve au contraire resserré dans une place étroite, et le sol paraît s'affaisser sous lui.

Je fus aussi frappé de la solitude du Vatican, du vide qu'on remarque dans ses vastes corridors, du silence qui y règne.

Après avoir visité les places et les monuments, où s'était agitée et s'agite encore la vie, je me sentis attiré par un charme irrésistible vers les morts. Je voulais voir comment l'antiquité avait envisagé le moment suprême de l'existence : je voulais interroger ses symboles funèbres, ses tombeaux et leurs épitaphes. Je com-

mençai par le tombeau des Scipion, découvert en 1750 dans la vigne Sassi. Rien de remarquable, le second étage de ce souterrain, où étaient les statues de la famille et celle du poète Ennius, n'existant plus. Mais dans le même vignoble se trouve le Columbarium de Pomponius Hylas et de Pomponia Vitalina. Les colombières étaient des chambres, ou plutôt des caveaux destinés à recevoir les cendres de plusieurs personnes, et particulièrement celles des serfs et des affranchis. Elles étaient déposées dans de petites niches, portant chacune une inscription creusée dans une pyramide. L'une d'elles portait :

Ne tangito,

O mortalis!

Reverere

Manes Deos.

Cet appel solennel fait au respect que les vivants doivent aux morts, n'a point été écouté, et la cendre sacrée a été dispersée.

Je me rendis un autre jour au Vatican pour y examiner à loisir le grand corridor des inscriptions, dont les murs sont tapissés de pierres tumulaires, païennes d'un côté, chrétiennes de l'autre. Ces dernières ne représentent point encore la mort sous la figure hideuse d'un squelette. On n'y voit ni os, ni crânes, mais presque partout des images riantes. Là ce sont deux oiseaux qui becquettent une grappe de raisin ou une guirlande, Ici un oiseau perché sur une branche, et derrière lui deux poissons. Sur la tombe de Florentius on a sculpté un arbre, et devant, un berger portant un agneau sur ses épaules. Dans ces inscriptions le *b* remplace quelquefois le *v*. — *Sabina, vivas in pace.* Elles sont en général très-simples, comme : *Agape, vivas in æternum.* Dans le vestibule de Santa Maria Transtevere, une épitaphe gravée entre un chameau et un paon, porte : *Alia victorina posuit Aureliæ probæ.*

Je me suis promené longtemps dans le cloître antique attenant à la basilique de St.-Paul. Ce sont de beaux restes de l'architecture du 13^e siècle. Rien de plus délicat que ces arceaux gothiques, soutenus par de sveltes colonnes, dont la plupart sont incrustées en mosaïque, ainsi que l'entablement. Là aussi, sous

le portique, on voit quelques marbres antiques et un grand nombre d'inscriptions enchâssées dans les murs. Je remarquai celle-ci : *Valeriæ Fuscæ patronæ optimæ fidelissimæ Posphor libertus fecit et sibi.*

Le prélat auquel j'avais été recommandé insistait pour que je ne quittasse pas Rome sans voir le pape. Je n'en avais nulle envie, entre autres raisons, parce que j'étais fortement enrhumé. Je connaissais, de réputation du moins, le caractère respectable et les hautes vertus de Grégoire XVI. Je l'honorais et vénérâis comme chef de l'Eglise. Mais je ne voyais là aucun motif pour solliciter une audience : je n'avais rien à demander, rien à rapporter, et il me semblait qu'il y avait quelque inconvenance à considérer le Souverain Pontife comme un simple objet de curiosité, et pour la satisfaire, à lui dérober des moments précieux. " A quel titre, dis-je au prélat, voulez-vous que je me „ présente ? Je ne suis qu'un voyageur obscur venu à Rome par „ hasard et pour une affaire toute personnelle. Je n'ai ni titres, „ ni fortune, ni mandat, ni crachat, ni renommée. Mon nom est „ privé de la particule nobiliaire. Je ne suis rien, pas même aca- „ démicien. „

Une autre considération m'arrêtait, mais je ne l'exprimai qu'avec réserve. Je savais qu'une personne admise à l'audience devait se soumettre à des formalités qui me répugnaient. Je m'incline devant la vertu, la beauté, le talent, le génie, quand la bonté du cœur les accompagne. Je respecte une grande infortune. Mais comme Reynal, je ne veux rien avoir à faire avec le roi de Prusse, si le hasard me conduit dans sa capitale. Je me souvenais aussi de Rabelais, exprimant les mêmes scrupules au cardinal Du Bellay, qui, pour le rassurer sur les formalités de l'audience, lui dit de ne faire que ce qu'il lui verrait faire à lui-même. Mais Rabelais se sauva dès qu'il vit baiser la mule du S. Père, et lorsque le cardinal l'en réprimanda, il lui fit une réponse pantagruélique, dont aucun artifice de style ne saurait masquer la crudité désopilante.

Quoi qu'il en soit, le prélat insista et je le laissai faire. Il ne tarda pas à recevoir un avis ainsi conçu : " Dall'Anticamera Pon- „ tificia. Venerdì 30 Sett, 1842. Si previene l'illustriss. Rev M..... „ che sua santità si degnerà ammetterlo a l'Udienza nel giorno di

„ domenica 2 di ottobre unitamente al Dr. Giov. Berchtold, *Cons. di Stato*. E'prégata, giungendo in Anticamera di esibire il presente biglietto. L'Udienza si apre alle ore 21 1/2. „ Je n'avais nullement pris cette dernière qualification de conseiller d'Etat. Il paraît qu'on voulait à toute force un titre quelconque.

Nous nous rendîmes au palais Quirinal au jour et à l'heure indiqués. Un grand nombre de visiteurs, parmi lesquels beaucoup de dames, attendaient déjà dans la vaste antichambre. Ils ne virent pas sans surprise qu'un inconnu fût introduit le premier, privilège que je dus sans doute à la faveur spéciale dont jouissait mon introducteur. Celui-ci m'avait dit comme le cardinal à Rabelais : „ faites ce que je ferai „ et je n'étais pas sans inquiétude, car je n'avais pas le courage de me sauver. Arrivé au seuil de la porte ouverte, qui séparait l'antichambre du cabinet, j'aperçus le pape debout et adossé à une table, un livre en main. Mon introducteur fit une première génuflexion, une seconde à mi-chemin, et une troisième devant S.S. qui présenta alors sa mule à baiser. Je m'étais exécuté, mais la rougeur m'était montée au visage. Après tout, ce n'étaient que des formalités conventionnelles. Je me tins debout devant le Souverain Pontife.

C'était un vieillard octogénaire, de petite taille, à la physiologie bienveillante et animée, sans morgue ni dignité empruntée. Nous échangeâmes quelques phrases pendant environ cinq minutes, le pape en italien, moi en latin, sur la Jeune-Suisse, sur l'évêque Jenny, pour lequel le pape témoigna une estime particulière, etc. Avant de nous retirer, mon introducteur pria S.S. de bénir quelques chapelets et médailles, qu'il avait déposés sur une table et que je devais rapporter à Fribourg. Puis nous nous retirâmes à reculons en faisant encore trois génuflexions. Ma curiosité était satisfaite : mon orgueil l'était moins.

Tu l'as voulu, me disais-je, *tu l'as voulu*, Georges Dandin. Je finis par me demander qui était le plus à plaindre, du mortel condamné à recevoir de pareils hommages, ou de celui qui les rend ? Ne seront-ils pas sous peu couchés tous deux dans la tombe, enveloppés de la même nuit, et rongés, l'un comme l'autre, par les vers ?

DR. BERCHTOLD.

CLAUDE LEBBEAU.

DE MORLON.

Le village de Morlon est fort peu connu, fort peu visité, même des Gruyériens. C'est à peine si quelques rares hommes de lois y apparaissent à de longs intervalles, porteurs de sinistres papiers au timbre cantonal. C'est à peine si, par une brumeuse soirée d'automne, quelque chasseur attardé passe comme une ombre sur la charrière pierreuse qui traverse le village. Morlon, il est vrai, se trouve de deux siècles en retard en fait de civilisation. C'est ainsi qu'on n'y voit ni café, ni cabaret, pas même l'ombre d'une pinte quelque peu *légale*. Ce qui, par parenthèse, ne veut pas dire que les Morlontins soient plus sobres qu'ailleurs. Là point d'avocats ni de procureurs : de notaires ou de juges de paix, pas le moindre brin non plus. Un curé, un régent et un syndic, tels sont les trois, mais les trois seuls gros bonnets de la localité : de toutes bonnes choses trois, dit le proverbe.

Etonnez-vous après cela de l'abandon dans lequel vivent si injustement et vivront probablement longtemps encore, les citoyens des deux Morlon, dessus-et-dessous !

Et cependant ce village mériterait sous plus d'un rapport l'honneur d'une visite.

Rien de plus gai, d'abord, rien de plus riant que sa position. Assis sur le revers oriental du petit mont solitaire de Vaucens, qui le sépare du territoire de Bulle, il plonge son regard sur toute la rive droite de la Sarine, depuis Gruyère à La Roche, joli pays encadré par les cimes sourcilleuses de la Berra et de la Dent-de-Broc. A vos pieds s'avance la capricieuse rivière descendue des glaciers du Saletsch, caressant de son onde limpide et murmurante le gazon que demain emportera sa fureur. Combien de fois mon enfance rêveuse vint s'asseoir et s'enivrer de poésie devant ce charmant tableau !

Mais Morlon n'a-t-il pas acquis toute une célébrité par ses cloches sans égale dont le son emblématique cause dans tout cœur de jeune fille (qui a osé l'écouter) une si étrange révo-

lution ? Morlon n'a-t-il pas donné le jour à un prélat qui occupa pendant trente ans le siège épiscopal de Lausanne ? Et si le proverbe populaire donne à Vuadens *la force*, à Bulle *la mauvaise conscience* et les *bons conseils*, ne donne-t-il pas à Morlon *l'esprit* ?

Qu'elle se lève la paroisse grande ou petite qui contesterait à Morlon ce vieux renom, cette couronne héréditaire que lui ont décernée les générations qui ont vécu avant nous !

Ce défi posé, venons-en, sans prolonger davantage un préambule hors de saison, à faire connaître à nos lecteurs une des illustrations morlontines. Nous voulons parler du "*Sieur Claude Lebeau*," comme il s'appelle lui-même.

Claude Lebeau ne nous est connu que par une relation d'un voyage qu'il fit, mais bien involontairement, dans l'Amérique septentrionale, pendant les années 1729 à 1731 (*).

A voir le titre de son ouvrage on ne supposerait certes pas que ce Lebeau ait été fribourgeois, et qui plus est, citoyen de Morlon. Nous aurons levé tout doute à cet égard, quand nous aurons cité ses propres paroles :

" Mon père, natif de *Morlon*, canton de *Fribourg en Suisse*, et
" du caractère qu'on attribue aux gens de sa nation, je veux dire
" droit, sincère, plein d'honneur et de probité, voulut faire étudier
" tous ses enfants. Officier dans la compagnie des *Cent-Suisses* de
" *Sa Majesté Très-Chrétienne*, l'amour de la gloire a toujours été
" le guide de ses actions : mais trop entier dans ses sentiments
" et sévère à l'excès, il ne consulta que ses volontés dans le
" genre d'état qu'il nous fit embrasser. Il jugea à propos de
" nous établir tous différemment. Il fit apprendre l'architecture à
" mon frère aîné; mon cadet fut fait homme d'église et il ne fut
" permis au plus jeune de nous quatre, de choisir cet état,
" qu'après la mort de l'abbé. Quant à moi, je fus destiné pour
" le barreau. "

(*) *Avantures du Sr. C. Lebeau*, avocat en parlement, ou voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale, dans lequel on trouvera une description du *Canada*, avec une relation très particulière des anciennes coutumes, Mœurs et Façons de vivre des Barbares qui l'habitent et de la manière dont ils se comportent aujourd'hui. — Amsterdam, 1738, 2 vol. in-8°, comprenant 800 pages, avec une carte des pays que l'auteur a parcourus, et six gravures qui n'ont guère d'autre mérite que celui de la naïveté.

Comme on le voit, Claude ne vit point le jour à Morlon, mais en France, où son père était soldat. Des quatre fils que le Ciel avait donnés à celui-ci, notre jeune compatriote était le second par rang de naissance, mais le dernier dans l'affection paternelle. L'officier des Cent-Suisses traitait Claude avec une sévérité qui allait, paraît-il, jusqu'à l'injustice. Mais avec quel amour parlait-il de sa mère, femme douce et tendre qui adoucissait à ses enfants et au jeune Claude surtout, la rigidité d'un père irascible et ombrageux. Aussi, tant qu'elle vécut, les quatre frères se trouvaient-ils des plus heureux.

Claude était arrivé au grade de licencié. « La dépense ne fut point épargnée pour mes thèses, que je soutins, avec quelque distinction, et je fus enfin reçu avocat en parlement à Paris, avec l'applaudissement de tous ceux dont j'avais l'honneur d'être connu. »

Cependant sa mère, sa consolation et son refuge contre la mauvaise humeur paternelle, sa bonne mère vint à mourir. Cette perte, au dire de Claude, fut pour lui le comble de ses malheurs et la cause de tous les périls qu'il essuya dans la suite.

L'officier Lebeau possédait une maison de campagne à Luciennes ou Louveciennes, village à quelque distance de Paris. C'est là qu'il vivait avec ses enfants, entouré d'un cercle d'amis dont il avait fait ses confidents et ses conseillers, toujours empressés et toujours servilement obéis. Tel était l'empire que Lebeau leur avait laissé prendre sur sa volonté et sa vie tout entière, que ses enfants eux-mêmes n'avaient accès auprès de lui qu'autant que ces conseillers tyranniques voulaient bien leur accorder leur autorisation et leur protection.

L'aîné des frères, qui était architecte, commençait à gagner assez pour pouvoir se passer, sinon des tendresses, du moins des finances paternelles : l'étudiant en théologie ou l'abbé était descendu dans la tombe quelques mois avant sa mère; le cadet faisait ses humanités dans un collège de Paris : restait Claude, le licencié, l'avocat au parlement, le seul qui fût réellement à plaindre. Fatigué de payer pour lui, son père l'avait désormais abandonné à lui-même avec ses *Lettres de bachelier et de licencié ès-droits de la Faculté de Paris*. Malgré ces *lettres-patentes*, Claude n'en était pas moins misérable pour tout cela. « J'étais, dit-il, ce qu'on appelle un *avocat sans cause*. »

De tous les amis de son père, un surtout exerçait sur son esprit un ascendant irrésistible : c'était un nommé Leseril, personnage ignorant et pédantesque, qui s'érigeait en esprit fort et cherchait à s'imposer comme le guide et le directeur de toutes les familles : *on méhlia bret*, comme aurait dit notre jeune gruyérien, dans l'énergique langage de son pays d'origine.

La bataille d'Hochstett (*), si fatale aux armes françaises, avait fait la rapide fortune de cet honnête homme : c'est ainsi que s'exprime sur son compte le jeune Claude, tout en laissant deviner que cette fortune si rapide aurait été gagnée par des moyens rien moins qu'honnêtes.

Tel est l'homme qui va empoisonner la carrière du jeune avocat, et que celui-ci regarde constamment, et, non sans raison sans doute, comme le mauvais génie attaché à ses pas, comme la cause de tous ses malheurs.

Aug. MAJEUX.

(La suite prochainement.)

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous allons essayer de résumer succinctement les faits les plus intéressants que nous offre la chronique de l'instruction publique dans notre canton. Il ne s'agit pas ici d'une revue détaillée renfermant des appréciations complètes sur les choses et les personnes; la tâche que nous nous sommes imposée est beaucoup plus simple, et consiste principalement à rendre un compte exact et fidèle des faits propres à intéresser les amis de l'éducation.

Sans l'éducation du peuple, la démocratie n'est qu'un vain mot, ou plutôt c'est une fiction qui abuse les masses, et qui leur fait

(*) Hochstett, ville de Bavière, au N.-O. d'Augsbourg. Le 13 août 1704, les Impériaux, commandés par le prince Eugène de Savoie et le duc de Malborough, y remportèrent une victoire complète sur les Français et les Bava-

prendre pour l'oasis de la liberté et du progrès ce qui n'en est que le mirage. Cette vérité a été comprise par les hommes dévoués qui, depuis 1830, ont travaillé avec courage et persévérance à l'émancipation intellectuelle du peuple. Sans doute l'instruction primaire dans notre canton n'a pas encore atteint le niveau où elle se trouve dans une partie de la Suisse allemande; mais il faut tenir compte et du point de départ de l'œuvre régénératrice de 1830, et des obstacles sans nombre que cette œuvre a dû surmonter, et dont les uns ont été suscités par les représentants des deux principes, tandis que les autres ne sont que la conséquence nécessaire des événements qui ont si profondément agité la république fribourgeoise.

Aujourd'hui l'instruction primaire est obligatoire et gratuite. L'Etat veut qu'aucun Fribourgeois ne soit privé du pain de la pensée qui nourrit la vie de l'âme. En 1852, le canton comptait 278 écoles primaires (dont 13 privées), fréquentées par 16,643 élèves, c'est-à-dire par le sixième de la population totale. Malheureusement la fréquentation des écoles primaires laisse encore beaucoup à désirer, et le nombre des absences, qui a été considérable ces dernières années, ne diminue pas dans une progression aussi forte qu'on pourrait l'attendre : ce fâcheux résultat est en partie causé par l'incurie ou même le mauvais vouloir de certaines commissions locales, qui souvent entravent l'action des instituteurs au lieu de les seconder dans leur pénible tâche. Les autorités de district montrent en général beaucoup de sollicitude pour l'instruction populaire, et c'est avec plaisir que nous citons l'exemple du préfet de la Broye, dont l'intervention dans les affaires d'écoles s'exerce d'une manière ferme et éclairée, et a déjà porté d'heureux fruits.

Certes le domaine de l'instruction primaire renferme encore bien des parties qui restent à défricher. Mais si le défrichement ne s'opère pas aussi vite qu'on pourrait le désirer, ce n'est assurément pas la faute de la Direction de l'instruction publique, qui travaille avec une infatigable activité à réaliser dans nos écoles toutes les améliorations et réformes réclamées par notre siècle et par les besoins particuliers du pays. Parmi ces réformes, il en est une dont on peut attendre le plus grand bien; nous voulons parler de la composition d'ouvrages élémentaires, dont les uns

combleraient de regrettables lacunes, tandis que les autres remplaceraient avantageusement les livres actuellement en usage dans les écoles primaires. A cet égard la Direction de l'instruction publique de Fribourg a pris une heureuse initiative pour l'élaboration d'un *Livre de lecture* à l'usage des écoles et des familles de la Suisse romande. L'appel que Fribourg a fait aux cantons voisins a trouvé de l'écho; un programme pour la composition du *Livre de lecture* a été arrêté entre les délégués des cantons réunis à Fribourg, et dans ce moment des hommes spéciaux sont occupés à traiter les différentes parties dont doit se composer cette importante publication. Fribourg a plusieurs collaborateurs dans cette œuvre collective, qui, nous l'espérons, sera menée à bonne fin.

D'autres ouvrages élémentaires verront aussi le jour dans une époque plus ou moins rapprochée. Un professeur de l'école cantonale travaille activement à un *Manuel d'instruction civique* pour les écoles. Un autre professeur a été chargé de composer un *Abrégé de géographie* à l'usage des écoles primaires et comprenant la géographie générale, la géographie de la Suisse et celle du canton de Fribourg.

Il est un ouvrage qui, à notre avis, pressé plus que ces traités spéciaux de géographie et d'instruction civique. Il y a cinq ans qu'on a introduit le *Cours éducatif de langue* du père Girard pour l'enseignement du français dans les écoles primaires. Cet ouvrage est venu remplacer les anciennes grammaires de Lhomond et de Chapsal, qui ont régné si longtemps dans nos écoles, en dépit de la logique et des principes d'une saine pédagogie. Malheureusement ce changement, si désirable d'ailleurs, a eu ses inconvénients dans la pratique, et, nous n'hésitons pas à l'avouer, il n'a pas produit tous les heureux fruits qu'on s'en promettait. Nous avons pensé avec d'autres personnes dont l'opinion a du poids en fait d'éducation, que pour faciliter aux instituteurs l'application de l'excellente méthode du père Girard, il aurait fallu abrégé son ouvrage, qui est trop volumineux, et peut-être trop compliqué pour l'enseignement primaire. Le père Girard lui-même désirait qu'on fit ce travail pour les écoles rurales (Préface du premier volume, p. IX). Une proposition dans ce sens a été faite au sein de la commission permanente des études; mais elle

est restée en minorité. Peut-être en serait-il autrement si une plume habile essayait d'extraire de l'œuvre du grand pédagogue fribourgeois ce que comporte l'enseignement élémentaire, et coordonnait le tout dans un manuel peu étendu, dont l'utilité pratique finirait par être appréciée de chacun.

Nous parlerons une autre fois des écoles secondaires et supérieures de notre canton.

15 janvier.

C. AYER.

POÉSIE.

FANTAISIE SUR L'AINSI SOIT-IL DE BÉRANGER.

Je suis devin, mes chers amis!
L'avenir qui nous est promis
Se découvre à mon art subtil.
Ainsi soit-il!

BÉRANGER.

Les docteurs toujours guériront,
Les juges fort bien jugeront,
A peine un plaideur crira-t-il!
Ainsi soit-il!

Dans la bouche des avocats
On trouvera, dans tous les cas,
Plus de raison que de babil!
Ainsi soit-il!

Petit ou grand, pas un journal
Qui ne se montre impartial!
Rien n'y sera vu de profil.
Ainsi soit-il!

Plus de subsides corrupteurs !
On votera sans souscripteurs,
Nul candidat ne sera vil.
Ainsi soit-il!

On ne verra plus, au sénat,
Maint harangueur quelque peu plat
De son discours perdre le fil.
Ainsi soit-il!

Pas un employé mercenaire !
Alors le coq d'un dicastère
Sera content d'un grain de mil.
Ainsi soit-il!

Plus de fâcheux persévérant
Qui, vous prenant pour Saint Laurent,
Vous tient tout un jour sur le gril.
Ainsi soit-il!

Tout village à la bénichon
Pourra danser un rigodon,
Sans qu'un curé fronce un sourcil.
Ainsi soit-il!

L'urbanité revient aussi :
Un condamné dira : Merci.
Un battu criera : Plaît-il ?
Ainsi soit-il!

Plus de papillon maraudeur !
Dans nos campagnes, toute fleur
Saura préserver son pistil.
Ainsi soit-il!

L'époux voudra rester amant,
Un créancier sera charmant,
Un procureur sera civil.
Ainsi soit-il!

La frugalité renaîtra,
A la viande on renoncera,
Les moines vivront de persil!
Ainsi soit-il!

Tous vieux garçons seront novices,
Tantes n'auront plus de caprices,
Même un huissier sera gentil.
Ainsi soit-il!

Ce qu'un prêtre nous prêchera,
Toujours lui-même il le fera,
Et sans s'en écarter d'un cil.
Ainsi soit-il!

A Fribourg, *contra vetitum*,
On peut p..... *ad libitum*,
Sans voir arriver l'alguasil.
Ainsi soit-il!

Nous serons tous rangés, pieux;
En dévotion nos aïeux
Ne nous viendront pas au nombril.
Ainsi soit-il!

Un professeur n'est plus pédant.
Entre les mains de l'intrigant
Le peuple n'est plus un outil.
Ainsi soit-il!

En vérité, tous le verront,
Ces choses-ci s'accompliront
A partir de ce mois d'avril.
Ainsi soit-il!
Ainsi soit-il.

N. GLASSON.

ESTAVAYER.

(Fragment d'un Dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg.)

Honni soit qui mal y pense.

Estavayé, ou plutôt Stavayé, capitale du pays des Pertzets, dans une situation riante sur le golfe du même nom, au 24^e degré 36 minutes 12 secondes de longitude et à 46 degrés 46 m. 40 sec. de latit. Cette ville renferme 1322 1/2 habitants (*), 230 maisons, 208 granges, 9 auberges, 8 pintes, 2 cercles et 2 brasseries. Estavayé a un port, une forteresse, que l'on appelle le Château, outre deux tours crénelées; cette ville passe généralement et à juste titre, pour la Sévastopol de l'Occident. La cathédrale, le couvent des Dominicaines, la Grenette, bien qu'on ne la voie pas, et la porte de Font, sont les principaux édifices. On y voit, dans une chapelle, le tombeau d'un duc de Savoie, et sur la place de Moudon, qui est le Prater des Stavayacois, un gigantesque tilleul planté lors de la prise de cette ville par les Confédérés. Ce qui prouve l'étendue de cette cité, c'est qu'elle est divisée en autant de quartiers que Pékin, en 13 : la Battiaz, le Four, Chavannes, St.-Claude, Les Granges, la Grand'-Rue, la Maison-de-Ville, le Bordet, Outre-Pont, Grande-Porte, Montchâtel, la Tuilière et la Rochette. Elle comptait alors 13 faubourgs : Autavaux, Font, Rueyres, Montbrelloz, Morens, Bussy, Sévaz, Frasses, Lully, Montet, Aumont, Granges de Vesin, et Franex. Mais pendant les guerres de Bourgogne les glacis établis entre les faubourgs et la ville furent dévastés, les ronces et les orties envahirent les bosquets et les pelouses dont cette promenade circulaire des glacis était ornée; les chemins étant devenus impraticables et les communications impossibles, ces faubourgs cherchèrent à se rendre indépendants, et après des querelles séculaires qui eurent leurs phases et leurs

(*) Nous avons dit 1322 et demi, car il reste encore un habitant litigieux à faire entrer dans l'une des deux communes de Frasses et d'Estavayer. — Les armes de la ville sont une rose en champ d'argent, avec cette devise : *Inter spinas*. (Au milieu des épines.)

convulsions, ils obtinrent cette indépendance désirée, et ils forment aujourd'hui autant de cités particulières et florissantes.

L'aspect de la ville est en général rustico-maritime. « Sans faste et sans art, nous dit un banneret de 1763, cette ville n'excite aucun plaisir stérile; les charmilles, les avenues d'arbres, ces vains ornements inventés par la mollesse et entretenus par l'oisiveté, sont absolument bannis de ce séjour. »

Histoire. Vers l'an 810 de notre ère, *Stavius*, un des guerriers de Hunerich roi des Vandales, venant on ne sait trop d'où, voguait avec un bateau corsaire sur ces vastes eaux agitées par les vents, entre le Jura et les Alpes. Après avoir essuyé une horrible tempête, il parvint à entrer dans une baie, au fond de laquelle un pieux cénobite avait établi sa retraite.

Lors le double traître d'Eole
Retenait les vents dans sa geole,
Et ne lâchait qu'un doux zéphir
Qui soufflait à faire plaisir.
Mais à peine eut-on levé l'ancre,
Que le ciel se barbouilla d'encre :
Borée et son frère Aquilon
Font un terrible carillon.
Sur les flots élevés en buttes
Les marsouins font mille culbutes ;
Il tonne, il grêle, et la tempête
Au nocher fait perdre la tête.
Bientôt cependant le bon Dieu,
Assis sur un nuage bleu,
Ordonne à la mer de conduire
Vers l'hermitage le navire.

Stavius ne tarda pas à reconnaître que la position était toute faite pour un port; il s'y établit, s'y fortifia et donna à cette place le nom de *Stavayé*. Ses descendants augmentèrent la bicoque et gouvernèrent en souverains plus ou moins vandales.

Après *Pierre-le-Dur*, dit de la Molière, vint *Rodolphe-le-Fainéant*, auquel succéda *Conrad-le-Salique*. Vint ensuite *Henri-le-Noir*, qui eut pour successeur le *Petit Charlemagne de Savoie*.

La domination la plus bénigne fut celle de *Dame Isabelle*. Con-

vaincue que le temps était venu d'émanciper le peuple confié à son sceptre, elle lui octroya une Constitution.

“ Nous, Isabelle dite de Châlons, Dame de Vaud, ensemble
» Dame de Stavayé, octroyons à nos fidèles subjects de Stavayé, la Charte que voici :

- » Item on ne doibt enquérir ne trayre enquète sur corps d'homme ne de femme;
- » Item femme ne doibt que demy bamp;
- » Item on ne doibt gaiger femme de sa robe ne de son lit;
- » Item nyon borgeis de Stavayé ne doibt a seignour ne averge, ne panetery, ne chaponery;
- » Item li seignours doibent avoir de tous boufs et de toutes vacques qui se magialent au massel, les langues, *et non aultre chose*

“ Donné en nostre castel de Stavayé ce treizième jor d'Auguste ou l'on conte mil trois cent et cinquante. ”

Ayme et Pierre, preux chevaliers, partirent pour l'Orient. Ils se battaient en Palestine et laissaient gouverner leur principauté par un châtelain.

C'est sous le règne de seigneur Claude qu'éclata la guerre de Bourgogne. En 1475 un corps de Freischaaren de Fribourg et de Berne vint sommer Estavayé de se rendre. Mais Sire Claude répondit, qu'avant de se rendre il se battrait jusqu'à extinction du dernier de ses braves vandales. Les Freischaaren ne l'entendaient pas de cette oreille.

L'attaque commence, l'arquebuse joue, les béliers secouent les murailles, les catapultes lancent leurs cailloux, on se bat sur la brèche, les vandales se défendent; mais les Freischaaren escaladent, et pénètrent dans la ville. Alors un combat furieux s'engage, sire Claude est occis l'un des premiers, les siens lâchent pied, et la ville est prise.

Les Confédérés saccagèrent la place et massacrèrent tous les habitants; “ *tout est haché et chaplé,* ” à l'exception de six jeunes garçons qui se jetèrent dans un steamer stationné au port, et allèrent se réfugier à Grandson, dont les généreux bourgeois les reçurent *comme leurs enfants*.

Les vainqueurs enterrèrent les morts, firent leur prière et s'en allèrent avec leur butin.

Lorsqu'il fut las d'occire,
Le soldat convertit son ire
En oraisons, et *pro defunctis*
Récita maints *de profundis*,
Et partit par un beau matin,
Emmenant un riche butin.

Cependant, chose étonnante! quelques jours après cette oc-
cision intégrale, les cloches sonnent de nouveau, les chanoines
chantent de nouveau matines, les dix-huit conseillers siègent au
Château, les huissiers saisissent et relatent de nouveau, les for-
gerons forgent, les menuisiers rabotent, et les bourgeois se pro-
mènent de nouveau sur la place de Moudon.

Jamais l'histoire n'a encore pénétré les secrets de cet événe-
ment.

Quelque temps après, et ensuite de maintes transactions avec
les divers co-seigneurs de Stavayé, la république de Fribourg s'em-
para de cette principauté.

Cependant les franchises et surtout le *habeas corpus* de Dame
Isabelle furent garantis au peuple conquis.

Tellement que depuis alors
Nyon bourgeois de Stavayé
Ne peut estre prins dans son corps
Ne dans le perlouri bouté,
Que por larronie et parjure,
Por sacrilège, occision
Larrecin, bigamie, usure,
Por haulte et basse trahizon,
Por rapt de garses ou donzelles,
Trompeuse et faulse amphitéose
Por enfin toutes bagatelles,
Ains point portant *por aultre chose*.

La république installa ses autorités, substitua ses armoiries et
ses couleurs à celles des princes vandales, et, sans trop se préoc-
cuper du menu de l'administration, se contenta dès-lors de punir
les sujets, de lever les impôts et de percevoir les revenus.

Le représentant de la métropole portait le titre d'avoyer, il
était en même temps commandant du port et de la forteresse.

Sous ce régime assez paternel, les citoyens d'Estavayé purent

jouir de la paix et du bonheur intérieurs; mais, cédant aux influences de l'atmosphère féodale du siècle, ils renoncèrent à l'égalité, et se divisèrent en trois classes : les nobles, les grands et les petits bourgeois. Les nobles assistaient au lever de l'avoyer, chassaient et jouaient avec lui; les grands bourgeois étaient huissiers, maisonneurs, halliers et messagers, etc.; les petits bourgeois n'étaient rien du tout.

Un seul événement remarquable est signalé vers le commencement de cette époque. C'était le temps où l'on se faisait une guerre à outrance dans ce monde pour avoir la paix dans l'autre; ce temps où l'on commençait à scruter, à réformer, et où les uns étaient las d'être catholiques, et les autres tremblaient de ne plus l'être.

Quelques-unes de ces idées de réforme osant passer la baie à la nage, avaient, malgré les bâtiments d'avisos, pu pénétrer dans le port et dans la ville; et déjà un réformateur commençait à prêcher ses funestes principes sur les indulgences et sur la non-infaillibilité des hommes.

Alors François de Stavayé, parent des anciens seigneurs, et toujours vandale, commandait une compagnie de zouaves en France. Emu des dangers que courait la foi des Staviacois, il quitte Paris avec sa troupe, pénètre dans Stavayé sans être aperçu, enfonce les portes de la cathédrale, renverse le réformateur d'un coup d'arquebuse et repart comme il était venu, sans même prendre un verre de piquette à la pinte du coin.

La bonne princesse Isabelle, tout en octroyant une Charte à ceux d'Estavayé, avait bien compris qu'un peuple ne saurait vivre que de principes et de droits politiques, et qu'il lui fallait quelque chose de plus confortable. Elle avait donc institué une fête annuelle dont les frais devaient se payer sur le produit de la dime. Ce festin s'appelait le grand *fire-bas*, ou plus généralement le *conrey* (*convivium regale*). C'était un de ces festins que l'ancien bon temps seul connaissait, véritable branle-bas de cuisine et de cave.

Voici la note des frais du conrey de l'an de grâce 1522 :

3 chars de vin de Lavaux, 40 moutons, 2 bœufs et 1 génisse; 5 cochons, 19 sacs de grains, 5 fromages, 3 livres de chandelles (ce qui prouve à l'évidence l'origine russo-vandale des habitants

du pays), 4 pains de beurre (car les 3 livres de chandelles n'avaient pas suffi), outre une grande quantité d'épicerie, oignons, légumes et poissons.

En 1532, le repas se donna en maigre : il fallut 4 chars de Lavaux, une batelée de bois pour la cuisine, huit pots d'huile pour cuire le poisson, soixante-neuf pots de beurre fondu, sept coupes et un bichet de pois pour les soupes, poissons divers, brochets, anguilles, perches et perchettes à profusion, douze fromages, plusieurs centaines d'œufs, etc., etc.

Cependant les radicaux, toujours disposés à réformer, proposaient d'abolir le conrey. Bien entendu qu'il y avait des radicaux déjà dans ce temps-là et avant; le serpent qui insinua à Eve la liberté de manger de tous les fruits, n'était-il pas radical?

Les conservateurs, par contre, professant ce principe : " gardons ce que nous avons et prenons ce que nous pouvons, " voulaient conserver le conrey, auquel ils tenaient..... probablement le haut de la table.

L'affaire fut portée devant les conseils des LX et des CC de Fribourg. Mazarin a dit quelque part : " Laissez le peuple boire et chanter, pourvu qu'il paie, " et Machiavel a dit : " Divisez et régnez. " On savait gouverner dans ce temps-là, et le conrey fut maintenu.

C'est alors que l'on chanta à Estavayé :

Ah! vivent nos très-hauts seigneur,

Et le bourgmaitre Devevey!

Ils veulent tous notre bonheü :

Ils ont maintenu le conrey.

Mœurs et habitudes. Au premier aspect, l'observateur distingue à Estavayer deux races d'habitants : dans le voisinage du port ils sont d'origine vandale, essentiellement marins; ceux du haut de la ville sont Celtes et agriculteurs; là des bateaux, ici des fumiers. Les premiers sont perzévores, les autres panivores, mais tous boivent le vin et la gentiane.

Le langage est différent dans les deux quartiers, ce dont on s'aperçoit surtout par leurs rondes ou coraules.

Lorsque ceux du haut chantent :

„ Quand les autrous mézérons, no véitérin :

„ Quand les autrous riretron, no piorérin. „

Ceux du bas répondent :

- “ Ivuë, pertzétlé, brantevin,
- ” Ballé fillé que tzanton bin!
- ” O saint Laurint!
- ” No manqué rin!
- ” Bon saint Laurint! ”

On distingue là deux natures : ceux du haut sont mélancoliques et disposés à la mortification; ceux du bas, grands viveurs.

On connaît peu l'époque et les circonstances de la conversion des Staviacois au christianisme; tout ce que l'on sait, c'est que Stavius avait sur son vaisseau un aumônier druide en arrivant sur ces côtes. Dans tous les cas, le peuple d'Estavayé, bien que catholique, ne s'est jamais piqué d'être trop orthodoxe. Sept à huit ordres religieux ont vu leurs efforts se briser contre l'indifférence de ces hommes sceptiques. En 1316, les sœurs de St.-Dominique s'établirent dans cette cité; en 1515, l'ordre des Minimes vint la sermonner et la catéchiser; de 1661 à 1677, les Ursulines y tinrent école; en 1746, les dames du Sacré-Cœur y firent une apparition; celles-ci furent encore suivies des pères Trappistes, et ceux-ci des frères ignorantins. Enfin, en 1826, les Jésuites y établirent leur séminaire.

In vanum laboraverunt! Aujourd'hui les Huguenots chantent dans la chapelle des Pères de St.-Loyola les psaumes de David traduits par Clément Marot.

Si vous voulez étudier la physionomie du commun des habitants, vous n'avez qu'à parcourir les neuf auberges, les huit pintes, et les deux brasseries de la ville; mais si vous tenez à examiner de près les gens du haut négoce, de la diplomatie et du barreau, alors hantez la pinte d'Eric. C'est là le café aux mille colonnes, c'est la grande taverne, c'est la Bourse d'Estavayer. Voulez-vous traiter une grande affaire, fréter un navire pour Portalban, connaître l'arrivée d'un baleinier? c'est là que vous devez vous adresser. Voulez-vous une consultation? vous y trouvez votre monde; voulez-vous faire signer un mandat? c'est l'affaire d'un moment, et voulez-vous de suite faire procéder à une saisie (sauf cependant la saisie de la robe ou du plumeau d'une femme, ré-

servés par la Charte), vous y trouvez des huissiers prêts à vous obliger, moyennant le tarif. C'est-là que vous pourrez discuter politique et entendre agiter les grandes questions du jour : chemins de fer, télégraphe *sous-marin*, houillères de Pro-gens, légions suisses, guerre d'Orient.

Gros financiers, hommes de la basoche,

Gens de la cour,

C'est bien ici que le grand monde accourt.

On entre là dès que la nuit approche,

Et, quand renaît le jour,

On sort, lourde la tête, et légère la poche !

Du reste, il y règne la gaité la plus franche et la plus cordiale; on y rit, on y chante; mais comme on n'y boit invariablement que du Cheires et du Châbles, le refrain qui revient toujours est celui-ci :

« Tout change ici-bas sur la terre,

„ Mais le vin, le vin ne change pas ! „ (bis)

Mais si les hommes d'Estavayé ont leur athénée, les dames ont su se donner aussi un lieu pour leurs meetings. Depuis les huit heures du matin à dix heures du soir, allez au banc des Halles, que de mauvais plaisants appellent le "*Banc di Dzanlié*," et vous y trouverez sans interruption une cour d'assises féminines, qui ne le cède en rien aux hommes pour la chaleur des discussions, le choix des discours et les attitudes plastiques. Du matin au soir on y discute; et le lendemain, la discussion, qui n'est jamais close, recommence et continue.

Dans ce bruyant aréopage,

Sévère, public et secret,

Des amazones de tout âge

Discutent mœurs, modes, décret.

Pour ses moyens, cette voisine

A robe trop chère et trop fine.

De Jean la fière moitié

N'a bientôt plus que des guenilles,

C'est vraiment à faire pitié!

Cruels soupirs de vieilles filles,

Vertus sans tache des présents,
Défauts sans nombre des absents,
Une œillade, un rien dans la rue,
On passe là tout en revue.

En quittant le banc des Halles, les dames d'Estavayé ont encore un devoir pénible à remplir, c'est celui de faire des patrouilles au moins jusqu'à 11 heures du soir. Est-ce pour la sûreté de la ville?... est-ce pour celle de leurs maris ou pour leur propre sûreté?... C'est là un secret des mœurs de cette ville. L'institution en est fort ancienne, elle a été conservée sans doute en raison de son utilité, et malgré les mauvaises langues et les plaintes des pintiers, nous la respectons. Il faut bien que les femmes aient rendu de grands services à la cité, puisque la duchesse Isabelle a réservé dans sa chartre qu'on ne saisira ni leur robe, ni leur lit, et qu'elles ne paieront *que demy bamp*.

Il y a fort longtemps que la polygamie est abolie à Estavayé; déjà en 1554, samedi 27 janvier, Claude Pantillon y fut décapité pour avoir épousé quatre femmes. Cependant, malgré cette sage limite posée au nombre des épouses, les citoyens d'Estavayé tiennent fortement à ne pas laisser leurs filles chercher fortune ailleurs, et, bien que très-hospitaliers du reste, ils ne voient pas de bon œil les *étrangers* qui viennent, comme l'on dit, *prendre leur chapeau* dans une maison bourgeoise.

Récemment encore,

Des beautés de la ville Agathe est la plus belle :

Mille amants à l'envi se disputent sa main.

« Je ne puis disposer que d'un cœur, » se dit-elle.

Le dieu Plutus décide, elle épouse un forain.

« Honte, s'écria-t-on ! Une telle héritière,

Lot de l'un de nos grands bourgeois,

Tomber en main étrangère !

Honte, honte trois fois ! »

Les Staviacois aiment essentiellement la danse, et régulièrement tous les soirs il y a coraules sur la place de Mondon. Nous regrettons que l'espace nous manque pour transcrire ici leurs principales rondes : nous ne citerons que celle-ci :

La boulangère a des écus
Qui ne lui coûtent, coûtent guère ;
Elle en a, car je les ai vus,
La jolie, jolie boulangère.

Dans les coraules il règne une parfaite démocratie, abstraction complète des rangs de la société : le châtelain, la fille du banneret, le manouvrier et la batelière dansent dans la même chaîne. Aussi les mœurs commencent-elles singulièrement à s'adoucir. La contrebande y est inconnue, et, sauf dans les faubourgs, on reconnaît l'abolition de la traite foraine; de sorte que le trousseau d'une épouse peut aujourd'hui traverser cette cité sans être mulcté. Les charivaris n'y sont plus de goût. Par contre, lorsqu'une veuve ou une fille est abandonnée et que son cavalier en épouse une autre, l'avenue de la maison de cette délaissée est régulièrement saupoudrée de gyps et d'oignons. Nous ne connaissons pas le but ni l'effet de cette mixture; quoi qu'il en soit, *il y a là de l'oignon*.

Climat. Fertilité. Nous ne saurions faire un tableau complet de la cité de Stavius sans parler de son climat, ainsi que de la beauté et de la fertilité de ses environs.

Cette ville, située ni sur la cime d'une montagne, ni au fond d'une vallée, est, par cette position avantageuse, à l'abri des inconvénients d'un air trop léger des montagnes et trop lourd des vallées.

La bise, pour y être fréquente, n'en est pas moins salutaire : elle dissipe les humidités; le vent du midi modère les rigueurs de celle-ci; l'*Oberre* tempère les ardeurs du soleil, et le *Joran toujours bie faisant*, dit un banneret de 1763, balaie les nuées et détourne les orages.

Cette ville offre encore un autre sujet d'admiration : ce lieu favori et bien-aimé de la nature, en a reçu les do is les plus généreux. L'eau étant le mobile de toutes les productions et le véhicule non seulement des bateaux et des pertzeltes, mais encore de la nourriture, on sent combien la disette en serait insupportable. Or Estavayer a trois sources différentes également bonnes. « La première est sans goût et sans odeur, la seconde cuit admirablement les légumes et la troisième, dissout le savon. »

Un autre élément de bonheur, c'est l'eau du golfe, aussi *abondante que salutaire*. Sa qualité savonneuse (c'est toujours le

banneret de 1763 qui parle) connue de tout le monde pour sa propriété de blanchir le linge, « fournit des armes victorieuses » contre les maladies internes et externes. Son excellence se fait » sentir non-seulement dans les affections cutanées, surtout dans » le vice psorique, mais encore dans les maladies inflammatoires » du bas ventre, employée en bains ou prise en lavements. »

Mais, comme si Estavayer eût dû renfermer un spécifique assuré contre chaque maladie, il y avait autrefois une source d'eau minérale près de la chapelle de St.-Eloi. Cette eau était imprégnée de mars; ses vertus, propres à dissiper les obstructions, avaient étendu au loin sa renommée, mais, par une fatalité qui n'est que trop ordinaire, on laissa enfouir et tomber dans l'oubli ces précieux thermes.

L'examen particulier du nombre et des qualités de chacune des productions qui naissent dans les environs de cette cité n'étant pas du ressort d'une topographie, nous nous bornerons à citer les plantes les plus ordinaires de cette zone, toujours d'après notre savant banneret et d'après le système de Linnée: l'arrête-bœuf, le bouillon-blanc, la bourse à pasteur, la bourrache, le cresson amer, l'herbe aux chats, l'herbe à la trinité, l'herbe à Robert, l'herbe à paralysie, la langue de chien, le mors du diable, le mouron, le pain à coucou, le saule, la verne, le pisse-en-lit, la fougère au ver solitaire, la verge d'or et la vesse noire.

Mais la baie aussi fournit sa part de faveurs par l'agrément de ses promenades, la diversité des points de vue, les effets salutaires des bains et principalement par sa riche production de poissons.

« La baie le peut disputer en fertilité à la terre; si celle-ci » offre plus de variétés dans ses productions, il est aussi plus » facile de l'en dépouiller. »

Quoi qu'il en soit de cette préférence, les principaux poissons de la baie sont: le salut, l'amble, la palée, l'ombre, le nazo, la rotta, la bondelle, le ronzon, le gatzon, le gropo, le barbiaux et le saumon saumoné.

Cependant la plus grande richesse, la véritable mine de Californie consiste dans la pêche de la *pertzette*, qui n'est pas un poisson, mais le frélin, ce représentant de tous les poissons.

De même que nos meilleurs fromages ne se mangent qu'à l'étranger, on ne trouve la pertzette que sur les tables des princes.

La pêche de la pertzette, qui a donné aux habitants d'Estavayer et de la contrée le nom de *Pertzels*, a fait la prospérité de cette cité et des cités maritimes des environs. La pertzette est à Estavayer ce que les cordes sont à Romont. Aussi une révolution fut-elle sur le point d'éclater lorsqu'en 1853 le parlement défendit la pêche du frétin. Le chemin de fer et la route de Grandcour firent une heureuse diversion et apaisèrent l'orage.

Nulle cité ne possède autant d'habiles plongeurs, autant d'intépides nageurs que la ville d'Estavayer. Rappelons, à ce sujet la bénédiction de 1854. Or, Messieurs, il arriva que.....

Mais nous nous arrêterons ici, de crainte d'être long.

Je t'aime, Estavayer, batelière encore fraîche

Que, le soir, tes chansons délassent de la pêche,

Qui dances la cōraule au bord de tes flots bleus!

Je t'aime, et cependant je te fais mes adieux.

CLAUDE LEBEAU.

DE MORLON.

(Suite.)

Hors d'état d'entreprendre un établissement, Claude s'était vu, malgré son titre de bachelier et d'avocat au parlement, contraint d'entrer dans l'étude d'un procureur de Paris : il n'y fut reçu toutefois que moyennant une pension annuelle, qui, paraît-il, ne fut point payée. Leseril était cependant chargé par l'officier des Cent-Suisses de subvenir aux besoins du jeune homme et il avait reçu, à cet effet, l'argent nécessaire. Claude alla lui en demander, car M. le procureur commençait à s'impatienter tout de bon.

« Cet orateur manqué, au lieu de m'en donner, s'avisa de me débiter des préceptes qui étaient aussi hors de saison qu'ils étaient

fades, en me disant que c'était parler en jeune homme que de demander de l'argent. Je ne lui répondis autre chose, sinon qu'il serait temps de dogmatiser lorsqu'il en aurait donné à mon procureur. Notre conversation ne mérite pas d'être rapportée ici. Je parlais, selon lui, en jeune homme, et lui, selon moi, parlait en parfait ignorant. Il vint cependant quelques jours après chez mon procureur, à qui, je ne sais par quel caprice, il ne donna point d'argent, se contentant de lui remontrer combien il était beau à un procureur d'avoir soin de la conduite des jeunes gens; combien il était honorable de les voir sortir de chez lui bien formés dans la pratique de la chicane; que, pour cet effet, il prendrait la liberté de venir l'interrompre quelquefois, pour s'informer des progrès que j'y aurais faits, et enfin cent autres impertinences de cette nature.

„ Mon procureur, qui regardait ses écus comme ses dieux Pénales, ne se contenta point d'une pareille monnaie, et comme il était homme brusque de son naturel, il me dit qu'il avait plus besoin d'argent que de fades louanges; que les gens de sa robe ne se payaient point de vent ni de fumée : qu'il lui fallait de l'argent, de l'argent et de l'argent.... Je ne fus point surpris de l'entendre parler de la sorte : on sait assez quelle est l'avidité de ces harpies, et que si l'on en trouvait seulement un parmi eux qui n'eût pas les mains crochues, on pourrait alors s'écrier : *O rara avis in terris!* Je pris sur le champ le parti d'aller trouver mon père à Luciennes, mais quelle fut ma réception ! Mon père me traita fort mal, me défendit l'entrée de sa maison, et, pour toute consolation, me renvoya à Leseril. „

Claude et son frère aîné, qui se trouvait aussi en disgrâce dans ce moment, logent dans une auberge du village, afin que le voisinage de la maison paternelle leur permette d'épier les moments favorables de rentrer en grâce. En effet, le lieutenant Lebeau les accueille de nouveau, mais le lendemain déjà il les avait mis à la porte avec un foudroyant assaisonnement d'injures de toute espèce. Le retour d'un nouveau lendemain amenait irrévocablement le retour d'un nouveau pardon, suivi d'une nouvelle expulsion. Et tout le monde riait à Luciennes, „ y compris divers seigneurs, parmi lesquels M. le duc d'Antin tenait le premier rang. „ Quelques personnes interviennent enfin en fa-

veur d'un fils injustement maltraité, auprès de ce père lunatique et bourru. M. Blouin, gouverneur de Versailles, des ecclésiastiques et plusieurs pères Recollets de St.-Germain en Laye font des démarches pour amener une réconciliation : tout est inutile.

« Mon père s'était mis en tête de m'envoyer au Canada et rien ne pouvait le détourner de ce pernicieux dessein. Pour cet effet, il fit jouer tous les ressorts possibles et sut si bien faire, qu'il en vint à bout, de la manière du monde à laquelle je me serais le moins attendu. »

« Comme je ne demandais pas mieux, de mon côté, que de m'éloigner de lui, mais non pas de la façon dont il l'entendait, un de ses amis vint me trouver et me proposa artificiellement, suivant ses intentions, de partir pour le Canada, s'offrant de m'y procurer un bon emploi par le moyen de M. Hocquart, un de ses amis, qui devait s'embarquer incessamment pour aller remplir la place d'intendant de la Nouvelle-France. Il ajouta qu'il ne savait pas même si ce M. Hocquart ne me prendrait pas pour son secrétaire, parce qu'il m'avait fort recommandé à lui ; qu'au reste, si je voulais me rendre promptement à La Rochelle, avec une centaine d'écus qu'il me donnerait, j'en serais quitte pour revenir, en cas que ses promesses ne fussent pas effectives. L'état de mes affaires était si triste, que j'acceptai sur le champ les cent écus, qu'il me compta à cette condition, et qu'il accompagna d'une belle lettre de recommandation.

« Il ne m'en fallut pas davantage pour me déterminer. Je partis dès le lendemain, 10 avril 1729, et montai à cheval pour me rendre à La Rochelle.

« Il ne m'arriva rien dans ma route qui fût digne d'attention, si ce n'est que je rencontrai, à quelques lieues d'Orléans, dix-sept jeunes parisiens, qui me parurent pour la plupart enfants de famille. Ils étaient tous enchaînés ensemble, les uns par un pied, les autres par le cou. Je m'arrêtai dans l'auberge où ils étaient et m'informai aux archers qui les conduisaient, du lieu où allaient ces pauvres jeunes gens, des crimes qu'ils avaient commis, et des supplices auxquels ils étaient condamnés. Mais tout ce que j'en pus apprendre, c'est qu'ils avaient ordre de les conduire à La Rochelle, où on les embarquerait pour le Canada. Leur état excita ma compassion. Je m'éloignai d'eux et les de-

vançai pour ne plus voir un si triste spectacle. Le lecteur peut bien penser que j'ignorais alors que nous dussions être compagnons de voyage. »

Claude arrive à La Rochelle et s'informe de M Hocquart : on lui dit que ce monsieur est à bord de l'*Eléphant*, qui mouillait dans le port. Tout heureux de voir « un vaisseau complet, » Lebeau se rend sur le bâtiment, où il ne tarde pas à apprendre qu'il va être déporté en Amérique, au moyen d'une de ces trop fameuses Lettres de cachet dont on fit en France un si scandaleux abus jusqu'à la grande révolution de 1791.

C'était, on l'a déjà deviné, le moyen odieux auquel le père de Claude avait recouru pour se débarrasser de la présence de son fils. Il n'y avait plus moyen de reculer : celui-ci se trouvait désormais prisonnier et placé sous la surveillance des soldats et des matelots, « en conformité des ordres du roi, qui l'avaient précédé. » Je fus si étourdi de ce coup, dit le jeune déporté, que j'en demeurai près de vingt-quatre heures dans une espèce de léthargie, ne pouvant ni manger ni parler.

Le 27 avril 1729, à 6 heures du matin, on amena à bord de l'*Eléphant* les dix-sept jeunes fils de famille que Claude avait rencontrés sur sa route quelques jours auparavant (*). Des Lettres de cachet les expédiaient également pour le Canada. Notre compatriote morlontin en nomme quelques-uns : *Courbuisson*, neveu du procureur-général du Parlement de Paris, et ancien lieutenant du régiment *lionnois*, beau gentilhomme aux manières élégantes, mais assaisonnant tous ses discours de jurements et de saillies obscènes; le chevalier de *Bauillé*, gentilhomme de Picardie; le chevalier de *Texé*, parisien; *Vaticour*, *Guindal*, et *Narbonne*, fils du commissaire de Versailles, et précédemment commis de M. le comte de Maurepas. Ces deux derniers avaient été les compagnons d'études de Lebeau. Il y avait en outre là deux pauvres paysans que l'on avait arrachés du sein de leurs familles et que l'on transportait au-delà des mers pour un crime bien affreux..... ils avaient braconné sur les terres de M. le comte de Toulouse.

Narbonne, l'ancien ami de Claude, se trouvait assez bizarrement accoutré : une simple veste noire, et par-dessus, une robe

(*) La veille au soir, ils devaient échapper à leurs gardes et à la déportation. Mais un accident fit échouer leur projet.

de chambre d'été doublée de taffetas bleu, des pantoufles de même couleur, brodées d'un galon d'argent. C'est dans ce costume qu'il s'était trouvé lorsque les archers vinrent à l'improviste le prendre dans sa chambre, sans lui donner le temps de s'habiller, tant ils avaient hâte de le conduire à Bicêtre pour y joindre la chaîne qui devait partir incessamment.

Le 4 mai, quelques coups de canon saluèrent la ville, puis le navire cingla à pleines voiles à destination de Québec. Le capitaine était M. le comte de Vaudreuil, qui eut pour Lebeau toutes les attentions, toute l'affabilité possibles : à bord se trouvaient encore Mgr. Dosquet, évêque de Samos, qui allait remplir dans toute la Nouvelle-France les fonctions de l'épiscopat, et M. Hocquart à qui Claude avait été particulièrement adressé.

Aug. MAJEUX.

(La suite prochainement.)

EXTRAIT D'UN DICTIONNAIRE ALLEMAND.

(Traduit de Rabener.)

COMPLIMENT.

Ce mot est un de ceux qui ne signifient rien. Faire un compliment n'est pas autre chose qu'un mouvement indifférent d'une partie du corps, ou aussi une flexion de l'épine dorsale accompagnée d'un mouvement du pied. Dans la règle, ni l'esprit ni la volonté n'y prennent aucune part.

Rendre un compliment, c'est faire savoir poliment à son interlocuteur qu'on peut aussi courber le dos sans autre intention. D'après la courbette on peut juger quel est le degré de distinction des personnes qui se rencontrent, etc., c'est là presque la seule utilité que les compliments puissent avoir. Un homme sans argent, quelque sage, quelque habile qu'il soit, ne saurait s'incliner assez profondément, car il est le dernier parmi ses concitoyens. Mais un homme riche que le Ciel a créé uniquement pour qu'il mange et boive jusqu'à ce qu'il meure, a le droit de ne

remuer qu'un tant soit peu les lèvres lorsque l'autre le rencontre.

Hier je vis un vieil et respectable citoyen qui, dans sa jeunesse, a bravement combattu pour son pays, qui plus tard a honorablement gagné sa vie par le travail de ses mains, qui a loyalement, depuis quarante années, payé ses contributions, qui a donné à la patrie six enfants bien élevés, et enfin, s'est acquis parmi tous ses voisins la réputation d'un parfait honnête homme. Venant à rencontrer un jeune et riche conseiller, il lui fit un compliment un peu passé de mode à la vérité, mais on ne peut plus respectueux. Le jeune conseiller daigna à peine incliner son irréprochable épine et laissa à son domestique le soin d'ôter son chapeau. On voit clairement par là le rapport qu'il y a entre le compliment du pauvre et celui du riche. Mais en cette occasion j'eus lieu, moi, d'observer ceci, que le jeune conseiller est un oison. En voilà assez quant aux compliments qui ne concernent que l'attitude mécanique du corps.

Les formules du compliment sont ordinairement celles-ci : " Je vous prie de faire à Monsieur mon compliment, ou veuillez rendre à Monsieur son compliment ! „ Il serait bien difficile de préciser la signification de ces mots, car ils n'en ont aucune.

" Sans compliments, Monsieur, je vous en prie, mais sans compliments, comme entre amis ! „ Si je devais traduire cela en style ordinaire, ce serait à peu près ceci : Je vous tiendrais pour l'homme le plus grossier qu'il y ait au monde, si vous pensiez que nous sommes réellement assez amis pour vous croire dispensé de me faire tant de compliments.

" Votre humble, votre très-humble serviteur, je suis votre plus dévoué, etc., et je me dis avec tout le respect convenable, votre etc. Je ne laisserai point passer cette occasion de vous renouveler l'assurance de, etc. „ Ce ne sont là que des compliments, qui ne signifient, entre gens qui, d'après le ton du monde actuel, passent pour avoir de l'usage, absolument rien.

Quand les gens de cette classe emploient de telles formules à la fin de leurs lettres, ils ne pensent à rien, pas plus que le négociant qui, à la veille de faire banqueroute, écrit sous ses billets : " Avec la grâce de Dieu, je paierai, etc. „

ETERNEL

est un mot que chacun emploie selon son bon plaisir et quand les circonstances le demandent. *Jurer une éternelle fidélité* se trouve généralement dans la bouche des fiancés quatre semaines avant le mariage, mais cette éternité ne dure généralement pas davantage non plus que quatre semaines après la noce, et encore ! L'automne passé, j'ai connu un jeune homme dont l'*éternelle fidélité* ne dura pas tout à fait vingt-quatre heures !

Aimer éternellement est un mot plus passager, encore, et à vrai dire, ce n'est qu'une figure poétique. Elle est encore de quelque usage parmi les personnes non mariées, et cela dépend beaucoup de la femme combien cette éternité d'amour doit durer, car on cite des exemples qu'une de ces éternelles amours s'était subitement interrompue dès que Mademoiselle avait cessé d'être insensible et commencé à ressentir réciproquement une immortelle passion.

Comme de l'amour, ainsi en est-il souvent de l'amitié. Je me souviens que dans une société où l'on avait bravement bu, j'ai été témoin en une seule soirée de trois éternelles amitiés. Au maximum, ces sortes d'éternelle amitié ne durent pas plus que l'ivresse qui en est l'occasion ; car, *cessante causa, cessat effectus*. (Avec la cause cesse l'effet.)

Conclure une paix éternelle est une expression tout à fait française, et en français elle a absolument la même valeur que *Waffenstillstand* (trêve) en allemand ; en un mot, c'est une paix qui dure aussi longtemps qu'on y trouve son avantage.

Acquérir une éternelle renommée, c'est, chez quelques savants, un certain mouvement de la main droite, qui, sans aucune participation de l'âme ou de l'esprit, barbouille quelque chose sur du papier blanc et le passe ensuite à l'imprimeur. Ainsi, celui qui tient les clés de l'éternité c'est le compositeur, et ces clefs ne sont pas autre chose que des caractères de plomb, enduits de couleur noire, qui sont imprimés sur du papier blanc.

Aspirer à l'éternité (voir *Immortalité*) consiste en une certaine maladie qui est à charge peut-être moins au malade lui-même qu'aux autres. En général elle attaque les jeunes gens et se perd lorsqu'ils avancent en âge ; cependant il arrive quelquefois que des hommes mûrs la prennent, et alors elle est non-seulement

plus dangereuse, mais elle devient insupportable à tous ceux qui ne peuvent éviter un patient de cette espèce : les remèdes violents sont peu efficaces, parce qu'alors le paroxisme augmente en force et en véhémence, et en ce cas, les malades ont beaucoup d'analogie avec les aliénés, qu'on n'ose point contredire sans échauffer encore plus leur cerveau troublé. Voici quel est le meilleur remède. Aussi souvent qu'un de ces personnages exaltés paraît dans la société humaine, malgré les sorties bruyantes qui sont un des signes de cette maladie, il ne faut faire semblant ni de les voir, ni de les entendre, ni de remarquer leur présence, ni prononcer leur nom en aucune occasion; en un mot ne dire d'eux ni bien ni mal. Cette recette produira probablement son effet. Messieurs de la faculté sont encore bien loin d'être d'accord sur les causes de cette maladie. Les uns pensent que c'est une espèce d'épilepsie, à cause des gestes étranges auxquels le malade se livre, et parce que, à l'instar d'autres maladies épidémiques, elle se manifeste fréquemment et à certaines époques, et aussi parce qu'ils ont remarqué qu'on arrête le mal en rompant le pouce au patient, comme cela se pratique pour les épileptiques. D'autres croient qu'elle provient d'une bile corrompue. Galien pense qu'elle n'est pas autre chose qu'une violente crampe d'estomac, et feu Monsieur le conseiller Hoffmann, de Halle, l'appelle, dans le troisième chapitre de la dissertation sur les maladies savantes, la fièvre d'auteur.

RESPECTABLE.

Je ne veux parler ici que du sens figuré de ce mot, car au propre, la signification en est assez connue, et j'ai trop de respect pour ce qui est réellement respectable, pour vouloir m'ingérer d'en déterminer la signification dans mon dictionnaire. Au figuré, respectable signifie *noir*, et un homme respectable, ce n'est pas autre chose qu'un homme en habit noir. Je fonde cette explication sur l'expérience. Car, parmi les hommes en habit noir, il en est quantité qui n'ont absolument rien de respectable, si ce n'est leur habit. Je pourrais les nommer, mais c'est superflu, car je suis certain qu'en lisant cet article, ils se nommeront eux-mêmes et trahiront leur nom par un zèle qu'ils appellent, eux, devoir de leur charge, et que nous appelons, nous, mauvaise conscience.

Cette explication du mot respectable étant posée, j'aurai, par là, l'occasion d'enrichir considérablement ma langue maternelle. Un homme en habit noir, qui, par charité chrétienne, fait aux pauvres des avances au huit et tout au plus au douze pour cent; qui, par pure compassion, assiste une pauvre veuve dans l'éducation de ses enfants et lui prête quelques thalers sur un gage qui vaut deux fois autant, à la seule condition qu'au bout d'une année le gage doit être retiré moyennant paiement, ou abandonné,... cet homme s'appellera dorénavant un respectable usurier, car s'il n'était pas habillé de noir, il ne serait pas un respectable, mais un ignoble usurier, et rentrerait sous le domaine de la loi. Respectables jeunes seigneurs! voilà certes ce qu'on n'aurait pas cherché chez nous; néanmoins j'en connais un qu'on prendrait certainement pour un marquis déguisé, tant il sait bien jouer le rôle d'un gentilhomme sous son habit noir. Une nouvelle preuve que l'on peut se dandiner, se donner des airs, et se rendre ridicule sans avoir de canne, de tabatière, ni de manchettes (*).

Une respectable pointe (style de cabaret) est un mot tout nouveau, mais une très-vieille chose, et je veux parier que bien souvent on n'aurait pu distinguer lequel de deux hommes gris est le maire du village ou le *pastor loci*, si les révérends n'étaient pas habillés de noir.

Avoir l'air d'un homme respectable, veut dire, chez certaines gens, un menton à double étage et une épine dorsale inflexible, et revêtir une charge respectable, ainsi que s'arroger le droit de condamner publiquement des fautes que l'on commet soi-même en particulier, et qui ne doivent point être blâmées par d'autres, s'ils ne veulent courir le risque de se voir fermer le chemin du bonheur terrestre et céleste.

En voilà assez au sujet des hommes respectables au figuré, ou de ceux qu'à cause de leur conduite on ne souffrirait point dans la société, s'ils ne portaient point des habits noirs.

Tous les hommes raisonnables comprendront que ces remarques ne concernent point ceux qui, par leur conduite vertueuse et édifiante, méritent dans la force du mot le plus grand respect et le nom d'un homme respectable. Ceux-là seuls ne le compren-

(*) Il ne faut pas oublier que Rabener écrivait au dix-huitième siècle.

dront pas qui deviendraient subitement ridicules et méprisables, si on leur ôtait leur habit noir et le fauteuil dans lequel ils se sont insinués. Voici encore une locution qui me vient à l'esprit. *Chercher un poste respectable* signifie, en certains endroits, épouser la fille de chambre du gracieux seigneur !

ESPRIT.

Mon intention n'est point d'écrire ici une dissertation philosophique sur ce sujet. C'est pourquoi on voudra bien ne pas attendre de moi que je parle de ce mot dans le sens qu'on lui attribue à l'université.

Je n'écris point pour des pédants, mais pour le grand monde, et là esprit signifie richesse.

Un homme qui n'a pas d'esprit, c'est un homme pauvre. Il peut être honorable, il peut être savant, il peut être spirituel, en un mot il peut être le plus honnête et le plus utile des hommes, cela n'y fait rien ; il n'a pas d'esprit, car il n'a pas d'argent.

Il n'y a pas pour un liard d'esprit là-dedans ! dit mon propriétaire lorsqu'il lit une poésie passable. Pourquoi ? Mon propriétaire est un changeur qui n'a rien appris au monde, si ce n'est à faire des additions, et il pense que, quand même il apporterait à la Bourse la plus belle ode, il n'en retirerait pas un liard.

“ Cette fille a de l'esprit, ” dit un prétendant qui ne vise qu'à l'argent, bien que sa Climène ne fasse absolument rien que prendre du café, jouer l'hombre, arranger des nœuds de rubans, regarder par la fenêtre, et, tout au plus, se moquer du négligé de sa voisine. Dans les sociétés où elle ne peut rien faire de semblable, elle n'est pas même en état de dire autre chose qu'un *oui* ou un *non* tout secs, et si elle ne jouait avec son éventail, on la prendrait pour une belle statue. Mais qu'importe ? pour son amant elle a beaucoup d'esprit, car sa mère lui a laissé une très-belle fortune.

“ Cet homme a beaucoup d'esprit naturel, ” signifie : il a reçu de ses parents un riche héritage et n'a point eu besoin de gagner son argent.

Il n'est par conséquent pas besoin d'expliquer ce que ceci veut dire : Il a de l'esprit à usure. Cela se comprend de soi-même.

Au fait, je ne suis pas le plus bête de tous, car je possède aussi quelque peu de fortune, et cela m'a fourni l'occasion d'apprendre à connaître, par une expérience de trente années, le thermomètre de l'esprit. D'après le cours actuel, je puis établir à peu près ce tarif de l'esprit de mes compatriotes :

- 1,000 thalers, pas tout-à-fait sans esprit;
 - 6,000 thalers, passablement d'esprit;
 - 10,000 thalers, un esprit au-dessus du commun;
 - 30,000 thalers, un grand esprit;
 - 50,000 thalers, un esprit pénétrant;
 - 100,000 thalers, un esprit divin;
- et ainsi progressivement pour chaque millier de thalers.

J'ai connu le fils d'un riche négociant qui était presque aussi intelligent que son cheval. Mais il avait 400,000 thalers; c'est pourquoi mon correspondant assurait qu'il était à peu près l'homme le plus spirituel du Mecklemburg.

Le gaillard a perdu l'esprit! se dit d'un négociant qui a fait banqueroute, et j'en connais quelques-uns à qui ce reproche fait beaucoup plus de peine que si l'on disait qu'ils ont perdu le nom d'honnête homme. L'unique consolation pour de pareils hommes, c'est que leurs femmes, qui par leur mauvaise administration et leurs folles dépenses sont en général la première cause de cette perte, savent cependant conserver l'esprit qu'elles ont apporté, pour m'exprimer d'après l'usage, ou pour parler clairement, elles ont l'art de sauver leur propre fortune et de se garder assez pour nourrir très-confortablement elles et leurs stupides maris.

P. SCIOBÉRET.

HANS FRIESS,

Peintre fribourgeois au seizième siècle.

I. INTRODUCTION.

Dans les recueils consacrés aux gloires artistiques de la Suisse, on trouve plusieurs peintres du nom de Friess (1). Mais ces artistes, zuricois d'origine, sont postérieurs de deux siècles à celui qui nous occupe aujourd'hui, et dont le pinceau original décora plusieurs édifices religieux et civils de la ville de Bertold IV, dans le premier quart du XVI^e siècle. Moins heureux que ses homonymes, le maître fribourgeois n'a point trouvé place dans la galerie des Artistes suisses, où son mérite lui en assignait une, de préférence à tant de peintres médiocres ou obscurs dont les historiens de l'art indigène ont jugé à propos de perpétuer le souvenir. L'esquisse que je trace a pour but de réparer un oubli injuste, en démontrant une fois de plus que si notre canton n'est pas à la hauteur de Zurich et de Genève, on ne peut toutefois mettre au dernier rang, sous le rapport des beaux arts, la terre qui a produit un Friess au seizième siècle, un Wuilleret et un Grimoux (2) au dix-septième, et dans un temps plus rapproché de nous, le facteur d'orgue de génie qui a immortalisé le nom de Mooser.

Les sources auxquelles j'ai emprunté les détails de cette notice sont les archives cantonales et les compositions mêmes de Friess, dont quelques-unes ont bravé les outrages du temps et de l'homme, ces grands destructeurs des œuvres artistiques et littéraires. Ces ouvrages toutefois, quoique fort connus de certains érudits de la génération précédente, étaient demeurés ignorés du public, lors-

(1) Le principal de ces ouvrages est le *Dictionnaire des Artistes suisses* par Henri Fuessli, publié à Zurich en 1769, sous le titre de : "Geschichte der besten Künstler in der Schweiz." Cinq volumes.

(2) Les travaux de Wuilleret que le savant chanoine Fontaine, dans le Catalogue de sa Galerie de tableaux, appelait le meilleur des peintres fribourgeois, mériteraient bien de trouver un biographe. — Voir sur Grimoux la notice que j'en ai donnée dans l'ancienne *Emulation*. Novembre 1841, p. 5.

qu'une visite officielle faite au couvent des Cordeliers par quelques membres des deux sociétés d'études et d'histoire cantonale vint rappeler l'attention sur ces produits de l'art fribourgeois.

II. LE TABLEAU DU JUGEMENT DERNIER.

Hans Friess naquit à Fribourg vers le milieu du quinzième siècle, d'une famille qui tenait un rang honorable dans la république. Un de ses cousins, nommé Hans Friess comme lui, était sénateur ou membre du petit-conseil en 1498, et avait épousé la belle-sœur du seigneur bernois Louis de Büren, dont un autre Friess épousa la fille (1). Les premières années du Maître fribourgeois sont couvertes d'un voile épais, et ce n'est que par manière de conjecture que j'ose risquer l'opinion que Hans Friess avait peut-être étudié la peinture dans l'atelier d'un maître de l'École allemande nommé Holbein, que les historiens bernois nous apprennent avoir séjourné sur les bords de l'Aar pendant quelque temps vers la fin du quinzième siècle (2).

La première date positive dans la vie du maître fribourgeois est celle de 1501. A cette époque, les actes officiels nous montrent Friess rentré dans sa patrie et y exerçant les fonctions de peintre en titre du gouvernement. Comme on avait l'habitude de le faire pour les hommes d'un talent distingué que Messieurs du petit-conseil faisaient venir de l'étranger, Friess, bien que citoyen du pays et bourgeois, avait sa pension chez le secrétaire d'Etat Nicolas Lombard, auquel on allouait de 5 à 8 livres par trimestre pour son entretien; il touchait en outre un traitement fixe de 7 livres, et la munificence de Messieurs y ajoutait parfois le cadeau d'un habillement de la valeur de 5 à 8 livres (3). Par quelles productions antérieures l'artiste fribourgeois s'était-il acquis cette position honorable, c'est ce que mes recherches ne sont pas parvenues à découvrir. Mais cette même année 1501, on voit que Friess était occupé à exécuter pour le gouvernement un tableau de grande dimension, représentant le Jugement dernier et destiné à orner la salle du

(1) Régistres notariaux tenus par les chanceliers Calige, Faucon, Pavillard, Zimmermann.

(2) Tillier, Histoire de la république de Berne.

(3) Comptes des Trésoriers, extraits par le chanoine Fontaine.

conseil dans l'Hôtel-de-Ville, qui se trouvait au milieu du quartier alors populeux et aujourd'hui délaissé de l'Auge. On peut juger par les dépenses consignées dans les comptes de l'Etat, du prix que Messieurs attachaient à ce travail. En 1502, on fait à maître Hans Friess une première avance de 120 livres. Peu après le trésorier y ajoutait une somme de 405 livres, 2 sols, 6 deniers. Le peintre avait besoin de cette nouvelle avance pour dorer le fond de son tableau à la façon de l'école allemande. La représentation du jugement dernier coûta à l'artiste plusieurs années de travail et ne fut terminée qu'en 1506. Les comptes des trésoriers nous apprennent qu'à cette époque le tableau de Friess fut posé dans la salle du Conseil et muni d'un rideau protecteur, mais ils ne donnent malheureusement aucun détail sur la manière dont l'artiste avait traité son sujet et exécuté une œuvre qui vraisemblablement est une des meilleures qui soient sorties de son pinceau, et peut-être son chef-d'œuvre. Lorsque, quelques années après, l'ancien Hôtel-de-Ville fut abandonné pour le bel et majestueux édifice qui sert aujourd'hui d'hôtel cantonal, le *Jugement dernier* dut être compris dans le nombre des objets précieux que l'on transporta d'un local dans l'autre. Mais des tableaux divers qui décoraient le nouveau *Rathhaus* (et parmi lesquels se trouvait une bataille de Morat par le peintre Alexandre, le successeur immédiat de Friess dans la faveur de leurs Excellences) aucun n'a survécu aux changements et aux dégradations de tous genres que, sous prétexte de réparation, la mode, le caprice et le mauvais goût des deux siècles suivants ont infligés à cette noble et imposante demeure.

III. LE CARDINAL SCHINER.

Le *Jugement dernier* était encore sur le métier, que les gouvernants de Fribourg eurent l'occasion de montrer le cas qu'ils faisaient du talent et des qualités de leur compatriote. L'évêque de Sion, Mathieu Schiner, cherchait un peintre habile auquel il pût confier la décoration d'une de ses résidences épiscopales. Messieurs de Fribourg entretenaient déjà alors d'étroites relations avec ce prélat, à la politique implacable duquel ils devaient immoler, six ans plus tard, un chef révérend de la république, le malheureux avoyer d'Arserent.

Ils écrivirent en faveur de Friess une lettre de recommandation dont le Missival ou Copie-lettres du petit-conseil nous a conservé le texte si honorable pour l'artiste. Voici la traduction de cet acte, rédigé en allemand comme toutes les pièces officielles de cette époque :

„ A sa Grâce Mathieu Schiner, etc., etc.....
„ Apprenant que votre Seigneurie cherche un peintre capable d'orner et de peindre un magnifique plafond (köstliches tafelwerck) de votre palais, nous prenons la liberté de vous offrir notre bourgeois maître Hans Friess, dont le talent égale la droiture et la conscience au travail; et qui, nous en sommes sûrs, vous donnera toute sorte de contentement. Le maître des monnaies de votre grâce, Glaser, doit le connaître d'ailleurs et pourra vous renseigner à son sujet. Vendredi, 22 mars, 1504 (1). „

Quel accueil la recommandation de Messeigneurs trouva-t-elle auprès du célèbre prélat valaisan? Les actes officiels se taisent à cet égard, mais il est permis de croire qu'elle fut bien accueillie de l'évêque de Sion et que le maître fribourgeois fut invité à se rendre auprès de lui. Ce qui m'autorise du moins à le supposer, c'est que pendant l'année qui suivit (1505), il n'est fait aucune mention de Friess dans les comptes semestriels où son nom figurait ordinairement à la suite des employés les plus importants de l'ordre intellectuel, comme le prédicateur de St.-Nicolas, le physicien de ville et l'organiste.

IV. LE TABLEAU DE SAINT ANTOINE.

L'année 1506 trouve maître Friess installé de nouveau dans sa ville natale et travaillant pour le compte des monastères, soutiens naturels et plus ou moins zélés de l'art religieux dans tous les pays. Friess peignit sur bois pour les pères Cordeliers le tableau de St. Antoine, qui se voit encore aujourd'hui dans la chapelle domestique du couvent et qui forme le principal orne-

(1) Le maître des Monnaies dont il est ici question est le fameux partisan bernois Michel Glaser, qui, quelques années plus tard, cumulait les fonctions d'aubergiste avec celles de distributeur de l'argent de France. Son auberge à l'enseigne du Lion fut pillée dans l'émeute populaire de 1513, et lui-même ayant quitté l'asile de Buchsée, où il s'était réfugié, eut la tête tranchée comme " mangeur d'écus français. " C'est le nom que les paysans donnaient aux chefs du parti de Louis XII et de François I^{er}, son successeur.

ment de cet humble sanctuaire. La provenance de ce tableau ne laisse aucun doute, puisque le panneau est signé du nom en abrégé du peintre et de son monogramme, avec le millésime de 1506. Le monogramme ou symbole distinctif adopté par Friess à l'exemple des peintres de l'École allemande, était une espèce d'ancre surmontée d'une croix, et flanquée de deux croissants.

Le tableau de St. Antoine est une œuvre remarquable, et le principal titre du maître fribourgeois à l'attention et à l'estime des amis de l'art et des antiquités nationales. Nous nous arrêterons un instant à l'examen de cette composition intéressante, curieuse à la fois par le merveilleux du sujet et par la manière originale de l'auteur. Le sujet est emprunté à la légende de St. Antoine de Padoue et se trouve rapporté dans la vie de ce saint par les Bollandistes dont nous ne faisons ici que traduire la relation écrite en latin : « Appelé à prêcher aux funérailles de » certain usurier, le saint prit pour texte ces paroles de l'Évan- » gile : *Où est ton cœur, là est ton trésor.* Mais soudain sur la » fin du sermon, et comme éclairé par l'esprit d'en haut, il s'é- » cria : Ce mauvais riche est mort et il est enseveli dans l'enfer. » Visitez son coffre-fort; vous trouverez son cœur encore chaud » parmi ses écus, bien que son corps ait déjà reçu la sépulture. » Le sermon fini, les parents et les amis du mauvais riche ren- » trèrent chez eux et trouvèrent en effet son cœur encore pal- » pitant au milieu des écus (1) »

De ce récit où la simplicité des récits évangéliques s'allie à la plus sombre fantaisie, Friess a tiré tout un drame saisissant et lugubre. La scène principale, à droite du tableau, représente St. Antoine de Padoue prêchant sur une place publique et du haut d'une chaire improvisée, comme c'était alors la coutume des Franciscains non-seulement en Italie, mais dans tous les pays. L'auditoire se compose de 19 personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, rangées au pied de la tribune du missionnaire. Les femmes ont le visage enveloppé de voiles blancs semblables à ceux que portent les paysannes de Guin et de Tavel un jour d'enterrement. Dans le lointain on aperçoit un convoi funèbre; la bière couverte d'un drap noir traversé d'une croix blanche est portée par six hommes en manteau que pré-

(1) *Acta Sanctorum* à la date du 13 juin, page 709.

cèdent cinq chanoines en aumusse. Des croisées d'une maison qui donne sur la place, quelques personnes semblent aussi écouter le sermon. Derrière la chaire un jeune moine se tient à l'écart comme pour mieux entendre l'homme de Dieu, le prodige et l'honneur éternel de son ordre; ou plutôt ne dirait-on pas qu'il se cache là, saisi d'effroi à la vue de la scène d'horreur qui se passe dans les airs? Suivons la direction de son regard effaré, et nous partagerons son épouvante en voyant les affreux démons qui s'envolent emportant le corps nu et hideux d'un damné, dont ils tiennent les mains enchaînées, qu'ils enlacent des replis de leurs queues formidables, et sur les épaules duquel grimacent leurs masques couleur de flammes. C'est lui! ah! oui, c'est le mauvais riche, arraché ainsi vivant de sa couche funèbre et qui va être jeté vivant dans l'enfer!

Il y a moins d'une heure, le chevet de cet heureux de la terre était entouré de ses proches éplorés ou feignant de l'être. Deux moines à longue barbe l'assistaient de leurs prières, un cierge béni à la main. L'œil terne, la face bouffie, la taille obèse, le mauvais riche expire sur son lit de douleur à la vue des vases d'or et d'argent qui couvrent toutes les saillies de son appartement somptueux et sur lesquels ses regards se portaient avec tant de complaisance pendant les longues heures de sa vie oisive.

Cette seconde scène est à la gauche du tableau et se passe dans l'étage supérieur d'une maison qui donne aussi sur la place publique comme celle dont nous parlions tout à l'heure. Mais au-dessous de cette pièce et dans cette salle basse en forme de caveau, quel autre spectacle attire nos regards? C'est la veuve et les parents du mauvais riche dévorant des yeux et du geste les trésors étalés sur une table; en vain leurs mains avides heurtent au cœur saignant et fétide de l'usurier dont les rapines vont les enrichir et les damner à leur tour. Les héritiers sont dignes de l'héritage, et le maudit peut se consoler par la pensée qu'il sera surpassé par les détenteurs de ses richesses.

Une œuvre si dramatique dans ses effets ne peut être sans mérite sous le rapport de l'art. Qu'importe que le dessin soit incorrect, que les figures pèchent par une certaine raideur et par l'absence des proportions convenables; ces défauts, communs d'ailleurs à presque tous les maîtres de l'école allemande antérieure

à Holbein et Dürer, sont rachetés par la vie de la composition, la beauté du coloris, et par le jeu varié et expressif des physiologies. Si le personnage de St. Antoine produit un effet pénible par la contraction de ses traits et la maigreur excessive de ses membres d'ascète, quelle douceur pénétrante dans le visage des femmes de son auditoire! quelle empreinte d'honnêteté et de bonhomie dans la figure de quelques-uns de ses auditeurs d'un autre sexe, et combien le combat des passions est exprimé avec éloquence sur le front et sur la bouche de plusieurs autres! La vie et l'expression sont les caractères distinctifs de tous les ouvrages de Friess qui sont venus jusqu'à nous; et si, comparés aux toiles des grands maîtres de l'école suisse ou italienne, ces tableaux sont bien loin d'atteindre au fini, à la perfection et au beau idéal qui règnent dans ces chefs-d'œuvre de la peinture, on ne peut leur contester du moins un cachet de force, de grandeur et d'originalité.

V. LES DOMINICAINS DE BERNE.

La renommée de l'auteur du *Jugement dernier* et du *Sermon de St. Antoine* n'avait pas tardé à franchir les bornes étroites de son lieu natal et s'était répandue dans les cantons voisins. Une source contemporaine, la Chronique de Valère-Anshelm, renferme à cet égard un curieux témoignage, et nous montre le nom de Friess étrangement mêlé à la tragique histoire des Dominicains de Berne condamnés au feu et exécutés le 30 mai 1509 par sentence d'un tribunal ecclésiastique que présidait le grand cardinal Schiner. Au nombre des crimes commis par ces misérables, se trouvaient de faux miracles, comme celui d'avoir fait remuer les yeux, et verser des larmes de sang à l'image de la sainte Vierge qui était dans leur église. Le faux miracle avait momentanément réussi et trompé bien des personnes, même au sein du clergé et de la magistrature. De ce nombre étaient le savant doyen Wölflli, professeur de Zwingle, et le chancelier Frickard, un des oracles du sénat berinois.

Friess, qu'on fit venir de Fribourg à cet effet, fut consulté comme expert. Nous laisserons parler ici Valère-Anshelm, témoin oculaire et l'un des premiers qui crièrent au faux miracle et à l'imposture, d'accord en cela avec deux ecclésiastiques éclairés, le chapelain

Taschenmacher et le chanoine Loubli, ancien curé de Fribourg (1). Le récit d'Anshelm est calqué sur la procédure instruite contre les moines dominicains par le cardinal Schiner, assisté de Monsignor Grassi, nonce apostolique, et de l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon :

“ Tout le couvent étant profondément endormi, le sous-prieur Ueltschi avec le concours de deux autres moines (le cellier et le médecin), chargea sa palette du vermillon de son maître Lazaro et en borda les paupières de l'image de la Vierge. L'œuvre était si magistralement exécutée que LE CÉLEBRE PEINTRE Hanz Friess de Fribourg donna dans le piège et laissa subsister l'imposture comme un miracle (2). ”

La crédulité de l'artiste étonne. Comment pouvait-il être dupe d'un artifice aussi grossier ? Si les yeux ne suffisaient pas à démasquer l'imposture manifeste, que ne mettait-il les doigts à l'image, comme fit peu de jours après le chapelain Taschenmacher ? Ce prêtre éclairé et courageux, voyant la consternation se répandre dans la ville au bruit “ que la Ste-Vierge pleurait dans l'église des pères dominicains, ” n'hésita point à monter sur l'autel et à palper l'image miraculeuse. “ Pas de larmes de sang ici ! s'écria-t-il, c'est de la couleur, et rien que de la couleur ! ” Friess croyait-il réellement au prodige, ou la crainte de se brouiller avec les moines, ces protecteurs de l'art et ses protecteurs à lui-même, glaça-t-elle son courage et troubla-t-elle son jugement ? Je laisse à chacun le soin de prononcer à ce sujet. Mais je ne puis cependant m'empêcher de faire observer que si Valère-Anshelm n'eût pas cru à la véracité de l'artiste, il l'eût certainement chatié dans sa chronique avec la rude franchise qui caractérise cet écrivain à la fois passionné, probe et loyal.

(A suivre.)

Alex. DAGUET.

(1) C'est le même Loubli, qui avait dû quitter Fribourg pour la part qu'il avait prise à l'évasion du malheureux avoyer d'Arsernt.

(2) Da fuhr Meister Ueltschi mit hilf des Doctors und schaffners zu und machet sines Meisters Lazarus unser Frowen bild blut ze weinen, so meisterlich das der verrumpt Maler, Hans Friess von Freyburg, darüber beschickt, die Kunst nit erkennendo fur ein grosses Wunder liess blyben. Valerius-Anshelm, Berner-chronick. Berne. 1827. III. p. 433. — Le peintre Lazaro dont il est ici question, était sans doute un moine-artiste sous lequel le sous-prieur Ueltschi avait étudié la peinture.

CHRONIQUE.

La Société cantonale d'histoire s'est réunie, le 22 février dernier, chez M. le chanoine Gottrau. Cette intéressante séance, à laquelle assistaient dix sociétaires, fut consacrée d'abord à l'examen de quelques objets d'art ou d'antiquité, parmi lesquels nous citerons un sceau dont M. Hauser, Rd. curé à Villarepos, vient de faire don au musée cantonal. Ce sceau porte la légende abrégée J. H. S.; une petite croix de bois noir en forme la poignée. Cet objet a été trouvé dans les environs de l'ancien couvent de Rigisberg (canton de Berne).

Puis vinrent les lectures de mémoires et travaux historiques. M. le D^r Berchtold nous fait connaître *Nicolas Bidermann*, médecin fribourgeois au XVI^e siècle, et donne une analyse très-piquante d'un traité de médecine écrit tout entier de la main de ce dernier. Ce manuscrit appartient à la bibliothèque des P.P. Capucins de Fribourg.

M. le curé Meyer donne lecture des premiers chapitres d'une histoire du couvent d'Hauterive. Ce travail, nous sommes heureux de l'annoncer, verra prochainement le jour dans les publications de la Société.

M. Alex. Daguét, président, lit une notice pleine d'intérêt sur quelques savants ou lettrés fribourgeois au XVI^e siècle. Ces pages paraîtront dans l'*Emulation*, et feront suite aux *Illustrations fribourgeoises* que cette feuille doit déjà à la plume féconde et colorée de son ancien rédacteur en chef.

Cette nouvelle séance de la Société d'histoire semblerait annoncer que celle-ci va pourtant se réveiller, mais sérieusement cette fois : nous l'en félicitons. Comme premier signe de vie, elle a décidé de reprendre ses publications ordinaires, et nommé à cet effet un comité-rédacteur, composé de MM. Daguét, président de la Société; Berchtold, D^r; Meyer, Rd. curé; Ræmy, Héliodore, et Majeux, Auguste.

A. M.

POÉSIE.

L'ESSORNI.

(Ballade.)

Chèdè vos bin qu'ou tin d'on yâdzo
L'essorni n'essei pas tot nei;
L'iiré oun ogi dé blian plioumâdzo,
A pliauma viva co la nei.

On a yu on dzoua, c'on migérablio,
Pliindre et pliorâ ouu essornî :
On ministro (l'îé bin croyablio)
L'iavei robâ chon pouro nî.

Schu la bouârna, fagin chon diû,
L'ogî degei à la foumeire :
" Emâdze dé maliche neire,
" Monta, monta vès le Bon-Diu! "

" Pouârta ma pliinte in Paradis ;
" Y fant ché bas dis tzouj'èssrandzès...
" Que déchindé vûto dis andzès...
" L'intindo quîra mès pitits. "

Le ministro, chû le foiidzo,
Les print, les pliaoumé chin pidjî (pitié) ;
Din le tzouéron tréto rodzo,
Y les frecaché... L'îéssant djî (dix).

Schu la bouârna, fagin chon diû,
L'ogî degei à la foumeire :
" Emâdze dé maliche neire,
" Monta, monta vès le Bon-Diu! "

L'îré on demicro dé cârtin...
Ouna niola, du per lé-haut,
Léché tzigi le fû dou tin
Chu la méjon dé l'inguenôt!

On n'a rin yû din sta foumeire
Quié l'ogî récheilli tot nei.
Po le ministr', y faut bin creire
Que quotié diâblio l'aré prei.

Louis BORNET.

VOYAGE EN OCCIDENT

PAR UN SLAVE DU XV^e SIÈCLE.

La relation de ce voyage n'a aucun intérêt d'actualité ni de révélation, quant aux pays parcourus. C'est un coup-d'œil rétrospectif sur quelques contrées de notre vieux continent, telles qu'elles étaient il y a plus de quatre siècles; coup-d'œil rapide et superficiel, qui ne fournit pas même matière à un tableau, à une description quelconque. Sous ce rapport, la relation du voyageur slave ne mérite donc pas même une place parmi les plus simples itinéraires.

Mais ce qui lui donne une valeur toute particulière, c'est l'étrangeté du voyageur (1), c'est le but de son voyage, l'époque critique où se trouvait alors l'Europe : ce sont les détails qu'il donne sur le grand événement du jour, l'extinction du schisme grec, la part active qu'il y prit, les temps et le pays où il vécut, ses appréciations originales, et plusieurs détails assez curieux.

Constantinople, capitale de l'empire grec, était alors aux abois, menacée par les Turcs et à la veille d'être prise. Dans sa détresse, l'empereur Jean Paléologue se rappela les services que les Croisés avaient rendus à ses aïeux, et implora le secours des Latins. Pour l'obtenir plus facilement, il conçut l'idée de réunir les deux Eglises d'Orient et d'Occident, séparées depuis Photius par un long et déplorable schisme. Il s'adressa à cet effet au pape Eugène IV, qui s'empressa d'accueillir ses ouvertures. Le clergé grec, en revanche, n'était nullement disposé à une réconciliation, excepté le patriarche Joseph et quelques prélats que l'empereur sut gagner à sa cause.

La Russie professait alors, comme aujourd'hui, la religion grecque, avec cette différence, qu'elle reconnaissait encore en

(1) La Russie n'était guère connue alors que par les écrits de Roman de Gallicie, ceux de Casimir de Lithuanie, et les relations des grands maîtres de l'ordre teutonique et de Magnus de Suède. Les mœurs et usages particuliers aux Russes, leur ignorance des langues étrangères leur rendaient les voyages très-difficiles.

matière religieuse la suprématie du patriarche de Constantinople.

Kiof était, depuis 1416, le siège de la métropole russe (2). Ce siège était occupé par Isidore (3), qui de simple moine de St.-Basile, était parvenu à la dignité d'abbé du monastère de Saint-Démétrius près de Constantinople, puis à celle d'archevêque de Kiof. Il avait déjà été choisi par l'empereur Jean Paléologue, en 1434, étant encore abbé, pour accompagner à Bâle le frère de ce monarque et conclure avec les députés du concile un traité qui fut ensuite sanctionné dans la session 19^e. Pour donner en quelque sorte à l'Occident un gage de ses bonnes dispositions, il célébra à Bâle la sainte messe. C'était, disent les historiens (4), un prélat instruit, initié aux affaires et d'une probité exemplaire. Aussi fut-il choisi une seconde fois par le même souverain pour faire partie de la grande ambassade grecque, qui se rendit au concile de Ferrare; mais il alla d'abord à Constantinople pour s'entendre avec l'empereur et le patriarche Joseph, puis à Moscou, où il arriva le mardi après Pâques 1436 (5). Il communiqua au grand prince Vasili Vasilevitch son intention d'assister au concile latin. Ce prince, qui n'avait pas les mêmes raisons que l'empereur de Byzance pour désirer un rapprochement, et qui, ainsi que son peuple, haïssait les Latins plus que les Turcs, tout en lui faisant un bon accueil, l'engagea fortement à rester. Il tâcha de lui faire comprendre que les sept premiers conciles œcuméniques ayant déjà fixé tous les articles de foi, il était inutile de recourir à un huitième, frappé d'avance d'anathème. Il finit par lui demander s'il ne craignait pas de s'exposer à la contagion de l'hérésie latine? Voyant enfin qu'il ne réussissait pas à lui faire changer d'avis, il lui fit jurer qu'il ne rapporterait de ce concile aucune innovation dans l'Eglise grecque.

Isidore le lui promit et partit le 8 septembre 6945 (1436) (6),

(2) Le clergé russe a toujours passé pour très-ignorant. Il faut d'autant plus admirer le patriarche de Moscou, Photius, lorsque, dans une circulaire, il recommande de ne pas brûler les vieilles femmes innocentes, comme sorcières, de ne point ajouter foi aux astrologues, d'empêcher les jeunes filles de se marier avant l'âge de 12 ans, lorsqu'il défend aux ecclésiastiques tout trafic, et aux moines tout séjour dans un couvent de nonnes, etc.

(3) La chronique ne l'appelle jamais que par le diminutif *Sidor*.

(4) Voy. Strahl, Bérault-Bercastel, etc.

(5) Voir quant à cette date la note suivante.

(6) La première date n'appartient à aucun des systèmes chronologiques connus. C'est celle que suivent la chronique russe de Golitzine, et le journal du

accompagné du Vladika Adrami Soujdolski, de plusieurs prélats russes, et avec une suite de passé 100 personnes et 200 chevaux. Il existe une relation anonyme de ses voyages, en langue slavonne, imprimée et publiée en Russie au commencement de ce siècle, avec un supplément rédigé par un personnage de sa suite, et peut-être auteur aussi de la relation elle-même. Nous en donnons un extrait.

L'époque avait été assez mal choisie pour réconcilier les deux Eglises. La catholicité était elle-même partagée en deux camps : le concile de Bâle d'un côté, et le pape Eugène de l'autre. Le premier était déjà réuni depuis 6 ans, pour résoudre deux questions de la plus haute gravité : 1^o la réunion de l'Eglise d'Orient, suivant l'accord fait avec Martin V; 2^o une réforme générale de toute l'Eglise, tant dans son chef que dans ses membres (7). Aussi le cardinal Julien avait-il ouvert la session par un discours sur ces paroles du prophète Isaïe (chap. 12, v. 51) : *Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.*

Mais le pape, qui n'y trouvait pas son compte, avait rendu un décret pour la dissolution, ou du moins l'ajournement du concile. Ce fut le signal des longues hostilités qui éclatèrent depuis entre lui et l'assemblée. Celle-ci avait, de son côté, déclaré nul tout ce que le pape ou toute autre personne ferait pour attenter à sa tenue, ou provoquer sa translation. Cette conduite de l'assemblée a été depuis énergiquement blâmée par tous ceux qui soutiennent la suprématie du pape sur les conciles (8).

voyage d'Isidore, rédigé, à ce qu'il paraît, par quelqu'un de sa suite. Elle ne correspond surtout pas à l'ère byzantine, suivie encore par les Albanais, les Serbes et les Grecs modernes. La seconde date est conforme au calendrier Julien, que l'illustre métropolitain Cyprien avait introduite en Russie. Mais elle est évidemment erronée; car Sidor ayant trouvé, après onze mois de voyage, le concile assemblé, a dû partir de Moscou, non pas en 1436, mais en 1437.

(7) Hist. eccl. de Fleury.

(8) Voici comment s'exprime à cet égard l'éditeur des actes du concile :
» Le concile s'arrogea des droits qu'il n'avait pas et usurpa l'autorité de
» Pierre. Il alla plus loin et, ce qu'on a de la peine à croire, il se constitua
» au-dessus de Pierre et du pape. Ses attentats sont énormes et nombreux,
» et ils furent malheureusement couronnés de succès. Car il introduisit dans
» le temple de Dieu l'abomination de la désolation : *Inconcessa tentans, et*
» *Petri judicium usurpans, imo supra Petrum, et supra Papam se constituens,*
» *incredibile dictu est, quot et quanta sit ausum, et ad infelicem exitum deduxerit. Nam et abominationem desolationis in templo Dei statuit, etc.* »
(Voir la déclaration mémorable faite par le concile de Bâle dans sa 33^e session. Le synode de Bourges y adhéra.)

Eugène transféra le concile sous divers prétextes, mais son véritable dessein était d'empêcher la réforme de l'Eglise (9). Le cardinal Julien lui avait en vain représenté qu'on ne pouvait contester l'autorité du concile de Bâle sans attenter à celui de Constance, dont il dépendait, sans infirmer la déposition de Jean XXIII et l'élection d'Eugène lui-même (10). Deux députés du concile vinrent demander au pape la révocation du décret de translation. L'un d'eux, l'évêque de Lausanne, lui parla avec autant de franchise que de respect. Son discours nous a été conservé par Martene.

Sur ces entrefaites, les Grecs ayant été invités à venir traiter avec le concile, leurs ambassadeurs apportèrent des lettres de l'empereur et du patriarche Joseph, avec leur assentiment. L'empereur d'Orient résolut de venir lui-même en Occident avec le patriarche de Constantinople et ses évêques. Il partit en effet, mais sur les galères du pape, le 24 novembre 1437. Eugène, de son côté, transféra le concile à Ferrare. Les Pères de Bâle refusèrent cette bulle, que le pape confirma le 1^{er} janvier de l'année suivante (1438). Le concile de Ferrare tint en effet sa première session. Celui de Bâle, soutenu par le roi de France et un grand nombre de prélats, condamna alors le pape comme contumace, le suspendit de toute juridiction tant spirituelle que temporelle, fit défense de lui obéir, sous peine d'excommunication (11) et cassa l'assemblée de Ferrare comme schismatique et indigne de porter le nom de concile.

Sur ces entrefaites, les Grecs étaient arrivés à Venise, le 8 février. Les uns firent leur entrée à Ferrare le 4 mars, avec l'empereur, les autres trois jours plus tard avec le patriarche.

Isidore fit son chemin par terre, et il lui fallut 6 jours pour atteindre Twer, tandis qu'aujourd'hui on parcourt aisément en 24 heures cet espace de 180 verstes (45 lieues). Le prince de Twer le reçut avec beaucoup d'honneurs, et le clergé vint à sa rencontre, suivi de tout le peuple. Isidore ou Sidor s'arrêta neuf jours à Twer.

Un accueil semblable l'attendait à Nowogorod-la-grande, où il célébra l'office divin en grande pompe.

(9) Fleury.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

Il n'arriva à Pskof qu'à la Saint-Nicolas. Il y reçut les mêmes honneurs, et en outre un don de cent roubles, beaucoup de pâtisseries et de grands cadeaux, dit l'auteur de la relation. (*Pirohi mnoho i dari vëlitzé*). Aussi s'y arrêta-t-il sept semaines. On voit qu'Isidore aimait à voyager commodément. Il est vrai de dire que les pays qu'il avait à parcourir étaient remplis de troubles (12).

A peine, dit le continuateur du journal, Sidor eut-il mis les pieds sur le sol germanique, qu'il oublia son serment de fidélité à la foi orthodoxe; car l'évêque de Yourief (Dorpat 13) étant venu à sa rencontre, à la tête de son clergé, au son des fanfares et des clairons, et avec tout le cérémonial usité chez les Allemands (*so vsiëmi stroï niëmetzkemi*), Sidor se signa à la manière latine, et baisa dévotement la croix que portait le cortège (14) au grand scandale des vrais croyants qui l'accompagnaient. Il se rendit même à l'église catholique, bien qu'il y eût déjà alors deux églises russes à Dorpat. Il ne visita celles-ci qu'après. Avant Dorpat, le journal fait mention d'une ville appelée *Koster*, qu'il m'est impossible de reconnaître.

Jamais encore nos voyageurs n'avaient vu une ville aussi belle que Dorpat, dont les maisons étaient bâties en pierre, et où les religieuses étaient vêtues de blanc.

A Riga, encore une brillante réception. Son Eminence y dina chez l'archevêque avec l'envoyé de Twer. Elle y fit encore un séjour de deux mois, puis s'embarqua sur la Dwina, sans pouvoir traverser la Samogitie, ravagée alors par la guerre. La traversée fut longue et orageuse; car nos voyageurs n'atteignirent Lubeck qu'au bout de quinze jours, le 19 mai 1438. Si Dorpat leur avait paru beau, Lubeck les étonna bien plus encore par son commerce, ses canaux, ses fontaines, magasins et reliques, etc. Mais ce qu'ils admirèrent le plus, ce fut un automate dans un couvent, lequel représentait la sainte Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Un ange voltigeant au-dessus, déposait, au

(12) Strahl.

(13) Cette ville était alors le siège d'un évêque catholique.

(14) Cette coutume des prélats latins de se faire précéder par un portecroix, offusquait surtout les schismatiques au point qu'à l'arrivée à Moscou de la princesse Sophie Paléologue, que devait épouser la czar Ivan Vasilewitch, (1472), le métropolitain Philippe menaça de quitter la capitale, si le légat du pape, qui accompagnait la fiancée, y entrait avec la croix. Forcé fut de céder à l'intolérance de ce prélat fanatique.

son d'une sonnette, une couronne sur la tête de la Vierge, etc. Ils visitèrent aussi la bibliothèque, qui contenait plus de mille volumes. Leur attention se fixa aussi sur une machine hydraulique, et sur un moulin, qui servait en même temps à mouiller les draps.

A Lunebourg, que Sidor compare à Lubeck pour la grandeur, il admire la belle fontaine publique, ses statues de bronze, d'où s'échappaient de nombreux filets d'une eau douce et fraîche, etc.

A Brunswick, ville encore plus grande que toutes celles qu'il a déjà vues, il est frappé de la beauté et de la solidité des édifices. Il trouve le pavé admirable.

Il traverse les villes de *Lipetz*, *Afrat* et *Bémibereg*, sans doute Leipzig, Erfurt et Bamberg, où il vit une procession de 300 *popes*.

Sidor passa aussi par *Pontisk?* patrie de Pilate (!). C'est pour cela que ce gouverneur romain s'appelait *Ponce-Pilate*.

Le voilà à Nuremberg, centre, dit-il, de l'Allemagne, et surpassant en beauté tout ce qu'il a vu. Il établit entre les divers dialectes germaniques le même rapport qu'entre le russe et le serbe.

Son étonnement va toujours croissant, à mesure qu'il avance. Il s'imagine qu'Augsbourg, qu'il appelle *Avsporok*, s'appelle *Ville d'Auguste*, parce qu'elle fut bâtie par l'empereur Justinien (!).

Il donne aux Alpes le nom de *M nts polonins (polinini gore)*. C'est, dit-il, une ceinture de rochers, qui embrasse la terre depuis la mer Noire jusqu'à la mer Blanche, et sur le sommet desquels la neige ne s'est pas fondue depuis le commencement du monde.

Il passe par Inspruck, qu'il nomme *Younbruk*, et Padoue, et arrive enfin à Ferrare, le 18 août, après un voyage de plus de onze mois. Il y trouve le pape Eugène, le saint tzar Jean, le patriarche Joseph et dix-neuf métropolitains grecs. Il y avait en outre vingt cardinaux (*gordinali*) et une infinité de prélats et prêtres latins, ainsi que l'empereur de Trébisonde, les envoyés de Twer et de Valaquie. Il appelle les évêques français *Frenschouks* mais je ne sais ce qu'il entend par *Bérébéans* et *Cofféans*.

Il fut présenté au pape avec sa suite par l'empereur (*Kir Ivan*), qui avait expliqué aux assistants " comment les Russes appartenaient à l'Eglise d'Orient, qu'ils étaient gouvernés par un

grand monarque, son frère Wasil Wasilévitich, reconnu par les empereurs d'Orient, et souverain des grands princes; que ce monarque, par modestie et par amour de la paix, ne prenait pas le titre d'empereur, mais seulement celui de grand prince de Russie. „ L'auteur prétend que le concile attendit six mois l'arrivée de Sidor, et voici comment il en décrit l'ouverture :

“ Le pape se rendit à l'église avec les archevêques et évêques latins, et s'assit à gauche du maître-autel. L'empereur et le patriarche s'assirent à droite. On apporta les bustes en argent doré de St. Pierre et Paul, précédés de trois cierges allumés. Autour de la table *philosophique* (?) s'assirent les docteurs, le cardinal Julien et deux Grecs. On plaça également devant l'empereur une table *théologique* (?) autour de laquelle s'assirent Marco, métropolitain d'Ephèse, vicaire du patriarche d'Alexandrie, Sidor, vicaire du patriarche d'Antioche, et Bessarion, de Nicée, vicaire du patriarche de Jérusalem. Le pape s'assit après avoir fait une genuflexion à la manière des Latins, puis un évêque entonna un chant assez long (peut-être le *Veni Creator*). Sur quoi les interprètes firent un discours en trois langues. On apporta des piles de livres.

La même chose se répéta les deux jours suivants. Le quatrième jour, qui était la fête de St. Jean Chrisostome, la discussion commença; mais on s'entendit peu. Marco ⁽¹⁵⁾ s'exprima entre autres ainsi : Vous feriez bien, ô Latins! de connaître la vérité divine, de ne pas mentir (*nié glagolati niépravdou*) à l'encontre des SS. Pères, et de ne pas nous présenter des écrits apocryphes (*na lojonich pisani nié klasti*), de ne pas diviser le Saint Esprit, de vous en tenir au septième saint concile et de ne pas en convoquer un huitième. Ecoutez les leçons des sept bienheureux papes. Consultez les saintes Ecritures, la doctrine des apôtres et des Pères des sept premiers conciles : reconnaissez les écrits authentiques et ne proférez plus de mensonges, etc.

Le cardinal Julien fut extrêmement scandalisé de ce discours et s'en plaignit au pape, qui, à son tour, s'en plaignit à l'empereur. Mais celui-ci l'approuva.

Le pape fit alors apporter les livres, par lesquels il comptait

(15) Prélat savant, mais fongueux. Il refusa d'apposer sa signature aux décisions du concile et son opposition causa par la suite de grands troubles à Constantinople.

réfuter Marco, qui en récusait le témoignage. Il apostropha son adversaire avec encore plus d'aigreur, de sorte que le pape outré sortit de l'église avec tous les Latins. Il n'y resta que les Slaves et les Grecs (16).

L'empereur, fâché des conséquences qu'avait amenées le zèle indirect de Marco, lui ordonna de se retirer. Ce début désagréable déterminait le pape à transférer le concile à Florence, où la dernière session se tint le 6 juin 1440 (17) (6948). Ici l'auteur se livre à une longue diatribe contre les Latins.

Il compte qu'il y eut six sessions dans le courant du mois d'octobre, six en novembre et trois en décembre (18). Il admira à Ferrare la tour de l'horloge, la grosse cloche, l'ange qui, l'heure venue, s'avancait pour sonner de la trompette, puis l'heure à la grosse cloche. Il indique le prix des comestibles à Ferrare.

A la quinzième session, qui eut lieu le 10 janvier (1438), le pape fit annoncer, en grec et en latin, la translation du concile à Florence. Tout le monde s'embarque sur le Pô. On passe par Argent et Bastia. A Selva, Isidore monta à cheval, traversa Longo, Faenza, Braghi, Vernio, admirant partout les beautés de la nature, les belles rivières, les ponts, les vignobles. A Florence, il s'exaltait à la vue des palais de marbre, du magnifique pont construit sur l'Arno, de l'hôpital aux mille lits, avec une chapelle au milieu. Il fait mention d'un couvent de marbre aux portes de fer, avec une église à 40 autels, ornée de précieuses reliques et de riches tableaux. Les moines, dit-il, au nombre de 110, ne sortent jamais, ne voient personne, et ne travaillent qu'en or et en soie pour les églises. Isidore remarqua que la ville est commerçante, qu'il y a des fabriques de velours et de drap écarlate, des jardins d'oliviers, entremêlés de cèdres et de cyprès, item une image de la Vierge, entourée de 6000 ex-voto. En parlant d'une autre église en marbre blanc et noir, il dit que le travail en est au-dessus de toute conception. (*A khitroschi ei niédooumiéet oum masch*). Il monta au clocher par un escalier de 450 marches (19). Les murs de la ville ont six milles de circuit. Il vit encore à

(16) Aucun auteur latin ne fait mention de cette circonstance.

(17) Erreur. La dernière session se tint le 6 juillet 1439.

(18) Il y en eut sept en octobre, cinq en novembre, deux en décembre.

(19) C'est sans doute le Duomo, dont la campanile a 280 pieds de hauteur

Florence vingt-deux bêtes féroces, et la manière de tisser la soie.

La 16^e session (20) se tint à Florence le 26 février. Il y eut huit sessions en mars; la 25^e se tint le 2 mai (21). En juin, point de session. Le 25 de ce mois, le despote Démétrius, frère de l'empereur grec, repartit pour Constantinople.

Le 5 juillet (22), tous les membres du concile, y compris le pape et l'empereur, signèrent les actes. La signature d'Isidore se trouve après celle du protosynelle, vicaire du patriarche d'Alexandrie. Elle est rédigée ainsi : *Isidore, archevêque de Kiovie, métropolitain de toute la Russie, vicaire du Siège apostolique du très-saint patriarche d'Antioche, le seigneur Dorothee.*

Cave a donc raison de dire que Gemistius (23) et Amyrulzius se trompent, quand ils prétendent qu'Isidore n'adhéra pas au décret d'union. Il n'avait parlé qu'une seule fois dans la 25^e session en répondant au cardinal Julien.

Ce fut lui que l'empereur chargea de négocier avec le pape les secours qu'il en attendait. Il fit aussi partie de la députation des évêques grecs qui, le 9 juin 1439, vinrent annoncer au pape l'heureux résultat des conférences.

Il avait proposé qu'on prononçât l'anathème contre ceux qui ne souscriraient pas au décret d'union.

Ce fut encore lui qui expliqua aux Latins le sens de la luthurgie grecque.

Le lendemain de la clôture, le pape officia solennellement en présence de l'empereur et de tous les membres du concile. La foule était si grande que les gardes du pape, en cuirasse d'argent, avaient mille peines à maintenir l'ordre. Ils tenaient des flambeaux allumés, avec lesquels ils empêchaient les curieux d'avancer (24).

(20) C'est la première du concile de Florence.

(21) Les actes du concile ne font pas mention de cette session. Ce fut sans doute une simple conférence.

(22) C'était le 6 juillet, un lundi, jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul. Strahl se trompe encore plus grossièrement en plaçant ce fait au 6 juin.

(23) Ce savant, qui était de Lacédémone, avait été maître de Bessarion et de Marc. Il assista aussi au concile, ainsi que Amyrulzius ou plutôt Amerantza le philosophe.

(24) Cette cérémonie eut lieu, non pas le lendemain, mais le jour même de la rédaction du décret.

Après l'office, le cardinal Julien monta en chaire et lut à haute voix le décret latin de l'union : Bessarion, métropolitain de Nicée, le lut ensuite en grec. Sur quoi, le pape donna la bénédiction, les chœurs latins entonnèrent les louanges du pape, et les grecs celles du tzar. Tout le peuple prit part à l'allégresse et aux indulgences. Le pape quitta le concile (?) le 26 août, avec tous les cardinaux et évêques, suivi d'une grande foule, sous un dais porté par douze hommes, au son des fanfares et des clairons.

Le 4 septembre, le pape officiant dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, un évêque, nommé André, monta en chaire et lut l'anathème lancé contre le concile de Bâle, auquel l'auteur donne le nom baroque d'*Arbezmeïski*. Au reste, les historiens catholiques que j'ai sous la main ne font aucune mention de cette circonstance.

Le même jour, nos voyageurs prirent congé du pape (25) et prirent le chemin de Venise par Bologne et Casa di Maxima. Le journal remarque qu'on ne peut aborder à Venise par terre; que cette ville est située dans la mer; qu'il y a de l'eau dans chaque rue; qu'il y vient des vaisseaux de Jérusalem, de Constantinople, d'Azof, de Turquie, etc. Les quatre chevaux placés sur l'église de St-Marc, fixèrent l'attention d'Isidore.

Il est difficile de reconnaître le pays qu'il traverse pour se rendre à Belgrad par la Dalmatie et la Croatie. Voici les noms qu'il donne à quelques villes : par mer : Petchara, Pola, Osora, Semi; par terre : Brun (dans le pays des Khariatans, qui parlent un dialecte slavons, mais sont catholiques), Mondrousch, Mosol, Istrebisk, Okitsch (dans le royaume Ougorski), Zagouba, Krakowtze, Krijé, Belgrad.

Ici finit la relation slave. Je la crois authentique, bien que fourmillant d'anachronismes, comme on a pu le voir par les notes.

L'auteur confond et brouille l'ordre des sessions, ainsi que les dates. Je laisse aux savants le soin de concilier le texte des actes qui font mention d'Isidore assistant à la première session du concile de Ferrare, avec le journal slavons, qui ne le fait arriver à Ferrare que le 18 août. On comprend encore moins comment la chronique peut faire une description du cérémonial

(25) L'empereur était déjà parti avec sa suite le 26 août.

observé pour l'ouverture du concile, celle-ci s'étant faite sans l'empereur lui-même, qui n'arriva avec sa suite à Ferrare que le 4 mars 1438. On n'a du reste considéré les deux premières sessions, que comme une introduction, et les actes romains ne placent la première session qu'au 8 octobre, parce qu'alors seulement commença la discussion sur le Saint-Esprit. Le continuateur de Fleury dit expressément que dans la session du 9 avril on laissa une place vide pour Isidore, parce qu'il n'arriva qu'au mois d'août. Quelques pages plus haut, le même auteur cite Isidore parmi les prélats qui arrivèrent avec l'empereur. Et en parlant de cette session, Justiniani dit expressément : *Sedit Russiae dominus Isidorus*. Ces contradictions me paraissent inexplicables. Il ne faut pas oublier que la réforme grégorienne du calendrier n'eut lieu que vers la fin du siècle suivant.

Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que devint Isidore, ce grand partisan de l'union des deux Eglises.

Avant de retourner en Russie, le 5 mars 1439, il adressa une circulaire, datée de Boudine (? peut-être Bude), aux Eparchies de sa juridiction en Pologne, Lithuanie et Allemagne. Le journal slavon nous l'a conservée. Elle est de la teneur suivante :

“ Isidore, par la grâce de Dieu, archevêque de Kiovie, et légat de toute la Russie, et par la volonté du S. Siège, légat de Lithuanie et de Pologne (26), à tous les fidèles chrétiens, salut :

“ Réjouissez-vous, réjouissez-vous. L'Eglise d'Orient, longtemps séparée de celle d'Occident, vient de s'y réunir. Que donc tous les chrétiens tant grecs que latins, ceux de l'Eglise de Constantinople, comme les Russes, Serbes, Valaques et autres tribus chrétiennes, reconnaissent et adoptent cette réunion avec joie. Je vous conjure, au nom de Jésus-Christ, qu'il n'y ait plus de division avec les Latins. Vous êtes tous esclaves de J.-C. et baptisés en son nom. Le baptême latin est aussi valide que le nôtre. Fréquentez les églises latines (27), adorez J.-C. avec un cœur contrit, confessez-

(26) Il avait été créé cardinal sous le titre de S. S. Pierre et Marcellin, par Eugène IV.

(27) On put se convaincre 45 ans plus tard que ces pieuses exhortations ne tombèrent que sur un sol stérile. Lorsque Alexandre de Lithuanie, prince catholique, demanda en mariage la grande-duchesse Hélène, fille d'Ivan Vasilévitch, elle ne lui fut accordée qu'à la condition qu'elle resterait fidèle à son

vous, en cas de nécessité, aux prêtres latins, et communiez de leurs mains; car le corps de N. S. est présent dans le pain azyme comme dans le pain fermenté. Et vous, ô Latins, n'hésitez pas non plus à reconnaître au besoin les popes grecs et à fréquenter leurs églises. Ainsi a-t-il été décidé solennellement au concile de Florence, l'an de grâce 1439, le 6 juin ⁽²⁸⁾. „ Il suspendit encore l'adresse aux Russes, parce qu'il voulait préalablement disposer les esprits en faveur de l'union, qu'ils repoussaient avec horreur, plus fanatiques que les Grecs eux-mêmes.

Isidore s'arrêta quelque temps à Kiof, où il fut reçu avec transport, et n'arriva à Moscou qu'au printemps de l'année 1441, dans la 3^e semaine du grand carême. Selon l'usage, il se rendit aussitôt après son arrivée dans la cathédrale de la Vierge au Kreml, où l'attendaient le clergé et le peuple. Mais quel ne fut pas leur étonnement, lorsqu'il parut entouré de ses grands dignitaires, et précédé d'un porte-croix, à la manière des Latins. Ce fut bien pis, lorsque la lithurgie terminée, le nom du patriarche grec fut remplacé dans les Ecténies par celui d'Eugène, et que le diacre proclama du haut de la chaire la réunion des deux Eglises, la division de la Sainte Trinité, la doctrine que le Saint Esprit procède du Fils comme du Père, la présence du corps de Jésus-Christ dans le pain azyme comme dans le pain fermenté, l'existence du purgatoire, etc.

Il est difficile d'admettre ici la dispute citée par Karamsin entre le Grand-Duc et Isidore ⁽²⁹⁾. Mais celui-ci, ayant remis au Grand-Duc une lettre, par laquelle le pape le félicitait sur la réunion des deux Eglises, par l'entremise d'Isidore, reçut immédiatement l'ordre de quitter le siège de la Métropole et d'aller faire pénitence dans le couvent de Tschoudof ⁽³⁰⁾. Ses ennemis disaient hautement que selon les lois du divin Testament des apôtres, un pareil apostat devait être brûlé ou enterré vivant. Isidore n'eût

culte, et lorsque la fiancée quitta Moscou, son père lui recommanda instamment de ne jamais entrer dans une église latine, et de résister à toutes les sollicitations que pourrait lui faire sa belle-mère à cet égard.

(28) Encore un anachronisme ou une faute de copiste. On a vu que le décret d'union fut rendu le 6 juillet. Le *Kirchenlexikon* dit le 26 juin.

(29) L'historien russe, voulant imiter Tite-Live jusque dans ses défauts, met souvent dans la bouche de ses personnages des discours de sa fabrique.

(30) Fondé au Kreml par le métropolitain Alexis, vers le milieu du 14^e siècle.

peut-être pas échappé à l'un ou à l'autre de ces supplices, s'il n'était parvenu, après deux ans de captivité, à s'échapper de sa prison, comme par miracle, avec son disciple, le moine Grégoire, le 15 septembre 1443. Il arriva heureusement à Twer, de là en Lithuanie, d'où il passa à Rome, *emporté par le diable à sa perte*, dit la chronique slavonne (*diavolom vodime k svoi iémou poghibéli*).

Nicolas V le nomma patriarche titulaire de Constantinople. Il assista au sac de cette capitale par les Turcs, eut encore le bonheur de s'échapper et vint mourir à Rome en 1463, avec le titre d'*évêque de Russie*.

On a de lui une lettre datée de Péra, sur la prise de Constantinople. Elle fut publiée sous le titre : *Epistola lugubris de capta a Turcis Constantinopoli*.

Dr. BERCHTOLD.

CLAUDE LEBEAU.

DE MORLON.

(Suite.)

Nos voyageurs arrivent sur le banc de Terre-Neuve. Là, pêche abondante de morues; après quoi, le premier pilote du navire fait avertir tous les matelots et tous les hommes de l'équipage qu'ils aient à se préparer à la célébration du *baptême* du grand Banc de Terre-Neuve : cérémonie grotesque à laquelle personne ne put se soustraire, ni Mgr. l'évêque de Samos, ni les nombreux missionnaires que portait le navire, ni les officiers, ni les *Lettres de cachet*, comme on appelait ironiquement nos dix-huit fils de famille, y compris Lebeau, que la déportation allait jeter sur la plage américaine.

Le 2 juin, le navire arrive en vue de l'île de Terre-Neuve, et le 15 nous le trouvons déjà fort avancé dans le fleuve St.-

Laurent, où l'on ne va qu'avec mille précautions et toujours la sonde à la main : chaque soir on jetait l'ancre.

Des Algonkins, les premiers sauvages que virent Lebeau et ses compagnons, vinrent leur apporter perdrix, lièvres et autres pièces de gibier. « Mgr. l'évêque, qui avait déjà mis sa soutane violette avec sa grande croix, leur donna d'abord et de bon cœur sa bénédiction. Mais quoiqu'ils la reçurent à genoux, avec tout le respect et la vénération qu'ils portent ordinairement au *grand patriarche* (car c'est ainsi qu'ils le nomment), je crois néanmoins qu'ils furent bien plus contents des pois, du lard et de quelques autres bagatelles qu'on leur donna. »

A 16 ou 17 lieues au-dessous de Québec, le vaisseau se heurte violemment contre un rocher, et s'échoue, couché sur le côté : c'était au milieu de la nuit, et à l'endroit à peu près où viennent se réunir les eaux salées de l'Océan et les eaux douces du fleuve même. Grâce à la marée qui descendait, tout le personnel du navire put heureusement gagner la rive, mais ce ne fut pas sans que *Lettres de cachet*, matelots, capucins, jésuites et recollets ne fussent obligés de patauger à qui mieux mieux dans l'eau et la boue.

Cependant Claude Lebeau avait gravi une espèce de plate-forme ou rocher qui s'élevait sur les bords du fleuve. « Tout accablé que j'étais par la fatigue d'un voyage si pénible, je ne pus me refuser à la satisfaction de contempler la vue charmante qu'offrait la hauteur sur laquelle je me reposais. Je m'étonne, ayant l'estomac aussi vide que je l'avais, comment mon imagination ne me fit pas prendre les capuchons des moines pour des casques, et leurs frocs pour des boucliers : alors je me fusse imaginé voir les restes de l'armée d'Alexandre, à son passage du Granique. Le grand nombre de personnes éparses au pied de la colline représentait assez bien les estropiés et les lâches qui suivent l'armée, n'ayant ni le courage ni la force de faire mieux. Parmi tant de gens de différents caractères, le R. P. commissaire provincial des Recollets, avec un de ses frères mineurs, ne jouaient pas le rôle le plus grave. Les bons moines, tantôt occupés à soutenir leurs robes soulevées en l'air, tantôt à relever leur sacré capuce, avaient assez de peine à tirer leurs pieds nus et se montraient dans des attitudes capables d'exciter le rire des plus sérieux. »

Le 18 juin, arrivée à Québec. Le 26, les *Lettres de cachet* paraissent devant le marquis de Beauharnais, gouverneur-général de la Nouvelle-France. Des dix-huit jeunes français, deux qui ne savaient que faire, s'enrôlent dans les troupes de la colonie : les autres se font maîtres d'école.

Plus heureux, Lebeau resta à Québec, où il trouva de l'emploi au bout de trois jours. Six semaines s'étaient à peine écoulées qu'il se trouvait commis du magasin du roi. Mais la mélancolie et l'ennui ne devaient pas tarder à venir s'emparer de lui. Tromper la surveillance des Français et revenir dans cette Europe à laquelle on l'avait arraché d'une manière si étrange et si inique, tel est le projet qu'il a conçu et qu'il poursuivra sans relâche. Vingt et un mois se passent cependant, et Claude n'a point encore quitté Québec; c'est que l'espoir l'a soutenu jusque là. " Mon père, se disait-il, ne peut point m'avoir oublié tout-à-fait; il ne peut point me poursuivre si longtemps de ses rigueurs. "

Mais rien ne vient d'au-delà de l'Océan, ni nouvelles, ni consolations de l'amitié ou de sa famille, ni aucune réponse à ses lettres. Claude comprend alors qu'il n'a plus d'espérance qu'en lui-même, et que l'évasion seule peut lui rendre le ciel de l'Europe et la liberté. Il se rend à quatre lieues de Québec, chez un de ses amis qui demeurait aux environs de Lorette, village des Hurons. Cet ami le confie à deux sauvages d'une probité et d'un caractère éprouvés, et parlant assez bien le français. Moyennant cinquante écus de France à chacun, ils lui promettent de le conduire en toute sûreté jusqu'à *Naranzouac*, village des Iroquois, distant de 25 à 30 lieues du premier fort anglais.

" Notre départ arrêté, j'allai les attendre secrètement dans la
» maison d'un de mes amis qui demeurait à la Basse-Ville. Vou-
» lant cacher mon évasion, je me déguisai comme eux, ou pour
» mieux dire, je m'habillai à la sauvage, afin de n'être point re-
» connu des habitants du pays, ou *coureurs de bois*, qui au-
» raient pu rompre toute mon entreprise, en me ramenant à
» Québec, dans l'espérance d'être récompensés. Je quittai donc
» mon habit, ne me réservant qu'une simple veste, par dessus
» laquelle je mis une chemise sale et une couverture bleue. Je
» fis coudre des mitasses ou pièces de maramet sur mes jambes ;

» je pris des souliers sauvages et l'on m'appliqua par tout le
» visage de la couleur rouge et jaune, sur laquelle on me peignit
» un serpent, dont la tête, après que le corps m'eut formé le
» contour du visage, me répondait au bout du nez. La couleur
» de ce serpent était verte. Mes cheveux bien graissés étaient
» relevés d'un côté et pendaient de l'autre : ce qui me donnait
» une figure affreuse, quoique peu extraordinaire dans ce pays. »

Parti de Québec le 11 mars 1731, Claude mit quatre mois à parvenir jusqu'au premier fort anglais : quatre mois de fatigues, de dangers et d'atroces souffrances physiques et morales. Raconter ses pérégrinations aventureuses et semées de tant de périls, de tant de vicissitudes, tel est l'objet du livre que nous a laissé Claude Lebeau, et où l'on rencontre, du reste, des détails extrêmement intéressants sur les mœurs des différents peuples que le hasard lui fit parcourir.

Peu de voyageurs auront connu le danger comme Lebeau : peu auront vu la mort se présenter devant eux aussi souvent et sous des traits aussi affreux, mais peu surtout auront gardé, dans ces moments terribles, ce calme, cette présence d'esprit, cette indifférence presque héroïque qui n'abandonne pas un seul instant le voyageur fribourgeois.

N'était le ton de naïveté et presque de bonhomie que l'on respire dans toutes les pages de son livre, on serait tenté de croire quelquefois que certaines des aventures qu'il raconte ont été inventées à plaisir, et que les parents de l'auteur ont vu le jour sur les bords de la Garonne, plutôt que sur ceux de la Sarine.

Ici nous le voyons sauvé de la mort par l'exhibition de ses *Lettres de Bachelier et de licencié ès-droits de la Faculté de Paris* : exhibition qu'il accompagne d'un discours de circonstance dont la traduction fit la meilleure impression sur son sauvage auditoire. Ces *Lettres de licence* que son départ inopiné avait fort heureusement envoyées en Amérique avec lui, étaient munies d'un sceau de cire rouge, pendant à un ruban vert, et portant l'effigie de la Vierge Marie.

« Comme ils professaient tous, tant bien que mal, la religion catholique romaine, ils n'eurent pas plutôt aperçu cette empreinte, qu'ils se regardèrent tous, et reculant quelques pas, se prosternèrent à genoux, en me priant de leur tenir ces

„ deux boîtes ouvertes, ce que je fis pendant l'espace d'un
„ grand quart-d'heure, qu'ils se mirent à faire leurs prières et
„ à chanter des litanies en leur langue. Ensuite ils me deman-
„ dèrent si je les croyais dignes de baiser seulement les deux cou-
„ vercles. Je leur répondis qu'oui; qu'ils n'avaient qu'à s'ap-
„ procher; et, affectant alors un sérieux pontifical, je les leur
„ presentai à tous l'un après l'autre.

„ Ils les baisèrent avec toute la vénération que méritent nos
„ plus précieuses reliques. Il est vrai qu'ils n'en avaient point
„ encore vu, ni n'en verront peut-être jamais de semblables, car
„ peu d'avocats, je pense, s'aviseront comme moi, de courir dans
„ ces forêts, pour porter en reliques leurs Lettres de licence,
„ parmi des Iroquois, qui cependant les trouvent bien bonnes,
„ comme l'on peut voir par cet exemple. Je fus heureux d'en être
„ muni : l'utilité dont elles me furent, est sans doute préférable à
„ celle dont elles me seront jamais en France „

Là, une couverture trouée passée à son cou en forme de
chassuble, Claude s'avance portant ses lettres attachées au bout
d'une perche, à la tête d'une troupe de Hurons, qui vont dans une
gorge des montagnes chasser un *manitou*, esprit malin qui y tient
enfermés les bons et les mauvais vents. Avant de se mettre en
marche, les sauvages lui ont demandé la permission de baiser les
prétendues reliques. Il n'eut garde de leur refuser cette faveur.
“ Sur quoi une envie de rire inexprimable s'étant emparée de
mes sens, surtout lorsque je les entendis entonner dévotement
leurs hymnes, il me fut impossible de ne pas éclater. Puis ensuite,
lâchant bride à mes éclats, je les terminai d'une telle façon, en
levant les yeux au ciel, que je leur fis comprendre que je ne
pouvais m'empêcher d'exprimer la joie que j'avais d'avoir affaire
à de si bons chrétiens : ce qui leur fit plaisir. „

A peine sont-ils arrivés à l'endroit désigné, qu'un monstrueux
serpent de la grosseur d'une jambe, sortit sa tête énorme d'un
buisson où il se tenait caché. C'était le *manitou*. Il fut bientôt
tué à coups de haches et de fusils. Les Hurons l'achevèrent en
lui coupant la tête. “ Ce qui, dit ingénieusement Lebeau, n'em-
„ pêcha pas que le corps étant séparé de la tête, ne fit encore
„ quantité de sauts prodigieux en l'air et ne cherchât à nous

„ attraper. Pendant tous ces sauts et tous ces bonds, mes sauvages couraient çà et là, en criant tous à gorge déployée :
„ *Ta! ta! ta! Manitou ni poïn.* C'est comme qui dirait : *Bon, bon, bon! le diable est mort.* „

On veut brûler la tête du monstre. Claude tire aussitôt de sa poche les *Méditations et soliloques de saint Augustin*, et prouve, clair comme le jour, que cette tête ne doit point être brûlée mais enfouie dans la terre.

Les sauvages sont grands amis de la danse. Claude assiste à un de leurs repas : on le force à danser aussi. Il chante aussitôt :

„ Nanon dormait sur la verte fougère „

et exécute sur cet air une contre-danse française.

„ Hi! hi! hun! hun! s'écrient ensemble tous les sauvages, en signe d'approbation.

Claude veut se reposer, mais les *hi, hi! hun, hun!* retentissent de plus belle. De façon qu'à force de „ faire des roses d'espardon en figurant des bottes à droite, à gauche et partout, „ le danseur involontaire se trouva si étourdi qu'il en tomba par terre. C'est alors qu'éclatèrent plus frénétiques que jamais les cris et les applaudissements, car les spectateurs croyaient que cette chute faisait partie de la danse. Claude se relève au milieu de ce vacarme, mais pour s'aller cacher dans la cabane voisine, et se remettre de ses fatigues. Le lendemain, il dut commencer à donner des leçons de danse. Mais les élèves en eurent bientôt assez, car ils ne pouvaient se résoudre à tourner les pieds en dehors et tombaient à la renverse.

Claude était en route depuis un mois, lorsque les Iroquois qui l'accompagnaient durent se séparer de lui, non sans le charger tous de compliments pour Louis XV, et sans le prier de demander pour eux à ce *grand chef* un calumet d'argent. Il est probable que cette double commission n'aura pas été remplie.

Le 27 avril, on arriva à Naranzouac, fameux village des Agniés nation iroquoise.

Aug. MAJEUX.

(La suite prochainement.)



REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Sans être un élément tout à fait nouveau dans l'organisation scolaire de 1846, l'enseignement moyen n'était représenté jusqu'alors que par l'école moyenne centrale fondée en 1835. Aujourd'hui, il compte deux établissements cantonaux, savoir l'école d'agriculture et l'école secondaire des filles, outre le progymnase de l'école cantonale, qui a tous les caractères d'une école secondaire centrale. Le district du Lac a aussi depuis quelques années son école secondaire particulière. Celle de la Gruyère va s'ouvrir très-prochainement.

L'école d'agriculture, ouverte à l'ancien couvent d'Hauterive en 1850, a déjà éprouvé de nombreuses vicissitudes jusqu'à ces derniers temps. Elle a été l'objet d'attaques passionnées, comme aussi d'illusions qui n'ont pas eu une bien longue durée. On a dû la modifier dans son personnel et dans son organisation pour satisfaire aux enseignements de l'expérience et aux exigences de l'opinion. Depuis lors cette école a fait des progrès réels qu'il serait injuste de ne pas reconnaître. Cependant l'année dernière encore, on a voulu essayer de remettre son existence en question. Enfin un acte de volonté du pouvoir législatif lui a assuré une existence stable et lui permettra de réaliser les espérances du législateur. Il a aussi été question à plusieurs reprises d'y adjoindre l'école normale ou un établissement philanthropique quelconque. Le temps se chargera, il faut l'espérer, de réaliser l'un ou l'autre de ces projets. En attendant, on peut affirmer que l'école a déjà réalisé en partie le but de son institution, et pour peu qu'on ne l'entrave pas par les moyens mis en œuvre jusqu'ici, on peut raisonnablement présumer qu'elle ne sera pas stérile en résultats sous le rapport des progrès de l'agriculture. Elle peut entre autres revendiquer l'initiative des premiers essais de drainage sur le sol fribourgeois. Désormais elle pourra suffire à son existence matérielle, grâce aux améliorations nombreuses

(*) Voir le numéro de janvier 1855.

et importantes qu'elle a apportées à la culture du domaine qu'elle afferme de l'Etat. Elle compte aujourd'hui 21 élèves.

L'école secondaire des filles a atteint maintenant sa sixième année d'existence et compte environ 50 élèves, représentant toutes les parties du canton, toutes les classes de la société, sans distinction de religion, de langue ou d'opinions politiques. Par la moralité de ses tendances, la sévérité de sa discipline, la solidité des études et leur harmonie avec la mission du sexe dans la société, on peut dire qu'elle a pleinement justifié les vœux et les espérances des amis de l'instruction. Un grand nombre de jeunes personnes sont déjà entrées dans la vie sociale, et contribueront puissamment sans doute à l'avancement du progrès moral dans notre pays. Quelques-unes sont entrées dans l'enseignement primaire et font preuve d'une vocation solide et sincère pour leurs nobles fonctions.

L'école secondaire de Morat, établie en 1850 pour faire droit aux instances réitérées des populations du district du Lac, et à leurs besoins particuliers sous le rapport de la langue et de la religion, en est aujourd'hui à sa cinquième année d'existence. Elle comptait passé 84 élèves à la fin de l'année scolaire écoulée. Il nous est plus difficile de l'apprécier dans sa vie intérieure et dans ses résultats, en raison de son caractère particulier et sa position tant soit peu isolée. Cependant le choix de son personnel enseignant, l'étendue du programme des études, le nombre des élèves, les ressources matérielles et scientifiques en font un établissement d'éducation secondaire qui peut rivaliser avantageusement avec la plupart de ceux de la Suisse allemande.

La question d'établissement des écoles secondaires dans les chefs-lieux de district a été l'année passée l'objet des préoccupations sérieuses de la presse périodique et d'une partie assez considérable du public. On alléguait le besoin de décentraliser l'instruction secondaire et supérieure pour la rendre plus accessible à toutes les classes de citoyens, la nécessité d'établir plusieurs centres intellectuels dans les différentes parties du territoire au lieu d'un foyer unique de lumière dans la capitale. Enfin on s'est beaucoup appuyé sur l'exemple des cantons voisins et on a insisté sur l'influence d'une bonne éducation scolaire pour favoriser les progrès de l'économie nationale et de tous les éléments de

la prospérité publique. Ce réveil de l'opinion en faveur des écoles secondaire n'a pas été stérile. Grâce aux efforts éclairés des bons citoyens et aux démarches de quelques autorités communales, la ville de Bulle verra inaugurer très-prochainement l'école secondaire de la Gruyère.

Le conseil d'Etat vient de nommer le personnel enseignant de cette école, et les choix qu'il a faits seront certainement bien accueillis du public. La direction de l'école a été confiée à M. Aug. Majeux, qui a professé pendant sept ans et avec un grand succès à l'école cantonale; pour le poste de second instituteur, on a appelé M. Eberle, qui s'est fait avantageusement connaître par plusieurs années d'enseignement à l'école secondaire des filles avant de quitter notre canton pour aller occuper une place à l'étranger.

La ville de Romont a aussi fait la demande d'une école secondaire, et la commission permanente des études a préavisé en faveur de cette demande. Il est à prévoir que la cité de la Glane ne tardera pas à être dotée d'un établissement pour lequel elle est disposée à faire de grands sacrifices, et qui pourra rendre des services éminents à l'intéressante contrée dont Romont est le chef-lieu.

L'école cantonale forme le centre de l'instruction publique moyenne et supérieure de notre canton. C'est un établissement d'une nature tout à fait complexe, et qui tient la place de plusieurs écoles distinctes, quant à leur but et à leur organisation.

1° Le *progymnase* (qui aurait pu être nommé plus heureusement) n'est pas autre chose qu'une école secondaire centrale : c'est l'ancienne école moyenne avec un programme un peu plus étendu.

2° La *section littéraire* du gymnase remplace l'ancien collège, à la différence du nombre d'années d'études, qui n'est que de trois dans cette section.

3° La *section industrielle* n'existait point sous le régime précédent, pas plus que

4° La *section pédagogique* ou *école normale*.

5° Les *cours supérieurs* ou *académiques*, qui forment le couronnement de l'édifice, n'ont pas encore été organisés d'une manière complète : ils existaient déjà avant 1848, du moins en plus grande partie.

On a cru qu'il fallait une direction unique pour donner de l'unité et de l'harmonie à un établissement aussi compliqué qui, outre les cinq divisions principales que nous venons de nommer, renferme encore un cours préparatoire annexé au progymnase et une école normale allemande. Mais cette unité, qui en principe paraît si désirable, présente dans la pratique des difficultés et des inconvénients graves qu'une expérience de sept ans a successivement mis au jour. Si par son organisation notre école cantonale ressemble beaucoup à celle d'Aarau, qui lui a servi de modèle, il ne faut pas perdre de vue qu'à Aarau les élèves arrivent préparés par de bonnes études faites dans les écoles de district et qu'ils continuent pendant cinq années au gymnase et pendant quatre années à l'école industrielle, tandis qu'à Fribourg les cours de la section littéraire ne durent que trois ans et ceux de la section industrielle deux ans. Les études classiques faites à notre gymnase sont évidemment insuffisantes, et quant aux cours industriels, ils ont aussi besoin d'être renforcés comme préparation à l'école polytechnique fédérale.

Le corps enseignant de l'école cantonale, appelé à émettre son avis sur une organisation plus complète de ces derniers cours, a pensé qu'il serait utile de modifier dans sa base même l'économie générale de l'école, et dans une conférence tenue au mois de novembre dernier, il a fait les propositions suivantes à la direction de l'instruction publique :

“ Des écoles secondaires seront établies dans les principaux chefs-lieux de districts. On organisera ces écoles conformément au vœu de la loi (art. 126), c'est-à-dire de manière à donner l'instruction préparatoire aux jeunes gens qui se vouent aux carrières professionnelles ou aux études classiques. On n'admettra plus à l'école cantonale que les élèves qui auront fini les cours des écoles secondaires, ou qui prouveront par un examen qu'ils possèdent les connaissances préliminaires qu'on acquiert dans ces écoles. Dès leur entrée à l'école cantonale, les élèves seront placés dans l'une des deux sections de cet établissement central et supérieur d'instruction : la section littéraire (gymnase) comprendra cinq années et la section industrielle (école industrielle) quatre années d'études. ”

La séparation à peu près complète des études permettrait à

chacune des deux sections de vivre de sa vie propre, et ne pourrait que contribuer à élever le niveau de l'enseignement. Il va de soi que les deux écoles ne seraient plus placées sous une direction unique. L'expérience a prouvé qu'il n'est guère possible de trouver un homme qui possède des connaissances aussi vastes et des aptitudes aussi diverses que celles qu'exige la direction d'un établissement à la fois littéraire et industriel. Sous ce rapport encore, il y aurait avantage à imiter ce qui se pratique dans d'autres cantons, à Zurich, par exemple; chacune des deux sections aurait ainsi son directeur propre, qui serait nommé pour deux ans et choisi dans le sein du corps enseignant de chaque section respective, et sur la présentation de ce dernier.

Il est clair que si la réorganisation dont nous venons de parler venait à s'effectuer, la section pédagogique ne pourrait plus être réunie à l'école cantonale, comme cela existe actuellement. Déjà la motion a été faite de joindre cet établissement à l'école d'agriculture à Hauterive, et la commission permanente des études aura à s'occuper très-prochainement de cette proposition. Outre les avantages qui résulteraient de cette annexion sous le rapport éducatif, des calculs faits sur des données certaines ont prouvé que l'Etat y réaliserait une économie annuelle de 11,000 fr., ce qui n'est certes pas à dédaigner. A cet égard, nous nous en référons aux idées émises l'année passée dans un journal politique de notre canton (*).

Toute école a besoin d'un règlement qui, en déterminant les devoirs et les attributions de chacun, laisse le moins de place possible au hasard et à l'arbitraire. Privée depuis sa formation d'un règlement pareil, l'école cantonale a déjà subi, non pas dans ses bases essentielles, mais dans les détails, des changements fréquents que nécessite son organisation si compliquée. Il nous semble que la séparation projetée de l'école cantonale en deux sections complètement distinctes, amènerait une simplification telle qu'on pourrait arriver à un état de choses beaucoup plus stable, et que l'élaboration d'un règlement définitif ne rencontrerait plus les difficultés presque insurmontables qui en ont retardé jusqu'ici la publication.

Nous reviendrons peut-être, dans un article spécial, sur toutes ces questions que pour le moment nous ne faisons qu'indiquer.

(*) Voir le *Confédéré* du 31 août 1854.

Certes la matière vaut la peine d'être approfondie, et ce n'est pas en opposant une simple fin de non-recevoir aux réformes projetées que l'on prouvera qu'elles sont mauvaises. L'opinion publique, d'abord prévenue contre ces réformes, pourrait bien finir par les accueillir favorablement à la suite d'une discussion un peu sérieuse. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé au sujet des écoles secondaires : les partisans de ces utiles institutions étaient bien peu nombreux dans le principe, et ils ont dû subir souvent le dédain et quelquefois même les accusations les plus injustes; cependant leur opinion a prévalu au point que l'établissement des écoles secondaires ne rencontre aujourd'hui presque plus d'opposition.

L'école cantonale comptait au commencement de l'année 187 élèves, non compris les étudiants des cours académiques. Les deux sections de l'école cantonale de Zurich étaient fréquentées en 1852 par 381 élèves sur une population de 250,000 âmes; le canton de Lucerne, dont la population est de 132,000 âmes, possède un établissement central d'instruction moyenne et supérieure qui comprend une école réelle, un gymnase et un lycée, et qui ne comptait l'année passée que 201 étudiants. On voit qu'en somme notre école cantonale est aussi fréquentée que ses aînées des autres cantons; il est à regretter cependant que les élèves des cours littéraires soient si peu nombreux, ce qui tient à plusieurs causes, qui ne peuvent pas être toutes imputées à l'organisation actuelle de l'école, bien qu'il faille admettre que cette organisation est en général peu favorable au progrès des études classiques.

L'un des vétérans de l'enseignement dans notre canton, M. Passalli, professeur à l'école cantonale, est mort le 17 février, à la suite d'une courte maladie. M. Passalli enseignait avec beaucoup de zèle la tenue des livres et la comptabilité, et les élèves des cours avancés puisaient à ses leçons des connaissances très-utiles et très-variées sur l'industrie, le commerce, la géographie commerciale et l'économie publique. C'était un citoyen tout dévoué à son pays, et son dernier acte a été une œuvre de noble bienfaisance; car il a légué presque toute sa fortune aux pauvres de Fribourg.

M. Ducotterd, professeur-surveillant à l'école cantonale, rem-

placera M. Passalli comme professeur de comptabilité. Le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir un concours pour la repourvue de la place de surveillant, ainsi que pour le remplacement de M. Majeux, qui enseignait à l'école cantonale des branches importantes (français, latin, histoire) dans des classes très-nombreuses. Il est à désirer que l'on confie ce dernier poste à un homme qui soit connu et avantageusement connu dans l'enseignement public.

Nous n'avons presque rien à dire pour le moment des cours supérieurs ou académiques, qui attendent encore leur organisation définitive. Nous devons cependant mentionner la nomination de M. J. Broye, greffier du tribunal cantonal, qui, à la suite d'un brillant examen, a été appelé à la chaire de droit romain, en remplacement de feu M. le Dr Bussard.

Nos musées et collections scientifiques s'enrichissent chaque année de quelques nouvelles acquisitions et se maintiennent au niveau des progrès qui s'opèrent dans les sciences physiques et naturelles.

Il est pénible d'avouer que notre bibliothèque cantonale n'a pas encore pu obtenir un emplacement digne d'un établissement de ce genre. Par la facilité de sa fréquentation, ainsi que par le choix et le nombre de ses ouvrages, elle pourra être appelée avec le temps à rendre de précieux services au public studieux. La première partie du catalogue de cette bibliothèque a déjà paru en 1852; ce travail n'est pas sans défauts quant à la classification des ouvrages, et il renferme sous d'autres rapports des fautes assez nombreuses qu'il eût été cependant facile d'éviter.

Il n'est pas moins à regretter que le jardin botanique et les autres établissements auxiliaires d'instruction publique prévus dans la loi scolaire soient demeurés à l'état de pieux désirs. Mais le législateur a voulu poser un idéal. Il n'est pas donné à une seule génération de le réaliser complètement. C'est l'œuvre du temps et des progrès de la civilisation.

Nous terminerons cette rapide revue de nos écoles par une observation à l'adresse des personnes qui voudraient réaliser des économies dans le budget de l'Etat aux dépens de l'instruction primaire, moyenne et supérieure. Beaucoup de gens prétendent que les dépenses faites par l'Etat en faveur de l'instruction publique sont bien plus considérables que sous le régime précédent,

et que même ces dépenses vont au-delà des ressources du pays. Or de l'examen du compte-général de l'Etat pour 1853, il résulte que les sommes dépensées à favoriser directement l'instruction publique montaient à 111,235 fr. 77 c., et que les revenus du fonds cantonal des écoles qui ont servi à décharger l'Etat étaient de 47,406 fr. 55 c., de sorte que la caisse de l'Etat avait à couvrir en réalité un montant de 63,829 fr. 22 c. Les budgets votés pour les années 1846 et 1847 affectaient au service de l'instruction publique une somme de 46,000 fr. en moyenne (32,000 fr. anciens); c'est donc une somme annuelle de 17,000 fr. que le nouveau régime consacre de plus que l'ancien au développement moral et intellectuel du pays.

Maintenant que l'on veuille bien comparer les chiffres suivants : en 1853, le budget des dépenses de l'Etat de Fribourg était de 1,532,291 fr. 55 c., dont 111,235 fr. 77 c. pour les écoles, 217,856 fr. 02 c. pour l'administration de la justice, et 219,645 pour l'administration des finances. En 1852, l'Etat de Zurich faisait pour les mêmes objets les dépenses suivantes : instruction publique, 504,956 fr. 20 c. (*); justice, 105,382 fr. 61 c.; finances, 83,421 fr. 19 c. Le total des dépenses ordinaires et extraordinaires était de 2,573,680 fr. 75 c. Ainsi l'instruction publique coûte à l'Etat de Zurich cinq fois autant que la justice et six fois plus que l'administration des finances. A Fribourg, au contraire, l'Etat dépense deux fois moins pour les écoles que pour la justice ou pour l'administration des finances. A Zurich, les dépenses pour l'instruction publique forment le *cinquième* des dépenses totales; à Fribourg, ces dépenses n'absorbent que la *quatorzième* partie du budget. Ces chiffres et rapprochements en disent assez; nous les livrons aux méditations de nos hommes d'Etat.

31 mars.

C. AYER.

(*) L'instruction supérieure (université, école cantonale, etc.) figure dans ce chiffre pour 184,499 fr. 86 c., et l'instruction populaire (écoles primaires, écoles secondaires, école normale) pour 304,342 fr. 14 c.

SOUVENIRS DU CONGRÈS DE VIENNE

PAR M. JEAN DE MONTENACH,

second député de la Suisse à ce congrès (*).

(Suite.)

Berne peut rester isolé au milieu de la Suisse, faire un traité avec la France, qui formera de son allié un noyau qui ramènera tous les anciens cantons vers le principe de l'ancienne Suisse.

Il est vrai que le reste de la Suisse peut se passer de la France; il n'y aurait que Genève et le Canton de Vaud qui seraient furieusement gênés s'il ne se trouvaient pas sur une ligne qui conviendrait à la France. Il paraît que c'est là la tendance de la politique française vis-à-vis de nous. La Suisse est étroitement unie avec la France, a dit Louis XVIII; elle doit l'être, il pensait bien *uniquement*. Il est sûr que Capo d'Istria (autrement dit Grégoire, médecin venu comme consul de la Valachie à Vienne, fait comte du cap qui porte son nom aux sept îles) a fait adopter le principe de *Statu quo* de la Suisse. Le rang des puissances a été établi comme suit : dans le premier rang, les rois et empereurs; dans le second, tous les princes souverains, et dans un rang intermédiaire l'Amérique, la Hollande et la Suisse. Si les Genevois ne s'étaient pas tant cramponnés à l'Angleterre, qui a remué ciel et terre pour faire un échange avantageux à cette ville; si Genève n'était pas considéré comme un foyer des illusions révolutionnaires et insurrectionnelles, peut-être que la France se serait décidée à faire quelque chose pour cette ville.

En arrivant à Vienne, j'étais au milieu de deux larrons. Berne avait un député qui subordonnait toute sa politique; j'ose dire ses démarches au principe de ses idées libérales, qu'il croyait de bonne foi devoir être la base du gouvernement futur de Berne, et le seul moyen de consolider d'après le vœu public l'édifice constitutionnel et donner la vie au patriciat suranné; M. Heil-

(*) Le commencement de ces Mémoires a paru dans l'*Emulation* 1854. Voir pages 14, 146 et 169.

mann, député de Bienne, venait réclamer l'indépendance de sa miniature confédérale, et si l'existence de Bienne, comme état souverain devait être sacrifiée à la politique du jour; il désirait obtenir des conditions adaptées à son rang d'ancien allié et propres à le dédommager des sacrifices qu'on le forçait à porter sur l'autel de la patrie. M. Delphi et le baron Biliux venaient au nom de la nation *caquelone* réclamer leur prince, et à défaut de cela, une indépendance républicaine et fédérative avec la Suisse; indépendance qu'ils voulaient asseoir sur des bases aristocratiques, tempérées par quelques nuances représentatives. Les Grisons réclamaient leurs biens confisqués et l'agrégation de Clèves et Bormio au canton des Grisons, mais ils répudiaient la Valteline et l'auraient volontiers vendue au duc de Milan. Les députés des trois pays protestaient contre l'incorporation de leur patrie à la Suisse et demandaient instamment de rester réunis à la Lombardie. Une classe de Grisons assez nombreuse répandue dans Vienne, jouissant des pensions, y patrigotait aussi; les uns appartenaient à la caste des confisqués, les autres soutenaient l'antipathie contre ces trois vallées.

119 La-Harpe et Rengger, députés du canton de Vaud et d'Argovie, n'étaient pas les personnages les moins intéressants. Il fallut donc me mettre en rapport avec mes deux collègues; la première chose était de les diviser, chose très-facile, puisqu'ils se détestent cordialement. Je savais les démarches de Reinhard, par les confidences de Wieland et vice-versa. Sans sacrifier mes principes, j'avais l'air d'approuver tantôt l'opinion de l'un, tantôt celle de l'autre; j'étais devenu ainsi le confident de tous les deux pour les objets où ils se trouvaient en contradiction, soit en politique, soit en société ou économie publique, de manière que, sans avoir influencé en rien sur leur façon de penser, je parvins à affaiblir leur activité en tant qu'elle était dans le cas de contrarier la mienne. M. Heilmann était sous ma protection immédiate et spéciale; quoique réputé un peu révolutionnaire, je ne voyais en lui qu'un représentant d'un ancien membre de la Confédération suisse; je le soutenais dans ses principes et ses espérances, qui étaient justes et légales. Je soutenais aussi les deux *caquelons*, parce qu'il est dans mon opinion qu'en leur refusant leur ancien maître, ils rentraient dans leurs droits, et qu'après avoir gémi 18 ans

sous le joug français, et beaucoup souffert du passage des alliés, cette petite nation respectable pouvait songer et prétendre à l'indépendance et être agrégée à la Suisse d'après leur principe, sans compromettre, par une augmentation de canton, la tranquillité de la Suisse. D'un autre côté, prévoyant que Genève, s'il s'agrandissait, se mettrait en harmonie avec le canton de Vaud, par sympathie et par principe, et par là augmenterait l'action de la masse révolutionnaire, j'animais ces députés et leur suggérais les moyens de maintenir l'intégrité de leur territoire. M. Zeerleder, qui ne marchait pas dans la même ligne que moi, qui cherchait toujours à réaliser son plan favori d'idées libérales à Berne et qui, gêné par ses instructions, ne suivait point de système assuré, et qui, dans son mémoire adressé aux ministres, avait demandé des conseils sur la constitution à donner à Berne, devint l'objet de mes observations. Nous étions très-liés et nous nous communiquions nos idées et nos réflexions, mais je les subordonnais toujours à mon principe, en évitant de lui faire les communications qui auraient pu trop fortement le heurter. Il ne me disait jamais tout ce que les ministres lui confiaient; j'en faisais de même. Sans oublier M. Wiss, colonel, qui travaillait pour une capitulation militaire et pour le rétablissement de l'ancien trintrin dans toute sa pureté. J'étais devenu aussi son confident, mais jamais Zeerleder n'a eu par moi connaissance de ces opérations. Il ne pouvait pas paraître publiquement et n'agissait que comme la taupe. Quant aux Grisons, mon opinion était de les favoriser, quoiqu'ils ne le méritassent pas, et je voulais coûte que coûte, réunir la Valteline à la Suisse. Il fallait donc, malgré mon penchant pour les anciens souverains, aussi condescendre au vœu de ces Valtelinois démagogues, qui trouvaient de l'appui près de la cour de Vienne, soit par l'envie qu'elle avait de conserver cette province, soit par considération pour une peuplade dont les représentants lui retraçaient les vexations qu'elle avait endurées et le dur avenir qu'elle avait à attendre, si on l'abandonnait à ses anciens maîtres. Les Grisons pensionnés cherchaient à tout entraver, parce qu'ils espéraient du temps un meilleur dédommagement pour leurs propriétés confisquées et vendues; et entichés de l'ancien ordre de choses, ils attendaient tout de la lenteur plus que de l'accélération des affaires.

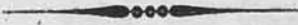
125

Aujourd'hui, 24 janvier, j'ai été chez M. le duc de Dalberg. Je commençai par lui dire que le moment était arrivé où chaque canton de la Suisse souverain et indépendant serait dans le cas de prendre une détermination sur la transaction qui serait proposée de la part des puissances; que dans le cas où Berne refuserait d'accepter les dédommagements offerts, je désirerais savoir ce que les autres cantons, qui professent les mêmes principes politiques et aristocratiques que Berne, en se réunissant à cette dernière, auraient à espérer de la France.

Par exemple, disais-je, si Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure refusaient d'accéder à un traité qui donnait trop de force aux cantons révolutionnaires et qui menaçait leur principe d'aristocratie modérée d'une subversion totale, cette petite coalition, disais-je, ne pourrait pas subsister sans appui d'une puissance étrangère. Pourrions-nous espérer de former une alliance avec la France? Il me répondit: " Nous vous l'offririons, mais je puis vous donner l'assurance que Berne acceptera. " Dans cette hypothèse dont je vous parle, continuai-je, cette coalition urbaine, alliée de la France, se soutiendrait facilement, et détruirait l'action des deux états démagogues qui entourent ces cantons. — Le pays de Vaud se trouverait séparé de ses confédérés; nous le travaillerions soit politiquement, soit économiquement, en lui entravant l'exportation de son vin et favorisant la vente des vins français, et de l'autre montrant à ses ressortissants une existence plus heureuse chez les nôtres; son action malfaisante serait paralysée, et ce canton serait au bout de deux ou trois ans le premier qui reviendrait à la Confédération suisse pour l'engager à ouvrir la voie convenable de réunir cette petite coalition au reste de la Suisse; nous y entrerions sous des conditions qui nous assureraient la prépondérance dans les affaires, et à l'ancienne Suisse la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Ainsi, sans secousse, sans guerre civile, sans mouvements insurrectionnels, les choses se rétabliraient au niveau politique, qui laisserait à chaque gouvernement l'action de son principe, ferait respecter les constitutions établies, et s'il ne détruisait pas le parti démagogique (la force de celui-ci), elle serait du moins émuée. Il me dit: Il n'est pas question de cela à présent, puisque Berne acceptera; mais on donnera à l'ambassade française l'ordre et la direction

la plus formelle de ne s'immiscer en rien à l'avenir dans vos affaires, mais aussi d'écartier de tout son pouvoir toute intervention, toute influence ministérielle des autres cours. On peut prévoir que dans quelques années il y aura guerre entre le nord et le midi; et à cette époque on pourra arranger bien des affaires qui ne peuvent pas être terminées dans ce moment. Il me demanda deux fois si je ne voulais pas porter le paquet en Suisse; je répondis que non; que d'après ce que je devinais du contenu, il n'était pas assez dans mes principes pour en être le porteur. Il se déchaina contre l'influence helveto-slave du cosmopolite autocrate et me dit : il faut bien que les Suisses secondent le système de notre ambassade, s'ils veulent être indépendants et neutres. J'ai vu qu'il voulait commencer par détruire toute l'influence des autres cours, jouer en Suisse le rôle du protecteur de notre liberté et de notre indépendance, seul moyen de récupérer l'influence exclusive. Il finit par me dire : Vous finirez comme en Hollande, par avoir un landammann ou un Stadthouder à vie, parce que, dans les temps difficiles, c'est le seul moyen de vous soutenir, et dans le temps des guerres, de maintenir votre neutralité; car si elle vient de nouveau à être violée, il ne nous restera que ce parti à prendre. Je lui répliquai que difficilement la Suisse se réunirait pour adopter ce système, qu'il n'y aurait que la force ou l'impulsion étrangère qui pourrait introduire cette autorité, qui ne convient pas au peuple, qui est jaloux de sa liberté et de ses pouvoirs. Il finit par me dire qu'il fallait bien faire attention pour que Neuchâtel eût la plénitude des pouvoirs, pour entrer dans la Confédération, qui ne pourrait pas recevoir un confédéré dont l'autorité et les pouvoirs pour la politique seraient subordonnés à une volonté étrangère, telle que celle du roi de Prusse. 133

(La suite prochainement.)



POÉSIE.

LES SAINTS ET LA VACHE.

(Fable.)

J'ai quelque part où conter
Q'en un certain canton dont j'ai perdu mémoire,
(Le nom ne fait rien à l'histoire
Que je veux ici rapporter),
Par une prudence fort sage,
Avant que d'envoyer sa vache au pâturage,
Une femme tous les matins
Recommandait sa bête à l'un des saints.
L'animal dans les prés s'engraissait à merveille,
Et donnait de bon lait mesure sans pareille.
Nuls fâcheux visiteurs ne troublaient ses repas;
Sire loup, qui toujours va guettant d'aventure
Quelque fraîche et grasse pâture,
De son côté jamais ne vint porter ses pas,
Tant le saint faisait bonne garde.
Le malheur suit souvent trop de prospérité!
Un jour pour plus de sûreté
Notre prudente campagnarde
De sa vache remit le soin à tous les saints.
Juste à ce jour, le loup s'en vint des bois voisins :
Trouvant devant ses yeux telle proie étalée,
Il s'élança sur elle et l'étrangle d'emblée,
Avant qu'à son secours parussent ses amis.
L'un sur l'autre, les saints, hélas! s'étaient remis
La garde de la pauvre bête,
Qui dut ainsi payer leur faute de sa tête.

Le trop de serviteurs est souvent dangereux,
Et comme on dit fort bien en vulgaire langage,
Pour saier à point un potage,
Mieux vaut un cuisinier que deux.

J.-A. VERCHÈRE.

SOUVENIRS DE ROME (1)

PAR UN FRIBOURGEOIS.

En revenant de la basilique de S. Paul, je passai par la place de Pasquin, dont on aperçoit la statue mutilée, sur un piédestal, à l'angle du palais Braschi. Elle rappelle une histoire tragique peu connue et que je crois devoir raconter. Mais je dois prévenir qu'elle ne repose que sur une tradition.

Vers la fin du seizième siècle, la modeste échoppe d'un savetier fixait l'attention de tout le peuple romain, non point pour l'excellence de ses chaussures, mais par les nombreuses et spirituelles saillies que laissait échapper maître Pasquino, chef de l'atelier. On s'arrêtait pour causer avec lui, les rieurs se réunissaient dans sa boutique, et ses bons mots que relevait une mimique expressive, circulaient de bouche en bouche. On finit par lui attribuer tous les concetti qui se fabriquaient dans la capitale, même après sa mort. Toutefois le peuple lui trouva un successeur. Des fouilles pratiquées vis-à-vis du palais Torras avaient fait découvrir une vieille statue mutilée, qu'on plaça devant la maison de Pasquino et à laquelle on donna son nom. Le Pasquino de pierre continua à lancer des épigrammes, comme son prédécesseur vivant, non-seulement à l'occasion de quelque scandale public, ou contre les voisins, mais le plus souvent contre le gouvernement, la tyrannie des nobles et l'inconduite du clergé. C'était l'organe mystérieux de l'opposition, et d'autant plus redoutable, qu'il n'épargnait personne, et qu'on ne pouvait le saisir. Ces critiques, parfois sanglantes, s'inscrivaient sur le socle de la statue ou sur le mur, auquel elle était adossée. Plus tard on chercha quelqu'un qui pût établir un dialogue avec Pasquino, et on confia cette charge à une autre gloire déchuë, débris de quelque dieu ou empereur, qu'on trouva non loin de là. C'était une statue représentant un dieu de quelque fleuve, couché, mais tenant sous le bras un

(*) Voir l'*Emulation*, année 1842, n° 5 et 6, et année 1855, n° 1.

faisceau d'épis au lieu d'urne. Les savants la prirent pour un Jupiter panarius, mais le peuple l'appela Marforio, et le dialogue commença par demandes et réponses. Dites-donc, compère, disait Marforio, en l'honneur de qui le nouveau jeûne a-t-il été établi? — En l'honneur des nouveaux impôts, répondit Pasquino; le peuple n'ayant plus rien à manger, le Vatican lui a fait d'une nécessité vertu. — Pasquin, tu n'es pas habillé : Pourquoi paraître en linge sale dans les rues? — C'est que ma blanchisseuse est devenue princesse, répondit Pasquin, en faisant allusion à la sœur du S. Père.

Sixte V avait fait confectionner plusieurs fontaines. Dès le lendemain, Pasquin parodia le décret et écrivit : *S. Q. pontifex romanus*. Ce sobriquet resta longtemps à ce pape, et quel que fût son désir de chatier le railleur insolent, il ménageait encore en lui le favori du peuple, le censeur et dernier représentant de l'opposition démocratique; car Pasquin ne laissait pas que de le servir aussi, en lui révélant maint secret et en lui fournissant ainsi les moyens de sonder les dispositions du peuple.

Tout à coup le dialogue des deux statues s'établit en vers : une plume éloquente et acérée s'était mise à leur disposition. Elle osa faire entendre des paroles sévères, traiter dans ses poétiques pamphlets les questions les plus sérieuses, rappeler au peuple ses droits, au gouvernement ses devoirs. Les deux statues semblaient s'être subitement transformées en deux tribuns populaires. On eut dit Gracchus et Rienzi évoquant les souvenirs de Rome deux fois déchue. La foule entourait ces deux orateurs meurt du nouveau forum et déjà elle avait maltraité les sbires qui arrachaient ces écrits révolutionnaires où le pape n'était nullement ménagé, et dont il circulait déjà de nombreuses copies dans la capitale.

Impatient et poussé à bout, le pape fit promettre au son de la trompe une récompense de deux mille pistoles à celui qui en dénoncerait l'auteur. Personne ne parut. Alors Sixte V fit saisir tous les poètes et ceux qui passaient pour tels. On les enferma au château St.-Ange. A en juger par le grand nombre des arrestations qui furent opérées, jamais encore la ville éternelle n'avait renfermé dans son sein tant d'amis des muses. Plusieurs protestèrent ouvertement contre le titre de poètes, dont on les

gratifiait au hasard. D'autres, par vanité, se firent arrêter à dessin. Parmi ces derniers se trouvait Pandolfo Norsini, qui, grâce à son secrétaire intime, passait pour un versificateur habile. Ce fut avec orgueil qu'il accueillit le soupçon aux yeux de ses concitoyens, d'avoir composé ces poésies hardies, pleines de vigueur et de génie. Mais auprès de Sixte V, il fallait payer cher la manie de jouer à l'antique et de vouloir être un Romain d'autrefois. Il lui importait de s'emparer du coupable à tout prix, et dans ce but, il recourut d'abord aux mesures de douceur et de religion. Les prévenus furent interrogés par ses ordres, puis on les fit confesser, mais sans leur accorder l'absolution. Cet essai étant demeuré sans résultat, le pape se rendit personnellement au château St.-Ange, se fit amener les détenus, ne leur donna point sa bénédiction, mais les somma de signaler l'insensé qui avait osé s'attaquer à la double puissance qu'il tenait de Dieu et des hommes, l'une comme successeur de St. Pierre, l'autre comme héritier des Césars. " Il est parmi vous, leur dit-il. Si vous le connaissez, nommez-le, et les portes de ce château vous seront ouvertes. Vous vous taisez? Eh bien, qu'il se dénonce lui-même, et aux deux mille pistoles qu'il gagnera par cet aveu, je joins la promesse qu'il ne sera rien entrepris contre sa vie. „

Le pape attendit quelque temps une réponse dans une attitude calme, mais le visage enflammé de colère. L'impatience et le ressentiment se peignaient dans ses yeux gris et perçants qui se fixaient alternativement sur chacun des assistants. Alors ceux-ci, saisis de frayeur et de respect, tombaient à genoux en faisant le signe de la croix. Comme le silence se prolongeait, le terrible prêtre parut se raviser un instant, et lorsque la main qu'il avait passé sur sa figure, fut tombée, tout le monde put juger du changement total qui s'était opéré dans ses traits. Au mouvement de la paupière à demi baissée, à la vue de ses lèvres serrées l'une contre l'autre, on eut presque pu croire qu'une pensée sereine avait tout à coup subjugué toutes les autres, mais le mouvement du pied indiquait que l'orage n'était point encore passé entièrement. Bientôt toute trace de satisfaction ou de mécontentement s'effaça de ces traits si mobiles et il ne resta que la figure humble et résignée du cardinal Montalto. Ses yeux avaient perdu tout leur éclat, et d'une voix monotone et trai-

nante il murmura ces paroles : " Mes enfants, il n'appartient qu'à Dieu de pénétrer les pensées des hommes; lui seul lit dans les cœurs. Moi, le serviteur des serviteurs de Dieu, je n'ai que des moyens purement humains à ma disposition pour découvrir la vérité..... Ainsi à demain la torture.

Le lendemain les bourreaux étaient prêts. Armés de leurs instruments tortionnaires, ils marchaient deux à deux vers le Mont Cavallo, d'un pas grave, l'œil fier et le visage radieux. Car ce jour-là, ils devaient travailler sous les yeux du S. Père lui-même. Leur approche semait partout la consternation et l'effroi, et la foule qui les suivait, s'arrêta devant le Quirinal, saisie d'horreur.

On vit alors un jeune homme fendre les rangs, accourir en toute hâte, atteindre les bourreaux et se placer devant eux sous le grand portique.

Le pape présidait justement la congrégation des indulgences. Près de S. Sainteté étaient assis sur des sièges plus bas le cardinal camérier, le cardinal chancelier, le cardinal vicaire; plus loin et plus bas encore, les autres cardinaux en grand costume, à leurs pieds leurs pages avec la soutane et le manteau de soie. Derrière eux se tenaient avec humilité des prélats, des théologiens ecclésiastiques et laïques, appelés à la délibération et prêts, sur un ordre du pape, à faire briller leurs lumières. Déjà plusieurs propositions avaient été débattues et résolues par oui et non, peu nous importe, lorsque le camérier en surplis avec mantelet, frappa trois coups légers à la porte, l'ouvrit doucement, passa timidement derrière les cardinaux, s'approcha du pape, s'inclina devant lui et lui souffla quelques mots à l'oreille. Sixte se leva. " Princes de l'Eglise et prélats, dit-il, laissons pour aujourd'hui les brefs et bulles d'indulgence. Je sollicite votre préavis pour une affaire non moins importante, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je transforme votre présente assemblée en consulte. Un inconnu attend à la porte, prêt à me signaler l'auteur des pasquinades dirigées contre ma personne; j'ordonne qu'on le fasse entrer. Quant aux accusés, le cardinal-vicaire présidera à la torture, en mon nom et place; elle sera immédiatement appliquée. Plus il y a, dans un cas pareil, de moyens pour découvrir la vérité, mieux ça vaut. „

Le dénonciateur fut introduit. C'était le même jeune homme

qui avait devancé au palais le cortège des bourreaux. On eût cherché en vain sur sa physionomie le trait flétrissant qui trahit à l'œil l'âme abjecte du dénonciateur. Loin de là, toute sa personne respirait la vertu et une saine intelligence. En cherchant sur cette figure expressive les traces des passions, le physionomiste le plus exercé ne trouvait dans les légers replis autour de la bouche, dans les sourcils élevés et les rides prématurées du front, que l'expression d'un sentiment vif et profond, d'un esprit distingué. Ce ne fut pas sans crainte et sans embarras qu'il parut devant l'assemblée. Suivant les directions que lui donna le camérier, il fit une première génuflexion en entrant dans la salle, une seconde au milieu, et enfin, sur la permission de s'approcher davantage, il se prosterna aux pieds du pape. Sixte lui donna sa bénédiction apostolique, lui fit remettre un rosaire selon l'usage, et commença lui-même l'interrogatoire. — « Comment vous appelez-vous ? — Il articula son nom, mais il n'est point parvenu jusqu'à nous. — Qu'êtes-vous à Rome ? Quelle y est votre occupation ? Il faut que nous sachions cela, bien que disposés d'avance à accueillir vos paroles avec une entière confiance. Le jeune homme hésitait à répondre : alors un prélat éleva la voix : Il est secrétaire intime de mon voisin, le signor Pandolfo Norsini. » — Bien, reprit le pape en se tournant vers le camérier, le signor Pandolfo Norsini sera torturé le premier. — Arrêtez, s'écria le dénonciateur, je ne suis ici que pour épargner à mon patron et à ses compagnons d'infortune un supplice qu'aucun d'eux n'a mérité, car le coupable, c'est moi. » En disant ces mots, il jette à terre un rouleau de papiers. En voici les preuves : satires, épigrammes : tout est de moi, de moi seul. Les originaux sont là avec les changements, ratures et corrections, le tout de ma main. Je ne l'avais confié à personne, et j'en collais moi-même pendant la nuit la copie au bas de la statue de Pasquino. C'est la pure vérité : je le jure par mon salut éternel. Dieu sait, si j'ai mal fait, mais je me suis soumis au jugement des hommes ; que je sois traité comme je le mérite : car l'honneur d'avoir fait ce que j'ai fait, je ne le laisserai à personne au monde.

Sixte V, le plus vindicatif des hommes, aimait à voir palpiter sa victime dans ses mains. Une dissimulation longtemps pratiquée

lui avait appris à cacher son dépit le plus amer. Il ne lui fut donc pas difficile, après avoir fait ressortir dans un long et sentencieux discours, toute l'horreur du crime, de faire briller un rayon d'espoir dans le cœur de l'infortuné, pour le rendre plus sensible au coup qu'il s'apprêtait à lui frapper. Il avait engagé sa parole sacrée, que le coupable qui s'accuserait lui-même non seulement recevrait les deux mille pistoles promises au dénonciateur, mais que sa vie ne courrait aucun risque. Le poète refusa les deux mille pistoles : il accepta la vie. Il avait cru la sacrifier : il fut heureux qu'on la lui laissât. Elle est si belle à 23 ans, plus belle encore sous les inspirations de la poésie, quand tout respire l'amour, que chaque être paraît animé; quand on croit à la parole des hommes et au visage des femmes. Il accepta avec transport la vie des mains du prêtre, comme s'il la recevait une seconde fois de celle de Dieu. Des larmes de joie coulèrent de ses yeux. Ce cœur si fier se sentait pénétré de reconnaissance et presque de repentir. Noble et généreux, mais trop confiant jeune homme ! Tu croyais au pardon de Sixte V !

Déjà il contemplant avec confusion les malheureux fruits de sa vaine satirique, déjà il allait tomber à genoux, lorsque Sixte rendit sa terrible sentence : J'ai promis la vie, mais non l'impunité. Epargner la tête d'un meurtrier ou d'un pamphlétaire et lui laisser en même temps la faculté de faire encore le mal, serait se rendre coupable envers l'humanité. Ne croyez pas qu'il suffise de briser un poignard ou une plume : ce ne sont point là les véritables instruments du crime. C'est l'esprit, c'est la pensée qui l'ont commis. Privez ce misérable de la liberté : êtes-vous sûrs que, nonobstant, ce qu'il y a de criminel dans sa pensée, ne se manifestera pas ? Donc ce n'est pas l'homme qu'il faut enfermer, mais la pensée. N'est-ce pas là votre avis ? Quelques fronts s'inclinèrent en signe d'assentiment. Mais, assuré de la soumission servile de ses chapeaux rouges, le pape n'y prit pas garde, et continuant : eh bien, dit-il, voici notre sentence : elle est irrévocable. La langue qui a proféré contre nous des vers calomnieux et maudits, sera arrachée avec le couteau. La main qui les a écrits et affichés sera coupée et clouée à la statue de Pasquino, et qu'ainsi la pensée de cet homme, que son esprit délétère soit une arme qu'il aura tournée contre lui-même.

Sixte s'était levé. Les cardinaux, muets d'horreur, contemplaient cet homme terrible, qu'ils avaient choisi pour leur chef. Quelques prélats et théologiens faisaient entendre un léger murmure. Quelques-uns jetaient à la dérobée des regards timides sur le pauvre poète. D'autres demandaient avec inquiétude, si les formes légales avaient été observées, ou si l'exécution se ferait en public. Les camériers de service allaient et venaient, recevaient des ordres et les exécutaient, et pendant cette seconde pause, la terrible nouvelle s'était répandue au dehors par la porte à demi fermée.

Le condamné, le regard fixe et immobile, semblait paralysé. Une sueur froide coulait de son front, ses membres tremblaient. Bientôt il regarda autour de lui, comme sortant d'un rêve pénible. Il joignit les mains et porta convulsivement le rosaire à ses lèvres : puis s'enveloppant du manteau léger qui lui couvrait les épaules, il garda l'attitude d'un homme qui attend la mort. Les bourreaux l'emmenèrent et sa destinée s'accomplit.

DR. BERCHTOLD.

RUE.

(Fragment d'un Dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg.)

Admonere, voluimus, non mordere, prodesse
non lædere, consulere hilariter moribus ho-
minum, non offlere. ERASME.

C'est-à-dire : "Honni soit qui mal y pense."

Ville municipale à 7 lieues de Fribourg, 2150 pieds au-dessus du niveau de la mer, située à quelque distance de la Broye, renfermant une église, 37 maisons, y compris 2 auberges, 2 forges, un moulin à tan, un poste de gendarmes et une fruiterie.

Cette ville laisse bien à désirer sous le rapport de la régularité des rues et le style des édifices; par contre, elle est dominée par un ancien château féodal qui fait encore l'admiration

des touristes : tours crénelées, tourelles, fossés, préaux, girouettes et prisons, rien n'y manque.

De ce vieux manoir on aperçoit le lac Léman, et le Léman aperçoit à son tour le château de Rue. C'est à propos de cette vue réciproque que le poète a chanté :

O vous que le Léman voit sur des bords fleuris,
Des biens que vous possédez, sentez-vous tout le prix?
Répondez : Savez-vous qu'il n'est d'un pôle à l'autre
Aucun climat plus beau, plus heureux que le vôtre.
De vastes monts, couverts de vos nombreux troupeaux,
Des vallons dont l'enceinte est pleine de hameaux,
D'un zéphir tempéré les fécondes haleines,
Un beau ciel, un air pur et de fécondes plaines,
Que Cérés et Bacchus décorent tour à tour,
Surtout la liberté!... *la gloire et l'amour!*

Si ce beau compliment ne s'adresse pas exclusivement à nos bons amis de Rue, ils en ont toujours leur bonne part.

Le nom de *Rue* vient de *Rotavilla*, encore une origine romaine; mais que signifie *Rotavilla*? voilà une question qui fait le désespoir des archéologues. Est-ce ville *de la roue* ou *ville rouée*?

Les armoiries de la cité sont un écusson moitié azur, moitié gueule, chargé au milieu d'une roue d'or; mais quelle est cette roue? la roue de la fortune, la roue du zodiaque ou la roue de la justice, c'est-à-dire la roue patibulaire? voilà autant de nouvelles questions incidentes que nous ne saurions résoudre.

Rue existait du temps de la domination romaine en Helvétie et peut-être avant; mais végétant depuis lors dans une heureuse obscurité et échappant ainsi aux regards des grands conquérants, cette ville ne reparait sur la scène de l'histoire qu'au treizième siècle.

Heureux les peuples dont l'histoire parle peu!

Pierre, duc des Savoyards, s'étant emparé du pays de Vaud vers 1286, la seigneurie de Rue, dans le comté de Romont, fut dès-lors gouvernée par un châtelain de la maison de Savoie. Ce châtelain, espèce de pacha à plusieurs queues, avait le droit exclusif de chasse et de pêche, le droit de piccage, droit d'asile et de confiscation, le droit d'échelle, de glaive, de gîte et de vivier,

le droit de grâce et d'arrêt, et Dieu sait quels autres droits encore, mais, dans tous les cas, encore le *droit du plus fort*. En sa qualité de grand dignitaire de la cour, il avait son couvert toujours mis au château de Ripaille.

Tems fortuné des fiefs, du glaive et de la taille,
Jours de bonheur où l'on festinait à Ripaille!

Jacob de Belmont, le premier de ces gouverneurs connus, ne pouvant pas comprendre qu'un autre pouvoir put exister à côté de lui, eut de sérieux démêlés avec le mestral de Rue, sur les droits et la compétence de ce dernier. La mestralie de Rue était un droit de juridiction avec certains pouvoirs assez étendus, consistant principalement à tenir audience, à rendre *coignissance* sur toutes les *clames* moyennant appel au dit châtelain. Le mestral percevait de toutes échutes le dixième denier, il percevait même les *bans*, une coupe d'avoine de tous les tenements *taillables*, le *lod*, les aberges, plus l'or et l'argent et la dixième partie de tous les autres biens de tous les délinquants condamnés à mort et remis à lui pour l'exécution, pour laquelle il avait les *taillables* à sa disposition.

Il paraît que plus tard les évêques de Lausanne possédaient cette seigneurie taillable, ou du moins ce droit de la tailler au nom de la Savoie, puisque en 1333 Pierre IV, comte de Gruyère, Perrod de Vannel, Jean de Monsalvens et autres généreux chevaliers, en guerre avec Jean de Roussillon, évêque de Lausanne, brûlèrent la moitié de la ville de Rue; et pourquoi? parce que ceux de La-Tour-de-Trême, taillables du dit évêque, avaient attaqué Pierre de Rupe, châtelain de Bulle, — c'était bien clair : Jean ayant tapé sur Jacques, Pierre tapa sur Claude.

Similia similibus, curbatura batonibus.

Ce qui fait voir que la haute domination appartenait en effet toujours à la maison de Savoie, c'est qu'en 1492 madame Blanche, duchesse de Savoie et plus tard le duc Philibert, confirmèrent des ventes de rentes et cens, passées entre divers seigneurs du voisinage.

Dans la guerre des Suisses contre les Savoyards, la ville de Rue, fortement taillable et à moitié brûlée, eut aussi le bonheur d'être prise par les Fribourgeois en 1536.

* Ce qui prouve l'attachement de cette ville pour ses bons seigneurs de Savoie, c'est que, attaquée par 200 Fribourgeois, bien que très-forte, bastionnée, crénelée et entourée de fossés, elle capitula et se rendit après un siège d'un jour seulement. La garnison déposa les armes, et vie sauve fut accordée.

En 1537 le conseil de Fribourg confirma les *droits, libertés et bonnes coutumes* de la cité de Rue.

Quant à la mestralie, elle devait, semble-t-il, être comprise dans la conquête, comme un droit inhérent à la souveraineté, mais pas du tout; chaque époque a son droit public, et cette mestralie, c'est-à-dire, le droit de tailler, pendre et rouer, avait passé, en quelque façon en propriété à Pierre Mestrand, de Payerne, qui la vendit à l'Etat de Fribourg pour 500 livres.

Des baillifs gouvernèrent dès-lors au nom de Fribourg et, malgré ce que dit la chronique sur les petites galanteries de quelques-uns de ces nouveaux gouverneurs, les gens de Rue n'eurent, en somme, qu'à se féliciter du changement de leurs dominateurs.

En 1579 on accorda à cette ville l'octroi sur le vin, soit le droit d'*ohmgeld*, dont le produit fut en partie employé à la construction de l'hôtel de ville, que l'on y admire encore.

Cet octroi ayant été racheté en 1820, la municipalité crut devoir démolir, *au moins en partie*, la seule porte de la ville; on combla aussi les fossés, et Rue a depuis lors cet air riant et coquet que vous lui connaissez.

En 1635, une grande partie du bourg fut encore consumée par un incendie, mais il ne tarda pas à se relever de ce nouveau désastre.

En 1750, un marché hebdomadaire lui fut octroyé, et ce qui prouve la prospérité et le commerce croissant de cette ville, ce sont les nombreuses foires qui s'y tiennent périodiquement.

Cependant Rue a perdu un fleuron de sa couronne, perdu l'honneur et les avantages d'être le chef-lieu d'un bailliage, soit aujourd'hui préfecture, et d'un tribunal; tout s'en est allé à Romont, et l'on peut dire aujourd'hui que Rue est à Romont ce que Cordoue est à Grenade.

Le château, veuf de ses anciens seigneurs et abandonné, malgré

ses créneaux, ses tourelles et ses girouettes, n'est plus qu'un fantôme qui s'en va. *Vanitas vanitatum!*

De grands seigneurs, hier superbes châteaux,
Le jour d'après, l'abri de vils moineaux!
Cruel avis aux princes de la terre,
Gloire aujourd'hui, demain de la poussière!

En faisant ces tristes réflexions sur l'instabilité des grandeurs de ce monde, je dis à mon guide : votre château va s'écrouler : — Ora que la djjustice ne l'éy é pas mé, risqué praou dé rou-cenaz, — me répondit-il.

Il y a une centaine d'années ou plus, qu'un duc de Rohan, bon vivant, dégoûté du train de Paris, vint faire un tour en Suisse et que ses courses aventureuses l'amènèrent à Rue. Bien que déjà alors les bons hôtels n'y manquassent pas, le baillif, instruit de ce haut événement, crut devoir lui offrir l'hospitalité. Le duc accepta et fut reçu au château avec tous les honneurs dus à son rang. Cependant cette résidence, bien que grande et forte, ne présentait pas tout le confortable voulu pour y loger nombreuse compagnie. On assigna donc au duc et à son secrétaire l'appartement où les servantes tenaient d'habitude leur ménage. Celles-ci, en le cédant, y avaient laissé leurs compagnes ordinaires, — les puces, dont le grand seigneur fut cruellement torturé toute la nuit et encore le lendemain. Cependant comme la bonne humeur ne l'abandonnait jamais, il adressa ces couplets à son compagnon :

Te souviens-tu, mais ici mon cœur tremble
En revoyant ce sale et noir essaim?
Viens-t'en, l'ami, viens nous gratter ensemble,
Du purgatoire en attendant la fin!

Tous les peuples ont leurs fêtes, leurs jeux et leurs spectacles : les Grecs avaient leurs jeux olympiques, les Romains leurs gladiateurs et leurs fosses aux lions, les Espagnols ont encore leurs combats de taureaux, les Rodomontois leur Mi-Août avec le pugilat, les Estavayacois leurs gaies coraules. Ceux de Rue avaient leurs *procès de sorcières*.

Il paraît, en effet, que le pays était rempli de sorciers et de

sorcières, la *schetta* se tenait régulièrement près du pont de la Broye, à Montet, entre Granges et Villeneuve, et au Cercet. « On dansait autour d'un feu bleu en y mangeant des bêtes tuées et rôties, on y buvait du cydre et une liqueur qui ressemblait à l'urine de jument; les sorciers et sorcières y étaient en partie marqués, deux petits diables attisaient ce feu en sautillant autour. »

Entre autres nombreuses sorcières que la justice peut appréhender, Mia Blanche, née Varmy, d'Ecublens, fut reconnue pour être de ce pacte du diable. Arrêtée et traduite devant le tribunal elle avoua, à la torture, avoir fait périr une chèvre et un chat, avoir mis une certaine poudre dans du sel, du pain et des chézerons; elle avait fait grêler et geler, et s'était trouvée fréquemment en compagnie du diable, Gabriel, auquel elle s'était vendue. Certes il n'en fallait pas davantage pour la condamner : l'aveu était là, il avait gelé et grêlé, un chat et une chèvre avaient péri, et quelques chézerons avaient mois. Le tribunal était convaincu. Mia fut condamnée à être brûlée vive, la sentence fut portée en haut lieu et confirmée. Le bûcher fut dressé et allumé, Mia, torturée et tenaillée encore pendant la scène par le bourreau, rendit son dernier soupir au milieu des flammes, et le peuple de Rue, en extase, rendit grâces au Seigneur de l'avoir délivré d'une sorcière et de lui avoir procuré un spectacle aussi édifiant — l'an de grâce 1634.

Un autre spectacle faisait naguère encore les délices du peuple de Rue et des environs : c'était la *djustige daou mau gowai* (la justice du mal gouverne), usage que les Sarrasins avaient établi pendant leur séjour dans le pays, et qu'eux-mêmes avaient emprunté des Egyptiens.

Dès qu'une personne était morte, tous les voisins, habillés bizarrement, le plus souvent comme les grotesques figures des turots, se réunissaient dans la maison de deuil. Lorsque l'assemblée était complète, l'ancien faisait placer le cadavre debout contre un mur ou une cloison et lui demandait s'il était réellement mort; *qui tacet consentire videtur*, et dès-lors la justice était ouverte. Chacun à son tour et souvent plusieurs à la fois, lui adressaient des questions sur l'avenir, des reproches sur le passé et surtout

des censures et des remontrances sur les actes de sa vie, sur son *mau gouvai*.

Tous les amis de l'humanité regrettent sans doute avec moi que les usages divers, les mœurs, les coutumes et costumes qui donnent un caractère, un certain cachet aux différents peuples disparaissent et s'en aillent.

Les Grecs ont cessé d'exister avec leurs jeux d'Olympe; les Romains furent vaincus par les Barbares du Nord le jour où leur dernier gladiateur expirait dans son sang. Que deviendront les Espagnols, quand ils ne pourront plus voir leurs *matadores* et leurs *toreadores* éventrés par les cornes d'un taureau sauvage? N'avons-nous pas vu les Mohicans, les Mingos, les Iroquois et autres peuples de l'Amérique perdre tout leur caractère national et disparaître dans le néant, depuis qu'ils ont consenti à ne plus scalper, rôtir et chiquer leurs prisonniers? Que deviendront les mœurs aux Indes si les Anglais s'obstinent à abolir l'usage antique de brûler les veuves sur le tombeau de leurs époux? Et à Rue on ne pourrait plus consulter les morts sur l'avenir et les houspiller sur le passé?

Encore une fois, il est à regretter qu'ensuite de ce nivellement général de l'univers ne présentera bientôt plus qu'un tableau sans couleur, plat et uniforme.

O civilisation! où nous conduiras-tu?

ESQUISSE HISTORIQUE SUR MACHIAVEL,

PAR TH. B. MACAULAY,

Traduite de l'anglais par J. Hermann.

INTRODUCTION.

Machiavélisme, — Jésuitisme, — il n'est peut-être pas deux mots qui, à l'exemple de ceux-ci, aient passé dans le dictionnaire de toutes les langues, et sur la signification desquels les nations de toute langue soient plus généralement d'accord. Quiconque a, dans sa vie, lu ou rédigé, sur un sujet semblable, seulement deux pages

d'un journal ou d'une brochure conçus dans un esprit de parti, ou bien un exercice de style dans ces jours heureux où, assis sur les bancs de rhétorique, il épanouissait les premières fleurs de son esprit, et où la logique des faits n'était point encore venue s'imposer au jeu paisible et à la chaîne non interrompue de la logique d'école, sait ou croit savoir que " Machiavélique, Jésuitique " sont synonymes de perfide et d'hypocrite. Cependant, si tous ceux qui emploient ainsi ces deux expressions, ou qui les associent dans leur esprit avec la signification généralement reçue, devaient exposer les motifs ou indiquer les faits qui les autorisent à en faire un pareil usage, ils ne se verraient peut-être pas peu embarrassés. Et moi, aussi, quoique n'ayant jamais lu le *Prince* de Machiavel, ni vu, de mes yeux, un seul membre de la Société de Jésus, je m'étais cependant habitué, non pas à me servir de ces deux termes si odieusement célèbres, quoique j'aie toujours ressenti une certaine hésitation à débiter des paroles dont je ne connaissais pas toute la portée, mais je m'étais au moins habitué à les prendre dans l'acception que l'on est convenu de leur attribuer.

Cependant, pour ce qui est d'abord du jésuitisme, une société qui a pris un essor si extraordinaire, qui s'est étendue dans des proportions si vastes, qui a exercé et qui exerce encore un pouvoir si grand, qui travaille avec une pareille tension de toutes les fibres, avec une activité, on peut presque dire fébrile, au but qu'elle s'est proposée; une société dont la condamnation générale n'est égale qu'à l'empressement avec lequel on la reçoit partout et toujours de nouveau, et qui, malgré toutes les défaites partielles qu'elle a éprouvées, est toujours restée debout : une société pareille mérite certes, non pas que l'on se fasse l'écho des réprobations ni de l'admiration dont elle est l'objet, mais qu'on la soumette à un examen historique sérieux. En présence de son influence profonde sur des générations entières, l'historien, le philosophe, l'ami de l'humanité doit se demander : quelle est la tendance réelle de cette association étrange ? quels sont les ressorts secrets et puissants qu'elle fait mouvoir ? quelle est la place qu'on doit lui assigner parmi ceux qui influent sur le développement du genre humain ? car, pour l'ordre des Jésuites, il ne s'agit pas de moins que de la marche de la civilisation géné-

rale; — son influence est-elle funeste, et, si elle l'est, comment la combattre? quelles sont les causes auxquelles il doit son essor et sa puissance? ces causes sont-elles propres à lui assurer une existence prolongée, lors même que, dans la suite des temps, la base sur laquelle sont établies la société et la science, serait modifiée? ou bien résultent-elles seulement de certaines conditions de la société et de la civilisation d'autrefois et d'aujourd'hui, et, par conséquent, l'ordre disparaîtra-t-il avec sa base, ou lui est-il, d'après le mot prophétique d'un de ses supérieurs, en effet inhérent un principe de vie indestructible qui lui permet, après chaque défaite, de se relever avec une force nouvelle et avec un nouvel éclat? Quand, à peine expulsés d'un pays, on les voit reparaître et gagner le double de l'influence perdue, dans le pays voisin; quand, supprimés par tel pape, on voit son successeur s'empresse de les rétablir : l'on doit enfin se convaincre que les mesures de police coercitives sont impuissantes à combattre les Jésuites, qu'ils sont insaisissables à la force physique. Si les doctrines des Jésuites sont pernicieuses, si, dans l'intérêt du progrès, de la civilisation, de l'humanité enfin, il est impérieux de les combattre, la lutte doit être une lutte de principes; il faut substituer aux idées, aux principes que domine, et sur lesquels se base le jésuitisme, des idées sur lesquelles il ne peut influer. Si ces idées ne pouvaient se trouver, la lutte ne saurait aboutir : on pourra disputer au jésuitisme le champ de bataille, mais on ne saura le vaincre. Mais opposer, je le répète, uniquement des forces matérielles, à une puissance essentiellement spirituelle, ce serait vouloir renouveler ces expéditions, dont nous parlent des romans, des chevaliers errants contre les forteresses enchantées.

L'histoire ancienne et moderne ne fournit que deux exemples d'associations qui, sur une échelle aussi large, poursuivent un but aussi général : c'est l'ordre des Jésuites et celui des Franc-maçons. Tous les deux comptent leurs adhérents dans les deux hémisphères; tous les deux ont, pour champ de leur activité, l'humanité entière; tous les deux prétendent travailler pour le bien de l'humanité, et l'action de tous les deux s'exerce inaperçue de la multitude. Les fins que se propose la franc-maçonnerie, et les proportions sur lesquelles elle est établie, sont plus universelles; l'individualité des hommes qu'elle rassemble sous son dra-

beau, est plus variée, c'est-à-dire, elle est moins exclusive dans l'admission de ses membres. Mais par cela même que l'organisation de son ordre est plus resserrée, que son but est plus restreint, qu'il procède avec plus de réserve dans le choix de ses adeptes, et avec plus de latitude dans celui de ses moyens, les chances penchent du côté du Jésuite : la force centripète se montre plus puissante que la force centrifuge. Outre l'élasticité de ses formes, la principale force du jésuitisme paraît précisément résulter de la concentration de son but sur un seul point donné : il veut l'intérêt de l'Eglise, et, pour lui, la première place, sans rival, parmi les champions de l'Eglise; puis de l'unité de direction, du choix et de l'emploi circonspects de ses membres. Maintenant, le Franc-maçon poursuit-il son but avec la même intensité de feu, avec le même esprit d'union, que le Jésuite? Je ne sais. Je comprends cependant que, si tous ceux qui se disent dévoués à la recherche de la vérité, à la propagation de la lumière, et au bien de l'humanité, y avaient toujours travaillé, et y travaillaient toujours, avec le même dévouement, avec la même persévérance, avec le même sacrifice de leurs intérêts personnels, qui met le Jésuite à poursuivre ce qui lui semble bon et vrai à lui, il y aurait certes parmi nous moins de misère morale et physique, et plus de justice et de lumière.

Pour ce qui, en second lieu, concerne Machiavel, l'esquisse suivante, sortie de la plume d'un des plus éminents historiens de notre temps, contribuera sans nul doute puissamment à rectifier le jugement de réprobation générale qui flétrit le nom et les œuvres de l'Italien distingué. L'idée de l'auteur peut se résumer à ceci : ses principes, ses maximes, sont tous de ceux de son temps et toutes de sa nation, et son plus grand tort est de les avoir exposés avec éminemment d'esprit et de jugement, pour voir s'accomplir le vœu le plus ardent de sa vie, celui de reconquérir, sinon la liberté, au moins l'indépendance de sa patrie, pour laquelle, si son ancienne splendeur républicaine devait être perdue sans retard, il préférerait un prince indigène, à l'oppression étrangère.

Le lecteur jugera par lui-même, avec quel choix, avec quel soin de détail et avec quelles vues larges, l'auteur remet devant leurs yeux la scène et les acteurs. N'étant que fils adoptif

Je la langue française, — et, en fait d'adoption linguistique, les enfants adoptés sont toujours des enfants terribles, — je regrette vivement que je ne puisse être qu'un interprète bien incomplet du beau tableau historique du maître anglais.

Il reste encore une observation à faire. Macaulay, en parlant d'une certaine époque de l'histoire italienne, représente certains chefs de l'Eglise d'une manière que tout bon catholique ne saura pas concilier avec l'esprit de révérence qu'il est habitué à leur témoigner. Il fallait une petite note à ce passage.

On me proposa de faire remarquer que Macaulay est protestant. Est-ce à dire que, comme tel, son jugement porte en lui quelque chose d'erronné? Ce serait faire injure à un homme de talents éminent et qui en fait le plus noble usage dans le service de l'humanité : Macaulay n'est ni anglais ni protestant, mais historien, qui ne veut que le vrai, qui l'accepte où qu'il puisse le trouver, et qui le présente tel qu'il l'a trouvé. — Tout catholique instruit sait lui-même que le siège des pontifes romains ne comptait en effet pas toujours des hommes qui tous étaient profondément pénétrés de leur haute mission. Or, quand une faute a été commise, la question ne peut être, comment la cacher le mieux, mais comment en éviter le mieux le retour. Les hommes ne sont pas la chose; ceux-là passent et la chose reste; mais souvent, en ménageant les premiers, on fait retomber sur la chose même, tout le poids de leurs erreurs ridicules.

J. HERMANN.

“L'histoire de la littérature ne nous offre guère de nom plus généralement odieux que celui de l'homme dont nous nous proposons d'analyser le caractère et les écrits. A en juger par les expressions dont on se sert communément à son égard, il serait le tentateur, le mauvais principe, l'inventeur de l'ambition et de la vengeance, le père du parjure; et l'on dirait que jamais hypocrite, ni tyran, ni traître; que jamais vertu simulée, ni crime de circonstance n'existât avant la publication de son fatal *Prince*.

„Tel auteur nous assure gravement que c'est dans ce livre exécrationnel que Maurice de Saxe apprit toute sa politique frauduleuse. Tel autre fait remarquer que du moment où il a été traduit en turc, les sultans ont pratiqué plus que jamais la cou-

tume de faire étrangler leurs frères. Lord Lyttelton met à la charge du pauvre Florentin les nombreuses trahisons de la maison des Guise et les massacres de la St.-Barthélemy. Plusieurs auteurs ont fait entendre que la conspiration dite des Poudres ne doit être attribuée qu'à ses doctrines; et ils semblent assez d'avis qu'il conviendrait de substituer son effigie à celle de Guy Faux, dans ces processions par lesquelles l'ingénieuse jeunesse d'Angleterre célèbre chaque année la conservation des trois royaumes. L'Eglise de Rome a passé condamnation sur ses œuvres. Et nos propres compatriotes n'ont pas manqué non plus de lui témoigner quelle opinion ils ont de ses mérites. De son nom de famille ils ont formé l'épithète d'un scélérat, et son nom de baptême est pour eux un synonyme du diable (*).

„En effet, il est à peine possible pour quiconque n'est pas très-versé dans l'histoire de la littérature de l'Italie, de lire sans horreur et sans étonnement ce fameux traité qui a accumulé tant de réprobation sur le nom de Machiavel. Une pareille dépravation, affichée tout ouvertement et tout hautement, exposée toute nue et sans pudeur; une pareille atrocité, développée si froidement, si judicieusement et avec tant de science, paraissait appartenir à un démon plutôt qu'au plus pervers des hommes. Les principes que le scélérat le plus endurci oserait à peine prononcer devant son plus intime complice, et qu'il n'avouerait même pas à sa propre conscience sans les revêtir d'un sophisme palliateur, y sont professés sans la moindre circonlocution, et posés comme les axiômes fondamentaux de science politique.

„Il n'y a rien d'étrange que des lecteurs ordinaires n'envisagent l'auteur d'un livre pareil comme le plus dépravé et le plus effronté des êtres humains. Cependant les hommes réfléchis ont toujours été portés à considérer avec défiance ce qui est ange ou démon aux yeux de la multitude; et, dans le présent cas, différentes circonstances ont éveillé les doutes, même des observateurs superficiels, sur la justesse du verdict vulgaire. Il est no-

(*) Nick Machiavel had ne'er a trick,
Tho' he gave his name to our old Nick.

HUDBRAE.

Colin Machiavel ne fut pas tant malin,
Bien qu'il prêtât son nom à notre vieux Colin.

Le vieux Colin, en anglais, signifie le diable.

toire que Machiavel, pendant toute sa vie, fut un républicain zélé. Dans la même année qu'il composa son manuel de l'art de gouverner, il fut mis en prison, et même à la torture, pour la cause de la liberté publique. Il paraît inconcevable que le martyr de la liberté ait, de propos délibéré, agi en apôtre de la tyrannie. Aussi plusieurs écrivains éminents ont-ils cherché à découvrir, dans ce malheureux ouvrage, quelque intention secrète qui fût mieux en harmonie avec le caractère et la vie de l'auteur que celle qui s'y rencontre à la première vue.

„ Une des hypothèses qu'on a formulées à ce sujet, porte que Machiavel aurait voulu expérimenter sur le jeune Lorenzo de Médicis, un tour semblable à celui que Sunderland doit avoir employé envers notre Jacques II, et qu'il aurait poussé son élève à des mesures violentes et perfides comme étant le moyen le plus sûr d'accélérer le moment de la délivrance et de la vengeance. Une autre supposition, que paraît avancer lord Bacon, envisage le traité simplement comme une pièce de grave ironie, tendant à avertir les nations des artifices des hommes ambitieux. Il serait aisé de démontrer que chacune de ces solutions jure avec de nombreux passages du *Prince* lui-même. La réfutation la plus décisive est cependant celle fournie par les autres ouvrages de Machiavel. Dans tous les écrits qu'il a rendus publics, et dans tous ceux que les éditeurs ont découverts pendant le cours de trois siècles : dans ses *Comédies*, destinées à amuser la multitude; dans ses *Commentaires sur Tite-Live*, écrits pour les patriotes les plus enthousiastes de Florence; dans son *Histoire*, dédiée à un des plus aimables et des plus estimables des papes; dans ses *Expéditions publiques*, dans ses *Mémoires privés*; partout on reconnaît cette obliquité de principes moraux qu'on blâme si sévèrement dans le *Prince*. Nous doutons que dans tous les nombreux volumes de ses compositions, il se trouve une seule expression indiquant que la dissimulation et la trahison lui aient jamais paru présenter quelque chose d'humiliant.

„ Après cela, il pourra sembler ridicule de dire que nous connaissons peu d'ouvrages renfermant des sentiments aussi élevés, un zèle aussi pur et aussi ardent pour le bien public, ou des vues aussi justes sur les devoirs et les droits des citoyens. Et nous pourrions citer à l'appui de cette observation nombre de

passages du *Prince* lui-même. En présence de ces contradictions, un lecteur de nos jours et de notre pays se voit, au premier abord, jeté dans une perplexité complète. Cet homme paraît une énigme, un grotesque assemblage de qualités disparates : d'égoïsme et de générosité, de cruauté et de bienveillance, d'astuce et de simplicité, d'abjecte vilénie et d'héroïsme romanesque. Il est telle sentence qu'un diplomate expérimenté expédierait à peine en chiffres, comme instruction confidentielle, à son espion le plus éprouvé; le passage suivant paraît être extrait du thème qu'un ardent écolier vient de composer sur la mort de Léonidas. Un acte d'habile perfidie, et un acte d'abnégation patriotique inspirent les mêmes expressions de haute et respectueuse admiration. Le sentiment moral de l'auteur paraît à la fois excessivement obtus et excessivement subtil. Deux caractères parfaitement dissemblables sont unis en lui. Ils ne sont pas simplement coordonnés, mais entrelacés. Ils constituent la chaîne et la trame de son esprit; et leur combinaison, comme celle des fils bigarrés d'une étoffe de soie, donne à tout le tissu une apparence luisante et toujours changeante. Ceci s'expliquerait facilement, s'il avait été un homme ou très-faible ou très-affecté. Mais il n'était évidemment ni l'un ni l'autre. Ses œuvres prouvent sans contredit qu'il avait le jugement solide, le goût épuré et le sentiment du ridicule d'une finesse exquise.

„ Voilà qui est étrange; et pourtant ce qu'il y a de plus étrange reste encore à dire. Il n'y a aucune raison de penser que les hommes parmi lesquels il vivait, aient entrevu quelque chose de choquant ou d'inconvenant dans ses écrits. Il existe des preuves abondantes de la haute estime dont et sa personne et ses œuvres jouirent parmi les plus respectables de ses contemporains. Clément VII patrona la publication de ces mêmes livres dont le Concile de Trente, dans la génération suivante, condamna la lecture comme ne convenant pas à un chrétien. Quelques membres du parti démocratique blâmaient le secrétaire pour avoir dédié le *Prince* à un patron qui portait le nom impopulaire des Médici. Mais aucune opposition ne paraît avoir été faite à ces doctrines immorales qui, depuis lors, ont provoqué des blâmes si sévères. Le premier appel contre celle-ci partit de ce côté-ci des Alpes, et semble avoir été entendu en Italie avec étonnement. Celui qui,

à ce que nous sachions, les a attaquées le premier, fut un de nos compatriotes, le cardinal Pole. L'auteur de l'*Anti-Machiavel* était un protestant français.

» C'est donc dans l'état des sentiments moraux parmi les Italiens de ces temps-là, qu'il nous faut rechercher l'explication de ce qui paraît si mystérieux dans la vie et dans les écrits de cet homme remarquable. Comme c'est là un sujet qui suggère une foule de considérations intéressantes, tant politiques que métaphysiques, nous nous dispenserons de nous excuser si nous la discutons plus au long.

» Pendant les siècles sombres et désastreux qui suivirent la chute de l'empire romain, l'Italie avait, dans des proportions bien plus larges qu'aucune autre partie de l'Europe occidentale, conservé les traces de l'ancienne civilisation. La nuit qui descendit sur elle fut la nuit d'un été boréal. Le jour commença à reparaitre avant que le dernier rayon du soleil de la veille eût disparu à l'horizon. C'était du temps des Mérovingiens français et de l'Heptarchie saxonne que l'ignorance et la férocité semblaient être arrivées à leur comble. Cependant même alors les provinces napolitaines, reconnaissant l'autorité de l'empire oriental, conservèrent une partie des connaissances et de la culture de l'Orient. Rome, protégée par le caractère sacré de ses pontifes, jouissait au moins comparativement de la sécurité et du repos. Dans ces contrées mêmes où les sanguinaires Lombards avaient établi leur monarchie, il y eut incomparablement plus de richesses, d'instruction, de bien-être physique et d'ordre social que n'en présentaient la Gaule, la Bretagne ou l'Allemagne.

» Ce qui distinguait surtout l'Italie des pays voisins, c'était l'importance que la population des villes commençait à acquérir à une époque encore très-reculée. Quelques cités avaient été fondées dans des situations sauvages et retirées, par des fugitifs qui avaient échappé à la fureur des Barbares. Telles furent Venise et Gênes, qui conservèrent leur liberté, grâce à leur obscurité, jusqu'à ce qu'elles fussent à même de la conserver par leur puissance. D'autres cités semblent avoir maintenu, sous toutes les dynasties successives des agresseurs : sous Odoacre et Théodoric, sous Narsès et Alboin, les institutions municipales que leur avait accordées la politique libérale de la Grande République. Dans les

provinces que ce gouvernement central était trop faible soit à protéger soit à opprimer, ces institutions acquirent peu à peu de la stabilité et de la vigueur. Les citadins, défendus par leurs murailles, et gouvernés par leurs propres magistrats et par leurs propres statuts, jouirent d'une portion considérable d'indépendance républicaine. C'est ainsi qu'un puissant esprit démocratique entre en action. Les souverains carlovingiens étaient trop imbéciles pour le réprimer. La généreuse politique d'Othon l'encouragea. Peut-être une alliance étroite de l'Eglise et de l'empire aurait-elle pu le supprimer : leurs disputes l'alimentèrent et le fortifièrent. Au douzième siècle, il atteignit sa pleine vigueur, et, après un conflit long et douteux, il finit par triompher des capacités et du courage des princes Souabes.

» L'assistance du pouvoir ecclésiastique avait grandement contribué au succès des Guelfes. Cependant ce succès aurait été un bien très-problématique, s'il avait eu pour seul effet de substituer une servitude morale à un asservissement politique, en élevant les papes aux dépens des Césars. Heureusement, les idées de liberté avaient depuis longtemps germé dans l'esprit public de l'Italie, et alors elles se développèrent rapidement sous l'influence fécondante d'institutions libres. Les populations de ce pays avaient observé trop longtemps et de trop près tout le mécanisme de l'Eglise, ses saints et ses miracles, ses vaines prétentions et son splendide cérémonial, ses bénédictions inefficaces et ses innocents anathèmes, pour s'en laisser imposer. Elles étaient placées derrière cette scène que d'autres admiraient avec un respect et un intérêt puériles. Elles assistaient à l'arrangement des bulles et à la fabrication des foudres. Elles voyaient les traits propres et elles entendaient la voix naturelle des acteurs. Les nations éloignées envisagèrent le pape comme le vicaire du Tout-puissant, l'oracle, l'*omni-scient*, l'arbitre aux sentences duquel, dans les disputes soit des théologiens, soit des rois, tout chrétien avait à se soumettre sans appel. Les Italiens connaissaient toutes les folies de sa jeunesse, et toutes les intrigues au moyen desquelles il était parvenu au pouvoir. Ils savaient combien de fois il s'était servi des clefs de l'Eglise pour se délivrer des engagements les plus sacrés, et de ses richesses pour protéger ses amis et sa famille. Ils pratiquaient avec due

révérence les doctrines et les rites de l'Eglise établie. Mais bien que s'appelant encore catholiques, ils avaient cessé d'être papistes. Ces armes spirituelles qui portaient la terreur dans les palais et les camps des souverains les plus orgueilleux, n'excitèrent que du dédain dans le voisinage immédiat du Vatican. Alexandre, lorsqu'il ordonna à notre Henri II de soumettre à la discipline devant la tombe d'un sujet rebelle (*), était exilé lui-même. Les Romains, appréhendant qu'il ne nourrit des projets contre leurs libertés, l'avaient expulsé de leur cité; et malgré les promesses solennelles qu'il fit de se tenir à l'avenir dans les limites de ses fonctions spirituelles, ils refusèrent constamment de le recevoir de nouveau.

„ Tandis que dans toutes les autres parties de l'Europe une nombreuse et puissante classe de privilégiés foulait aux pieds le peuple et défiait les gouvernements, les seigneurs féodaux dans les parties les plus florissantes de l'Italie, étaient comparative-ment réduits à l'insignifiance. Dans quelques contrées, ils cherchaient un refuge sous la protection des puissantes républiques qu'ils étaient impuissants à combattre, et disparaissaient peu à peu dans la masse des bourgeois. Dans d'autres lieux, ils possédaient une grande influence; mais cette influence présentait un caractère fort différent de celle qu'exerçait l'aristocratie dans un des royaumes transalpins. Ils n'étaient pas de petits princes, mais d'éminents citoyens. Au lieu de fortifier leurs châteaux dans les montagnes, ils embellissaient leurs palais dans les places publiques. Dans les Etats napolitains, et dans quelques parties de l'Etat ecclésiastique, l'ordre social se rapprochait davantage de celui qui existait dans les grandes monarchies de l'Europe. Mais les gouvernements de la Lombardie et de la Toscane, à travers toutes leurs révolutions, conservaient un caractère différent. Un peuple, rassemblé dans une ville, est beaucoup plus formidable à ses gouvernants que lorsqu'il est disséminé sur la surface de tout un pays. Les plus arbitraires des Césars jugèrent nécessaire d'approvisionner et de divertir aux dépens des provinces les habitants de leur capitale turbulente. Les bourgeois de Madrid ont plus d'une fois assiégé leur souverain dans

(*) Le cardinal Thomas Becket, que Henri avait fait exécuter en 1170.

son propre palais, et lui ont extorqué les concessions les plus humiliantes. Les sultans se sont vus souvent forcés de jeter à la populace furieuse de Constantinople la tête d'un visir impopulaire. Par la même raison, certaine teinte de démocratie subsistait dans les monarchies et dans les aristocraties de l'Italie du nord.

» Ainsi la liberté, ne fût-ce que d'une manière partielle et transitoire, renaissait en Italie. Et avec la liberté vint le commerce et la puissance, la science et le goût, avec tout ce qui embellit la vie et la rend agréable. Les Croisades, qui ne valaient aux habitants des autres pays que des reliques et des blessures, augmentèrent largement les richesses, la domination et les connaissances des républiques naissantes de la mer Adriatique et de la mer Tyrrénienne. La situation morale et géographique de ces Etats leur permit de profiter à la fois du barbarisme de l'Ouest et de la civilisation de l'Est. Des vaisseaux italiens couvraient toutes les mers. Les factoreries italiennes s'élevèrent sur toutes les côtes. Les tables des changeurs italiens apparurent dans toutes les cités. Les manufactures florissaient. Les banques furent établies. Les opérations du mécanisme commercial étaient facilitées par nombre d'utiles et de belles inventions. Nous doutons qu'aucun pays de l'Europe, à l'exception du nôtre, ait, à l'heure qu'il est, atteint un si haut degré de richesse et de civilisation que n'en présentent quelques parties d'Italie, il y a quatre siècles. Les historiens descendent rarement à ces détails, dont le rapprochement est le seul moyen de connaître l'état réel d'une communauté. Voilà pourquoi la postérité est si souvent déçue par les vagues hyperboles des poètes et des rhétoriciens qui prennent la splendeur d'une cour pour le bonheur du peuple. Heureusement que Giovanni Villani nous a donné un récit ample et précis sur l'Etat de Florence pendant la première partie du quatorzième siècle. Les revenus de la république montaient à 300,000 florins, ce qui, eu égard à la dépréciation des métaux précieux, revient au moins à 600 mille livres sterling (15 millions de francs), somme plus considérable que ne rapportaient annuellement, il y a deux siècles, l'Angleterre et l'Irlande sous Elisabeth. La seule manufacture des laines occupait 200 factoreries et 30,000 ouvriers. Le drap que l'on confectionnait annuellement se vendit,

en moyenne, dix ou douze cents mille florins ou deux et demi millions de notre argent (60 millions de francs). Le monnayage montait annuellement à 400,000 florins (20 mille fr.). Quarante-vingt banques dirigeaient les opérations commerciales, non-seulement de Florence, mais de l'Europe entière. Les transactions de ces établissements prenaient quelquefois des dimensions qui peuvent surprendre même les contemporains des Baring et des Rotschild. Deux maisons avancèrent à Edouard III d'Angleterre passé 300,000 mille marcs, à une époque où le marc contenait plus d'argent que n'en ont cinquante shillings de nos jours, et lorsque la valeur de l'argent (métal) était plus du quadruple de ce qu'il vaut aujourd'hui (*). La ville, avec ses environs, comptait 170,000 habitants. Dans les différentes écoles, à peu près 10,000 enfants apprenaient à lire; 1200 étudiaient les mathématiques; 600 recevaient une éducation scientifique.

„ Le développement des belles-lettres et des beaux-arts se fit en proportion de celui de la prospérité publique. Sous les successeurs despotiques d'Auguste, tout le domaine intellectuel avait été transformé en un désert aride, marqué encore par des limites formelles, présentant encore les traces de l'ancienne culture, mais ne produisant ni fleurs, ni fruits. Survint le déluge du barbarisme. Il emporta toutes les bornes. Il effaça tous les signes de l'ancienne culture. Mais il féconda tout en dévastant. Lorsque les eaux se retirèrent, le désert était comme le jardin de Dieu, réjouissant de toute part, riant, fleurissant, riche d'une abondance spontanée, où tout était brillant ou odorant ou nourrissant. Une langue nouvelle se distinguant par une douceur et une énergie simples, était parvenue à sa perfection. Jamais langue ne fournit à la poésie des teintes plus brillantes, plus vives; et avant peu apparut le poète qui sut en tirer parti. Au début du quatorzième siècle parut la Comédie divine, sans comparaison la plus grande œuvre de l'imagination depuis les poèmes d'Homère. Il est vrai que la génération suivante ne produisit pas un second Dante; mais elle se distingua éminemment par une activité intellectuelle générale. L'étude des auteurs latins n'avait jamais été complètement abandonnée en Italie. Cependant Pétrarque introduit des

(*) Le shilling étant à raison de 9 batz, la somme indiquée ci-haut serait, aujourd'hui, égale à 54 millions de francs, ancienne valeur suisse.

études plus profondes, plus libérales et plus élégantes, et communique à ses compatriotes cet enthousiasme pour la littérature, l'histoire et les antiquités de Rome, qui, avec une maîtresse froide et une muse plus froide encore, remplit son propre cœur. Boccaccio tourna leur attention vers les modèles plus sublimes et plus gracieux de la Grèce.

„A partir de ce temps, l'admiration de la science et du génie parmi les populations de l'Italie touchait presque à l'idolâtrie. Les lois et les républiques, les cardinaux, et les doges, rivalisaient entre eux à qui rendrait à Pétrarque le plus d'honneurs et de flatteries. Des ambassades, déléguées par des Etats rivaux, sollicitent l'honneur de ses institutions. Son couronnement agita la cour de Naples et le peuple de Rome autant que ne l'aurait pu faire la plus importante affaire politique. Faire des collections de livres et d'antiquités, rechercher des places de professeurs, patronner des savants, voilà qui fut presque généralement en vogue parmi les grands. L'esprit de recherches littéraires s'alliait avec l'esprit d'entreprises commerciales : chacune des places auxquelles les princes-marchands de Florence étendirent leur gigantesque trafic, depuis les bazars du Tigre jusqu'au monastère du Clyde, fut fouillée après des médailles et des manuscrits. L'architecture, la peinture, la sculpture furent encouragées avec munificence. Il serait difficile, en effet, de citer, durant la période dont nous parlons, un Italien éminent qui, quelque pût être son caractère en général, n'ait au moins affecté l'amour des lettres et des arts.

„ La science et la prospérité publique continuaient à marcher d'un pied égal. Elles atteignirent leur comble dans l'âge de Lorenzo-le-Magnifique. Nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici le brillant passage dans lequel le Thucydide toscan peint la position de l'Italie à cette période : “ *Ridotta tutta in somma pace* „ tranquillità, coltivata non menò né luoghi più montuosi e più „ sterili che nelle pianure et rigione più fertili, nè sottoposta ad „ altro imperio che de suoi medesimi, non solo era abundantissima d'abitatori e di ricchezze; ma illustrata sommamente dalla „ magnificenza di molti principi, dallo splendore di molte nobilissime et bellissime città, dalla sedia e maestà della religione, „ fiariva d'uomini prestantissimi nell' amministrazione delle cose

„ publice, et d'ingegni molto nobili in tutte le scienze, e din cual-
„ lunque arte preclara ed industriosa. „

„ A la lecture de cette description si juste et si brillante, nous
avons de la peine à nous persuader qu'elle nous parle d'un temps
où les annales d'Angleterre et de France ne présentent qu'un
spectacle effrayant de misère, de barbarie et d'ignorance. Des
oppressions de maîtres incultes, et des souffrances d'une popu-
lation dégradée, combien est-il réjouissant de se retourner vers
les Etats opulents et éclairés de l'Italie; vers les vastes et ma-
gnifiques cités, les ports, les arsenaux, les villas, les musées, les
bibliothèques; les marchés, remplis de tous les articles de com-
fort ou de luxe; les factoreries, fourmillant d'artisans; les Apennins,
couverts, jusqu'au sommet, d'une riche culture; le Pô, portant
les récoltes de la Lombardie dans les greniers de Venise, et ra-
menant au palais de Milan les soieries du Bengale et les four-
rures de Sibérie. C'est avec un plaisir tout particulier que tout
esprit cultivé doit se reposer sur la belle, l'heureuse, la glorieuse
Florence; sur les parvis qui retentissaient des vers joyeux de
Pulci, sur la cellule où luisait la lampe tardive de Politian; sur
les statues que contemplait, avec l'extase d'une inspiration sym-
pathique, l'œil du jeune Michel-Ange; sur les jardins dans les-
quels Lorenzo méditait quelque chanson brillante pour les danses,
au jour de mai, des jeunes filles Etruriennes. Hélas, la belle cité!
Hélas, les esprits et la science, le génie et l'amour!

“ Le donne, e i cavalier, gli affani, e gli agi,
Che ne' nvogliava amore e cortesia
Là dove i cuor son fatti sì malvagi. „

„ Un temps s'approchait où les sept vases de l'Apocalypse
devaient s'ouvrir et se verser sur ces riantes contrées : un temps
de carnage, de famine, de détresse, d'infamie, d'esclavage, de
désespoir. „

(La suite prochainement.)

POÉSIE.

A CORINNE.

Pendant que le brouillard sur la voûte azurée
Etend ses sombres flots comme un voile jaloux,
Le printemps dans mon cœur rouvre sa fleur dorée
Et sème les parfums de son souffle si doux.
La rose offre en riant sa bouche séductrice
Et ses mortels baisers à l'insecte étourdi.
L'oiseau chante aux échos son amoureux supplice!
O Corinne, as-tu rien senti ?

L'astre de mon printemps, c'est mon amour fidèle
Pour tes divins attraits. Sous ses chastes rayons
Tout palpite en mon sein d'une sève nouvelle.
Ainsi qu'une onde fraîche au fond de nos vallons,
Du marbre des rochers sort bruyante et limpide
Ainsi jaillit l'amour de mon cœur rajeuni,
Ainsi bondit le vers sur ma lyre timide ;
O Corinne, as-tu rien senti ?

Lorsque mon pas inquiet, errant sous ta fenêtre,
Attire ton regard, et ton front rayonnant,
Oh ! je sens de bonheur tressaillir tout mon être !
Lorsque, le soir, je vois sur le rideau tremblant,
Vague, se dessiner ton ombre gracieuse,
De tes charmes, hélas ! reflet bien affaibli.
Alors le frisson court dans mon âme joyeuse :
O Corinne ! as-tu rien senti ?

L'autre jour, je te vis pensive et solitaire
Vers le temple sacré te rendant à pas lents,
Pour offrir au bon Dieu ta suave prière
Et l'hommage pieux de tes soupirs brûlants.

Ne pensais-tu qu'à Dieu ? La gaze de ton voile
Déguisait mal ton front, ton visage abattu,
Mais ton œil sous tes cils brillait comme une étoile !
O Corinne, à qui pensais-tu ?

Mais hier, quel dieu sourit à mon ardeur secrète ?
Quel ange sur tes pas conduisit mon chemin ?
Mon cœur te devina sous ta mante discrète,
Et de tes longs cheveux reconnut le parfum.
Quand mon œil éperdu du tien croisa la flamme ;
Quand mon genou courbé m'enlevant son appui
Faillit mettre à tes pieds le secret de mon âme ;
O Corinne ! as-tu rien senti ?

Que j'aime du foyer la douce rêverie
Où, sans témoin, je puis évoquer ta beauté,
Et prosterné devant ton image chérie,
M'enivrer d'une chaste et sainte volupté !
Alors, me semble-t-il, ton œil vers moi s'abaisse,
Ta lèvre me sourit, mon désir est le tien,
O Corinne, ne sens-tu rien ?

Ne devines-tu pas ? La muse du poète
C'est la beauté suprême ; à l'idéal sa foi !
Dieu lui dit, en créant et son cœur et sa tête :
De mes œuvres, enfant, la plus belle est pour toi !
Aussi lorsque ma voix essaie et balbutie
Un hymne à la beauté, ce sont tes doux appas
Dont mon cœur tremblant tire une faible copie :
Corinne ne comprends-tu pas ?

P. SCIOBÉRET.



MADELAINE DE MIOLANS.

AU CHATEAU DE MONTSALVENS.

Moult belle estoit ycelle en cestuy hault chastel,
Bleus flammoyoient ses ieux comme estoiles du ciel :
La gorge dite dame aussy avoyt très blanche
Ainssy que laict d'agnelle ou que nège sur branche.
Et moult heureuse estoit quant tempeste avenoit,
Ou quant brison de gresle ou d'ondée elle oyoit.
Allors son chier espous point ne quittoit ycelle,
Ains tot le jor ensemble il manoit avecq elle,
Et tant belle Michiel et douce la trovoit,
Et avecq baisemens le luy tousjours disoit.
Allors de cuer joli chantoient si bel et tendre
Ou harpoient, que rien oncq ne fust si doux entendre.

Ains quant, avecq primptems, emmi les vers buissons
Des estranges pais venoient les oisellons
Et dans les arbresseaulx faisoient quarillonnage;
Quant derechief pratels s'envélutoient d'erbage,
Allors sur gris cheval au loing partoit Michiel,
Biau mantel de brocart, blanche plume au chapel.

Si beaument atorné, où vat doncques Gryère
Par vals si vitement comme se estoit guerre ?
(Paoure contesse, lās ! quel torment por son cor !)
Avecq lermes et plours seule sur la grant tor,
Devers la Monse au loing, dolente, elle regarde :
Las ! point ne vat la grise amont vers Belleguarde
Ne Val-Sainct, ne prier Sainte-Anne en Liderrey !
Ains vat monseu le conte ès ostels de Charmey
Ainssy que papillon courir les damoisèles...
..... Et chantent les oisils ès bois lours chançonèles,
Et chantent voyre aussy ès monts les armaillis,
Et de liesse soulleil endore les vanis ;
Ains là-hault sus la tor plore toute acorée
La dame sa cuysance et noyre destinée.
Et dempuis, *creve-cuer* tousjours elle nommoit
La cherrière où Michiel en Chermey chevoulchoit.

Aug. MAJEUX.



LE PROSCRIT.

“ Salut là-bas ! clocher de mon village,
Et tout auprès, doux toit de mes aïeux !
J'ai bien souffert, mais je reprends courage :
O mon pays, je mourrai sous tes cieux ! ”

Ainsi disait d'une voix attendrie
Un vieux proscrit renaissant au bonheur,
En revoyant le sol de la patrie
Après vingt ans d'exil et de douleur.

Longtemps il s'arrêta debout sur la colline,
Embrassant du regard les contours du vallon,
A l'heure où le soleil à l'horizon s'incline
Et dore les grands bois de son dernier rayon.

Puis il reprit sa route avec plus de tristesse ;
Son œil serein d'abord devint comme égaré ;
Car aux premiers accents d'inexprimable ivresse
Succédait le présent sombre et décoloré.

“ O pays, que veux-tu que le proscrit te dise ?
Pourquoi me demander un salut de retour,
Quand je reviens glacé, vieillard à tête grise,
Aux lieux d'où je partis jeune homme plein d'amour ? ”

Vingt ans dans les douleurs sur la terre étrangère,
Tour à tour sans asile, errant, emprisonné
J'ai vécu, j'ai souffert, j'ai trainé ma misère,
Et je reviens mourir aux champs où je suis né.

“ Là dans le cimetière, autour de notre église,
Qui vais-je retrouver couché sous ces tombeaux ?
Ma mère !... Tu n'es plus. — Oh ! tout mon cœur se brise !
Pourquoi n'ai-je expiré dans les sombres caveaux ? ”

“ Oui ! des tombes, des croix, et des tombes encore,
Et des noms effacés dans le cœur des vivants,
Des marbres obscurcis que la mousse dévore,
Souvenirs oubliés muets pour les passants. ”

Michel!....Je l'ai connu; c'était un beau jeune homme,
Plein de vie et de cœur : nous nous aimions tous deux;
Et maintenant il dort, il dort son dernier somme
Depuis quinze ans déjà! Que les morts sont heureux!

“ Ici quel nom encore à ma vue obscurcie
Montre son caractère à peu près effacé?
J'ai peine à lire, hélas! sur la dalle noircie,
Où le temps a rongé la trace du passé.

“ *Marthe, morte à vingt ans; passants, priez pour elle!*
Passants, priez pour elle! O douleur du retour!
Non, non, ne priez pas, ne priez pas pour celle
Que Dieu fit remonter, au céleste séjour!

“ Priez pour le proscrit à l'existence amère,
Qui revient pour pleurer ce qu'il aima jadis;
Ami, parents, amante, il n'a plus rien sur terre :
Vingt ans ont passé là! Ces vingt ans ont tout pris! „

Un instant il resta plongé dans le silence,
Muet et désolé de pensers déchirants;
Puis soudain sa douleur, avec plus de violence
Se fit jour au dehors en mots incohérents :

“ Retournons en prison! Je n'ai plus de patrie,
De foyer domestique, asile de la paix!
Hommes, qui m'avez pris tout ce qui fait la vie,
Remettez à mes bras les fers que je portais! „

.....
Et le proscrit tomba sans force sur la pierre
Où son œil avait lu l'histoire du passé.
Et quand l'aube revint, dans le vieux cimetière
Un passant découvrit son cadavre glacé.

J. A. VERCHÈRE.

SCÈNES
DE
LA FILLE D'ISIDORE

OU
LES FERMIERS FRIBOURGEOIS,

par **M. L. BORNET.**

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant quelques scènes de ce drame national dont la représentation a été accueillie avec un véritable enthousiasme par le public fribourgeois.

La scène se passe dans une maison de ferme du pays de Gruyères.

Laurent Maret était un jeune campagnard, propriétaire d'un joli domaine, malheureusement grevé de dettes, dont la liquidation juridique l'a fait passer à l'état de valet du fermier de sa propre terre.

Ce fermier est *Bovon*, ami de *Laurent*, un honnête homme ruiné par contre-coup, et auquel le nouveau propriétaire tient le couteau sur la gorge.

Le nouveau propriétaire, *M. Ragoz*, est un aventurier, venu on ne sait d'où, enrichi aux dépens de beaucoup de gens, impudent libertin, se donnant des titres, employant à la recherche des distinctions les moyens qui l'ont conduit à la fortune. Sa principale dupe est un paysan-gentilhomme, le vieux *Maret*, oncle de *Laurent*.

Jérôme, grand benêt, ancien domestique du vieux *Maret*, vient de passer au service de *Bovon*.

Mariette, la fille de *Bovon*, aimée de *Laurent*, est l'objet des poursuites et des obsessions de *M. Ragoz*, qui croit parvenir à son but odieux en exerçant contre *Bovon*, son débiteur, les mesures les plus rigoureuses.

Au moment où nous prenons l'action dans cet extrait, *Laurent*, qu'on croit absent du pays, pour observer ce qui se passe, rôde autour de son ancienne habitation; *Bovon* revient de la ville où il est allé faire d'inutiles démarches, afin de se procurer une petite somme dont il aurait grand besoin.

La ferme est gardée par un dogue appelé *Tarc*. R...

SCÈNE XI DU PREMIER ACTE.

BOVON, JÉRÔME qui bat du beurre.

Bovon. (Regardant Mariette qui sort, et secouant la tête) Elle a de nouveaux chagrins; elle sait autre chose que ce que je lui ai dit. Ah ça! Jérôme, que parlais-tu d'exploits il n'y a qu'un instant?

Jérôme. Est-ce que je parlais d'exploits? Ah! ben oui, d'exploits! Je ne sais pas où diable j'aurais creusé ça, si j'en parlais. A propos, avez-vous fait un bon voyage? Je crois que le beurre y est, cette fois, ça durcit. Entendez-vous? rouc, rouc, toc, toc, rouc, rouc, c'est le ronflement de la fin. Ha!

Bovon. Pas de niaiseries, Jérôme.

Jérôme. J'y suis, j'y suis; je parlais de cet individu qui est sorti quand vous êtes entré.

Bovon. Comment? Je n'ai vu personne.

Jérôme. Voilà l'exploit; c'est qu'il sortait par la fenêtre.

Bovon. Quelqu'un sortait par la fenêtre.... d'ici?

Jérôme. Oui, cet huissier.

Bovon. Tu l'aurais jeté par la fenêtre?

Jérôme. Non, c'est lui-même qui a trouvé plus commode.

Bovon. Jérôme!

Jérôme. A cause du chien.

Bovon. Le poltron! (A part.) Elle sait donc tout; elle comprend que je n'y puis plus rien: pauvre Mariette. (Haut.) Tout le monde saura dans quelques jours, ce que tu sais, Jérôme.

Jérôme. Ce n'est pas difficile.

Bovon. Et ceci te regarde aussi un peu pour ton compte, malheureusement.

Jérôme. Moi?

Bovon. Tu sais donc que, par ordre de Monsieur Ragoz, propriétaire actuel de cette ferme, tout a été barré ici.

Jérôme. Cela, je le sais. (A part.) A présent qu'il me l'a dit.

Bovon. Tu sais que pour cinquante misérables écus que je lui redois sur son loyer, et que je ne puis pas emprunter parce que je suis ruiné, ce même monsieur Ragoz saisit tout ici et qu'il va nous expulser.

Jérôme. Je sais cela aussi.

Bovon. S'il m'était permis de vendre seulement une vache, il serait payé; mais nos vaches sont, comme ils le disent, en litige, alors on ne peut pas vendre.

Jérôme. Je sais cela à présent. (*A part.*) Si cela continue, j'en saurai long.

Bovon. On t'a dit aussi que ce joli domaine qui vaut 20,000 écus appartenait à Laurent Maret, et que pour une hypothèque de 5000, le même Ragoz l'a pris en investiture; qu'il a chassé Laurent de chez nous où il voulait rester comme domestique.

Jérôme. Je sais, je sais, par amour pour votre gracieuse... comme moi.

Bovon. Oui, hélas! le temps de le racheter passe et l'investiture va être définitive.

Jérôme. C'est effrayant! qu'est-ce que c'est que cette sottise investiture; dites-moi un peu ce que c'est.

Bovon. Tu connais peu les lois, Jérôme, et tu as du bonheur en cela. Nous autres campagnards nous n'en apprenons pas un mot qui ne nous coûte un écu. Si tu sais jamais ce que c'est qu'épices, jugement, procureur, expertise, état pristin, tu auras passé bien des nuits fiévreuses, et tu réfléchiras tristement sur un peu de paille qui ne sera pas à toi, à tes procès gagnés ou perdus.

Jérôme. Dieu nous préserve des lois!

Bovon. Quant à l'investiture, voici ce que c'est :

Un bon monsieur me prête mille écus
Pour achever de payer une terre,
Contre un papier, mes biens, puis ma terre en surplus.
Je défriche, je clos, je fais mainte jachère,
Sans trop songer à l'intérêt;
Mais un beau jour, arrive le compère
Qui vient m'apprendre par arrêt,
Que désormais il est propriétaire :
Je suis ruiné, le tour est fait.

Jérôme. Sst, pst, st! arrêtez la litanie; voyons si je comprends.

Bovon. Ce n'est pas nécessaire.

Jérôme. A supposer par exemple, que le voisin a une baratte et que vous n'en avez point. A supposer que vous lui dites :

voisin, prête-moi ta baratte pour faire mon beurre. A supposer qu'il dit oui, et que vous faites votre beurre. A supposer qu'il veut ravoir sa baratte tout de suite; que vous lui dites : attends que j'aie fait mon beurre; qu'il dit, non; qu'il la prend encore toute pleine et vous tire un coup de poing dans l'œil, que vous n'y voyez que du feu : C'est ça l'investiture ?

Bovon. C'est cela même. L'accessoire emporte le principal, comme ils disent.

Jérôme. A supposer qu'il vous manque un bouton à vos chausses....

Bovon. Où veux-tu en venir ?

Jérôme. Je veux vous citer encore une foule d'exemples. A supposer...

Bovon. C'est bon, c'est bon; nous en avons par Dieu assez de ces exemples.

Jérôme. Sans compter cet autre de M. Ragoz, qui, à ce que me contait Sérinette, voulait prêter à votre gracieuse les belles boucles d'oreilles en or de sa dame.

Bovon. L'honnête homme, qui va nous prendre jusqu'à nos lits ! Elle a refusé.

Jérôme. Oui, oui, je comprends, à cause de l'investiture.

Bovon. Il va peut-être venir ici aujourd'hui ou demain, ce homme; et si je n'étais pas présent..... Tu as quelque affection pour moi et pour ma fille; nous sommes des amis, Jérôme, si ce drôle se permettait la moindre chose.

Jérôme. Il ne se permettra pas d'aller cajoler monsieur du St.-Bernard. Il est pourtant drôle ce diable de Turc, qui ne peut pas souffrir les chiens de chasse, ni le drap noir. On en voit qui n'aboient qu'après les pauvres; lui n'aboie qu'après certains flâneurs.

Bovon. C'est qu'il a de l'intelligence celui-là, mon garçon.

Jérôme. J'aime les gens d'esprit. Cela me raccommode avec ui. Eh bien! nous surveillerons, nous surveillerons : Turc et moi, nous ne connaissons que ça, surveiller. Et si l'autre se permet la moindre chose....

Bovon. Tu lâcheras le chien.

Jérôme. Je lâcherai le chien. Hu, kss ! hu, kss ! Ture, attrappe..
(*Le chien aboie.*) attrappe ! à la cravate ! Ah ! bigre ! le beau monsieur se calmera, le beau monsieur sera bientôt déçoussé... et payé. Le plus joli, c'est qu'il sera payé, père Bovon, hein !

Bovon. Parce que je lui dois quelques écus, je n'oserai pas défendre l'honneur de ma fille, sa vertu, mon honneur, le bonheur de mes vieux jours !

Jérôme. Oh ! oh ! c'est à cela qu'il en veut, le renard. On le calmera, je ne vous dis que ça, bigre ! on le calmera. Si la prétendue était une autre que Mariette, je vous dirais : père Bovon, bah ! fermez un œil... et que cela serve pour le loyer ; les temps sont durs, et cette monnaie-là... on en bat dans tous les coins aujourd'hui.

Bovon. Jérôme ! les propos !...

Jérôme. Attendez, il s'agit de Mariette, si on la touche : étranglé tant pis !...

Bovon. Non, non, laissez faire ; point de violences ; il y a encore quelqu'un là-haut pour défendre ceux qu'on insulte et qu'on opprime (*Avec émotion.*). Il ne permettra point notre ruine ou notre déshonneur. Il ne permettra plus longtemps à la malice d'un homme de nous tenir suspendus entre la honte, le crime ou la misère.

Jérôme. Un homme moins honnête que vous s'en tirerait avec honneur.

Bovon. L'honneur, c'est une belle chose quand il est véritable ! mais s'il n'est qu'une surface, s'il couvre le remords, il n'est rien, je le méprise (*A part.*). J'ai entendu plusieurs fois ce murmure du démon à mon oreille : Bovon, sacrifie ce qu'on te demande, et toi et ta fille vous pourrez vivre encore en repos, considérés.... Ah ! mensonge ! mensonge ! Ma fille, tu es mon honneur, tu es ma richesse, mon amour, mon espérance ; ma fille, tu es tout pour moi ; que la terre s'ouvre pour te recevoir, que le fossoyeur creuse aujourd'hui ta tombe, plutôt que je souffre une pareille pensée ! Tu n'oserais plus lever les yeux sur moi, et si tu l'osais, ton père rougirait de tes regards ; tu ne serais plus ma fille, je ne serais plus ton père. (*Haut.*) Eh bien ! allons, mon cœur, embrassons la misère. Mariette, tu es

née dans la montagne, tu lui ressembles : tu es belle et fière ; je vois sur tes traits les grâces du printemps, la pervenche bleue brille dans tes yeux. *Le gentillet*, qui est la rose de notre patrie, n'a pas de parfums plus doux que celui de ta candeur, de couleurs plus fraîches que celles de tes lèvres ; tu es la roche ornée de ses fleurs ; ton âme sera ferme comme la pierre que rien n'ébranle, parce que Dieu lui-même la soutient.

Jérôme. Votre sermon me touche, père Bovon, il me fait presque pleurer.

Bovon. Allons, Marie, embrassons la misère, tu en auras le courage. Nous voyons, une à une, tomber toutes nos espérances toutes nos joies ; peut-être n'aurons-nous plus bientôt de quoi nourrir ce brave Turc qui te rappelle un jeune homme digne de l'affection la plus pure, qui me rappelle à moi un ami dévoué et... perdu. Ces bras usés bientôt par le travail suffiront-ils pour gagner notre nourriture à tous les deux ?

Jérôme. Comment, vous ! vous deux à la misère ! Sacredieu ! sacredieu !

Bovon. Oui, je voulais te le dire, mon ami, demain nous n'aurons peut-être plus de pain pour toi.

Jérôme. Du pain pour moi ! ça m'est bien égal ; mais pour vous, pour mameselle Mariette, plus de crème pour Turc, sacredieu ! Attends ! attends, Ragoz, si je l'attrape !

SCÈNE XII.

BOVON, MARIETTE, JÉRÔME.

(*Mariette entre joyeuse, agitant une lettre.*)

Bovon (à Jérôme). Ne fais rien sans mon ordre. Emporte ceci, Jérôme, et va mouler ce beurre, afin qu'on puisse l'envoyer.

Jérôme. On pourra bien le battre encore une demi-heure sans lui faire du tort. (*Il sort emportant la baratte.*)

SCÈNE XIII.

BOVON, MARIETTE.

Bovon (à part). Voilà toujours les enfants. Maintenant, ils pleurent, c'est qu'ils vont rire. Rire et pleurer, c'est encore du bonheur, quand on peut, mais réfléchir, mais songer à l'avenir !

(1) *Sturvoise*

(Haut) Qu'est-ce donc?... Petite folle, qu'y a-t-il donc pour te rendre ainsi? Une lettre!... Voyons, donne-moi cette lettre; ce serait nouveau qu'il en arrivât une bonne chez nous.

Mariette. Ce n'est pas pour vous, mon père, c'est pour moi. Mademoiselle, Mademoiselle Mariette Bovon....

Bovon. Pour toi?

Mariette. Pour moi.

Bovon. D'où vient cette lettre?

Mariette. Ah! d'Italie! (*Elle veut se jeter dans les bras de son père; celui-ci la repousse doucement.*)

Bovon. Tout beau, tout beau, mon enfant, il ne faut pas se réjouir.... (*Il secoue la tête tristement.*) Que dit-elle cette lettre?

Mariette. Je ne l'ai pas lue.

Bovon. Tu ne l'as pas lue et....

Mariette. Je ne voulais pas l'ouvrir encore; permettez-moi de la garder un peu comme cela, j'aurai trop de plaisir.

Bovon. Tu sais donc ce que c'est; tu connais l'écriture?

Mariette. Non.... Je ne sais.... je ne connais pas.... vous savez bien que c'est la première que je reçois.... de lui.

Bovon. Donne, Mariette... Il n'écrit pas ainsi, lui... Un cachet noir!....

Mariette. Un cachet noir!

Bovon. Il l'a fait écrire (*à part*) pour la dernière fois peut-être.

Mariette. Un cachet noir! Mon Dieu! ayez pitié de nous! (*Elle se jette dans les bras de son père et pleure.*)

Bovon. Au fond, cela ne signifie rien, mon enfant. Le hasard... On prend un cachet de cette couleur comme d'une autre. Allons, cela ne signifie rien.

Mariette. Ah! mon père!

Bovon. Il faut voir ce que c'est. Ne te réjouis pas inconsidérément, Mariette, si ce qu'elle contient plait à ton cœur. S'il t'afflige, pense que le bonheur n'est pas de ce monde... pleure: il est bien permis de pleurer à ton âge.... moi-même.... je crains autant que toi, je crains pour toi. Pour toi; car, s'il n'avait une fille, le vieux Bovon enfoncerait son chapeau et tournerait le dos à la tempête sans se plier. Tu sais, ce petit chêne derrière le

four; il couronne le rocher et s'y cramponne avec toutes ses racines; un coup de vent l'assaille, il résiste; l'orage lui arrache une branche, il est gai au retour du soleil; un tourbillon le dépouille de sa verdure, il résiste et reste debout; fier, il attend tout, même la foudre : il est seul. Quand vous avez à votre bras le poids d'un enfant, vos pas souvent chancelent comme les siens; ce poids si doux, s'il vous rend fier, s'il vous affermit quelquefois, dans les mauvais jours, il vous courbe et vous affaïsse.... Ah! mon enfant!....

Mariette. Quel chagrin! mon bon père.... Qu'avez-vous?

Bovon. Rien, mon enfant, rien de nouveau.... C'est pour toi. Nous allons lire cela, et quoi qu'il en soit, raffermis ton cœur. Ta mère était une courageuse femme.

Mariette. Je serai comme elle, mon père.

Duo.

Que vient nous dire cette lettre,
Qui pour nous traversa les mers?
Que fait Laurent? va-t-il peut-être,
Retrouvant des jours moins amers,
Venir chanter à ma fenêtre
Comme hirondelle après l'hiver.

Mariette.

Douce espérance,
Guide ses pas :
Pour lui d'avance
S'ouvrent nos bras.

Bovon.

Dieu, quelle crainte!
Mon triste cœur
N'attend que plainte
Et que malheur.

Ensemble.

M. Douce espérance, etc....

B. Dieu, quelle crainte, etc.

Bovon. Il faut enfin rompre ce cachet.

Mariette. Attendez, attendez.

Bovon. Quoi?

Mariette. Que je vous donne des ciseaux. (*Elle court en chercher.*)

Bovon. C'est juste, il ne faut pas la gêner : des nouvelles d'Italie.

SCÈNE XIV

LES PRÉCÉDENTS, JÉRÔME.

Jérôme (dans la cour). Ah! ah! ah! miséricorde! ho! ho! ho! aie! aie!

Mariette. Jérôme qui crie... qui rit.

Bovon. Qui se lamente.

Mariette. Il sera arrivé quelque chose de drôle, il aura fait une bêtise.

Jérôme. Ah! ah! ah!

Bovon. Il sera tombé dans l'escalier de la cave, où il aura renversé son beurre.

Jérôme (entrant riant toujours). Renversé! renversé! patatra! droit dans la boue! ah! ah! ah! On en ramasse plus que d'un char de vin, comme on dit, ah! ah! ah!... Ma fi! qu'il se ramasse lui-même s'il le veut.

Bovon. Le beurre?

Jérôme. De quoi, de beurre? V'là maintenant le père Bovon qui radote, ah! ah! le voilà moitié fâché, moitié en colère.... riez, père Bovon, riez donc comme moi, ha! ha! ha! ho!....

Bovon. Je crois qu'il plaisante de cela, le vaurien.

Mariette. Dis donc ce que c'est, Jérôme.

Jérôme. Je ne l'ai pas dit encore! ah! ah! ah! Je vois venir d'un côté deux chevaux, un grand *picre* d'alezan et la grosse brune, courant comme tous les diables. Je faisais aller la baratte à la cour....

Bovon. C'est bien cela, le beurre.

Jérôme. Le beurre, vous m'assassinez avec votre beurre.

Mariette. Continue.... Tu les regardais passer.

Bovon. Des cavaliers?

Jérôme. Oui, des cavaliers! Le vieux Maret sur la grosse brune, c'est un cavalier ça, hein? ha! ha! ha! L'autre, je ne dis pas. Ils venaient comme la grêle. Le vieux *tricotait* comme un pos-

sédé sur sa jument. Tenez comme ça. (*Il l'imite.*) L'autre, droit comme un pieu, nageait comme ça (*Il imite le trot à l'anglaise.*) Il fallait les voir aller; l'un *gigotant* comme une grenouille sur un chou, l'autre se dressant comme une asperge sur.... n'importe quoi.

Bovon. Bref, où en veux-tu venir ?

Jérôme. Bref, devant l'étable aux vaches, bref, dans la boue, père Bovon.

Bovou. Le beurre ?

Jérôme. Maret. Ils passent; moi, sans faire semblant de les voir, brrt! brrt! avec le bâton de la baratte (*A part.*), je courrais la brune qui s'emporte pour une mouche; (*Haut.*) brrt! et voilà le vieux qui part comme un éclair et va se culbuter où je vous ai dit.

Bovon. Tu es allé le relever.

Jérôme. Il se relèvera bien tout seul, le vieux dromadaire.

Bovon. Et tu n'as rien dit, vaurien.

Jérôme. Bon, je n'ai rien dit à présent, voilà que je n'ai rien dit.

Bovon. Et l'autre de ces messieurs ?

Jérôme. Il court dans le pré après la grosse brune.

Mariette. Ah! monsieur Ragoz et monsieur Maret! Mon Dieu! que faire ?

Bovon. Comme ils vont me recevoir maintenant!

Mariette. Il fallait vite aller...

Jérôme. Ah! oui, lâcher l'autre; je vais...

Bovon. Reste, imbécile! (*Il sort.*)

SCÈNE XV.

MARIETTE, JÉRÔME.

Jérôme. C'est juste, il m'avait dit aussi de ne pas lâcher et de laisser faire, si monsieur Ragoz venait vous cajoler, la gracieuse. Je laisserai faire, soyez tranquille, on ne vous dérangera pas, on mettra le doigt sur l'œil. (*A part.*) Je sais bien à qui je mettrai le poing sur l'œil, va.

Mariette. Mon père t'a dit cela! Mais non, cela fait frémir.

Jérôme. Je frémis, mais c'est comme ça.

Mariette. Je me sauve, Jérôme ; si on me demande, dis que je n'y suis pas. (*Elle sort par la porte latérale.*)

Jérôme. Je me sauve aussi, et si on me demande... (*Essayant d'ouvrir.*) Ah diable ! fermé ! Mais il y en a une autre. (*Arrivant au fond.*) Tu diras que... (*Il recule et va se cacher dans un coin.*)

SCÈNE XVI.

MARET, RAGOZ, BOVON, JÉRÔME.

Ragoz (dans la cour). Retenez ce diable de chien.

Bovon (dans la cour). Tranquille, Turc !

Ragoz (à la porte). Passez, Monsieur.

Maret (à la porte). Passez, Monsieur.

Ragoz (à la porte). Après vous, s'il vous plaît.

Maret (à la porte). S'il vous plaît, après vous.

Jérôme (Faisant le porte-voix avec sa main). Kss ! kss ! (*Le chien aboie, Ragoz et Maret se précipitent dans la chambre.*)

Ensemble. (*Bovon (à la porte).* Veuillez, Messieurs, pardonner ; le chien n'est pas méchant ; je ne sais ce qui l'a excité tout-à-coup.
Ragoz (à gauche). Vous allez transférer ailleurs ce maudit animal ; et si je l'aperçois encore....
Maret (à droite). Voulez-vous bien retirer cet affreux mâtin, que l'on fera tuer.

Ragoz (à Maret qui tousse souvent pendant cette scène). Nous ne sommes pas encore remis de cette chère poitrine ; j'avais cru qu'un petit exercice à cheval...

Jérôme (à part). C'est pas l'embarras, cela a dû joliment le remettre.

Ragoz. Nous essaierons d'une autre tisane.

Maret. Merci, cher Ragoz, merci.

Jérôme (à part). Oui, merci de la tisane. Je m'y fierais, moi, à tes tisanes !

Ragoz. Qui maronne par là ? Où est Mariette ?

Maret. Qui est-ce qui (*Il tousse*)..... est Mariette ?

Ragoz. Je crois que voilà cet individu qui, lorsque nous sommes arrivés.....

Maret. Le pendar !

Ragoz. Ne vous emportez pas, mon cher, vous vous ferez mal à la poitrine. Je vais l'interroger. *Audiat et artapax* (1) : axiome de haute justice.

Maret. Qui ne dit pas comme notre Juge de paix : taisez-vous, la loi est là (*Indiquant sa personne*).

Ragoz. Vous verrez si je sais punir mes gens quand ils se manquent. Comment t'appelles-tu, drôle?

Maret. Oui, drôle, comment t'appelles-tu? quel est ton nom?

Jérôme. Celui-là qui me le demande! Allons, père Maret, ne faites pas tant votre finassier et votre M'ssieur. Quand j'étais domestique chez vous, on m'appelait l'autre ou la bête; hé! l'autre, ho! la bête! (*A Ragoz*) Ici on m'appelle Jérôme, Monsieur, à votre service.

Maret. Est-il bélétre! ah! ah!

Ragoz. Mais, pas tant, pas autant qu'il en a l'air.

Maret. Oui, il est assez malin, le garçon; il a de l'esprit.

Ragoz. De l'esprit, pas précisément.

Maret. Vous avez raison; c'est comme j'avais l'honneur de le lui dire : un animal, un rustaud, ha! ha! ha!

Ragoz. Vous parlez comme un ange, mon honorable ami; votre esprit serait apprécié dans le grand monde; vous y feriez des conquêtes... sans votre toux.

SCÈNE XVII.

LES PRÉCÉDENTS, MARIETTE, BOVON.

(*Mariette entre portant du lait; Bovon portant du pain et du fromage.*)

Ragoz. Ah! voici la petite.

Maret. Ah! voici... (*Il tousse.*)

Ragoz. Retenez votre maudite toux (*Maret fait la grimace*); elle est avec le père, c'est contrariant. (*Fredonnant*)

Du pain, du lait, une onde pure,

Voilà les dons de la simple nature.

J'ai lu cette bêtise quelque part. Bonjour, petite grivoise (*passant la main sous son menton*); levez donc un peu le nez, qu'on voie cela.

(1) Pour et altera part.

Jérôme (Regardant Bovon et menaçant Ragoz). Faut-il? (*Bovon fait signe que non*).

Bovon. Messieurs, voici du lait pour vous rafraîchir; par malheur, en ce moment nous n'avons rien de mieux. Je voulais le chauffer de crainte que.....

Ragoz. Je vous ai dit de le servir froid....

Du pain, du lait, une onde pure,

Voilà les dons de la simple nature.

Mettez-vous là, mon ami, et prenez cette respectable cuillère.

Maret. Après vous, Monsieur Ragoz.

Ragoz. Après vous, Monsieur Maret. Du lait, ça va vous remettre tout à fait. Moi, je prendrai un verre de vin.

Mariette. Je suis bien fâchée, Monsieur, nous n'en avons pas.

Ragoz. Alors je ne prendrai rien. Mon cher Maret, vous êtes chez moi; faites honneur à notre hospitalité toute rustique.

Maret (Se mettant à manger). Pour vous faire plaisir.

Ragoz. Vous êtes l'amabilité même. Jérôme, ouvre cette fenêtre, il fait trop chaud.

Maret. Je suis tout en nage (*Il tousse*).

Jérôme. Trop chaud! moi qui suis là à me souffler dans les doigts.

Bovon. A cette saison, on ne chauffe plus le poêle; mais il me semble qu'on est très-sensible au froid du matin, il fait frais.

Jérôme. Et les courants d'air (*Il ouvre la fenêtre*).

Ragoz. Il n'y a que les paresseux qui aient froid au mois de mai

Maret. Paresseux, c'est bien dit. Je le connais ce gaillard (*montrant Jérôme*), des bras de laine, des dents de fer.

Jérôme (à part). Elles valent bien les siennes; personne ne sait de quoi elles sont les siennes.

Ragoz. Prends le chapeau et l'habit de Monsieur pour les broser.

Jérôme. Ils doivent en avoir besoin (*Il les prend*).

Ragoz. Bovon, vous allez soigner nos chevaux; bouchonnez-les, essuyez-les, couvrez-les: ils ont eu chaud, les pauvres bêtes.

Maret. C'est vrai, un cheval est vite perdu; un frisson, il ne faut qu'un frisson, brrt! (*Il frissonne*.)

Bovon. J'y mettrai tous mes soins, Monsieur. (*Il sort avec Jérôme*.)

SCÈNE XVIII.

MARET, MARIETTE, RAGOZ.

Mariette (à part). Me voilà seule avec eux, j'ai peur! j'ai peur!

Ragoz. Ah ça! ma bonne Mariette, avez-vous pensé à moi depuis que je n'ai eu le bonheur de vous voir, à moi qui vous... qui vous chéris, vous savez. Pour moi, il me tardait de vous revoir, et de savoir enfin....

Mariette. Oui, monsieur.... je pense.... nous pensons à vous tous les jours.

Ragoz. C'est bien cela, c'est gentil.

Maret. Et nous donc, nous pensons à cela nuit et jour. (*Il fredonne*) " La nuit comme le jour. " Je ne sais pas où j'ai lu cette bêtise-là.

Mariette. Je le crois bien, monsieur Maret, vous qui ne savez pas lire.

Ragoz. Tu es adorable, ma mie; tu es riieuse.

Mariette. Je ne devrais pas rire, Monsieur, c'est vrai.

Ragoz. Ce n'est pas moi qui te ferai de la peine.

Mariette. Merci, Monsieur, vous voulez être bon avec nous, avec mon pauvre père; n'est-ce pas que vous lui accorderez un délai?

Ragoz. Hum! hum! c'est selon; ce délai à votre père, si je pouvais.... il faudra voir.... Mais à vous.... je serai bon, je ne dis pas non; à vous plus de délai, vous êtes trop jolie pour cela.

Mariette. Je vais dire à mon père que vous nous donnez terme, n'est-ce pas?

Ragoz (la saisissant). A vous, pas une minute.... à votre père....

SCÈNE XIX.

LES MÊMES, BOVON.

Bovon (à la porte). Monsieur!

Ragoz (Surpris, il laisse Mariette, et se retourne). Que voulez-vous?

Bovon. Ce que je veux! (*à part*) Je ne sais ce qui me retient. (*Haut*) Je venais vous demander si votre cheval...; mais, je n'ai pas besoin de le savoir.

Ragoz. Je crois que vous vous méfiez de moi.

Maret. Vous vous méfiez de nous.

Bovon. Non, Messieurs, je sais toute l'estime que je dois avoir....

Ragoz. Bonhomme, il ne suffit pas d'avoir de l'estime.

Maret. Il faut encore avoir de l'argent, bonhomme, quand on veut être.... difficile.

Bovon. Mais, quand on n'a pas, mon Dieu! quand on n'a pas!

Maret. Il faut avoir de la complaisance.

Bovon. Laisser insulter....

Mariette. Mais, mon père, vous vous trompez; Monsieur veut vous donner un terme.

Maret. Nous venions pour cela.

Bovon. Pardon, monsieur Ragoz, votre bonté....

Ragoz. Entendons-nous; sur quoi comptes-tu?

Bovon. Laisse-nous, Mariette; je vais m'expliquer enfin avec ces Messieurs.

Ragoz. Ah! tu commandes devant moi, bonhomme!

Bovon. A ma fille....

Ragoz. Non pas (*Il retient Mariette*); c'est avec elle que je traiterai. Allez, prenez la chose du bon côté. Quand on ne paie pas.... Autrement il faut comprendre ce que c'est que le fermier et ce que c'est que le propriétaire, et gaïment.

Maret (*Se levant et frissonnant*). Et gaïment.

Ragoz (*chantant*)

Le paysan nous aime
Et nous paie assez bien;

Bovon (*parlé*). Gredin!

Ragoz (*continuant*).

Il nous donne sa crème
Et son bon *vacherin*.
Nous courtisons sa fille
A gogo, Dieu merci!
Et quand elle est gentille,
Nous lui disons : pst!... par ici! (*bis*)

[*Bovon* (*parlé*). Merci!

(*Maret chante le même couplet d'une voix tremblottante.*)

Maret. Allez donc me chercher mon habit; je grelotte, je sens claquer mes pauvres dents.

Ragoz. Vous êtes un farceur, mon honorable ami.... « à nos amours y pensez-vous? »

Maret. Après vous; s'il en reste.... je sens là quelque chose; ça ne va pas, ça ne va pas. *(Il tousse et frissonne.)*

Mariette. Je vais le chercher, monsieur Maret, j'y vais. *(Elle est retenue par Ragoz qui tente de l'embrasser. Elle lui donne un soufflet et s'échappe.)*

SCÈNE XX.

LES MÊMES, excepté MARIETTE.

Ragoz. Ah! la brute!.... mon œil!...

Maret. Votre œil. C'est d'une impertinence. Et moi, je ne me tiens plus sur mes jambes. *(Il s'assied et grelotte.)*

Ragoz. Abaissez-vous jusqu'à des rustres!

Bovon. On ne doit pas se défendre avec ces Messieurs?

Ragoz. On le fait du moins avec décence. Cré tonnerre! je ne suis pas habitué à me voir fourrer la main dans les yeux.

Bovon. Oui, de manière à ne pas choquer, à ne pas décourager, à engager peut-être!...

Maret. Dans le grand monde.... *(Il tousse.)*

Ragoz. Assez de ces sottises observations. Fin de compte, me donnerez-vous mon argent?

Bovon. Un à-compte, Monsieur...

Ragoz. Point d'à-compte.

Bovon. Je prends à témoin Monsieur, qui me connaît.

Maret. Non pas, non pas.

Bovon. Vous nous perdez, Monsieur; devant Dieu, Monsieur Ragoz, avez-vous ce courage! *(Il tient sa tête appuyée dans ses deux mains. Ragoz saisit la lettre qui est sur la table.)*

Ragoz (à part). Une lettre.... à la petite.... timbre de Rome. ceci peut nous être utile.

SCÈNE XXI.

LES MÊMES, JÉRÔME.

Jérôme. Les voilà, votre habit et votre chapeau, vieux réchauffé! J'ai chanté toute la *chanson du fumier* (*) en le nettoyant, et il y en avait honnêtement; vous vous êtes raccommo­dé avec le.... devant de l'étable aux vaches.

Bovon. Jérôme, tais-toi.

Ragoz. Il faut vous adresser aux amis de Rome; on gagne plusieurs bayoques par semaine, au service de sa Sainteté.

Bovon. Oui, le pauvre gagne partout la même chose, le déshonneur ou la misère.

Maret. Dites donc : et la misère.

Ragoz. C'est cela; et vous en êtes fiers.

Bovon (avec dignité et énergie). Je suis peut-être un effronté coquin et vous un honnête homme!

Maret. Il ne respecte rien ce rustre.... Voilà un gaillard qui par sa bêtise sera bientôt à la charge de la commune.... canaille! canaille!.... canaille!...

Jérôme. C'est le moment, père Bovon, il faut découdre cette carcasse.... (*Bovon regarde Jérôme qui se calme.*)

Ragoz. Allons, mon ami, partons.... et toi, réfléchis.

Bovon. A la garde de Dieu!

Maret. (*Il fait de vains efforts pour se lever, il est pâle, il frissonne, il tousse.*) Cela ne va plus.... je suis mal.... je veux m'en aller.... au lit.

Bovon. Je vais atteler le char et vous ramènerai.

Ragoz. Je vais avertir vos gens. (*Ragoz et Bovon sortent.*)

SCÈNE XXII.

MARET, JÉRÔME.

Jérôme. Vous n'êtes plus jeune, père Maret, vous n'êtes plus jeune... et puis vous avez là une toux de cimetière. Adieu les écus et les filles! Vous allez bientôt embrasser l'autre, vous savez, la vieille, la maigre, celle qui rit toujours, avec ses longues dents, la mort. Ma foi, *requiem æternam, orems*, ça y est.

(*) Chanson rustique qui se trouve dans une des scènes qui précèdent.

Maret. Que dis-tu, malheureux?... fermez cette fenêtre.
(*Jérôme la ferme.*)

SCÈNE XXIII.

LES MÊMES, MARIETTE.

Mariette. C'est bientôt prêt, Monsieur, on va vous conduire.

Merci. Merci, Mariette, merci. Tu es une bonne fille, si je pouvais....

Mariette (à part). S'il pouvait? (*Haut*) Ah! Monsieur, vous pouvez nous être bien utile, vous pouvez nous sauver..... et vous sauver vous-même; car vous voyez bien que ce méchant homme.....

Maret. Qui? mon noble ami!

Mariette. Oui, lui, qui vous trahit, qui vous trompe, qui vous tue.... (*On entend une marche de clarinette; Jérôme ouvre la fenêtre.*)

Jérôme. Par ici, par ici, le joli mois de Mai, par ici!

Maret. Mais oui, il me semble... qu'il me mène comme un cheval.

Mariette. Il va vous faire mourir.

Maret. Sauve-moi, Mariette. (*Il la saisit de ses deux bras et la retient; le cœur entre, Laurent en tête.*)

SCÈNE XXIV.

LES MÊMES, LAURENT travesti, LE CHŒUR.

Laurent (à part). Que vois-je! que fait ce vieillard? quel est ce funeste mystère?

(*Mariette se dégage, et continue un moment une scène muette avec Maret; elle paraît heureuse.*)

Jérôme. Bonjour, mes amis, ne vous gênez pas, je vous aiderai à chanter et je vous donnerai des noisettes. Vous avez des grands cette année avec vous; une clarinette, c'est très-bien.

Un enfant. C'est un pauvre Italien que nous avons rencontré il joue et partage la recette avec nous.

Jérôme. Un beau sauvage, ma foi. (*On chante.*)

I.

Voici venir
Soleil, verdure;
Tout va fleurir
Dans la nature.
Les fleurs, le miel
Dieu nous les donne;
Il fait au ciel
Les fruits d'automne :

Car c'est le mois de mai.
Tout sourit, tout est gai
Au joli mois de mai.

II.

Ce jour heureux
Enfin ramène
Les bruits joyeux
Dans notre plaine;
A nos côteaux
Le labourage,
Et ses troupeaux
Au mont sauvage :

Car c'est le mois de mai, etc.

III.

Sur l'arbre en fleurs
L'oiseau qui chante,
Dit à nos cœurs
Chanson charmante :
Vous qui semez,
Donnez l'aumône;
Aux champs germés
Vient leur couronne :

Car c'est le mois de mai, etc.

IV.

Quand au printemps
La marguerite
Renait aux champs,
Mainte petite
Lui dit : « J'ai peur,
» Et je soupire;
» A toi, ma fleur,
» J'ose le dire. »

Car c'est le mois de mai, etc.

Maret. Ça ne va pas, ça ne va pas, je veux m'en aller. (Il se lève, Mariette et Jérôme le prennent chacun par un bras et l'emènent. Avant de le prendre, Jérôme dit : Il s'en va ! Requiem æternam, oremus. » Le chœur recommence. Pendant le chant, Mariette rentre, distribue des œufs, des fruits. Le chœur s'éloigne en chantant le dernier couplet, et la toile tombe.)

FIN DU 1^{er} ACTE.

ESQUISSE HISTORIQUE SUR MACHIAVEL,

PAR TH. B. MACAULAY,

Traduite de l'anglais par J. Hermann.

(Suite.)

Dans les Etats italiens, à l'exemple de certains corps physiques, une maturité précoce fut suivie d'une rapide décrépitude. Leur grandeur hâtive, comme leur décadence prématurée, sont dues essentiellement à la même cause : à la prépondérance qu'acquirent les villes dans le système politique.

Dans une société composée de chasseurs ou de bergers, tout homme devient facilement et nécessairement soldat. Ses vacations ordinaires s'accordent parfaitement avec toutes les exigences du service militaire. Quelque lointaine que soit l'expédition à laquelle il s'associe, il lui est facile de transporter avec lui ses moyens de subsistance. Tout le peuple est une armée; toute l'année est une marche. Telles furent les conditions sociales qui facilitèrent les conquêtes gigantesques d'Attila et de Tamerlan.

Mais un peuple qui tire sa subsistance de la culture de la terre, est dans une situation toute différente. Le cultivateur est attaché au sol qu'il laboure. Une longue campagne amènerait sa ruine. Cependant ses occupations sont encore propres à donner à son corps la force tant active que passive, nécessaire au soldat. Aussi, au moins dans l'enfance de la science agricole,

son attention n'est-elle pas constamment requise. A de certaines époques de l'année, il est presque complètement oisif, et, sans faire tort à ses intérêts, il peut vouer le temps nécessaire à une courte expédition. C'est ainsi que se complétèrent les légions romaines pendant leurs premières guerres. La saison pendant laquelle les champs ne réclamaient point la présence du cultivateur, était suffisante pour une courte invasion et une bataille. Ces opérations, trop souvent interrompues pour produire des résultats décisifs, étaient cependant propres à maintenir dans le peuple un certain degré de discipline et de courage, qui non-seulement leur garantissaient la sécurité, mais les rendaient formidables. Les archers et les hallebardiers du moyen-âge, qui, portant avec eux des provisions pour une quarantaine de jours, quittaient les champs pour le camp, étaient des troupes de ce genre.

Mais, lorsque le commerce et les manufactures commencent à fleurir, les choses changent de face. Les habitudes sédentaires du bureau et de la fabrique rendent insupportables les exercices et les fatigues de la guerre. Les occupations du négociant et de l'artisan requièrent une présence et une attention constantes. Dans une pareille société, les loisirs ne sont pas grands; l'argent, au contraire, abonde généralement. On parvient donc tout naturellement à solder quelques membres de la société pour délivrer le reste d'un service incompatible avec leurs habitudes et leurs engagements.

Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, l'histoire de la Grèce fournit le meilleur commentaire de l'histoire de l'Italie. Cinq cents ans avant l'ère chrétienne, les citoyens des républiques groupées autour de la mer Egée formaient peut-être la plus belle milice qui ait existé. A mesure que la richesse et la culture progressaient, le système éprouva un changement graduel. Les États Ioniens furent les premiers à cultiver le commerce et les arts, et les premiers aussi où disparut l'ancienne discipline. Environ quatre-vingts ans après la bataille de Platée, on rencontre partout des troupes mercénaires, dans les sièges et dans les batailles.

Les lois de Lycurgue prohibèrent le commerce et les manufactures. Aussi Sparte continua-t-elle à former une force nationale,

longtemps après que ses voisins eurent commencé à entretenir des troupes soldées. Cependant, à mesure que ses institutions particulières tombaient, son esprit militaire alla de même en déclinant. Et dans le second siècle avant le Christ, la Grèce ne comptait plus qu'une seule nation guerrière: les sauvages montagnards de l'Étolie, restés de quelques générations en arrière de leurs compatriotes sous le rapport de la civilisation et de l'intelligence.

Toutes les causes qui avaient produit ces effets chez les anciens Grecs, se montrèrent plus puissantes encore chez les modernes Italiens. Au lieu d'une puissance guerrière de sa nature, telle que Sparte, les Italiens avaient parmi eux un État ecclésiastique, naturellement pacifique. Là où il y a de nombreux esclaves, tout homme libre se trouve engagé, par les motifs les plus forts, à se familiariser avec l'usage des armes. Or, les républiques italiennes ne fourmillaient point, comme celles de la Grèce, de milliers de ces ennemis domestiques. Enfin, la manière de *conduire* les opérations militaires, pendant les temps prospères de l'Italie, était particulièrement défavorable à la formation d'une bonne milice. Les hommes, couverts de fer de pied en cap, armés de lourdes lances, montés sur des chevaux de la race la plus forte, composaient, aux yeux de l'époque, la force d'une armée. Quant à l'infanterie, elle ne fut censée avoir aucune valeur, et on la négligea si longtemps, qu'à la fin elle n'en eut plus en effet. Et dans la plupart des pays de l'Europe, la tactique continua sur ce pied pendant des siècles. Il semblait d'une parfaite impossibilité qu'un corps de fantassins pût soutenir une charge de grosse cavalerie, jusqu'à ce que, vers la fin du quinzième siècle, le charme fut rompu par les rudes montagnards de la Suisse, qui stupéfaient les généraux les plus expérimentés en recevant le choc redouté par une impénétrable forêt de piques.

L'usage de la lance grecque, de l'épée romaine, ou de la baïonnette moderne, pouvait, à la fin, s'apprendre sans de trop grandes difficultés. Mais il fallait des exercices journaliers, et des années entières pour que l'homme pût supporter sa pesante armure et manier sa lourde arme. Cette partie la plus importante de l'art militaire devint dans toute l'Europe une profession particulière. Cependant, au-delà des Alpes, bien que profession, elle ne dé-

généra pas généralement en métier. C'était le devoir et l'amusement d'une nombreuse classe de seigneurs campagnards. C'était le service moyennant lequel ils tenaient leurs terres, et, faute de ressources intellectuelles, le divertissement par lequel ils chassaient leur ennui. Mais dans les Etats italiens du Nord, comme nous l'avons déjà fait observer, la puissance croissante des villes, là où elle n'avait pas fait disparaître cette classe d'hommes, en avait au moins transformé complètement les habitudes. Ici donc la coutume de se servir de mercenaires se pratiqua universellement à une époque où elle était presque inconnue dans d'autres contrées.

Quand la guerre devient le métier d'une classe particulière, la chance la moins dangereuse pour les gouvernements est de transformer cette classe en une armée permanente. Il n'est guère possible que les hommes puissent passer toute leur vie au service d'un Etat sans se voir en quelque sorte intéressés à sa grandeur. Ses victoires comme ses défaites deviennent leur affaire propre. La convention perd quelque chose de son caractère mercantile. Les services du soldat paraissent être l'effet du zèle patriotique; sa solde est comme le tribut de la reconnaissance nationale. Tromper le pouvoir qui l'emploie, ou même se relâcher dans son service, est à ses yeux le plus atroce et le plus dégradant des crimes.

Lorsque les princes et les républiques de l'Italie commencèrent à entretenir des troupes soldées, la voie la plus sage à suivre aurait été de former des institutions militaires séparées. Malheureusement ceci n'eut pas lieu. Les troupes mercenaires de la Péninsule, au lieu d'être attachées au service de pouvoirs différents, furent envisagées comme la propriété commune de tous. Le lien entre l'Etat et ses défenseurs se trouva ainsi réduit au trafic le plus simple et le plus nu. L'aventurier apportait au marché son cheval, ses armes, sa force et son expérience.

Or il lui était parfaitement indifférent d'entrer au service du roi de Naples ou du duc de Milan, du Pape ou de la seigneurie de Florence. Ce qui le décidait, c'étaient les plus gros gages et le terme le plus long. Une fois que la campagne pour laquelle il s'était engagé était terminée, il n'y avait ni loi, ni considération d'honneur, qui pussent l'empêcher de tourner ses armes, à l'instant

même, contre ses maîtres d'aparavant. Le soldat était à la fois distinct et du citoyen et du sujet.

Les conséquences s'en firent bientôt sentir. La guerre, abandonnée à des hommes qui n'avaient ni affection pour ceux qu'ils défendaient, ni haine contre ceux qu'ils avaient à combattre, qui étaient souvent attachés par des liens plus forts à l'armée contre laquelle ils marchaient qu'à l'Etat qu'ils servaient, et qui, gagnant au conflit prolongé, avaient au contraire tout à perdre dès qu'il avait atteint sa fin : la guerre, conduite ainsi, changea complètement de caractère. Chacun apparut sur le champ de bataille sous l'impression de l'idée qu'en peu de jours il pouvait toucher l'argent du pouvoir contre lequel il était envoyé alors, et combattre à côté de ses ennemis contre ses camarades actuels. Les intérêts les plus forts et les plus puissants sentiments concouraient à rapprocher des hommes qui naguère avaient été frères d'armes et qui, sous peu, pouvaient l'être de nouveau. Dans leur profession commune, il existait un lien d'union qu'il était impossible d'oublier même lorsqu'ils étaient engagés au service de deux ennemis. C'est depuis lors que, pendant presque deux siècles, les annales militaires de l'Italie n'ont à rapporter que des marches et des contre-marches ; des opérations languissantes et indécises qui n'ont pas de pareilles dans l'histoire ; des expéditions et des sièges, entrepris dans le seul but du pillage ; des capitulations et des combats qui ne coûtèrent pas une seule goutte de sang. De nombreuses armées se battent depuis le point du jour jusqu'à la nuit tombante ; on a remporté une grande victoire ; on a fait des milliers de prisonniers et à peine un seul homme a-t-il péri. Une bataille rangée paraît réellement avoir été moins dangereuse qu'une simple émeute civile.

Dès lors le courage ne fut plus nécessaire même pour la carrière militaire. On vit des hommes blanchis dans les camps, et hautement renommés pour leurs faits d'armes, qui n'avaient pas été appelés une seule fois à braver un danger sérieux. Les conséquences politiques de cet état de choses ne sont que trop bien connues. La partie la plus riche et la plus éclairée du monde était abandonnée, sans défense, aux attaques de tout agresseur barbare : à la brutalité du Suisse, à l'insolence du Français, et à la rapacité sauvage de l'Arragonais. Cela produisit, sous le rapport moral, des effets encore plus remarquables.

Parmi les rudes nations qui habitaient au-delà des Alpes, la bravoure était absolument indispensable. Personne ne pouvait s'élever, et à peine pouvait-on vivre en sécurité, à moins d'être valeureux. Accuser quelqu'un de couardise était donc naturellement l'outrage le plus sanglant qu'on pouvait lui faire. Pour les populations avancées de l'Italie, enrichies par le commerce, gouvernées par la loi, et passionnément adonnées à la littérature, ce fut la supériorité de l'intelligence qui fit tout. Leurs guerres même, plus pacifiques que ne le fut la paix chez leurs voisins, demandaient plutôt des qualités civiles que des talents militaires. Tandis donc que dans d'autres pays l'honneur reposait dans le courage, en Italie ce fut le génie qui créa l'honneur.

De ces principes, par des procédés strictement analogues, il résulta deux systèmes opposés de morale publique. Dans la plus grande partie de l'Europe, les vices les plus ignominieux ont toujours été ceux qui appartiennent particulièrement aux esprits timides, et qui sont la défense naturelle des faibles : savoir la ruse et l'hypocrisie. En revanche, on traita avec indulgence et même avec respect les excès d'un esprit fougueux et audacieux. En Italie, on accorda cette même indulgence aux crimes qui demandent la domination de soi-même, l'adresse, une intelligence active, une imagination fertile et une connaissance profonde de la nature humaine.

Un prince tel que notre Henri V aurait été l'idole du Nord. Les folies de sa jeunesse, l'ambition égoïste de son âge mûr, les Lollards rôtis à petit feu, les prisonniers massacrés au champ de bataille, une guerre funeste, sans cause ni espoir, léguée à un peuple qui n'avait aucun intérêt à son issue : tout cela est oublié en présence de la victoire d'Azincourt. De l'autre côté des Alpes, ce fut François Sforza que se proposèrent pour modèle les héros italiens. Ses maîtres, comme ses rivaux, lui servirent également d'instruments à ses desseins. Après avoir vaincu ses ennemis ouverts, à l'aide d'alliés perfides, il s'arma contre ses alliés au moyen de ce qu'il avait conquis sur ses ennemis. De la position précaire et dépendante d'un aventurier militaire, il sut, par son incomparable dextérité, se frayer le chemin au premier trône de l'Italie. Amitié incertaine, inimitié sans générosité, violation de la foi jurée, on pardonna tout à un pareil homme. Telles sont les erreurs aux-

quelles s'exposent les hommes, lorsque, au lieu d'établir leur morale sur des principes, ils la règlent sur leur goût et sur leurs affections, et lorsqu'ils abandonnent des principes éternels pour des intérêts passagers.

Nous avons, à l'appui de notre manière de voir, emprunté un exemple de l'histoire. Prenons-en un autre du domaine de la fiction. *Othello* tue sa femme; il ordonne la mort de son lieutenant; il finit par se suicider. Néanmoins, les lecteurs du Nord lui conserveront toujours leur estime et leur affection. Son esprit ardent et intrépide le fait absoudre de tout. La confiance sincère avec laquelle il écoute son conseiller; l'horreur que lui inspire la pensée de la honte; l'impétueuse passion avec laquelle il commet ses crimes, et la franchise fière avec laquelle il les avoue, donnent à son caractère un intérêt tout particulier. — *Jago*, au contraire, est l'objet de l'aversion universelle. On est disposé à croire que Shakspeare, se laissant aller à une exagération qu'on ne lui connaît pas ailleurs, a dépeint dans ce drame un monstre qui n'existe pas en réalité. Or, nous avons lieu de croire que le public italien du quinzième siècle aurait jugé d'une manière bien différente. Il aurait trouvé dans *Othello* un caractère détestable et méprisable. La folie avec laquelle il se repose sur les protestations d'amitié d'un homme dont il a détruit toutes les espérances; la crédulité avec laquelle il admet des assertions insoutenables et des circonstances futiles, comme des preuves irréfragables; la violence avec laquelle il repousse toute justification jusqu'à ce qu'elle ne puisse qu'aggraver sa misère: tout cela n'aurait provoqué que l'antipathie et la répulsion des spectateurs. La conduite de *Jago* n'aurait certainement pas eu leur approbation; mais ils l'auraient condamné, comme nous condamnons celle de sa victime: un certain intérêt, une certaine considération se seraient mêlés à leur désapprobation. L'esprit pénétrant du traître, son jugement juste, l'adresse avec laquelle il entre dans les desseins des autres, tout en cachant les siens, lui auraient en quelque sorte valu de l'estime.

Telle était la différence entre les sentiments des Italiens et ceux de leurs voisins: différence semblable à celle qui existait entre les Grecs du second siècle avant le Christ, et leurs maîtres, les

Romains. Les conquérants, valeureux et résolus, fidèles à leurs engagements et fortement influencés par des sentiments religieux, étaient en même temps ignorants, arbitraires et cruels. Les vaincus étaient les dépositaires de tout ce que le monde occidental connut d'art, de science et de littérature. En poésie, en philosophie, en peinture, en architecture, en sculpture, ils n'avaient point de rivaux. Leurs manières étaient polies; ils se distinguaient par une intelligence juste, une invention facile; ils étaient tolérants, affables, humains; mais le courage et la sincérité leur manquaient presque entièrement. Chaque rude centurion se consolait de son infériorité intellectuelle par la pensée que les connaissances et le goût ne semblaient faire que des athées, des lâches et des esclaves. Cette distinction des deux peuples se conserva longtemps et d'une manière très-marquante; Juvenal y puisa un admirable sujet pour ses mordants sarcasmes.

Le citoyen d'une république italienne réunissait en lui le Grec, tel qu'il fut du temps de Juvenal, et le Grec, tel qu'il fut à l'époque de Périclès. Comme celui-là, il était timide et pliant, astucieux et dégradé. Mais, comme celui-ci, il avait une patrie, dont l'indépendance et la prospérité lui étaient chères. Tout en s'avilissant par des crimes, son caractère s'ennoblit par l'esprit public et par une honorable ambition.

Un vice, quoique sanctionné par l'opinion publique, est tout simplement un vice. Le mal trouve son terme en lui-même. Mais un vice que l'opinion générale condamne, exerce sur le caractère entier une influence désastreuse. Le premier n'est qu'une maladie locale; le dernier est une maladie constitutionnelle. L'homme qui a perdu son honneur est souvent poussé par le désespoir à rejeter ce qui lui restait de vertu.

Le gentilhomme des montagnes écossaises qui, il y a un siècle, rançonnait ses voisins, commit le même crime pour lequel Wild (*), accompagné des hurras de 200,000 personnes, fut conduit à Tyburn; il n'y a cependant pas de doute qu'il ne fût un homme bien moins dépravé que Wild. Le fait pour lequel Mad. Brownrigg subit la peine de la pendaison se réduit à rien, quand on le compare

(*) Fameux voleur. — Tyburn, place à Londres où les criminels étaient autrefois exécutés.

avec celui d'un Romain qui amuse le public en lui immolant une centaine de paires de gladiateurs. Nous ferions cependant au Romain une grande injustice en lui supposant une cruauté semblable à celle de Mad. Brownrigg.

Dans notre propre pays, une femme perd la place qu'elle occupe dans la société par ce qui est, chez l'homme, trop communément envisagé comme une distinction honorable, ou, au pis-aller, comme une erreur très-pardonnable. Les conséquences en sont notoires. Les sentiments moraux d'une femme qui s'est une fois écartée de la voie de la vertu sont bien plus fortement ébranlés que ceux d'un homme, après vingt années d'intrigues d'amour. L'antiquité classique pourrait nous fournir des exemples encore plus forts que ceux que nous avons cités.

J. HERMANN.

(La suite à la prochaine livraison.)

ÉLÉGIE.

UN SECRET DE JEUNE FILLE.

Jeune fille au cœur pur, emblème d'innocence,
Pourquoi cet air rêveur ?
Pourquoi ces yeux rougis, pourquoi ce froid silence ?
Réponds-moi, jeune sœur.

Et pourtant les regrets, les grands débats du monde,
Tu ne les connais pas.
Tes seize ans écoulés, limpides comme l'onde,
Ont passé sans combats.

Ta source de bonheur ne fut jamais troublée
Que par un petit rien ;
Un pli malencontreux, une gaze foulée,
Une tache au *satin*.

Tes jours jusques ici n'ont eu qu'un doux sourire,
Un suave repos ;
Les sons mélodieux de la plus douce lyre
En furent les échos.

Comme une jeune fleur qu'a trop tôt desséchée
Le noir souffle du vent,
Pourquoi donc, aujourd'hui, sur ta tige penchée
Rêves-tu tristement ?

A cette heure, encore hier, ton petit pied, ma fille,
Parcourant le bosquet,
Froissait légèrement l'élégante jonquille
Et l'odorant muguet.

Aujourd'hui, loin des fleurs, dans ta chambrette close,
Tenant entre tes doigts
Le fuseau délaissé, l'aiguille qui repose,
Tu gémis ? je le vois.

Si tôt, si jeune encor, et l'espoir t'abandonne !
Et le monde trompeur
T'a donc si vite appris, à toi, si douce et bonne,
L'amertume du cœur ?

Pour la première fois je vois couler tes larmes,
Et j'entends tes soupirs,
Reprocher au présent de causer tes alarmes,
D'accroître tes désirs.

Les contours des jardins, des bosquets l'avenue
Furent ton univers ;
Jamais les pleurs amers ne voilèrent ta vue
Pendant tes seize hivers.

Maintenant, dis-le moi, cette seule étendue,
Ce tapis étoilé,
Ne suffit plus, hélas ! à ton âme ingénue ;
Ton cœur s'est révélé ?

Ta mère, jusqu'ici, te tenait lieu de monde ;
Et des prés le gazon,
Que tu foulais jadis, allant au bord de l'onde,
Était ton horizon.

Ce matin est-il vrai que de peines suivie,
De noirs pressentiments
Te font voir menaçant le tableau de la vie
Et d'inconnus tourments ?

Hier, riieuse; aujourd'hui, si triste, si rêveuse;
On te voit t'attendrir,
Et dire en sanglottant : que je suis malheureuse !
Que je voudrais mourir !

La mort ! mais sais-tu bien que c'est l'oubli des choses,
C'est ce profond néant
Qui flétrit et qui perd les femmes et les roses,
Anéantit l'enfant.

La mort, ce dieu cruel, au regard terne et louche,
Ne t'épouvante pas ?
Pourrais-tu, sans effroi, le voir près de ta couche
Méditer ton trépas ?

Pourrais-tu lui livrer ta jeunesse, ta grâce,
Et tes fraîches couleurs.
Sais-tu que sous sa faux implacable elle efface
Le coloris des fleurs.

Viens, je te soutiendrai, reçois ma main pour guide,
Accepte mon appui.
Consens à vivre encor, le temps d'un pas rapide
Calmera ton ennui.

Que ton bonheur passé soit pour toi, jeune fille,
Un gage d'avenir.

Tu pourras recouvrer ce passé pur, tranquille,
Et craindre de mourir.

Je le vois, maintenant, une voix inconnue
Te parle et te poursuit;
Ce n'est point un écho qui traverse la nue,
Le torrent qui mugit.

Non, mais c'est une voix et bien douce et bien tendre,
Qui ne parle qu'au cœur :

Il n'est point à nos sens accordé de l'entendre
Cet accent enchanteur !

Un murmure confus, une douce prière,
Un suave unisson,
Un son plus doux encor que la voix d'une mère
Accordant un pardon.

C'est la voix d'un ami, voix flexible et vibrante,
Tendre et forte à la fois ;
Cette voix à ton cœur arrive caressante,
Comme un concert des bois.

La brise qui, le soir, passe fraîche et légère,
Caressant tes cheveux ;
Lorsque tu vas au bois pour cueillir la bruyère,
T'interprète ses vœux.

Tes chagrins sont finis, dit cette voix chérie ;
Enfant, console-toi !
Pour toi, comme pour lui, ne quitte pas la vie
Encor riche de foi.

Au bosquet, au jardin, sous ces verts dais de feuilles,
Il t'accompagnera ;
Tu pourras lui donner les fleurs que tu recueilles,
Puis il te les rendra.

En un brillant bouquet, par votre art réunies,
Ta mère recevra
Ce doux gage d'amour en fleurs épanouies ;
Elle vous bénira.

.....
Ce bonheur, dit l'enfant, ce bonheur sans mélanges,
Durerait-il toujours ?
Car c'est celui que Dieu réserva pour ses anges
Des célestes séjours.

Si pour moi des hauts cieux il venait sur la terre,
Qu'un songe trop trompeur
Ne lui prête jamais le faux éclat du verre....
Ah ! de nouveau j'ai peur.

Je voudrais assister à la douce harmonie
De cette fraîche nuit;
Car son calme enchanteur, sa langueur infinie
Doucement me séduit.

Une froide sueur glace mon front candide,
C'est, je crois, le sercin;
Sur l'attardé, dit-on, sa malveillance avide
Déverse du venin.

Allons attendre ailleurs. Cette nuit est si claire,
Je ne vois rien venir;
Sur les vitraux polis scintille une lumière,
Mon rêve va finir.

C'est la première fois que la riante aurore
Me retrouve sans lui;
Deux jours seuls ont passé que je le vis encore,
Pourquoi donc a-t-il fui?

Je veux interroger cette voix douce et tendre,
Cette voix d'autrefois;
Mais le vent qui mugit m'empêche de l'entendre
Pour la dernière fois.

Je vais rentrer. Hélas! ma chambre délaissée,
Qui nous a vus jouir,
Entendra répéter par mon âme angoissée :
Que je voudrais mourir!

.....
Elle est morte! Et l'on vit sur les apprêts funèbres
Gémir un inconnu;
Une forme apparut au milieu des ténèbres
Qui baisa son front nu.

Elle est morte! Après elle une autre fleur succombe.
Sous le même gazon
On vit s'ouvrir bientôt une nouvelle tombe
Dont le tertre est sans nom.

L. LAMBOSSY-DE FUYENS.

LE SPECTRE FIANCÉ

(traduit de l'anglais de *Washington Irving*.)

RÉCIT D'UN VOYAGEUR.

Sur le sommet de l'une des collines de l'Odenwald, pays pittoresque et sauvage de l'Allemagne supérieure, non loin du confluent du Main et du Rhin, s'élevait, il y a nombre d'années, le château du baron de Landshort. C'est une ruine maintenant, presque ensevelie au sein d'une forêt de hêtres et de sombres sapins. L'on peut cependant voir encore la tour du beffroi, s'efforçant, semblable à son ancien possesseur, de porter le front haut et de jeter ses fiers regards au-dessous d'elle sur la contrée d'alentour.

Le baron, dernier rejeton de l'illustre famille des Katzenellenbogen (1), était l'héritier des dernières possessions, mais aussi de tout l'orgueil de ses ancêtres.

Malgré la large brèche que le caractère belliqueux de ses prédécesseurs avait faite à la fortune de la famille, le baron n'en cherchait pas moins à conserver encore quelque éclat de son antique splendeur. La paix régnait, et la plus grande partie de la noblesse allemande avait quitté ses vieux châteaux incommodés pour élever dans les vallées des résidences plus agréablement situées; mais le baron, lui, fièrement hissé dans sa petite forteresse, tenait avec une ardeur invétérée à toutes les anciennes haines de famille; aussi était-il sur un mauvais pied avec quelques-uns de ses plus proches voisins, au sujet de querelles qui avaient existé entre les aïeux de leurs aïeux.

Le baron avait une fille, son unique enfant; mais la nature, lorsqu'elle n'accorde qu'un enfant, a coutume d'en faire un pro-

(1) C'est-à-dire le coude du chat. Nom d'une famille de cette contrée, très-puissante autrefois. Cette dénomination, dit-on, fut donnée par compliment à une dame de cette famille, d'une incomparable beauté, célèbre surtout pour la délicatesse de son bras.

dige; il en était ainsi de la fille du baron. Toutes les bonnes, toutes les commères, tous les cousins de la contrée assuraient au père que, dans toute l'Allemagne, elle n'avait pas son égale en beauté; et qui aurait pu le savoir mieux qu'eux? D'ailleurs, elle avait été élevée avec de grands soins sous la direction de deux tantes, vieilles filles, qui avaient passé quelques années de leur jeunesse à l'une des petites cours allemandes, et étaient habiles dans toutes les branches qui constituent l'éducation d'une dame de haut rang. Grâce à leurs instructions, elle devint un prodige de perfection.

Elle avait atteint sa dix-huitième année, brodait admirablement, avait mis en tapisseries des histoires entières de saints avec tant d'expression dans les traits, qu'ils avaient l'air d'autant d'âmes au purgatoire. Elle lisait sans trop de difficulté et avait parcouru en les épelant force légendes et presque tous les exploits prodigieux et chevaleresques du *Heldenbuch* (1). Elle avait même fait des progrès considérables dans l'écriture; savait signer son nom sans en omettre une lettre, et si lisiblement que ses tantes pouvaient le lire sans besicles; elle excellait dans la confection de ces riens élégants, de ces délicates bagatelles de dames; connaissait les danses les plus difficiles et les plus compliquées de l'époque; jouait nombre d'airs sur la harpe ou la guitare; et savait par cœur toutes les tendres ballades des *Minnelieders*.

Ses tantes, qui avaient folâtré et coqueté beaucoup dans leurs jeunes années, étaient extrêmement propres à être les gardiennes vigilantes et les strictes censeurs de la conduite de leur nièce; car il n'est point de duègne d'une prudence aussi rigide, d'un décorum aussi inexorable, qu'une coquette surannée. Il lui était rarement permis de s'éloigner de leurs regards, et jamais au-delà des domaines du château sans être bien accompagnée ou du moins bien surveillée; on lui faisait sans cesse des lectures sur les strictes convenances et une obéissance implicite; et pour les hommes, bon Dieu! — on lui apprenait à les tenir à une telle distance et avec une méfiance si absolue, que, sans une autorisation spéciale, elle ne se fût jamais permis de jeter un regard même sur le plus beau cavalier du monde, non, pas même s'il avait été mourant à ses pieds.

(1) Livre des héros.

Les bons effets de ce système étaient frappants. La jeune dame était un modèle de docilité et d'exactitude; tandis que d'autres prodiguaient leurs douceurs dans l'éclat du monde, exposées à être cuillies et jetées de côté par la première main venue, elle s'épanouissait modestement en une beauté pleine de fraîcheur et de grâce, sous l'égide de ces filles sans tache, semblable au bouton d'une rose rougissant au milieu d'épines protectrices. Ses tantes la contemplaient avec orgueil et triomphe; dans leur confiance elles se vantaient que toutes les autres jeunes dames du monde pourraient s'égarer, mais que, grâce à Dieu! rien de pareil ne pourrait arriver à l'héritière des Katzenellenbogen.

Quelque restreint que fut le nombre des enfants du baron de de Landshort, il n'en tenait pas moins grande maison; la Providence l'avait abondamment pourvu de parents pauvres. Tous et chacun en particulier ressentaient ces sentiments d'affection communs à une parenté indigente, et professaient un attachement merveilleux pour le baron. Ils ne laissaient échapper aucune occasion de venir par essaims ranimer le château. Ces bonnes gens se souvenaient de toutes les fêtes de famille aux dépens du baron, et, au sein du plaisir et d'un bon repas, ils déclaraient qu'il n'y avait rien de si beau que ces réunions de familles, ces jubilé du cœur.

Le baron, bien que petit de corps, avait une âme large, qui se gonflait de bonheur dans la conscience d'être le plus grand homme de ce petit monde qui l'entourait. Il aimait à redire de longues histoires sur ces anciens et roides guerriers, dont les portraits à la mine refrognée étaient suspendus aux murailles de la salle, et il ne trouvait pas d'auditeurs aussi complaisants que ceux nourris à sa table. Grand admirateur du merveilleux, il ajoutait une ferme confiance à tous ces contes surnaturels dont abonde chaque montagne, chaque vallée de l'Allemagne. La foi de ses convives dépassait même la sienne; ils écoutaient avec de gros yeux et la bouche ouverte ces récits remarquables, et n'auraient jamais manqué d'exprimer leur étonnement, bien qu'ils les entendissent pour la centième fois. Tel vivait le baron de Landshort, l'oracle de sa table, le monarque absolu de son petit territoire, heureux surtout de la conviction d'être l'homme le plus sage de son temps.

A l'époque dont parle notre nouvelle, il y avait grand rassemblement au château, pour une affaire de la plus haute importance on allait recevoir le futur époux de la fille du baron. Une négociation avait eu lieu entre le père et un vieux gentilhomme bava- rois pour unir la noblesse des deux maisons par le mariage de leurs enfants. Les préliminaires avaient été conclus avec toute l'exactitude pointilleuse nécessaire. Les jeunes gens étaient fiancés sans s'être jamais vus, et l'époque de la cérémonie du mariage était fixée. Le jeune comte d'Altenbourg avait été rappelé de l'armée et était justement en route pour se rendre au château du baron et recevoir sa fiancée. On avait de ses nouvelles depuis Würtzbourg, où il était retenu par accident; il indiquait le jour et l'heure où l'on pourrait attendre son arrivée. Le château était tout en confusion pour lui préparer une brillante réception. La jeune fiancée avait été parée avec un soin extraordinaire. Les deux tantes avaient veillé à sa toilette et s'étaient disputé toute la matinée sur chaque article de sa parure. La jeune dame avait profité de leur désaccord pour suivre ses propres goûts, heureusement ils étaient bons. Elle était belle, charmante autant que jeune époux peut le désirer, et l'agitation de l'attente rehaussait encore l'éclat de ses charmes. Les couleurs qui couvraient son visage et son cou, les soulèvements gracieux de son sein palpitant, son regard qui de temps en temps se perdait dans une douce rêverie, tout trahissait le trouble si tendre de ce petit cœur. Les tantes voltigeaient sans cesse autour d'elle, des tantes restées filles prennent toujours le plus grand intérêt aux affaires de cette nature. Elles lui donnaient une infinité de graves conseils sur la conduite qu'elle aurait à tenir, sur les paroles à prononcer, sur la manière de recevoir l'amant attendu.

Le baron n'était pas moins occupé. A la vérité, il n'avait rien à faire; mais petit homme, naturellement plein de feu et de mouvement, il ne pouvait rester passif, lorsque tout le monde était pressé. Il courait donc du haut jusqu'au fond du château avec un air extrêmement affairé, il rappelait sans cesse les domestiques de leurs travaux pour les engager à se hâter, et allait bourdonnant dans toutes les chambres, dans toutes les salles avec une oisiveté aussi agitée et aussi importune que la mouche aux couleurs bleuâtres dans les chaleurs d'un jour d'été.

Cependant le veau gras avait été tué; les forêts avaient retenti des cris bruyants des chasseurs; la cuisine était garnie de plats succulents; la cave avait livré des flots de *Rhein-Wein* et de *Ferne-Wein*; même le grand tonneau de Heidelberg avait été mis à contribution. Tout était prêt pour accueillir l'hôte distingué *mit Saus und Braus*, avec le vrai caractère de l'hospitalité germanique; mais l'hôte tardait à paraître. Les heures se succédaient. Le soleil qui avait répandu ses rayons sur les riches forêts de l'Odenwald, bordait maintenant de ses lueurs le sommet des montagnes. Le baron monta sur la tour la plus élevée, tendit sa vue avec effort dans l'espoir de découvrir dans le lointain le comte et sa suite. Un instant il crut les voir; le son des cors vint frapper son oreille, porté du fond de la vallée et prolongé par l'écho de la montagne. Il vit bien loin au-dessous de lui une troupe de cavaliers s'avancer lentement le long de la route; ils atteignaient presque le pied de la montagne, mais soudain ils prirent une autre direction. Le dernier rayon du soleil s'évanouit. La chauve-souris commençait à passer d'un vol rapide, la route devenait de plus en plus imperceptible à la vue et pas un être ne s'y montrait, si ce n'est de temps en temps un laboureur qui, laissant ses travaux, se traînait péniblement vers sa chaumière.

Tandis que le vieux château de Landshort était dans cet état d'agitation et d'attente, une scène fort intéressante se passait dans une autre partie de l'Odenwald.

Le jeune comte d'Altenbourg continuait tranquillement sa route avec le trot légèrement cahotant d'un homme qui se dirige vers le mariage, lorsque ses amis lui ont épargné toutes les peines et les incertitudes d'une cour galante, et qu'une fiancée l'attend aussi certainement qu'un bon diner au bout de son voyage. A Würtzbourg, il avait fait la rencontre d'un jeune compagnon d'armes, avec lequel il avait quelque temps servi sur les frontières, Hermann de Starkenfaut, l'un des bras les plus vaillants, des cœurs les plus intrépides de la chevalerie allemande, il revenait de l'armée. Le château de son père était peu éloigné du vieux fort de Landshort, mais une haine héréditaire avait rendu les familles ennemies et étrangères l'une à l'autre.

Pleins du bonheur de se revoir, les jeunes amis se racontèrent toutes leurs aventures et leurs fortunes, le comte fit le récit complet de ses fiançailles avec une jeune dame qu'il n'avait jamais vue, mais des charmes de laquelle on lui avait fait la peinture la plus ravissante. Comme ils suivaient la même direction, ils résolurent de faire ensemble le reste de leur voyage; et, pour être moins pressés, ils partirent de bonne heure de Würzburg, après que le comte eût donné à sa suite l'ordre de le suivre et de le rejoindre.

Ils trompaient les ennuis du chemin par les souvenirs de leur vie et de leurs aventures militaires. Cependant le comte était enclin à se laisser aller au détail un peu fastidieux des charmes renommés de sa fiancée et du bonheur qui l'attendait.

Ils avaient pénétré ainsi dans les forêts de l'Odenwald, et traversaient l'un des passages les plus solitaires et des fourrés les plus épais. Tout le monde sait que les forêts de l'Allemagne ont toujours été aussi infestées de voleurs que ses châteaux de revenants, et à cette époque surtout les premiers étaient nombreux; des troupes de soldats licenciés rôdaient le pays. Il ne paraîtra donc pas surprenant que les cavaliers aient été attaqués, dans la profondeur de la forêt, par une bande de ces traîneurs. Malgré une défense intrépide, ils allaient en être accablés, lorsque la suite du comte vint à son secours. A sa vue, les voleurs prirent la fuite; malheureusement le comte avait déjà reçu une blessure mortelle. Il fut de nouveau transporté avec précaution et lenteur à Würzburg. Un religieux célèbre pour son habileté à fournir des remèdes pour le corps aussi bien que pour l'âme fut appelé d'un couvent voisin; mais la moitié de son art fut inutile, les moments du comte infortuné étaient comptés.

D'un souffle presque éteint, il pria son ami de se rendre sans retard au château de Landshort et d'y expliquer la cause fatale qui l'empêchait de se présenter à sa fiancée au moment fixé. Il n'était pas le plus ardent des amants, mais bien de la plus scrupuleuse exactitude, et paraissait extrêmement inquiet de voir sa mission exécutée avec hâte et galanterie. — Je ne dormirai point tranquille dans ma tombe, dit-il, que cela ne soit fait. Et il répétait ces derniers mots d'un ton de solennité particulière. Une

prière faite dans un moment aussi touchant ne permettait aucune hésitation. Storckenfaust s'efforça de le tranquilliser; lui promit d'exécuter fidèlement son désir et lui tendit sa main comme gage solennel. Le moribond la pressa avec reconnaissance; mais bientôt le délire s'empara de lui, ses discours divaguèrent sur sa fiancée, son engagement, sa parole donnée; il ordonna de préparer son cheval pour se rendre au château de Landshort, et expira en s'imaginant qu'il sautait en selle.

Starkenfaust adressa un soupir et une larme de soldat au sort prématuré de son camarade, puis se mit à réfléchir à la fâcheuse mission qu'il avait entreprise. Son cœur était pesant et sa tête troublée; il devait se présenter, hôte non convié, au milieu de gens ennemis et ruiner leurs fêtes par des nouvelles funestes à leurs espérances. Et cependant, un certain murmure de curiosité s'élevait dans son âme: il désirait voir cette beauté si renommée de Katzenellenbogen, si soigneusement cachée aux yeux du monde. Adorateur passionné du beau sexe, il avait dans son caractère quelque chose d'original et d'entreprenant qui lui faisait aimer les aventures singulières.

Avant son départ, il prit toutes les mesures avec la sainte communauté du couvent pour les funérailles solennelles de son ami que l'on devait ensevelir dans la cathédrale de Würzburg, auprès de quelques-uns de ses illustres parents; la suite du comte, plongée dans le deuil, se chargea de veiller sur ses restes.

Il est temps maintenant de revenir à l'ancienne famille des Katzenellenbogen, qui attendait impatiemment son hôte et plus encore le festin, et au digne petit baron que nous avons laissé prenant l'air sur la tour du beffroi.

La nuit était venue, et l'hôte n'était pas encore arrivé. Le baron, au désespoir, descendit de la tour. Le banquet renvoyé d'heure en heure ne pouvait plus être différé. Les viandes étaient déjà gâtées; le cuisinier était dans les transes, et toute la maison avait l'air d'une garnison réduite par la famine à l'extrémité. Le baron dut malgré lui donner les ordres de servir, sans plus attendre le convive. Tous étaient assis à table et sur le point de se mettre à l'œuvre, lorsque le son d'un cor en dehors des portes annonça l'arrivée d'un étranger. Un second coup de cor fit

bientôt retentir les échos des vieilles cours du château; le garde des murailles y répondit, et le baron courut recevoir son futur gendre.

Le pont-levis avait été baissé et l'étranger était aux portes. C'était un élégant cavalier, d'une taille élevée, monté sur un coursier noir. Son visage était pâle, mais le feu rayonnait dans son regard romantique; ses traits étaient empreints d'une majestueuse mélancolie. Le baron fut quelque peu mortifié de le voir venir ainsi sans faste et sans suite. Sa dignité fut un instant froissée; il était fort disposé à considérer cela comme un manque du respect dû à cette importante occasion, et à l'illustre famille à laquelle il allait s'allier. Il se calma néanmoins à la réflexion que sans doute l'impatience de la jeunesse l'avait engagé à devancer sa suite.

— Je suis peiné, dit l'étranger, de vous déranger dans un moment si inopportun.

Le baron l'interrompit par un débordement de compliments et de salutations; car, pour ne rien déguiser, il se piquait de courtoisie et d'éloquence. Deux fois l'étranger essaya d'arrêter le torrent de ces paroles, ce fut en vain; il s'inclina donc pour leur laisser un libre cours. Enfin le baron fit une pause: ils avaient atteint la cour intérieure du château, et l'étranger allait prendre la parole, lorsqu'une seconde fois il fut interrompu par l'arrivée de la troupe féminine de la famille, entraînant la fiancée timide et rougissante, et lui, comme en extase à sa vue, se prit un instant à la contempler; toute son âme semblait rayonner dans son regard lorsqu'il se reposait sur ce corps plein de charmes. L'une des tantes virginales de la jeune fille lui murmura quelques mots à l'oreille; et elle fit un effort pour parler, elle leva timidement son œil bleu et humide, jeta presque honteuse un regard examinateur sur l'étranger, et le baissa de nouveau vers la terre; les paroles expirèrent dans sa bouche; un doux sourire vint se jouer sur ses lèvres et les tendres fossettes de ses joues, et semblait indiquer que le résultat de ce coup d'œil n'avait pas été défavorable. Et comment eût-il été possible à une jeune fille de l'âge si aimant de dix-huit ans, si bien préparée déjà à l'amour et au mariage, de ne pas être charmée à la vue d'un cavalier aussi accompli.

L'heure avancée à laquelle l'hôte arriva ne permettait pas de pourparler. Le baron se montra tranchant; il remit tout entretien particulier au lendemain, et conduisit la société vers le banquet resté intact. Il était servi dans la grande salle du château. Aux parois tout autour étaient suspendus les portraits à l'air rébarbatif des héros de la maison des Katzenellenbogen, et les trophées qu'ils avaient remportés à la guerre et à la chasse : des corselets brisés, des débris de lances à jouter, des bannières en lambeaux étaient mêlés aux dépouilles de la guerre forestière; les mâchoires d'un loup et les défenses d'un sanglier grimaçaient horriblement au milieu des arbalètes et des haches de bataille, et une magnifique paire de bois de cerf s'élevait au-dessus de la tête du jeune fiancé.

Le cavalier ne fit que peu attention à la société et à sa joie. A peine goûta-t-il du repas, comme absorbé dans son admiration pour sa future épouse. Il s'entretenait avec elle d'une voix basse que l'on ne pouvait saisir : le langage de l'amour n'est jamais élevé; mais quelle est l'oreille de jeune fille assez dure pour ne pas saisir même les murmures les plus imperceptibles d'un amant. Le mélange de tendresse et de gravité dans son air semblait exercer une puissante influence sur la jeune dame. Elle l'écoutait avec une profonde attention, et de temps en temps une teinte venait colorer son visage pour s'évanouir ensuite. Quelquefois elle répondait en rougissant; et quand l'œil du jeune cavalier était tourné d'un autre côté, elle glissait un regard furtif sur ses traits romantiques, et poussait un tendre soupir de bonheur. Il était évident que le jeune couple était éperdu d'amour. Les tantes, profondément versées dans les mystères du cœur, déclarèrent qu'ils s'étaient épris l'un pour l'autre de ces doux feux à la première vue.

Le repas fut fort joyeux, du moins fort bruyant, car les hôtes étaient tous doués de ces appétits ardents qui accompagnent une bourse vide et l'air des montagnes. Le baron raconta ses plus belles et ses plus longues histoires, et jamais il ne les raconta si bien et ne produisit autant d'effet. S'il s'y présentait quelque chose de merveilleux, tous ses auditeurs aussitôt de se récrier d'admiration; était-ce du comique, un rire général éclatait in-

faiblement à point nommé. Le baron, il est vrai, semblable à bien d'autres grands hommes, avait trop de dignité pour lâcher une plaisanterie qui fût autre chose qu'une sottise; elle était toujours renforcée par une rasade d'excellent Hochheimer; mais une plaisanterie même sottie, que l'on débite à sa propre table et relevée par un bon vin vieux, est irrésistible. Mains bons mots, que l'on n'aurait pas répétés, si ce n'est en pareilles circonstances, furent lancés par un esprit obscur mais plus pénétrant. Mains propos joyeux, glissés à l'oreille des dames, les faisaient presque pâmer d'un rire étouffé; une ou deux chansons hurlées par quelque pauvre, mais joyeux et gros cousin du baron, forcèrent les bonnes vieilles filles de tantes à se cacher derrière leur éventail.

Au milieu de cette fête, le convive étranger gardait une gravité singulière et intempestive. La soirée avançait et sa physiologie prenait de plus en plus une teinte profonde d'abattement; et, chose assez singulière, les plaisanteries du baron ne semblaient qu'ajouter à sa mélancolie. Souvent il se laissait aller à la rêverie; souvent le mouvement de son œil troublé et inquiet dénotait un esprit peu à l'aise. Sa conversation avec sa fiancée devint de plus en plus sévère et mystérieuse, des nuages de tristesse commençaient à se glisser sur le front si doux et si tranquille de cette dernière, des tressaillements subits parcouraient ses membres délicats.

Tout cela ne pouvait échapper à l'observation de la société. La gaieté générale se glaçait devant cette inexplicable tristesse du fiancé; tous les esprits en étaient comme infectés; des chuchotements et des regards étaient échangés; celui-ci haussait les épaules, celui-là secouait la tête d'un air douteux. Le chant et le rire devinrent de plus en plus rares. De lugubres pauses se faisaient dans les conversations, auxquelles vinrent se glisser des contes extraordinaires, des légendes surnaturelles. Un récit sinistre en amenait un autre plus sinistre encore, et le baron effraya les dames à leur causer presque des vapeurs par l'histoire du lutin cavalier qui enleva la belle Léonore, histoire terrible, mais véritable, mise depuis en excellents vers, lue et crue par tout le monde.

Le fiancé écouta ce récit avec une profonde attention. Ses regards étaient constamment fixés sur le baron, et lorsque le conte toucha à sa fin, il commença peu à peu à s'élever de son siège, devenant toujours plus grand, toujours plus grand, jusqu'à ce qu'aux yeux du baron, saisi d'étonnement, il parut grandir semblable à un géant. Au moment où le récit fut achevé, il poussa un profond soupir et prit un congé solennel de la société. Tous étaient comme frappés de stupeur. Le baron était foudroyé.

— Quoi! quitter le château à minuit, dit-il? Mais tout était prêt pour la réception du comte; une chambre l'attendait s'il désirait se retirer.

L'étranger secoua mystérieusement son front attristé.

— Ma tête doit reposer dans toute une autre chambre cette nuit.

Il y avait quelque chose dans cette réponse et dans le ton avec lequel elle était prononcée qui jeta la défiance au cœur du baron; mais il se remit un peu, renouvela ses instances hospitalières.

L'étranger secoua la tête en silence, mais avec résolution à chaque offre; et s'inclinant en signe d'adieu à la compagnie, il s'avança lentement hors de la salle. Les vieilles tantes étaient pétrifiées; la fiancée avait la tête baissée, et une larme vint furtivement briller dans ses yeux.

Le baron suivit son hôte jusque dans la grande cour du château, où le coursier noir l'attendait, piétinant et frémissant d'impatience. Lorsqu'ils eurent atteint le portail dont l'arcade profonde n'était, que faiblement éclairé par un falot, l'étranger s'arrêta, et s'adressant au baron d'un son de voix que la voûte qui les couvrait, rendait encore plus sépulcrale :

— Maintenant que nous voilà seuls, dit-il, je vous communiquerai les raisons de mon départ. J'ai un engagement solennel et indispensable.

— Mais, dit le baron, ne pouvez-vous pas envoyer quelqu'un à votre place?

— Non, personne ne peut me remplacer; je dois me présenter en personne, je dois partir pour la cathédrale de Würzburg.

— Aïe! répliqua le baron, rappelant ses esprits, mais pas jusqu'à demain, demain vous y mènerez votre fiancée.

— Non, non, répartit l'étranger, d'une voix dix fois plus solennelle, je n'ai d'engagement avec aucune fiancée... Les vers! les vers m'attendent! Je suis un homme mort... J'ai été assassiné par des brigands... mon corps est à Würtzbourg... à minuit l'on m'enterre... le tombeau m'attend... je dois être fidèle au rendez-vous.

Et il s'élança sur son coursier noir, franchit le pont-levis, et le bruit des pas du cheval se perdit dans le sifflement de la rafale de la nuit.

Le baron retourne dans la salle pénétré de la plus grande consternation et raconte ce qui s'était passé. Deux dames aussitôt s'évanouissent, d'autres tombent malades à la pensée de s'être assises à la même table qu'un spectre. Les uns pensaient que ce pouvait bien être le chasseur sauvage si célèbre des légendes allemandes. D'autres parlèrent d'esprits de la montagne, de démons des bois, ou d'autres êtres surnaturels, par lesquels le bon peuple allemand a été si péniblement tourmenté de temps immémorial. L'un des humbles parents du baron hazarda la supposition que ce pourrait bien être un tour plaisant du jeune cavalier; que ce qu'il y avait même de lugubre dans ce caprice semblait être parfaitement d'accord avec un personnage aussi mélancolique. Cette insinuation lui attira l'indignation de toute la société et surtout celle du baron qui l'estima peu au-dessus d'un mécréant; de sorte qu'il se hâta d'abjurer son hérésie, pour rentrer dans la foi des vrais croyants.

Mais, quels que fussent les doutes conçus, l'arrivée de lettres authentiques y mirent un terme en confirmant la nouvelle de l'assassinat du jeune comte et de son enterrement à la cathédrale de Würtzbourg.

On peut s'imaginer la terreur du château. Le baron s'enferma dans sa chambre. Les convives, venus pour se réjouir avec lui, ne pouvaient songer à l'abandonner dans son affliction. Ils se promenaient dans les cours, ou s'assemblaient en groupes dans la salle, secouant la tête et haussant les épaules sur l'infortune d'un homme si bon, ils restaient plus longtemps que jamais assis à

table, mangeaient et buvaient plus que jamais, comme pour soutenir leurs esprits. Mais le sort de la fiancée veuve était le plus digne de pitié. Perdre un époux avant même de l'avoir embrassé, et un époux tel que celui-là! — si son fantôme était si aimable, si noble, que devait-il être vivant? Elle remplissait la maison de ses lamentations.

La nuit du second jour de son veuvage, elle était retirée dans sa chambre avec l'une de ses tantes qui voulut absolument passer la nuit avec elle. La tante, l'une des meilleures conteuses d'histoires de revenants de toute l'Allemagne, racontait justement l'une de ses plus longues, et s'endormit au beau milieu. La chambre était retirée et donnait sur un petit jardin. La nièce contemplait pensivement les rayons de la lune à son lever, tremblant sur les feuilles du peuplier devant le treillis. Minuit venait de sonner à l'horloge du château, quand les doux accords d'une musique s'élevèrent du jardin jusqu'à elle. Elle sortit en hâte de son lit et s'avança doucement vers la fenêtre. Une personne d'une taille haute était debout à l'ombre des arbres. Elle leva la tête, un rayon de la lune tomba sur son visage. Ciel et terre! elle vit le *spectre du fiancé!* Un cri frappa ses oreilles en ce moment, et sa tante qui, éveillée par la musique, l'avait suivie sans bruit à la fenêtre, tomba dans ses bras. Lorsqu'elle porta ses regards au dehors, le spectre avait disparu.

Des deux dames, la tante eut le plus besoin de consolation, car elle était tout à fait hors d'elle-même de terreur et d'effroi. Pour la jeune dame, il y avait dans le fantôme même de son amant quelque chose qui la ravissait. C'était encore le même air de beauté mâle, et bien que l'ombre d'un homme soit peu propre à satisfaire le cœur d'une jeune fille, languissante d'amour, cependant celle-là même console quand l'on ne peut posséder l'être réel. La tante déclara que jamais elle ne coucherait de nouveau dans cette chambre; la nièce, pour la première fois, se montra rebelle, et déclara tout aussitôt décidément qu'elle ne dormirait dans aucune autre du château; il s'ensuivit qu'elle dut y dormir seule; mais elle arracha à sa tante la promesse de ne point raconter l'histoire du spectre, de peur qu'on ne lui ravît le seul et triste plaisir qui lui restât sur la terre : celui d'habiter la chambre sur laquelle veillait comme un gardien l'ombre de son amant.

Il est incertain combien de temps la bonne vieille dame eût gardé son secret, car elle aimait beaucoup à redire quelque conte merveilleux, et c'est un triomphe d'être la première à conter une histoire à faire peur; on rapporte cependant encore dans le voisinage, comme un exemple mémorable de discrétion féminine, qu'elle garda le secret pendant toute une semaine. Tout-à-coup elle fut délivrée de toute contrainte par la nouvelle apportée un matin, à déjeuner, que l'on ne trouvait pas la jeune dame. La chambre était vide, son lit était intact, la fenêtre ouverte et l'oiseau envolé.

Ceux-là seulement peuvent se représenter la surprise et l'intérêt avec lesquels la nouvelle fut accueillie, qui ont été témoins du désordre que les malheurs d'un grand homme jettent parmi ses amis. Même les parents pauvres s'arrêtèrent un instant dans leurs travaux infatigables du tranchoir; lorsque la tante, hors d'état d'abord de prononcer une parole, se tordit les mains en criant: " le lutin! le lutin! elle a été enlevée par le lutin. "

Elle raconta en peu de mots l'effrayante apparition du jardin, et conclut que le spectre avait enlevé la fiancée. Deux domestiques appuyèrent cette assertion. Vers minuit, ils avaient entendu, disaient-ils, le bruit des pas d'un cheval au bas de la montagne et ne doutaient point que ce ne fût le spectre sur son coursier noir, qui l'emportait dans la tombe. Tous ceux qui étaient présents furent frappés de cette affreuse probabilité: car des événements de cette nature sont extrêmement communs en Allemagne, comme nous le prouvent nombre d'histoires authentiques.

Combien était affligeante la position du baron! Quel dilemme déchirant pour le cœur d'un tendre père et un membre de la grande famille des Katzenellenbogen! Ou bien sa fille lui avait été enlevée pour la tombe, ou il allait avoir pour gendre quelque démon forestier, et pour petits-fils, peut-être, une troupe de lutins. Comme d'ordinaire, il était tout hors de lui-même. Tout le château était en désordre. Ses hommes reçurent l'ordre de monter à cheval et de faire une battue sur toutes les routes, tous les sentiers, dans tous les vallons de l'Odenwald. Le baron lui-même venait de mettre ses bottes fortes, et se ceignait de son épée, prêt à se jeter sur sa jument pour courir à une re-

cherche incertaine, quand une nouvelle apparition le retint. On voyait une dame sur un palefroi s'approcher du château. A ses côtés galoppait un cavalier monté sur un superbe destrier. Elle s'élança vers la porte, sauta à bas de son coursier, et tombant aux pieds du baron, embrassa ses genoux. C'était sa fille, crue perdue, et son compagnon, le *spectre fiancé* ! Le baron était stupéfait. Il regardait tour à tour sa fille, puis le spectre, et ne savait s'il devait en croire ses sens. Ce dernier avait prodigieusement gagné depuis sa visite au monde des esprits. Ses vêtements étaient splendides et rehaussaient sa figure aux traits nobles et réguliers. Il n'était plus pâle et mélancolique. Son visage brillait des couleurs de la jeunesse, et la joie éclatait dans ses grands yeux noirs.

Le mystère fut bientôt éclairci. Le cavalier (car, au fait, vous saviez déjà que ce n'était pas un lutin) annonça qu'il était le chevalier Hermann de Starkenfaust. Il raconta son aventure avec le jeune comte; il s'était hâté, disait-il, vers le château pour apporter ces désagréables nouvelles, mais l'éloquence du baron l'avait interrompu toutes les fois qu'il avait tenté de faire son récit, puis la vue de la fiancée l'avait tellement captivé que, pour passer quelques heures auprès d'elle, il avait laissé tacitement subsister l'erreur; grand avait été son embarras de faire une retraite honorable, lorsque les histoires de lutins du baron lui avaient fourni une sortie excentrique. Craignant les querelles héréditaires des familles, il avait en secret renouvelé ses visites au château, avait hanté le jardin au-dessous de la fenêtre de la jeune dame, avait recherché, gagné et emporté en triomphe la belle jeune fille, en un mot l'avait épousée.

En toute autre circonstance le baron eût été inflexible, car il tenait beaucoup à l'autorité paternelle, et gardait opiniâtrément toutes les haines de famille, mais il aimait sa fille, et la pleurant comme perdue, il se réjouit de la retrouver pleine de vie et de santé, et quoique son époux fût d'une maison ennemie, cependant, Dieu merci, ce n'était pas un lutin. Il y avait bien quelque chose, il est vrai, qui n'était pas parfaitement d'accord avec ses sentiments de sévère véracité dans le tour que le chevalier lui avait joué en se faisant passer pour un revenant, mais quelques

anciens amis qui étaient présents et avaient servi à la guerre, lui assurèrent qu'en amour tout stratagème était excusable, et que le chevalier avait droit à quelque privilège pour avoir été militaire.

Tout s'arrangea donc heureusement. Le baron pardonna sur-le-champ au jeune couple. Les réjouissances recommencèrent au château. Les parents pauvres accablèrent le nouveau membre de témoignages de leur tendre attachement : il était si galant, si généreux, si riche. Les tantes, à la vérité, furent un peu scandalisées que leur système de sévère réclusion et d'obéissance passive eût produit un si mauvais exemple, mais attribuèrent le tout à leur négligence de n'avoir pas fait mettre des grilles aux fenêtres. L'une des deux était surtout mortifiée de voir son histoire merveilleuse gâtée, et de ce que le seul spectre qu'elle eût jamais vu fût mensonger, mais leur nièce parut parfaitement heureuse d'avoir trouvé en lui un homme de chair et d'os, et ainsi se termine l'histoire.

D^r Alex. MAURON.

ESQUISSE HISTORIQUE SUR MACHIAVEL,

PAR TH. B. MACAULAY,

Traduite de l'anglais par J. Hermann.

(Suite.)

Appliquons maintenant ce principe au cas présent. Sans nul doute, de nos jours et dans notre pays, un homme usant habituellement de dissimulation et de duplicité nous paraît excessivement vil et dépourvu de tout mérite. Mais de là nous ne pouvons nullement conclure que la même manière de juger soit juste à l'égard d'un Italien du moyen-âge. Au contraire, les fautes que nous prenons pour des signes certains d'un cœur entièrement corrompu, se trouvent fréquemment unies à de grandes et à de

bonnes qualités, à la générosité, à la bienveillance, au désintéressement. — Ce ne sont pas là, nous le savons fort bien, les choses que les historiens s'attachent en général le plus à enseigner, ou que le lecteur est le plus disposé à apprendre. Mais ces sortes de considération n'en ont pas moins leur valeur. La question de savoir comment Philippe disposa ses troupes à la bataille de Chéronée; par où Hannibal traversa les Alpes; si Marie d'Ecosse fit sauter Darnley, ou si Siquier tua Charles XII, et dix mille autres questions de ce genre, n'ont en elles-mêmes aucune importance. Ces recherches peuvent nous amuser, mais leur solution ne nous rend point plus sages. Celui-là seul lit bien l'histoire, qui observe quel empire les circonstances exercent sur les sentiments et sur les opinions des hommes, comme les vices se transforment si souvent en vertus et les paradoxes en axiomes, et qui apprend par-là à discerner ce qui est accidentel et transitoire, de ce qui est essentiel et immuable dans la nature humaine.

L'histoire qui, à cet égard, donne lieu à des réflexions du plus haut intérêt, est précisément celle des républiques toscane et lombarde. Le caractère de l'homme d'état italien paraît, à la première vue, un assemblage de contradictions, un fantôme aussi monstrueux que la portière de l'enfer dans Milton : moitié divinité, moitié reptile; le buste majestueux et beau, la partie inférieure rampante et venimeuse. Nous voyons un homme entre les pensées et les paroles duquel il n'y a pas le moindre rapport; un homme qui, lorsqu'il veut séduire, ne recule jamais devant le serment, et auquel, quand il est enclin à tromper, les faux-fuyants ne font pas défaut. Ses cruautés ne résultent pas de l'ardeur du sang, ni de cette espèce de délire qu'engendre souvent le pouvoir illimité; mais il les médite froidement, profondément. Ses passions, semblables à des troupes bien exercées, sont impétueuses dans la mesure qui leur a été tracée; et, dans leur plus violent emportement, elles n'oublient jamais la discipline à laquelle elles furent accoutumées. Tandis que des projets ambitieux, aussi vastes que compliqués, remplissent toute son âme, sa figure et son langage ne montrent que de la modération philosophique. La haine et la vengeance dévorent son cœur, et chaque regard est un sourire plein d'affection, chaque geste est une caresse

amicale. Jamais il ne réveille les soupçons de son adversaire par de petites vexations. Ses plans ne se dévoilent que lorsqu'ils sont accomplis. Son front est déridé, son discours est courtois, jusqu'à ce qu'il voie la vigilance endormie, une partie vitale à découvert, et qu'il ait bien visé son but : alors il frappe, pour la première et la dernière fois. Le courage militaire, ce sujet de bravade de l'Allemand enivré, du Français frivole et loquace, de l'Espagnol romanesque et arrogant, il ne le possède et ne l'apprécie pas. Il évite le danger, non parce qu'il est inaccessible à la honte, mais parce que, dans la société où il vit, la timidité a cessé d'être honteuse. Faire une injure ouvertement est, à ses yeux, tout aussi vil que de la faire en secret, mais beaucoup moins avantageux. Pour lui, les moyens les plus honorables sont ceux qui promettent le plus de sûreté, le succès le plus prompt, le plus grand secret. Il ne comprend pas que l'on puisse hésiter à circonvenir celui qu'on n'hésite pas à détruire. Il nommerait insensé celui qui aurait déclaré une hostilité ouverte à des rivaux qu'il pouvait poignarder dans un embrassement amical, ou empoisonner par une hostie sacrée.

Cependant cet homme, noirci des crimes qui nous semblent les plus odieux, traître, hypocrite, couard, assassin, n'était nullement dépourvu de vertus, pas même de celles qui, selon nous, appartiennent aux esprits supérieurs et aux caractères élevés. Ces guerries barbares, partout les premiers à la bataille et sur la brèche, lui étaient de beaucoup inférieurs en courage civil, en persévérance, en présence d'esprit. Les dangers mêmes qu'il évitait avec une précaution touchant à la pusillanimité, ne troublèrent jamais son jugement; jamais ils ne paralysèrent son esprit inventif; jamais ils ne purent arracher un secret de sa langue souple et de son front inscrutable. Ennemi dangereux, et complice plus dangereux encore, il sut, comme gouvernant, agir avec justice et bienveillance. Malgré les voies obliques et détournées qu'il suivait sans cesse dans sa politique, il possédait une intelligence d'une justesse extraordinaire. Indifférent pour la vérité dans les transactions de la vie, il s'y dévoua sincèrement dans ses recherches spéculatives. Il ne fut point porté à la cruauté par un penchant de sa nature. Au contraire, là où la politique

restait étrangère aux affaires, il se montra doux et humain. D'une grande susceptibilité de nerfs et d'une imagination très-active, il fut disposé à sympathiser avec les sentiments des autres, à participer aux œuvres de charité et aux manières courtoises de la vie sociale. Engagé sans cesse dans des actions qui semblent marquer un esprit dont toutes les facultés sont altérées, il fut néanmoins excessivement sensible au sublime tant naturel que moral, et à toute idée gracieuse et élevée. Par ses études philosophiques, il s'assura ces vues larges et générales dont ses habitudes de dissimulation et d'intrigues mesquines l'auraient rendu incapable. La nature lui avait largement prodigué ses plus beaux dons : la perspicacité, l'éloquence et la poésie. Les beaux arts lui étaient également redevables, et comme juge sévère et comme patron libéral.

Les portraits de plusieurs Italiens remarquables de cette époque répondent parfaitement à la description que nous venons de faire. Ces fronts larges et majestueux; ces sourcils épais et sombres, mais déridés; ce regard calme et plein qui, sans rien exprimer lui-même, semble tout pénétrer; ces joues, pâlies par la méditation et par les habitudes sédentaires; ces lèvres d'une délicatesse féminine, mais comprimées avec une fermeté plus que mâle, caractérisent des hommes à la fois entreprenants et timides; des hommes s'entendant également à découvrir les intentions des autres et à cacher les leurs; des hommes qui durent être des ennemis formidables et des alliés incertains; mais en même temps des hommes aux dispositions douces et égales, doués d'une grandeur, d'une finesse d'esprit qui leur assurèrent une place éminente dans la vie soit active, soit contemplative, et qui les rendirent aptes soit à gouverner, soit à instruire les hommes.

Tout âge et toute nation ont certains vices caractéristiques qui y prévalent presque universellement, que presque personne n'hésite à avouer, et que même la censure des plus rigides moralistes ne fait qu'effleurer. Les générations qui suivent changent leurs vues morales comme elles changent la façon de leurs chapeaux et de leurs carrosses; et, favorisant et protégeant quelque autre immoralité, elles s'étonnent de la dépravation de leurs ancêtres. Et ce n'est pas tout. La postérité, cette haute cour d'appel qui ne sait

jamais assez préconiser sa propre justice et son propre discernement, agit en pareille occasion comme un dictateur romain, après une mutinerie générale : trouvant les coupables trop nombreux pour les punir tous, elle en choisit quelques-uns au hasard et leur fait supporter la peine entière d'un crime dans lequel ils ne sont pas plus gravement impliqués que ceux qui échappent. Nous ne savons pas si, pour les exécutions militaires, la décapitation est un procédé convenable; mais nous protestons de la manière la plus solennelle contre l'introduction d'un principe semblable dans la philosophie de l'histoire.

Dans le présent cas, le sort tomba sur Machiavel, un homme dont la conduite publique fut droite et honorable; dont les vues morales, là où elles diffèrent de celles de son temps, semblent avoir tourné vers le mieux; et qui, en adoptant quelques-unes des maximes alors généralement en vogue, a le seul tort de les avoir disposées d'une manière plus lumineuse, et exprimées avec plus de vigueur qu'aucun autre écrivain.

J. HERMANN.

VILLAREPOS.

(Fragment d'un Dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg.)

Admonere volumus, non mordere, prodesse non ledere, consulere hilariter moribus hominum, non officere. Erasme.

C'est-à-dire: Honni soit qui mal y pense.

Villarepos, grand et beau village paroissial, dans le district du Lac, à 2 1/2 lieues de Fribourg, à 1/2 lieue d'Avenches et à 1 lieue de Morat, contenant environ 300 habitants, une cinquantaine de maisons, une église, une forge, une école et une pinte.

Le nom de cette localité est évidemment d'origine romaine, mais par corruption on l'écrit indifféremment Villarepoz, Villar-ès-pots, Villar-ès-peaux, et dans le patois du pays on prononce généralement Villar-ès-poux.

La proximité d'Avenche, *Aventicum*, ne laisse pas que de faire présumer que Villar-ès-poux a fait partie de cette célèbre colonie romaine. Les habitants sont fortement trempés de la conviction que là tour dite d'Avenche, la *tornalla*, qui est encore debout dans leur voisinage, n'était autre chose qu'une espèce de fausse porte, comme qui dirait un Jaquemart, qui liait leur village comme faubourg à la guande cité, et leur foi en cet article est assez robuste pour leur faire croire qu'il coule encore du sang romain dans leurs veines.

Nous trouvons dans les anciens documents que Vespasien, proconsul d'Aventicum, plus tard empereur, chérissait beaucoup une villa (campagne) qu'il possédait vers le sud-est au-dessous de cette ville; et, ce qui expliquerait l'origine du nom de Villarepoz, c'est que, dans une lettre de ce prince à son fils Titus, on trouva ce passage: *in villa repo* (je me traîne, soit je me promène dans ma villa).

C'est bien dans cette villa que ce grand prince, essentiellement agriculteur et financier, a fait les premiers essais de son système d'engrais (*).

Il est hors de doute que si l'on procédait à des fouilles, ou y découvrirait une riche collection d'antiquités, et surtout à Plan, où était la *villa plana* du malheureux Julius Alpinus. On trouve encore au musée d'Avenches la liste des hommes de Villarepos et de Chandossel qui ont fait partie de cette légion helvétique, qui combattait sous Titus à la prise de Jérusalem.

Après le règne des Romains et durant le moyen-âge, Villarepos subit les diverses phases calamiteuses de ces siècles de barbarie, et fut alternativement foulé par les hordes des Allemands, des Huns, des Visigoths, des Ostrogoths et des Sarrasins. Ces derniers paraissent y avoir séjourné quelque temps.

Vers l'an 600, le comte Guillaume (Willi), seigneur de la Petite-Bourgogne, était maître du pays, et vers l'an 950, toute

(*) C'est Vespasien qui, le premier, mit un impôt sur les urines; un de ses ministres lui faisant observer que cet impôt était inconvenant, l'empereur lui présenta une pièce de monnaie sous le nez, en lui demandant: Est-ce que ça sent? — de là, la colonne vespasienne.

la contrée était florissante, sous le doux règne de la bonne voisine la reine Berthe de Payerne, qui faisait venir de Villarepos le chanvre pour sa quenouille et ses légumes de Chandossel (champ d'oseille). Les Evêques de Lausanne possédèrent ensuite pendant longtemps ce pays. En 1468, Villarepos appartenait à Antoine, seigneur d'Avenches qui, en 1502, vendit à l'Etat de Fribourg sa petite tornalla, tour d'Avenches, dans les anciennes murailles des Sarrasins, avec terres, droitures féodales, etc.

En 1504, Fribourg revendit Villarepos et la tornalla aux frères Praroman, au prix de 2,647 flor. 12 sols. — Ce n'était pas cher. Mais il paraît qu'assez peu de temps après ce fief relevait de nouveau de l'Etat de Fribourg.

Lors de la réformation, ceux de Villarepos tinrent ferme contre les dogmes de Calvin. Voulant cependant se réserver la faculté de faire ce que l'on appelle *vieux et nouveau*, ils continuèrent de contribuer à l'entretien de l'église de Donatire dont ils étaient paroissiens.

Ceux de Donatire leur remirent les ornements de l'église, mais contre la valeur en argent, réservant toutefois que " s'il arrivait „ que Dieu fit la grâce de célébrer de nouveau les saints mystères dans l'église de Donatire, les gens de Villarepos seraient „ tenus de les rendre contre remboursement. „ On voit que de part et d'autre on était dans l'indécision, mais en paix et sans rancune.

Après la séparation, ceux de Villarepos, ne sachant pas trop que faire de leurs morts, continuaient de les enterrer dans le cimetière de Donatire, ne pouvant pas s'imaginer que des gens qui avaient vécu en paix puissent se quereller ou se faire du mal après leur mort. Mais comme à Fribourg on redoutait les suites d'un pareil rapprochement, " les seigneurs de Villarepos furent „ invités à s'aboucher avec leurs ressortissants, afin qu'ils ne „ fissent plus enterrer leurs morts à Donatire. „

En 1571, le bailli d'Avenches fut avisé que ceux de Villarepos n'acquitteraient plus les gerbes et la dime des *nascens* au prêtre de Donatire; cependant en 1580, on consentit à lui accorder encore les prémices.

Pour la consommation intérieure, les vins et autres boissons peuvent passer par Villarepos comme route secondaire. Un chemin

de fer ne tardera pas à être établi et à augmenter encore le commerce et la circulation de cette intéressante contrée.

Autrefois ce village, malgré les leçons d'agriculture de Vespasien, n'était guère en progrès et ne possédait plus que peu de terres; mais, depuis un certain temps, Villarepos prospère, achète et s'étend. Les champs reviennent, mais la foi s'en va, disait un observateur.

Comment a grandi Villarepos? Le voici :

Il y a de cela fort longtemps, le taupier du village remarqua dans les prés de commune une belle plante à larges feuilles à laquelle ni les vaches, ni les chèvres, ni les brebis, ni les porcs ne voulaient toucher, si près tondu que fût le gazon d'alentour. Ceci donna à réfléchir au taupier qui, à la fin, se dit : « Cette plante doit servir à quelque chose, et puisque les bêtes n'en veulent pas, ça doit être fait pour les hommes; il n'y a rien d'inutile pour qui sait en tirer parti; les taupes, par exemple, ne rapportent-elles pas leur demi-cruche par queue? » Ce raisonnement était une découverte. Le taupier arracha de la plante une feuille déjà jaunie et desséchée, la roula en cigare et la fuma, et, chose merveilleuse, il trouva que cela était bon. Il l'appela de son nom *nicotiane*, d'où les savants ont naturellement dérivé *tabac*. Plus tard, une grave question s'est élevée à ce sujet. On a prétendu que les Nicot, descendants du nôtre, étaient de Payerne, et de là, rivalité entre Payerne et Villarepos au sujet de l'invention et de l'inventeur du tabac. Sur cette question les débats furent longs et sans issue; comme on ignore à quelle ville appartenait Homère, on ignore d'où était le premier des Nicot; cependant la plante de celui-ci et les vers de celui-là se sont répandus sur toute la terre.

Enfin, les deux localités rivales cultivent l'une et l'autre aujourd'hui des tabacs également fameux, mis par leur industrie à la portée de tout le monde. Les Payernois inscrivent sur leurs cornets :

HAVANE PUR;

En feuille, en poudre, ou vert, ou sec,

Chacun s'en donne par le bec.

Ceux de Villarepos en fabriquent de petits cigares fort utiles qu'on appelle *cigares d'amis*. Pour en user, un fumeur doit posséder

un étui à deux compartiments, qu'il garnit, l'un de ce qu'il fume d'ordinaire, l'autre de *cigares d'amis*. Quand ses amis lui en demandent, il leur présente adroitement, gracieusement, libéralement les derniers, soit ceux de Villarepos, et les dits amis ne lui en demandent plus jamais.

Le tabac de Payerne sert aux pères de famille, instituteurs, maîtres de pensions et autres. Quand on s'aperçoit qu'un jeune garçon (*imberbis juvenis*) a acheté sa première pipe, on lui fait cadeau d'un cornet de *havane pur*; cela lui touche le cœur, et il s'en souvient éternellement.

L'histoire de l'industrie se lie à celle des mœurs; un dernier mot sur les mœurs de ce pays.

Un ancien bon doyen de Villarepos qui connaissait très-bien son monde, et depuis longtemps, disait :

Mes paroissiens sont bonnes gens;
On aurait grand tort d'en médire.
Il en est d'un peu trop galants;
L'heure des vêpres, c'est le pire,
Souvent, hélas! se passe à Donatire.

CARACTÈRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES.

M. Ferdinand Lecomte a publié à Lausanne des *Eléments d'instruction civique et de droit public pour le canton de Vaud*. Nous reviendrons sur cette publication fort intéressante dans toutes ses parties, mais dont la partie historique nous paraît d'un mérite tout particulier. Dans un appendice de cet ouvrage nous trouvons une note de feu M. Druey, dernière production de ce philosophe politique. Nous dérogeons, en faveur de ce morceau remarquable, à notre habitude d'éviter la reproduction.

“ Les institutions politiques d'un pays sont le résumé de son état social envisagé sous ses diverses faces. En les suivant dans leur développement, dans leurs transformations, on retrouve l'his-

toire elle-même, tout au moins la preuve des principaux faits historiques. Avec un recueil complet des documents traitant des institutions qui ont existé dans les divers âges, on pourrait reconstituer l'histoire d'un pays dans toutes ses phases les plus caractéristiques, sinon dans ses détails; on pourrait dire, d'après cette inspection, quelles sont les institutions nées de la guerre, quelles sont celles sorties de la paix, quelles sont celles appliquées à un peuple éclairé, celles destinées à un peuple ignorant; sous l'empire de quelles doctrines religieuses elles ont pris naissance. Bien plus, comme toutes les manifestations de la vie se rattachent aux institutions, on peut dire que rien ne leur est étranger, mœurs, religion, philosophie, culture intellectuelle, sciences, arts, lettre, industrie, agriculture, commerce; à son tour, ce développement *déteint* aussi sur les institutions elles-mêmes.

„ Sans parler de leurs devanciers, les hommes qui ont vécu à la fin du siècle dernier et pendant la première moitié de celui-ci, ont suffisamment pu se convaincre de la mobilité des institutions politiques, tant en Suisse que dans d'autres pays; aussi, personne n'aura de peine à se figurer que toutes les institutions actuelles n'ont pas toujours existé, qu'elles sont différentes de celles qui régissaient le monde il y a à peine quelques années; que celles de cinquante ans en arrière sont plus différentes encore, et que, en résumé, elles diffèrent de plus en plus à mesure qu'on remonte le cours des siècles. Cette mobilité n'exclut cependant pas un caractère de permanence dans les institutions et jusque dans les changements qui s'y opèrent successivement.

„ Ainsi, dans la république, on retrouve à travers les siècles et diversement combinés certains éléments indestructibles. Sous quelque nom, sous quelque forme et à quelque époque qu'elle se produise, la république a trois éléments pour base: la souveraineté du peuple, les attributions des autorités législatives, administratives et judiciaires, enfin le gouvernement proprement dit. Ces éléments sont dans une lutte perpétuelle, et, suivant que le peuple, les autorités ou le gouvernement triomphent, la république est plus ou moins démocratique. Ces formes se succèdent dans la série des siècles, et il n'est pas rare de voir paraître plu-

siieurs fois dans l'histoire des antagonismes qui offrent les mêmes traits et presque les mêmes personnages.

„ Nous en dirons autant de la monarchie et des formes du gouvernement qui s'y rattachent. Elle a aussi ses éléments nécessaires, qu'on retrouve à travers les siècles diversement combinés : la royauté plus ou moins absolue ou limitée, le pouvoir représentatif ou parlementaire plus ou moins étendu, l'action des masses. Ces éléments se font continuellement la guerre et tendent sans cesse à prévaloir les uns sur les autres, à s'absorber tour à tour. Des luttes que l'on croyait terminées revivent après quelques générations, et le pouvoir absolu, longtemps triomphant, est obligé de céder le pas, ici au régime représentatif et même aux populations, tandis que là il réussit à subordonner tous les pouvoirs à sa volonté suprême et unique.

„ Plus que cela, le monde passe alternativement de la monarchie à la république, pour retourner à celle-là et l'abandonner ensuite.

„ C'est là la loi du mouvement, c'est-à-dire du progrès, à telles enseignes que, lorsqu'un système paraît pour la seconde fois dans le monde, il est plus avancé que la première fois, la troisième que la seconde, et ainsi de suite. Action, réaction, contre-révolution se succèdent sans cesse dans une rotation progressive : telles sont les conditions de la vie humaine.

„ L'étendue et la portée des changements introduits dans les institutions d'un pays, ainsi que les formes observées à cet effet, varient suivant la cause de ces changements, le caractère de l'époque et celui du peuple qui les opère ou qui les subit. Le cataclysme d'une nation s'affaissant sur elle-même, la conquête ou l'invasion, les guerres civiles, religieuses et sociales, l'affranchissement d'un peuple subjugué, le triomphe violent d'un parti, un pronunciamiento, fruit de l'enthousiasme ou de la colère des masses, une révision opérée par les voies constitutionnelles et légales : voilà autant de formes que peut revêtir la manifestation de la volonté souveraine d'un peuple vainqueur ou vaincu.

„ Ces changements ne s'opèrent qu'au moyen de secousses dont la violence est en rapport avec la gravité de la révolution qui va éclater : pour faire triompher le christianisme, pour ren-

verser l'empire romain, pour arrêter le mahométisme, pour franchir les communes, pour briser le joug de Rome, conquérir les principes de la révolution française, il a fallu plus de temps et de labeurs que pour réformer une constitution par une assemblée constituante, précédée ou non d'un mouvement populaire. Ce n'est pas à dire qu'il ne faille beaucoup de courage, de persévérance et de dévouement pour accomplir une révolution pacifique ou une simple réforme, tant il y a souvent d'obstacles à vaincre ou de dégoûts à surmonter; car ce n'est pas sans peine ni répugnance que les hommes se détachent du passé pour entrer dans les voies de l'avenir. Souvent on les voit frapper l'édifice qu'ils ont contribué à élever et regretter les oignons d'Egypte. Mais telle est la loi des choses que leurs efforts pour arrêter un mouvement décrété par la Providence ne servent qu'à l'accélérer, tout de même que les tentatives pour devancer les marches des temps ont précisément pour effet de contenir l'action dont l'heure n'a pas sonné : c'est qu'en substituant leur sentiment individuel à la volonté universelle, les hommes travaillent à un but tout différent de celui qu'ils se proposent. Ironie divine!

» Mais à côté de la forme extérieure ou plutôt dans la forme extérieure des événements qui servent à accomplir les changements dans les institutions d'un pays, il y a la forme intérieure, servant à assimiler entre eux les faits qui ont précédé ou suivi une révolution, à les équilibrer, à les tasser en quelque sorte, à les coordonner et à les harmoniser. Une révolution n'est point un fait isolé; elle a sa racine dans le passé, quelquefois fort éloigné, tout comme elle est l'acheminement à des révolutions futures. S'il arrive parfois qu'un changement d'institution soit en quelque sorte le protocole d'idées qui ont déjà pris place dans les esprits et qu'il suffise de proclamer, la plupart du temps les révolutions constituent une ère nouvelle de principes qu'il s'agit de faire passer dans la vie et de déterminer dans les différentes branches de l'organisme.

» Ce travail de digestion et d'assimilation est de longue durée et ne se produit que successivement, alors même que les changements aux institutions ont été amenés par quelque grande com-

motion. La forme régulière ou irrégulière d'un changement apporté aux institutions n'est pas toujours la mesure de sa profondeur. Un changement peut être le fruit d'une insurrection à main armée, et cependant ne guère toucher qu'à la surface. C'est ce qui s'est vu en septembre 1839, dans le canton de Zurich, où le gouvernement a été dispersé par la violence. A part un changement passager dans le personnel du gouvernement, quelques actes réactionnaires transitoires et quelques modifications introduites dans l'instruction publique, tout est à peu près resté sur le pied ancien, et, au bout de peu d'années, le parti libéral a pu reprendre les affaires sans commotion. Dans le canton de Lucerne, au contraire, le changement opéré en 1844, par les voies les plus strictement constitutionnelles et légales, a été un revirement complet des doctrines, des institutions et des positions : on a tout uniment mis l'autel sur le trône.

» Qu'on ne se laisse d'ailleurs pas séduire par quelques apparences. Une constitution peut, quant à sa forme, être calquée presque mot pour mot sur celle qu'elle doit remplacer, et cependant contenir et développer des principes tout nouveaux. Tel est le cas de la constitution vaudoise de 1845 : en attribuant aux assemblées du peuple le droit de voter sur toute proposition qui leur est soumise par le grand conseil ou sur la demande de 8,000 citoyens actifs, la charte de 1845 a constitué l'omnipotence du peuple et conduit à la démocratie pure. Cette innovation a imprimé à l'ensemble de l'œuvre une signification plus étendue et plus élevée, et a grandi l'édifice entier.

» La portée réelle d'une révolution ne se révèle même pas toujours du premier coup. Les uns s'en effraient outre mesure, les autres y voient un Eldorado. Ces craintes et ces espérances sont également chimériques, parce qu'un arbre ne porte que ses fruits et que c'est vainement qu'on chercherait à s'écarter des lois de la nature humaine, pour le bien comme pour le mal. Qu'on les hâisse ou qu'on les aime, les révolutions sont des stations que doit gravir l'humanité pour son éducation, tout de même que l'homme doit traverser les différents âges de la vie.

» Au bout d'un certain nombre d'années, on peut mesurer le terrain qu'on a parcouru, se rassurer et se rectifier tout à la

fois, se convaincre que l'humanité ne peut pas plus se passer de l'ordre que de la liberté, que ces deux conditions de toute société bien organisée sont inséparables.

„ L'esprit, qui ne repose jamais, est d'ailleurs là pour enfler de nouveau les voiles de la destinée humaine et imprimer au vaisseau de l'Etat une nouvelle impulsion. „

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SUISSE ROMANE, TOM. I. — LES BUCOLICOS DE VIRGILE,
PAR PYTHON, ET LES TZEVEIS, PAR M. BORNET.

Le public fribourgeois verra sans doute avec intérêt la réimpression de ces deux produits de notre littérature domestique. Ce sont, à la vérité, le premier surtout, des monuments d'une autre époque, d'une autre civilisation, d'un autre cours d'idées. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'élever notre idiome populaire à l'état de langue. Avec le progrès politique et l'émancipation intellectuelle, la langue européenne est venue s'asseoir au foyer du paysan le plus éloigné de la grande route, et désormais, il lui sera plus facile de comprendre le journal parisien, que d'épeler le patois de Python. Aussi, malgré l'exemple séduisant du poète d'Agen, malgré le beau succès qu'a remporté la charmante idylle des *Chevriers*, ce genre de littérature en restera-t-il au point où il en est arrivé. L'atticisme de l'*Ode à ma faulx* sera goûté comme le pittoresque de la ballade de *Djean de la Bollietta*.

Cependant l'œuvre de Python, sous son titre modeste, pourrait bien avoir une autre signification que celle d'une tentative plus curieuse qu'utile, de rendre, dans un idiome purement paysannesque, l'élégante latinité et l'exquise poésie de Virgile.

Qui ne se rappelle comment cette poétique contrée, si essentiellement romane, de la Gruyère devint la proie de la brutalité financière, de la cupidité politique de ses deux voisins, Berne et Fribourg? Consultez les souvenirs tenaces du montagnard, et vous verrez quelle rancune profonde l'homme du bailliage, acheté comme marchandise, avait voué à l'usurier conquérant, quel abîme il y avait entre les anciens sujets des comtes et les citoyens de cette république qui a commencé comme Rome et qui a presque fini comme elle (1).

(1) Freyburg, selon nous, ne signifie pas précisément *ville libre*, mais une ville ouverte gratuitement à tout le monde, un lieu d'asile, ainsi: *freitisch*, etc.

Oui, le pâtre vif et moqueur du Moléson a dû être singulièrement affecté de voir dans l'antique manoir de ses comtes, succéder à la folle gaité, à l'insouciant galanterie de Michel, la raideur et le flegme tudesque du bailli de Freyburg; l'astuce et la cupidité d'un bourgeois qui est là pour s'enrichir, à l'imprudente prodigalité d'un grand seigneur qui se ruine! Aussi se vengeait-il; mais comme les Français se vengeaient de Mazarin, par des quolibets et des chansons. Dans son langage railleur et figuré, *Allemand* avait la même valeur que *Tedesco* pour le Lombard.

Cette lutte, assez innocente du reste, dura plus de deux siècles. Vint alors Chenaux. La résistance s'organisa. Les prétextes ne manquent jamais; ce sont les hommes. Aussi l'insurrection générale de la partie romane du canton contre le gouvernement de leurs tudesques Excellences, ne doit-elle pas être considérée uniquement comme une simple aspiration vers un régime plus libre, mais bien plutôt comme une protestation de l'élément national contre l'oppression étrangère du patriciat fribourgeois. Il s'opérait chez nous le même travail qui se préparait en France. La nation opprimée par droit de conquête réagissait contre ses vainqueurs. La meilleure preuve, c'est que Fribourg s'est romanisé en se démocratisant; la chute du patriciat a été le signal de la retraite pour la langue et les idées germaniques.

L'essai de Python n'a en lui-même aucune portée politique. Il parut en 1788, c'est-à-dire à une époque où l'aristocratie était encore dans son lustre; mais il ne trahit pas moins un certain mouvement dans les idées romanes. Python fut même vivement soupçonné d'avoir participé à la tentative de l'infortuné Chenaux. On trouva parmi les papiers de Castilla une lettre politique de lui, écrite en patois; et puis, il est facile de remarquer qu'il y a une singulière parenté de style entre le marivaudage de l'avocat d'Arconciel et l'ironie prétentieuse du sanglant libelle intitulé le *Tocsin fribourgeois*, qu'on attribua à l'avocat de Gruyères. Python affecte en outre de se servir du dialecte *gruérien*, qu'il ne connaît pourtant qu'imparfaitement. La Gruyère n'a-t-elle pas toujours été le berceau du libéralisme roman? Le pamphlétaire du *Tocsin* insiste avec une tenacité curieuse sur l'origine et même sur l'accent tudesque des gouvernements. N'est-ce pas un appel au sentiment national? Bien plus, l'enthousiasme singulier avec lequel l'armée républicaine de la France fut accueillie en 1798 dans la contrée qui s'étend au pied du Moléson, le drapeau tricolore, arboré dans tous les villages, sur le vert sapin de la Gruyère, ces bandes de paysans armés, marchant à la suite des bataillons français; plus tard, ces mêmes Gruériens, postés dans les défilés du Gibloux pour défendre leur territoire contre les Allemands de Reding, et enfin de nos jours, les bâtons de 1830, tout cela, ce nous semble, indique évidemment le réveil du romanisme, uni à la soif de la liberté.

Or Python, avec son caractère et ses relations, comment aurait-il pu se soustraire à cette tendance si persistante de l'opinion publique? Chez nous, d'ailleurs, un fait littéraire est-il autre chose le plus souvent que le corollaire du mouvement politique?

S'il eût été possible de créer une littérature romane dans notre pays, le moment n'eût certes pas pu être mieux choisi; mais il faut bien l'avouer, Python manqua son début. Le genre pastoral convient à merveille à la portée de notre dialecte. Une expérience que nous avons tous faite sur les bancs du collège, c'est qu'en traduisant les Bucoliques de Virgile, le mot patois correspondant coulait tout naturellement de notre plume, tandis qu'il nous fallait un travail considérable pour rendre la même expression en français passable. Là n'est donc pas la faute. Python avait un talent incontestable; sa paraphrase le prouve, car il est bien difficile de paraphraser honnêtement! mais il lui manquait l'instinct du réalisme. Au lieu de se borner à traduire les mots, il eût dû traduire les idées; rendre les images choisies pour la cour d'Auguste par des images adaptées à l'intelligence d'un public paysan. Les idées de Virgile, mises en vers patois, nous font l'effet d'un monstrueux anachronisme; c'est commettre la sublime naïveté de ce peintre qui représentait Abraham sur le point d'immoler son fils, un pistolet à la main. Aussi Python est-il plus célèbre que connu; beaucoup en parlent, bien peu le lisent.

L'expérience devait néanmoins profiter à ses successeurs: les *Tsévris* l'ont prouvé. Ici tout est vrai, tout est réel. Le fond comme la forme, l'idée comme l'expression; c'est la nature vue par les yeux de tout le monde, écrite avec une scrupuleuse fidélité. Le paysan y reconnaît sa manière d'être, s'y complait, s'y rit à lui-même. Cela explique la vogue prodigieuse qu'a obtenu ce poème.

La partie neuve de ce volume, ce sont les notes grammaticales et philologiques qui suivent le texte. C'est un travail consciencieux; il atteste une érudition et une patience qui jusqu'ici a été regardée à juste titre comme le monopole des philologues allemands. Cependant il est beaucoup d'expressions que l'auteur signale comme exclusivement vaudoises, qui ont parfaitement cours dans notre canton.

La traduction française du texte patois nous paraît très-exacte; néanmoins nous ne pouvons résister à l'innocente satisfaction de relever ce que nous croyons une erreur.

C'est à propos du mot *Neirivue*. Nous ne croyons pas que Python ait voulu dire par là le ruisseau fribourgeois qui porte ce nom. Cela n'entrerait pas dans son système de traduction, et d'ailleurs le contraste est par trop fort entre l'Euphrate et la Neirivue! C'est ainsi que l'a compris M. Combaz; mais il est tout aussi inexact. La Neirivue, ne serait-ce pas la traduction littérale du Niger?

En finissant, nous engageons vivement M. M.... à continuer son œuvre. Nous sommes persuadé que cette publication conquerra la sympathie de tous les amis des lettres et le concours de tous ceux qui s'intéressent à la vie intellectuelle de notre intéressant pays.

Juin 1855.

P. SCIOBÉRRET.

POÉSIE.

LA VIOLETTE PERDUE.

Où retrouver la violette
Que j'avais prise au pied du mur ?
Je la destinais à Nanette
Et l'ai perdue, hélas! c'est sûr!

Au pied du mur, où la verdure pousse,
Quand alentour tout de neige est couvert,
Timidement elle avait entr'ouvert
Un frais bouton parmi la mousse,
Verte oasis au sein du blanc désert.

Je la cueillis; puis à ma boutonnière
Je l'avais mise au-dessus de mon cœur,
En lui disant : Chère petite fleur,
Il fait si bon dans sa chaumière,
Viens chez Nanette épandre ton odeur.

Mais malheur! qu'est-elle devenue ?
Elle n'est plus à ma ganse d'habit!
Grande est ma peine ainsi que mon dépit!
Elle sera si bienvenue
De ma Nanette, hélas! m'étais-je dit.

Où retrouver la violette
Que j'avais prise au pied du mur ?
Je la destinais à Nanette,
Et l'ai perdue! Ah! c'est bien dur!

J.-A. VERCHÈRE.

L'ACCUSÉ VOLTAIRE.

C'est la calamité des grands esprits
d'être jugés par des esprits étroits.

Oh, Voltaire! quel sujet d'article? que direz-vous de nouveau sur Voltaire; qui s'occupe de lui? depuis longtemps il est passé de mode, et si on en parle encore, c'est pour effeuiller sa couronne de lauriers. Voilà précisément ce qui nous préoccupe. Certes, on est en droit de s'étonner que de nos jours on soit réduit à défendre Voltaire sous des rapports graves, et que lui, si connu, soit encore si méconnu.

Nous commençons par déclarer que, tout en admirant ce génie prodigieux, nous n'avons pour lui aucune sympathie particulière. Nous nous croyons donc en position de le juger avec impartialité. C'est notre aversion pour l'injustice qui seule nous anime. Nous connaissons les faiblesses de Voltaire; sa susceptibilité irritable; son indulgence très-facile pour les mœurs corrompues de ceux qu'il appelait ses héros; sa conduite peu digne envers un autre génie qu'il a paru ne pas comprendre. Le soleil même a des taches; il n'est pas moins l'astre qui dissipe les ténèbres; Voltaire n'a pas moins répandu une lumière accusatrice sur les erreurs, les écarts, les violences sans excuses qui ont signalé la marche de l'humanité.

Cependant toutes les opinions extrêmes s'accordent aujourd'hui à déprécier Voltaire. Pour les uns, il a trop osé; pour les autres, il n'a pas été assez audacieux, et surtout, il n'a pas gardé envers les grands de la terre, l'attitude fière et même hostile qu'on aurait pu attendre de sa verve puissante. Les uns disent: il a flatté tous les pouvoirs; ceux-là en font un athée; ceux-ci un courtisan trop attentif à ses intérêts. N'est-il pas à propos de réduire ces imputations à leur juste valeur?

Il est vrai, ce téméraire, en fouillant dans les annales des nations, a fait un effroyable relevé des victimes du fanatisme et de l'intolérance. Ne lui aurait-on pas encore pardonné ces chiffres

inflexibles? Il a eu un tort, peut-être, c'est en signalant le mal, de n'avoir pas fait valoir ce qui était moins apparent, moins saisissant, le bien immense que la religion judicieusement comprise et pratiquée a dû produire. Il a laissé à d'autres ce soin facile; il s'est imposé la tâche périlleuse. Le premier, il a eu ce courage jusqu'au bout, et sans défaillance.

S'il a dit : *écrasons l'infâme*, assurément il n'a pas entendu, par ce terme outré, la religion dans sa pureté primitive, c'est-à-dire les préceptes de l'Évangile bien observés (1). Ce que sa colère poursuivait, c'étaient la superstition, l'intolérance, le fanatisme. Il est une chose sur laquelle il faut savoir prendre son parti : c'est qu'un génie de cette étendue ne saurait accepter un Dieu façonné à l'image de la créature. Pour un homme comme Voltaire, Dieu, c'est la justice exempte de passions, la justice infaillible. L'étrange manière dont la Divinité a été interprétée, durant tant de siècles par des hommes violents ou bornés, pleins de fiel et d'orgueil, devait nécessairement révolter un esprit aussi éclairé que le sien. Quant à ces impudents détracteurs qui veulent faire passer Voltaire pour un athée, ils prouvent simplement, ou qu'ils ne l'ont jamais lu, et alors il ne faut pas se permettre d'en parler, ou qu'ils supposent qu'on ne le lit plus, et alors à quoi sert de le calomnier? Qui ne connaît cette belle prière dont voici le premier vers :

“ O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce; „ et cet autre passage où il dit : “ qu'autant vaudrait soutenir qu'une montre s'est faite d'elle-même, que d'attribuer au hasard la merveilleuse harmonie de la création. „ On a cité de lui un élan d'âme assurément naturel et vrai. A la vue du lac de Genève, resplendissant de poésie sous les rayons du soleil couchant, il se laissa tomber à genoux en s'écriant avec enthousiasme : Oui, il y a un Dieu! Enfin il était rien moins qu'athée celui qui a écrit : Un catéchiste enseigne Dieu aux enfants et Newton le *démontre* aux sages. Il y a d'ailleurs, outre la mauvaise foi évidente, une maladresse cou-

(1) En parlant de Jésus-Christ, dans son Epître à Uranie, n'a-t-il pas dit : Ses exemples sont saints, sa morale est divine? N'a-t-il pas encore écrit au comte d'Argental : Oui, je sers Dieu, je crois en Dieu, et je veux qu'on le sache.

nable à jeter un homme de ce poids, dans le bassin de la balance où pèsent quelques matérialistes notables, et les prélats judicieux condamnent, sans doute, cette manifestation inconsidérée d'une haine aveugle et déplorable dans ses conséquences.

Il est vrai, Voltaire a rarement représenté l'espèce humaine sous l'aspect qui lui promet l'immortalité de l'âme. Il a été plus frappé de ses travers et de sa misère que de sa grandeur. Dans son indignation, il a même appelé l'homme *singe-tigre*, mais s'il a ri parfois de sa déraison, est-ce à dire qu'il ait été insensible aux maux qu'elle a produits? Bien loin de là, ses traits acérés, ses railleries amères attestent sa répulsion pour de stupides croyances, pour de sanglantes erreurs. Et, en effet, son cœur s'est toujours montré généreux et compatissant. L'avait-il sec et insensible celui qui était en proie à la fièvre, à chaque anniversaire de la St.-Barthélemy; celui qui a remué ciel et terre pour faire casser des arrêts iniques ⁽¹⁾; celui qui, les yeux pleins de larmes, saisissait les mains de Turgot en s'écriant : Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple ⁽²⁾.

On blâmera encore Voltaire de s'être mêlé aux hommes de cour, d'avoir abordé quelques monarques en courtisan, et d'avoir accepté de Frédéric II des titres, des honneurs, ce qu'il appelait lui-même de magnifiques bagatelles. Il faut lui pardonner de s'être rendu aux sollicitations d'un admirateur couronné qui, étant prince royal, avait écrit l'anti-Machiavel, et donné ainsi l'espoir d'une politique loyale et généreuse. Je ne sais si, de nos jours même, beaucoup de chauds partisans de l'égalité ne se laisseraient pas prendre à de tels appâts.

Dans ces réunions d'intimes où le monarque, philosophe en paroles, despote impitoyable en action, se montrait bon prince, Voltaire avait son franc-parler, et certainement il en usait, mais avec une prudence féconde. S'il a prôné Catherine et Frédéric,

(1) Il disait que, durant les trois années qu'il avait été occupé du procès des Calas, il ne lui était pas échappé un sourire qu'il ne se le fût reproché comme un crime.

(2) Condorcet a raconté cette scène dont il avait été témoin. Louis XVI disait de son ministre réformateur : « Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple. » C'est ce même roi, que ce même peuple a décapité par reconnaissance.

c'est surtout parce que Catherine avait décrété la tolérance dans ses Etats et que Frédéric la pratiquait dans les siens. Ses écrits, si répandus, ont dû prodigieusement y contribuer.

On est choqué avec raison de ses éloges prodigués au triste amant de la Pompadour. Il a pu être entraîné par le singulier engouement du public pour ce roi dont les commencements, d'ailleurs, ne firent point pressentir la fin honteuse. La plupart de ses éloges révèlent l'intention d'encourager chez les princes des dispositions favorables, de sages réformes : c'était une excitation. S'il s'était tenu à leur égard dans une réserve farouche, quel bien prompt et direct aurait-il pu produire ? Nous estimons la fière attitude de Jean-Jacques ; il n'est pas moins vrai que Jean-Jacques n'a été utile, durant sa vie, ni aux autres ni à lui-même. Et puis, la jeunesse de l'écrivain genevois s'est passée dans de tout autres conditions que celle de Voltaire. Jean-Jacques, né protestant et citoyen d'une république, ayant eu à lutter, dans une région inférieure, contre des difficultés qu'il s'était en partie créées en désertant sa ville natale, devait être dans des dispositions peu favorables aux sommités d'une société où il a eu tant de peine à trouver sa place. Il y avait en lui une irritation toute personnelle d'abord, qui s'est accrue ensuite de son examen de l'ordre social. Il a commencé à écrire fort tard, et lorsque déjà il y avait dans l'atmosphère des émanations qui annonçaient la grande tempête. C'est ainsi qu'il est plus que Voltaire, l'homme de notre époque sérieuse.

Voltaire s'est manifesté dans ses écrits bien plus tôt, lorsque venait de fleurir Ninon, lorsque régnait la galanterie élégante et sans frein, avant que des idées nouvelles et hardies eussent jailli de quelques cervelles surexcitées par la décadence morale d'un pouvoir sans contrôle, ayant le travail du 18^e siècle enfin, travail qui minait la vieille monarchie avec son cortège d'abus et de mœurs déréglées. Son esprit avait donc reçu une impulsion fort différente de celle qui a inspiré à Jean-Jacques ses rudes censures. Ce ne fut qu'en 1762, qu'il écrivit ces lignes à M. de Chauvelin : " Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. " En s'exprimant ainsi, il s'attendait au

mouvement de 89, et ne prévoyait pas celui de 93; il avait un instant perdu de vue le *singe-tigre*.

Si, à son début, Voltaire s'était posé en frondeur sévère; s'il avait vécu à l'écart comme un père du désert, qui lance de sa solitude ses anathèmes, sa voix n'aurait eu aucune portée. Accueilli dans un monde brillant, il a pu avoir ses moments d'ivresse et d'oubli, mais il n'a jamais été gagné ou subjugué; souvent même ses propos flatteurs se terminaient par une boutade qui, en généralisant le blâme, en apparence, n'allait pas moins à son adresse. Et puis, c'est à l'aide des hommes influents qu'il a ravi à l'échafaud des accusés non coupables et allégé maintes souffrances. Quand on juge un homme, on n'oublie qu'une chose fort essentielle, c'est de se mettre parfaitement à sa place. Voltaire a eu l'esprit de son temps, comme chaque saison a ses fruits; et par son temps, nous indiquons celui où le talent reçoit son impulsion qui, ensuite, devient une habitude. Il a été satirique et moqueur; c'était, à cette époque, le seul moyen de se faire lire. En ménageant le pouvoir, il se munissait d'un sauf-conduit qui lui permettait de parcourir le domaine de la pensée avec quelque liberté, et encore ses précautions ne l'ont préservé, comme on sait, ni des disgrâces, ni même de l'exil.

Voltaire a moins flatté, sans réserve, les hommes haut placés que Racine, Corneille, Lafontaine et Boileau. On ne fait point un crime à ces grands poètes de leurs adulations exagérées, parce qu'après tout, ces grands poètes donnaient de grandes leçons jusque sur la scène, et qu'un bon nombre de leurs vers sont devenus des sentences gravées dans la mémoire de tous. L'auteur de Brutus, d'Alzire et de Mahomet a fourni sa grande part; il y a bien de l'ingratitude à l'oublier.

On peut le blâmer d'avoir impitoyablement accablé les Fréron, la Pompignan et les Desfontaines. Il faut remarquer pourtant qu'il avait longtemps souffert leurs morsures avant de leur faire sentir sa griffe. Et puis, on n'a pas produit comme lui, au milieu de l'agitation du monde où il figurait, un nombre si prodigieux de volumes, outre son immense correspondance, sans que le système nerveux n'en soit ébranlé, sans qu'il en reste une irritabilité fiévreuse. Il est moins excusable dans sa conduite envers Jean-

Jacques, cet autre génie qui devait être affligé d'une infirmité analogue. Il est triste, bien triste de penser que Voltaire a paru méconnaître ce talent hors de ligne, et c'est sa honte d'avoir exprimé son dédain avec si peu de mesure. La réplique si digne de Jean-Jacques a dû l'écraser. Il est vrai aussi que Jean-Jacques avait commencé par répondre bien mal à ses offres de services, et, qu'en soutenant de certains paradoxes, il devait singulièrement choquer Voltaire qui accusait sans cesse ses *Welches* de se traîner encore dans les ornières de la barbarie. Ces deux génies différaient trop dans leurs tendances pour se bien apprécier : chacun d'eux semblait tirer le char de la civilisation en sens contraire; ils se tournaient le dos naturellement.

Certes, Voltaire est loin d'être irréprochable : il y a dans ses écrits des traits inconsidérés, des expressions mal sonnantes; on est encore en droit de lui reprocher d'avoir fait un poème burlesque à l'occasion de Jeanne d'Arc, cette héroïne sans tache, dont la fin, honte de deux nations, a été rien moins que plaisante.

Comme toutes les organisations impressionnables et mobiles, Voltaire avait ses jours d'entraînement, de molesse, d'enthousiasme ou d'affaissement, ce qu'il a si bien exprimé lui-même dans Jean qui pleure et qui rit. Il exaltait un jour une idole qu'il devait flageller le lendemain, mais après avoir lancé un trait foudroyant à l'ennemi qui le harcelait, il lui tendait, au premier cri de détresse, une main secourable, car cet homme si prompt à la répartie piquante, tout aussi prompt à s'attendrir, ne pouvait se montrer implacable.

Au milieu de sa vie si occupée, dans cette tête où tourbillonnaient tant d'idées qui se heurtaient, le côté riant ou comique des choses succédait rapidement à leur aspect sévère ou déplorable; et, comme il exprimait chaque jour ses impressions, sa plume semble souvent se démentir elle-même. Il faut savoir distinguer sa pensée dominante, de ses idées fugitives, et ne pas confondre l'historien, le censeur sérieux avec le poète badin qui se livre à une saillie sans conséquence par la forme même dont il la revêt, car il est tour à tour aigle et papillon.

Voltaire soignait sa fortune. S'il a su l'accroître, il en a fait un très-généreux usage et ses dons se sont montés à des sommes

considérables. « Il dota de 90,000 francs la nièce de Corneille; de 100,000 madame Dupuits et de 150,000 *Belle et Bonne*. Il glissa dans la malle de son ami Thiriot une bourse de 50 louis. Après une visite qu'il fit à Mme Dupuits, celle-ci trouva dans son buffet un superbe vase d'argent, et, dans ce vase, un reçu de 12,000 francs que M. Dupuis devait à Voltaire. Un laboureur était en prison pour une dette de 7,500 francs: Voltaire les fit payer de suite. Un autre laboureur avait perdu un procès qui le ruinait injustement. Il eut recours à Voltaire qui lui remit 3,000 francs, en lui disant: Voilà de quoi réparer les torts de la justice. Les Jésuites d'Ornax voulaient acheter un bien de mineurs engagé pour 15,000 francs. La perte de ceux-ci allait être consommée, quand Voltaire déposa pour eux la somme au bailliage de Gex (1). » Et nous avons entendu le taxer d'avarice!

Un poète prosateur a déclaré aussi de nos jours que les vers de Voltaire manquaient de poésie. La fiction devait lui être en effet peu facile. Il était trop sagace, il avait trop de jugement et de justesse d'esprit pour voguer à pleines voiles dans l'atmosphère vaporeuse de l'idéal. Du reste, il a pourvu la France d'un poème épique dont elle se fait honneur, et il a semé dans ses tragédies des vers, tels que ceux-ci:

Elle laissa tomber, de son char de victoire,
Sur mon front, jeune encore, un rayon de sa gloire.

Ce qui surtout distingua Voltaire, c'est son horreur pour l'injustice et la cruauté. En signalant sans relâche ces fléaux dans les annales des nations, il n'a ménagé aucun pays, aucune secte, aucune cause, aucun rang. Il a indiqué maintes réformes; il a frappé tous les abus qu'il pouvait atteindre sans se faire condamner au silence par le pouvoir irrité; il a poursuivi l'intolérance en toute rencontre et de toutes ses forces. Il a pris la défense des Sirven, des Calas, des Montbailly, des Ring, des

(1) Ce relevé est emprunté à l'agréable ouvrage de M. Albert de Montémont (*Voyage aux Alpes, etc.*). L'auteur termine en s'écriant: O aveuglement des passions! ô injustice des hommes! ô Voltaire! le plus aimable.... le plus généreux des mortels! descendu depuis quarante ans dans la tombe, tu as encore des ennemis acharnés à décrier ton génie!

Martin, des Lally avec une infatigable persévérance; il y a mis toute son activité, toutes ses ressources ⁽¹⁾. Il a constamment fait preuve d'impartialité. S'il a frappé sur les fanatiques catholiques, il n'a pas ménagé l'apôtre inconséquent et implacable d'un culte qui admet la libre interprétation des Ecritures, Calvin le meurtrier de Servet; s'il a flétri les Grégoire VII, les Alexandre VI, il a parlé avec respect des Alexandre III, des Adriens I^{er} et des Belzence; s'il a poursuivi de sa plume les Jésuites, il en a recueilli un sous son toit, après leur expulsion de France; s'il s'est élevé contre le faste des prélats, il s'est récrié, à diverses reprises, contre le revenu insuffisant des curés de campagne, ces vrais pasteurs, les plus utiles, les plus chargés de fonctions pénibles et les plus mal rétribués. On trouve encore ces lignes dans son dictionnaire philosophique : " Un prêtre doux, pieux, sans superstition, charitable, tolérant, est homme qu'on doit chérir et respecter. » Ainsi, il respectait ce qui était respectable. Pourquoi faut-il, qu'en le voyant s'élever contre les scandaleuses infractions à la règle prescrite par les apôtres, tant de gens se soient trouvés offensés !

Enfin, il a tenu la promesse qu'il avait faite lorsqu'il a dit : " Il y a deux monstres qui désolent la terre en pleine paix : l'un est la calomnie, et l'autre l'intolérance; je les combattrai jusqu'à ma mort. » C'est à son impartialité, à son esprit équitable, qu'il doit sans doute de n'avoir aucun parti pour lui. Son tort envers tous, c'est d'avoir raison contre tous. Triste condition que celle des hommes supérieurs ! qu'ils soient dans la nécessité, pour être soutenus et prônés, de s'associer sans restriction à une *bande*, et de couvrir de leurs lauriers toutes ses iniquités, toutes ses folies.

On est consterné quand on voit un G. Sand parler de Voltaire avec une sorte de mépris; osez ensuite vous indigner contre le grand écrivain d'avoir si mal jugé l'auteur d'*Emile*. De son côté, un homme à imagination féconde, E. Sue, accuse Voltaire d'avoir

(1) Il désespérait de pouvoir y suffire lorsqu'il écrivait à M. d'Argental " Je ne peux être le don Quichotte de tous les roués et de tous les pendus. Je ne vois de tous côtés que les injustices les plus barbares. On croit que notre siècle n'est que ridicule, il est horrible. »

mis un acharnement atroce à détruire de douces croyances. Ce n'est pas la croyance en Dieu, puisque Voltaire reconnaît constamment Dieu à la magnificence de ses œuvres; or nous aurions pensé que cette croyance était l'essentiel. Est-ce donc les temps où l'on brûlait de prétendus possédés, de soi-disant sorciers; où l'on rouait des hérétiques, que M. Sue regrette amèrement? N'y a-t-il pas d'ailleurs une atrocité plus réelle à représenter à sa manière la vertu comme éternellement dupe et victime, à dire ainsi aux esprits nombreux qui ne sont pas soutenus par des croyances positives: Voyez, la prospérité rayonne invariablement sur la vie des infâmes. Et après tout, c'est faux, évidemment faux. La justice divine s'exerce souvent, très-souvent autour de nous, pour éveiller ça et là, sans doute, l'attention des lâches qui seraient trop distraits par leurs appétits désordonnés, et, bien au contraire, la fin des hommes livrés au vice est presque toujours très-misérable. Si Voltaire s'est attaché à détruire trois fléaux qui désolaient la terre, M. E. Sue semble s'attacher, dans plusieurs de ses écrits, à démontrer qu'elle est soumise, sans partage, à la domination de Satan même. Nous ne voyons pas que ce soit très-moral et très-consolant. On ne peut que regretter de voir, à une intelligence aussi distinguée, une direction aussi déplorable.

Voltaire a fait beaucoup d'ingrats durant sa vie, et ce nombre s'est accru depuis de quelques milliers dans notre France oubliée. Il est difficile de résister à l'impatience qu'excite ce dénigrement dont se trouve l'objet celui qui a dit modestement: *J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage*, et dont nous pouvons dire aujourd'hui: il a fait beaucoup de bien, et on ne lui en tient plus compte.

Mme E.-V. DE SÉNANCOUR.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

VARICES ET ULCÈRES DES JAMBES.

DÉCOUVERTE D'UN PROCÉDÉ SIMPLE DE GUÉRISON ET INDICATION DE QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR CETTE MALADIE, PAR LE DOCTEUR LAMBOSSY, DE NYON, PRÈS GENÈVE. — PARIS (une brochure), TYPOGRAPHIE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE 8. — 1855 (1).

“ Utile si je puis. ”

Il vient de paraître à Paris, sous le titre qui précède, une brochure qui n'est autre chose qu'un extrait de l'*Abeille médicale*, journal où l'on a pu lire souvent d'excellentes dissertations du même auteur, soit sur des sujets empruntés à la médecine proprement dite, soit sur des sujets appartenant à la médecine légale.

Nous avons sous les yeux cette brochure du docteur Lambossy, et bien que nous ne soyons pas médecin, le puissant intérêt qu'elle présente nous engage, pour le bien de l'humanité, à en dire un mot et à signaler une découverte d'une utilité si réelle et si grande.

Nous l'avons dit, nous sommes étranger à l'art de guérir; aussi nous bornerons-nous à révéler l'existence de ce travail et du procédé de guérison qu'il indique. C'est à quoi nous nous arrêterons prudemment, en déclarant toutefois que les talents et le caractère de ce médecin distingué nous autorisent à le prendre au mot et à le croire sur parole.

La découverte, dont nous nous occupons, paraît destinée à dissiper entièrement l'obscurité qui enveloppait jusqu'ici les questions qui s'agitaient à propos du traitement des varices, de cette affection à la fois si douloureuse et si commune. L'auteur de la brochure nous apprend que, *effrayé des revers que présentaient les moyens de traitement employés jusqu'ici, on s'est arrêté presque généralement aujourd'hui à des moyens palliatifs*. On avait recours à la section, au séton, à la ligature, à l'excision, à la cautérisation, à l'application d'aiguilles, mais les récidives du mal étaient le moindre des inconvénients auxquels ces moyens exposaient le malade. Les inflammations graves,

(1) Nous avons du même auteur une première brochure très-appréciée, publiée à Genève, en 1850, où il indique les moyens de faire usage avec beaucoup plus de fruit des eaux thermales de Loèche.

les phlébites, la résorption purulente et même la mort, n'ont été que trop souvent les suites qui sont venus effrayer les opérateurs et les décourager.

M. Lambosy ne propose point de nouveaux essais à faire, mais il nous donne les résultats merveilleux de ceux qu'il a faits, c'est-à-dire que son procédé de guérison a reçu la sanction de l'expérience qui en a prouvé le succès prompt et complet. Il ne nous fait point non plus un mystère de sa découverte, dont il pourrait, certes, avec moins d'amour de l'humanité, faire son plus grand profit, mais il la livre à Messieurs ses confrères; il leur conseille son procédé comme étant sûr et d'un emploi facile. Une telle manière de faire est bien propre à nous inspirer la plus entière comme la plus légitime confiance, et c'est sous les impressions que nous a laissées la lecture de son exposé que nous en indiquons les principaux points au public, pour l'utilité duquel nous écrivons ces lignes.

D'abord nous y trouvons la définition de la maladie connue sous le nom de *Varices*, les signes de son début, ceux de sa marche progressive et les divers caractères qu'elle peut revêtir comme exceptions à la marche qu'elle suit généralement. L'auteur nous entretient ensuite de sa marche, de sa durée, de ses causes et de sa nature. Puis vient le développement du traitement qu'il applique, appuyé par des exemples d'une guérison inespérée de sujets offrant, soit par leur âge avancé, soit par la date ancienne de l'affection, peu de chances d'un retour à la santé. Enfin, l'auteur termine son travail par des conseils à l'adresse des personnes prédisposées aux varices ou déjà atteintes de ce mal.

M. Lambosy nous révèle trois périodes ou degrés de l'affection variqueuse, et il nous apprend en même temps que, dans aucun de ces états, la maladie n'a résisté à son traitement. Il nous dénonce la guérison en 22 jours, d'un état variqueux datant de onze ans et dont souffrait un quasi octogénaire. Il nous cite encore la guérison, en peu de jours, d'une dame de Payerne, âgée de 66 ans, dont l'affection remontait à 30 ans, et enfin celle remarquable d'une jeune dame russe, alitée depuis de longues années, et qui avait eu recours, mais sans succès, à toutes les ressources médicales de St.-Pétersbourg, Paris, Berlin, Dresde, Heidelberg, etc.

Il faudrait être médecin pour suivre l'auteur dans tous ses développements, destinés plutôt aux hommes de l'art qu'il veut associer aux bienfaits qui résulteront de sa découverte; aussi, n'écrivant ici que comme ami de l'humanité, nous nous arrêtons, de crainte de nous fourvoyer dans un domaine qui nous est inconnu. Il nous suffit d'avoir dit au public ce que nous venons de lui dire, et nous serons heureux si, en appelant son attention sur ces avis, nous lui rendons le service que nous nous sommes proposé de lui rendre.

L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA CAMPAGNE.

Nous lisons, sur ce sujet, dans un journal d'agriculture allemand, un article dont nos lecteurs ne verront peut-être pas sans intérêt quelques lignes extraites.

L'auteur de l'article s'adresse au rapporteur d'une commission chargée par son gouvernement de répondre à la question suivante :

“ Doit-on, dans les écoles élémentaires des jours d'œuvre ou même des dimanches, enseigner les principes généraux de l'agriculture expérimentale? „

Nous laissons parler l'auteur lui-même : Il n'est pas facile, dit-il, de distinguer la part qui, dans la réponse, est l'expression du comité consulté, et celle à faire à l'opinion du rapporteur. Me proposant de combattre, mot pour mot, la déclaration du rapporteur à laquelle seule je puis m'en tenir, je prendrai la liberté de la répéter ici. Il prétend : que le but immédiat des écoles élémentaires étant une connaissance profonde de l'instruction religieuse, de l'écriture, de la lecture et du calcul, l'accumulation de branches d'utilité publique, telles que l'agriculture, tendraient plutôt au désavantage et au détriment du but essentiel qu'à son progrès; que l'enseignement de l'agriculture est au-dessus des forces intellectuelles d'un enfant de 6 à 12 ans; qu'il suppose des connaissances préalables dans la physique, la chimie, et serait beaucoup plutôt à sa place dans des écoles spéciales d'agriculture bien organisées, dont on érigerait un certain nombre dans chaque district. Que de plus, des sujets agricoles, traités d'une manière populaire et employés comme exercices de lecture et de dictée, ne serait qu'une bien pauvre ressource.

On peut à peine en croire ses yeux en lisant un tel passage au milieu du 19^{me} siècle, dans un état essentiellement agricole, dont le gouvernement a reconnu en théorie et en pratique le principe incontestable que l'agriculture et l'éducation du bétail ne peuvent être relevées qu'en répandant partout l'intelligence et la connaissance des forces de la nature. Puissent les hommes, entre

les mains desquels est placée l'instruction publique, ne point se laisser induire en erreur par l'opinion de M. le rapporteur, opinion évidemment erronée et contraire à tous les besoins du présent et de l'avenir, mais prêter une oreille favorable à la demande générale d'une éducation mieux soignée des enfants de la campagne, tendant à leur état immédiat, et obtenir, en ce point du moins, quelque ressemblance avec l'éducation des habitants de l'Amérique du Nord. A l'occasion de ces derniers, Fr. Bromme, dans son *Land und Reisebuch, für Auswanderer* (7) 1853, p. 108, dit : " L'école et l'éducation de la jeunesse y est extrêmement pratique; un petit Américain de 10 à 12 ans est tout aussi bien un jeune homme, qu'un Européen de 16, et, à cet âge-ci, il vaut tout autant dans les affaires qu'un Allemand de 24 ans et un Français de 50 ans. Dès sa plus tendre jeunesse, un Américain est accoutumé à se considérer lui-même comme l'instrument principal de sa fortune à venir; ce qu'il apprend et étudie tend à son application future, et au moment où il quitte l'école il devient citoyen actif. Le temps consacré à l'instruction est beaucoup plus restreint chez les Américains que chez les Européens; mais la quantité de connaissances pratiques qu'ils acquièrent dans cet espace de temps est étonnante, on se demande avec surprise d'où leur vient la mémoire pour en garder seulement le quart. „ Le même, p. 110, ajoute : " L'Union présente ainsi une instruction publique qui a porté ses plus beaux fruits et produit encore cette ardeur de savoir et de connaître, cette soif d'instruction et de lumières par lesquels le citoyen américain se distingue au-dessus de tous les peuples de la terre. „

Le Rapporteur fixe à l'école de campagne un but bien étroit, bien pauvre : connaissance profonde de l'instruction religieuse, de la lecture, de l'écriture et du calcul. Chacun, sans doute, exigera une instruction religieuse approfondie d'une jeunesse de 6 à 16 ans, mais pour apprendre à lire, à écrire et à calculer, il n'est cependant pas besoin de fréquenter l'école de 6 à 16 ans. L'enseignement dans ces trois branches, comme il a bien souvent lieu, forme-t-il donc l'homme, le citoyen, l'agriculteur. Ne doit-on pas plutôt par la matière qui est lue, écrite et calculée, former son esprit, exercer ses forces intellectuelles, fortifier sa raison,

ennoblir ses sentiments, affermir sa volonté, en un mot développer et perfectionner tous ses talents et les dispositions de son âme. Quelle population avons-nous donc élevé depuis cinquante ans avec notre lire, écrire et calculer. La masse de notre peuple de la campagne peut-elle se comparer seulement sous le rapport de l'agriculture avec l'Angleterre et la Belgique, par exemple. Lire, écrire et calculer sont sans doute des moyens d'éducation indispensables, mais non point la vocation et le but essentiel de l'école de campagne. Ses premiers besoins sont, après l'instruction religieuse précisément, ces branches d'utilité publique que le rapporteur ne veut pas y accumuler. Autre chose est accumulation, et autre chose une instruction tendant à la vie pratique de l'école. Tout ce qui est inutile aux enfants après leur sortie de l'école, ce qui leur ravit le temps pour quelque chose de meilleur et de plus utile doit être écarté de l'école. Mais ce qui est nécessaire à tous les enfants, comme éducation élémentaire fondamentale, conséquemment ce qui est utile et d'une utilité publique, doit y être enseigné, et, de ce côté, il n'y aurait jamais accumulation. La lecture proprement dite, c'est-à-dire l'union et l'explication des signes de l'écriture, et l'écriture, c'est-à-dire la formation de lettres et leur réunion en mots, les enfants l'apprendront en une année dans toute bonne école. Il en est de même des éléments du calcul. Pourquoi alors ne pas employer le temps qui reste en dehors de l'instruction religieuse à des branches d'une *utilité générale*, c'est-à-dire à celles qui doivent leur être utiles pour leur vie future; et quelle branche pouvons-nous indiquer qui soit d'une utilité plus générale pour les écoles de campagne, c'est-à-dire pour les enfants qui s'occuperont tous un jour de l'agriculture pour gagner leur pain et atteindre ainsi le but de leur existence, soit comme propriétaire, soit comme domestique; quelles autres branches, dis-je, sinon celles désignées par ces mots: Faire connaître à la jeunesse les principes généraux de l'agriculture expérimentale. Et cela serait nuisible aux fils et aux filles de nos campagnards, cela les détournerait du but de l'école! Sera-t-il plus avantageux, pendant l'espace de 10 ans, de ne leur rien dire de ces principes généraux de leur état, de cette agriculture à laquelle ils voient leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs domestiques occupés chaque jour, à laquelle hors de l'école ils sont

eux-mêmes plus ou moins occupés, et cela pourquoi, pour ne pas nuire à la connaissance profonde de la lecture, de l'écriture et du calcul par l'accumulation de branches d'utilité publique. Certes, il ne manque dans aucune école de temps pour y enseigner et y exercer ce qui est réellement utile à la vie, si ce temps on veut l'employer consciencieusement et ne pas le perdre à des choses réellement superflues, pour lesquelles la jeunesse campagnarde n'a aucun goût, et qui, quelque martelées qu'elles aient été dans sa mémoire, ne s'en échappent pas moins peu de semaines après la sortie de l'école. Parmi ces dernières, je ne comprends nullement la connaissance de la nature et surtout des principes généraux de la physique, de la chimie, de la botanique et de la zoologie expérimentale, présentés d'une manière populaire et pratique pour l'emploi immédiat par l'agriculture. Que l'on ne s'effraie point de cette demande. Je n'entends point par là la science dans une forme et une étendue telle que celles professées dans les universités; je la veux brève, claire, en traduisant dans le langage du campagnard la langue savante, en faisant abstraction de toutes les expressions grecques et latines, et en ayant égard à ce qui se présente presque chaque jour sous les yeux de l'agriculteur et de la jeunesse qui fréquente l'école. Nos paysans sont des physiiciens, des botanistes, des chimistes et des zoologues réels; il faut seulement leur tendre la main, les engager à réfléchir, à examiner, à essayer, et ils soumettront à leur façon les forces de la nature et dans le but de leur plus grand avantage, tout aussi bien que Liebig dans son laboratoire.

M. le Rapporteur prétend que l'enseignement de l'agriculture est au-dessus de l'intelligence d'un enfant de 6 à 12 ans et pré suppose des connaissances de physique et de chimie. Mais il ne les présuppose pas, il exige que ces connaissances soient précisément communiquées par cet enseignement et de la manière que j'ai mentionnée. Est-ce là une folle demande? Les nombreux écrits de nobles amis de la jeunesse et du peuple qui partagent mes sentiments prouvent le contraire. Ils ont cherché dans leurs ouvrages à rendre la connaissance de ces branches facile et intelligible au peuple campagnard.

Un livre écrit sur le plan indiqué ci-dessus, dans le genre de: *Das Buch der Natur* du Dr Schödler serait, nous l'avons dit, sans

doute nécessaire, alors ce livre destiné à l'enseignement et à la lecture, introduit et expliqué à l'école, à côté du catéchisme, de l'histoire sainte, que, faute d'autres, l'on parcourt pendant 10 ans au moins quarante ou cinquante fois, au dégoût profond et avec une inattention complète de la part de l'élève dans bien des écoles, un tel livre, dis-je, réveillerait, exciterait l'esprit d'observation et d'examen. Par la connaissance des forces de la nature, ces forces et cette puissance de Dieu produiraient le respect, la vénération, le culte de la divinité dans son esprit et sa vérité réelle. Mais celui qui n'apprend point à observer et à connaître cette création qui l'entoure, et par elle la sagesse et l'activité du Créateur, celui-là deviendra tout aussi difficilement, par les préceptes du livre saint, un homme éclairé et moralement religieux.

M. le Rapporteur a fort peu de foi à l'intelligence des garçons de 6 à 12 ans. Celui qui est entré une seule fois dans une école de campagne bien dirigée aura acquis la persuasion qu'il y a bien plus d'intelligence dans un enfant de 6 ans qu'on ne se l'imagine d'ordinaire. D'ailleurs l'enseignement de l'économie rurale ne doit point être présenté dans toute son étendue dès l'âge de 6 ans; il doit avoir une marche progressive et n'obtenir son perfectionnement pour les garçons et les filles que dans les écoles du dimanche. Si l'on ne s'occupe jamais de développer et d'exciter cette intelligence, sans doute les choses les plus simples, les phénomènes les plus naturels seront trop élevés et la superstition la plus crasse aura un libre jeu, ce dont nous pouvons malheureusement nous apercevoir que trop souvent. Mais si par l'école se fait ce qui devrait être fait, c'est-à-dire si l'esprit de l'homme est élevé vers la révélation de la divinité, si ses forces, ses dispositions sont exercées, on s'assurera bientôt que le peuple de la campagne n'est point destiné à une stupidité et à une ignorance éternelle sur la direction avantageuse de ses intérêts matériels, mais possède une intelligence supérieure à celle que lui suppose M. le Rapporteur.

M. le Rapporteur croit que l'économie rurale serait beaucoup plutôt à sa place dans des écoles spéciales d'agriculture bien organisées. Soit. Mais combien d'écoles de ce genre nous faudra-t-il pour répondre au nombre et aux besoins de l'élève campagnard? Plusieurs dans chaque district. Quel avantage pour tant d'élèves?

Et puis le laboureur ordinaire ne laisse pas volontiers partir son fils de 15 à 18 ans pour apprendre l'économie rurale, car par lui il épargne un valet, ce qui n'est pas peu en présence du petit nombre de domestiques bons et laborieux. Pourquoi les établissements d'instruction de chaque village n'obtiendraient-ils pas plutôt une réforme et une organisation conformes aux besoins de la vie pratique et à l'exercice de cette profession, sur laquelle reposent toutes les charges de l'état? Nos maîtres d'école devront sans doute alors être instruits dans ce but, et diriger le terrain qui leur est alloué de telle manière que le paysan ne puisse pas dire: Comment cet homme peut-il instruire notre jeunesse dans l'économie rurale, lui qui n'est pas même capable de cultiver et de conserver sa terre en bon état? Des maîtres d'école de campagne sensés ne jugeront pas non plus au-dessous de leur dignité d'échanger au besoin l'archet contre la faucille, la faux, la fourche, etc., et de travailler avec ardeur non seulement pour économiser un manouvrier, mais plus encore pour montrer que les occupations de l'agriculteur conviennent aussi à l'homme cultivé, et qu'on peut faire une chose sans négliger l'autre. M. le Rapporteur est d'avis qu'il faudrait ériger plusieurs écoles d'agriculture dans chaque district. Jusqu'à ce que ce désir soit accompli, faisons le meilleur usage possible de ce que nous possédons déjà. D'ailleurs, si l'on établissait un nombre quelconque de ces écoles, un nombre disproportionné de jeunes campagnards seulement pourrait, aussi que nous l'avons déjà fait observer, y être reçu, tandis qu'en utilisant les écoles de village on pourrait satisfaire à ce besoin vital pour tous les élèves.

On prétend ensuite que ce ne serait là qu'une bien faible ressource de prendre des sujets d'économie comme exercices de lecture et de dictée. Si M. le Rapporteur entend par là que l'on dicte aux écoliers l'instruction agricole en cahiers, qui seront dans l'école et après leur sortie le magasin de leurs connaissances, je ne puis qu'être d'accord avec lui; je dis plus encore: c'est une perte de temps impardonnable de tourmenter des élèves, à leur faire écrire ce qu'ils peuvent s'acquérir imprimé pour quelques kreutzer ou quelques gros. Ce livre, ils le reliront plutôt hors de l'école, tandis qu'un cahier de dictée est jeté dans un coin, souvent employé pour enveloppes ou toute espèce

d'usages, mais n'est jamais relu. Il ne suffit pas aux élèves de rapporter à la maison le sujet enseigné noir sur blanc, mais ils doivent le comprendre et l'appliquer. Nos élèves ont très-souvent tous leurs cahiers pleins de quittances, de reçus et de comptes-modèles, et cependant lorsqu'un père doit présenter quelque chose de ce genre à une église ou à une commune, ils ne sont point en état d'écrire rien de semblable, si ces petites gens n'ont pas appris à écrire ce qu'ils pensent. Mais si, pour base de l'économie rurale, on prend un guide convenable, écrit d'une façon claire et succincte, si l'on unit les préceptes à la pratique, les jeunes gens prendront aussi du goût et du sens pour la lecture d'ouvrages sur l'économie rurale et sur les sciences naturelles, même après le temps destiné à la fréquentation des écoles, ce qui a rarement lieu, car les meilleurs écrits dans cette partie ne sont ni cherchés, ni employés. Jusqu'à présent on ne peut trouver chez le campagnard que des livres ascétiques et des recueils de légendes, etc. Mais si une fois on a persuadé aux jeunes gens que l'on peut aussi tirer des livres quelque chose d'utile sur l'agriculture, que les livres renferment les recherches, les expériences et les communications de personnes instruites et que cent essais incertains leur sont épargnés par la communication qu'on leur fait gratis de résultats heureux ou malheureux, le futur laboureur voudra aussi posséder quelque ouvrage détaillé sur cette partie, il se permettra une petite dépense pour la *Schule der Landbauer* du Dr Frass; le *Handbuch der Ackerbauer* du Dr Veit. Celui qui aura plus de moyen se procurera peut-être aussi l'ouvrage d'une plus grande étendue sur l'économie rurale de Schwerz. Bref, à côté de " la Clef du ciel, " il aura aussi " la Clef de la terre, " qui lui en fera découvrir les trésors, lui apprendra à en jouir agréablement, et le mettra à même de répondre avec honneur et conscience à ses devoirs de père, de membre de la commune et de citoyen de l'Etat.

Dr Alex. MAURON.

SOUVENIRS DU CONGRÈS DE VIENNE

PAR M. JEAN DE MONTENACH,

second député de la Suisse à ce congrès.

(Suite.)

Ce soir, M. Wiss ⁽¹⁾ est venu chez moi et m'a déclaré que l'empereur de l'Autriche ne voulait pas entendre parler d'un arrangement définitif pour la Suisse, aussi longtemps que l'affaire de la Saxe et de la Pologne ne serait pas terminée. M. le duc de Dalberg me parla encore de l'affaire de la Valteline et des Grisons, et me demanda si je croyais qu'elle s'arrangerait. Je lui répondis que oui, si l'Autriche était de bonne foi et n'avait pas une arrière-pensée. Ce que M. Wiss m'a dit se rattache à une parole de M. Talleyrand, que la terminaison de l'affaire helvétique devait marcher de front avec la solution des affaires générales et importantes.

Peut-être cette idée a-t-elle été suggérée au cabinet d'Autriche par le ministre français, qui cherche toutes les occasions de réagir contre la Russie. Le militaire, le peuple autrichien sont très-animés contre les Russes et les Prussiens. L'antipathie des militaires date de la coalition où les Russes et les Prussiens s'attribuaient toujours la gloire de la victoire et regardaient les Autrichiens comme de mauvaises troupes. *Cuique suum*, disait-on au commencement de la coalition, et aujourd'hui chaque souverain veut entendre le *suum* aux dépens de son voisin, dont l'un soutient *les status ab ante* et l'autre le *statu quo*, suivant l'impulsion de ses vues et de son intérêt. On croyait voir dans le Congrès une assemblée de pères des peuples qui, dirigés par des principes de justice et le désir de rendre l'Europe heureuse, accepteraient le sentiment pressé de la pacification générale et poseraient

(1) Ce Wiss est sans doute le fameux colonel Weiss, l'auteur des *Principes moraux*, qui défendit si singulièrement le pays de Vaud contre l'invasion française en 1798.

le fondement d'une paix durable et si nécessaire aux nations, que les guerres et l'oppression de 20 années ont exténuées; et, au lieu de cela, on ne voit qu'une tendance de s'agrandir, d'augmenter sa puissance, afin d'être en état de seconder une ambition insatiable et répandre le germe de nouvelles dissensions.

X Si nous conservons encore (nous, les Suisses,) de la considération en Europe, nous le devons à nos pères et non pas à nous. Depuis 1798, le prestige qui enveloppait ce petit point, qu'on envisageait comme la patrie des héros de la liberté, avait disparu. Berne seul, abandonné par tous ses alliés, envié par eux, a encore fait un effort; c'étaient les convulsions de la Suisse agonisante. Notre conduite dans la guerre sainte, où, d'après l'impression de l'orateur funèbre de Louis XVI, le 21 janvier 1815, les nations s'étaient levées d'un seul mouvement, comme un homme (*sicut unus vir*), a mis le sceau à la réprobation. On nous juge bien, en disant que nous étions organisés de manière à ne pas pouvoir agir, enchaînés par la médiation, d'un côté, et, de l'autre, désorganisés par l'influence mal calculée des ministres des puissances alliées. Malgré cela, il parut à travers une ombre de considération le sentiment pénible qu'on éprouve de voir les descendants de guerriers, si respectés, tomber dans une nullité profonde, et il faut avouer, et en même temps rendre justice à la Russie, car, malgré ses incartades libérales, elle seule nous a soutenus, et sans son activité et son zèle (quelle qu'en puisse être la cause), je ne crois pas que la Suisse eût récupéré ses frontières et sa parfaite indépendance; la légation suisse aurait végété pendant tout le Congrès à Vienne, et j'ignore avec quoi elle aurait repris le chemin de son pays. Les légations russe (Capo d'Istria) et anglaise (Canning) sont enragés contre le ministère français. Celui-ci dit à M. Zeerleder: Allez à votre protecteur de France. Les Français le leur rendent bien en nous disant: Allez demander des conseils à Canning et à Capo d'Istria; ils vous dirigeront toujours aussi bien que jusqu'ici.

39 Ce soir, 26 janvier, nous sommes allés faire la cour à l'évêque bancal (1) qui nous parla du Congrès, et nous dit: j'espère que les affaires importantes se débrouilleront un peu la semaine prochaine, et alors votre affaire est la première qu'on mettra sur

(1) On sait qu'il s'agit du fameux Talleyrand, ancien évêque d'Autun.

le métier. Il faut, qu'après le Congrès, tout le monde soit un peu mécontent et surtout personne très-content, sans cela point de paix. Nous approchâmes ensuite, Wieland et moi, le duc de Dalberg; il nous dit : Il aurait fallu détruire tout ce fagot d'acte de médiation et rétablir les 13 Cantons. Pourquoi ce canton de Vaud et d'Argovie? — Wieland lui répondit : Cela ne pouvait pas être changé sans tapage et sans répandre du sang. — D'un trait de plume, répondis-je, et Dalberg m'a dit oui, car toute votre affaire est un souffle. Le 26 janvier, M. Zeerleder a été chez Capo d'Istria, qu'il trouva de très-mauvaise humeur; il s'emportait contre Fribourg qui avait parlé de lui dans la sentence des insurgés, et il menaçait d'en parler à l'empereur qui ne souffrirait certainement pas un affront fait à son ministre. Ce ministre, par parenthèse, je dois le dire, est le plus malhonnête des hommes, puisque lui ayant fait au moins 10 visites, il ne m'en a pas rendu une. — Laharpe a été la cause que la France n'a pas été forcé de payer une contribution; c'est là l'idée générale. Il fit sentir à l'empereur de Russie que sa réputation souffrirait si, après avoir rétabli les Bourbons, il les accablait d'une contribution. Ce trait a sans doute prévenu le roi en faveur de Laharpe. Le ministère français avait donné ordre à son ministre, à Vienne, *Latour-du-Pin*, de pressentir le prince de Metternich et de convenir avec lui de l'existence du canton de Vaud, comme une récompense due à Laharpe. Tous les hommes un peu influents sont d'accord ici que l'ancienne Suisse s'attache à la France, qu'elle s'isole de la nouvelle, et que sous l'égide d'une alliance, elle reprenne ce qui lui compète.

Le 2 février, nous apprimes que le général Wellington devait remplacer lord Castlereagh au Congrès. Les opinions sur cet événement inattendu sont divergentes. Les uns croient que c'est un changement tout naturel qui remplace le 1^{er} ministre du cabinet de St-James à son poste et le fait remplacer par Wellington; les autres croient que Castlereagh n'a pas contrevenu à ses instructions, mais qu'il ne les a pas poussées avec assez d'énergie et que, d'après son caractère conciliant, il a attendu avec trop de patience le moment de rapprocher les partis.

L'Angleterre, au commencement de la guerre, avait consenti à la destination que la Prusse avait voulu donner et veut encore

donner à la Saxe. La Prusse s'appuie sur cet assentiment et ne peut pas abandonner ses prétentions à une politique que des circonstances survenues annulleraient. — En général, il paraît que la Russie et la Prusse ont dupé l'Autriche qui, au moment de son accession à la cause des alliés et pendant la durée de la guerre, n'a pas pu connaître les intentions de ces deux cabinets, qui ne les ont manifestées qu'au moment du Congrès. Il s'est fait ces jours passés des démonstrations militaires de la part de la Russie et de la part de l'Autriche. La France joue dans tout ce tripot un rôle actif et efficace, et l'évêque bancal qui, au commencement était conspué, reprend l'ascendant que sa ruse, ses talents lui assurent.

146 Mon cher collègue Wieland est attré. Les réflexions du duc de Dalberg, dont j'ai parlé plus haut, dans la soirée de l'autre jour, concernant les 13 Cantons, l'avaient frappé; l'appui que je leur ai donné le jour suivant l'a complètement mystifié. Il m'a fait aujourd'hui ses doléances. Il regrettait infiniment l'influence de la Russie, et me dit que le *status ab ante* ne pourrait jamais être rétabli sans l'intervention des troupes étrangères, et qu'un événement comme celui-là serait toujours fatal à la Suisse, ce dont je convins avec lui.

M. le landammann Reinhard a été au bal de la cour où il y avait une réunion de personnes dansantes plutôt que de diplomates. M. le prince de Metternich a passé trois ou quatre fois à côté de lui et ne lui a pas soufflé un mot sur les affaires. M. le baron de Lichtenstein a été chez l'empereur d'Autriche et s'est recommandé pour reprendre son poste en Suisse, dont l'organisation et l'état politique vont bientôt être terminés. L'empereur lui répondit : " Mon Dieu ! les affaires de la Suisse ne sont pas prêtes à être conclues, elles sont sens dessus dessous. "

148 M. Zeerleder est un homme d'esprit, susceptible de grands sentiments, ayant beaucoup d'honneur dans le cœur, mais c'est un homme à idées libérales qui le dominent si fortement, qu'il abandonne toute sa politique à la volonté d'introduire dans les Cantons aristocratiques des constitutions adaptées à l'esprit du siècle.

Le 5 février, j'ai été chez le baron de Wessenberg, et lui ai parlé de la conversation que M. Zeerleder a eue avec M. le prince de Metternich, qui s'est plaint de la conduite du canton de Berne

un peu dans la forme, et de celle du canton de Fribourg. Il m'a dit qu'il avait rendu compte de ma conversation au prince, et que depuis on n'avait pas parlé de cette affaire. Il me dit : *Je vais en parler de nouveau au prince ; revenez après-demain, et je vous rendrai compte du résultat.* Ensuite je lui demandai si l'Autriche mettait de l'intérêt à avoir de l'influence en Suisse. Il me regarda et rougit un peu ; il fut déconcerté de l'apostrophe assez brusque que je lui adressais ; ensuite il me répondit que oui. Je lui répliquai que moi, j'en mettais aussi beaucoup ; que je prévoyais qu'après le Congrès, l'influence russe, prussienne et anglaise disparaîtrait et que nous serions abandonnés à l'action de nos deux voisins ; qu'il était temps que son cabinet mît de l'activité pour prévenir la trop grande influence de la France, et que le moment était favorable où il nous restait encore le souvenir des maux et de l'oppression que nous avons éprouvés de la France ; je dis ce que j'avais à dire sur la conduite de M. Schraut, mais j'avouerai aussi qu'il nous avait aliéné par ses formes malhonnêtes ; qu'il nous fallait un homme avec des formes, et qu'alors je lui répondais du succès. Il me remercia de mes bonnes intentions et me serra la main en réitérant ses remerciements.

152. Le 6 février, à 3 heures après midi, je reçus un billet du prince Metternich, conçu en ces termes : " Le prince de Metternich „ présente ses compliments à M. de Montenach et le prie de bien „ vouloir passer chez lui à 5 heures du soir. „ Je me rendis à l'invitation à l'heure fixe, où je fus introduit dans une chambre attenante à celle du prince, qui me fit faire des excuses, n'ayant pas pu être habillé à l'heure, à cause des conférences. Dans ce même moment, M. le comte de Nesselrode, ministre de Russie, entra dans le cabinet du prince. J'attendis 15 minutes ; la présence d'un Russe m'avait enflammé, et mon humeur commençait à me tracasser ; j'appelai le valet de chambre qui était au vestibule, et je lui dis : " Allez dire au prince qu'il m'a fixé l'heure „ et que j'attends ici. „ Trois minutes après ce message, le prince sortit de son salon d'audience et me prit par la main, et me dit : " M. de Montenach, je vous demande pardon de vous „ avoir fait attendre, „ et il me fit entrer, me suivit et ferma la porte ; je trouvai le comte Nesselrode ; le prince lui dit :

15 " Vous connaissez M. de Montenach? sans cela je vous l'aurais
" présenté. „ Il balbutia entre les dents je ne sais quels sons, et
sa mine n'était pas tout à fait riante, et mon front ne se dérida
pas non plus. Une révérence rendue réciproquement avec froideur
fut l'introït de notre conférence. Nous restâmes debout près d'une
commode qui me servit de point d'appui; le ministre autocrate
qui, par parenthèse, avait l'air d'un triste Heer, se plaça à ma
gauche et le prince vis-à-vis de moi. Celui-ci commença en ces
termes: " Monsieur, nous sommes chargés de la part de nos deux
" monarques de Russie et de l'Autriche de vous entretenir d'un
" objet qui leur cause infiniment de déplaisir, ainsi qu'à nous;
" vous savez que les puissances alliées, depuis le moment
" de leur entrée en Suisse, ont entretenu continuellement des
" relations amicales avec la Suisse, que nos maîtres, en parti-
" culier, ont donné dans toutes les occasions des marques de
" bienveillance et d'intérêt à une nation aussi respectable; nous
" sommes obligés de vous dire avec regret que nous n'avons
" pas trouvé dans quelques cantons et en particulier dans le
" gouvernement de Fribourg cette confiance, et, je vais presque
" dire, ces égards que nos maîtres croient mériter. Vous con-
" naissez la première démarche de M. Schraut, qui a fait une
" faute, et je puis vous assurer qu'il en a été repris et censuré
" d'une manière importante. Berne a aussi manqué un peu dans
" les formes à cette occasion; nos ministres ont, depuis, encore
" fait des démarches et sont intervenus, et on les a un peu écoutés.
" Notre intention n'est pas de nous immiscer dans votre admi-
" nistration, ni de compromettre l'autorité et la dignité du gou-
" vernement de Berne, de Fribourg ou de tout autre; mais, d'un
" autre côté, l'article qui a paru dans la gazette de Berne, où
" un de vos détenus est inculpé d'avoir eu des relations avec
" M. Capo d'Istria, et où cette inculpation lui est imputée; cet
" article, dis-je, a gravement offensé l'empereur de Russie, et
" comme dans cette affaire tous les ministres des puissances alliées
" ont agi et sont intervenus, nous n'avons pas pu nous défendre
" d'un sentiment pénible; nous désirons arranger cette affaire
" d'une manière confidentielle, et voulons éviter l'éclat officiel,
" et c'est là, Monsieur, le but de notre conférence. „

168

Nesselrode ⁴⁴⁴ avait écouté avec impatience l'exposé honnête et bienveillant du ministre d'Autriche. Il prit ensuite la parole, et, avec un ton et une mine assez bourrus et aigrés, commença à développer avec emphase tout ce que les alliés et, en particulier la Russie, avaient fait pour la Suisse, les intentions bienveillantes, l'intérêt distingué qu'on nous avait manifesté et prodigué, etc., et déclara positivement, au nom de son maître, qu'il ne tolérerait pas cette insinuation inconvenante, qu'on avait glissé dans le jugement des détenus; je n'ai pas bien saisi tout ce qu'il a dit, ou tout ce qu'il a voulu dire, parce qu'il a la voix faible et qu'il grômmelait entre ses dents. Un diplomate galant aurait commencé par distribuer aux deux ministres des phrases empoulées de gratitude et aurait affiché de grands sentiments de reconnaissance. Mais je suis un bon Suisse, et malgré tout le désir que j'avais de dire des choses très-honnêtes pour l'empereur d'Autriche et son ministre, Je m'abstins de compliments et leur dis que je ne connaissais cette dernière affaire que par les gazettes qui ne me donnaient pas assez de lumière pour asseoir un jugement convenable; que le tribunal qui avait jugé et rédigé la sentence portée contre les criminels d'état n'était pas le gouvernement, et quel qu'ait pu être le motif qui a dirigé le tribunal dans l'emploi de sa volonté, je trouvais individuellement qu'il avait erré, et que l'imputation faite à Chappuis ⁽¹⁾ sur son mémoire adressé au ministre de Russie et insérée dans sa sentence, était indécente et déplacée; que je ne pouvais que censurer le magistrat qui avait signé une pièce où se trouvait une insinuation aussi déplacée qui, en même temps, était vicieuse, puisqu'il y avait des griefs suffisants contre Chappuis pour autoriser sa punition, sans recourir à un moyen qui décèle beaucoup d'ignorance, ou des intentions indignes de magistrats. Malgré cela, je dirai que si le mémoire adressé au ministre était dirigé contre le gouvernement, c'était un acte très-coupable, puisque j'estime qu'un sujet ne

(1) Il s'agit ici de M. l'avocat Chappuis, arrêté en 1814 pour avoir réclamé auprès de la Russie contre le renversement de la Constitution démocratique de l'acte de Médiation. On voit avec plaisir le chef de la restauration patriennne condamner les errements de son propre parti. Mais comme on le voit plus loin, l'impartialité de M. de Montenach n'allait pas jusqu'à comprendre la légitimité des démarches des patriotes de 1814.

pouvait dans aucun cas s'élever contre son gouvernement devant un tribunal incompétent ou un ministre étranger; ainsi, d'après les principes du droit public, le tribunal suprême de notre république pouvait accuser et punir Chappuis d'une démarche aussi coupable, mais que j'étais surpris que M. Krudener avait lâché une note au président de la Diète, d'après l'insertion d'une gazette. Sur cela, M. le ministre russe m'interrompit et me dit que M. Krudener était sur les lieux et que sans doute il aura pris toutes les mesures pour s'assurer du fait, avant que de faire une démarche officielle. Le prince de Metternich me répondit qu'il ne partageait pas mon sentiment sur la culpabilité de Chappuis dans sa démarche; que dans les temps ordinaires, mon principe était juste; mais que dans des circonstances et des relations aussi extraordinaires où se trouvait la Suisse au vis-à-vis des ministres étrangers, un parti pouvait, sans se rendre criminel, s'adresser à ceux qui étaient destinés à pacifier la Suisse (1).

Je répliquai que je ne pouvais dans aucun cas admettre le principe qu'un parti pouvait se mettre sur la même ligne que le gouvernement et faire partie contre lui; que l'existence d'une maxime de cette nature était subversive de l'ordre social. Nous discutâmes encore un moment sur cet objet, où moi je maintins mon principe, et où ces Messieurs l'attaquaient. On peut dire que dans cette discussion, le ministre russe et moi, nous étions les parties, et où le prince de Metternich, avec une adresse infinie et un ménagement honorable pour moi, jouait le rôle de juge de paix; et j'ai pu croire que les instances et les importunités de l'empereur de Russie ont seules pu forcer ce ministre habile à se mêler de cette affaire. Il m'a rappelé très-souvent ceci: *Moi seul, je puis dans cette discussion paraître comme impartial, puisque d'un côté j'ai rendu justice à vos cantons en désapprouvant notre ministre, et que de l'autre, je suis chargé par mon empereur de me mêler de cette affaire; dans les démêlés suisses es deux cabinets ont toujours suivi la même ligne et fait cause commune.* J'aurais déchargé en cette occasion mon cœur du poids

(1) Ces paroles du grand ministre autrichien sont dignes de remarque et contrastent avec les principes étroits et intéressés des auteurs de la Restauration de 1814.

qui m'oppressait et j'aurais dit franchement ce que je pensais sur la conduite des ministres en Suisse. Il m'a fallu toute ma philosophie, et surtout la pensée que lorsqu'en diplomatie on s'abandonne à la colère et qu'on suit l'impulsion du moment et qu'on ne considère pas l'ensemble de sa mission, on peut facilement gâter par une indiscretion et un mouvement irréfléchi toute la négociation et entraver par la faute l'objet de ses vœux. Je voyais le glaive des constitutions cantonales toujours suspendu sur ma tête; il était de mon devoir de l'écarter. « Enfin, leur dis-je, Messieurs, que désirez-vous de moi? Je ne suis point député de Fribourg, mais envoyé de la Suisse. » — Ils répondirent : « *Que vous trouviez et communiquiez à votre gouvernement un moyen de détruire la fâcheuse impression qu'a faite l'article susmentionné, inséré dans les gazettes, et que satisfaction soit rendue au ministre russe.* » — Dans ce cas-là, leur dis-je, je vous prie de me faire adresser une note que je n'envisagerai, comme vous le désirez, que comme confidentielle; ils me la promirent.

169. Ils reprirent le tableau de la Suisse, et répétèrent que nous n'aurions pas pu nous arranger entre nous; je répliquai que je n'étais pas de cet avis et finis par dire que, nous, les cantons aristocratiques, nous avons toujours votre histoire devant les yeux, et qu'à chaque page nous éprouvions un sentiment bien pénible, que le souvenir de ce que nous avons été, joint à la perspective de ce que l'avenir nous présentait, ne pouvait qu'affliger tout bon Suisse. — Ils me répondirent simultanément qu'on ne pouvait jamais, surtout après une subversion de choses aussi forte, revenir à ce qu'on avait été. Je pris congé de ces deux Messieurs, en les assurant que je donnerais les mains en mon particulier à tout ce qui pouvait allier l'honneur, la dignité et l'autorité de mon gouvernement avec la déférence que je devais aux deux monarques qu'ils représentaient.

J'ai appris de source certaine que l'empereur Alexandre a été d'une fureur à ne pas se posséder, lorsqu'il a appris l'insertion de l'acte de Capo d'Istria. Au moment, où l'on croyait que les huit puissances allaient signer le traité qu'elles voulaient présenter à la Suisse, nous apprîmes que le tout avait été envoyé au comité des cinq pour y apporter les changements qu'une note

du cabinet de Vienne paraissait désirer. — Cette opposition répandit la consternation parmi une partie des Suisses, surtout Reinhard et Wieland.

(La suite prochainement.)

POÉSIE.

JEAN ET VÉRÈNELI.

(Imité de Hébel).

— Une seule fille a surpris
Mon pauvre cœur, je vous le dis.
Si j'avais pourtant cette fille ?
Elle est alerte et si gentille,
Et si gentille
Que je serais en paradis !

Jovine
Vérèneli, c'est vrai, me plaît,
Et dans mon cœur est son portrait :
Elle est très-franche et joviale ;
Pour son teint blanc point de rivale ;
Point de rivale
Pour ses beaux yeux d'un bleu parfait.

Aussi de loin, quand je la vois
Avec son port, son frais minois,
Le feu me monte à la figure ;
Je tremble tout, je vous le jure ;
Je vous le jure,
Mon pauvre cœur est aux abois.

Là, vers le puits, mardi matin,

Elle m'a dit deux mots enfin :

— Jean, je ne peux lever ma seille,

Aide-moi.... Mais comme une vieille,

Comme une vieille

Tu trembles, Jean; est-ce un chagrin?

— Pourquoi me taire en ce moment?

Je n'ai rien dit. Oh! si seulement

J'avais ouvert toute mon âme;

Elle aurait vu ma vive flamme,

Ma vive flamme;

Mais j'ai pensé si lentement.

Alors je veux de suite aller

La voir, tâcher de lui parler....

Elle est là-bas vers la salade....

Si point de mot à moi, malade,

A moi, malade,

Ne dit.... je vais pour m'enroler.

Je le sais bien, pauvre je suis;

Mais le faux gain toujours je fuis.

D'un beau garçon j'ai la prestance,

Et bien des yeux, à ma présence,

A ma présence,

Sans me vanter j'ai vu séduits.

— Qui bouge là, dans le buisson?

Et d'où vient-il ce joyeux son

Qui fait trembler le vert feuillage?

Je crois, c'est lui, c'est son visage;

C'est son visage;....

Que me veut-il ce bon garçon?....

Me voici donc, je suis à toi,

Puisque c'est vrai tu veux de moi.

De bien m'aimer je te soupçonne,

Je m'en doutais depuis l'automne,
Depuis l'automne.
Pourtant mardi, j'en eus la foi.

Mon bon ami, tu n'as pas d'or;
Mais pour nous deux c'est mieux encor :
Ton âme est pure et noble et belle;
Actif, prudent, ta vie est telle,
Ta vie est telle
Qu'elle vaut mieux qu'un grand trésor.

— Véréneli, quel doux bonheur !
Est-ce bien vrai ? pour moi ton cœur !...
Tu m'as sorti du purgatoire ;
Je me mourais tu peux le croire ;
Tu peux le croire
Pour moi va luire un temps meilleur.

Ch^s. JACCOTTET.

MONSIEUR DE BELLEVERVE.

Je suis poète, ou du moins c'est tout comme,
Car mes amis m'accordent ce don-là,
Et chacun d'eux avec orgueil me nomme
Plus grand qu'Homère, Horace, et cetera.

Est-il question des plaisirs de la table,
J'ai des chansons pour la vigne et son dieu,
Et dans ma verve heureuse autant qu'aimable
Les gais buveurs puisent un nouveau feu.

Lorsque l'amour me verse son délire
Rien n'est si doux que le son de ma voix :
Mon vers alors et murmure et soupire
Comme un ramier qui pleure au fond des bois.

Mon âme nage en de saintes ivresses,
Rêve bonheur loin des regards jaloux,
Serments d'amour, mutuelles promesses,
Et sur le soir nocturnes rendez-vous.

Faut-il chanter l'amour de la patrie,
Mon sang s'allume et mon cœur transporté
A flots déborde, et ma bouche s'écrie :
Mort aux tyrans ! Vive la liberté !

Je me démène au fort de la bataille,
Couvert de feu, de fumée et de sang,
Et l'on entend résonner la mitraille
Dans le fracas de mon vers frémissant.

Nul mieux que moi ne dépeint la nature
Et le réveil de la terre au printemps,
Quand de nouvelle et riante verdure
Mai vient orner et les bois et les champs.

J'ai des accents pour le bruit de l'orage,
Pour le fracas des torrents écumeux,
Pour le ruisseau coulant sous le feuillage,
Pour les douleurs du pasteur amoureux.

Je suis gaiement les brunes moissonneuses,
Faucille en main, au milieu des guérets,
Et m'associe au chant des vendangeuses
Pour célébrer l'automne et ses bienfaits.

Quand vient l'hiver et son triste cortège,
Ma muse en prise avec le gel piquant,
Pleure des vers qui maudissent la neige,
Le noir brouillard, les frimats et le vent.

On peut encor trouver chez moi l'étoffe
D'un écrivain didactique et savant,

Etablissant d'un ton de philosophe
Les lois du monde et de l'entendement.

Après avoir fait un poème épique
Pour célébrer plus d'un roi chevelu,
Je me suis pris à la métaphysique
Et j'ai rimé le vide et l'absolu.

Dans le creuset du livide chimiste,
Dans l'appareil de l'adroit physicien,
Sous le scapel du froid anatomiste
Et le compas du mathématicien,

Mon œil a lu mille choses sublimes
Qui tour à tour viennent orner mes vers,
Et sans façon pour fournir à mes rimes,
Je mets à sec le monde et l'univers.

Rien ne m'arrête, et ma verve défie
Aucun sujet de la mettre à quia;
Car on l'a dit, je suis en poésie
Plus grand qu'Homère, Horace, et cetera.

J.-A. V.

UN ORATEUR DE SALON PUBLIC

(Traduit de l'anglais de Boz Dickens).

Nous avons un soir traversé en flâneurs Oxford-Street, Holborn, Cheapside, Coleman-Street, Finsbury-Square, etc., dans l'intention de revenir par Pentonville et New-road, lorsque pressés d'une soif assez ardente et du besoin de nous reposer cinq ou dix minutes, nous rebroussons chemin pour nous rendre et nous désaltérer à l'aide d'un verre d'ale dans une vieille, paisible et respectable auberge, située à peu de distance de City-road, que nous nous rappelions avoir dépassée un instant auparavant. La maison n'était pas un de ces palais illuminés, au vernis français, au stuc brillant, mais une modeste auberge du vieux temps, avec un vieux petit comptoir et un vieux petit aubergiste qui, avec sa femme et sa fille, taillées au même patron, était commodément assis dans le susdit comptoir; c'était encore une bonne petite chambre avec son feu pétillant à l'abri d'un immense écran, de derrière lequel apparut la jeune dame, lorsque nous eûmes marqué le désir d'obtenir un verre d'ale.

— N'entrez-vous pas dans le salon, Monsieur, dit la jeune dame d'un ton séduisant.

— Vous feriez mieux d'entrer dans le salon, Monsieur, dit le vieux petit aubergiste en reculant sa chaise et se présentant à l'un des côtés de l'écran pour examiner notre mine.

— Vous feriez beaucoup mieux de passer dans le salon, Monsieur, dit la vieille petite dame en avançant subitement sa tête de l'autre côté de l'écran.

Nous jetons un léger coup d'œil autour de nous, comme pour témoigner notre ignorance topographique au sujet du lieu tant recommandé. Le vieux petit aubergiste s'en aperçoit, se précipite hors de la petite porte du petit comptoir et nous introduit aussitôt dans le salon même.

C'était une vieille chambre sombre, aux lambris de chêne, au plancher sablé et au manteau de cheminée élevé. Les parois

étaient ornées de trois ou quatre estampes coloriées, dans des cadres noirs, représentant chacune un combat naval, avec deux bâtiments de guerre aux prises, engagés dans une lutte acharnée, à une certaine distance un ou deux autres, sautant en l'air, et, sur le devant une collection confuse de mats brisés et de jambes bleues se dressant hors de l'eau. Au centre de la chambre un bec de gaz et un cordon de sonnette descendaient du plafond; de chaque côté se trouvaient trois ou quatre tables longues mais étroites, derrière lesquelles étaient disposées une rangée serrée de ces chaises de bois luisantes et polies, particulières à ces établissements. La vue monotone de ces planches sablées était relevée par la présence accidentelle d'un crachoir, et un tas triangulaire de ces meubles si utiles ornait les deux coins les plus retirés de l'appartement.

A la dernière table, près du feu, le visage tourné vers la porte du fond de la chambre était assis un homme aux formes robustes, âgé d'environ quarante ans; ses cheveux noirs, roides et courts se pressaient en se frisant autour de son front large et relevé; quelque chose d'autre que l'eau et l'exercice avait communiqué à son visage une teinte quelque peu enflammée. Il fumait un cigarre, ses yeux se fixaient au plafond avec cet air plein d'assurance d'un oracle, auquel on pouvait reconnaître le chef politique, l'autorité dominante, le conteur universel de l'endroit. Il venait évidemment d'accoucher de quelque sentence profonde, car le reste de la société, chacun à sa pipe ou à son cigarre, lâchait ses bouffées de tabac, plongé dans une espèce d'abstraction solennelle, comme sous le poids écrasant de la grandeur du sujet en discussion.

A la droite du héros était assis un Monsieur d'un âge avancé, sa tête blanchie était couverte d'un chapeau brun à larges bords, à sa gauche se trouvait un homme au nez pointu et aux blonds cheveux, vêtu d'un surtout brun, descendant jusqu'aux talons; il donnait alternativement à sa pipe une bouffée de tabac, et à l'homme au visage rubicond un regard d'admiration.

— Très-extraordinaire, dit le blondin après une pause de cinq minutes. Un murmure d'approbation parcourut l'assemblée.

— Pas du tout extraordinaire, pas du tout, dit la face rubiconde en sortant soudain de sa rêverie et se tournant vers le

blondin aussitôt qu'il eut parlé : — Pourquoi serait-ce extraordinaire, pourquoi est-ce extraordinaire, prouvez-le que c'est extraordinaire ?

— Oh ! si vous en venez là, dit le blondin.

— Venez là, s'écria la face rubiconde ; mais il faut en venir là. Nous nous trouvons aujourd'hui à une calme élévation de perfectibilité intellectuelle et non point dans les sombres retraites de la stupidité. Des preuves, voilà ce que je demande, — des preuves, et non point des assertions dans ces temps de révolution ; tous ces Messieurs, qui me connaissent, connaissent aussi la nature et l'effet de mes observations quand il s'agissait dans la société représentative de découverte du faubourg d'Oldstreet, de recommander un candidat pour cette ville du Cornwall là-bas, — j'oublie son nom. M. Snobee, disait M. Wilson, est l'homme qu'il faut pour représenter le bourg au parlement. — Prouvez-le, disais-je. — C'est un ami des réformes, reprenait M. Wilson. — Prouvez-le, disais-je. — Partisan de l'abolition de la dette nationale, adversaire acharné des pensions, avocat inconciliable des nègres ; il veut la réduction des sinécures, la permanence du parlement, l'extension de rien, sauf le suffrage universel, répliquait M. Wilson. — Prouvez-le, disais-je. Et il ne put le prouver, ajouta la face rubiconde en regardant autour de lui d'un air triomphant ; et le bourg ne le choisit pas ; et si vous appliquez ce principe dans toute son extension, vous n'auriez point de dettes, point de pensions, point de sinécures, point de nègres, point de rien. Et alors arrivés à cette élévation de la perfectibilité intellectuelle, après avoir atteint le point culminant de la prospérité générale, vous pourriez défier toutes les nations de la terre et vous dresser avec une orgueilleuse confiance en votre sagesse et votre supériorité. — Voilà mon argument, tel a toujours été mon argument. Et si j'étais membre des communes, demain, je les ferais trembler dans leurs souliers avec cela ; et l'homme à la face rubiconde frappa violemment la table de son poing fermé, comme pour ajouter du poids à sa déclaration et se mit à fumer comme une brasserie.

— Eh bien ! dit l'homme au nez pointu, en baissant la voix et s'adressant à toute la compagnie, j'ai toujours dit que de tous les Messieurs que j'ai le plaisir de trouver dans ce salon, il n'en

est point dont la conversation me plaise autant que celle de M. Rogers, et dont la société soit aussi instructive.

— Société instructive! dit M. Rogers, car c'était l'homme à la face rubiconde. Vous pouvez bien dire que je suis une société instructive, car je vous ai tous instruits en quelques points; quant à ma conversation, telle que M. Ellis l'a dépeinte, il ne m'appartient pas d'en juger. Vous êtes, Messieurs, les meilleurs juges là-dessus; mais, quand je vins dans cette paroisse, et pour la première fois, entrai dans ce salon, personne ne savait qu'il fût un esclave, comme vous le savez tous maintenant que vous vous débattez sous le joug. Inscrivez cela sur ma tombe, et je suis satisfait.

— Oh! pour ce qui est de l'inscrire sur votre tombe, dit un petit fruitier, un peu grassouillet, vous pouvez y faire crayonner ce que bon vous semblera pour votre argent, en tant que cela vous concerne, vous et vos affaires; mais, quand vous venez nous parler d'esclaves et de pareilles injures, vous feriez mieux de les garder pour vous, car je n'aime pas à m'entendre corner chaque soir ce nom aux oreilles.

— Vous êtes un esclave, dit la face rubiconde, et le plus pitoyable de tous les esclaves.

— C'est assez triste si je le suis, interrompit le fruitier; je n'ai, en effet, rien vu des vingt millions payés pour l'émancipation.

— Oui, un esclave volontaire, hurla la face rubiconde, devenant pourpre du feu de l'éloquence et de la contradiction; — vous qui renoncez au droit naturel le plus cher de vos enfants, qui êtes sourd à la voix sacrée de la liberté, elle vous implore, elle fait appel aux sentiments les plus intimes de votre cœur, en vous montrant vos enfants dénués de tout secours, mais c'est en vain.

— Prouvez-le, dit le fruitier.

— Prouvez-le, ricana la face rubiconde. Quoi! pliant sous le joug d'une oligarchie insolente et factieuse, écrasé sous la force de lois cruelles; gémissant sous le poids de la tyrannie et de l'oppression, et cela sous tous les points, sous tous les côtés, sous tous les rapports. Prouvez-le! — La face rubiconde s'arrêta subitement, ricana en mélo-drame et ensevelit à la fois sa figure et son indignation dans son pot d'ale.

— Oh! certainement, M. Rogers, interrompit un gros courtier, au large gilet, dont les yeux étaient fixés sur ce foudre d'éloquence pendant tout le temps qu'il parlait. Oh! certainement, dit le courtier avec un soupir, c'est le fait.

— Sans doute, sans doute, dirent plusieurs membres de la société, qui y entendaient à peu près autant que le courtier lui-même.

— Vous feriez mieux de le laisser tranquille, Tommy, dit le courtier au petit fruitier en manière d'avis; il sait vous dire l'heure qu'il est à l'horloge sans regarder à l'aiguille des minutes, certes oui, il le sait; essayez sur quelque autre point, mais là-dessus cela n'ira pas, Tommy.

— Qu'est-ce que l'homme? continua le rubicond spécimen de l'espèce, en faisant sauter avec indignation son chapeau de la cheville fixée à la paroi. Qu'est-ce qu'un Anglais? Doit-il être foulé aux pieds par tout oppresseur? Doit-il être écrasé selon le bon plaisir du premier venu? Qu'est-ce que la liberté? Ce n'est pas une armée permanente. Qu'est-ce qu'une armée permanente? Ce n'est pas la liberté. Qu'est-ce que le bonheur universel? Ce n'est pas la misère universelle. Est-ce que la liberté c'est l'impôt sur les croisées? Est-ce que la chambre des lords, c'est la chambre des communes? Et la face rubiconde se laissa emporter à une phrase éclatante, où les mots les plus distingués étaient ceux de lâche, d'oppresseur, de violent et de sanguinaire; puis, enfonçant avec indignation son chapeau sur les yeux, il quitta la chambre, dont il referma violemment la porte sur lui.

— Quel homme remarquable! dit l'homme au nez pointu.

— Quel brillant orateur! ajouta le courtier.

— Quelle force puissante! dirent tous, excepté le fruitier, et, en le disant, tous les membres secouèrent mystérieusement la tête, et se retirèrent l'un après l'autre en nous laissant seuls.

Si nous avions suivi l'usage établi en pareille circonstance, nous serions aussitôt tombés dans une profonde rêverie. La vue antique de la chambre, le vieil encadrement des murailles, la cheminée noircie par le temps et la fumée nous auraient transportés d'au moins un siècle en arrière, et nous eussions rêvé jusqu'à ce que le pot d'étain sur la table et le vase à bière sur le feu nous eussent apparu pour nous raconter une longue his-

toire des temps passés. Mais quelles qu'en fussent les raisons, nous n'étions nullement d'humeur romantique; en vain nous nous efforçâmes de donner de la vie à ces meubles, ils restèrent immobiles, obstinés et intraitables. Réduits à la nécessité désagréable de rêver de choses ordinaires, nos pensées se portèrent de nouveau sur l'homme à la face rubiconde et sur son étalage oratoire.

C'est une race nombreuse que ces faces rubicondes; il n'est pas de salon, pas de club, pas de société de bienfaisance, pas d'humble compagnie de toute espèce qui n'ait son homme à face rubiconde. Ce sont de ces têtes sans cervelle qui font grand tort à leur cause, quelque bonne qu'elle soit. Nous avons pris ce spécimen pour y reconnaître les autres; nous en avons tiré la copie et l'avons déposée dans ces lignes.

Dr Alex. MAURON.

COURS GRADUÉ D'INSTRUCTION CIVIQUE.

Nous avons déjà, en 1852, emprunté aux manuscrits de M. le professeur Bornet quelques chapitres de son ouvrage sur les *Devoirs du Citoyen*, encore attendu par les instituteurs et par le public. L'ouvrage est au moment de paraître; nous nous bornons en attendant à citer encore le chapitre premier de la 4^{me} partie que nous avons trouvée aussi instructive qu'attachante.

R...

LEÇONS POUR LA JEUNESSE

sur les institutions suisses.

Il est difficile que les Etats qui s'assemblent soient de même grandeur et aient une puissance égale. La république des Lyciens était une association de vingt-trois villes : les grandes avaient trois voix dans le conseil commun, les médiocres deux, les petites une... Elles payaient les charges selon la proportion des suffrages.

S'il fallait donner le modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie...

Comme les républiques pourvoient à leur sûreté en s'unissant, les Etats despotiques le font en se séparant et en se tenant pour ainsi dire seuls.

MONTESQUIEU, *Esprit des lois.*

INTRODUCTION.

§ 1.

Il fut un temps, c'était au moyen-âge, où l'on affirmait que l'homme, que même le chrétien libre par l'Évangile, ne pouvait être autre chose que maître ou sujet, seigneur ou serf, et tout au moins protecteur ou protégé. La liberté et la fraternité humaine, nul n'osait les invoquer dans la société politique.

Les droits du plus grand nombre demeuraient supprimés en faveur de quelques-uns : la vérité sur ce point, pensée était une idée honteuse ; exprimée, une parole criminelle. Elle dormait comme un tronc en apparence privée de sève, comme un arbuste dépouillé de sa verdure par des insectes malfaisants. La nature, ou plutôt la Providence divine la réveilla un jour dans nos montagnes ; on vit renaître l'esprit de liberté comme un rejeton vigoureux ; on le vit grandir et se fortifier sous l'inclémence du temps et au souffle même de la tempête.

Les empereurs d'Allemagne se disaient protecteurs souverains de certains cantons qui font partie du territoire actuel de la Suisse. Les peuples de ces cantons ne furent d'abord guère gênés par cette souveraineté imaginaire ; ils ne ressentirent guère non plus les effets de cette protection. La puissance impériale était absente ; ils pouvaient vivre à leur gré, et ils avaient le soin de leur propre défense.

Mais un jour ceux qui s'appelaient leurs maîtres voulurent opprimer, dépouiller, dégrader ces hommes à qui l'expérience avait appris la liberté, chez qui la liberté avait développé le courage et le patriotisme.

Les montagnards d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald se soulevèrent alors en s'écriant : " Nous sommes libres ! Liberté ! indépendance ! „

Ligués entre eux pour la défense de leurs droits d'hommes et de citoyens, ils soutinrent une lutte héroïque contre le despotisme impérial et en sortirent victorieux.

Cet exemple encouragea les peuples voisins et les attira dans l'alliance. Autour de ces trois glorieux cantons se forma peu à peu le faisceau des Etats de la Confédération suisse, qui résista à plusieurs guerres dangereuses, à bien des dissensions, souvent plus dangereuses que les guerres nationales.

Cependant tous les membres de la Confédération n'adoptèrent ou ne conservèrent pas sans réserve les principes et les sentiments qui avaient fait le salut des cantons primitifs. Plusieurs se sont montrés plus amis de l'indépendance que de la liberté intérieure. A côté des démocraties pures, l'on voyait des aristocraties et des républiques qui, à l'exemple des ennemis qu'elles avaient combattus, voulurent avoir et eurent à leur tour des vassaux et des sujets conquis. Les gouvernements étant parvenus à immobiliser le pouvoir, à implanter le privilège, la Suisse se trouva enfin aussi éloignée de l'ancien esprit de liberté que des progrès de l'esprit moderne qui avait pénétré la conviction publique dans les pays les plus monarchiques de l'Europe. Enfin, sans savoir les améliorer, les modifier selon les temps et les besoins, elle avait usé ses institutions. Aussi, quand les révolutions arrivèrent, se trouva-t-elle enchaînée à toutes les vicissitudes des Etats démoralisés et vieilliss.

De là les fatales expériences, les humiliations, les pénibles déchirements que la Suisse a dû subir avant de retrouver dans la démocratie la base où doivent s'affermir les nouvelles lois nationales qu'elle s'est données.

Voici comment M. Marro esquisse toute l'histoire des alliances entre les cantons :

“ En 1291 les habitants, soit les populations des pays de Schwytz, Uri, Unterwald s'unirent par un serment solennel pour se soustraire à la domination impériale et à la tyrannie des baillis, gouverneurs de l'empire. Leurs efforts ayant été couronnés de succès, divers autres pays voisins se joignirent à cette fédération; Lucerne, Zurich, Zug, Glaris et Berne furent successivement reçus dans l'union. Ces pays, avec les trois premiers, formaient l'union des huit cantons

qui a subsisté jusqu'en 1484. Depuis cette époque jusqu'en 1534 entrèrent dans la Confédération, Soleure, Fribourg, Bâle, Schaffhouse et Appenzell. Tous ces pays confédérés formaient l'union des treize cantons jusqu'en 1798. Diverses villes et pays voisins étaient liés à la Confédération par des alliances offensives et défensives, tels que le pays de St-Gall, les Grisons, le Valais, Neuchâtel, Genève, l'Evêché de Bâle et Mulhouse. Ces pays et ces villes étaient des *alliés*, mais non des confédérés.

» En 1798, la Suisse fut occupée par les armées de la République française; la Confédération, c'est-à-dire, la fédération des cantons fut abolie et il fut formé une République helvétique *une et indivisible*.

» Après 2 ou 3 ans de guerre intestine et la guerre des Français contre les Autrichiens et les Russes sur le territoire suisse, la République helvétique fut dissoute; un nouvel ordre de choses fut établi par la médiation du général Bonaparte, alors premier consul de la République française; les gouvernements cantonaux et la fédération de ces cantons furent rétablis, cinq nouveaux cantons furent reçus dans l'union: Saint-Gall, jusqu'alors principauté, les pays de Vaud et d'Argovie jusqu'alors sujets de Berne, la Thurgovie, gouvernée en bailliages par divers cantons, les Grisons et le Tessin entrèrent dans la Confédération. Ces dix-neuf cantons existèrent, ensuite de l'acte de *médiation*, de 1803 jusqu'à 1815.

» A cette époque le passage et la présence des troupes des puissances alliées qui allaient occuper la France favorisèrent le rétablissement de l'ancien ordre de choses.

» Le 7 août 1815, fut conclu le nouvel acte d'union des cantons, appelé *Pacte fédéral*, dans lequel furent encore reçus Genève, Neuchâtel et le Valais, dès lors vingt-deux cantons.

» Bien qu'en 1830 une grande partie des Constitutions cantonales aient subi une réforme dans un esprit libéral, le Pacte de 1815 continua de subsister. Cependant depuis 1830, à plusieurs reprises, la demande fut faite en Diète de réviser ce Pacte.

» En 1848, après la dissolution de l'alliance séparée (Sonderbund), on parvint à obtenir une majorité d'Etats pour cette réforme, et le 12 septembre 1848 parut enfin la Constitution fédérale actuelle..»

Heureusement enfin, ce dernier Pacte fédéral est, comme le premier Pacte suisse, l'œuvre d'un peuple jaloux de sa liberté et de

son indépendance; heureusement aussi, il consacre les progrès du droit et de la civilisation.

Le Pacte de 1815 et celui de 1848.

§ 2.

Il ne suffit plus aux peuples suisses que leurs gouvernements, quels qu'ils soient, vivent réunis par une alliance offensive et défensive; le besoin de la liberté et de la sécurité collective n'est pas le seul qu'ils éprouvent; il leur faut une existence politique plus régulière, plus conforme aux principes d'union, de liberté, d'égalité, de bonne économie qui ont pénétré partout, qui forment le fond de la pensée, de la conviction commune. Les événements de 1847 ont offert à la Suisse l'occasion de réformer des institutions qui ne répondaient point à ses besoins, de proclamer ce qu'elle est désormais, c'est-à-dire une nation non plus seulement républicaine, mais républicaine et démocratique. Depuis le 12 septembre 1848, la Suisse forme une *démocratie fédérative*.

Elle a resserré le lien fédéral qui existait surtout entre les Etats, et qui unit aujourd'hui de plus près les peuples et les citoyens.

Précédemment la Confédération demandait de chaque Etat l'accomplissement d'un petit nombre de devoirs déterminé, et, en revanche, elle protégeait sans examen son gouvernement intérieur; aujourd'hui, elle ouvre de plus une large sphère aux droits et aux devoirs des citoyens suisses, et garantit à chaque peuple des institutions démocratiques.

Le Pacte de 1815 disait : " *Les 22 cantons souverains de la Suisse.... se réunissent pour maintenir leur liberté et leur indépendance.... ils se garantissent réciproquement leurs institutions, telles qu'elles auront été garanties par l'autorité suprême de chaque canton.* "

Le Pacte de 1848 pose un autre principe; il s'exprime ainsi:

LES PEUPLES des vingt-deux cantons souverains de la Suisse, unis par la présente alliance, savoir : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald (le Haut et le Bas), Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, Bâle (Ville et Campagne), Schaffhouse, Appenzell (les deux Rhodes), St-Gall, Grisons, Argovie,

Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève FORMENT DANS LEUR ENSEMBLE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

Une différence essentielle résulte de la comparaison de ces deux articles correspondants.

Sous les deux Pactes, les cantons demeurent souverains, mais leur souveraineté est, sous le dernier, profondément modifiée dans son exercice. Elle a cédé à un gouvernement central tout ce qui, dans les mains de celui-ci, devait être utile à l'union : à la force, à l'économie publique, à la liberté civile, politique et religieuse; la souveraineté cantonale en est donc d'autant moins complète et, pour ainsi dire, moins indépendante; en d'autres termes, elle est diminuée sur un point de ce qu'elle a porté sur un autre, de toute la part qu'elle a prêtée à l'autorité centrale.

Nul ne regrettera cette diminution de pouvoir plus apparente que réelle, s'il considère que les cantons ont acquis par là des moyens sociaux dont aucun d'eux en particulier n'aurait pu obtenir la jouissance. Ils ont fait ce que font des spéculateurs sensés, en mettant en commun leurs ressources pour exécuter une utile entreprise.

Dans une confédération d'Etats, l'association ne touche que quelques points conventionnels, la souveraineté reste entière à tous les membres.

Dans un Etat fédératif, l'autorité prééminente est l'autorité centrale; tout ce qui n'est pas réservé par elle demeure comme la part de chaque Etat particulier.

Le Pacte de 1848 est un terme moyen entre l'*Unitarisme*, porté à négliger certains intérêts spéciaux qui ne peuvent aboutir au centre des affaires, et le *cantonalisme*, dont le vice principal est de céder souvent à l'égoïsme local, au détriment des intérêts généraux de la patrie.

Sous l'ancien Pacte, trois cantons, Zurich, Berne et Lucerne, avaient le privilège de posséder tour à tour le gouvernement fédéral. Chacun de ces cantons était Directeur à tour de rôle pendant deux ans, et son pouvoir exécutif devenait pouvoir exécutif fédéral. Le canton Directeur (*Vorort*) recevait chaque année en session ordinaire le Corps législatif fédéral (la *Diète*), le con-

voquait plus souvent au besoin, lui donnait son président, et demeurait exclusivement chargé des affaires fédérales en l'absence de ce corps.

La Diète était formée de députés qui y représentaient les cantons et les demi-cantons.

Pour les affaires ordinaires, les décisions s'y prenaient à la majorité des voix; mais on n'attribuait à chaque canton ou à sa députation qu'une seule voix.

Les membres de cette assemblée venaient tous y remplir un mandat impératif; ils votaient d'après les *instructions* qu'ils avaient reçues; ils n'avaient, en dehors de la tractation des affaires ordinaires fixées par le Pacte, d'autre compétence que celle qui leur était expressément déléguée par leurs gouvernements. Ainsi, les cantons discutaient dans les Diètes, comme dans un congrès, par des représentants liés à leurs instructions; ils se réservaient même la ratification des décisions dans les questions importantes; ce qui entraînait des longueurs, et souvent de grandes complications dans les affaires.

D'un autre côté, cette manière de procéder ne laissait pas de présenter quelques avantages, surtout lorsqu'il s'agissait de certaines relations avec l'étranger.

Il est vrai que les questions étaient toujours discutées pour ainsi dire publiquement par les cantons, et en Diète par les députés, selon des directions données et souvent connues d'avance, que dès lors, il n'y avait plus possibilité de garder ce qu'on appelle le *secret diplomatique*, souvent fort utile.

Mais aussi cette manière de procéder, essentiellement claire, franché et lente pouvait surtout être utile comme moyen de *temporisation*. La franchise convient aux gouvernements loyaux, la lenteur à ceux qui ont souvent plutôt le droit que la force pour eux. Elle est une arme défensive; elle donne aux passions le temps de se calmer, aux circonstances celui de changer; gagner du temps, c'est souvent tout gagner, surtout lorsque, n'ayant point d'ambition soi-même, il ne s'agit que de résister à celle d'autrui.

La sagesse des hommes qui gouvernent doit aujourd'hui suppléer en ce point à l'ancienne sagesse des choses. Nous sommes

devenus plus forts, plus libres dans nos mouvements, mais aussi plus exposés en quelque sorte à la pression extérieure, aux entraînements et à la vivacité des conflits. La Suisse a vu plus d'une fois des difficultés internationales s'aplanir par l'effet du temps qui changeait les situations.

Les relations diplomatiques sont aujourd'hui plus régulières, et les affaires intérieures ne s'éternisent plus dans les protocoles.

Le Pacte n'avait établi d'autre droit judiciaire que l'*arbitrage fédéral*, pour régler les différends entre les cantons. Chaque partie choisissait ses arbitres parmi les magistrats d'autres cantons. La sentence des arbitres était sans appel et la Diète, au besoin, la faisait exécuter.

Le nouveau Pacte a établi une *administration judiciaire fédérale*.

La Constitution suisse et celle des Etats-Unis.

§ 3.

La Constitution fédérale de 1848, fondée sur la démocratie représentative et la représentation de l'individualisme cantonal, établit un système de pouvoirs qui correspond à l'unité et à la diversité, à la centralisation et à la spontanéité particulière que suppose ce double principe.

L'exemple du gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, consacré par l'expérience de 66 années d'une liberté glorieuse et prospère, paraît n'avoir pas été sans influence sur l'organisation de nos nouvelles institutions fédérales. Il était utile et honorable de profiter de cet exemple. La démocratie et la liberté ont partout le même esprit et le même but; en tenant compte de ce qui est légitimement dû aux mœurs de chaque peuple, à la position spéciale de chaque pays, elles peuvent user partout des mêmes moyens principaux, surtout lorsque ceux-ci sont justifiés par la saine raison et par la pratique.

Il y a en Suisse, comme dans l'Union d'Amérique, deux espèces de gouvernements : l'une formée par le gouvernement fédéral qui est celui de la *nation*; l'autre, par les gouvernements des Etats qui sont plus spécialement ceux de la *société*.

Le principe qui sépare leurs attributions est celui-ci : Tout

ce qui n'est pas réservé au gouvernement fédéral par la Constitution, appartient aux gouvernements des cantons ou des Etats particuliers.

L'exercice du pouvoir suprême est principalement attribué, dans les deux pays, au corps de la représentation nationale, qui s'appelle *Congrès* en Amérique et, en Suisse, *Assemblée fédérale*. Cette représentation nationale dans l'un et l'autre gouvernements forme deux chambres : une première chambre résultant de l'élection directe et proportionnelle à la population, une seconde formée par la délégation des Etats et dont la nomination appartient aux gouvernements particuliers.

En Amérique, le président de l'Union, nommé dans une élection populaire indirecte, participe au pouvoir législatif. Il peut proposer des lois aux chambres et a le droit d'exercer le *veto* suspensif sur les lois nouvelles. Lorsqu'une loi a été désapprouvée par lui, elle ne peut être mise en vigueur qu'après qu'elle a obtenu la majorité des deux tiers dans chaque chambre.

Il a le commandement des forces de terre et de mer. Il nomme les ambassadeurs et tous les principaux fonctionnaires. Il exerce en outre le pouvoir exécutif, sous la surveillance du Sénat (Chambre des Etats), avec des ministres qui ne dépendent que de lui seul.

En Suisse, le pouvoir exécutif est exercé par un conseil dont la nomination appartient aux corps représentatifs réunis. Ce conseil ne jouit point du droit de *veto* sur les lois, et son président n'a, outre sa priorité dans le conseil, aucune autorité particulière.

Aux Etats-Unis, le pouvoir judiciaire est confié à une cour suprême nommée par le Président, et à des cours inférieures, établies par le Congrès. Toutes ces cours sont formées de juges inamovibles; leur compétence est très-vaste : elles jugent toutes les causes qui prennent *naissance dans les lois fédérales*. Le juge a le droit de prononcer sur la constitutionnalité des lois, c'est-à-dire le droit de préférer dans l'occurrence une disposition générale de la Constitution à une disposition spéciale d'un Code qui paraît y être contraire.

En Suisse, le pouvoir judiciaire a une action moins impor-

tante dans le gouvernement fédéral, ses membres sont nommés à courts termes; il n'a aucune attribution en ce qui concerne le droit public et l'examen des lois.

Pouvoir législatif fédéral et ses attributions

§ 4.

Nous avons vu en somme quelle est la part dans les attributions de la souveraineté qui appartient au gouvernement fédéral, et quelle est la part qui appartient aux cantons. Dans une étude spéciale de la Constitution suisse, nous examinerons les pouvoirs qu'elle établit comme organes de la souveraineté fédérale, nous indiquerons la compétence de ces pouvoirs, et le reste de la Constitution nous montrera les conditions et les limites dans lesquelles doit s'exercer l'action de l'autorité centrale dans la Confédération.

La première autorité du gouvernement national de la Suisse est l'*Assemblée fédérale* (60¹).

Cette assemblée est composée de deux sections ou conseils.

Le premier de ces conseils, qui représente directement la souveraineté populaire, prend le nom de *Conseil national*.

“ Il est composé des députés du peuple Suisse, élus à raison d'un membre par chaque 20,000 âmes de la population totale. Les fractions en sus de 10,000 âmes sont comptées pour 20,000 „ (61).

Les élections pour le Conseil national sont directes; elles se font par des collèges électoraux déterminés par l'autorité fédérale, mais qui ne peuvent chacun embrasser des populations de plusieurs cantons. Tous les citoyens laïques des cantons, à l'âge de 20 ans, sont électeurs et éligibles. Les Suisses naturalisés ne sont éligibles qu'après cinq ans de possession du droit de cité (62, 63, 64).

“ Le Conseil national est élu pour trois ans et renouvelé intégralement chaque fois „ (65).

La seconde section de l'*Assemblée fédérale*, qui représente indirectement la souveraineté cantonale de chaque Etat de la Confédération, prend le nom de *Conseil des Etats*.

(¹) Ce chiffre et ceux qui se produiront ainsi indiquent des articles de la Constitution fédérale.

Ce Conseil se compose de quarante-quatre députés nommés par les gouvernements cantonaux. Chaque canton, grand ou petit, a deux députés dans le *Conseil des Etats*. Et, là où les cantons sont partagés comme à Unterwald, à Bâle et à Appenzell, chaque demi-Etat a un député à nommer (69).

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député au Conseil national et celles de député au Conseil des Etats. La durée du mandat des membres de ce dernier conseil n'est pas déterminée par la Constitution fédérale, non plus que le mode de leur élection. Ces choses sont abandonnées aux législations cantonales, mais avec une réserve essentielle; c'est celle qui interdit aux cantons la faculté de lier, comme cela avait lieu sous l'ancien Pacte, l'opinion et le vote de leurs députés, par des instructions obligatoires pour ceux-ci.

Le *Conseil national* et le *Conseil des Etats (Assemblée fédérale)* exercent le pouvoir législatif.

Ils se réunissent en une seule assemblée pour nommer le *Conseil fédéral (Pouvoir exécutif)*, le Tribunal fédéral (*Pouvoir judiciaire*), le Chancelier, le Général en chef, le Chef de l'état-major général, les Représentants fédéraux. Ils se réunissent encore pour exercer le droit de grâce ou pour prononcer sur les conflits de compétence; alors l'*Assemblée fédérale* discute sous la direction du président du Conseil national, et décide à la majorité des membres votants (80).

Dans tous les autres cas, et en règle générale, les deux Conseils délibèrent séparément (80), mais les lois, les décrets, les arrêtés fédéraux ne peuvent être rendus qu'avec le consentement des deux Conseils (78).

Le droit d'initiative pour la proposition des lois, arrêtés, etc., appartient à chaque membre des deux Conseils, aux cantons, qui peuvent l'exercer par correspondance, au Pouvoir exécutif et administratif (Conseil fédéral), dont les membres ont voix consultative dans les deux Chambres (81, 89).....

LES NOGES DE MON COUSIN JEAN.

NOUVELLE.

I.

JEAN.

C'était en 1846. Mon cousin Jean venait d'atteindre sa vingt-quatrième année, et l'on décida qu'il fallait le marier. Plus tôt, cela ne pouvait point se faire, disait tante Rose, sa mère, car il faut avoir les oreilles essuyées pour accomplir un acte pareil. Mais Jean, que l'âge de se tordre le cou, comme il disait, fût arrivé, il ne le trouvait pas. Aux propositions de sa femme, l'oncle Samuel ajoutait : — Veux-tu donc laisser éteindre notre famille; nous n'avons que toi, et, si tu ne te maries, donc si tu n'as pas d'enfants, il n'y aura personne pour perpétuer notre nom. Et tu le sais, l'on dit que la vie de garçon est une vilaine vie. Tes oncles ont fait ainsi; mais, est-ce qu'ils ont mieux vécu? s'en sont-ils mieux trouvés? je ne le pense pas.

Les arguments de l'oncle et de la tante, tendant à engager leur fils unique à prendre femme ne convainquaient guère celui-ci; car il ne se pressait pas. Bon garçon, du reste, Jean avait ses idées à lui. Il disait : — A quoi bon me marier! — Et là-dessus une foule de faits aggravants contre le mariage venaient se presser dans son souvenir et expliquaient le — A quoi bon! tout en l'appuyant. Tel de ses amis a déjà une famille qui promet de s'agrandir encore, et le voilà gêné; tel autre a une femme coquette, qui le tourmente du matin au soir; un troisième a une épouse fort gentille, il est vrai, mais dépensière en diable, et bientôt il ne restera rien à la maison. — Oui, ajoutait Jean, si je trouvais une épouse bonne, rangée, ferme, peut-être alors je.... mais où la prendre?... au berceau! Je ne me marierai pas.

Telle était la conclusion ordinaire par laquelle se terminaient les projets de Jean chaque fois qu'il songeait à cela. Pourtant ce n'était pas qu'il n'eût pu trouver de femme à épouser. Au contraire, avec une tournure allègre, une figure avenante, des traits réguliers et une petite fortune, il ne manquait pas d'avoir été proposé par maintes bonnes mères à maintes jeunes filles, qui l'avaient déjà désiré en secret.

Il avait été décidé que Jean apprendrait un métier. Lui, docile enfant jusques-là, quoique ce ne fut point son goût, s'était soumis, et il avait été se noircir les mains et la figure dans une forge voisine, chez un ami de son père. Les désirs du bon garçon l'eussent porté à la profession de notaire. — Mais, avait dit le père : — Il y a déjà trop de gratte-papier dans notre pays. Les tabellions ne manquent pas, et, d'ailleurs, le temps de forger l'argent sans marteau ni enclume est passé. Et Jean, comme nous l'avons dit, s'était rangé à l'avis de ses parents.

Bientôt pourtant le rude métier de forgeron avait détérioré sa constitution délicate, et il avait fallu mettre de côté les instruments de fils de Vulcain. Or donc, le notariat n'étant plus lucratif, l'on songea à autre chose. Dans le bourg natal, un petit magasin de draperies étant venu, par suite de circonstances particulières des propriétaires, à être mis en vente, vite on fit cette acquisition. Puis, il fut achalandé de tout ce dont l'on pensait que l'humanité vaniteuse aime à se parer et dont elle a le plus besoin pour protéger sa faiblesse contre les vicissitudes des saisons.

Les choses étaient dans cet état au moment où notre histoire commence, c'est-à-dire en 1846. Que l'on veuille bien prendre ce qui précède pour une introduction à ce qui va suivre, malgré l'avis du poète qui veut que si l'on tient au romantisme on le mette tout dans la préface, et cela dit, nous continuons.

II.

MARIE LA BIEN-AIMÉE.

Malgré la conclusion : — Je ne me marierai point ! qui arrivait d'elle-même à la suite de ses réflexions, le cousin Jean, un jour, fort ennuyé d'être seul dans son magasin et d'avoir grandement

à faire, se dit : — Mais, je crois, pardine, que ma mère a raison et que mon père parle sensément. Il faut que je me marie; mais avec qui?... Là, voyons!... Il faudrait que je consultasse ma mère là-dessus. Non, non : les mères ont d'autres yeux que nous. Si je m'adressais à Sophie Ludin : elle est jolie, elle est riche, mais diable! elle est coquette.... Pourtant ses yeux bleus et ses cheveux blonds.... Cela me tente. Eh! que je suis fou! Et Adèle Destraz, cette piquante brune, elle m'irait mieux; tout le monde l'admire, les garçons l'envient : c'est ce qu'il me faut.... Mais qu'allais-je faire?... Est-ce qu'elle ne met pas tout sur elle, comme l'on dit? Est-ce que tout ce qu'elle gagne n'est pas employé à acheter bonnets, robes, fichus, schalls. Non, non, pas de celle-là! Et ses gourmandises! Le confiseur du coin dit qu'elle est sa meilleure pratique. Non, non, ce n'est pas ce qu'il me faut. Tout mon petit avoir y passerait. Mais, j'y pense : Mademoiselle Marie Ræmy, qui demeure en face; c'est bonne fille si modeste, si gentille, si active.... Le matin, à la pointe du jour déjà à l'ouvrage, le soir veillant encore fort avant dans la nuit. Elle seule, soutenant sa famille. Que faire?... Certains bruits ont bien couru sur ses parents..., et puis, elle est catholique..., diable, ma mère n'en voudra pas : elle aura mille raisons à avancer; mon père va jurer, faire le poing.... Pourtant, c'est celle-là, oui, celle-là. Et puis, je crois qu'elle m'aime.... Quand je monte à ma chambre, et qu'elle est près de la fenêtre, elle regarde; puis, si elle me voit, elle l'entr'ouvre un peu et elle chante ces romances que j'aime tant. L'autre jour que je l'ai rencontrée, elle a rougi; j'étais si heureux.... Il faut pourtant que j'en parle à ma mère....

Quand le cousin Jean ouvrit son cœur à sa mère, ce fut un déluge d'observations, de oh! de ah! L'oncle Samuel fit un tapage épouvantable : il renversa les chaises, brisa un vase à lait, et s'en alla à l'auberge noyer sa colère. La tante Rose disait à son fils : — Tu n'y songes pas, mon garçon! Je le sais, cette fille est active, rangée, mais tu ignores sans doute que ses parents sont tarés, et le proverbe de Lavaux dit : « De bon plant plante ta vigne, de bonne mère prends la fille; » or, sa mère ne vaut rien; tu ne sais pas le peu qu'ils ont d'où il est venu; et puis, elle est catholique : veux-tu épouser une fille qui te

méprise peut-être? Si je t'engage à te marier, il faut pourtant y regarder à deux fois, car ma grand'mère disait : « Ce que l'on fait à la hâte, on s'en repent à loisir. » Une femme pareille à cette fille, c'est le plus mauvais meuble que tu puisses placer dans notre maison.

La tante Rose continua encore longtemps sur ce ton; mais, voyant que Jean ne l'écoutait pas, elle se retira, se promettant bien de revenir sur ce sujet prochainement et de faire changer de résolution à son fils.

Jean reçut ces bordées sans s'émouvoir. Il y avait quelque chose de stoïque dans son caractère un peu froid et rêveur. Ni les larmes de sa mère, ni les démonstrations de son père ne purent le troubler. Il aimait ses parents, mais son amour était au-dessus de l'affection filiale. Aussi n'en détourna-t-il point ses vues, ne changea-t-il point ses plans. Le soir même il écrivit plusieurs lettres à Mademoiselle Marie où il lui disait mille choses tendres; mais toutes ces lettres furent aussitôt déchirées qu'elles eurent été écrites, car aucune ne le contentait.

Le même soir, à souper, la tante Rose reprit son thème du matin, elle lui dit : — Si tu prenais la fille de Monney le meunier. Il y a longtemps que j'y pense; sa mère et moi, nous sommes de vieilles amies. Dimanche passé, en allant à l'église, nous nous sommes trouvées ensemble, et elle m'a dit : — Eh bien! commère, l'on dit que vous allez marier votre garçon? — Et avec qui? ai-je répondu. — Ma foi, je ne sais pas, a-t-elle repris; on lui en donne plus d'une. — Je vous jure, ma chère, qu'il n'y a rien de vrai là-dedans; mais, puisque nous causons, je veux bien vous dire que nous l'engageons fort à chercher une femme, car il ne peut pas rester ainsi. Alors, je lui ai avoué que j'avais toujours pensé que sa Lucy pouvait te convenir, si elle y consentait. Là-dessus, la mère Monney a ajouté : — C'est là aussi mon désir, car votre fils est un brave garçon, et ma fille est un peu délicate de santé; c'est une vie de magasin qu'il lui faudrait. Mais nous étions près du porche de l'église; l'office avait commencé et nous nous sommes hâtées d'entrer. A la sortie, elle m'a invitée à aller goûter au moulin, dimanche prochain, pour causer de cela. Et voilà que tu gâtes

tous nos plans.... Et la tante Rose se prit de nouveau à pleurer à chaudes larmes.

III.

COMMENT JEAN FAIT LA COUR.

Le cousin Jean ne dort pas : il ne songeait qu'au moyen d'aller voir Mademoiselle Marie. Le lendemain, en dépit de ses parents, il franchit le seuil de la porte de la maison qui faisait face à la sienne, gravit trois rampes d'escaliers, heurta, et il fut introduit par un petit garçon de onze ans, frère de Marie.

La jeune fille, en jaquette blanche, était assise près de sa fenêtre, la tête penchée sur son ouvrage, une robe qu'elle devait achever pour le soir même. Son étonnement fut grand lorsqu'elle vit entrer son charmant voisin; car, depuis deux ans qu'elle demeurait dans la bourgade, elle ne lui avait jamais adressé la parole, et, à peine une fois ou deux, avait-elle remarqué qu'il eût fixé son attention sur elle. Elle se troubla. Un pressentiment lui disait quel était le but de la visite de Jean; aussi sa voix trembla-t-elle, quand, s'étant levée, elle le pria de s'asseoir, et lui demanda ce qui pouvait l'amener chez elle. Un long moment, qui devenait fort embarrassant pour tous deux, fut employé par Jean à trouver une réponse, car le discours qu'il avait préparé s'était envolé, hélas! en gravissant les degrés. Il baissait la tête, froissait les bords de son chapeau qu'il faisait tourner entre ses doigts et ne disait mot. La jeune fille le regardait, rougissait de son embarras, se trémoussait sur son siège et n'osait le questionner encore. Enfin, le pauvre garçon, faisant un violent effort et jetant un gros soupir, se hasarda à dire :

— Si vous me le permettiez, Mademoiselle, j'aimerais bien venir causer quelquefois avec vous....

— Monsieur, ... bien... volontiers, ... je serais charmée... de recevoir vos visites, mais... votre magasin en souffrira, dit Marie.

— Oh! depuis ici je verrai les chalands qui entrent, et d'ailleurs le commerce est bien gâté aujourd'hui. L'on ne vend plus....

— Cela est vrai; mais encore, vous faut-il être à vos affaires, et vos parents ne vous verraient pas venir de bon œil chez moi. Votre maman ne m'aime pas.

— Mes parents ne sont pas moi.

La conversation était ainsi engagée et elle allait se prolonger, lorsque la sonnette du magasin retentit vivement. Il fallut descendre : c'était tante Rose qui ne se sentait pas, et qui voulut recommencer le sermon de la veille. Mais le cousin Jean : — Cela ne vous regarde pas ; cela ne vous sert à rien : voilà mon dernier mot, et il sortit. — Eh ! bien, nous verrons, dirent le père et la mère.

Les jours suivants, Jean retourna vers Marie, et il y prit tellement goût, que d'abord qu'il avait un instant de libre, il gravissait à la hâte les trois rampes de la maison voisine. Là, il était heureux, car il était le bien venu, et il oubliait les tracasseries de la maison. L'amour avait lancé ses traits ; mais c'était une affection pure, chaste et douce comme les mœurs de la jeune fille. Rien n'était plus suave que cette figure brune, encadrée de beaux cheveux bruns, sur lesquels elle plaçait souvent un mouchoir rose, selon la coutume de son canton, pour les serrer. Ses yeux noirs et veloutés respiraient la candeur la plus virginale. A son cou blanc s'enroulait un collier de perles, terminé par les insignes en émail de la foi, de l'espérance et de l'amour. Sa main active menait l'aiguille de couturière avec une dextérité remarquable ; aussi ses pratiques étaient nombreuses, et elle seule suffisait à tout.

La conversation entre les deux amants était souvent muette : les cœurs seuls parlaient. Tandis que Marie, occupée à son travail, fredonnait quelque romance, telle que :

Combien j'aime, le soir,

Au détour de la rue,

Te voir ;

Car toi, fille ingénue,

Es mon espoir,

Jean, debout derrière la chaise de sa bien-aimée, passait légèrement sa main sur l'épaule de la jeune fille, puis arrivait à la nuque, et de là aux cheveux qu'il relevait doucement.

Marie continuait de travailler et chantait de sa plus douce voix :

Combien j'aime, le soir,

A mon bras suspendue

Te voir,

Aller vers l'avenue

Parler d'espoir.

J'aime encor mieux, le soir,

A l'heure convenue

Te voir,

Dans la douce entrevue,

Toi, mon espoir.

A la strophe suivante, le Cousin mariait ses accents mâles et sonores à ceux de sa bien-aimée, et le duo était charmant ainsi. Ils disaient :

Car il m'est bon, le soir,

Dans la chambre attendue

Te voir,

Donner sans retenue

Baiser d'espoir.

Alors je dis : Du soir,

Heure à mon cœur connue

Nous voir,

Viens ; mais toujours vêtue

Du doux espoir.

Ainsi passaient-ils des heures entières. Et cela durait aussi longtemps que la clochette du magasin ne tintait pas. Nous l'avouons, c'était une singulière manière de faire la cour; mais, cher lecteur, chacun a sa manie; sont-elles toutes aussi modestes que celle de Jean?

IV.

CIRCONSTANCES FACHEUSES.

L'on était arrivé à 1847. Les événements se succédaient avec une effrayante rapidité. L'horizon politique de la patrie suisse, sombre d'orages divers, jetait l'anxiété dans tous les cœurs. La petite famille Remy, en butte à des malversations dans la bourgade, pour sa tranquillité, dut s'en éloigner. Ce fut un moment douloureux pour les deux amants lorsqu'ils apprirent cette résolution de la mère de Marie.

Un soir, c'était au mois de juillet, la lune, dans son plein, s'était levée majestueuse à l'horizon dans un ciel sans nuage.

L'astre des nuits répandait une molle clarté; les arbres étaient noyés dans sa lumière argentée, et les ombres qu'ils projetaient, formaient de grandes masses festonnées sur la terre. Un air frais et pur se jouait dans le feuillage, et son doux bruissement se mêlait au murmure d'un ruisseau voisin.

Deux promeneurs seuls admiraient cette scène de la nature. Leur conversation était animée. L'une avait dit : — Non, Jean, je ne puis être à vous : tout s'y oppose ! Vos parents, les miens, votre foi, la mienne, votre opinion politique, je ne dirai pas la mienne, car je ne comprends rien à ces différends des hommes. Ainsi donc, oubliez-moi. A quoi Jean avait répondu : — Mais, Marie, chère âme, ne m'ôtez pas la seule pensée qui me fasse vivre : c'est que vous m'aimez, que vous serez à moi un jour ! — Alors la jeune femme, levant l'une de ses mains vers le ciel, en sanglotant : — Là-haut, mon ami, là-haut nous serons l'un à l'autre, car il n'y aura pas de divergences d'opinions, ni confessionnelles, puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, ni politiques, car le vil intérêt ne dominera plus. Oui, là-haut seulement je pourrai être à vous.

Jean ne pouvait parler, mais son cœur bondissait sous les vives impressions naissant des paroles que cette bouche adorée faisait entendre. A la fin, rompant le silence, Jean pressant la main de Marie, s'écria : — Non, jamais, puisqu'il en est ainsi, je n'aurai d'épouse, et dussé-je encourir la malédiction de mes parents, je — Marie lui mit vivement la main sur la bouche et reprit : — Point de serments téméraires, mon ami; vous devez toute obéissance à vos parents, comme moi je la dois à ma mère qui me reste seule. Elle ne s'opposerait point à notre union, parce qu'elle a appris à vous connaître et qu'elle sait que vous me rendriez heureuse; mais, je vous le dis encore, s'il y a un obstacle insurmontable entre nous, c'est la haine que vos parents ont contre moi, et dont ils ne se dépouilleront jamais. — Espérons tout du temps, dit Jean avec force. — Oubliez-moi, plutôt, obéissez à vos parents, et soyez heureux. Demain nous quittons le bourg et nous rentrons dans notre canton, à Tafers, où l'un de mes oncles nous offre l'hospitalité. Adieu. — Mais Jean tenait toujours la main de Marie dans les siennes et ne pouvait l'abandonner. — Ne pourrais-je du moins pas vous écrire, dit-il? — C'est selon, vous pouvez essayer; mais je crains que vos lettres ne me par-

viennent pas. Mais, adieu, il se fait tard. — Me répondrez-vous, du moins, ajoutait Jean? — Je verrai. — Vous êtes dure, Marie. — Moi, point: aimez-vous mieux que je promette et que je ne tienne pas? Soyez fort. Ce moment me pèse, plus qu'à vous, soyez-en persuadé: allons! un peu de courage, et adieu! Alors, retirant vivement sa main, elle s'enfuit comme une biche légère. Jean resta debout, suivant des yeux son amie qui disparut bientôt dans le vague du soir, sous l'ombre des tilleuls. Lorsqu'il ne la vit plus du tout, il s'écria: — Quelle fille! quelle femme! Et il se prit à pleurer comme un enfant. Il jura de tenir le serment qu'il avait fait à Marie; mais, hélas! ses résolutions étaient semblables, ainsi que celles des hommes, à la feuille qui flotte à la dérive sur l'eau inconstante d'un ruisseau et que rien ne peut plus arrêter.

V.

UNE RIVALE.

La petite famille Remy, en effet, quitta la bourgade le lendemain, ne laissant derrière elle qu'un regret et n'emportant qu'un espoir, et encore n'était-ce que Marie qui portait cette peine en son cœur. Elle rappelait à sa pensée tous les moments heureux qui avaient fleuri sous le souffle parfumé de ce premier amour, et lorsque, ayant atteint les dernières hauteurs qui dominent la bourgade qu'elle venait de quitter, elle se retourna, dit un adieu muet, mais le cœur serré, et se remit en route.

Les premiers jours du départ de Marie, Jean fut sombre, tout lui pesait, il semblait toujours qu'il dût gravir les degrés bien connus de la maison voisine. Sa mère jouissait de sa peine, car ce départ l'avait consolée, songeant qu'une fois cette fille absente son fils l'oublierait facilement. Pourtant ses projets ne se réalisèrent pas comme elle l'avait espéré d'abord, et ses plans n'eurent point leur complète exécution. D'abord la fille du meunier s'étant trop échauffée dans un bal, sa débile santé en reçut une mortelle atteinte, et quelques semaines après le départ de Marie la terre recevait ses restes fragiles.

Mais tante Rose n'était pas femme à se décourager. Elle visa ailleurs. Voici ce qu'elle dit un jour à son fils: — Mon garçon,

je pense que tu as oublié la Fribourgeoise et que tu es revenu à des sentiments meilleurs... Jean allait répondre, mais sa mère ne lui en donna pas le temps. Le confiseur Heim a une bien belle fille, heim, qu'en dis-tu? reprit-elle : Laure ne te plairait-elle pas? — Vous m'embêtez avec vos femmes et vos filles, dit Jean avec humeur. Oui, et en voici une bonne, ajouta-t-il; avec son langage lié et fleuri elle chassera tout le monde du magasin. — Mais que dis-tu? reprenait tante Rose, elle parle comme un livre. — Oui, très-bien, l'autre jour elle disait : — Papa, le four zest-il propice? — Non. — Mais, c'est que le gateau zest prêt. — Mais n'est-ce pas bien parlé cela? — Ha, ha, ha, hi! Un rire superbe par son éclat et sa force fut la réponse du cousin. Tante Rose se retira toute déconcertée, et disant à son mari : — Je crois que Jean est fou : il s'arrête à la manière de parler de Laure Heim.

Quant au cousin, se promenant à grands pas dans son magasin, il faisait le monologue suivant : — Oui, ce seront des Mosieur, zassoyez-vous là! Que soitez-vous? — Je ne trouve pas ce que vous soitez. — Ce Jean fait tout à la rebours, il n'a rien d'ordre : c'est t'honteux, vraiment.... Voilà pourtant, avec mille autres pareilles, quelles seraient les expressions que j'entendrais à tout instant. Ma foi, non, je n'en veux pas.

Cependant chaque jour c'étaient des taquineries de la part de l'oncle Samuel et de la tante Rose, taquineries que Jean supportait fort patiemment du reste. Ce n'était pas que Laure fût mal ; au contraire, elle était pleine de charmes physiques : une taille grande et bien prise, un frais minois joint à de beaux traits, faisaient de cette fille une belle personne ; mais, Dieu ! quand elle ouvrait la bouche, toutes les grâces s'évanouissaient : il ne restait plus, comme disait Jean, que la belle bête.

Notre héros avait écrit déjà deux lettres à sa chère Marie, mais aucune réponse n'était venu jeter un baume bienfaisant sur la plaie saignante de l'ennui. Dans sa dernière lettre il lui disait pourtant :

“ Oh ! pourquoi est-il des jours d'absence après les jours de bonheur, après les heures écoulées dans l'ivresse d'être près de ce que l'on a de plus cher au monde ? Qu'ils ont été mornes et

tristes les jours qui ont suivi notre douce entrevue ; car, je ne demande rien au ciel, rien, tendre et bonne Marie, sur cette terre, que de passer mes jours comme l'heure suprême que vous m'avez accordée.

„ Revenez, revenez, douce amie de mon cœur, revenez calmer et faire cesser par votre présence le mal qui m'opresse ; le noir et cruel ennui qui m'assiège de toutes parts. Oh ! que je voie encore ma bien-aimée ; que sa douce voix vienne encore vibrer à mes oreilles : encore un de vos regards d'amour où mon âme se fond tout entière..... Oui, revenez, bien-aimée Marie, tendre amante, mon second moi, mais vertueuse comme vous l'avez été et comme vous l'êtes encore. Ah ! qu'ils sont rares les amants qui, privés du bonheur de se voir plus longtemps, au moment d'un départ peut-être éternel, étant dans un tête-à-tête accordé par l'amour à l'amour, en sortent chastes et purs comme nous nous sommes quittés..... C'est que ce n'est pas un vain mot que celui de vertu pour vous ; et, chaste et austère, la vertu a des charmes pour ma Marie. Votre cœur pur, noble et saint, l'aime mieux parée de ses simples et purs attraits qu'ornée des atours trompeurs dont l'entoure le monde en général et les gens de haut ton en particulier. Combien de fois ne me l'avez-vous pas dit, tendre amie : la vertu est semblable à ces fruits qui, lorsqu'on les goûte, semblent âpres et amers, mais qui laissent après eux je ne sais quelle agréable et suave douceur. „

Il lui marquait son isolement, lui parlait de son espoir de la revoir bientôt, et terminait par des serments de fidélité.

Mais bientôt l'ennui se calma ; puis, soit inconséquence, soit par désœuvrement, soit de guerre lasse avec ses parents, il se prit à fréquenter assidument la belle bête, comme il ne cessait de l'appeler. Le sentiment qu'il éprouvait lorsqu'il était vers Laure a été consigné par lui dans son Journal, qu'il écrivait chaque soir et que nous avons lu.

„ Vraiment, dit-il, cette Laure m'ennuie à mourir lorsqu'elle parle, et pourtant je ne puis m'empêcher d'aller la voir. Il faut avouer que le cœur, mon cœur dois-je dire, est d'une singulière composition. Ce n'est pas de l'amour que j'ai pour cette personne, car je ne goûte avec elle ni les plaisirs de la conversation, ni

ceux que j'éprouvais jadis auprès de Marie, alors même que nous ne parlions pas. Mes yeux se repaissent de ses charmes, mais rien, rien pour le cœur. Ah! le cœur, le cœur.....

A quelque temps de là, le bruit courut dans la bourgade que le cousin Jean, au retour de la campagne qui allait s'ouvrir, épouserait Laure Heim.

L'ordre de marcher arriva; l'on prépara ses effets, et Jean fit ses adieux, mais froidement et comme à une simple connaissance et à une voisine.

Ch^s. JACCOTTET.

(La suite à la prochaine livraison.)

POÉSIE.

RÊVE.

Parfois dans le secret d'une profonde nuit,
Quand dans les cieus déserts nulle étoile ne luit,
Au chevet fatigué du penseur solitaire
Vient s'asseoir une femme au front haut et sévère.
Comme l'éclair jaillit le regard de ses yeux
Et de son sein gonflé les bords audacieux
Ne décèlent jamais que les ardeurs puissantes
D'un esprit indomptable ou les douleurs cuisantes
Qui, comme des corbeaux sur le lion tombé,
S'abattent à l'envi sur un cœur succombé.

— Femme, je te connais! ô fantôme terrible,
Pourquoi donc m'arracher à mon sommeil paisible
Et me couler au sein la lave du volcan?
Mon âme a soif de pax: ton délire brûlant
Comme un vampire affreux lui sucera l'artère.
Va-t-en, ô Passion! Sur la route ordinaire
Je veux, simple bourgeois, traîner mes pieds poudreux,
Boire, manger, dormir et puis mourir comme eux.

— Oui, dors, engourdis-toi dans ta sotte paresse!
A la table tes jours, tes nuits à la mollesse!
Prostitue et ton cœur et ton âme au repos;
Verse toute ta sève à d'inféconds travaux,
Condamne tes vingt ans à la meute stupide;
Pourquoi donc? pour nourrir un estomac avide
Pendant soixante hivers et mourir dans un lit!
Ton esprit est-il donc à ce point affaibli?
Meurs demain s'il le faut, mais ne meurs pas sans gloire;
Plante au moins sur ta tombe un laurier de victoire,
Et que ton nom surnage au-dessus du néant!

— Non, laisse-moi. La gloire est un gouffre béant
Où parfois l'aigle même, atteint par le vertige,
De sa témérité laisse choir le prestige.
Je n'aime que les fleurs faciles à cueillir,
Celles que du gazon, simples, l'on voit saillir.
La gentiane bleue au penchant des collines
Me plaît mieux que la rose à la cote d'épines,
La fougère des bois que le fier dahlia.
Parmi les dons divers que Dieu nous octroya,
J'ai toujours préféré le don le plus rustique;
Aux cris tumultueux de la place publique,
Les chants du campagnard, les beuglements des bœufs,
Aux dômes des palais, l'immensité des cieux!

— O navrant égoïsme! ô honte sans pareille!
Une âme de vingt ans qui bâille et qui sommeille,
Quand le clairon guerrier sonne à l'est comme au nord!
Si tu crains du soldat la glorieuse mort,
Prends un luth, sois poète, et que ta sainte ivresse
Au lion populaire arrache sa mollesse.
Va! l'heure a sonné, va! que ton rouge flambeau
Aille ravir les morts aux chaînes du tombeau!

— Femme au regard de feu, toi dont la main puissante
Pèse comme un rocher sur mon âme souffrante,
Laisse-moi savourer un jour, une heure encor
Les douceurs de la paix, la clémence du sort!

Ecoute! Autour de nous, la douleur fait silence,
La joie et le plaisir bercés par l'espérance
Roposent sous nos toits comme en un doux berceau;
La haine, de la nuit cet équivoque oiseau,
A, dans d'autres climats, transporté sa demeure.
Laisse-moi, Passion, couler doucement l'heure
Qui, dès demain peut-être, aura fui pour toujours.

— Homme aux muscles d'enfant! va, les moments sont courts;
Le flot passe et repasse, et puis revient sans cesse,
Mais une dure loi te tient la vie en laisse.
Tu penses à demain; si demain t'échappait!
Si le fil de tes jours aujourd'hui se rompait!
Homme, secoue enfin ta longue léthargie;
Viens, gravis avec moi les beaux monts d'Aonie.
Tu crains au cœur humain d'appliquer le scalpel,
Tu n'oses à la haine envoyer un cartel,
Ta lâcheté frémit aux assauts de l'envie:
Eh bien! isole-toi, méprise cette vie;
Dans la grandeur de Dieu va chercher l'idéal!

— L'idéal! vains efforts. Sous un voile fatal
Dieu l'a soustrait, hélas! à l'humaine faiblesse.
L'art à le conquérir use sa hardiesse.
Combien l'ont entrevu? Mais rebelle au pinceau
Il s'enfuit dans les cieus comme un brillant oiseau
Que le plomb du chasseur ne sait jamais atteindre.
Si l'homme est trop petit, à quoi sert de te plaindre?
La plante que Dieu même arrose chaque nuit
Aux rayons du matin croît et s'épanouit.
Largement elle vit le temps que Dieu lui donne;
Qu'il fasse chaud ou froid, qu'il pleuve ou bien qu'il tonne.
Elle vit, c'est assez. Que lui fait l'univers?

— O race abâtardie, êtres plus que pervers,
Qui de Dieu prétendez être la vraie image!
Vous, en qui l'appétit remplace le courage,
Vous dont l'esprit s'est fait un outil de labour,

Vous qui payez d'oubli le plus ardent amour
Que Dieu voua jamais au fruit de sa pensée :
Ne comprenez-vous pas, multitude insensée,
Que votre oisiveté blasphème contre lui ?
Qu'eût été Raphaël, si prodiguant sa nuit,
Il eût sous un duvet suicidé son idée ?

— Dans ce siècle brutal, la critique ridée
Eût terni son génie et séché son pinceau !
Mais les ans à sa gloire ont imprimé leur sceau.
Simple et naïve foi des hommes d'un autre âge,
Où d'une femme aimée empruntant l'humble image,
L'artiste ivre d'orgueil, aux pieds de ses amours,
Voyait s'agenouiller et le peuple et les cours !
Où sur un front mortel, d'une simple parole
Il pouvait attacher la divine auréole,
Et faire sur l'autel fumer pour la beauté
Les parfums qu'on ne doit qu'à la divinité !
Mais ces temps ne sont plus. Quand la muse timide
Vient donner au poète une heure trop rapide
Et que son chant furtif s'aventure au dehors,
La rue aux rauques cris lui tombe sur le corps
Et l'étouffe en naissant comme une chose folle,
D'enfants mal élevés amusement frivole.
Non, non, ô Passion. Rimer n'est point mon but.
Chante encore qui voudra ! moi, j'ai brisé mon luth !

— Adieu donc, homme vil dont la risible science
Se targue vainement du nom d'expérience ;
Etre abject, dont l'esprit trop niais ou trop blasé
Ressemble au limaçon dans la boue enchassé.
Végéter sans souci, voilà donc ta devise ;
Etre comme un bouleau rabougri par la bise,
Qui se cramponne au sol des grands déserts du Nord,
Et de la vie, hélas ! ne connaît que la mort !
Vivre, vivre ! dis-tu. Qu'est-ce donc que la vie ?
De joie et de douleur une chaîne suivie,
Où le bonheur se compte aux battements du cœur.

Et toi des maux humains tu te penses vainqueur,
Parce que ton âme est au sentiment rebelle,
Que ton ventre robuste à ta bouche est fidèle!
Profonde est ton erreur. Quand ton dernier soleil
Du haut des cieux luira sur ton dernier réveil,
Le néant te fera comprendre l'existence,
Quel chemin Jéhova fit à l'homme qui pense ;
Comment il a tissu la trame de ses jours
De pleurs et de plaisirs, de haines et d'amours !

— Enfin il est parti, le fantôme tragique,
Aux longs regards de flamme, à la voix frénétique.
Et pourtant, ô faiblesse ! en mon sein oppressé
J'entends vibrer encore un écho du passé,
Un écho de ces temps où l'humaine misère
Se cachait à mes yeux sous les fleurs de la terre,
Où la main sans détours allait chercher la main
Où, douce illusion ! tu dorais le chemin
De tes reflets brillants comme ceux de l'aurore,
Où la source des pleurs au cœur s'ouvrait encore,
Où l'amour.... Oh l'amour ! je l'ai rêvé jadis
Doux comme Raphaël, l'ange du paradis,
Pur comme le soleil secouant sur le monde
Le précieux bienfait de sa chaleur féconde,
Immense comme Dieu.... Reviens, ô Passion !
Tu l'emportes enfin. Ma sainte émotion
Déjà, d'un bras tremblant, me fait saisir ma lyre...
Mais non. Hors de mon cœur ce funeste délire :
J'entends vibrer d'ici les rires effrayants
Que le vulgaire jette aux poètes croyants.
Non. Rendrons-nous. Morne, sombre est la nue.
L'heure dite par Dieu n'est pas encor venue.

P. SCIOBÉRET.

MORAT.

(Fragment d'un Dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg.)

*Admonere volumus, non mordere,
prodesse non ledere, consulere hilariter moribus hominum, non officere.*

ERASME.

C'est-à-dire : Honni soit qui mal y pense.

Morat, ville située sur la rive droite du lac qui porte ce nom, sous le 25 degré 5', 55'' de longitude Est, et le 46^o, 55', 49'' de latitude Nord.

Morat, ainsi que Stavayé, est une ville essentiellement maritime, en même temps que place forte : un port, une citadelle, des remparts flanqués de tours, celles-ci surmontées de girouettes, voilà, certes, des éléments qui constituent une ville de fort tempérament.

Cette ville, bien plus considérable autrefois, compte aujourd'hui 1,800 habitants, 5 auberges, 3 cafés et 15 pintes, à peu près autant de boulangeries et 2 brasseries.

Morat est aujourd'hui ville municipale, avec un commerce actif et une industrie *bruyante*, chef-lieu de la province du Lac et la ville la plus importante du *Hupperland*.

Passons à l'histoire de cette ville intéressante.

De même que les hommes, les villes ont leur généalogie. Le nom de Morat provient de *Muroaltum*, nom essentiellement romain.

Sur un granit, formant la base de l'angle occidental de l'église, aujourd'hui française, on lit :

D. M.
T. NIGRI SATURNIN
SATURNINA CANNICA
LIBERTA ET CONJUX

Sans trop hasarder, on peut conclure que ce temple a été un temple de Saturne.

A l'entrée de la maison-de-ville on lit :

Consulatu Dom. Rod. Mottet
Anno MDCCL

Vous voyez qu'en 1750 il y avait encore des consuls à Morat.

Diverses médailles et autres objets, représentant des *Fortunes*, des *Mercurès*, des têtes de Faunes furent trouvés dans les environs.

Voilà, je l'espère, des titres plus que suffisants à l'origine romaine pur sang : des temples de Saturne, des Mercurès, des Faunes, des Consuls, etc.; que voudriez-vous encore ?

Du temps de la domination des Romains à Aventicum, Morat devait être une espèce d'avant-poste fortifié, comme on dirait une espèce de Malakoff de la grande cité d'Avenches.

Une voie romaine, aujourd'hui connue sous le nom expressif de *Heidenweg*, passait et passe encore par la rive, devant Montillier (*Montilia*), longeant le lac et le marais vers *Carcères*, aujourd'hui Chiètres soit Kerzers.

Mais après que les Romains furent vaincus, autant par leurs propres dissensions que par les ennemis extérieurs, vers l'an 300 de notre ère, les hordes envahissantes des Allemanes, des Goths, Vandales, Suèves, Huns, Francs et autres, se ruèrent de tous les côtés sur l'empire et pénétrèrent en Helvétie en dévastant tout ce que la civilisation romaine avait créé.

En 888, Rodolphe de Strætlingen fonda un deuxième royaume de Bourgogne (Bourgonions) dont Morat faisait partie.

Vers 920 les Sarrasins pénétrèrent dans le pays, s'emparèrent d'Aventicum et y laissèrent, en souvenir, une tour qui porte encore leur nom.

En 1022, Eudes de Champagne, fils de Berthe, la bonne fileuse de Payerne, sœur de Rodolphe III de Bourgogne, s'empara de Morat qui fut ensuite assiégé par l'empereur Conrad II le Salique, pris et en grande partie détruit en 1034.

Vers 1128, le gouvernement soit l'administration de la Bourgogne, dont Morat était une des principales places fortes, échut à la maison de Zähringen.

Berchtold III de Zähringen reconstruisit Morat et lui accorda des franchises vers 1160 :

“ *Libertates, consuetudines sive mores quas contulit dux Berchtoldus villæ de Murat in sui fondatione.* ”

Déjà en 1245 il fut conclu un traité de combourgeoisie avec Fribourg.

En 1263, Pierre, duc de Savoie, obtint l'investiture du pays de Morat.

En 1305, l'empereur Charles IV, venant d'Avignon, passa par Morat, et y fut reçu avec tous les honneurs.

En 1414, Morat fut presque entièrement détruit par un incendie. Ce n'est qu'en 1470 que les remparts furent reconstruits.

En 1471, Jacques de Savoie, comte de Romont, vint à Morat pour recevoir les hommages et le serment des Moratois, comme seigneur du pays. De son côté, il jura, sur les saints Evangiles, de maintenir toutes les libertés, franchises et privilèges de la ville.

Morat (nous parlons de la ville) se trouvait assez bien du régime savoyard. Les bourgeois nommaient l'avoyer et le conseil, composé de 32 membres. Il y avait en outre 2 bannerets, un trésorier, un hospitalier, un kirchmeyer, 2 baillifs du lac (*Seevögte*), un chancelier, un percepteur de l'ohmgeld, un grand-sautier, et des sautiers et des huissiers à l'avenant; bref, chaque bourgeois avait un emploi et les plus intrigants en avaient plusieurs.

L'avoyer, le conseil et les bourgeois exerçaient la haute justice, et condamnaient à mort ou accordaient la grâce.

Les membres du conseil, toujours en souvenir de leur origine romaine, prenaient, dans les documents latins, le titre de *consuls*.

La pêche du lac appartenait à la ville, l'avoyer et les consuls en avaient la juridiction.

Les bourgeois seuls avaient le droit de chasse.

Le pays, les villages, par contre, supportaient les charges de la construction des remparts, des tours, des portes, des fontaines et même du pavé de la ville, en outre ils payaient des contributions.

Mais des événements graves vinrent troubler cet état de béatitude des bourgeois de Morat.

Louis XI de France, prince aigre-malin, voyant avec envie et non sans quelque appréhension la puissance croissante de Charles, duc téméraire de Bourgogne, sut artificieusement le compliquer dans une querelle avec les Suisses.

Jacques de Savoie, susdit comte de Romont et seigneur de Morat, en outre grand-maréchal dans les armées de Charles, ayant fait égorger quelques Suisses au fort des Clées et ailleurs et commis quelques autres gentilleses de ce temps, les Suisses ne tardèrent pas à riposter, et, après avoir déjà quelque peu écharpé les Bourguignons à Grandson, ils tombèrent à l'improviste sur la paisible ville de Morat, le 16 novembre 1475, en la sommant de se rendre à l'instant.

Grande fut la consternation de l'avoyer, des consuls et des bourgeois, grande la confusion. Les uns voulaient se rendre, les autres se défendre; les uns tenaient pour les Confédérés, les autres pour les Savoyards, d'autres encore étaient toujours quelque peu Kaiserliks.

« Le discord fut si grand qu'on ne savait connoître de quel parti il en avait le plus, » dit une chronique de ce temps.

Il fallut céder à la force.

Le conseil et la bourgeoisie, disons donc *les consuls et les citoyens*, prêtèrent hommage aux États de Berne et de Fribourg, lesquels, par contre, confirmèrent les anciennes franchises et libertés, en laissant une garnison dans la ville qui fut mise en bon état de défense.

Cependant le 9 juin 1476, Charles de Bourgogne arriva devant Morat avec une armée nombreuse de Bourguignons, d'Allemands, d'Anglais et de femmes galantes. La ville, défendue par 1,500 Suisses, commandés par Bubenbergh, était sur le point de céder aux efforts des assiégeants. Jacques de Savoie occupait les abords

de la rive et de la porte d'en-bas; le grand Bâtard de Bourgogne serrait de près la porte d'en-haut, et le Téméraire campait sur le monticule de Courgevaux.

Le 22 juin, arrivèrent enfin les Confédérés qui, après la prière d'usage, se ruèrent sur le camp du Téméraire, enfoncèrent le centre à grands coups de massues, mirent l'armée en déroute et en jetèrent une partie dans le lac.

Le comte Jacques, voyant que l'affaire tournait mal, et, menacé par Bubenbergh, trouva à propos de gagner les marais et de déguerpir vers le Vully. Charles n'échappa qu'avec peine aux rudes coups des Suisses.

Le conseil et les bourgeois (*consules et cives*) de Morat que Bubenbergh faisait rudement piocher à la défense de la ville, n'étaient pas à noces pendant ce tumulte. Ainsi que nous venons de le dire, les uns désiraient devenir confédérés, d'autres regrettaient la Savoie, quelques-uns l'empire, mais tous tremblaient d'être pendus par le Téméraire en cas de prise de la ville.

Les Confédérés firent un riche butin, se le partagèrent plus ou moins équitablement et abandonnèrent Morat aux Etats de Berne et de Fribourg contre 20,000 florins.

Les ossements des Bourguignons furent réunis dans un ossuaire près Meyriez avec l'inscription :

D. O. M.

CAROLI INCLYTI ET FORTISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS
EXERCITUM MORATUM OBSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS
HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT. ANNO MCCCCLXXVI.

Ainsi dès lors Morat, ville et campagne, firent partie de la Confédération comme bailliage mixte. Un baillif bernois et fribourgeois y régnait alternativement pendant cinq ans, et portait le titre d'avoyer. Il était gouverneur du pays, gouverneur de la citadelle et commandant du port. Le préfet actuel a les mêmes attributions, sauf qu'à l'instar du czar autocrate de toutes les Russies, il préside encore le st.-synode.

L'avoyer de Morat se faisait un assez joli revenu en amendes, dimes, lods et émoluments de tous genres, et la ville, par une courtoisie, passée en droit, lui offrait régulièrement en hommage

les plus belles truites du lac (les avoyères). Il avait un stathalter auquel il payait 10 fl. de traitement.

La ville de Morat, en devenant suisse, n'avait, en définitive, perdu que le droit de nommer son avoyer parmi les siens, droit assez important, il est vrai, et confirmé par une dizaine d'empereurs, et par tous les ducs de Savoie jusqu'au comte Jacques que les Confédérés firent déguerpir par les marais; mais elle avait conservé toutes ses autres franchises et tous les 40 à 50 emplois à donner aux bourgeois. Elle payait peu; ses relations avec le voisinage étaient devenues plus sûres, son transit plus considérable et son port était ouvert aux pavillons de toutes les nations.

Ainsi, en somme, le sort de Morat aurait pu être envié par tant d'autres villes et pays. Mais l'homme ne doit jamais être parfaitement heureux dans ce bas monde; il en est de même des villes et des peuples.

Cette ville, qui avait déjà passé par de si rudes épreuves, devait être soumise à de nouveaux tourments. Morat, qui fournissait une armée aussi, avait le droit d'en nommer les officiers, c'est-à-dire : le pays de Morat avait le devoir de fournir des soldats et la ville le privilège de les commander.

Mais voilà qu'en 1668, M. le major Fivaz, de Fribourg, vint passer en revue cette armée et en prendre le commandement. Grand fut l'émoi à Morat; cela ne s'était jamais vu. Une députation fut à l'instant envoyée à LL. EE., pour éloigner un pareil malheur. Cette affaire resta suspendue et ne fit ainsi que prolonger les angoisses de la bourgeoisie de Morat.

En 1743, le colonel Reynold vint encore prendre le commandement de la troupe, par ordre du gouvernement de Fribourg, toujours quelque peu taquin à l'endroit de l'armée. Aussi cette fois une députation fut envoyée, non pas à Fribourg, mais à LL. EE. de Berne et après d'assez longues délibérations diplomatiques, on fit droit aux justes réclamations de l'honorable cité.

Cet orage ne devait cependant pas être le seul qui fondit sur notre bonne ville.

De temps immémorial cette ville possédait le lac auquel elle avait donné son nom; elle le possédait en toute propriété, avec

tout ce qui est dedans, dessus, dessous et à côté; ce qui le prouve suffisamment, c'est que les armoiries de Morat étaient et sont encore un lion couronné sur champ d'argent, debout sur un brochet.

Cependant en 1478, une femme de Bellerive s'étant noyée dans le lac, le châtelain de Grandcour la fit pêcher et inhumer. C'était une infraction manifeste aux traités, une violation du droit international, une provocation à des hostilités.

L'art. 9 de la Constitution octroyée à Morat par Amédée VI de Savoie, le 5 juin 1377, porte textuellement :

“ *Item quod quilibet posset piscari in lacu sine cuiuscumque servitii datione; et cum ad locum prædictum Murato contingerit nos venire, piscatores piscari teneantur et quidquid ceperint sine retentione ad curiam nostram apportare debent.* ”

Ce qui en langage du pays peut signifier : Chacun a le droit de pêcher dans le lac; toutefois si nous (le duc) dussions nous trouver à Morat, les pêcheurs seront tenus de pêcher et d'apporter leur prise entière dans notre cuisine.

Voilà, je l'espère, un document clair et qui établit d'une manière précise le privilège de la ville de Morat sur la pêche du lac; aussi fut-il décidé en haut lieu que l'indiscret châtelain aurait à payer à la ville de Morat une indemnité de 4,000 fl. Le corps de la noyée fut exhumé et replongé où il avait été pêché contre le droit des gens; le tribunal de Morat le repêcha ensuite, dressa procès-verbal et le fit ensuite définitivement enterrer.

Malgré cette sentence éclatante, Monseigneur Sébastien de Montfalcon, dernier évêque de Lausanne, vint jeter ses filets dans le lac en 1521. Mais les Etats de Fribourg et de Berne, appelés comme arbitres, firent promptement justice de la prétention mal fondée du fier prélat.

Depuis lors Morat jouit paisiblement de son droit régalien jusqu'en 1808.

On profita de cette heureuse paix pour organiser convenablement la tribu des pêcheurs, et une sage et savante ordonnance régla d'une manière précise la longueur, la largeur et les nœuds de chaque filet. Vous y voyez, jusqu'à la dernière maille, ce que

doit être la groppéire, la zinetta, le revin, la tingalla, la fillandron, la retorza, l'orba et la pallianza.

En 1808, un nouvel orage vint troubler cette pêche. Le receveur de Payerne, voulant d'un coup de filet s'emparer de la moitié du lac de Morat, ni plus ni moins, mit au concours la pêche de la partie supérieure de ce lac. Les Vaudois, surgis d'une révolution assez récente, étaient peu révérencieux à l'égard des anciens documents; mais l'avoyer, les consuls et la communauté de Morat, solidement assis sur des parchemins, n'entendaient pas de cette oreille. Plainte fut portée au gouvernement de Fribourg; celui-ci protesta auprès du Landammann de la Suisse, et si cela n'avait pas suffi, on allait au premier Consul, Médiateur de la Suisse.

Depuis lors trêve, paix et bonne pêche jusqu'en 1844. Cette année, les Vaudois, agités par la *révolution permanente*, revinrent à la charge, invoquant le principe le plus subversif possible: que les eaux appartiennent aux Etats dont elles baignent le territoire.

Cette fois l'affaire devint sérieuse: des protestations on en vint aux voies de fait; des pêcheurs furent arrêtés par les gendarmes, des gendarmes assommés par les pêcheurs. Dans cette extrémité, Morat invoqua la protection de son souverain à Fribourg; mais *inter duos litigantes tertius gaudet*, et, dans un arrêté du 30 août 1844 il est dit: " Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg déclare la mesure prise par le gouvernement du canton de Vaud attentatoire aux droits de souveraineté de l'Etat de Fribourg sur le lac de Morat, ainsi qu'à la possession non interrompue au bénéfice de laquelle il se trouve, etc., etc. "

Après des escarmouches sur eau et sur terre, l'affaire resta suspendue par des événements plus graves encore, et aujourd'hui? — aujourd'hui les pêcheurs vaudois pêchent dans le lac depuis Greng à Guévaux et des pêcheurs fribourgeois, patentés par l'Etat de Fribourg, pêchent dans l'autre partie du lac. — Morat a perdu sa pêche.

Pêche adieu, droit si doux, si cher,

Que reste-t-il de toi? un souvenir amer.

De la triste Morat déplorons les destins.

Bien simple qui se fie à de vieux parchemins.

Depuis l'acte de Médiation, Morat définitivement incorporé à Fribourg, subit les destinées, bonnes et mauvaises, de cette ré-

publique. Un nivellement général de la législation et une nouvelle circonscription firent disparaître toutes les distinctions des anciens temps, et aujourd'hui ce pays, jadis le plus beau fleuron de la couronne de Savoie, n'est plus qu'une partie du nouveau district du Lac.

— Morat, bien que fondu dans l'Etat de Fribourg, forme cependant encore une espèce de république à part, qui a son académie, ses hommes de lettres et surtout ses journaux. Les feuilles les plus illustres qui aient paru ou qui paraissent encore à Morat, sont :

1^o Le *Wächter* (la Sentinelle); mais celui qui l'avait placée ayant déguerpi, la sentinelle posa les armes.

2^o Le *Volksbote* (Messager du peuple). Ce journal cependant n'a pas charmé longtemps ses lecteurs; il était trouble, *Trüb* (*) et les Moratois aiment ce qui est clair.

3^o L'*Echo du Moléson*. Qui n'a pas entendu cet écho, repercuté de vallons en vallons jusqu'aux extrémités des pays civilisés? Cependant tous les vieux échos s'usent ou on ne les écoute plus; il fallut donc en établir un nouveau, et ce fut

4^o L'*Echo du Lac*. Il est prouvé en physique que les eaux rendent fort mal les sons; ajoutez à cet inconvénient celui du bruit incessant des gondoles des bateaux et des vaisseaux à vapeur et à voiles qui sillonnent ce lac en tous sens et vous comprendrez qu'en très peu de temps on n'entendit plus cet écho. Il fit donc place

5^o au *Hupper*. On appelait ainsi les hommes qui portaient des pantalons plissés bouffants, espèce de tzossès à la brayetta, très-ancien costume des anciens Moratois. On est étonné de voir un des journaux les plus avancés s'affubler d'une vieille culotte du 17^e siècle. Aussi une autre feuille est-elle venue se mettre en travers :

5^o C'est le *Murtenbieter*. Les uns traduisent ce nom par le *Moratois*, d'autres par le *Maitre de Morat* (*Murten Gebieter*), et nous avons lieu de croire que cette dernière acception est la vraie, *Bieter* ne pouvant être que le diminutif de *Gebieter*.

Les journaux de Morat se sont, de tous les lemps, distingués par un style simple mais *énergique*.

(*) M. Trüb en était le rédacteur.

LES NOCES DE MON COUSIN JEAN.

NOUVELLE.

(Suite et fin.)

VI.

NOVEMBRE 1847.

La ligue du Sonderbund s'était formée. Quelques hommes puissants, aidés de leurs bons amis les Jésuites, avaient réussi à faire entrer le canton de Fribourg dans l'alliance séparatiste. De toutes parts l'on armait. La Confédération qui voyait le péril dans lequel elle se trouvait, fit un suprême effort, et bientôt les cantons qui la soutenaient encore, répondirent noblement à son brûlant appel. Le Dimanche, 3 octobre, par un temps magnifique, les troupes fédérales jurèrent le serment à la Confédération. Ce jour, dont tout spectateur gardera longtemps le souvenir, fut solennel par cette scène imposante. L'attente d'événements cachés dans les sombres replis de l'avenir se lisait sur les physiologies, mais il n'y eut rien de faible, rien de timide. Quand tous les miliciens levèrent leurs armes au bout desquelles étaient placés leurs shakos, et qu'un hurrah! trois fois répété se fit entendre, les yeux se mouillèrent de larmes involontaires, car c'était le premier drame d'un devoir pénible, mais important à remplir.

Bientôt le canton de Fribourg fut cerné de toutes parts; les troupes fédérales pénétrèrent sur ce sol, et successivement rapplèrent à leur devoir les diverses localités. Le canon tonna, le soir du 11 novembre, devant St-Jacques, et le lendemain, l'un des membres du Sonderbund avait secoué le joug, avait brisé le lien qui l'avait attaché à cette folle entreprise.

Cet acte ne s'était pourtant pas accompli sans effort, car les morts de Cormanon l'attestèrent hautement; cependant ils prouvèrent moins la bonne cause des enfants de l'antique cité des Zæhringen que leur courage, leur bravoure, et la défense héroïque qu'il aurait fallu vaincre.

Le cousin Jean faisait partie du second bataillon de la première brigade, comme chasseur de droite de son bataillon. Lorsqu'il avait quitté ses parents, une larme, vite tarie du reste, avait sillonné sa joue, et il fit bravement son devoir. Il vit tomber des hommes à ses côtés, mais cela ne le fit point reculer.

Jean fit son entrée à Fribourg le 14 novembre au matin; il était plus triste que gai, car il ne comprenait rien à la joie de ses camarades. N'était-ce pas des frères qu'ils avaient combattus? Était-ce dans la capitale d'un pays ennemi qu'ils entraient? Point du tout, aussi ne se mêla-t-il pas aux orgies qui souillèrent ces jours de victoire; aussi ne prit-il point part aux excès qui furent commis contre les personnes et les propriétés. Il se permit seulement de garder, comme souvenir de son passage à Fribourg, un volume illustré du Don Quichotte de Cervantes, que lui donna un camarade qui l'avait pris au pensionnat des Jésuites, et dont celui-ci ne savait que faire.

La compagnie dont Jean faisait partie fut envoyée dans le district de la Singine, à Tavel. Depuis son arrivée à Fribourg, le cousin Jean avait hâte de s'enquérir de la demeure de Marie; car il craignait, n'ayant pas reçu de ses nouvelles, qu'elle n'eût choisi un autre séjour que celui qu'elle lui avait indiqué à son départ de la bourgade vaudoise; mais il n'avait rien pu découvrir. Une blessure qu'il se fit au pied droit, servit mieux ses désirs que toutes ses démarches et ses recherches.

VII.

LA FERME DE TAFERS.

Dans un charmant petit vallon, à quelques minutes du village de Tafers, est une ferme composée de plusieurs corps de bâtiments, tous adossés au flanc occidental de la colline, de manière que le soleil leur prodigue ses feux et les couvre de ses baisers.

Un ruisseau bouillonnant coule auprès, traverse la prairie qui s'étend au-devant de la ferme, et va se jeter dans la Taferna qui court au pied des rocs, fermant le vallon au midi. Un jardin, qui pleure sa verdure et ses fleurs, quelques espaliers qui voient tomber leurs feuilles jaunies une à une, un rucher au milieu, s'animant à midi par quelques abeilles qui veulent jouir d'une réminiscence des beaux jours de l'été, une fontaine abondante, sous un couvert rustique, qui reçoit la visite de quelques oies, tels sont les objets qui entourent la ferme où sont venus se retirer, il y a quelques mois, une femme, une jeune fille et deux enfants, et c'est là aussi que Jean et deux de ses camarades allèrent demander l'hospitalité, un billet de logement à la main.

Le père Ræmy, propriétaire de la ferme, était sur le seuil de sa porte lorsque nos hommes arrivèrent.

— Et où allez-vous, mes amis? leur dit-il.

— Hé! chez vous, je crois, répondit l'un d'eux.

— Mais, je n'ai point reçu d'ordre de loger des militaires aujourd'hui? Ne faites-vous pas erreur? Montrez-moi votre billet.

En effet, l'ordre était écrit en allemand, nos miliciens ne connaissant pas cette langue n'avaient pu lire l'adresse : aussi furent-ils fort désappointés, Jean surtout qui souffrait grandement de sa blessure. Mais le père Ræmy reprit :

— Votre hôte ne demeure pas très-loin, voilà mon fils qui va vous conduire; mais, attendez, un verre de kirchwasser ne vous fera pas de mal. Quant à vous, s'adressant au cousin: Vous êtes blessé, vous resterez chez moi, et, si vous vous ennuyez trop avec nous, vous pourrez demain rejoindre vos amis. Ca vous va-t-il?

— J'accepte, répondit Jean.

Nos amis se quittèrent, et le cousin entra dans la ferme, précédé de son hôte. Cependant un léger cri de surprise, poussé dans la cour, lui fit tourner la tête, et il entrevit une jeune fille qui courait se cacher derrière un haut et large tas de bûchettes destinées à la ménagère. La taille, le port, la voix lui firent penser que ce pouvait être Marie, mais n'ayant pas vu sa figure, il doutait. Son conducteur lui dit : — Ces pauvres filles ont tant craint, que de voir des militaires elles sont tout effrayées;

mais elles se remettront, ajouta-t-il en riant et donnant un léger coup de main sur l'épaule de Jean.

Le cousin déposa ses effets avec l'aplomb d'un vieux militaire et la grâce d'un jeune homme. Assis sur un long banc qui longeait la paroi, l'apparition de la cour le préoccupait, tandis que ses yeux parcouraient successivement les objets qui l'entouraient. Ici, un grand et vaste lit aux courtines de serge verte occupait une vaste place; là, une longue table où une vingtaine de personnes pouvaient se placer aisément; plus loin, une vieille armoire brillante de propreté, surmonté d'un antique miroir dont le tain se fanait; enfin, entre la porte et le lit, le bénitier de terre cuite et colorié, puis le grand crucifix de chêne au-dessus de la table.

Ses regards se portaient ensuite avec admiration sur deux grandes belles filles, au teint frais et vermeil, aux beaux yeux noirs et veloutés, à la brune chevelure en larges tresses. Il ne voyait point avec déplaisir la taille de ces deux grandes enfants enfermée dans un corset d'un rouge éclatant, ni cette jupe verte qui contrastait si fort, car le tout était porté avec aisance et dignité. Il n'aurait su, au premier abord, à laquelle donner la préférence, tant leurs grâces étaient semblables. Si Babette était plus brune, elle était aussi plus vive qu'Elise; mais si Elise avait plus de grâce naïve, plus de langueur rêveuse dans ses beaux yeux bleus, Babette, avec quelque chose de plus avenant, était plus agaçante, possédait plus de charmes piquants que sa sœur. Elles avaient l'une et l'autre les attraits de sa chère Marie, ou plutôt son amante possédait, à ses yeux, les grâces réunies de toutes deux. Un jeune garçon de neuf ans, sémillant et vif, le même qui avait accompagné les camarades de Jean à la ferme voisine, animait la maison par ses tra-la-la redoublés! La mère de famille, bonne femme, douce, au regard langoureux, aux traits un peu cassés par une maladie qui la minait, ne fut pas la personne qui le frappa le moins, car elle avait plus d'un trait de ressemblance avec la mère de son amie. Enfin le père Remy, type fribourgeois par excellence, gros, carré, à la tête puissante, aux larges épaules, aux yeux vifs, à la voix forte et saccadée, à la parole brusque, terminait le groupe.

Pendant que Jean faisait ses observations et laissait courir sa

pensée, on préparait un frugal repas. Une nappe grossière, mais blanche comme la neige, avait été mise sur la table et recouverte bientôt de mets auxquels le cousin fit grand honneur.

Après souper, il fallut qu'il dit d'où il était, et qu'il répondit à une foule de questions. Mais prudent, ses réponses furent évasives et il ne découvrit point le lieu de son origine. A son tour, le père Ræmy lui fit le récit suivant :

« J'ai été élevé à Lentigny; nous étions neuf enfants; j'étais le cadet, mais le plus méchant, à vous dire vrai; nous avions une grande ferme.... Oh! ma mère était une sainte femme, une femme remarquable : tous les matins, levée avant tout le monde, elle se mettait à prier sur le banc pendant demi-heure, puis elle nous faisait lever; elle n'allait point courir à l'église, comme maintes autres femmes, perdre un temps considérable et précieux, car elle savait que le bon Dieu nous entend aussi bien dans le secret du cabinet que dans le temple. Nous avions un train considérable; eh! bien, point de domestique femme, elle faisait toute seule; le soir, elle priait encore quand nous étions tous couchés. M. le Curé de Lentigny, qui l'a assistée à sa dernière heure, a dit qu'il n'avait jamais vu mourir une personne aussi tranquillement. A seize ans, je m'associai avec un de mes frères, et nous primes une autre ferme. Plus tard je me mariaï, et j'achetai un petit domaine, non loin d'ici, que je fis valoir, et que je revendis avec un joli bénéfice, lequel me permit d'acheter cette ferme. Il y a environ neuf ans que je suis ici, mes affaires vont bien; c'est moi qui ai fait construire le bâtiment en face où sont les écuries; c'est moi qui ai fait le couvert sur la fontaine pour abriter les femmes lorsqu'il pleut; c'est moi qui ai fait le rucher. Mais j'ai bien souffert ces derniers temps à cause de mes opinions libérales; je n'ai jamais voulu faire partie du Landsturm, et je ne me suis pas gêné de dire ma façon de penser, à plusieurs reprises, sur l'odieuse conduite de notre canton. J'ai été attaqué, je me suis armé; et, un jour, figurez-vous? j'ai eu la visite de onze soldats du Sonderbund qui venaient faire visite domiciliaire par ordre supérieur; pourtant je leur ai fait entendre raison et ils se sont retirés sans entrer, tout nombreux qu'ils étaient, car je vous jure que s'ils eussent voulu pénétrer de vive force, Dieu sait ce qu'il en fût advenu. J'en ai

été quitte pour entendre siffler quelques balles contre ma maison, lesquelles n'ont fait d'autre mal, au reste, que de briser quelques tuiles. Mais je ne pouvais sortir; j'ai été quinze jours sans bouger de la maison, car je n'y serais point rentré vivant. »

Tous les membres de la famille écoutaient ce narré avec autant d'attention et d'intérêt que s'ils ne l'eussent jamais entendu. Jean dévorait les paroles de son hôte, lequel grandissait à ses yeux de toute la hauteur dont son beau caractère l'élevait au-dessus de ses ennemis. Après avoir bu un verre d'eau-de-vie, le père Ræmy reprit :

— Vous voyez que je suis libéral, et, par cela même, m'est-il permis aussi de blâmer hautement la conduite des troupes fédérales à Fribourg, et plus encore la conduite de certaines personnes dans votre canton. Ainsi, j'ai une belle-sœur, qui est veuve, et qui, par suites de circonstances particulières, demeure dans une ville frontière de votre canton; eh! bien, elle a été obligée de venir demeurer chez moi au mois de juillet de cette année, taquinée et tourmentée qu'elle était avec ses trois enfants. Ce n'est pas bien! qu'en dites-vous?... soldat, que diable, ce n'est pas bien! Vous, qui êtes évangélistes, vous ne pratiquez pas la loi du Christ.... Et le bon père, continuant, ne voyait pas la rougeur qui montait au front du cousin....

Pourtant s'apercevant de l'effet produit, le père Ræmy reprit : Je crois qu'il faudrait aller reposer; qu'en pensez-vous? Cette offre fut acceptée avec plaisir, tant elle répondait bien aux désirs du jeune homme.

VIII.

AU BORD DU RUISSEAU.

Si le cousin Jean ne dormit point, tant il était préoccupé de la douce pensée que Marie était près de lui, car tout l'assurait que c'était bien elle qu'il avait vue, Marie, à son tour, ne fit que penser à son amant. Elle disait : — Mais il ne m'aime peut-être pas, car il ne m'a pas écrit. Alors son cœur se serrait bien fort et se mouillait de larmes grosses et amères. Cependant l'espoir revenait bientôt, et elle faisait une foule de suppositions diverses

et charmantes. — Oh ! si seulement j'avais été chez l'oncle ce soir, je l'aurais vu, mais,..... mais,..... je me serais trahie, et lui, lui ! Sa mère, à qui elle avait conté l'arrivée de Jean, était très-fâchée, car elle avait espéré, en secret, que sa fille oublierait ce jeune homme ; elle ne désirait point retourner dans le canton de Vaud, et ainsi elle pourrait marier sa fille à quelqu'un de sa foi et de son pays. Cependant, comme on l'a vu, Marie ne pensait pas de même.

Un jour d'automne s'était levé, et, avec lui, toute la maisonnée. Le militaire avait fait sa petite toilette habituelle, et il était descendu à la chambre basse où toute la famille était déjà réunie.

Après le premier repas, appuyé sur un bâton, il alla se promener. En approchant du ruisseau vers lequel il avait dirigé ses pas, combien furent grands sa surprise, sa joie et son bonheur lorsqu'il vit venir à sa rencontre Marie un peu confuse, mais le sourire sur les lèvres, ce sourire qui le rendait si heureux quelques mois auparavant. La première parole qu'ils s'adressèrent tous deux à la fois : Quel bonheur de vous voir ! Jean reprit : — Pourquoi ne m'avez-vous pas répondu ? — Et Marie : — Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit ? car répondre à quoi ?...

— Marie, je vous ai écrit deux lettres.

— Allons donc ! je ne les ai pas reçues...

— Alors on les a interceptées.....

A ce moment tous les doutes de l'un et de l'autre s'évanouirent, et ils se trouvèrent si heureux de se revoir que leurs âmes se fondirent dans un long et voluptueux regard. La jeune fille offrit le bras à son ami, et ils se promenèrent ainsi le long du sentier qui suit le cours du ruisseau.

Pourtant Jean éprouvait d'amers regrets à chaque question de la jeune fille, lui rappelant quelque trait qui avait allusion à leur premier amour. Il se reprochait surtout amèrement sa liaison avec Laure Heim, liaison dont il avait à craindre de fâcheuses conséquences. Il ne parla point de cette personne. Il se tint sur la réserve, et bientôt il devint plongé dans une morne rêverie. La jeune fille, attribuant cette disposition de son ami à la douleur qu'il pouvait éprouver, lui dit :

— Vous souffrez bien, Jean ?

— Non, Marie, mais mon cœur est triste.

— Et pourquoi?... Ne pouvez-vous pas me confier vos chagrins comme vous le faisiez autrefois?....

— Non, Marie, pas aujourd'hui, mais peut-être un jour....

— Alors, rentrons, car vous souffrez.

Ils rentrèrent en effet. L'oncle Remy, qui avait observé les deux amants, dit à Jean avec un franc rire :

— Hé! hé! l'ami, vous faites vite vos connaissances.

— Oh! c'est que nous nous connaissons depuis longtemps, se hâta de dire la jeune fille.

— Je sais, je sais : on vient de m'en instruire. Elles étaient donc de vous ces jolies lettres qu'on adressait à ma nièce. Que diable! il y avait de l'amour là-dedans, et vous parlez comme un livre. Toutefois, voyez-vous, mon ami, il faut obéir à ses parents, et j'ai cru voir dans l'une de vos lettres qu'on vous faisait opposition. Je..., mais vous souffrez, je crois, venez vous asseoir, nous causerons.

— Que voulez-vous, dit Jean, je me suis pris à aimer votre nièce, et je crois que je ne lui suis pas indifférent. Je le sais, notre foi n'est pas la même, mais je la laisserai parfaitement libre : nous suivrons chacun notre culte.

— Il n'y a rien à redire à cela; cependant, mon ami, vos parents,.... vos parents, je veux qu'on observe le commandement : " Tes parents honoreras afin de vivre longuement „....

— Oui, je sais, je sais; mais mes parents se sont mariés pour eux, et moi, je veux me marier pour moi.

— Allons, allons, jeune homme, vous avez du feu; mais, voici quelqu'un. C'est un de vos camarades, dit le père Remy, regardant à travers la vitre. Jean s'approcha aussi et vit un militaire qu'il ne connaissait point. Alors, se levant avec effort, il sortit.

C'était une estafette qui lui apportait un pli venant de ses parents. Il l'ouvrit à la hâte, et l'ayant parcouru précipitamment, il le déchira en plusieurs morceaux.

Cette lettre était de sa mère. Elle lui disait, dans un ton railleur, que tout le monde savait, dans la bourgade, que Laure était enceinte de lui. Elle lui marquait que les préparatifs de la noce se faisaient à grand train; que Laure préparait son trousseau, et qu'elle, Rose, sa mère, avait mis la main au berceau.

Elle le gourmandait bien un peu sur sa précipitation, mais sa joie perçait dans chaque mot. Enfin elle terminait sa lettre en lui disant qu'on l'attendait avec impatience, et que d'abord qu'il pourrait avoir son congé, il devait se hâter de rentrer à la maison.

— Mauvaise nouvelle, dit le camarade.

— Oui, répondit Jean, avec un mouvement d'impatience.

— Tant pis, reprit l'autre. Il faut que je continue. A propos, votre compagnie est destinée à aller à Lucerne. Il faut vous préparer à partir demain, je crois.

En effet, un ordre arriva bientôt après, et Jean devait rejoindre le même soir la compagnie à laquelle il était attaché. Tandis que le père Ræmy faisait mettre en ordre le char-à-banc, Jean alla faire ses adieux à la famille et à Marie. Il trouva celle-ci tout en pleurs.

— Quoi! vous partez déjà, lui dit-elle.

— Hélas! oui, mais ce ne sera pas pour longtemps, j'espère: je vous reverrai bientôt.

Marie avait remarqué la préoccupation de son ami; elle savait qu'il avait reçu une lettre, mais elle ignorait qu'elle fût de sa mère, de sorte qu'elle était dans une bien grande incertitude sur la véritable cause de cette peine que Jean s'efforçait pourtant de cacher. Elle aurait voulu l'interroger, mais elle ne le pouvait, car toute la famille les entourait. Force fut donc de se serrer la main, et de se dire un adieu où un observateur clair-voyant aurait vu des sentiments divers qui se trahissaient.

IX.

EN ROUTE.

Le lendemain le bataillon était en route; et Jean, malgré son pied malade, suivit, sans se plaindre, ses camarades joyeux. Son cœur souffrait, et il souffrait d'autant plus qu'il n'avait personne à qui confier sa peine. S'il fût resté une heure de plus à la ferme, il eût dit à Marie sa peine, et il aurait cherché auprès d'elle une consolation. Il faisait la comparaison entre cette douce, bonne et vertueuse fille et Laure. Il était exaspéré surtout contre cette dernière qui avait osé répandre des bruits pareils dans sa ville natale. Sans doute, il avait été vers elle, il l'avait fréquentée,

mais là s'étaient bornées ses relations avec elle. Il savait qu'elle avait eu des liaisons intimes avec plusieurs jeunes hommes, et qu'il n'eût tenu qu'à lui qu'il en fût de même. Or, ce n'était qu'un calcul de la part de cette fille pour faire un bon mariage, qu'il ne l'aimait pas, qu'il ne pourrait jamais l'aimer, et qu'enfin le fait de cette grossesse fût-il vrai, on ne pouvait lui faire accepter un enfant qui n'était pas à lui. Il était outré surtout contre sa mère qui avait pu croire à une faute pareille, qui avait accepté, peut-être accueilli ces bruits; toutes ces choses le tourmentaient. Puis, il revenait à Marie, et il disait : — O bonne Marie, sainte fille, un mot que je vous ai fait entendre vous a fait rougir, que penseriez-vous?... qu'auriez-vous dit, si vous saviez cela?... O mon Dieu! — et il se frappait le front de dépit et de douleur.

Les camarades crurent que c'était la douleur physique de sa jambe qui le faisait agir ainsi; ils le plaignaient et ils avaient cherché à alléger sa marche en prenant, l'un son fusil, l'autre son sac, un troisième voulait même se charger de sa giberne. L'officier apprit l'état de Jean, et il fut décidé qu'il resterait à la première étape jusqu'à son entière guérison. A Berne, le chirurgien le déclara hors de service, dit qu'il pouvait rentrer dans ses foyers; mais le cousin ne voulut pas entendre parler de cela. Alors il écrivit à ses parents; il leur mandait sa position; mais il disait que, vu ce qui se passait dans son lieu natal, il ne rentrerait point à la maison; qu'il était innocent de la faute grossière qu'on lui imputait, que jamais il n'épouserait Laure Heim, et qu'enfin, puisque cette créature avait osé faire une déclaration, malgré son innocence, il remettait cette affaire à la justice civile. Il demandait pardon à ses parents de sa détermination, mais jurait qu'il ne s'en départirait pas.

Cette nouvelle fit grand bruit dans sa ville natale. Les uns le louaient, d'autres le blâmaient. Les langues eurent sujet à se démener et les médisances ne tarirent pas.

Quant à Jean, il demeura à Berne. Il écrivit à Marie, il lui avoua tout, et lui demanda pardon. Dans une réponse qui se fit longtemps attendre, sous la pénible impression qu'avait produite une telle révélation, et au milieu de l'embarras que causait une excuse à faire à de tels aveux, Marie lui disait qu'elle croyait

bien à son innocence, qu'elle lui pardonnait cet oubli de leur amour, mais qu'elle ne pouvait être à lui, car elle voulait se faire religieuse.

Ce fut un coup de foudre pour Jean; il tomba gravement malade.

Un jour qu'il était convalescent, assis sur son lit d'ambulance, il vit entrer dans sa chambre l'oncle Ræmy. Un rayon d'espérance brilla dans le cœur du cousin, mais il ne dura pas longtemps, car le brave homme lui dit :

— Arrivé aujourd'hui à Berne avec ma belle-sœur et sa fille, j'ai appris que vous avez été bien malade, mais que vous êtes mieux; alors j'ai voulu vous voir et vous faire les adieux de Marie que je conduis en France. Elle veut se faire religieuse, comme elle vous l'a écrit, je crois. Je n'ai pas voulu contrarier la pauvre enfant dans cette détermination qu'elle a prise, quoique je ne la voie pas de bon œil, parce que cet état est contraire aux vues de la Providence sur l'humanité; mais sa mère l'a voulu, Marie le désire aussi, et voilà.....

A cette pensée que Marie, cette chère amie, était près de lui et qu'elle allait être perdue à jamais, Jean fit un violent effort sur lui-même. Il voulut se lever pour aller la voir, disait-il, mais étant trop faible, il retomba sur sa couche. Alors, voyant son état, il chercha à attendrir le cœur du père Ræmy. Il lui parla si chaleureusement, il lui fit sentir si fortement les conséquences fâcheuses pour tous deux d'une telle décision, lui parla de ses tendances libérales, de ses opinions religieuses et politiques avec tant d'âme, qu'en effet le patriote fribourgeois en fut ému. Pour dernière grâce, Jean lui demanda avec instance d'amener Marie auprès de lui.

Ce brave homme promit de faire ce qu'il pourrait; toutefois il laissait peu d'espoir au jeune homme.

Le même jour, le cousin apprit que ses parents étaient revenus à des sentiments meilleurs, car Laure Heim avait reconnu son injustice, et avait été condamnée par l'autorité à retirer sa plainte et sa déposition. Ses parents l'engageaient fort à se retirer à la maison, n'ayant plus rien qui pût l'en empêcher, et que d'ailleurs son petit commerce réclamait impérieusement sa présence.

Mais ce n'était point là ce qui préoccupait le plus le cousin. Marie, c'était tout pour lui, c'était son pardon, sa guérison, son avenir, sa vie.

Deux jours se passèrent sans qu'il vît personne. Il commençait à désespérer, quand, le soir, il entendit frapper doucement à sa porte. C'étaient Marie et sa mère. L'entretien fut long. A la vue de son ami malade, à l'ouïe de ses paroles si tendres, si passionnées, Marie s'attendrit; ses résolutions chancelantes s'ébranlèrent, et elle promit qu'elle renoncerait à ses projets, d'autant plus qu'un vénérable prêtre l'en avait dissuadée. On promit qu'on se reverrait le lendemain.

Le père Ræmy ne pouvait rester plus longtemps à Berne; aussi proposa-t-il à Jean, voyant la détermination de sa nièce et la tournure que prenaient les choses, de venir quelque temps chez lui, d'autant plus qu'il était encore malade. L'offre fut acceptée aussitôt qu'elle eut été faite. L'on partit. Avec le bon air de la ferme, les soins tendres et nombreux de Marie, la convalescence du malade se changea bientôt en guérison.

Jean reçut le consentement de ses parents à son mariage avec Marie, et l'on fit bientôt de gaies fiançailles à la ferme de Tafers.

X.

LES NOCES.

Nous sommes en 1848. C'est un beau jour du mois de mai: les arbres sont en fleurs, les oiseaux gazouillent, le ruisseau murmure doucement parmi la tendre verdure, le ciel est pur.

Dans la maison de Jean l'on est en émoi, car deux grandes voitures attendent devant la porte; les chevaux piaffent d'impatience, et les cochers jurent; la couronne d'églantier et d'oranger est déjà posée sur la tête, au milieu des beaux cheveux bruns de Marie. Sous la robe de taffetas, qui bruit à chaque mouvement, et sous le large voile blanc qui descend le long de sa belle taille, que de grâces se font admirer dans cette belle enfant!

— Mais l'on ne part pas, et pourquoi? disent les invités.

— L'on ne sait où est l'époux.

— Bah! en voici d'une autre.

— Pourtant il était prêt, il y a un instant.
— C'est vrai.
— Et où est-il allé? il n'est pas dans sa chambre, la porte en est fermée à clé.

— Que diable! c'est un peu fort.

Mais Jean, le bon garçon, ivre de bonheur, s'est enfermé; il rêve, il ne peut croire à ce qu'il voit, et il ne pense pas à ce qu'il a à faire, tant il est absorbé dans sa joie, tant il la savoure. Enfin il entend du bruit, et se rappelant qu'il doit se marier, il descend. Maintes questions lui sont adressées auxquelles il ne sait que répondre.

Mais, autre embarras. Tante Rose ne sait où elle a mis la clé de sa garde-ropes et elle ne peut prendre sa bourse. L'on cherche, l'on furette partout : point de clé. Pourtant les heures s'écoulaient, il faut partir, et l'on fera comme l'on pourra. L'on part. Tante Rose disait : — L'on dit : “ Ce que femme veut, Dieu le veut; „ l'on devrait dire : “ Ce que Jean veut, Dieu le veut. „ Car, voyez ce coquin de garçon, il a voulu cette fille et il l'a. Il faut avouer qu'elle est mignonne et qu'elle a été sage, ajoutait-elle doucement....

Bientôt l'on arriva à Granges. Après un léger repas, les cloches du beffroi annoncèrent que la cérémonie allait commencer. L'on se mit en marche.

L'oncle Samuel conduisait la belle Marie qui tremblait sur son bras, et Jean, la mère de son épouse; les invités suivaient. Au milieu du chemin, tante Rose sent quelque chose qui frappe contre sa jambe, elle s'arrête, lève sa robe, et montre.... son vieux tablier de cuisine, dans la poche duquel se trouvait la malencontreuse clé.

Malgré les rires, qui eurent de la peine à se calmer, la cérémonie fut grave et bien suivie. Ce fut un moment solennel, surtout lorsque les époux se mirent à genoux et qu'ils prononcèrent le oui qui les liait l'un à l'autre pour toujours.

L'on revint à la maison fort joyeux, le tablier de cuisine et la clé de la garde-ropes firent les frais de la gaité générale. Le repas du soir fut fort animé, et le soleil du lendemain n'éclaira point une chose qui était encore la veille.

Ce narré, que nous avons trouvé dans un vieux bahut que nous héritâmes l'an passé d'un vieil oncle, s'arrêtait là. Il nous semble qu'il renferme plus d'un enseignement que notre mission ne nous permet pas de relever, mais que le lecteur trouvera bien, sans doute.

Ch^s. JACCOTTET.

DE LA PERMUTATION DES LETTRES

DANS LA DÉRIVATION FRANÇAISE.

(V. l'*Emulation* de 1854, p. 263, 324.)

§ 4.

Les consonnes peuvent être simples ou combinées entre elles: de là deux espèces de permutations de consonnes.

Nous avons à distinguer deux groupes de consonnes *simples*, selon les degrés de l'articulation: le premier groupe comprendra les *liquides* (m, n, l, r); toutes les autres consonnes, *aspirantes* et *muettes*, formeront le second groupe.

I. Permutations des consonnes liquides.

La consonne *m* appartient à l'ordre des *labiales*; elle tient à l'*m*, comme nasale, et se permute avec elle. *M* initiale: *mappa*, nappe; *matta*, natte; *mespilum*, nèfle (1). *M* médiale: *dama*, laine. *M* finale: *aramen*, airain; *rem*, rien; dans l'anc. français: *fain* de *fames*, non de *nom-en*.

L'*n* est une consonne linguale; elle se change souvent en *l* au commencement ou au milieu des mots: *unicornis*, licorne; *orphanus*, orphelin, anc. fr. orphenin (Roman de Garin, I, 221; Gautier l'orphenin). L'*n* se change aussi en *r*, comme dans l'anc. fr. *verin* de *venenum*, auj. venin; mais cette mutation a surtout lieu après une autre consonne, comme dans *diacre* de *diaconus*.

(1) *Natta* pour *matta* existait déjà dans la basse latinité. Diez, I, 33. *Nesputum* pour *mespilum* est commun à toutes les langues romanes: it. nespolo, esp. nespera.

A la fin des mots ou devant une consonne, les liquides *m* et *n* perdent leur son propre et se fondent avec la voyelle précédente qui devient nasale : *fain*, *simple*, *nombre*, *main*, *un*, *plante*. C'est sans doute en faisant allusion à cette prononciation peu harmonieuse, qui remonte à l'origine même de la langue française, qu'un troubadour a comparé la langue d'oïl au grognement du cochon :

A pane Achiers no fo'n Fransa
On parlon aissi com pores rutz.
(Glossaire occitanien, 272).

La consonne *l* appartient aussi aux linguales. Elle a été quelquefois supprimée au commencement des mots, ce qui ne peut s'expliquer autrement que par la confusion entre cette consonne initiale et l'article *le* : *once* de *lynxem* (lynx), de même *azur* de l'arabe *lazur*; par suite de la même confusion quelques mots français commencent par une *l* qui n'est pas dans le latin, comme nous le verrons plus loin (*loisir d'otium*). — La liquide *r* est la consonne qui se rapproche le plus de l'*l*; de là la permutation de l'*l* en *r*, qui est extrêmement rare au commencement des mots : *rossignol* de *lusciniolus*, diminutif de *luscinius* (it. rossignuolo, esp. ruissennor, anc. esp. rossennol, rossennor, pg. rouxinhol, rouxinol, pr. rossignol); en *r* après une consonne, lorsqu'il y a eu syncope de la voyelle intermédiaire : *apostolus*, apôtre; *capitulum*, chapitre; *scandalum*, esclandre. *L* se permute en *n*, comme *n* en *l* : *libella*, niveau (it. libello, pg. pr. livel, nivel, esp. nivel), d'où le verbe niveler. *L* se change encore en *d*, mais cette permutation est rare, bien que le *d* soit comme l'*l* une consonne linguale : *amylum*, amidon. — Quelquefois l'*l* se mouille, ce qui n'arrive en français qu'au milieu des mots : *pilare*, piller; *salire*, saillir. Enfin l'*l* finale disparaît quelquefois : *caulis*, chou.

La consonne *r* est intermédiaire entre les linguales et les gutturales, mais elle a une plus grande affinité avec les premières, ce qui se montre dans le changement de cette liquide en *l*; ainsi *Arverni*, prov. Alvergne, d'où, par la permutation de l'*l* en *u*, le fr. Auvergne; à la fin des mots : *altare*, autel. — La liquide *l* se joint facilement à la consonne initiale, surtout lorsque celle-ci est un *t* ou une *f*; cette métathèse ou transposition est commune aux langues romanes : *breuvage*, pr. *beuratge*, anc. fr. *bouraige* ou

bovraige; *fromage de forma*; *treuil de torculus* (pr. *troh*); *tremper* de *temperare* (temprer dans Brut, v. 8276); *brebis* de *vervex*, anc. fr. *berbis* (vaches et asnes et truies et *berbis*, Garin, I, 184); mais on a *berger*, anc. fr. aussi *bregier* (Il n'i vint pas comme villain *bregier*, Garin, I, 133). Mais il arrive aussi que l'*r* s'éloigne de la consonne initiale, par ex. le pr. *Durensa*, la Durance, de *Druentia*; de *crena*, entaille, sont dérivés *cran*, *créneau*, anc. fr. *carnel*, d'où *carnele*r (carneler une pièce de monnaie), et *charnière*; le mot *carne* (f.), angle, dérive de la même source. — Apocope de l'*r*: *soror*, sœur; l'*r* finale se conserve en général, mais le plus souvent elle est muette: *chanter*.

II. Permutations des muettes et aspirantes.

Nous distinguerons ici les trois ordres de consonnes: *labiales*, *linguales* et *gutturales*.

A. Consonnes labiales.

Ce sont la muette forte *p*, la muette faible *b*, la muette aspirée *f* et l'aspirante *v*.

MUETTE FORTE *p*. Le *p* initial subsiste en général; le changement en *v* est très-rare; comme exemple on peut citer *bruine* de *pruina*. Au milieu des mots, le *p* s'adoucit en *b* et même en *v*. Changement en *b*: *apicula*, abeille; *duplus*, double. L'adoucissement du *p* en *v* est bien plus fréquent: *capillus*, cheveu; *capra*, chèvre; *episcopus*, évêque; *lepus*, *oris*, lièvre; *recuperare*, recouvrer; *ripa*, rive; *sapere*, savoir (it. *savere*, esp. pg. pr. *saber*); *sapa*, sève; *sapo*, savon; *sapor*, saveur; *separare*, sevrer. Le *p* médial subsiste dans les mots nouveaux ou dérivés de l'italien: *capillaire* de *capillaris*, *capital* de *capitalis*, *insipide* d'*insipidus*, *stupide* de *stupidus* (esp. *estupido*), *capitaine* de l'it. *capitano*, formé de *caput* (anc. fr. *chevetaine*), *caporal* de l'it. *caporale*, etc., ainsi que dans les mots *couple* de *copula*, *propre* de *proprius*, *sapin* de *sapinus*. — A la fin des mots, le *p* subsiste dans *loup* de *lup-us*, et s'est changé en *f* dans *chef* de *cap-ut*.

MUETTE FAIBLE *b*. Le *b* initial se conserve. Le *b* médial s'adoucit en *v*: *caballus*, cheval (it. pg. *cavallo*, esp. *caballo*, pr. *caval*); *cannabis*, chanvre (pr. *canebe*, *cambre* ⁽¹⁾); *debere*, devoir; *febris*, fièvre; *probare*, prouver, etc.; le *b* subsiste quelquefois: *habitus*, habit; *globus*, globe; *stabilis*, stable, d'où *stabili*r, établir. Le *b* médial s'es

(1) Le mot *canevas* dérive de la même source.

encore changé en *f* dans *siffler* de *sibilare* (le latin a aussi *sifilare*) (1), et en *m* dans *samedi* de *sabbati dies*. La syncope du *b* n'est pas rare : *boire* de *bibere*, *coude* de *cubitus*, *nuage* de *nubes*, *taon* de *tabanus*, *viorne* de *viburnum*. — Le *b* final s'est changé en *f* dans *tref* de *trabs* (pr. *trau*, *trap*), d'où le subst. *travail*.

MUETTE ASPIRÉE *f*. Il y avait en latin entre la prononciation de *f* et de *ph* une nuance peu sensible, quoique réelle; cette différence phonétique n'existe plus dans les langues romanes, où le son de *ph* se rend par *f*. Le français a conservé l'orthographe *ph* dans les mots grecs et dans d'autres mots qui ne dérivent pas du latin; cependant *ph* a été remplacé par *f* dans beaucoup de mots : *faisan* (autrefois *phaisan*), *fée*, *fanal*, *flegme*, etc. La consonne *f* se conserve presque toujours en français; il y a très-peu d'exemples dans notre langue du changement de l'*f* initiale en *h*, comme dans l'espagnol *hablar* de *fabulari*, *hijo* de *filius*; cependant on peut citer *hors*, autrefois *fors* (2), de *foras*, *habler* de l'espagnol *hablar*, et dans l'ancienne langue *harouche* pour *farouche*.

ASPIRANTE *v*. Le *v* initial ou médial se change quelquefois en *b*: *brebis* de *vervex* (3), *courbe* de *curvus*. Cette permutation a quelque chose d'insolite, car dans le passage du latin en français, les articulations tendent à s'adoucir, surtout au milieu des mots, et les muettes fortes deviennent faibles ou même descendent d'un degré et se transforment en aspirantes; le changement d'une aspirante en muette est donc une permutation en quelque sorte rétrograde et qui répugne au génie de la langue; aussi en trouve-t-on bien peu d'exemples. Ce qui est beaucoup plus ordinaire en français, c'est le changement du *v* en un son qui paraît cependant moins voisin que le *b*, puisqu'il est d'un autre organe: en la gutturale *g* qui prend un *u* après elle : *vadum*, gué; *vagina*, gaine; *vervactum*, guéret (pr. *garah*); *vipera*, prov. et anc. fr. *guivre*, fr. moderne *givre* (f.); bas-latin *vulpilio*, goupillon, c'est-à-dire queue de renard (de *vulpes*, d'où l'anc. fr. *goupil* ou *goupil*, renard). Cette mutation du *v* en *g* s'est faite par la confusion avec le *w* teutonique qui s'est généralement transformé en

(1) Dans le roman gruyérien on a *subliar*.

(2) Tout est perdu, fors l'honneur (François I^{er}).

(3) *Berbeux* pour *vervex* se trouve déjà dans Péronne.

gu ou *g* dans les langues romanes, comme par ex. : *guerre* de *werra*. La syncope du *v*, comme celle du *b*, est très-fréquente; *pavo*, paon; *pavor*, peur (anc. fr. *paor*); *Savo*, Saône. — Le *v* ne peut rester à la fin des mots; il se change en *f*: *captivus*, chétif; *navis*, nef.

B. Consonnes linguales.

Ce groupe comprend la muette forte *t*, la muette faible *d* et l'aspirante *s*.

MUETTE FORTE *t*. Le *t* initial se conserve toujours. Le *t* médial se change ordinairement en *d* dans les langues romanes de l'ouest, mais en français il disparaît entièrement: *cathedra*, chaire; *catena*, chaîne (anc. fr. chaîne); *contrée* (it. prov. *contrada*) de l'adverbe *contra* joint au suffixe *ata*; *minuta* (adj.), menue; *mutare*, muer; *pouvoir* avec un *v* intercalé (anc. fr. *pooir*, prov. *poder*) de *posse*, *potest*; *putere*, puer; *spatha*, épée (esp. *espada*); *vitellus*, veau (anc. fr. véel, pr. *vedel*); *vouer* (pr. *vodar*), de *vœu*, du l. *votum*, d'où *avouer*, *dévouer* (l. *devotare*); — le *d* roman subsiste toutefois dans quelques mots d'origine étrangère, comme *cascade*, *estrade* (de l'esp. *estrado*, formé de *stratum*), *salade* (de l'esp. *celada*, it. *celata*), et dans quelques mots purement français: *aider* d'*adjutare*, *malade* de *male aptus*, *fade* de *fatuus*; — la forte *t* s'est conservée dans *toute* de *tota*, *bette* de *beta*, *boutique* d'*apotheca* (it. *bottega*), *carotte* (it. *carotta*), *motif*, *voter*, et dans quelques autres mots de formation moderne. — Devant une combinaison de voyelles dont la première est un *i* (e) atonique, le *t* ou *th* prend le son de l'*s*, et l'*i* disparaît: *cantio*, chanson; *platea*, place; *gratia*, grâce; *nuptiæ*, noces; *justitia*, justesse et justice; dans *oisif* d'*otium*, *tison* de *titio*, le *t* a pris le son de l'*s* faible; *th* est devenu *ch* dans *autruche* d'*avis struthio*.

***T* final :** 1^o il subsiste sonore ou muet dans les noms monosyllabiques: *fatuus*, fat; *litis*, lit; *totus*, tout, ainsi que dans quelques formes de la conjugaison: *fut* de *fuit*, *ait* de *habeat*, *aimait* d'*amabat*; 2^o il disparaît dans les noms polysyllabiques et dans tous les mots en *atus*, *atem*, *utem*, ainsi que dans les participes passés: *gratus*, gré; *latus*, lé (largeur d'une étoffe); *ducatus*, duché; *civitaltem*, cité; *scutum*, écu; *amatus*, aimé; *acutus*, aigu; mais le *t* subsiste dans *avocat* pour *avoué* d'*advocatus*, état de

status, tribut de tributum, etc.; — 3^o dans *soif de sitis*, le *t* s'est changé en *f*.

MUETTE FAIBLE *d*. Le *d* initial se conserve partout. Le *d* médial se supprime le plus souvent : *audire*, ouïr; *badius*, bai; *Cadurci* (nom d'un peuple de la Gaule), Quercy (prov. Caerci); *gladius*, glaive avec un *v* intercalé, comme en provençal (*avuldre d'adulter*) et en portugais (*louvar de laudare*); *gladiolus*, glaïeul; *hodie*, hui dans aujourd'hui; *invidia*, envie; *Judæus*, Juif; *nuda*, nue; *podium*, pui ou puy, c'est-à-dire sommet (Puy-de-Dôme); *radiare*, rayer; *sudor*, sueur; — le *d* médial s'est rarement conservé; *mode*, nudité, odeur, rude. — Il s'est changé en *l* dans *cigale de cicada* (it. *cicala*), et en *n* dans *palefrenier*, formé de *palefroi*, it. *palafreno*, esp. *palafren*, du latin *para-veredus* (bas-latin *para-fredus*), d'où est dérivé l'all. *Pferd*. — Le *d* final subsiste, mais ne se prononce pas : *frigidus*, froid; *modius*, d'où *moidus* par métathèse, muid; *nidus*, nid; le *d* a disparu dans *cru de crudus*, foi de *fides*, degré de *gradus*, nu de *nudus*.

ASPIRANTE *s*. L'*s* initiale et médiale subsiste (1); entre deux voyelles elle prend le son faible ou doux qui se rend aussi en français par la lettre *z*. — L'*s* finale se conserve : *casus*, cas; *repos de re* et *pausare*, ou se change en *z* ou *x* : *casa*, chez; *rasus*, rez; *duos*, deux; mais dans la plupart des cas, cette finale ne sonne pas.

C. AYER.

(La suite à la prochaine livraison.)

(1) En italien et en portugais l'aspirante *s* (ou *ss*) s'est souvent transformée en un son qui en est fort rapproché, celui de la chuintante forte (*ch*) que les Italiens rendent par *sce* ou *sci* (*scempio* de *simpulus*, *scialiva* de *saliva*) et les Portugais par *x* (*veriga* de *vesica*); la même chose a lieu en valaque. et en espagnol l'*s* se change aussi en *x*, mais cette *x* désigne un son guttural particulier à cette langue (*xabon* de *sapo*). Un fait remarquable, c'est que le roman de Gruyère ne connaît point l'aspirante *s* telle qu'elle se prononce dans la plupart des langues; dans ce dialecte l'*s* a toujours le son de la chuintante forte (fr. *ch*) ou faible (fr. *j*), et les mots *son*, *preson* (fr. *son*, *prison*) se prononcent *chon*, *prejon*.

POÉSIE.

AUDACE.

Tes flots sont agités : ont-ils leurs passions ?
Quel souffle dans ton sein apporte le ravage,
Et fait que l'air gémit, emportant au rivage
Les violents soupirs de tes convulsions ?

O Léman, nul mortel, même en sa jeune sève,
N'oserait à cette heure affronter le danger ;
Le nautonnier frémit seulement d'y songer :
La barque, seule, hélas ! reviendrait sur la grève.

Il en est un pourtant, grand homme audacieux,
Qui sur un frêle esquif s'en va braver la vague.
— Hors des chemins suivis cet esprit extravague :
Il n'a jamais sans doute au ciel levé les yeux.

Et, ce n'est point un fou, ce n'est point un impie.
Nature, tes secrets, ainsi que ceux des cœurs,
Il faut, pour les connaître, épier tes douleurs,
Il le sait, et pour eux il met en jeu sa vie.

Sur ce globe terrestre il passe des humains
Dont l'âme quelquefois a d'étranges destins.
Si ce bel inconnu semble aimer la tempête,
Ne vous étonnez pas, c'est Byron, le poète !

Au battement des flots, à leurs longs sifflements,
Sur cet illustre lac que soulèvent les vents,
Au jour de mille éclairs, ivre de poésie,
Et seul, comme il tressaille, et comme il s'extasie !

Debout sur le bateau, la face vers les cieux,
Une main sur le cœur, qu'il est beau dans sa pose!
Il rit de voir l'orage éclater furieux;
Calme devant l'effet, il cherche encor la cause.

Eclairs d'une tempête intime, mais sans bruit,
Ses yeux ardents sont là deux lampes dans la nuit;
Son cœur bondit de joie à l'unisson des lames;
Sa voix murmure un chant, hymne aux pensers de flammes.

O ciel! il va sombrer l'esquif aventureux,
Et les plis de la vague abîmeront en eux
Ce corps dont la beauté subjugue et fait qu'on pleure,
Ce corps que le génie a choisi pour demeure!

Crainte vaine! Au plus fort du terrible ouragan,
Byron arrive au but qu'a choisi son caprice:
Et quand le sort sauva ce poète géant,
Au monde des esprits il se montra propice.

Que d'horizons connus, auparavant obscurs!
Que d'intimes secrets à l'avenir sans voile!
Alors son front reluit, symbole d'une étoile
Dont le feu ne se voit que des âges futurs.

Homme, tu dis : — C'était se jouer de la vie
D'aller ainsi braver les ondes en courroux.
— Mais, avec tant d'audace, il se faisait pour nous,
Une belle moisson, la moisson du génie.

J. STERROZ.

LE SOUVENIR.

Sur un sein de beauté
La rose satinée
Closait sa destinée,
— Au soir d'un jour d'été.

Elle exhalait encore,
Cueillie au frais matin,
Un peu du doux parfum
Qu'avait versé l'aurore.

Mais vite on dépérit,
Sans aliment, sans sève;
Et notre jour s'achève
Plus tôt qu'il n'est écrit.

La fleur était fanée,
Son teint avait bleui;
Elle exprimait l'ennui,
Vers le sol inclinée.

La beauté contemplait,
D'un air mélancolique,
Ce destin symbolique :
Et son oeil se mouillait.

Elle eût de sa ceinture
Pu détacher la fleur,
Qui, perdant la couleur,
Perdait toute parure.

Gardant le souvenir
De l'enivrant dictame
Dont au matin son âme
Avait pu se nourrir;

Elle laissa la rose
S'effeuiller sur son sein;
Et sa dolente main
Jeta bien peu de chose.

J. STERROZ.

AVANT L'AUTOMNE.

Eh quoi! verger si frais, en ton sein une feuille
Déjà s'est orangée au souffle de la nuit,
Et dans un long soupir, que la muse recueille,
Redit: Comme l'âge s'enfuit!

Hélas! elle s'attriste au haut de cette branche!
Le soleil ne vient plus l'embellir de son jour,
Et, loin que la rosée ou la brise l'étanche,
Elle s'altère sans retour!

Et pourtant quelques fleurs charment encore la vue;
Ce ciel si bleu, si clair, c'est bien un ciel d'été,
Et l'air encore est pur, et verte l'étendue:...
Elle a donc à peine existé!

— Mais qu'est-ce que de vivre en un si court espace,
Et qu'est-il donc ce souffle auquel tout est soumis?
Car ce souffle fatal toujours passe et repasse
Sur toute chose, en tout pays.

O feuille, par le vent où seras-tu chassée?
Dis, où descendras-tu, que vas-tu devenir?
Tu ne le sais toi-même, et hais cette pensée
D'un douteux et sombre avenir....

PAUVRE VOYAGEUR!

Des longs rayons du soir l'ombre a repris la place,
De suivre son chemin le voyageur se lasse;
Il regrette le jour qui s'est évanoui,
Car il ne voit là-haut briller aucune étoile;
Un réseau de vapeurs à ses yeux fait un voile,
Et c'est en vain qu'il cherche un astre épanoui

En quelque coin du ciel où percerait sa vue;
Altéré de lumière, il n'a dans l'étendue,
Pour servir de flambeaux à son pas mal conduit,
Que mille vers luisants dont s'émaille la nuit.

J. STERROZ.

GEORGES SUPERSAXO.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU VALAIS ET DE FRIBOURG (1).

Le 12 janvier 1529, durant l'épiscopat de Philippe de Platéa, un traîneau, monté par deux hommes, partit à la nuit tombante de Gliss, petit bourg du dixain de Brigue. En ce moment, malgré la rigueur de la saison, des attroupements se faisaient remarquer sur différents points de la plaine; du sein des groupes s'élevait un bruit d'armes et de voix irritées. Des feux brillaient au loin sur les collines.

Le traîneau, emporté par deux chevaux vigoureux, descend d'abord avec lenteur le long des rives du Rhône; puis, semblable à une avalanche qui augmente d'impétuosité à mesure qu'elle approche du vallon qui va la recevoir, il glisse rapidement sous les murs crénelés de Sion qu'il laisse à sa gauche, et, gagnant les plaines marécageuses du Bas-Valais, entre dans le pays de Vaud, côtoie pendant quelques instants le lac Léman, et vient arrêter à Vevey sa course non interrompue.

Les deux voyageurs quittent le traîneau.

C'étaient un vieillard et un jeune homme.

Serviteur fidèle et empressé, celui-ci soutient la marche vacillante de son compagnon de route, et lui aide à monter l'escalier de l'hôtellerie devant laquelle ils sont descendus. Les gens de la maison s'empressent autour de l'hôte qui leur arrive, et qu'à ses vêtements pompeux, à la massive chaîne d'or qui descend de sa fraise, à sa longue épée, et surtout à ses manières graves et nobles, il est facile de le reconnaître pour un personnage considérable de l'époque.

(1) La nouvelle historique que nous donnons aujourd'hui est de M. de Bons, de St.-Maurice, dont l'*Emulation* de 1854 a publié un poème, intitulé: *Un historien suisse*, et dont l'Institut national genevois a couronné le beau poème héroïque sur Divicon.

C'était un Valaisan que sa terre natale repoussait, un proscrit qui prenait possession de l'exil, un ambitieux qui venait cacher sa tête blanchie, et demander à Sainte-Claire de Vevey une place parmi ses tombeaux.

C'était le chevalier Georges Supersaxo.

II.

Quelques jours après, le vieillard accepte l'hospitalité qui lui est offerte par un ami de sa famille qui lui même tient un rang distingué à Vevey. Un vaste et riche appartement est mis à sa disposition : il l'occupera seul. Au-dessous de ses fenêtres élevées respandit le Léman, et par-delà, dans un lointain vaporeux, s'entassent les montagnes sévères de cette contrée aimée qui lui est désormais interdite sans retour. A ce tableau qu'une préoccupation constante ramène sans cesse devant ses yeux, le proscrit s'assombrit et soupire. Il s'éloigne pour revenir bientôt à la place qu'il a quittée. En vain s'efforce-t-on de lui rendre moins longues les lentes heures de l'exil; son âme reste fermée aux prévenances de l'amitié. Inutilement le lac déroule sans fin à ses regards la pompe ravissante de ses rives; il passe sans le voir et y touche sans en jouir. — " Banni! " répète-t-il, et ces mots, que chaque aspiration semble faire sortir de sa poitrine, troublent seuls le silence qu'il a prescrit autour de lui. Le front sillonné de rides qui vont se creusant de plus en plus, on le voit fuir les lieux fréquentés; il erre de grève en grève, marche au hasard, s'arrête sans motif, et ne semble plus qu'une grande ruine du passé qui se survit encore quelque temps à elle-même.

Les jours de l'exilé s'écoulent froids et ternes. La patrie absente a des charmes mystérieux que rien ne peut faire oublier. Plus le mur de séparation que les passions humaines ont élevé entre elle et lui est escarpé et sévèrement gardé, et plus deviennent attrayants les mille souvenirs des biens perdus. La pensée franchit ces impuissantes barrières; elle vole autour du foyer de la famille; elle peuple le toit abandonné, et, se livrant à un mirage trompeur, elle transforme souvent l'humble hameau en de magiques oasis. Les faveurs de la fortune, le bruit des cités, les distractions des arts, endorment parfois la douleur; mais la douleur est impérissable, et la plaie se rouvre sans cesse. Aux

lèvres de celui qui porte le deuil d'une patrie, les eaux de l'exil sont toujours amères et troublées.

III.

Il faut le dire : ce ne sont pas seulement les regrets d'une séparation cruelle qui remplissent de fiel le sein du malheureux vieillard ; d'autres passions y grondent parfois comme une tempête. Habitué, par les phases de sa longue et aventureuse carrière, aux dissensions nationales, il se prend à regretter ces temps d'incessants tumultes, où, tour à tour vainqueur et vaincu, sa vie n'était qu'un combat continu. L'âge n'avait point glacé le feu de l'esprit ; aussi l'immobilité, le repos forcé, l'impuissance lui imposent-ils une existence inconnue à laquelle il ne saurait se façonner de longtemps. Il étouffe dans cette atmosphère qu'aucun vent d'orage ne vient agiter. Quoi ! il est abattu, et cette fois il ne pourra plus se relever ! Ses adversaires le montrent du doigt en riant, et il lui est interdit de voler à eux et d'épuiser ce qui lui reste de forces et de courage dans une lutte suprême. Oh ! c'est maintenant qu'il a la conscience de sa faiblesse ! Nouvel Antée, la terre du pays, cette terre qui ranime les forces défaillantes en les centuplant, cette terre manque à ses pieds frémissants. Pourtant... oui, il essaie encore de nouer des fils vengeurs, mais le moindre moucheron les emporte. Ses illusions tombent les unes après les autres : il se trouve face à face avec la solitude, sa dernière ennemie !

Qu'il y a loin de ces jours de tristesse et d'abandon à cette époque de glorieuses réminiscences, où, d'un signe de la main, il donnait successivement à son pays quatre princes-évêques, qu'il brisait ensuite au gré de ses caprices ; où, à la tête d'une troupe dévouée, il fondait sur la Valteline, et l'emportait, comme un jouet à la pointe de son épée ! Alors, tout était jeunesse, gloire, enivremens. Puis a surgi le cardinal Schiner, et aussitôt, entre ces hommes, un moment amis, l'un chef du parti français, l'autre favori des papes et des empereurs, a commencé cette interminable querelle qui embrasa le Valais, arma les cantons les uns contre les autres, fit tomber la tête d'un avoyer de Fribourg, et ne finit que par la ruine des deux antagonistes. Les prisons de Neuchâtel, de Fribourg, du château de Saint-Ange, virent

tour à tour l'illustre proscrit s'évader nuitamment, ou ses fers tomber à la voix de juges équitables. Mais tous ces temps sont passés : poignantes angoisses de l'âme, cruelles douleurs physiques, abattements sans nom, radieuses espérances, ils ont tout balayé avec eux. La pensée d'avoir bravé les coups d'une destinée impitoyable grandit un moment le proscrit à ses propres yeux; d'un geste plein d'énergie, il semble défier les maux de sa situation présente; mais ces retours de fébrile exaltation sont courts.....

— “ Banni! banni! ”

IV.

Un jour de ses prospérités passées, Georges Supersaxo inaugura solennellement le tombeau qu'il s'était choisi dans l'église de Gliss, lieu ordinaire de sa résidence.

L'autel de la chapelle mortuaire, dédié à sainte Anne, fut découvert, et tous les assistants reconurent, dans les vingt-cinq statuettes groupées qui en constituent le principal ornement, Supersaxo lui-même, sa femme Marguerite Lenner, leurs douze fils et leurs onze filles.

Pendant que, pieusement agenouillée avec la foule, sur les dalles sacrées, toute cette famille prie avec des sanglots entrecoupés, on place l'inscription suivante, destinée à conserver le souvenir de cette scène de deuil anticipé.

S. ANNÆ, DIVÆ VIRGINIS MATRI,
GEORGIUS SUPERSAXO
MILES AUR.
HANC CAPELLAM EDIDIT
ANNO SALUTIS 1519.
ALTARE FUNDAVIT ET DOTAVIT,
JURE PATRONATUS HÆREDIBUS SUIS RESERVATO,
CUM EX MAGARETA UXORE
NATOS XXIII GENUISSET.

Et aujourd'hui, le père de famille tendrement aimé, devenu un vieillard brisé par l'âge et les épreuves, s'achemine péniblement vers un autre lieu de repos.....

Hélas! l'homme est si misérable qu'il ne peut pas même compter sur le tombeau qu'il a préparé de ses mains!

V.

Retraçons rapidement les principaux événements de cette vie écoulée; puis, quand sa dernière heure sonnera, nous reviendrons nous asseoir au chevet solitaire du proscrit.

§ I. Le Curé de village.

Le bruit argentin des cloches de Mullibach retentit au loin dans la vallée de Conches. A ce signal d'allégresse répondent les sonneries des hameaux groupés sur les montagnes voisines et celles des chapelles agrestes disséminées dans les bois et les prairies. Le peuple afflue de toutes parts, paré de ses plus beaux habits et faisant entendre des vivats prolongés. Les drapeaux du dixain, honorables trophées conquis sur l'ennemi, ont été tirés des maisons de commune, et placés en tête d'une jeunesse guerrière, ils contribuent à la fête, en ravivant le souvenir des vieilles gloires nationales.

Toute cette foule se porte à la rencontre d'un cortège nombreux qui s'avance par une route escarpée et montueuse vers le village de Mullibach. Les arrivants cheminent en bon ordre; on les voit successivement paraître et s'effacer, selon que les ondulations du terrain et les clairières des forêts laissent apercevoir leur marche ou qu'ils la dérobent aux regards. Enfin, après une longue attente, le cortège, composé en partie d'ecclésiastiques et en partie de seigneurs d'Etat, tous à cheval, suivis les uns et les autres des gens attachés à leurs personnes, vient déboucher sur la grande place du village et mettre pied à terre devant le modeste presbytère qui en ferme l'extrémité.

Une double acclamation d'affection et de reconnaissance sort de toutes les bouches au moment où le chef de la caravane, vénérable prélat, qui, comme comte et préfet du Valais, et en même temps comme évêque de Sion, préside aux destinées de la patrie, s'achemine processionnellement vers l'église.

Au seuil du saint temple, il est reçu par un jeune prêtre, humble desservant de cette paroisse reculée.

— Soyez le bien-venu, Révérend Père en Dieu, lui dit le pasteur de ce petit troupeau, d'une voix modeste et pourtant ferme et sonore, soyez le bien-venu dans cette paroisse, la plus pauvre peut-être de votre Etat. Si, dans les communes que vous avez visitées jusqu'ici pendant votre course pastorale, vous avez rencontré plus d'heur et de richesses, vous n'avez trouvé sûrement aucune peuplade plus dévouée que celle-ci aux doubles intérêts commis à votre paternelle sagesse.

— Cher fils, lui répond le prélat en contemplant avec bienveillance et curiosité son subordonné dont la réputation commençait à se répandre, chacune des églises de mon obéissance a un droit pareil à ma sollicitude. Le cœur de Jodoc de Sillinen est assez vaste pour les contenir toutes à la même hauteur. Je bénis donc celle-ci comme l'une de mes filles bien-aimées; je vous bénis aussi fidèle serviteur de Dieu, et bénis en vous les brebis que vous conduisez aux sources de vie, et qui respirent la bonne odeur de vos vertus.

La foule s'était agenouillée pendant ces paroles du saint évêque. Jodoc de Sillinen étend sur elle ses mains tremblantes, murmure une fervente prière, puis, mettant fin à cette scène qui l'avait vivement ému, il pénètre dans l'église.

Après les cérémonies d'usage, Mathieu Schiner (car c'est à lui qu'ont été adressées les paroles que nous venons de rapporter), Mathieu Schiner monte en chaire, et dans un discours approprié à la circonstance et accommodé au goût du temps, il captive au plus haut degré l'attention de ses auditeurs.

Les seigneurs d'Etat qui ont accompagné le prince-évêque se regardent, émerveillés de trouver dans un simple curé de campagne une éloquence aussi haute, mêlée à une aussi vaste érudition. L'un d'eux surtout, nommé Georges Supersaxo, comme collé aux lèvres du jeune prêtre, recueille avidement chacune des paroles qui tombent de la tribune sacrée.

Un don précieux, une qualité essentielle manque pourtant à l'orateur. Son argumentation est vigoureuse, sa logique serrée, sa science profonde, mais l'onction lui semble étrangère. Cet homme a évidemment une âme de feu, mais ne demandez pas

des larmes à cette poitrine qui résonne comme un vase de bronze sous le doigt qui l'interroge!

Rentré au presbytère, le prélat s'enquiert avec bonté des premières années de Mathieu. Il le félicite des connaissances qu'il a déjà acquises à un âge aussi peu avancé.

— La pauvreté, l'humilité de la naissance et ces amis de la solitude, m'ont fait ce que je suis, dit le jeune prêtre, en désignant de la main les nombreux volumes qui composent sa bibliothèque.

Mathieu Schiner continue. Il expose les misères de son enfance, les privations de sa jeunesse, ses longues pérégrinations en Italie et dans les cantons de l'Helvétie, et comme quoi, afin de pouvoir continuer ses études, il accepta courageusement, sous un toit étranger, le pain douloureux de l'aumône.

— Notre digne et savant hôte ne dit pas tout à votre révérende Paternité, reprit alors Georges Supersaxo, en voyant que Mathieu avait fini son récit; il ne nous fait pas connaître pourquoi il a embrassé la prêtrise, de préférence à d'autres carrières où il eût pu briller également. — Tout doux, seigneur prêtre, ajoute Georges, en voyant que le curé voulait l'interrompre; avec la permission du prince-évêque, j'irai jusqu'au bout, sauf à vous ensuite à me démentir. — Or il faut savoir qu'un jour un vieillard de Sion qui avait autant de sagesse qu'un patriarche, l'entendant chanter des vers latins pendant le diner du seigneur Bourgmaster, dit aux convives de bien contempler cet enfant aux joues creuses et pâles. Il ajouta que le temps adviendrait où une mitre couvrirait sa noire chevelure et où une crosse étincellerait dans sa main débile. Le bourgmestre, qui était de joyeuse humeur en ce moment-là, feignit de prendre au sérieux la prédiction du convive, voulut que l'enfant prit place à ses côtés, et malgré sa résistance, le salua par avance du titre de prince du Valais.

— Maintenant, messire curé, cela est-il vrai? et ne serait-ce point pour ne pas faire mentir la prédiction, que vous portez tonsure et barette, au lieu de l'épée, du pinceau ou tel autre insigne de profession séculière?

Le ton léger de Georges Supersaxo, la nature même du fait

qu'il rapporte, déconcertent Mathieu et le rendent confus. Son mécontentement va percer dans quelque vive repartie, lorsque le prélat prend la parole.

— Eh bien, dit-il, nous viendrons en aide, autant qu'il est en nous, aux adorables desseins de la providence. A Dieu ne plaise que Jodoc de Sillinen laisse la lumière sous le boisseau, quand il lui est donné de la produire au grand jour, aux regards de tout un peuple! Puissions-nous, au contraire, être l'humble instrument dont Dieu a besoin pour doter l'église de Sion d'un illustre successeur de saint Théodule! Cher fils, continue-t-il en s'adressant plus particulièrement au jeune curé qui s'était rassis tout honteux d'un premier mouvement, cher fils, le Ciel paraît avoir sur vous des vues spéciales. Peut-être êtes-vous un vase d'élection choisi entre mille. Mettez donc à profit le peu de temps que nous avons encore à passer sur la terre, pour ceindre vos reins et vous préparer au redoutable fardeau que nos épaules fléchissent à porter.

— Votre Grâce, s'empresse d'ajouter Supersaxo avec une hardiesse qui prouve à quel degré de faveur il est parvenu à la cour épiscopale, hardiesse que les autres seigneurs présents n'oseraient point imiter, — un bon canonicat serait peut-être un excellent moyen pour préparer les voies à l'accomplissement des vues de la providence.

— Ainsi soit fait, beau seigneur, réplique le prélat en souriant. Dans peu, nous manderons notre hôte auprès de notre personne. Le premier poste vacant de notre église cathédrale lui est assuré.

Enu, ébloui, le jeune prêtre s'élance et reste longtemps penché sur la main du vénérable évêque. En se relevant, son visage rayonne d'une douce joie.

Cependant l'heure est venue d'aller se reposer des fatigues de la journée. Comme les seigneurs d'Etat gagnent leurs chambres à coucher, Georges Supersaxo prend le bras de son voisin, confident habituel de ses pensées, et lui dit à demi-voix :

— Jodoc de Sillinen paraît en grand souci du jeune homme, et pourtant ce n'est pas la peine, car en vérité il s'avancera tout seul. Avez-vous vu de quel air il s'est approché de sa révérende Paternité? On eût dit d'un évêque donnant à son métro-

politain l'accolade de paix et de soumission. Allons, Mathieu Schiner sera un jour notre prince. Je vais y rêver. La prédiction a quelque chose de merveilleux : il faudra la répandre pour frapper le vulgaire. Ensuite je le pousserai de toutes mes forces, à charge de revanche pourtant. Il sera la tête et moi le bras, et à nous deux nous ferons peut-être des choses dignes de mémoire.

— Et si, parvenu au faite, il se met un jour en travers de votre chemin ?

— Bah ! je lui rappellerai la proposition du canonicat.

— Mais encore....

— Eh bien, alors, le pays se trouvera tout à coup trop petit pour nous deux.

§. II. Les Fiançailles.

Jodoc de Sillinen et sa brillante escorte se sont éloignés. La vallée de Conches a repris son aspect paisible. Rien ne vient plus interrompre le silence de ses solitudes et la paix de ses chaumières. Les troupeaux retournent aux pâturages acoutumés. Mathieu Schiner lui-même a disparu. On n'en entendra plus parler de quelque temps. On l'oubliera peu à peu. Puis, un jours, les bergers des sources du Rhône s'émerveilleront grandement à l'ouïe d'un mandement commençant par ces mots : — Nous, Mathieu Schiner, évêque élu de Sion, comte et préfet du Valais, prince du Saint-Empire Romain, etc., etc.

Le voyez-vous descendre des hauteurs de Mœrell, et s'avancer sur la route de Sion comme vers une conquête assurée ? Il est seul, à pied, humblement vêtu ; mais un monde de pensées dévorantes bouillonnent dans sa forte tête. Des sourires étrangers passent parfois sur ses lèvres. Sa taille, courbée par l'étude, se redresse. Son regard étincelle. Les habitants des lieux qu'il traverse se disent en le voyant : Où va donc ce jeune prêtre qui porte le front si haut ? et, comme pour répondre à cette question que nul ne peut résoudre, le voyageur poursuit son chemin en murmurant : Où m'arrêterai-je ?

Après deux jours de marche, Mathieu arrive, poudreux et harassé, dans la cité qui sera plus tard sa ville épiscopale. Sans

se détourner ni à droite ni à gauche, il va frapper au logis de messire Georges Supersaxo.

Sion conservait encore alors tous les caractères de son antique origine. Partout le moyen-âge y avait laissé des traces.

Une longue ceinture de murailles, flanquées de tours et bordées de fossés, forme son enceinte et l'isole au milieu de la plaine. Valère, la vieille citadelle des Romains et des Bourguignons, borne son horizon au levant, avec le château de Tourbillon, comme elle assis sur une colline escarpée. A une lieue de là se dressent les forts de Montorge et de la Soie, à demi-démantelés durant les guerres précédentes. La ville se déploie parallèlement à la Sionne, qui lui a donné son nom et qui la traverse à découvert. Tous les soirs on ferme le canal qu'elle remplit de ses flots, en laissant tomber une pesante herse, suspendue à un treuil par des câbles de fer. Les rues sont étroites et tortueuses; elles aboutissent à cinq portes bastionnées. La piété publique compte de nombreuses églises, mais leur état de délabrement témoigne de la fureur des invasions étrangères. Le chœur de Notre-Dame tombe en ruines. Saint-Théodule a été brûlé, il y a peu d'années. Quelques quartiers qui ont subi le même sort se rebâtissent sur un plan irrégulier. Des ponts de bois, jetés sur le cours de la Sionne, et ornés de statues de saints, servent de communications entre la partie haute et la partie basse de la ville. Toutes les maisons projettent sur la rue de larges pignons soutenant des toits noircis par le temps, et étalent aux regards leurs façades incrustées de devises, et leurs fenêtres cintrées, aux capricieux treillis de plomb.

Le château épiscopal, jadis la résidence des majors de Sion, d'où il a conservé le nom de *Majorie*, domine la cité. De ses larges assises, de ses masses irrégulières, de ses terrasses élevées, il couronne la crête étroite d'un rocher que la colline de Tourbillon avance, comme un pied gigantesque, du côté de la ville. On y parvient par un interminable escalier, longeant un mur coupé de meurtrières. Tout autre accès est impossible, même en descendant de Tourbillon, car la Tour-des-Chiens intercepte le passage, et le pont-levis qui la protège ne s'abaisse que devant le seigneur évêque.

C'est là que s'assemblent, en diète de Noël, les comices de la République, alors que les troubles s'apaisent et que l'Etat n'est

pas en guerre avec son prince. C'est là que se sont noués et dénoués tant d'épisodes sanglans, qui ont fait de la domination épiscopale en Valais un long drame tout rempli d'angoisses et de catastrophes. C'est de là, enfin, que sont sortis, pour se soustraire par l'exil aux exigences populaires, ou pour aller trôner encore dans les caveaux de la cathédrale, tant de prélats qui ont vu se dessécher rapidement leur vie au milieu des querelles nationales. Et, comme s'il eût été écrit que la Majorie ne devait pas finir d'une manière moins tragique que la plupart de ses hôtes, voici un jour le feu qui dévore ses salles, ses galeries, ses portiques et en chasse à grand bruit le dernier propriétaire.

Parmi les édifices remarquables de la ville basse, le plus apparent est la demeure de Georges Supersaxo. Il n'est bruit que des magnificences qui y seront accumulées. Sa construction a duré plusieurs années et absorbé des sommes considérables. Une salle surtout attirera tous les regards. Bien qu'à peine commencée, on en dit déjà des choses fabuleuses.

C'est dans cette salle que, huit ans environ après l'arrivée de Mathieu Schiner à Sion, eut lieu la cérémonie dont il nous reste à exposer les détails.

La fête, annoncée longtemps d'avance, réunit de nombreux convives, les uns jeunes et enjoués, les autres graves, empesés et silencieux. Tous sont vêtus richement, selon la mode du temps et l'usage du pays. L'usage veut que ces habits brodés, ces robes splendides, servent de deux ou trois générations, ce qui permet de déployer beaucoup de luxe dans les grandes occasions, sans toutefois compromettre la fortune des familles. La petite-fille se montre parée comme l'était sa grand'mère, il y a un siècle. L'adolescent fléchit sous l'armure de fer de son père. A part les singularités résultant des différences d'âge et de taille, entre ces vêtements et ceux qui les portent, l'assemblée présente un coup d'œil animé et brillant. Les hommes ont l'épée au côté, le chapeau à larges bords, les moustaches retroussées, et la poitrine ornée de quelque chaîne d'or, présent de l'un ou l'autre des souverains de l'époque. Les femmes des seigneurs d'Etat et les damoiselles de bon lignage ne sont pas moins fastueusement accoutrées. C'est à qui, entre elles, l'emportera sur ses rivales, par la profusion des dentelles,

le nombre des bijoux, la finesse des tissus et l'éclat des falbalas et des busquières.

L'hôte de tous ces personnages distingués, sa femme Marguerite Lenner, l'une des plus belles femmes de son temps, se multiplient pour rendre à chacun les égards ou les honneurs qui lui sont dus.

On s'entretient à demi-voix de la cérémonie qui va s'accomplir, lorsque tout à coup l'approche du prince-évêque de Sion est signalée. Georges se précipite au devant de lui, et va le recevoir, avec de grandes démonstrations de respect, à quelques pas de la tour qui s'élève devant la façade de sa demeure. La scène est éclairée par des torches ardentes que des bras de fer, établis à demeure dans le mur, tiennent suspendues au-dessus des passans.

— Largesse, au nom du Révérend Père en Dieu! crient les valets de la suite épiscopale, en jetant à la foule qui encombre les rues des pièces de monnaie et même quelques écus du Diable.

Toutes les têtes se découvrent, et la foule répond :

— Prospérité et longue vie au saint évêque !

Le prélat est introduit dans la salle, où l'attendent tous les autres convives.

Cette pièce, véritable chef-d'œuvre de patience et de goût, est achevée depuis peu. Elle occupe la hauteur de deux étages. Sa longueur et sa largeur sont proportionnées à son élévation. Deux rangs de fenêtres superposées éclairent ce vide immense. Des tentures précieuses, brodées à l'aiguille, ouvrage où s'est épuisée l'adresse de Marguerite Lenner et de ses onze filles, couvrent la nudité des murs. Mais la partie la plus remarquable est le plafond, construit tout entier en boiserie : aussi tous les yeux s'y portent-ils. Il représente un grand ciel, coupé de bandes rayonnantes. L'artiste a semé à profusion des étoiles sur le fond d'azur. Des médaillons, enchassés dans des carrés sculptés, coupent çà et là le champ céleste. Du milieu de la voûte descend un énorme pendentif à niches, terminé par un médaillon où le ciseau a creusé une Nativité dorée ; ces niches sont remplies par les bustes des évangélistes, de grandeur naturelle. Les quatre quartiers des armes de Georges Supersaxo se croisent aux quatre angles de la salle. Enfin, autour du plafond, règne une longue inscription en lettres d'or, d'un demi-pied de hauteur, destinée à perpétuer le

souvenir du fondateur de cette demeure princière, ainsi qu'au dévouement dont il est animé pour le chef du pays (*).

Ce chef se nomme aujourd'hui Mathieu Schiner. L'expulsion violente de Jodoc de Sillinen, l'abdication volontaire de l'oncle de Mathieu, l'évêque Nicolas Schiner, après un règne de quatre ans, ont applani au curé de Mullibach, devenu bientôt official du diocèse, l'accès au siège de Sion et par conséquent à la souveraineté du Valais. Tous ces grands événements se sont accomplis sous l'impulsion ou avec la coopération de Georges Supersaxo.

Le moment est venu pour celui-ci de recueillir le fruit de sa politique inexorable. Son protégé porte la crosse et le glaive, et une double alliance va resserrer les nœuds qui l'unissent à lui.

L'évêque prend place sur un siège élevé. A sa droite s'assied Georges Supersaxo, à sa gauche le grand-baillif en charge Jean Partitoris. Les parens des deux familles, les magistrats, les simples invités, se groupent circulairement autour du fauteuil épiscopal.

(*) Ceci n'est point une description faite à plaisir. Cette salle, à l'exception des tentures, existe encore. La maison de Georges Supersaxo appartient aujourd'hui à M. le président de Lavallaz. Voici les inscriptions qu'on lit sur le plafond.

Autour du médaillon du pendentif :

“ Virgo quem genuit divinum natum adorat. ”

Autour du ciel étoilé, les six vers de Virgile sur la naissance de Marcellus :

“ Magnus ab integro, etc. ”

Autour du plafond :

„ Anno ab Adam 5199, a diluvio Noe 3957, a nativitate Abraham 3019,
„ a David regno 1039, a captivitate Judæorum 545, ab urbe condita 759,
„ imperii Augusti Cæsar. 42, beatissima Virgo Maria, ætatis suæ 14, Dei Filium
„ concepit. — Ab ejus autem sancta nativitate 1505, Georgius Supersaxo hanc
„ domum edidit sibi dominante Mathæo. “

Dans un des angles :

“ Jacobinus de Alagradis, lignifaber, hæc manu fecit. ”

— Révérends serviteurs de Dieu, illustres seigneurs, dit enfin Mathieu Schiner en promenant un regard perçant sur les ecclésiastiques et les laïques qui l'entourent, nous et messire Georges Supersaxo, vous avons mandés ici pour assister aux fiançailles de notre neveu Gaspard avec sa fille Etiennette, et à celles de son fils François avec notre nièce Christine. Nous vous remercions de l'empressement que vous avez mis à vous réunir, en cette occurrence, autour de notre personne. Votre présence nous réjouit fort, en même temps qu'elle honore les futurs époux. Ce double hyménée témoigne de l'attachement dont nous faisons profession pour notre amé et féal capitaine du pays, attachement dont nous lui avons déjà donné des preuves en nous vouant à l'éducation de ses fils, depuis notre entrée au Chapitre, et qui survivra, nous l'espérons, aux ravages du temps et à l'influence des circonstances. Associez-vous, Nos Seigneurs, à nos joies paternelles, au bonheur de ces jeunes gens, et permettez-leur de vous prendre en témoignage de l'engagement qui va lier leurs destinées.

Le prélat se lève, tout le monde en fait autant, et les futurs époux, dont deux sont à peine nubiles, reçoivent des mains épiscopales l'anneau d'or et la bénédiction des fiançailles.

La cérémonie achevée, Georges Supersaxo fait un signe, et aussitôt un banquet splendide est servi.

La fête se prolonge bien avant dans la nuit. Mathieu Schiner s'y montre taciturne et préoccupé. Déjà son ambition s'égare en d'autres lieux et sur une scène plus vaste. Autour de lui tout est soumis. Le pays est tranquille. Nul ne lui fait résistance. Georges se montre le plus empressé de ses courtisans. Maintenant, plus que jamais, il est associé à sa fortune. C'est donc vers l'Italie et la Suisse que l'esprit inquiet et aventureux du prélat se tourne naturellement. Il n'est bruit que du duché de Milan tour à tour perdu et regagné. Le pape, l'empereur, le roi de France, le duc de Savoie, arment ou sont déjà aux prises. Pourquoi, à l'exemple de son prédécesseur Jodoc de Sillinen, ne descendrait-il point dans cette arène toute préparée pour l'audace et le génie ? Il est homme d'église, à la vérité ; mais il appartient à l'église militante et persécutée. Le patrimoine de saint Pierre est restreint.

La politique de Rome a reçu de rudes échecs. Mathieu s'efforcera d'agrandir l'un et de réparer les autres.

Pendant que l'évêque se livre à ces pensées non-obstant le bruit qui se fait autour de lui, les joyeuses paroles des convives et le son d'une musique entraînant, Georges Supersaxo, assis à ses côtés, s'abandonne à des réflexions analogues. Le conduiront-elles au même résultat ?

§. III. Emprisonnement à Fribourg.

Dans une chambre forte de l'Hôtel-de-Ville de Fribourg, un homme d'une stature élevée se promène silencieux et pensif. Ses bras sont libres, mais ils portent la trace des fers dont ils étaient chargés il y a encore peu de jours. Une goutte cruelle, fruit d'une première détention dans un cachot humide, alourdit sa marche et raidit ses membres. Ses traits reflètent l'inquiétude et le chagrin. Parfois des gémissements profonds sortent de sa poitrine, arrachés tantôt par l'abattement moral où il est plongé, tantôt par la maladie dont il éprouve les premières atteintes.

A la porte de cette pièce veille l'homme d'armes commis à la garde du prisonnier. Son pas cadencé, toujours facile à distinguer, même de l'intérieur, indique que la surveillance est incessante et la fuite impossible.

Au dehors, le mouvement augmente par degrés dans la cité féodale du duc de Zähringen. C'est que la nuit va tomber. Déjà le soleil ne dore plus que le sommet des tours de Saint-Nicolas. Les moines regagnent leurs cloîtres, les pèlerins s'acheminent en priant vers les portes, les membres des diverses abbayes se hâtent de terminer l'œuvre d'art commencée, ou leurs affaires de négoce. Les carillons de vingt églises sonnent l'angélus de la fin du jour. Au bruit de l'usine qui arrête ses machines, de l'atelier qui se ferme, succèdent les joyeuses rumeurs du foyer domestique qui se peuple et s'illumine. Pendant qu'un détachement du guët s'appête à descendre dans la plaine pour fouiller les auges ⁽¹⁾ des forêts voisines, crainte de malencontre et de surprise, quelques bandes de jeunes gars, mercenaires promis

(1) Voyez les notes (1, 2, 3, etc.) à la fin de la *Chronique*.

aux guerres de la Lombardie, traversent bruyamment les rues principales, en devisant de gloire et de butin. Arrivées sous les murs de l'Hôtel-de-Ville, ces bandes font une courte halte, et vocifèrent contre le prisonnier des menaces qui parviennent jusqu'à lui et redoublent son effroi.

A ces cris de sinistre augure, le détenu s'éloigne de la fenêtre aux barreaux de fer, contre laquelle il appuyait son front brûlant. Il va s'asseoir dans un coin de la chambre, et s'abandonne aux noires réflexions que lui inspirent son isolement et la prévention qui pèse sur lui.

Le silence et les ténèbres, hôtes habituels de toute geôle, étaient devenus profonds, et le couvre-feu avait retenti depuis quelques instants, lorsqu'un bruit inaccoutumé de pas vient le tirer de sa rêverie.

La sentinelle s'était placée en travers de la porte.

— C'est moi, Franz, dit une voix que le détenu reconnaît pour celle du concierge de l'hôtel. Je porte au prisonnier son repas du soir. Sa femme et sa fille m'accompagnent. Messire l'avoyer d'Armentières a permis qu'elles passassent une heure sous les verroux. Voici son seing et son scel.

— Par saint Nicolas! l'avoyer est un malavisé de me faire présenter son parchemin à une heure pareille. Croit-il que je vais le lire à la clarté de ton fallot?

— Eh! pourrais-tu mieux le lire à la lumière du soleil?

— J'entends. C'est vrai que je ne suis pas très-habile à déchiffrer le grimoire de Messieurs du Conseil. Sa femme et sa fille! diable, cela est suspect. Ce d'Armentières a toujours à la bouche les grands mots d'humanité, de justice impartiale, quoi! Mais le seigneur Mathieu et la Bourgeoisie n'entendent pas raillerie. On l'a déjà transféré ici, sous prétexte que sa première prison était malsaine. C'est d'Armentières qui a fait tout cela.

— Laisse-nous passer, Franz. J'entends le prisonnier qui trépigne.... Tiens, il ébranle la porte!

— Ah! il trépigne, riposte le garde en éclatant de rire. Au fait, c'est un vigoureux compagnon. Heureusement que la porte tient ferme. Ah! il trépigne.... Eh bien! il s'impatiera bien

davantage quand... suffit! Écoute, je vais te laisser passer avec ces dames; mais pas de supercherie, au moins! Je ne voudrais pas, pour le bien que je te porte, te voir danser au bout d'une corde... quoique, après tout, les cabrioles d'un pendu soient un assez joli spectacle. Au reste, on ne me relèvera pas de si tôt. Je veillerai à ce qu'en sortant il ne se commette pas de quiproquo.

La porte s'ouvre et se referme aussitôt. Marguerite Lenner, sa fille Christine, sont dans les bras de Georges Supersaxo!

Le concierge, après avoir déposé son fallot et sa corbeille sur une méchante table, les laisse seuls.

Pendant un quart d'heure, on n'entend qu'un bruit confus de sanglots et de paroles entrecoupées.

Marguerite se détache la première des bras de son mari, et séchant ses larmes à la hâte, elle l'entraîne auprès d'une fenêtre.

— Tu es perdu! lui dit-elle rapidement et à voix basse. Le prince-évêque a juré ta perte, et tu sais s'il est homme à tenir ses serments. Ta fille et moi nous avons parcouru les cantons pour te trouver des intercesseurs ou au moins des juges équitables. Prosternées aux pieds des magistrats, nous avons crié merci et justice! Mais partout nous n'avons rencontré que des cœurs glacés. A leurs yeux, tu n'es qu'un sujet rebelle, en révolte ouverte contre son prince. On t'impute, comme un crime de lèse-majesté, le traité que tu as fait conclure entre la France et les trois dixains du Haut (1). Notre ennemi ne veut pas qu'un seul de ses sujets contrecarre ses desseins. Il s'est donné, lui, au Pape et à l'Empereur. Le Saint-Père lui a promis, dit-on, le chapeau de cardinal s'il parvient à enrôler un corps de troupes suisses à son service. Arracher le duché de Milan aux Français, sous prétexte de défendre les Etats de l'Eglise, tel est le rêve et le but de sa vie. Berne seul s'intéresse à ton salut; mais quelle tiédeur! Sous ces armures de guerre ne battent que des poitrines de femmes. Lucerne, les Valdstätten, Zurich et Fribourg, ne voient que par les yeux de Schiner, n'entendent que par ses oreilles. Il façonne leurs esprits comme une cire molle. Il leur fait peur à tous. Ses intrigues ont prévenu tout le monde contre toi. Un réseau de fer nous environne. Le précipice est ouvert il faut que tu y tombes! — (1 V. p. 311.)

— J'y tomberai sans faiblir. Je laisserai après moi des vengeurs. Le pays se lassera à la longue de ce joug effroyable. Le siège de Sion est un sommet glissant, et la colère des dixains donne des vertiges. D'ailleurs... non, je ne puis croire que cet homme, cet homme que j'ai tiré d'un misérable village, qui s'est assis à ma table, qui a dormi sous mon toit, soit à ce point impitoyable. Mais si en effet il a oublié tout le passé, si en réalité il porte un cœur d'airain, Fribourg, dont j'ai évoqué la justice, Fribourg refusera de tremper ses mains dans le sang innocent.

— O Georges! tes illusions brisent mon âme.... D'Arment désespère de te sauver. Déjà, tu le sais, il a été contraint de relâcher le frère de notre ennemi, Gaspard Schiner, ton accusateur (2). Le peuple gronde : il éclate en menaces. Il lui faut une proie, c'est l'ami et le partisan de la France.

— Eh bien! quand le mal est sans remède, que faire, si ce n'est baisser la tête et mourir?

— Tu ne mourras pas.... je viens te sauver.

Et, avec une promptitude merveilleuse, Marguerite et sa fille, se détournant un peu, tirent de dessous leurs vêtements des limes et plusieurs pièces d'une corde de soie, enroulées étroitement autour de leur corps.

Un seul regard jeté sur ces objets a suffi à Georges pour reconnaître que Marguerite lui apporte le salut et la vie. En un instant, la lumière, la liberté, la patrie, la vengeance rayonnent à la fois à ses yeux. L'espoir d'une délivrance prochaine l'émeut au point qu'il ne peut se soutenir. Les deux femmes volent à lui, et lui prodiguent les soins les plus tendres.

Tout à coup il s'interrompt; son front s'assombrit de nouveau, et il dit avec anxiété :

— Et mes fils, tes filles qui sont restés à Sion, la tête engagée dans la tête du lion? Si je fuis, les malheureux sont perdus.

— Que ton cœur paternel se rassure! Tous sont à couvert des premiers éclats de son ressentiment. Nul ne connaît le secret de leur retraite.

— Ainsi, rien ne s'oppose plus à.... Mais d'Arment, mais le doyen Loibli?... ces amis fidèles qui m'ont éclairé sur les périls

de ma situation, en me faisant parvenir une copie du Bref de Jules II (3)! Qui les sauvera de la rage accumulée sur moi, lorsqu'on ne pourra plus l'assouvir dans mon propre sang? Et je paierai leur généreux dévouement par une lâcheté coupable! Non, Marguerite; non, Christine; recevez mes adieux: je reste!

— Consentez à fuir, mon père bien-aimé, s'écrie en ce moment Christine en se jetant à genoux. Nous mourrons de votre perte. Pitié pour vous et pour nous!

— Taisez-vous, Christine, reprend sa mère avec une exaltation de plus en plus croissante, — et toi, Georges, écoute bien ce qu'il me reste à te dire. D'Arment veut que tu t'évades. Loibli est du complot. Le concierge t'attendra près de l'Hôtel-de-Ville. Tu fuiras par le Grabensal. Une barque t'attend déjà sur les bords de la Sarine.

— Mais d'Arment....

— D'Arment le veut, te dis-je! Il tiendra tête à l'orage. L'ambassadeur de France va arriver. Il fera sonner haut l'argent de son maître, et ne s'exprimera pas moins fortement que le maréchal de Chaumont (4). Grâce à leurs efforts réunis, il y aura un revirement à Fribourg. Nos ennemis trembleront à leur tour.

Comme Marguerite achève ces mots, on entend retentir dans le corridor la grosse voix de la sentinelle.

Le concierge rentre dans la chambre, avec l'homme d'armes, au moment où Christine revient à sa place, après s'être approchée de la fenêtre, l'avoir ouverte et ensuite refermée sans bruit.

— Eh bien! finissons-en, dit le concierge en affectant l'impatience et la brusquerie. L'heure est passée; séparez-vous.

— Doucement, Pierre Jænni, reprend la sentinelle; tout n'est pas terminé ainsi. Avec la permission de ce seigneur, je vais faire ton ouvrage, c'est-à-dire une petite ronde dans la chambre. Eclaire-moi, l'ami Pierre. Si tu n'es pas d'intelligence avec les ennemis du prince-évêque, tu me parais diablement confiant. Je solliciterai ta survivance.

Un signe imperceptible de Christine rassure le concierge. Une pâleur mortelle était venue couvrir les traits.

Le lit du prisonnier, les meubles de la chambre sont retournés et fouillés minutieusement. On ne découvre rien.

Par une inspiration soudaine au moment où le concierge allait rentrer, Christine avait rapidement accroché aux barreaux de la fenêtre toutes les pièces de la corde de soie. Georges, qui avait deviné son dessein, s'était précipité aussitôt sur les limes et les avait cachées dans sa poitrine.

— Allons, allons, tout est en ordre, dit la sentinelle. C'est-à-dire, il se pourrait bien, belles dames, que vous eussiez glissé au prisonnier, entre deux baisers, une lime ou quelque autre objet semblable; mais, que je devienne lépreux, si cela lui sert à grand'chose. Sortir par la fenêtre, le saut serait par trop périlleux. Saint Nicolas de Fribourg ne fera pas un miracle pour amortir la chute. Quant à la porte, je la garde. Bon! voilà les adieux qui commencent... Je n'aurais jamais cru que des femmes pussent avoir aussi bonne grâce en pleurant. Eh bien! eh bien! cela n'a pas duré trop longtemps. Maintenant, en avant tout le monde! Vive le Saint-Père, et confusion sur Louis XII et ses partisans!

Quelques minutes après cette scène, Marguerite, sa fille et le concierge se perdaient dans les ténèbres.

§. IV. L'Exécution.

Nous avons vu, dans les deux premiers chapitres de ce récit, l'amitié de Schiner et de Supersaxo naître, grandir, se développer et arriver enfin à un point tel qu'il semblait qu'un même sang fit battre leurs cœurs à l'unisson. Cette liaison a été aussi profitable à l'un qu'à l'autre : elle a valu au curé de Mullibach, son entrée au Chapitre, ensuite l'officialité du diocèse, et bientôt après sa nomination au siège de Sion; à son protecteur, elle a procuré un maître d'un rare mérite pour ses enfants, une double alliance avec la famille épiscopale, la nomination de son fils François à la dignité de doyen de la Cathédrale, et l'honneur de diriger les troupes du Valais dans l'étranger. Georges est le confident, le conseiller, le bras droit de son maître. Il semble que peines et périls, gloire et renommée, tout devient une cause d'intimité plus

étroite entre eux. En 1503, nous les trouvons assiégeant ensemble la ville de Locarno, à la tête des contingents d'Uri, Schwytz et Unterwald (5). Trois ans plus tard, au moment où Charles III s'apprête à soutenir par la force des armes le titre de vicaire impérial en Valais et dans plusieurs autres pays, quel Empereur a conféré aux princes régnants de Savoie, c'est encore Georges Supersaxo que la confiance du prince-évêque appelle au commandement de l'armée nationale.

Mais le temps a fui, et avec lui il a emporté toutes les promesses du passé. Voici venir les jours de rupture et de colère. La bonne intelligence a fait place à une haine furieuse, implacable, sans limites.

Dans cette lutte, le prince-évêque devait avoir presque nécessairement le dessus. Son habileté à profiter des moindres circonstances, le crédit que des talents supérieurs lui assurent sur l'esprit des confédérés, le double prestige qui l'entoure comme souverain d'un pays allié des Suisses et comme prince de l'Eglise, l'estime et la considération que lui témoignent les deux chefs de la Chrétienté, tout se réunit pour lui donner sur son adversaire un avantage décidé. La faute considérable que celui-ci a faite en ouvrant l'oreille aux propositions de la France, faute qu'il a aggravée en poussant trois districts à conclure un traité formel avec cette puissance, et en se livrant à des enrôlements clandestins, l'a placé dans une condition des plus défavorables. La cause qu'il a embrassée offre, à la vérité, des chances variées; elle peut le mener à la fortune et accroître ses honneurs; mais, en le plaçant en évidence aux yeux des gouvernements de la Suisse qui sont hostiles à Louis XII, elle l'entoure de ces précipices cachés que les chefs de parti voient parfois s'ouvrir tout à coup sous leurs pas.

La mésintelligence des deux amis était à peine devenue un fait public, que le prince-évêque, emporté par son ressentiment, met Georges en accusation. Pour toute réponse, l'accusé fait réclamer sa fille Etienne, aux fiançailles de laquelle nous avons assisté, et qui réside au château épiscopal, sans qu'on ait encore procédé à la célébration de son mariage, à cause de son extrême jeunesse. Christophore Zannot, portant la parole au nom de Supersaxo, dit, à l'appui de sa demande, " qu'il ne serait pas juste que

cette noble demoiselle fût donnée pour épouse au neveu d'un homme qui ne cherche qu'à perdre son père. „ Le prélat rend la fiancée, mais déclare vouloir retenir provisoirement les mille gouldes qu'il a déjà touchées à compte de la dot.

Un grand appareil de puissance est mis en jeu pendant l'instruction de la procédure. Mandé à la *Majorie*, où la veille une troupe de gens armés a été introduite en secret, l'accusé n'ose y paraître que par ses représentants. Son fils François, l'un d'eux, est aussitôt suivi et jeté dans une prison obscure, et un tribunal spécialement nommé pour le juger, confisque ses biens, et le dépouille de sa dignité et de tous ses bénéfices.

Georges appelle de la sentence auprès du métropolitain de l'église de Sion, Messire Claude de Châteaueux, archevêque de Tarentaise. Afin de parer le coup, Mathieu sollicite et obtient du Saint-Siège, par lettres patentes du VII des kalendes de septembre, l'exemption personnelle, sa vie durant, de la juridiction, visite et correction de l'officialité supérieure, invoquée par l'accusé.

Désespérant d'obtenir justice dans son pays natal, Georges prend le parti de recourir au droit fédéral. Arrivé à Fribourg où Gaspard Schiner ne tarde pas à le suivre, il est emprisonné à la demande de ce dernier, et l'avoyer d'Arserent est désigné pour instruire son procès.

Mais le ciel n'avait pas marqué Fribourg comme le terme de la vie de Supersaxo. Georges y trouve des amis zélés et infatigables. L'amour conjugal et la piété filiale veillaient sur lui, et les mains de deux faibles femmes, durement chassées du Valais, devaient y briser ses fers.

Le complot a réussi. A l'heure convenue, le prisonnier, confiant sa vie au frêle appui qui lui a été laissé, est descendu dans la rue et a pris aussitôt la fuite. Les personnes apposées pour guider ses pas se sont trouvées au poste assigné d'avance; tous les obstacles ont été surmontés, et Georges est arrivé à Neuchâtel, d'où il écrit au Conseil de Fribourg pour le prier de n'imputer sa délivrance qu'à sa femme et à sa fille, et pour “ offrir le droit „ à ses ennemis par-devant un tribunal moins prévenu et plus indépendant.

(La suite au prochain numéro.)

Notes historiques.

(1) Page 305. — Le 13 février 1510, Louis XII fit un traité d'alliance avec les trois dixains de Conches, Brigues et Viège, les plus voisins de l'Italie. — Il devait régner en ce temps-là une singulière anarchie en Valais, puisqu'une partie du pays, s'estimant indépendante du reste, traité de souverain à souverain, faisait la paix et la guerre, comme bon lui semblait et comme elle jugeait utile à ses intérêts particuliers, sans aucun égard à l'intérêt général et sans l'intervention de l'Evêque, qu'elle considérait comme son prince au spirituel et au temporel. On laissa cependant à Mathieu la faculté d'accéder à celui-ci, s'il le jugeait à propos : " Item, quod si Rev. Dom. Episc. Sedunensis velit intrare hanc ligam et confederationem, id sibi liceat et a Christianissimo Rege Francorum recipiatur, dummodo intrare velit infra tres menses. „ Ces sortes de traités particuliers n'étaient pas, à la vérité, chose nouvelle en Valais, témoin l'alliance conclue en 1417, entre les petits cantons et les dixains supérieurs, à laquelle n'accédèrent les autres dixains que plusieurs années après, et enfin l'Evêque Valther Supersaxo bien plus tard.

Il est remarquable que les négociateurs valaisans ne sont pas nommés dans le traité de 1510, que les trois dixains contractants ratifièrent, à Brigue, le 2 avril suivant. Ceux du Roi étaient Jacques de Gingins, baron du Châtelard, et Zafred de Granges, secrétaire royal. La mission donnée à Jacques de Gingins, d'une famille illustre du canton de Vaud, fait conjecturer que Charles III, duc de Savoie, s'était entremis dans l'intérêt du roi de France son neveu, pour la conclusion de ce traité.

On pense bien que l'Evêque Mathieu fut extrêmement irrité d'une alliance conclue sans sa participation et contre les vues de sa politique. Elle le brouilla sans retour avec Supersaxo qui en avait été le principal instigateur.

Les dixains contractants furent contraints de revenir en arrière, et tout le Valais accéda au traité conclu en 1514, entre le Pape et les Etats confédérés. Nous donnons ici comme un curieux monument de la *bonhomie* de nos ancêtres, la lettre par laquelle le dixain de Viège déclare au maréchal d'Amboise, qu'il se retire de l'alliance :

“ A l'Ill^{me} et Excell^{me} Seigneur Grand-Maitre, Maréchal et Amiral de France, Lieutenant-général de S. M. T.-C. au-delà des Monts.

„ Quoique nous ayons réservé, dans le traité que nous avons conclu avec votre Sérénissime Seigneurie, il y a quelques mois, le Saint-Siège et l'empire romain, cependant ayant été admonestés par le Souverain-Pontife, par nos confédérés suisses et par un Mandement exprès de notre Rév^{me} Seigneur Evêque, que nous devons renoncer à ce traité et nous en dédire, nous le faisons par les présentes, pour leur obéir et ignorant si la raison et le droit les autorisent d'exiger de nous cette démarche que nous faisons bien à contre-cœur. Car nous ne pensions pas, quand nous le conclûmes, que personne fût assez osé et assez puissant pour contrarier les desseins de S. M. T.-C. Mais nous espérons qu'il se présentera quelque autre occasion de vous témoigner notre empressement à

servir ses intérêts. Nous pensions aussi que de nous être alliés avec un Roi si puissant et si bon voisin tournerait à l'avantage de notre pays. Quoiqu'il nous faille donc renoncer à cette alliance, nous resterons bons amis et bons voisins à Sa Majesté, tout comme si ce traité avait subsisté. Cependant nous prions votre Ill^{me} Seigneurie de nous ménager sa royale protection. Vive le Roi! Donn^e à Viège, le 23 juillet 1510.

„ Le châtelain, les consuls et les communautés de la Châtellaine du dixain de Viège. „

(²) Page 306. — Gaspard Schiner, le fidèle exécuteur des volontés du Cardinal, dont il exagéra presque toujours la portée, s'était rendu à Fribourg avec une liste des sept griefs imputés à Georges Supersaxo. Dans le nombre, il y en avait qui emportaient la peine capitale. D'après les lois judiciaires du temps, l'accusateur et le prévenu furent tous deux emprisonnés, mais bientôt on libéra Gaspard.

(³) P. 307. — *Bref de Jules II adressé à l'Etat de Fribourg relativement à Georges Supersaxo*: Julius, Papa II dilectis filiis schulteto et consulis Friburgensibus, salutem et apostolicam benedictionem.

„ Etsi æquius fuisset Georgium de Supersaxo qui non minus vobis quam nobis sanctæ romanæ ecclesiæ obfuit in proditione quam machinatus est, apud venerabilem fratrem Mathæum episcopum sedunensem ordinarium suum, examinari atque puniri, sed quia honoris vestri esse putatis ut ipse Georg. apud vos jus dicat et puniatur, hortamur vos caritate paterna, quatenus talem severitatem atque integritatem in eo examinando atque puniendo adhibeatis, ut non evadat debitas pœnas, nam si secus fieret, quod absit! non ultores proditionis, sed conscii reputarimini; id datum Bononiæ sub... decembris M, D, X. pontificatus nostri.

Voyez, relativement à ce que nous disons ici de la part que prirent à l'évasion de G. Supersaxo l'avoyer d'Arzent et son beau-frère le doyen de Saint-Nicolas. Louis Loibli, *l'informatio dominorum friburgensium* adressé au Pape, publié dans les *Archiv für schweizerische Geschichte, erster Band, Zürich 1843*.

(⁴) Même page. — Le maréchal de Chaumont écrivant aux Suisses, le 29 juillet 1510, les met en garde contre les manœuvres de l'Evêque Schiner, „ qui cherche à enrôler six à sept mille hommes sous le prétexte de défendre l'Etat pontifical, mais en vérité pour enlever le duché de Milan au Roi Très-Christien, leur ancien allié. „ Au reste, si vos gens entreprennent de mettre un pied hostile sur ses terres (de Milan), ils y trouveront à qui parler, etc., etc. — Donn^e de Milan, le dit jour.

(⁵) P. 309. — Traité d'Arona, du 11 avril 1503, conclu entre Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, pour la France et le R. Seigneur Mathieu, Evêque de Sion, et les *magnifiques hommes*, Ulrich baron de Hohensare et Georges Supersaxo, pour les Confédérés.

DE LA PERMUTATION DES LETTRES DANS LA DÉRIVATION FRANÇAISE.

(V. l'*Emulation* de 1854, p. 263, 324, et de 1855, p. 279.)

C. Consonnes gutturales.

Cet ordre comprend les muettes fortes *c* et *q*, la muette faible *g*, l'aspirante *j*; il faut y joindre encore l'aspirante *h*. Le *ch* latin a perdu son aspiration et se confond dans les langues romanes avec la muette forte *c*.

Les muettes gutturales *c*, *g*, éprouvent une mutation particulière au moyen de laquelle ces consonnes prennent le son de la chuintante forte ou faible. Ce changement n'existe dans les langues romanes que devant les voyelles latines *i* et *e* et les diphthongues *æ* et *œ*; il n'a pas lieu devant *a*, *o*, *u* et devant la diphthongue *au*, excepté en français où l'*a* a produit à peu près le même effet que l'*i* et l'*e*. Ainsi dans la série des voyelles latines *i*, *e*, *a*, *o*, *u*, les deux premières font perdre aux muettes *c* et *g* leur son guttural, tandis que *o*, *u* conservent à ces consonnes leur articulation propre; l'*a* tient le milieu entre ces deux espèces de voyelles.

MUETTE FORTE *c* (avec *ch*). I. Devant *a*, *o*, *u* (en français seulement devant *o*, *u*), ou une consonne, ou aussi à la fin des mots, le *c* s'est conservé comme consonne gutturale, mais en prenant souvent le son de la faible *g*. Le *c* initial subsiste en général : *coagulare*, cailler; *chors*, *chortis*, cour (it. corte); *cophanus*, coffre; *collum*, cou; *cholera*, colère; *cubare*, couvrir; *clarus*, clair; *scutella*, écuelle; il se change quelquefois en *g* guttural : *conflare*, gonfler; *classicum*, glas; *crassus*, gras; *cupella*, gobelet. — Au milieu des mots, l'adoucissement du *c* en *g* est devenu règle dans la plupart des langues romanes : *figus*, figue; *secale*, seigle; *ecclesia*, église; *ciconia*, cigogne; *macer*, *macrum*, maigre. Second de *secundus*, lacune de *lacuna* (it. laguna, d'où le fr. lagune), siècle de *sæculum*, etc., ont conservé le *c*; toutefois dans *secund* le *c* a le son du *g*. Cette tendance à adoucir

le *c* a été poussée si loin en français et en provençal, qu'elle a amené la transformation du *g* en *i* ou *y* ou même la suppression de cette voyelle : *foyer* de *focus* (pr. *fogal*), *noyau* de *nucalis* (pr. *nogalh*), *employer* et *plier* d'*im-plicare* (pr. *emplyar* pour *emplegar*), *laitue* de *lactuca*, *lieue* de *leuca*, *mie* de *mica*, *prône* de *præconium*, *épiér* formé de *spica*, *sûr* de *securus*, *serment* de *sacramentum*, *verruë* de *verruca*, *vessie* de *vesica*. — Le *c* final est le plus souvent supprimé : *amic-us*, ami; *foc-us*, feu; *loc-us*, lieu (anc. fr. *fuec*, *luec*); il subsiste encore dans *lac* de *lacus*, *estomac* de *stomachus*. — 2. Le *c* latin (aussi *cc*), placé devant la voyelle *a* ou *au*, a perdu en français son articulation gutturale pour prendre le son de la chuintante forte qui se rend dans notre langue par *ch*; dans ce cas, l'*a* latin peut se permuer en toute autre voyelle sans perdre pour cela son action sur le *c* qui le précède, c'est-à-dire que le changement du *c* en *ch* est antérieur à celui de l'*a* en *e* ou en une autre voyelle. *C* initial : *caballus*, cheval; *chômer* pour *chaumer* (it. esp. pg. *calma*, d'où le fr. *calme*); *camera*, chambre; *chaussée*, au moyen-âge *calciata* de *calx*; *carmen*, charme; *castellum*, château; *caulis*, chou ⁽¹⁾, *causa*, chose. *C* médial : *bucca*, bouche; bas-latin *baccalarius*, bachelier; *collocare*, coucher; *manica*, manche; *pertica*, perche; *siccare*, sécher ⁽²⁾. Le *c* devant *a* ne s'est conservé que dans quelques mots que l'on doit considérer comme le produit du mélange des dialectes, comme *caillou* de *calculus* de *calx* (anc. fr. *chaillou*); *campagne* de *campus* (anc. fr. *champaigne*, *Garin*, 264, et fr. mod. *Champagne*), *cable* de *capulum*, *caisse* de *capsa* (d'où a été formé régulièrement le verbe *enchâsser*), *cage* de *cavea*, *manquer* de *mancus*, *pâque* de *pascha*; il faut encore ajouter ici les mots cités plus haut où le *c* s'est adouci en *g* ou a été supprimé, comme *noyau* de *nucalis*, *verruë* de *verruca*; la plupart des autres sont de formation moderne ou ont été empruntés aux autres langues romanes, surtout à l'italien; mais à côté de ces mots il s'en trouve d'autres, formés régulièrement

⁽¹⁾ *Cauda* a passé dans les langues romanes sous la forme *codà*, d'où le français *queue*.

⁽²⁾ A cause de l'infinitif *sécher*, on aura *je sèche*, malgré *sicco*; en revanche *siccus* a formé régulièrement *sec*, et *sicca* le fém. *sèche*.

par le changement du *c* en *ch*, comme *cadence* (it. *cadenza*) et *chance* (a. fr. *cheance*) du verbe *cheoir* de *cadere*, d'où le verbe *chanceler*; *camarade* et *chambre*; *camp* et *champ* de *campus*; *canal* et *chenal* de *canalis*; *canaille* et *chien*, *chenil* de *canis*; *capa*, *cape*, *capitaine*, *captif* et *chef* de *caput*; *caprice* et *chèvre* de *capra*; *carrosse* et *char* de *carrum*; *carte* et *charte* de *charta*; *cause* et *chose* de *causa*; *cavale* et *cheval* de *caballus*, etc. — II. Devant *i*, *e*, *æ* et *œ*, le *c* devient lingual. Pendant toute la durée de l'empire d'Occident, le *c* conserva devant toutes les voyelles le son guttural qui lui est propre (1); plus tard, vers le 7^e siècle, cette consonne prit devant *i*, *e*, *æ* et *œ* le son de l'aspirante linguale composée *ts*, et *certa* se prononce alors *tserta*. Dans les langues romanes de l'est (italien, roman des Grisons et valaque), le *c* lingual est devenu palatal, c'est-à-dire que l'aspirante s'est transformée en chuintante, ou *ts* en *tch*, comme dans l'italien *cicerone* (prononcez *tchitcherone*) et dans le romanche *cima* ou *tchima* de *cima*. Dans les langues romanes de l'ouest (français, provençal, espagnol et portugais), le *c* = *ts* est au contraire resté lingual, mais il est devenu consonne simple et se confond aujourd'hui, du moins en français, avec l'aspirante *s* forte (2): *facilis*, facile; *cerasum*, cerise; *cælum*, ciel. — 2. Quelquefois le *c* lingual s'est changé en *s* faible dans les langues de l'ouest, comme, par ex., en fr. *oiseau* d'*aucella* (*aucilla*), contraction d'*avicella*, d'*avis*; *gésir* de *jacere*; *loisir* (originellement infinitif) de *licere* (prov. *lezer*); *plaisir* de *placere*; *raisin* de *racemus*; *voisin* de *vicinus*. Dans *sangle* de *cingulum*, *génisse* de *junicem*, *panse* de *panticem*, *poussin* de *pullicenus*, l'*s* est mise pour *c*: *cengle*, *génice*, *panse*, *poucin*. Dans ces mêmes langues on trouve quelques exemples de la chuintante des idiomes de l'est, par ex. fr. *chiche* de *cicum*

(1) V. Diez, *Gr.* I, 196 et suiv. Le grec rend par κ le *c* des noms propres latins et réciproquement le *c* latin est mis pour le kappa dans les mots empruntés à la langue grecque. Or dans tous les mots que l'allemand a tirés du grec ou du latin, le *k* remplace le κ comme le *c*: gr. $\kappa\epsilon\rho\alpha\sigma\sigma\omicron\varsigma$, l. *cerasum*, all. *Kirsche*; l. *carcer*, all. *Kerker*; bas-latin *cima*, all. *Kimm*; gr. $\kappa\iota\sigma\tau\eta$, l. *cista*, all. *Kiste*, etc.

(2) Le *z* ou *tz* teutonique (= *ts*) est aussi devenu *s* simple en passant dans les langues romanes de l'ouest: fr. *bosse* de *butz*.

(esp. *chico*); *farouche* de *ferox*, *ferocis*. — Chercher de *circare* (it. *cercare*) est formé irrégulièrement; dans l'anc. fr. on trouve *cercher* (Tant le *cercha*, Garin, I, 182), *cerquier* et *cerchier* (Brut, I, 351). — 3. On peut citer quelques cas, d'ailleurs souvent douteux, où le *c* a conservé le son guttural primitif: *duc* de *ducem* (it. esp. pg. *duca*, pr. *duc*), *lucarne* de *lucerna* (peut-être par l'influence du gothique *lukarn*), *écureuil* de *sciurus*: si dans ce dernier mot le *c* a conservé le son guttural, c'est à cause de la suppression très-ancienne de l'*i*; de même *jusqu'ame* de *hyosciamus* (*jusquiamus* dans Palladius). — 4. Syncope du *c* devant *e*, *i*: *dicere*, dire; *facere*, faire, *tacere*, taire (1). — *C* final changé en *s* ou *x*: *soricem*, souris; *nucem*, noix. — Devant *e*, *i*, *ch* ne se confond avec *c* que dans quelques mots de formation très-ancienne, par ex.: *bras* de *brachium* (it. *braccio*, esp. *brazo*); en général *ch* s'est conservé, mais en prenant le son de la chuintante forte: *archiepiscopus*, archevêque; *chimie*, *chimère*, etc.

MUETTE FORTE *q*. Outre la tenue *c*, le latin avait encore une autre muette gutturale forte, c'était le *q* qui se présentait toujours suivi d'un *u*, plutôt consonne que voyelle (*aqua* = *aqa*). Ce *qu* a eu en général le même sort que la muette *c*: I. Devant *a*, *o*, *u*, *qu* subsiste avec le son guttural, mais l'*u* devient muet: voilà pourquoi *qu* a été remplacé par *c* dans plusieurs mots: *quatuor*, quatre; *quomodo*, comme; *qualitatem*, qualité; *quare*, car (anc. fr. *quar*); *quassare*, casser; *quadratus*, carré, etc. La muette forte *q* s'est aussi changée en muette faible *g*: *æqualis*, égal; syncope du *q* dans *eau* d'*aqua* (a. fr. *aigue*, *iauve*, *eve*, etc.), *Seine* de *Sequana*. — *Qu* ne s'est point permuté en *ch* devant *a*, ce qui doit faire supposer que l'*u* n'était pas encore muet lorsqu'eut lieu le changement de *ca* en *cha*. — II. Devant *e*, *i*, *qu* a pris dans plusieurs mots la prononciation romane du *c*, d'où l'on doit inférer que cette permutation du *q* en *c* a été précédée de l'élision de l'*u*: *querquedula*, cercelle; *quinque*, cinq; *coquina*, cuisine.

(1) Cette élision fait règle à l'infinitif: *vaincre* de *vincere* est une exception. Dans les autres formes verbales le *c* reparait devant une voyelle avec le son et la forme d'une *s* faible: *faciebam*, je faisais. Cette simple remarque suffit pour montrer combien il est facile d'expliquer la formation des prétendus verbes irréguliers en ayant recours à l'étymologie. V. ma *Grammaire française*, §§. 283-292.

Suppression du *q* dans *cuire* de *coquere*, *suivre* de *sequi*. Dans d'autres mots, *qu* s'est conservé guttural, mais l'*u* est devenu muet : *querere*, quérir; *quæstus*, quête, etc.; l'*u* se fait entendre dans les mots modernes : *équestre*, etc.

MUETTE FAIBLE *g*. La moyenne *g* a eu le sort de la tenue *c*.
I. Le son guttural subsiste en général devant *a*, *o*, *u* (en français seulement devant *o*, *u*), et devant une consonne; il y a quelquefois adoucissement du *g* médial ou final en *y* ou *i* ou même élision complète de cette consonne. Exemples du *g* initial : *guttur*, goître; *gustus*, goût; *granum*, grain; — du *g* médial : *gigantem*, géant (a. fr. jayant); *legalis*, loyal; *nigrum*, noir; *paganus*, païen; *plaga*, plaie; *exsugare*, essuyer; *augustus*, août; *pigritia*, paresse; — du *g* final : *leg-em*, loi; *reg-em*, roi. — 2. Devant *a* (ou *au*), le *g* latin initial a pris le son de la chuintante faible, permutation analogue à celle de *ca* en *cha*; mais comme dans l'orthographe française *g* est guttural devant *a*, *o*, *u*, on a remplacé par *j* le *g* latin devenu lingual : *gamba*, jambe; *gabata*, jatte; *galbinus*, jaune (autrefois jaulne); *gaudium*, joie. Le provençal fait aussi usage de cette règle pour le *g* médial; le français hésite entre les deux sons : *longue* de *longa*, et *bouge* de *bulga*, *plage* de *plaga*, *large* de *larga*. — II. Devant *e*, *i*, le *g* subsiste graphiquement dans toutes les langues romanes, mais il a généralement pris le son du *j* roman, soit de la chuintante faible : *gemire*, gémir; *gigantem*, géant. — 2. Changement du *g* en *v* : *gyrare*, virer, environ. — 3. Syncope du *g* : *exagium*, essai; *digitus*, doigt avec *g* muet; *fragilis*, frêle; *frigidus*, froid; *frigere*, frire; *legere*, lire; *rigidus*, raide.

ASPIRANTE *j*. Les Latins, en prononçant l'*i* consonne (*j*), le faisaient précéder d'un petit battement de la langue qui correspondait au son du *d*; ainsi *juvenis* sonnait à peu près comme *diuvenis* ou *djuvenis* : ce qui le prouve, c'est qu'en latin le *j* seul effectuait une position : *pejor*; ainsi l'*i* consonne ne pouvait pas avoir un son simple comme celui du *j* allemand, et en réalité il était précédé de la consonne *d*, mais ce *d* ne s'écrivait point, quoiqu'on trouve dans le bas-latin *madius* pour *majus* (1).

(1) De *diurnum*, c'est-à-dire *djurnum*, sont dérivés it. *giorno*, esp. *jornada*, fr. *jour*.

Mais comment cette combinaison *di* ou *dj* a-t-elle pu donner naissance au son palatal marqué en italien par *gi* dans *giovane*? Il est probable que le *d* s'est assimilé l'*i* consonne en le changeant en *s*, de manière que *di* ou *dj* s'est prononcé *ds* (z italien): cette première prononciation romane est restée dans quelques dialectes populaires, par exemple dans le roman de Gruyère, où *june* de *juvenis* se prononce *dsoune* (1). Plus tard le son lingual *ds* est devenu palatal, c'est-à-dire que l'aspirante composée *ds* s'est changée en chuintante composée *dj*, d'où l'italien *giovane*, le valaque *june*, le fr. *jeune*. Mais en français la consonne *j*, qui dans le principe était une articulation composée comme en italien et en provençal, n'a plus aujourd'hui qu'un son simple, c'est-à-dire que la prononciation actuelle ne fait plus entendre le *d* étymologique (2).

(1) Dans ce même idiome on trouve encore des restes de la prononciation primitive *di*, comme *diusto*, juste; *adiustar*, ajuster.

(2) On peut expliquer de la même manière le changement du *g* guttural en *g* lingual devant *i*, *e*: il est probable que de *genu*, par exemple, est sorti d'abord *gienu*, par la permutation de l'*e* en *ie*; mais entre *gienu* et *dienu* (*djenu*), la différence de son est très-peu sensible, et nous venons de voir que *dj* s'est d'abord changé en aspirante composée faible *ds* (it. *z*), puis en chuintante composée faible (it. *gi*), qui est devenue simple en français: *genou*. A l'appui de cette hypothèse, on peut citer l'it. *geloso* et le fr. *jalous*, formés du grec ζήλος; on sait qu'en grec le *z* avait le son de *ds*. La même chose a eu lieu pour le *c*: c'est d'abord devant l'*i* suivi d'une voyelle que cette consonne a dû prendre le son de *ts* (z allemand); et il est à remarquer que dans les plus anciens documents on trouve souvent *ci* et *ti* mis l'un pour l'autre: *solacio* et *solatio*, *eciam* et *etiam*, etc.; depuis le 8^e siècle enfin le *c* a sonné comme *ts* devant *i*, *e*, même lorsqu'aucune voyelle ne suivait, de telle sorte qu'on peut admettre cette série de permutations: latin *cera*, c'est-à-dire *kerā*, *kjera* (comme en danois *kj* de *k*), *tjera* (comp. latin *nuncius* et *nuntius*), *tsera* (d'une manière analogue l'it. *palazzo* du latin *palatium*, ou en latin même *zabolus* de *diabolus*): ainsi dans la combinaison romane *ts* ou *tch*, on peut tirer le *t* du *c* latin et l'*s* du *j*; l'articulation est restée au même degré, mais elle a changé d'organe. Il est beaucoup plus difficile d'expliquer comment devant la voyelle *a* le *c* (ou le *g*) s'est transformé en chuintante. Cette permutation n'est pas commune à toutes les langues romanes; elle ne se trouve qu'en français et en partie dans le provençal; elle est d'ailleurs très-ancienne, et M. Diez en cherche l'origine dans la conquête germanique (*Gr. der rom. Sp.*, I, 195). Ce n'est qu'en éclaircissant ce point important de l'histoire de la langue qu'on pourrait parvenir à déterminer

Le *j* s'est conservé dans quelques mots avec sa valeur primitive : *mai* de *majus*, *maire* de *major*; et par la métathèse du *j* : *bailler* de *bajulare*. Syncope du *j* : *adjutare*, *aider* (it. *aitare*); *jejunare*, *déjeûner*, par l'élosion du second *j*.

ASPIRANTE *h*. Cette lettre, qui chez les Romains était le signe d'une aspiration profonde, a perdu peu à peu sa valeur originelle et est devenue généralement muette dans les langues romanes, bien que quelques-unes d'elles la laissent encore subsister dans l'écriture. En français le *h* s'est conservé partout, sauf dans les mots *avoir* de *habere*, *on* de *homo*, *orge* de *hordeum*, mais cette consonne ne se

l'ancienne prononciation du *ch* français. Selon M. Génin (*Variations du langage français*), le *ch* sonnait toujours comme *k*, c'est-à-dire comme le *c* guttural; c'est prendre la langue à son point de départ, et cette manière de trancher la question n'explique pas comment le *c* latin s'est transformé dans le son marqué en français par *ch*; il est probable que la prononciation actuelle du *ch* n'a pas été celle de l'ancien français, et que cette consonne a d'abord sonné comme *ts*, puis comme le *ci* italien, et qu'enfin elle a pris le son simple qu'elle a actuellement. — Le roman parlé dans la Gruyère présente, au sujet de cette permutation, quelques faits assez curieux qu'il est bon de recueillir : 1. Devant *e* et *i*, le *c* devient lingual et se confond avec l'*s* simple, consonne à laquelle les Gruyériens donnent toujours, comme nous l'avons vu, le son du *ch* français : ainsi *facilo* se prononce *fachilo*. — 2. Devant une combinaison de voyelles dont la première est un *i*, le *t* et le *c* ne prennent pas en gruyérien le son de l'*s*, comme cela a lieu dans la plupart des langues romanes de l'ouest; le *t* ou le *c* converti en *t* reste muette forte, seulement il s'aspire à la manière anglaise : l. *facies*, fr. *face*, gruyér. *fathe*; l. *platea*, esp. *plaza*, pr. *plassa*, fr. *place*, gr. *pliathe*. — 3. Devant *a*, le *c* latin a pris le son de l'aspirante composée *ts* (z allemand); c'est ce que l'on doit exprimer en roman gruyérien par le moyen d'une cédille sous le *c* : l. *canis*, fr. *chien*, gr. *çain* (prononcez *tsin*). Il en est de même du *j* latin qui en gruyérien a pris le son de *ds* : *juno* (prononcez *dsouno*), *jeune*; — *g* devant *e* et *i* sonne comme le *j* roman : *germo*, *germe*, se prononce *dsermo*; et devant *a*, le *g* latin se change en *j* roman : l. *galbinus*, fr. *jaune*, gr. *jauno* (prononcez *dsauno*). Devant un *i* long accentué, l'aspirante composée devient palatale, c'est-à-dire chuintante composée, et *çi* sonne comme le *ci* italien, et *gi* comme le *gi* italien, par ex. *caçir* (prononcez *catchi*), *caçher*; *interrogir* (pron. *interrodji*), *interroger*; *j* se prononce aussi *dj* dans *jamais*, *jamais*, mais ce n'est là qu'une exception. Cette mutation de son devant l'*i* long tonique vient à l'appui de cette remarque d'un profond philologue que la voyelle *i* est palatale et qu'elle tend à s'assimiler les gutturales (Pott, *Forschungen auf dem Gebiete der indogerm. Sprachen*, p. 76).

fait plus entendre que dans quelques mots et d'une manière très-peu sensible : *haleter* de *halitare*, *hennir* de *hinnire*, *hernie* de *hernia*, *héros* de *heros*, *herse* de *hirpex*, d'où *harceler*.

C. AYER.

(La fin à la prochaine livraison.)

ERRATA.

Dans le numéro d'août :

Page 252, vers 14, lisez : *paix* au lieu de *pax*.

Page 253, vers 5, lisez : *meule* au lieu de *meute*.

Page 254, vers 3, lisez : *Reposent* au lieu de *Roposent*.

Dans le numéro de septembre :

Il faut lire ainsi la 3^e et la 4^e strophes de la poésie intitulée : *Audace*, p. 285 :

Il en est un pourtant, grand homme audacieux,

Qui sur un frêle esquif s'en va braver la vague.

— Hors des chemins suivis cet esprit extravague :

Il n'a jamais sans doute au ciel levé les yeux.

— Non, ce n'est point un fou, ce n'est point un impie.

Nature, tes secrets, ainsi que ceux des cœurs,

Il faut, pour les connaître, épier tes douleurs ;

Il le sait, et pour eux il met en jeu sa vie.

GEORGES SUPERSAXO.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU VALAIS ET DE FRIBOURG.

§. IV. L'Exécution.

(Suite.)

La curiosité publique a été si violemment excitée par la position sociale de l'accusé et de l'accusateur, par leurs antécédents bien connus et par les intérêts dont ils sont les représentants, que la nouvelle de l'évasion se répand en un instant dans toute la ville et y jette une incroyable stupeur. Les passions les plus violentes l'accueillent et la propagent. Pendant que les uns, envisageant cet événement comme un échec pour la mission du prince-évêque auprès des confédérés, s'en réjouissent hautement, les autres poussent des cris d'étonnement et de rage, et voient déjà le Valais, docile à la voix de Supersaxo, séparer sa cause de la politique de ses alliés. La bourgeoisie s'assemble en tumulte, le peuple court aux armes et le tocsin ne cesse de retentir. Des courriers sont lancés dans toutes les directions pour ramener le fugitif. Les vociférations, les reproches, les voies de fait se croisent, s'échangent et finissent par constituer une effroyable émeute. Les magistrats sont méconnus, insultés, et c'est à peine si le peuple ne les sacrifie pas dans le premier accès de sa fureur.

L'agitation se concentre principalement autour d'un homme d'armes, qui, du haut du perron de l'Hôtel-de-Ville, domine la foule et la harangue avec une voix éclatante et des gestes violents.

— Eh bien! eh bien! mes maîtres, crie-t-il à tue-tête, quand on nous affirmait que cet homme a fait un pacte avec le diable, nous a-t-on trompés? Moi, qui gardais la porte, qui l'ai vu et touché, je vous dis qu'il sentait le goudron à quatre piques à la ronde. Et le départ de son fils pour la Turquie, où il va apprendre la religion de Bajazet et d'où il reviendra Pape, un véritable Pape d'eau claire, vu que Mahomet (que saint Nicolas con-

fonde!) défend le jus de la grappe comme une drogue empoisonnée, est-ce significatif cela (16)? Vous comprenez, mes maîtres, que Satan ne pouvait endurer qu'on coupât le cou au père d'un tel fils. Aussi l'a-t-il reçu sur ses ailes de chauve-souris et doucement posé sur le pavé, car il s'en faut au moins de dix pieds que la corde n'arrive jusqu'à terre.

— Tu en as menti! dit une voix partant de la foule, c'est toi qui es un traître. C'est toi qui, après avoir fait évader ce grand coupable, as scié les barreaux et lié le ruban à la fenêtre, pour nous faire croire qu'il a pris cette route. Descends, descends; nous allons te mettre en pièces!

— Au nom de saint Nicolas, écoutez-moi, reprend l'homme d'armes en pâissant affreusement. Il est possible que le diable n'y soit pour rien; mais qu'il y ait mis sa griffe ou non, toujours est-il que le prisonnier a décampé par la fenêtre et que des traîtres lui ont fourni ce qu'il fallait pour cela.

— Nomme-les sans tarder, ou gare à toi!

— Hier soir, après le couvre-feu, Pierre Jänni a introduit deux pleureuses dans la prison.

— Sa femme et sa fille?... Nous savons cela..... il ne fallait pas les laisser passer.

— Et la discipline militaire? repartit le garde, avec l'orgueil d'un soldat qui parle des devoirs de son état. Je vous dis que l'affaire était en règle et qu'on m'a fermé la bouche avec une permission de l'avoyer d'Arsent.

Une immense rumeur accueille ce nom. Pendant un moment on n'entend que ces mots: — Cela n'est pas possible. — C'est vrai. — Il est vendu à Louis XII. — C'est un homme droit, etc.

Le silence se rétablit pourtant, et le garde, qui craint encore pour lui-même, s'empresse de reporter sur autrui l'orage qu'il n'a conjuré qu'à demi.

— Voulez-vous m'en croire, ami? Mettons-nous en route et allons demander compte à d'Arsent de sa conduite.

— Bien parlé, répond la foule. Il faut qu'il nous dise pourquoi il a tant tardé à juger le prisonnier. Aux armes et en route!

A ces mots, tout s'ébranle. Chacun se précipite. Le peuple s'écoule comme un torrent. De nouvelles vagues viennent à chaque instant accroître l'impétuosité de ses flots.

Chemin faisant, on apprend que Favoyer d'Arzent, averti à temps, s'est réfugié dans l'église de Saint-Nicolas. Le concierge, qui n'a point voulu quitter Fribourg dans la crainte de mettre à nu sa complicité, et le sénateur Krummenstrol, contre qui des soupçons de connivence circulent dans les masses, se sont hâtés de l'y rejoindre.

A l'aspect du lieu d'asile, la fureur populaire perd un peu de son intensité; la foule s'arrête devant le seuil du saint temple. Des gardes sont placés à toutes les portes, et défense est faite à chacun de fournir des vivres aux trois réfugiés.

Sur ces entrefaites, arrive la lettre de Georges. Pour toute réponse, les Deux-Cents de Fribourg somment l'Etat de Neuchâtel de leur livrer le fugitif „ qui ne peut plus récuser un tribunal dont il a évoqué la justice.“ Neuchâtel, à l'instigation de Berne, déclare qu'il ne satisfera pas à cette invitation sans le consentement des Etats qui vont se réunir en Diète à Baden, pour pacifier ce différend.

Entraîné par l'exaltation de son peuple, le Gouvernement de Fribourg déploie sa bannière et marche contre Neuchâtel.

Mais déjà Supersaxo est retombé dans les fers. Afin d'ôter tout prétexte à l'invasion qui le menace, Neuchâtel le fait conduire, enchaîné, à Berne. Cette prise d'armes étant dès lors sans but, le corps expéditionnaire revient sur ses pas.

Les parents et amis de d'Arzent se réunissent. A leur prière, les réfugiés sont transférés, de l'église de Saint-Nicolas, où l'on n'a pu qu'à grand-peine leur faire parvenir quelques alimens, au couvent des Cordeliers, dont la garde est aussitôt confiée à une compagnie de soixante hommes.

Divers incidens, dont les détails nous entraîneraient trop loin, marquent le cours du procès qui s'instruit. Hâtons-nous d'arriver à cette funeste journée, tant souhaitée par les ennemis de l'infortuné avoyer, et qui doit consommer sa perte.

Le peuple est assemblé extraordinairement. On lui fait connaître que d'Arzent, dans une lettre adressée à son collègue Favoyer Thierry d'Englisperg, rejette l'évasion de Georges sur le doyen Loibli; c'est ce dernier qui a tout préparé. Quoique convaincu de l'innocence du prisonnier, la crainte d'être victime de

ses sentimens généreux l'a détourné, lui d'Arsept, de prendre part au complot. Son seul tort, c'est d'avoir tû les propositions qui lui ont été faites et d'avoir dit „ qu'il remettait toute l'issue de cette affaire entre les mains du Seigneur.“ S'il a permis que la femme et la fille de Supersaxo pénétrassent dans la prison, il n'a obéi qu'à la voix de l'humanité. Il ne pouvait prévoir ce qui arriva. Le concierge avait ordre d'assister à l'entrevue, mais lui-même avait été gagné par Loibli. Ce dernier méritait une peine, et la plus légère qu'on pût lui infliger c'était celle de la privation de son bénéfice.

Pendant qu'on délibère, une députation de l'Etat de Berne arrive dans les murs de Fribourg. A la tête des envoyés se présentent Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne et beau-père du malheureux d'Arsept, Louis de Diesbach et six de ses fils, Barthélemi de Mai et quelques autres parens du principal coupable. Les députés des cantons, M^{me} d'Arsept et ses enfans, l'ambassadeur de Savoie, le clergé de Fribourg, se joignent à eux, et tous ensemble conjurent le peuple de sauver l'infortuné magistrat tombé dans sa disgrâce. Il n'est pas jusqu'à Marguerite Lenner, qui, du fond de la prison où on l'a conduite, envoie une supplique respectueuse et offre sa vie en échange de celle de l'accusé. L'avoyer de Diesbach parle avec une grande force: il rappelle les services qu'il a rendus à l'Etat de Fribourg, à l'époque de son incorporation au Corps helvétique et dans différentes autres circonstances.

— Si vous daignez, dit-il, en terminant, accorder merci à mon beau-fils, je me regarderai comme amplement dédommagé de tous mes soins à votre égard, et tenu, en outre, à faire profession d'une éternelle gratitude envers l'Etat de Fribourg et vos seigneuries.

Rien ne pouvait sauver d'Arsept. Sa perte était jurée. Une pensée, que bien des exclamations finissent par trahir, une pensée domine la multitude égarée; c'est que, pour ruiner le parti français à Fribourg, il faut abattre son chef. Ainsi, dans tout ce qui se passe, la grande question des Alliances est la cause, et l'évasion de Supersaxo le prétexte. De cupides ambitions, la soif des emplois militaires à l'étranger, quelques rivalités intérieures, s'abritent derrière le voile d'un profond respect pour l'empire des

lois. C'est au nom de ces lois violées que deux têtes doivent tomber sous la hache du bourreau.

L'exécution de l'avoyer d'Arsent est fixée au 15 mars 1511, et celle du concierge au lendemain.

Le jour suprême se lève sur Thorizon. D'Arsent est conduit, sous une forte escorte, de sa prison à la salle du Conseil. Un autel y a été dressé la veille. Les Deux-Cents sont là, mornes et émus. Le prêtre, en habits sacerdotaux, attend à l'autel. L'avoyer entre, vêtu comme pour une fête. Sa contenance est ferme. La paix est dans son cœur. Il salue de la main les chefs de la République, ses anciens collègues. Aucun espoir ne lui reste plus, car un courrier, arrivé pendant la nuit, a annoncé que l'Etat de Berne persiste à refuser Supersaxo, bien que celui-ci ait réclamé, à grands cris et les mains jointes, la place qui lui revient dans le sanglant sacrifice.

Cependant la messe des morts s'achève. Alors d'Arsent se lève, et dit d'une voix haute :

— Père des miséricordes, Sauveur de mon âme, qui savez si j'ai fait autre chose contre ma patrie que taire le complot auquel Supersaxo doit son salut, faites éclater mon innocence !

Après ces mots, il se jette à genoux, et le prêtre, descendant les degrés de l'autel, porte le Dieu de vie à celui qui va mourir.

L'avoyer Thierrî d'Englisperg s'approche, et les yeux baignés de larmes, ôte à l'infortuné d'Arsent le collier de l'Ordre qu'il a reçu en des temps plus heureux. Se livrant ensuite à l'exécuteur, le condamné échange ses vêtemens splendides contre la hideuse livrée du supplice.

Le convoi se met en marche. Une foule immense couvre les rues et s'entasse autour de l'échafaud. L'effervescence populaire se tait en présence d'une aussi grande infortune. Le bourdon de Saint-Nicolas sonne le glas funèbre. Déjà, étranger à tout ce qui se passe, l'avoyer, pieds nus, habillé d'une robe de camelot, ne s'entretient plus que des choses du ciel avec les ecclésiastiques qui marchent à ses côtés. Un crucifix d'or est entre ses mains, et ses lèvres tremblantes y cherchent avec amour l'image de Celui qui, bientôt, sera son éternel partage.

Une clameur stridente, dans laquelle viennent se confondre mille

cris de haine satisfaite ou d'angoisse douloureuse, s'élève de la foule au moment où la tête de l'avoyer bondit sous l'épée du bourreau.

§. V. Retour au Pays.

Onze heures sonnent à la cathédrale de Notre-Dame de Sion. La ville dort d'un sommeil profond, quoique agité, car la veille, dans la soirée, une nouvelle étrange, extraordinaire, a circulé dans ses murs. On a parlé tout bas de révolte, d'invasion armée en Valais, et ces bruits, augmentés à l'infini et répandus déjà comme des réalités, ont pénétré jusqu'au château. Depuis ce moment, personne n'a plus été admis dans la résidence épiscopale, et toutes les portes en ont été soigneusement gardées.

A la clarté d'un seul flambeau, deux personnes veillent à la *Majorie*. L'un des deux personnages que nous allons mettre en scène, homme d'une grande taille, aux traits fortement accusés, s'occupe à signer et à sceller différens parchemins étalés sur la table près de laquelle il est assis. Sa tâche accomplie, il se lève, et c'est alors que l'autre personnage, dont l'extérieur indique un ecclésiastique, peut embrasser d'un coup d'œil le costume singulier dont le premier est affublé.

— En vérité, dit l'ecclésiastique, j'ai peine à en croire mes yeux. Vous, sous ce déguisement!...

— Que voulez-vous, ami! Ainsi le veut la destinée. Je vais m'absenter, non parce que je crains les suites de cette révolte, mais parce que voilà des lettres-patentes qui m'enjoignent de me rendre sur-le-champ en cour Romaine. Sans cet appel, j'irai bravement au-devant du danger. Je ne dois pas m'amuser à lui faire face, à peine de perdre un temps précieux. Qu'ils triomphent un jour, une semaine, passe!... Ce sont de grands enfans bien au-dessous du rôle terrible qu'ils s'essaient à jouer avec moi. Je reviendrai assez tôt pour eux. Je ne suis pas encore à bout de ressources, tant s'en faut! Ils pleureront un jour l'équipée qu'ils vont tenter. Ce misérable Georges, qui ose braver son prince et son évêque, comme s'il ne portait le glaive et la crosse que pour gouverner au gré de ses intérêts cupides! Etrange pays que celui-ci! Ce peuple grossier, farouche, indomptable, ne peut

être mené qu'avec une verge de fer. Les seigneurs-évêques qui ont voulu n'employer que la houlette du bon pasteur, l'ont été brisés. Il est temps que cette mansuétude stupide ait un terme.

Après une pause, il reprend :

Aussitôt que Berne eut relâché Supersaxo, sous prétexte que les faits à sa charge n'étaient nullement établis, j'ai fait garder tous les passages de la frontière. Ces précautions ont été insuffisantes. Deux cents montagnards armés, prévenus de l'approche de mon ennemi, lui ont frayé la route, après avoir culbuté le poste de Conches. Georges est maintenant à Brigue, occupé à soulever les populations des vallées voisines. Il a présenté pompeusement à ses adhérens sa femme et sa fille, qu'il a rachetées au prix de quarante livres fribourgeoises, comme deux héroïnes, dignes de leur admiration. Je ne sais s'il ne lui viendra pas dans la tête de mettre à mes trousses les confrères de la *Masse*. Eh bien, qu'ils arrivent ! ils verront si le successeur de Jodoc de Sillinea fléchit, comme lui, devant cet épouvantail grotesque !

— Mais, dans un moment pareil, ce départ est bien inopportun, dit l'ecclésiastique d'une voix timide. Ne vaudrait-il pas mieux pacifier cette affaire avant de vous engager de nouveau dans des difficultés plus sérieuses ? Les moyens violens...

— Nous mènent mieux et plus vite au but... D'ailleurs, ils vont à mon caractère, et tout homme doit, à peine de s'en trouver mal, suivre la voie que ses penchans, ses habitudes, les dispositions de son esprit, ont tracée. Au reste, que l'on me combatte avec les armes que j'emploie, je le veux bien !

— Ils ne s'en feront pas faute, assurément. Il va se passer d'étranges choses ici...

— Je regrette de ne point les voir se réaliser, et d'être obligé de me borner à les punir et peut-être seulement de loin. Mais avant d'aller où le devoir m'appelle, je veux contempler de près les acteurs du drame qui commence, m'assurer de leur nombre et bien graver leurs noms dans ma mémoire, afin qu'au jour des récompenses, nul ne se plaigne d'être oublié.

— Vous, ô ciel, vous vous exposeriez à tomber entre leurs mains ?

— Allons, faut-il que je vous rappelle que mon habit porte l'effroi et la mort ? D'autres s'en souviendront pour vous et sur-

— tout pour eux-mêmes. — Oh! ce Georges que de préoccupations pénibles ne m'a-t-il pas causées? C'est le mauvais génie du pays. Mes ennemis en ont fait un monstre d'orgueil et d'arrogance. Etes-vous fait, lui disent-ils, pour la seconde place, pour ne briller que d'un éclat emprunté, pour vous traîner servilement à la remorque d'un homme qui, sans votre appui, ne serait rien? Et l'insensé de donner tête baissée dans le piège! Depuis quelque temps il ne me parlait plus que la menace à la bouche, et se faisait une étude constante de me contrecarrer dans tous mes projets.

— Ah! ces projets sont trop bien conçus, trop sagement combinés, pour avoir à redouter les tentatives de ce...

— Sans doute, mais les choses n'en iraient cependant que mieux, si je rencontrais moins d'obstacles. Qui est-ce qui, l'an dernier, faillit faire échouer le traité que je conclus à Lucerne au nom du Saint-Siège (*)? Qui est-ce qui avisa le duc de Savoie que j'allais passer le Grand Saint-Bernard avec les 8000 Confédérés que je menais contre le duc de Ferrare, et fit ainsi manquer une opération de guerre que peu d'hommes ont tentée jusqu'à présent, et que bien peu oseront entreprendre à l'avenir (**)? C'est Georges! Et quel échec pour moi si le traité de la France avec trois de mes dixains eût pu subsister! Quelle honte pour le prince-évêque si les troupes que j'emploierai à chasser les Français de l'Italie devaient jamais rencontrer dans la mêlée quelques bannières aux sept étoiles (***)! Car, je les chasserai, ces *Barbares* (****), je les poursuivrai à toute outrance, jusqu'à ce que ce beau pays soit purgé de leur présence. Ils sont

(*) Traité du 4 mars 1510.

(**) L'armée pénétra en Italie le long de la Treiss, qui se jette dans le Lac Majeur. Elle avait été passée en revue à Martigny.

(***) L'ancienne bannière du canton portait un champ partie argent et gueule, avec sept étoiles dont les couleurs étaient argent sur gueule et gueule sur argent. L'écusson actuel a treize étoiles disposées de la même manière.

(****) Au moment où Jules II fut proclamé Pape, il s'écria, en faisant allusion à la présence des Français en Italie: " O Dieu, délivrez-nous des Barbares! "

à Milan, c'est vrai; ils convoitent Naples, c'est encore vrai; Trivulce est sur le Pô, à la tête de 7000 hommes de pied et de 1200 lances; Chaumont et le chevalier Bayard ont failli à deux reprises s'emparer de la personne même de notre Très-Saint-Père... ce sont là choses ardues, inquiétantes, calamiteuses. Eh bien! c'est à présent qu'il faut redoubler d'efforts, d'adresse et de témérité! Je ne sais, à la vérité, ce que l'avenir me destine, ni la part que je serai appelé à prendre dans l'œuvre merveilleuse de Jules II, mais si le Souverain-Pontife sait me placer à propos, je ferai repentir l'excommunié de France (*) d'avoir méconnu et raillé le *long Suisse* (**)!

— Je recueille avec admiration les mots qui tombent de votre bouche vénérée. Si votre peuple tout entier pouvait vous entendre, c'est à qui vous seconderait avec le plus de zèle et de dévouement. Vos détracteurs seraient confondus.

— C'est là une des peines attachées à la condition de tout homme qui s'élève au-dessus du vulgaire. Ayez donc de magnifiques inspirations pour être jugé par la sottise et la médiocrité! Concevez donc les entreprises les plus sages, les plans les plus hardis, pour devenir aussitôt le point de mire d'une foule d'envieux et de méchants: nains ridicules, accrochés au manteau du géant, mais à qui on ne peut faire lâcher prise qu'en les secouant rudement dans la poudre du chemin! Ils chercheront à vous nuire de toutes les manières, ils s'attacheront à vos pas, ils vous feront échouer au moment où le succès apporterait avec lui votre justification. Pourtant, je comprends certains murmures. La guerre a ses malheurs. Les larmes du laboureur sur sa chaumière en ruines sont amères. Un peuple pressuré de tailles peut regretter la dernière obole qu'on lui demande. J'entends dire parfois autour de moi: — Qu'avons-nous à faire de ces querelles étrangères? Paissez en paix le petit troupeau que Dieu vous a confié. — Ceux-là ne comprennent les choses d'ici-bas qu'à demi. Leurs yeux ne s'ouvrent que sur des horizons bornés. L'intérêt personnel étouffe leur intelligence. Tout ce qui les environne les

(*) Jules II excommunia Louis XII en 1510, et donna la France à qui pourrait s'en emparer.

(**) Surnom donné par les Français à l'évêque Schiner.

condamne. Eux-mêmes ne peuvent faire vingt pas sur la terre qui les porte sans écraser quelques êtres animés, chefs-d'œuvre peut-être de la création! Eh! l'intervalle qui les sépare ne se retrouve-t-il pas presque aussi prononcé (abstraction faite de la fin pour laquelle les uns et les autres ont été créés) dans l'infériorité morale du sujet envers son souverain, du taillable vis-à-vis son seigneur, de la foule courbée vers le sol mise en regard de ces dominateurs nécessaires qui la façonnent et la gouvernent? Si donc beaucoup travaillent et souffrent, c'est une loi de l'humanité dont la religion tempère d'ailleurs l'amertume. Et maintenant, obligera-t-on le génie à rester les ailes ployées parce que, dans son vol, il pourra occasionner quelque malheur particulier? Si les chefs des nations ne devaient étendre la main qu'après s'être assurés que l'ombre n'en tombera sur aucune tête chétive ou même illustre, rien de beau, d'élevé, d'éclatant, ne se ferait dans le monde!

En achevant ces mots, il se tait et oubliant la présence de son interlocuteur, il paraît se perdre dans de lointains souvenirs ou sonder les mystères d'un avenir orageux. L'ecclésiastique demeure quelques instans sous l'impression de cette parole vibrante, puis le silence continuant, il se prend aussi à rêver.

— Par Notre-Dame de Sion, se dit-il à lui-même, le révérend Père en Dieu oublie qu'il n'a pas toujours contemplé d'en haut la condition des humbles de la terre! — A quoi songe-t-il en ce moment? A rien de bon sans doute, car lorsqu'il fronce ainsi ses gros sourcils, une tempête se prépare et la foudre ne manque point de tomber quelque part. Mais cette fois les VII dixains se mettront à coup sûr de la partie et le choc sera rude. Messire Georges est occupé à leur prouver qu'il est temps de montrer les dents au prince-évêque. En vérité, Berne a joué un bien mauvais tour à l'église de Sion en lâchant sur elle cet ours démuselé qui ne demande qu'à grogner et à mordre. Je le vois déjà accourir de toute la vitesse de ses jambes velues; je l'entends souffler comme un tuyau d'orgue; je le sens se précipiter sur nous, la patte armée de la chaîne de fer qu'il traîne encore après lui. Gare les têtes qu'il trouvera à sa portée! *Deus in adjutorium meum intende!* Et dire que le prince-évêque abandonne son clergé aux loups ravissans! Il part quand il faudrait frapper du glaive

et du bâton pastoral ! Oui, de la crosse, car l'épée de St.-Théodule ne pourra mordre sur le poil de la bête : à chaque coup qui lui serait porté, on la verrait rire jusqu'aux oreilles. Mais que l'oint du Seigneur la frappe avec le glaive spirituel et elle s'enfuira, en blasphémant et en faisant des contorsions diaboliques !

En ce moment les douze coups de minuit retentissent lentement.

— Voici l'heure ! je pars. Quoi qu'il arrive, ne craignez rien. Absent, mon esprit sera au milieu de vous. Je reviendrai bientôt, et alors malheur à qui aura failli !

Puis, s'emparant d'un petit objet déposé sur un meuble voisin, il donne sa main à baiser à l'ecclésiastique, gagne la porte et disparaît.

§. VI. Le Lépreux.

Mille à douze cents hommes sont campés autour de la ville de Brigue. Toute la vallée retentit du bruit des armes et du son des instrumens guerriers. Assis sur un tertre, Georges Supersaxo, entouré de quelques-uns de ses adhérens, complète l'organisation définitive de sa petite armée et reçoit les rapports que les chefs de compagnie lui transmettent successivement.

Ces rapports signalent la présence, autour des lignes, d'un lépreux en rupture de ban. Les sentinelles l'ont vu rôder pendant toute la nuit précédente le long des tentes, et chaque fois qu'elles ont voulu se mettre à sa poursuite, l'obscurité l'a dérobé à leurs regards. Deux fois cependant on a été sur le point de le saisir, mais au moment fatal, un bruit de crécelle fortement agitée arrêtaient les poursuivans en leur rappelant le danger qui les menaçait. Le jour venu, les troupes se sont rangées en bataille hors du camp, à peu de distance d'un épais fourré de broussailles, au milieu duquel le hasard a fait découvrir, plus tard, ce même malheureux qui avait si fâcheusement troublé le sommeil des montagnards. Le bois a été cerné, et le lépreux, tenu à distance, attend qu'il soit prononcé sur la peine qu'il mérite.

— Eh bien, dit Georges, que pensez-vous qu'il faille faire de cet homme ? Le remettrons-nous à la justice du prince-évêque ou le traiterons-nous comme espion de guerre ?

— Le prince-évêque ? dit Christophose Zannot en ricanant. Il fera fi du lépreux, ou n'y voudra toucher qu'avec des pincettes. Mais un cadeau qui lui ferait grand plaisir, ce serait que le lépreux nous conduisit à ses pieds, en chemise, la tête rasée et la corde au cou.

— Le lépreux qui rompt son ban encourt la peine capitale, ajoute un banneret *quelque peu clerc*.

— Eh ! riposte un montagnard, qui de nous voudrait faire l'office d'exécuteur ? Le plus simple, c'est de tirer l'homme de sa niche, avec les précautions nécessaires, et de le conduire dans la première léproserie venue.

— Les maladroits ont oublié de nous dire en quelle langue s'exprime ce malheureux. Allez, dit Georges en s'adressant à l'un de ses voisins, interrogez-le, et revenez aussitôt nous dire à quel pays il appartient.

Pendant que cet ordre s'exécute, on voit arriver un messenger d'Etat par la route de Viège. Admis aussitôt en présence de Georges, ce fonctionnaire lui annonce que le Baillif Jean Walker a dû partir de Sion, avec une nombreuse escorte de Seigneurs d'Etat, peu d'heures après lui, et qu'il vient s'enquérir des motifs de l'armement qui se prépare.

Je ne m'attendais pas, réplique Supersaxo, à voir Sa Seigneurie me donner une pareille marque de courtoisie. Je vais lui épargner une partie du chemin. Retournez à vos hommes, Messieurs; nous partons dans un quart d'heure.

Au moment où le camp se lève et pendant que les premières colonnes s'ébranlent au son de la musique des montagnards, le banneret envoyé auprès du lépreux s'approche de Supersaxo.

— Cet homme ne parle que l'italien, lui dit-il.

— Eh bien ! qu'il retourne d'où il est venu ! Qu'on le chasse bien avant sur la route du Simplon (*) !

Et le lépreux est aussitôt oublié. Deux heures après, on arrive à Viège. Presque en même temps, le Baillif y parvient par la route opposée. Georges le reçoit entouré des chefs qui lui obéissent. Derrière lui, s'échelonnent ses partisans en masses régulières et silencieuses.

(*) Il est déjà question de cette route dans des actes du treizième siècle.

— Messire, dit Jean Walker (*), que signifie tout ceci? Contre qui marchent tous ces gens que vous traînez à votre suite? Qui vous rend si hardi que d'oser ainsi troubler la tranquillité publique?

— L'excès du mal, répond Supersaxo, nous a mis les armes à la main. Traqué comme une bête fauve de pays en pays, accusé de crimes énormes, devenu l'objet des persécutions les plus inouïes, il ne me reste plus qu'à tenter le sort des combats. Tant que j'ai pu espérer, de ceux qui se sont fait mes juges, sécurité et justice, on m'a vu assiéger les portes des prisons. A Fribourg, à Neuchâtel et à Berne, j'ai porté les fers des criminels d'Etat. Mon nom est désormais fatalement lié au souvenir d'une catastrophe terrible. Sans le dévouement des braves qui me suivent, j'errerais en ce moment loin de mon pays natal. Maintenant que m'y voici, j'y resterai. Ma vie est dès à présent sous la garde de ma fidèle épée. Que mes ennemis viennent la prendre!

— Un accusé, reprend Walker, a droit d'élever la voix pour se défendre. L'Etat vous prend sous sa protection. Il vous rendra bonne et brève justice. Les députés des dixains vont se réunir à Sion. En attendant, déposez les armes, ordonnez à vos partisans de rentrer chez eux, et rendez-vous à la Diète, qui examinera vos différends et rétablira le calme parmi nous.

— J'ai éprouvé la justice de Fribourg et du Valais, et je prie Dieu que jamais justice semblable ne soit rendue à un chrétien (**). Comment Votre Seigneurie peut-elle me proposer de me livrer pieds et poings liés à mes persécuteurs?

— En s'interposant entre vous et eux, l'Etat a à cœur de prévenir de nouveaux troubles. Sans doute le prince-évêque est le chef du pays, et il lui appartient de connaître des crimes de lèse-majesté, mais la Diète doit songer avant tout à sauver la patrie. Ce n'est pas la première fois que le Conseil de la république a trouvé, dans l'urgence des circonstances, le droit d'examiner l'emploi qui a été fait du pouvoir souverain. Il devra donc s'en

(*) La plupart des détails de cette entrevue sont tirés d'un acte du 12 mai 1511. reçu au bas de Viège, sur les Barrières, par deux notaires (MM. Pierre et Jean de Riedmatten), à la requête du magnifique seigneur Georges Supersaxo.

(**) Textuel.

enquérir de nouveau, au risque d'encourir le courroux du Révérend Père en Dieu, et il remplira ce devoir avec une sollicitude d'autant plus grande, que, en s'absentant à l'improviste, le prince-évêque semble avoir momentanément abdiqué son autorité.

— En s'absentant ! Que dites-vous ? Il serait parti ? s'écrie Supersaxo au comble de la surprise.

— L'ignoriez-vous encore ? Il a quitté la *Majorie* dans la nuit d'avant-hier. Personne ne l'accompagne et nul ne sait la route qu'il a prise, mais on conjecture qu'il se rend en Italie.

L'étonnement de Supersaxo redouble. Il reste un moment à réfléchir, puis il ajoute :

— C'était lui ! Je le reconnais à ce trait d'audace. Lui seul peut avoir revêtu sans frémir la redoutable livrée d'un lépreux. Et puis, cette langue italienne qu'il a lui-même professée.... — Seigneur Baillif, à mon tour je puis vous donner de ses nouvelles. Il y a deux heures qu'il était en mon pouvoir. Grâce à ma préoccupation, il est maintenant en route pour se rendre à sa destination présumée.

— Ceci m'explique l'empressement qu'il a mis à suivre les gens chargés de le conduire, dit le banneret dont nous avons déjà parlé. En me voyant revenir, il a compris qu'on allait l'envoyer quelque part, et déjà, nonobstant le manteau dont il se couvrait en partie le visage, nous pouvions remarquer qu'il cherchait du regard par quel côté s'échapper, lorsque, m'entendant transmettre vos ordres, il se leva et se mit en route sur-le-champ.

Une courte explication met le Baillif au fait de ce qui s'est passé à Brigue.

Au vague sentiment de terreur qui a régné pendant les premiers moments de l'entrevue, succède une impression de sérénité et de confiance. Il semble qu'une main invisible s'est tout à coup retirée de dessus toutes ces têtes.

Jean Walker recommence ses instances et cherche à persuader à Supersaxo de se présenter seul à la Diète.

— Je n'en ferai rien, seigneur Baillif. Jusqu'à ce que mon sort soit décidé, je resterai sous la sauvegarde de ces braves montagnards. Si l'Etat me trouve coupable, je viendrai aussitôt me livrer entre vos mains ; mais, d'ici là, je dois me mettre à cou-

vert^zdes embûches de mes ennemis. Je céderai cependant à vos exhortations, par déférence pour la personne de Votre Seigneurie et celles des hauts Seigneurs d'Etat ici présents, si, les uns et les autres, vous vous portez garants qu'il ne sera rien entrepris contre ma vie, ma liberté et mes biens, pendant toute la durée du procès.

Cette proposition embarrasse le Baillif. Il se retire un moment à l'écart avec les Seigneurs d'Etat et rapporte bientôt une réponse négative, motivée sur ce que „cette affaire regarde personnellement le prince-évêque, et que lui seul prétend pouvoir en décider.“

La conférence se termine par l'engagement que prend Supersaxo de maintenir une exacte discipline parmi les troupes qui lui obéissent, et de ne rien entreprendre qui pût compromettre la tranquillité publique.

L'ordre d'avancer est transmis à toutes les compagnies. Après deux jours de marche, elles entrent dans Sion, au moment de l'ouverture de la Diète. Celle-ci s'occupe, sans désespérer, de l'examen des griefs du prince-évêque, et il en résulte la promulgation d'un arrêté solennel, qui, déclarant l'accusé bon et fidèle *patriote*, le décharge de toutes les accusations portées contre lui.

§. VII. Une séance de l'ancienne Diète.

Six ans se sont écoulés depuis les événements racontés dans le Chapitre précédent.

Nous sommes en 1517 et au moment de voir éclater l'une des insurrections les plus caractérisées qui aient jamais agité le Valais.

C'est que la querelle personnelle du Prince-Evêque et de Supersaxo a acquis d'étranges proportions et qu'elle est devenue un fait national auquel le peuple entier s'est associé. Comme il arrive presque toujours lorsque deux principes opposés, ou deux intérêts contraires, sont en présence dans un pays, la nation s'est scindée en deux grandes fractions, suivant chacune un drapeau différent. Personne n'a eu le courage de rester longtemps spectateur inoffensif de la lutte, parce que cette neutralité a ses dangers. Tous ne se sont pas, à la vérité, prononcés en même temps, mais celui-ci plus tôt, celui-là plus tard, chacun s'est senti fa-

talement entraîné à se choisir un chef et à le suivre aussi loin qu'il a voulu aller.

Grâce à l'appui qu'il rencontre dans une grande partie de ses concitoyens, Georges est devenu une puissance avec laquelle le Prince-Evêque est obligé de compter. Toujours dévoué à la France, il a été récompensé de son zèle par François I^{er}, qui, par brevet du 1^{er} mai 1516, l'a créé chevalier de l'Eperon-d'Or et lui a accordé une pension de mille livres tournois.

Peut-être ces dissensions pourraient-elles s'aplanir, si Mathieu, au lieu d'avoir recours aux moyens violents pour en prévenir l'explosion, employait à pacifier les esprits cette sagacité merveilleuse, cette adresse consommée dont la nature l'a doué, et qui ont élevé si haut sa fortune à l'étranger. Mais, il faut le dire, chaque fois qu'il rentre au pays après une absence plus ou moins longue, Mathieu, si souple, si fin, si patient au dehors, Mathieu se livre à toute la fougue de son ressentiment. A-t-il obtenu quelque-une de ces éminentes dignités qui fixent sur lui tous les regards, son élévation lui rend plus sensible la résistance qu'il rencontre, et l'orgueil blessé le jette dans les voies périlleuses de l'arbitraire et même de la cruauté. A-t-il, au contraire, échoué dans quelque entreprise capitale, il revient aigri par son échec, et alors malheur au premier qui s'expose à ses coups. Ainsi, succès et revers, tout est pour lui une occasion de se montrer inflexible, et pour son peuple un motif de craindre et de trembler.

Cependant ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point le système d'intimidation adopté par le Prince-Evêque, c'est le caractère de la nation contre laquelle il est déployé. En étudiant ces deux natures, l'une dans son individualité et l'autre sous un point de vue collectif, elles nous sont apparues tellement semblables, que l'une nous a semblé le reflet entier, complet, de l'autre. Si le chef est irascible et implacable, le peuple est impatient du joug et ronge son frein en frémissant. Depuis les interminables guerres de la féodalité, peu d'années se sont écoulées sans être marquées par quelque événement retentissant et quelquefois tragique. Les esprits se sont de plus en plus familiarisés avec le spectacle des bouleversements politiques, comme les yeux sont faits dès longtemps au tableau des révolutions alpicoles et l'oreille au fracas des torrents débordés. Après les démêlés avec

les seigneurs de Rarogne, est venue la reprise du Bas-Valais sur la maison de Savoie, sujet permanent d'orgueil pour le peuple et d'angoisses pour les Princes-Evêques! Un pressentiment confus avertit en effet ceux-ci que la part qu'ils ont eue dans la conquête leur sera disputée et qu'on la leur arrachera par lambeaux. Et puis les dixains, qui maintenant ont des sujets, ne veulent plus l'être : ils contestent l'existence de la *Caroline* et demandent à être reconnus comme un peuple libre et démocratique. Au gré de leurs intérêts du moment, on les voit implorer l'appui de l'Empire, tirer gloire d'en relever, et bientôt après rire de ses menaces et méconnaître fièrement le lien qui les rattache à la couronne des Césars. Tels sont les hommes avec lesquels l'évêque Mathieu engage une lutte décisive. Tenaces à l'excès, âpres et ombrageux, intrépides dans les combats, peu accessibles à des émotions douces, ils ont poussé la passion du régime démocratique au point d'admettre l'ostracisme de la *masse* et le partage de la fortune de l'exilé, comme deux principes naturels du droit public national. Certes! pour oser tenir tête à des populations ainsi organisées et auxquelles les notions préliminaires du juste et de l'injuste sont aussi étrangères, le Prince-Evêque doit beaucoup compter sur les ressources de son génie et l'ascendant de sa fortune.

Comme cette fortune a été rapide et brillante! Nous avons laissé Mathieu évêque d'un modeste diocèse et prince d'un petit pays perdu au sein de la vaste chaîne des Alpes, et nous le retrouvons aujourd'hui cardinal, conseiller intime de l'Empire, ambassadeur de Maximilien auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre, légat du Saint-Siège auprès de la Confédération helvétique, administrateur perpétuel des églises de Sion et de Novare, et marquis de Viglevani. L'Italie l'aime, l'Allemagne l'estime, la France le redoute. Sa parole vaut une armée. Mêlé à tous les grands événements du siècle, il a acquis une telle expérience des hommes et des choses, qu'il n'est jamais pris au dépourvu. Sobre, ardent, infatigable, les plus grands dangers ne l'émeuvent point. Il ne recule pas plus devant les périls du champ de bataille. Dans la mêlée, il marche au premier rang. Aux douteuses lueurs de l'aurore, sa voix tonnante dispose au combat ses troupes harrassés et endormies; puis, durant tout le jour, on le voit voler au travers des bataillons rompus et de la poussière, étonnant les vieux généraux par l'imprévu et la prompti-

tude de ses dispositions militaires, et alors même que la fortune l'abandonne, veillant avec sollicitude sur la bannière aux deux clés entrelacées qu'il ne laissera jamais au pouvoir de l'ennemi. Le soir de ces rudes journées, il bénit les mourants, fait relever les morts, panse les blessés, et, agenouillé contre l'affût d'un canon, il murmure sa prière accoutumée, toujours la même, après la défaite comme après la victoire.

Cependant l'étoile qui préside à cette carrière illustre commence à pâlir. L'issue de la bataille de Marignan a porté un rude échec à l'influence que le cardinal exerce sur les Confédérés. La Suisse compte avec effroi les fils qui lui manquent : ils sont tombés glorieusement à la vérité, mais l'or qu'elle a reçu en échange peut-il la consoler de leur perte ? L'épée de François I^{er} a ouvert dans son flanc une blessure profonde, par où un torrent de son sang le plus précieux s'est écoulé. Le deuil couvre un grand nombre de familles. Les montagnes retentissent de gémissements. Il est temps, grandement temps de laisser à leurs propres forces ces princes et ces rois si avides de domination en Italie : trop de Suisses déjà ont engraissé de leurs cadavres les plaines de la Lombardie.

Toujours à l'affût des moyens propres à renverser son ennemi, Supersaxo comprend que le moment est venu de lui porter des coups décisifs. La réaction qui s'est opérée dans les conseils de la Confédération, à la suite de la bataille de Marignan, le favorisent singulièrement. Tranquille de ce côté-là, il engage ses compatriotes à se venger des persécutions qu'ils ont essuyées et à secouer le joug qui pèse sur eux. Il fait luire à leurs yeux les notables avantages que les dixains retireront du démembrement des droits régaliens et autres, attachés au siège épiscopal.

La Diète est de nouveau réunie à Sion. Obéissant à l'ordre qu'elle en a reçu de ses chefs militaires, toute la population virile du Valais épiscopal, moins celle du dixain de Loèche qui reste étranger au mouvement, est descendue en armes autour du chef-lieu. A une lieue de là, sur les rives de la Morges, limite du pays souverain et du pays sujet, sont campées les troupes bas-valaisannes, sous les ordres de Pierre Schiner, l'un des frères du Cardinal. Le Bas-Valais, comme le dixain de Loèche, ne participe en rien aux tentatives projetées contre l'autorité des Princes-Evêques ; il tient Mathieu pour son prince et ne voit dans Georges et ses adhérents que des re-

belles dignes du châtement des lois. Assis sur la frontière, il ne s'inclinera pas devant le drapeau de l'insurrection, et sans pénétrer dans le Valais épiscopal, il défendra à outrance la partie du patrimoine de saint Théodule qui s'étend depuis la Morge jusqu'à Saint-Maurice (*).

A des populations conquises et maintenues sous un joug énevant, qu'importe d'ailleurs la querelle de leurs maîtres? Que les princes-évêques parviennent à maintenir leur autorité intacte, ou que l'élément populaire l'emporte, elles n'entrevoient aucun allègement à leur situation politique, et cette certitude leur suffit pour rester attachées au principe traditionnel sous lequel elles vivent depuis un demi-siècle.

La session déclarée ouverte, le baillif en charge accorde la parole à Supersaxo, qui se lève et dit :

— Magnifiques Seigneurs, vous vous souvenez tous que peu de temps après l'arrêt qui me renvoya des accusations portées contre moi, le Cardinal revint au pays et qu'il nous convoqua en Diète à Ernen. Là, il demanda que je fusse appréhendé au corps, conduit à la frontière et banni du pays. Sur votre refus de procéder sans m'avoir entendu et d'une manière aussi irrégulière, il manda aussitôt 1,500 hommes qui arrivèrent à Naters au moment où la Diète se séparait. Justement alarmé pour ma sûreté personnelle, je dus me réfugier dans les forêts de Gliss. Informés du péril que je courais, trois mille montagnards accoururent à mon secours. Le sang était prêt à couler, lorsque, par votre entremise, il fut convenu que mon procès serait révisé par six chanoines du Vénéérable Chapitre et quatre laïques des plus éclairés de chaque dixain.

Le jour de l'audience approchant, le Cardinal s'en fut à Rome et m'accusa, ainsi que les juges désignés, du crime de lèse-majesté. Il nous cite tous à comparaître en cour romaine, sous peine, les prêtres, de perdre leurs bénéfices, et les séculiers d'une amende de cinq mille ducats. Cette citation étant "une nouveauté contraire aux privilèges, franchises et libertés du pays," nous protestâmes contre le tribunal évoqué, et envoyâmes à Rome,

(*) Le district de Monthey n'avait pas encore été conquis à cette époque.

à notre place, le vénérable Conrad Maulis, docteur en droit canon et civil, et chevalier romain, pour plaider l'incompétence. Le Cardinal répondit à notre protestation en nous excommuniant et en déposant momentanément tous les juges du pays, afin que justice ne pût nous être rendue en son absence.

Cité de nouveau à Rome, avec nos amis, comme superstitieux et hérétiques, nous nous y rendîmes au nombre de soixante-dix personnes. A peine arrivés, on nous emprisonna. Je fus jeté dans les prisons du château de Saint-Ange. Mes co-accusés durent fournir un cautionnement de mille ducats pour recouvrer leur liberté. Après un séjour de deux mois, voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir, ils quittèrent la ville éternelle pour regagner leurs foyers, où ils arrivèrent pauvres, brisés de chagrin et mourant de fatigue. Simon In-Albon et Jeau-Diézig, leurs fondés de pouvoirs, restèrent encore sept mois à Rome. Au bout de ce temps, ayant été reconnus innocens, ils revinrent en Valais porteurs de l'absolution de Jules II pour eux et leurs compagnons. L'ecclésiastique à qui ils la présentèrent, la retint quatorze mois sans la publier, et pendant cet intervalle, afin d'éviter de nouvelles difficultés, chacun se tint pour excommunié. Le Vénérable Chapitre la fit enfin promulguer, nonobstant l'absence du Cardinal.

Quant à moi, Messeigneurs, déclaré pareillement innocent, je sortis aussi de prison. Je ne tardai pas cependant à y être reconduit. Grâce aux intrigues de mon ennemi, la Diète suisse, réunie à Zurich, m'avait dénoncé au Saint-Siège, comme traître à mon prince et rebelle à la Confédération. Je craindrais d'être taxé d'exagération en vous dépeignant les souffrances que j'eus à endurer, pendant plus d'une année, avant que, pour la seconde fois, les portes du château de Saint-Ange se rouvrirent devant moi. Je n'implorai pas en vain, dans ma détresse, la justice du Père commun des fidèles. Sa Sainteté Léon X examina lui-même mon procès, trouva les griefs du Cardinal mal fondés et ordonna que je fusse relâché.

— Eh! eh! dit en ce moment un banneret de Loèche, membre de la députation de ce dixain, en se penchant vers l'oreille de l'un de ses collègues. — Messire Supersaxo devrait bien ajouter qu'il n'a dû sa seconde sortie de Saint-Ange, qu'aux bons offices

et à la recommandation de François 1^{er}, et la première, à la paix conclue entre le Saint-Siège et la France.

— Paix, faisons-nous, lui répond à demi-voix son collègue, le vent a tourné depuis peu. Il est avéré maintenant, sauf peut-être pour vous et moi, que le Saint-Père a trouvé Messire Supersaxo blanc comme neige de tous les crimes d'Etat qui lui étaient imputés.

— Bien parlé! riposte le banneret, en riant dans sa barbe grise. Léon X aura sans doute déclaré aussi qu'il n'est point vrai qu'un corps de Valaisans enrôlés clandestinement par le second fils de Georges, ait combattu à Marignan sous l'oriflamme du Roi très-chrétien. pendant que l'accusé se justifiait complètement à Rome de toute sympathie pour la France.

Les deux amis se regardent en riant de plus belle.

— Serait-il nécessaire, continue Supersaxo, de vous retracer les procès ruineux, les sentences d'exil, les condamnations injustes, les persécutions inouïes dont nous avons été l'objet pendant les années calamiteuses qui viennent de s'écouler? Hélas! tous ces faits sont présents à votre mémoire. Tel a été l'excès de notre misère qu'un grand nombre de nos compatriotes ont renoncé à leurs pays, et, le bâton blanc du voyageur à la main, sont allés chercher ailleurs une terre moins battue de tempêtes. Qui de nous n'a été frappé dans sa personne, dans ses amis ou dans ses proches? Qui de nous n'a gémi et ne gémit encore? Les blessures de la patrie sont ouvertes et saignantes: je n'ai donc pas besoin de les mettre de nouveau à nu devant Vos Seigneuries.

„Maintenant il s'agit de prendre un parti décisif. Il s'agit de briser un joug intolérable, de reconquérir les droits de l'Etat et de ramener la tranquillité au sein de nos montagnes. Le moment est favorable: ne le laissons pas échapper. Le Cardinal est absent; n'osant rentrer au pays, il intrigue contre nous à la cour de l'Empereur. Attendons-nous de sa part, Messeigneurs, à quelque tentative désespérée. Nous aurons à faire tête à un orage tel que jamais peut-être le Valais n'aura eu à en affronter de semblable. Ou je me trompe fort, ou nous serons encore excommuniés, et de plus, cette fois, mis au ban de l'empire. Si cet orage, peu dangereux pour qui sait le braver, nous fait courber la tête, les talons rouges du Cardinal la broieront aussitôt contre terre. Eh bien, dans cette perplexité, attaquons pour ne pas être vaincus! Que nul ne regarde en arrière! Emparons-nous des châteaux de l'Evêché, ordonnons au Bas-Valais de déposer les armes, saisissons la mine d'argent de

Bagnes, et demandons au Souverain-Pontife de nous débarrasser de notre persécuteur.

— ... Et rétablissons notre fils François dans sa dignité de doyen du Chapitre dont il a été si mal à propos dépossédé par le Cardinal, — ajoute à demi-voix le banneret de Loèche, comme pour compléter la pensée de Supersaxo.

Mais le banneret ne se borne pas à faire une opposition occulte et sans danger. Il se lève, et, promenant un regard tranquille sur l'assemblée, il dit :

— Je refuse mon concours aux propositions de Messire Supersaxo. Le Cardinal est l'élu du peuple du Valais ; nous lui devons obéissance et fidélité. Avons-nous tenu religieusement le serment que nous lui avons prêté à son avènement au siège de Sion?... Vous me regardez d'un air menaçant, Messeigneurs, mais vous avez d'abord baissé les yeux. Sans doute, le Cardinal se montre irrité, mais ne lui avons-nous pas donné des motifs hélas ! trop nombreux, de se plaindre de nous ? A ses mesures d'intimidation n'avons-nous pas répondu par de grandes violences ? Sans parler du traité conclu avec la France et des enrôlements privés qui ont eu lieu continuellement au profit de cette puissance, les prises d'armes incessantes dans l'intérieur du pays, l'envahissement de Valère, l'usurpation graduelle des droits régaliens, nos prétentions sur la mine de Bagnes, les doutes répandus sur la vérité de la Caroline, l'assassinat de Perrini, les émeutes sans cesse renaissantes, nos appels réitérés à l'intervention de nos alliés suisses, toutes ces choses sont-elles faites pour nous concilier l'affection du Cardinal ? Eh ! ne vous souvient-il plus des amas de bois entassés autour du château et qui étaient destinés à enfumer notre évêque, comme un renard dans sa tanière ? Et cela pourquoi ? parce qu'il refusait d'adhérer à des *Statuts* contraires à la puissance qu'il tient de Dieu et du choix du peuple ? Maintenant, si Mathieu Schiner doit se montrer miséricordieux comme prêtre, n'a-t-il pas, comme prince, des devoirs à remplir, des droits à maintenir, un pouvoir à transmettre intact et respecté ? Depuis tantôt deux siècles, nous persécutons nos évêques ; l'un deux a été jeté par les fenêtres du château de la Soye, quelques autres ont été outrageusement maltraités, plusieurs sont morts en exil...

(La fin au prochain numéro.)

DE LA PERMUTATION DES LETTRES

DANS LA DÉRIVATION FRANÇAISE.

(V. l'*Emulation* de 1854, p. 263, 324, et de 1855, p. 279, 343.)

§. 5.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des consonnes simples; nous allons nous occuper maintenant des consonnes consécutives, c'est-à-dire des réunions de consonnes qui se suivent dans le même mot.

Une consonne peut se joindre à elle-même (*terra*) ou à une autre consonne (*spina*): dans le premier cas, il y a *gémination*, et, dans le second, *combinaison*.

Géminations de consonnes.

Les consonnes redoublées se conservent mieux que les simples; sous ce rapport on peut comparer la consonne double à la voyelle tonique longue et la consonne simple à la voyelle brève: si donc une consonne double perd sa valeur quantitative, elle conserve toujours sa valeur qualitative, c'est-à-dire que *cc*, *pp*, *tt*, peuvent devenir simples, mais non pas, comme *c*, *p*, *t*, se transformer en consonnes faibles (*g*, *b*, *d*), ou subir d'autres permutations. C'est là une règle importante pour l'étymologie romane; elle ne souffre d'exception que pour *ll*.

Dans l'intérieur des mots *ll* subsiste en général: *callosus*, calleux; il y a peu d'exemples en français du changement de *ll* en *l* mouillée, qui est de règle en espagnol: *bouillir* de *bullire*, *faillir* de *fallere*, *grillon* de *gryllus*, *mouiller* de *mollire*.

Lorsque *ll* est final ou qu'il se trouve devant une consonne après la syncope d'une voyelle, il subit les mêmes transformations que *l* simple. Dans l'ancien français on trouve encore *al*, *el* (lat. *ell*, *ill*), *ol*; ainsi *cheval*, *faut* de *fallit*, *val* de *vallis*, *anel*, *castel*, *chevel* de *capillus*, *cels* d'*ecce illos*, *oysel* d'*aucella*, *col* de *collum*, *colchier* de *collocare*, *mol* de *mollis*; plus tard *al* et *ol* devinrent *au*, *ou*, par le simple changement de *l* en *u*: *chevaux*, *faut*, *coucher*, *mou*; *el* avait pour forme accessoire *eal*, qui probablement était dérivé de *iel*: *bel*, *biel*, *beal*; *chastel*, *chastiel*, *chasteaux*, et c'est ainsi que s'est formée régulièrement la finale moderne *eau*, comme

dans *beau*, *château*. Les mots *ceux*, *cheveux*, se sont formés d'une manière irrégulière, probablement de *ceaux*, *cheveaux*, par l'éli-
sion de l'a. La forme *ull* a subi le sort d'*ol* : ainsi *pullicenus* a
donné *poussin*. L finale ne s'est conservée que dans *al* : *cheval*,
métal, *val* ⁽¹⁾, et quelquefois dans *el* comme forme accessoire
d'eau : *bel* et *beau*, *scel* et *sceau* ⁽²⁾, *nouvel* et *nouveau*, *mol* et
mou, *fol* et *fou*, ainsi que dans les mots *il d'ille*, *mil*, *nu*.

Un *fol* allait criant par tous les carrefours...

Vous n'êtes point trompé, ce *fou* vend la sagesse.

LA FONTAINE.

Combinaisons de consonnes.

On a pu voir, à propos de l'hiatus, le rôle que l'euphonie a joué
dans la formation des langues romanes; son influence s'est fait
sentir d'une manière encore plus puissante dans les permutations
que subissent les consonnes consécutives : nous entendons par là
tous les groupes de consonnes différentes qui se suivent dans le
même mot, toutefois les muettes placées devant *r* ne comptent que
pour des articulations simples. En revanche, il faut ranger dans la
catégorie des consonnes consécutives non seulement les combi-
naisons de *deux* articulations différentes qui existaient en latin,
conformément aux lois phonétiques propres à cette langue (*spina*,
factus), mais encore les réunions de *deux* ou *trois* consonnes qui
ont été amenées dans les idiomes romans par l'éli-
sion d'une voyelle (*judicare* de *judicare*, *solv're* de *solvere*). Or cette rencontre d'arti-
culation différentes a eu le même sort que l'hiatus ou rencontre
de deux voyelles : dans l'un et l'autre cas la langue tend à simplifier
les éléments phonétiques par des moyens divers (l'éli-
sion, la transformation, la transposition et l'intercalation), et si, pour détruire
l'hiatus, elle change des voyelles en consonnes, par un procédé
semblable elle évite le heurt des articulations en transformant
des consonnes en voyelles; c'est en vertu de ce principe que *rage*

(1) On a aussi *vau* dans les locutions à *vau-de-route*, à *vau-l'eau*, à *vau-
le-vent*, et dans le mot *vaudeville*, c'est-à-dire *Vau-de-vire*, contrée de la
Normandie où Olivier Basselin composait vers 1450 des chansons satiriques qui
portèrent ce nom.

(2) *Scel* n'a été usité que dans ces phrases de palais et de chancellerie :
Le scel secret du roi. Sous notre scel secret.

a été formé de *rabies* par le changement d'une voyelle (*i*) en consonne (*j*), et *fait* de *factus* par le changement inverse d'une consonne (*c*) en voyelle (*i*).

Nous distinguerons deux cas, selon qu'il y a rencontre de *deux* ou de *trois* consonnes.

I. *Combinaisons de deux consonnes.*

Lorsqu'il y a rencontre de *deux* consonnes différentes, la seconde subsiste en général, la première peut se conserver ou s'élider (aphérèse, syncope), ou se transformer en une autre consonne (antithèse et assimilation, lorsque la première consonne devient semblable à la seconde), ou se transposer (métathèse), ou bien enfin une troisième consonne est intercalée entre les deux (épenthèse). Entrons dans quelques détails sur ces différents cas.

A. *Seconde consonne.* Elle se conserve presque toujours au commencement et au milieu des mots; il n'y a d'exception importante que pour le *g* qui, précédé d'une *n* et suivi d'une voyelle palatale (*i* ou *e*), peut se permuter en un *i* placé devant l'*n*, par exemple: *cingere*, ceindre; *plangimus*, plaignons. Après une muette, l'*n* ou l'*h* se change en *r*: *cophinus*, coffre; *diaconus*, diacre; *tympanum*, timbre; *capitulum*, chapitre. Si la seconde consonne est à la fin du mot, elle se conserve quand cette consonne est une muette (*c, g, t, d, p, b, f*) ou une *s* et que la première est une des liquides *r, n* ou *m*: *porc, bourg, pont, bond, plomb, champ, cerf, ours*; encore faut-il remarquer que dans ce cas la seconde consonne est le plus souvent nulle dans la prononciation. C'est d'après cette règle que l'on écrit sans *n* finale *hiver, enfer*, etc., quoique ces mots dérivent de *hibernium, infernus*, et que l'*n* reparaisse dans *hiverner, infernal*, parce que la réunion de deux liquides (*rn*) à la fin d'un mot est contraire au génie de la langue; c'est en vertu du même principe qu'un mot ne peut jamais en français se terminer par une consonne doublée. La syncope de la première consonne n'entraîne point l'élision de la seconde, par ex. *dorsum, dos*.

B. *Première consonne.* Son sort dépend de sa nature et de celle de la seconde consonne :

1. La première consonne est *r* ou *s*. L'*r* subsiste en général: *porta, porte; merula, mer'la*, merle. Toutefois l'*r* s'élide souvent dans la combinaison *rs*: *dorsum, dos*; cette liquide est aussi quel-

quefois transposée immédiatement après la consonne qui commence le mot, si c'est une muette: *torculus*, treuil; *temperare*, tremper; *turbula*, trouble, d'où *troubler*, anc. fr. *tourbler*. — Quant à l's, elle ne se conserve en général que lorsque la seconde consonne est *t* ou *p*: *pestis*, peste; *respirare*, respirer; — dans les autres cas voici ce qui arrive:

a) Dans les combinaisons initiales *sc*, *st*, *sp* ⁽¹⁾, il y a prothèse ⁽²⁾ d'un *e* et l's s'élide: *scutum*, écu; *scribere*, écrire; *schola*, école; *scala*, échelle; *status*, état; *stabulum*, étable; *stagnum*, étang; *stannum*, étain; *stella*, étoile; *sternutare*, éternuer; *strangulare*, étrangler; *strictus*, étroit; *studium*, étude; *spica*, épi; *spina*, épine; *spissus*, épais; *species*, épice; *spongia*, éponge; *sponsus*, époux. La forme ancienne était *esc*, *est*, *esp* ⁽³⁾, et elle se retrouve encore par l'effet du hasard dans une série de mots: *espace* de *spatium*, *espérer* de *sperare*, *esprit* de *spiritus*, *estomac* de *stomachus*, *esclandre* de *scandalum*, *espoir*, *espérance*, *estimer*, etc.; quelquefois les deux formes existent en même temps avec des acceptions différentes: *épice* et *espèce*, *échelle* et *escalier*. Les mots tels que *escarpe*, *escorte*, *estacade*, *estaflade*, *estrade*, trahissent une origine italienne ou espagnole. Les mots de formation moderne n'ont pas l'*e* prothétique: *scribe*, *scholastique*, *spacieux*, *spirituel* (anc. fr. *espiritel*), *splendeur*, *spécuel*, *spécifique*, *statue*, *stérile*, *stomacal*, *stagnation*, *strangulation*, *stupeur*, *stable* ⁽⁴⁾ (anc. fr. *étaule* de *stabilis*), *scandale*, etc. ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Dans ces combinaisons l's s'appelait en latin *s impurum*.

⁽²⁾ On appelle *prothèse* l'addition d'une lettre au commencement d'un mot, par ex. de l'*e* dans *état* de *status*, de *g* dans *grenouille* de *ranula*. L'interca-tion d'une lettre au milieu d'un mot se nomme *épenthèse*, et on donne le nom de *paragoge* à l'addition d'une lettre à la fin d'un mot, par ex. *vas-y* au lieu de *va-y*; cette troisième espèce d'addition est très-rare; du reste elle n'a lieu que pour cause d'euphonie.

⁽³⁾ L's ne sonnait point dans ces formes de l'ancien français, et *estude* se prononçait comme aujourd'hui *étude*.

⁽⁴⁾ *Stable* de *stabilis*, sans doute afin de le distinguer du mot *étable* de *stabulum*.

⁽⁵⁾ Comp. les autres langues romanes: it. *scrivere*, esp. *escribir*, pg. *escrever*, pr. *escriure*; l'italien, qui a poussé si loin l'amour de l'euphonie, est ici infidèle à son génie; toutefois, même dans cette langue, l's *impure* s'adoucit quand elle est précédée d'un mot finissant par une consonne: non *isperate*, per *istare*. L'adoucissement de l's *impure* se retrouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres langues. V. Diez, I, 233.

b) L's de ces mêmes combinaisons s'élide toujours quand elles sont médiales : *nespilum*, nèfle; *episcopus*, évêque; *luscus*, louche; *apostolus*, apôtre; il en est de même dans les combinaisons *sm*, *sn*, *sl* : *testimonium* (tes'monium), témoin; *asinus* (as'nus), âne; *fissiculare* (1), (fis'lare), fêler; *misculare* (mis'lare), mêler; l's s'est conservée dans l'ancien français : *nesfle*, *tesmoin*, *fesler*, etc., mais il est à peu près certain qu'elle ne se faisait pas entendre dans la prononciation (2).

c) Dans la combinaison *sr*, produite par la syncope d'une voyelle ou de *c*, la dissonnance est détruite par l'épenthèse d'un *t* : ancien fr. *ancestre* d'*antecessor* (anteces'r), *conoistre* de *cognoscere*, *estre* d'*esse* (it. *essere*), *naistre* de *nasci*, *paistre* de *pascere*, *tistre* de *texere*; dans *coudre* de *consuere* (cosere, cos're), le *t* a été remplacé par *d*, sans aucune raison étymologique. Le français moderne supprime aussi l's dans ce cas et la remplace ordinairement par un accent circonflexe sur la voyelle précédente : *ancêtre*, *croître*, *être*, *titre*, etc.; mais dans ces verbes l'aspirante forte *s* (= latin *sc*) ou faible *s* (= latin *s*) reparaît devant une terminaison commençant par une voyelle : *croissons* de *crescimus*,

2. La première consonne est une des trois liquides *n*, *m* ou *l*. Elle se conserve graphiquement, mais perd le son qui lui est propre et se fond avec la voyelle précédente : cette voyelle devient nasale, si la première consonne est *n* ou *m* : *banque*, *composer*, et monophthongue, si cette première consonne est *l* : *taupe* de *talpa*. Dans les combinaisons *lr*, *nr*, *ml*, *mr*, formées par la réunion de deux liquides différentes, il y a épenthèse d'une muette faible, savoir la linguale *d* entre *l* et *r*, *n* et *r*, la labiale *b* entre *m* et une des deux liquides *l* et *r*. Comme on voit, l'épenthèse dépend de la nature de la première consonne; *n* et *l* demandent *d*, parce qu'elles sont linguales; *m* demande *b*, parce qu'elle est labiale, et nous venons de voir que l's demande la tenue *t*, parce qu'elle est labiale et qu'elle appartient à la classe des consonnes fortes. Exemples : 1° *udr* = *ldr* : *il faudra* de *fallere* (fall're), *moudre* de *molere*, *vaudra* de *valere*, *foudre* de *fulgur* (ful'r), *poudre* de *pulvis*, *pulveris*; anc. fr. *molre*, *polre*, etc.

(1) Ce mot ne se trouve que dans Apulée.

(2) Encore aujourd'hui nous ne faisons pas entendre l's dans les noms propres, tels que *Descartes*, *Despréaux*, *Pasquier*, *Quesnel*.

coudre ou *coudrier* dérive de *corylus*, transformé en *colrus*, *coldrus*; — 2^o *ndr*: *cendre* de *cinis*, *cineris*, *gendre* de *gener* (*gen'r*), *tendre* de *tener* (it. *tenero*), je *tiendrai* de *tenir* du l. *tenere*, *vendredi* de *veneris dies*, *ceindre* de *cingere* (*cin're*); — toutefois la combinaison *nr* subsiste dans quelques mots, tels que *genre* de *generis*, ils *vinrent*, ils *tinrent* (au lieu de *vindrent*, *lindrent*). Aux combinaisons *lr* et *nr* se rattache le groupe *rr*, provenant d'une syncope: *sourdre* de *surgere* (*sur're*), *tordre* de *torquere*; — 3^o *mbl*: *humble* de *humilis* (*hum'lis*), *sembler* de *simulare*; dans *encombre* de *cumulus*, l'*l* s'est changée en *r*; — 4^o *mbr*: *chambre* de *camera* (*cam'ra*), *nombre* de *numerus*, et avec le changement de l'*m* en *n*, qui demande alors comme consonne intercalaire *d* au lieu de *b*: *craindre* de *tremere*, *geindre* de *gemere* (*gem're*, *gen're*). — La combinaison *mn* devient *nn* par assimilation: *colonne* de *columna*; dans *damner*, *condamner*, *automne*, etc., l'*m* subsiste graphiquement, mais dans la prononciation elle s'assimile à l'*n*. — *Mt* et *md* se changent en *nt* et *nd*: *semitarius*, sentier; *amila*, tante; *comte* de *comes*, *comitis*, est une exception. — La combinaison *ns* souffre la syncope de l'*n*: *constare*, a. fr. *couster*, *coûter*; *insula*, isle, île; *mansio*, maison; *mensis*, mois; *ministerium*, métier; cette syncope de l'*n* a lieu même devant d'autres consonnes: *conventus*, couvent; *carbunculus*, escarboucle; *conchylium*, coquille.

On a vu que l'*l* suivie d'une autre consonne se change en *u*; cette permutation a surtout lieu lorsque la seconde consonne est une labiale, ce qui peut faire croire que l'*l* se transforme alors en *u* pour s'assimiler à l'articulation suivante. Exemples: *lp*, *talpa*, taupe; *lb*, *albus*, aube; *lf*, *delphinus*, dauphin; *lv*, *salvus*, sauf; *silvaticus*, sauvage; *lm*, *palma*, paume; *balsamum*, baume; *calamus*, chaume; *ln*, *ulna*, aune; *lt*, *vultur*, vautour; *volutare*, vautrer; *cultellus*, couteau; *ld*, *solidare*, souder; *soudoyer* de *solde*; *ls*, *salsa*, sauce; *pollex*, pouce; *lv*, *absolvere* (*absol're*), absoudre; *lc*, *falco*, faucon; *collocare*, coucher; *lg*, *bulgarus*, bougre (1). L'*l* ne subsiste que dans les mots

(1) Dans *dauphin* de *delphinus*, l'*e* s'est changé en *a*; nous avons déjà fait remarquer que dans le roman gruyérien l'*e*, en position devant *ll*, prend toujours le son de l'*a*: *balla*, belle. Dans *sauvage* de *silvaticus*, l'*i* est devenu *a* en passant par l'*e*, en vertu de la règle d'après laquelle les voyelles latines *e* et *u* en position deviennent *i* et *o* en roman: c'est ce qui explique aussi comment *vultur* a donné *vautour*.

étrangers ou de formation moderne : *altesse* (it. *altezza*), *balcon*, *belge*, *calme*, *colporter*, *palme*, etc. — Quelquefois l' *l* suivie d'une consonne se change en *r* : *remorquer* de *remulcum*, *orme* d'*ulmus*.

3. La première consonne est une muette et la seconde une muette ou l'une des consonnes *j*, *v*, *m* : dans ce cas la première consonne s'*élide* (souvenir de *subvenire*), ou bien elle s'*assimile* à la seconde (*jatte* de *gabata*), ou enfin elle s'*adoucit* complètement et se transforme en *i* ou *u* (*fait* de *factus*, *coude* de *cubitus*). Il ne faut pas confondre l'assimilation avec la syncope : on reconnaît la première au *redoublement de la consonne* (gémiation), qui rend brève la voyelle précédente ; toutefois ce n'est à peu près qu'en italien que ce redoublement a lieu d'une manière régulière (*donna* de *domina*, *sette* de *septem*). Quant à la syncope, son signe distinctif est le *redoublement de la voyelle*, qui devient longue (it. *nero* de *nigrum*, fr. *noir*).

a) La seconde consonne est un *t* : combinaisons médiales *ct*, *pt* et *bt* ; la première consonne s'*assimile* au *t* ou s'*adoucit* en *i* ou *u*. *Ct*. Assimilation : *contractus*, contrat ; *effectus*, effet. Adoucissement du *c* en *i* : *factus*, fait ; *strictus*, étroit. *Fléchir* de *flectere* est peut-être le seul exemple du changement de *ct* en *ch* que l'on puisse citer en français. — *Pt*. Assimilation : *ad-captare* (bas-latin *accapitare*), acheter ; *captivus*, chétif ; route de (*via*) *rupta* ; *scriptus*, écrit ; anc. fr. *cheptif*, *escript*, et encore aujourd'hui avec le *p* muet : *baptême*, *remplir*, ou sonore : *apte* (*aptus*, a. fr. *ate*), *accepter*, etc. La combinaison *pt* est initiale dans les mots d'origine grecque ; syncope du *p* dans *tisane* de *ptisana*. — *Bt*. Assimilation : *dubitare*, douter ; *gabata*, jatte ; *subtil* de *subtilis* est contre la règle (it. *sottile*, esp. *sutil*, pg. pr. *sotil* ; gruyérien *sutil*, habile). Adoucissement du *b* en *u* : *cubitus* (*cob'tus*), coude ; *subitaneus*, soudain.

b) La seconde consonne est un *d* : combinaison médiale *gd*. La gutturale *g* s'*assimile* au *d* en se permutant dans la liquide linguale *l* ou *n* ; il va sans dire qu'ici l'*l* placée devant une consonne a dû se changer en *u* : *smaragdus*, émeraude (esp. *esmeralda*) ; *amygdala*, amande ; *Magdaleni* a donné *Madelaine*.

c) La seconde consonne est un *c* : combinaisons médiales *tc*, *dc*, produites par l'*élision* d'une voyelle. La première consonne (*t*, *d*) tombe et le *c* devient chuintante faible : *silvaticus*, sauvage ; *vaticus*, voyage ; *judicare*, juger ; *pedica*, piège ; il y a plusieurs mots

où le *c* s'est changé en chuintante forte : *pertica*, perche; *porticus*, porche; *nidificare*, nicher; *impedicare*, empêcher; *prædicare*, prêcher; *pencher* de *pendicare*, formé de *pendere*. Cette mutation du *c* en chuintante a aussi lieu après les liquides *n* et *r* : *manducare* (man'care), manger; *vindicare*, venger; *clericatus*, clergé; bas-latin *carricare* (de *carrus*), charger; *fabricare*, forger; *sericus*, serge.

d) La seconde consonne est *j*, *v* ou *m*; combinaisons médiales *bv*, *dv*, *bj*, *dj*, *gm*. Syncope de la première consonne : *subvenire*, souvenir; *advenire*, avenir; *snbjectus*, sujet; *objet* d'*objectus* a conservé le *b* qui ne se prononçait pas dans l'ancien français; *adjutare* ajuster; *auripigmentum*, orpiment; *augmenter* d'*augmentare*, *fragment* de *fragmentum* sont de formation moderne (it. *aumentare*, *frammento*).

4. Combinaisons médiales formées de deux consonnes dont la première est une muette et la seconde *l*, *n*, *r* ou *s* : la muette s'adoucit généralement en *i* : *caisse* de *capsa*, *oreille* d'*auricula* (auric'la), excepté toutefois le *b* qui se change en *u* ou s'élide.

a) La seconde consonne est *l*. Deux espèces de combinaisons : 1^o *cl*, *gl*, *pl*, *tl*. La muette se transforme en un *i* consonne (*j* allemand) qui se fond avec l'*l* (*l* mouillée) : *auricula*, oreille; *lenticula*, lentille; — *coagulare*, cailler; *strigilis*, étrille; *scopulus*, écueil; — *situla*, seille. L'*i*, quoique placé avant la liquide *l*, ne sonne qu'après cette dernière : *auricula* a donné d'abord *orejle* et par transposition du *j* ou *i* : *orelje* ou *oreille*. Dans *pl* et *tl*, on doit admettre le changement de *p* et de *t* en *c* : *scopulus*, *scoclus*, d'où it. *scoglio*, fr. *écueil*; *situla*, *siela*, d'où pr. *selha*, fr. *seille*. Ainsi dans toutes ces combinaisons il y a un adoucissement du *c* ou *g* en *i* (1). — 2^o *Bl*. Le *b* s'est changé en *u*, son homonyme du *b* : *parole* de *paraule*, formé de *parabola* (parob'la).

b) La seconde consonne est *n* : combinaison *gn*. Le *g*, après s'être adouci en *i* ou *j*, se déplace et vient mouiller l'*n* d'une manière tout-à-fait analogue au *gl* dans *cailler* de *coagulare* : *dignus*, digne; *regnum*, règne. — Adoucissement du *g* en *i*, sans transposition : *pugnus*, poing au lieu de poin. — Syncope du *g* : *benignus*, benin; *malignus*, malin; mais au fémin. *bénigne*, *maligne*.

(1) C'est pour cette raison que l'italien rend le son de l'*l* mouillée par *l* précédée de *g* et suivie d'*i*. Le français a suivi en partie cette méthode pour l'*n* mouillée : *signe*.

c) La seconde consonne est *r*; deux espèces de combinaisons, selon que la première consonne est un *t* (ou *d*) ou un *b*. 1^o *Fr* et *dr*. Adoucissement de *t* ou *d* en *i*: ainsi *frater* (frat'r) a donné en prov. *fraire* et en fr. *frère* (pour fraire); de même *père* de *pater*, *mère* de *mater*; — *credere* (cred're), croire; *ridere*, rire. Cependant le *t* s'élide en général: *nutrire*, nourrir; *arrière* de *retro*; *vitrum*, verre. Dans *craindre* de *tremere*, le *t* initial s'est changé en *c*. — 2^o *Br*. Adoucissement de *b* en *u*: j'aurai de *habere* (it. avro).

d) La seconde consonne est *s*; deux espèces de combinaisons, selon que la première consonne est une gutturale ou une labiale. 1^o *Cs*, c'est-à-dire *x*. La forme ordinaire en français est l'adoucissement de *c* en *i*; on redouble l'*s* afin de lui conserver son articulation forte: *axila*, aisselle; *buxus*, buis; *coxa*, cuisse. La combinaison *sc*, placée avant une voyelle palatale (*i* ou *e*), suit la même règle que l'*x*: *fascis*, faix; *fasciculus*, faisceau, etc. Ces exemples semblent prouver que *sc* s'est transformé en *cs* et que le *c* s'est adouci en *i*. — Assimilation: *exclarare*, éclairer, d'où éclairer; *exagium*, essai; *juxta*, joûte de joste. L'assimilation en pareil cas est très-rare dans notre langue, et quelquefois elle n'est qu'apparente: ainsi dans *boussole* de *buxus*, *six* (c'est-à-dire sisse) de *sex*, *tistre* ou *tître* de *texere*, il y a d'abord eu adoucissement de *c* en *i* et ensuite syncope de l'*i*, ce que prouvent les anciennes formes *boisselle*, *seix* (encore auj. soixante), *teissur* de *textor*. Dans les mots modernes, l'*x* s'est conservée devant *a*, *o*, *u*, avec le son composé (*cs*) qui lui était propre, quoique cette prononciation soit contraire au principe de l'euphonie romane: *Alexandre*, *exemple*, *exploit* (a. fr. exploit), *luxe*, *taxe*, etc., (comp. l'italien Alessandro, esempio, lusso, tasso); devant *i* ou *e*, *sc* sonne comme *s*: *scinder*. — 2^o *Ps* et *bs*. Le *p* s'adoucit en *i* en passant par *c*: *capsa*, *cacsa*, caisse. Le *b* s'est assimilé à l'*s* dans *ôter* pour *oster* d'*obstare*; partout ailleurs il s'est conservé, du moins graphiquement: *obscur* (a. fr. oscur), *abstenir*, *obscène*, etc.; du reste, ces mots sont de formation moderne et inorganique.

II. Combinaisons de trois consonnes.

Dans la rencontre de trois consonnes, produite par l'élision d'une voyelle, il faut distinguer deux cas:

A. Si la consonne du milieu est une *r* ou une *s*, elle se conserve et la première s'élide ou s'adoucit en une voyelle (*i* ou *u*): par

ex. *lacr'ma* de *lacryma*, larme; *prox'mus* de *proximus*, a. fr. proïsme. La cause de cette permutation est dans ce principe qu'en français une syllabe médiale ne peut se terminer que par une *r* ou une *s*.

B. Si la consonne du milieu n'est pas *r* ou *s*, c'est-à-dire si elle est une muette ou *v*, elle ne se conserve que quand la troisième consonne est *r* ou *l*; par ex. : *anch'ra* d'*anchora*, ancre; *defend're* de *defendere*, défendre, parce que dans ce cas la muette peut se joindre à la liquide suivante et commencer une nouvelle syllabe. Dans tous les autres cas, la consonne du milieu s'élide et les deux autres suivent les règles de permutations que nous venons d'exposer; on peut les résumer en quelques mots :

1. La troisième consonne ne s'élide jamais; mais si cette consonne est un *c*, elle peut devenir chuintante forte ou faible, selon la nature de la seconde consonne syncopée; par ex. *rtc*, *per't'ca*, perche; *stc*, *mast'care*, mâcher = a. fr. mascher; *dsc*, *nid'f'care*, nicher; — *rbc*, *berb'carius* (bas-lat. *berbicarius*), berger; *ndc*, *mand'care*, manger.

2. Si les deux premières consonnes forment une des combinaisons *sr*, *rr*, *lr*, il y a épenthèse d'un *d* qui prend la place de la deuxième consonne syncopée; par ex. *rgr*, *sur'g're*, sourdre; *lvr*, *solv're*, soldre d'où soudre.

3. La première consonne subsiste toujours, lorsque c'est une des liquides *r*, *n* ou *m*.

4. Si la première consonne est une *l*, elle se change en *u*; par ex. *solv're*, soudre.

5. Si la première consonne est une *s*, elle s'élide dans l'orthographe moderne, mais on la remplace ordinairement par un accent circonflexe sur la voyelle qui précède; par ex. *sbt*, *presb'terium*, prêtre = prestre; *scl*, *misc'lare*, mêler; *stl*, *ust'lare*, a. fr. usler; *stm*, *aest'mare*, a. fr. esmer; *spt*, *hosp'tem*, hôte; *sfm*, *blasph'mare*, blâmer; *stc*, *mast'care*, mâcher.

6. Si la première consonne est *c* et la deuxième *l* ou *n*, le *c* s'adoucit en *i*; par ex. *ctl*, *duct'lis*, a. fr. douille; *ctn*, *pect'nare*, peigner.

7. Dans tous les autres cas, la première consonne s'élide; par ex. *p* dans *semaine* de *septimana*; *d* dans *nicher* de *nidificare*.

C. AYER.

GEORGES SUPERSAXO.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DU VALAIS ET DE FRIBOURG.

§. VII. Une séance de l'ancienne Diète.

(Suite.)

— Seigneur banneret, interrompt François de Chivron, l'un des plus chauds partisans de Supersaxo, je me servirai à cette occasion, pour disculper nos ancêtres, de la distinction que vous venez de nous faire tout à l'heure. S'ils ont dû se révolter contre quelques mauvais princes, ils en ont éprouvé un grand crève-cœur et ont en tout temps professé la plus profonde vénération pour la haute dignité et le caractère sacré dont ils étaient revêtus.

A l'ouïe de cette étrange réplique, un murmure railleur circule dans la salle. Sans s'en laisser déconcerter, le banneret reprend :

— Tirons un voile sur le passé, je le veux bien, mais gardons-nous de ses excès et profitons de ses enseignements. Le Cardinal ne voulant reconnaître aucun juge étranger, sauf Sa Sainteté, c'est en pure perte que le Valais recourt sans cesse à ses alliés. Vous connaissez, Messeigneurs, le résultat de la Diète, tenue au mois de mars dernier à Martigny, en présence des députés d'Uri, Unterwald et Lucerne; vous n'avez pas oublié les résolutions prises dans la Diète de Sion, le samedi après l'Ascension, ainsi que dans la conférence de Lucerne qui en a été la conséquence; et, par conséquent, vous savez que le Cardinal ne se soumettra jamais à une décision qui ne descendrait pas du trône pontifical. D'ailleurs, les Suisses, dégoûtés par nos interminables protestations et contre-protestations, ont eux-mêmes renoncé à pacifier nos différends. Dans cet état de choses, faisons à notre prince, pour en finir, d'équitables conditions. Qu'il revienne au milieu de nous et qu'il s'occupe à cicatriser nos plaies. Prions au besoin le Très-Saint-Père d'abaisser un regard de commisération sur cette partie de la chrétienté, et de régler, dans sa

sagesse, pour le plus grand bien de tous, les rapports futurs du pasteur et du troupeau.»

Le discours du vieillard soulève une vive discussion et met toutes les opinions aux prises. Les députés quittent leurs sièges, vont de l'un à l'autre, et la délibération continue sans méthode et au milieu d'un tumulte de plus en plus croissant. Parfois de fortes voix dominent le bruit, et alors on entend un rapide échange de plaintes et de récriminations :

— Non, point de paix ni de trêve avec lui !

— Le Cardinal a dépensé plus de 200,000 gouldes au profit de son diocèse.

— Pour rebâtir le chœur de Notre-Dame et de Saint-Théodule, peut-être ?

— Il s'est remboursé de cette somme au moyen des amendes que nous avons dû lui payer.

— Eh! Messieurs de Loèche, n'est-ce point à cause des bâtimens qu'il a fait élever à Loèche-les-Bains, que vous vous montrez si obséquieux pour sa personne ?

— Le Cardinal est un homme prisé des plus grands personnages de notre temps, et son illustration rejailit sur nous.

— S'il est fêté et choyé à l'étranger, que nous en revient-il à nous, qui, à l'entendre, pouvons à peine subvenir aux frais de son éclairage ?

— A bas la *Caroline* !

A ce cri, qui n'a guères d'équivalent dans notre histoire que le fameux : *Assis, Messieurs!* de la Diète-constituante de 1859; à ce cri, le premier qui se soit fait entendre officiellement dans l'assemblée législative du Valais, et qui fut comme le signal de cette longue lutte où périt l'autorité épiscopale, telle que la *Caroline* l'avait faite; à ce cri, un silence de stupeur s'établit dans la salle. On se regarde, on chuchotte, on se demande de quelle bouche est partie cette exclamation de fiévreuse colère. Mais le cri n'est pas répété. Cent ans plus tard, sous l'épiscopat d'Hildebrand Jost, il était sur toutes les lèvres.

La séance se termine enfin sur un ton plus calme, grâce aux efforts du Baillif en charge. L'opposition, réduite à peu près au seul dixain de Loèche, devait succomber, cependant tel est l'empire d'une proposition sage, que l'avis ouvert par le banneret finit

par réunir l'assentiment d'un grand nombre de députés. Une modification essentielle y est à la vérité apportée. Le recours à la chaire de Saint-Pierre est décidé, mais on ajoute qu'en attendant "on ne souffrira plus le Cardinal dans le pays."

Divers statuts sont ensuite mis en discussion et votés. On décrète "qu'à l'avenir, les seigneurs-évêques ne pourront plus s'absenter au-delà de six semaines et trois jours, sans la permission de l'Etat, à peine de voir le Vénérable Chapitre et le pays procéder sans autre à une nouvelle élection; — que si quelqu'un tentait de faire la guerre au pays au moyen d'étrangers, il doit être envisagé et traité comme traître à sa patrie, et tous les dixains doivent se lever au premier ordre pour les exterminer; — que si le Cardinal s'avisait de citer le pays ou quelque particulier, au sujet des résolutions qui viennent d'être adoptées, devant des tribunaux étrangers, tous les Valaisans doivent se soutenir les uns les autres jusqu'à décision finale."

Cependant l'armée bas-valaisanne embarrasse encore la Diète. Il n'est pas facile de la faire rester dans ses foyers. Son exaspération est grande; une étincelle peut amener une conflagration générale. Pour l'éviter, on circonvient les chefs, on parle aux soldats, on fait sonner haut le recours convenu au Saint-Siège. Pierre Schiner se retire dans le château de la Batiatz, au-dessus de Martigny. Privées des nouvelles du Cardinal, abandonnées par son frère, et redoutant plus ou moins les chances incertaines d'un combat, les bannières du Valais occidental s'éloignent des rives de la Morge. Aussitôt les gouverneurs des mandemens du pays sujet reçoivent l'ordre de se rendre, accompagnés de "quelques messieurs de chaque dixain," dans toutes les communes soumises à leur administration, afin de requérir la prestation d'un nouveau serment de fidélité. Toute la population devra "promettre à Dieu et aux Saints de ne jamais plus s'attrouper ou se révolter contre le pays d'enhaut. Ce serment écrit sera placé dans un coffre scellé avec les sceaux des sept dixains pour perpétuelle mémoire."

§. VIII. L'Excommunication.

Un jour terne et sinistre s'est levé sur la grande vallée du Rhône. De longues files de nuages noirs accourent avec rapidité des bords

de l'horizon, s'amoncèlent dans les airs et s'arrondissent en voûte sombre, dont la base s'appuie sur les deux chaînes de montagnes qui longent le cours du fleuve. La terre réfléchit la tristesse du ciel. Du haut des châteaux en ruines, du sommet des cloches, aux flèches élancées, du faite des vieux édifices publics, les oiseaux de nuit jettent des cris rauques et inusités. Vivement impressionné par ces grands effets d'ombre et de lumière douteuse, par le deuil dont tous les objets environnants semblent se revêtir successivement, par la pensée du spectacle qui l'attend, le peuple, ému et interdit, croit voir la nature entière s'associer aux vengeances de l'Eglise.

On va publier dans un grand nombre de paroisses du Valais le solennel édit obtenu par le Cardinal Schiner contre Supersaxo et ses partisans. Les ordres de Rome ne recevront cependant qu'une exécution imparfaite : plusieurs ecclésiastiques, retranchés avec Georges de la communion des fidèles, laisseront ignorer à leurs paroissiens la mesure qui les frappe.

Cette mesure extrême a été prise sur la sollicitation personnelle et directe du Cardinal. Prosterné aux pieds du trône pontifical, le prélat a déroulé au successeur de Jules II la longue série des violences et d'usurpations dont ses sujets se sont rendus coupables envers sa personne ou son autorité. Dans une harangue pleine d'amertume, il expose " qu'il a été chassé de son siège par des rebelles armés, que la faction dominante s'est emparée du château de Martigny et des autres biens de l'Eglise de Sion, et que François Supersaxo a été violemment replacé à la tête du Chapitre épiscopal. Le sang a coulé dans sa cathédrale; une ère de persécutions de toute espèce s'est ouverte pour quiconque, fidèle à ses serments, a refusé de porter la main sur le glaive de Saint-Théodule. L'excommunication lancée contre les révoltés a été traitée par eux de subreptice, et ils n'en ont tenu aucun compte. Les prêtres qui ont voulu s'abstenir de célébrer les saints mystères ont été immédiatement chassés de leurs paroisses. L'excommunication n'a point été promulguée à Sion, il est vrai, mais ce moyen n'excuse pas les coupables d'avoir bravé les foudres du Vatican, car pour encourir les censures, il suffit de la publication de la Bulle *In cœna Domini*, qui a lieu tous les ans, à Rome, le jeudi-saint.

Léon X fait droit à la requête de son légat. Il déclare que la première excommunication a été légitimement encourue. Indigné " de

la malice et de l'endurcissement » des Valaisans, il les retranche du sein de l'Eglise, et invoquant le bras séculier, il charge de l'exécution de l'interdit l'empereur, les électeurs et les princes du Saint-Empire Romain.

Partout où l'autorité du cardinal Mathieu est encore respectée, on s'apprête à publier l'excommunication dans les *termes* et selon les *formes* qu'elle prescrit.

L'Eglise déploie, au jour indiqué, un appareil saisissant. Des sonneries lugubres appellent autour des autels les populations terrifiées. A leurs yeux se déploient les cérémonies les moins usitées et les plus propres à inspirer un religieux effroi.

A peine l'office divin est-il achevé, que les ministres du culte se rendent, vêtus de leurs habits sacerdotaux, devant les maisons des excommuniés. L'officiant tient un cierge et des étoupes. Le diacre s'approche et y met le feu. Précipités à terre, le cierge et les étoupes sont aussitôt foulés aux pieds. Alors une voix s'élève et elle jette à la foule ces paroles formidables :

— Puisqu'ils ont désobéi à Dieu et tourné le dos à l'Eglise ; puisqu'ils ont persisté dans leur malice comme le démon, nous les déclarons indignes du nom de chrétien, indignes des sacrements de l'Eglise, selon l'expression du prophète, qui porte : Que celui qui n'a pas voulu la bénédiction, reçoive la malédiction ! Quiconque a fermé, comme le serpent, ses oreilles pour ne pas ouïr la voix de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu ; ni celle de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres, ni celle de saint Théodule et de sainte Catherine, patrons du Valais, qu'il soit privé de la communion des saints, et selon l'expression de l'Ecriture et des Pères, qu'il soit livré à Satan jusqu'à ce qu'il reconnaisse sa faute et en fasse satisfaction à l'Eglise ! Qu'il soit maudit comme le figuier de l'Evangile, qu'il périsse dans les eaux comme Pharaon et son armée, qu'il soit englouti par la terre comme Dathan et Abiron, qu'il soit consumé par le feu du ciel comme les cavaliers le furent à la voix du prophète Elie !

Comme le prêtre achève ces paroles, on lui apporte un vase plein d'eau, dont il répand le contenu sur la terre, en s'écriant :

— Comme les monts de Gelboë furent maudits, qu'ils périssent sans ressources et sans secours, car ils ont renoncé au baptême par lequel ils sont devenus enfants de l'Eglise, et au Saint-Esprit

qui la gouverne. De même que cette eau se perd en terre, que les mérites de la mort et passion du Sauveur des hommes soient perdus pour eux! Nous les maudissons comme le Seigneur a maudit la terre, afin qu'elle ne produisit plus à la créature ingrate et rebelle que des épines et des chardons!

La procession s'éloigne et va répéter devant chaque maison maudite la même cérémonie.

Au moment de rentrer dans l'église, le cortège s'arrête; et, monté sur le seuil, l'officiant, la main droite pleine de poussière, continue ainsi :

— De même que cette poussière est emportée par le vent, de même ces rebelles à l'Eglise soient-ils dispersés et anéantis par le souffle de la colère divine!

On se transporte successivement aux quatre coins du lieu saint, en foulant les tombes des aïeux. A chaque station, le prêtre reçoit une pierre qu'il jette loin de lui, en disant :

— Ils n'ont pas voulu être des pierres vivantes du temple de Dieu, qu'ils soient les pierres vivantes de la prison des démons!

Revenus à la place qu'ils ont quittée, les ministres se retournent une dernière fois vers les fidèles, et leur chef s'écrie :

— Puisqu'ils se sont associés aux anges des ténèbres, que les anges de lumière s'éloignent d'eux! Que leur demeure soit avec Lucifer! Qu'ils perdent la vue et l'ouïe! Qu'ils soient remplis de confusion et courbés sous leurs crimes! Qu'ils soient inscrits au livre des morts! Que les bêtes féroces les dévorent! Que le glaive soit toujours levé sur leurs têtes! Qu'ils soient bourrelés et rongés intérieurement par le désespoir et par la crainte! Qu'ils soient privés de la raison et que leurs bestiaux périssent! Enfin, qu'ils soient effacés du livre de vie et qu'aucun fidèle ne communique avec eux, sous peine d'encourir une semblable excommunication (*)!!!

— J'accepte le défi, dit Georges Supersaxo, qui, caché dans la foule, a écouté en frémissant l'anathème prononcé contre lui. Aux armes spirituelles opposons le glaive du courroux populaire. Portons les derniers coups au Cardinal, et que son château de Martigny, et

(*) Ces formules imprécatoires nous semblent pour la plupart tirées des Psaumes LXXXII et CVIII.

s'écroulant dans les flammes, raconte à l'avenir comment le peuple valaisan punit l'iniquité!

§. IX. Le Nonce Arnolphini.

Le dernier jour du château de la Batiаз est arrivé.

Assiégé par les dixains supérieurs, défendu par les bannières du pays sujet, il est, depuis six mois, l'objet des attaques furieuses des uns et de la résistance désespérée des autres.

A de rares intervalles, un message du Cardinal vient relever le moral abattu des assiégés.

Antérieur à Aymon de Savoie, apanagiste de l'ancien comté de la Tête-du-Lac, le vieux fort domine la plaine où s'élève Martigny, et où viennent converger les routes du Simplon, du Grand Saint-Bernard et de la Suisse occidentale. Bâti à moitié hauteur, sur la seule assise de rochers que présente le mont Ravoire, à l'endroit même où la vallée se contourne brusquement du côté de Saint-Maurice, il semble un géant penché sur la colline qui regarde l'ennemi venir au loin. Pareil à ces bâtiments assis dans les cités au croisement des rues, le château plonge sur trois vallées, diverses de caractère et d'aspects. Bien qu'entièrement à découvert, il n'en élève pas moins un front impassible et menaçant. C'est que tout se réunit pour le mettre à l'abri de quelque hardi coup de main, ou même d'une attaque régulière. Au pied de la montagne, la Dranse roule ses flots, tout blanchis du fertile limon qu'ils ont ravi aux coteaux de l'Entremont. La montagne elle-même, avec ses côtes escarpées, son sol dénudé, ses maigres bouquets de bois, lui forme comme un rempart naturel. L'attaquer d'en bas, ce serait témérité et folie : autant vaudrait chercher à escalader un rocher à pic. L'assaillant doit donc remonter les pentes rapides du Ravoire, s'y cramponner au prix d'efforts inouïs, dépasser en hauteur les tours du fort, et de là envoyer la mort aux assiégés.

Si, eu égard aux moyens d'agression en usage à l'époque de sa construction, il n'eût guère été possible de mieux choisir l'emplacement d'un édifice de guerre, il eût été non moins difficile de lui trouver un site plus riant et plus pittoresque. Du haut des remparts de la Batiаз, le regard se perd dans un horizon magique de vallées et de montagnes, les unes rapprochées, les autres fuyant

dans un espace indécis et vapoureux. Des tableaux, tour à tour sévères ou gracieux, se déroulent devant l'observateur, selon que, tourné au levant ou vers le couchant, il embrasse et interroge l'étendue. En face, au-delà de Martigny, de noires forêts ou des châtaigneraies sombres descendent les flancs du mont Chemin. A gauche, l'œil remonte toute la plaine du Valais épiscopal et une partie de celle du Valais sujet : elles semblent venir à lui avec leurs nombreux châteaux en ruines, leurs bourgs fortifiés, leurs fleuves sinueux et profonds, leurs coteaux verdoyants ou grisâtres, leurs glaciers éloignés et resplendissants. A droite, les montagnes colossales qui forment la base du Grand Saint-Bernard se déchirent avec effort pour laisser passer le chemin qui mène à Tête-Noire, et la Dranse qui fuit à l'opposé, vers le Rhône.

C'est dans cette position, si bien mise à profit par l'art militaire, si favorablement traitée par la nature, que les derniers hommes fidèles au Cardinal élèvent encore son drapeau, abattu partout ailleurs par l'insurrection.

Est-il besoin de dire que le siège est conduit par Supersaxo en personne, et que son irritation s'accroît de tout le temps qui s'écoule et de toute la résistance qu'il rencontre ?

Oh ! c'est maintenant, Mathieu Schiner, que vous devriez accourir, avec la rapidité de l'éclair, au secours de vos sujets fidèles ! Que faites-vous au fond de l'Italie, pendant qu'ils meurent pour vous ? Le glaive les a moissonnés par centaines ; les rochers sont teints de leur sang généreux ; la Dranse a emporté en gémissant leurs cadavres dans ses flots rapides. Vingt assauts ont été repoussés, mais chacun d'eux a éclairci leurs rangs, et une famine cruelle a décimé rapidement le reste. Hâtez-vous, car peu d'heures leur restent encore. Les coups que, de loin, vous portez à vos ennemis, sont pour eux un sujet de risée. Vos foudres, ils les ont bravées, et récemment ils ont déclaré qu'ils " s'embarrassaient fort peu du ban de l'empire. " Les voyez-vous ceindre leurs reins pour le dernier combat ? L'écho de la montagne retentit du son de la trompette, la voix des chefs s'y mêle, de longues files d'hommes gravissent rapidement la hauteur. Voici, voici les premiers coups d'arquebuse qui éclatent. Les murailles tremblent sous le choc des poutres qui les battent en brèche. Le fer et le feu s'acharnent contre les massives portes du château. Des échelles élèvent les assaillants à la

hauteur des remparts. Parfois une de ces échelles, toute chargée d'hommes, est repoussée en arrière, et alors on la voit décrire en sifflant un grand cercle, perdre pied, tomber dans le vide et s'enfoncer dans la rivière. Mais ce sont là des épisodes prévus d'avance et qui ne découragent personne. Aux cris des victimes, l'armée répond par des clameurs de vengeance. Les assiégés n'échappent pas tous aux balles des assiégeants : la mort les saisit derrière les créneaux qui les couvrent; le rempart se dégarnit de moment en moment. Déjà Supersaxo a pénétré dans la première enceinte. Il force les Bas-Valaisans à se renfermer dans la grande tour. — Accourez, encore une fois, car dans un moment, tout sera perdu. Venez vite, et qu'à vos habiles dispositions, à votre sang-froid, à votre intrépidité, vos sujets reconnaissent ce vaincu de Marignan, qui ne recula devant François 1^{er} qu'après trois jours de combats gigantesques.

Mais ce secours puissant devait manquer aux assiégés. Ceux d'entre eux qui survivent, posent les armes. Le drapeau de Schiner est descendu et foulé aux pieds. Bientôt un vaste incendie enveloppe le château. La flamme monte en pyramide vers le ciel. Des nuages rougeâtres couvrent la vallée et signalent au loin l'accomplissement des menaces de Supersaxo.

Pendant ce long siège, le Cardinal a laissé le champ libre à son ennemi : il n'a point cherché à pénétrer en Valais. Certes, ce n'est de sa part ni timidité ni indifférence, mais bien calcul et combinaison. Occupé à repousser les tentatives incessantes des Français en Italie, il sacrifie momentanément les intérêts de son siège à la politique de la cour de Rome, mais son habileté peut tirer parti des moindres événements. Il ne montrera pas impunément une aussi grande abnégation. — Laissez-moi refouler François 1^{er} derrière les Alpes, dit-il, et du même coup je reconquerrai mon diocèse. Une fois le parti français anéanti, les Valaisans me reviendront à deux genoux!

Cependant le temps s'écoule, et avec lui l'insurrection se consolide. On ne parle plus de l'excommunication que pour porter la tête encore plus haute. Le ban de l'empire entrave les relations commerciales et isole le Valais au milieu de ses alliés et de ses voisins, mais les dixains se piquent de patience et souf-

france sans trop se plaindre. Les traditions du pays leur ont appris les avantages qui peuvent résulter d'un sage système de temporisation : comme leurs ancêtres, ils laissent passer l'orage, en carguant leurs voiles et en donnant aux vents le moins de prise possible.

De temps à autre, les émissaires du Cardinal pénètrent en Valais. On s'aperçoit de leur présence aux oscillations qu'éprouve la tranquillité publique. C'est dans la vallée de Conches qu'ils trouvent le plus facile accès. Ils parlent, et le peuple, séduit par leur langage, ébloui par leurs promesses, revient au chef qu'il a si facilement abandonné.

Les hommes des paroisses de Munster, de Grengiols et de Mœrell s'arment en silence, et se portent, au nombre d'environ 300, sur la commune de Naters. Le Conseil d'Ernen les a dissuadés d'avancer, mais sa voix n'a pas été écoutée. Les rebelles ont aisément culbuté un petit détachement qu'au bruit de leur approche Brigue a envoyé en hâte du côté de Naters. Le châtelain de Brigue, qui s'était porté à leur rencontre pour les engager à retourner chez eux, et qui comptait que l'aube du lendemain les verrait reprendre le chemin de Conches, apprend tout à coup le péril que courent ses hommes. Il fait sonner le tocsin et marche à l'ennemi, à la tête de la Bourgeoisie. Le combat s'engage au commencement de la nuit. Une heure après, les gens de Brigue, secourus par les paroisses voisines, font lâcher pied aux rebelles. Le champ de bataille est jonché de morts et de blessés. Dans le nombre des premiers se trouve Jean Walker, ancien capitaine, qui était le chef de l'expédition. Il avait rendu son épée, et depuis quelque temps déjà les cornemuses des montagnards avaient sonné la fin de la mêlée, lorsqu'il tomba victime d'un reste d'exaspération de ses adversaires victorieux.

Au premier avis de cette folle tentative, tous les dixains se sont armés. On compte que 40,000 hommes ont répondu, dans cette circonstance, à l'appel de l'Etat.

La Diète frappe les principaux coupables dans leurs personnes et dans leurs biens, et pardonne " au simple peuple, qui a été égaré par ses chefs et par ses prêtres (*)."

(*) Arrêt de la Diète du 24 mars 1518.

Déjà cette échauffourée commence à s'oublier, lorsque le bruit se répand que Léon X envoie en Valais le Rév. Père Barthélemy Arnolphi, protonotaire apostolique, en qualité de nonce extraordinaire et de commissaire papal, pour gouverner, durant les troubles, "l'Eglise de Sion, sa ville et son diocèse."

Pris à l'improviste, les seigneurs d'Etat ne savent s'ils doivent s'opposer à l'arrivée de l'envoyé du Saint-Siège, ou montrer de l'empressement à le recevoir. — Adopter le premier parti, c'est rompre avec la chaire de saint Pierre, et toujours le Valais a protesté de son attachement et de sa soumission envers le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. La politique adoptée à l'égard du Cardinal lui a constamment été exposée comme le résultat de la conduite tyrannique de celui-ci, et nullement comme l'effet d'un système permanent d'opposition contre l'autorité des princes-évêques. A entendre les magistrats, le pays ne désire, en fait de gouvernement, que celui que les siècles ont placé à sa tête. Il a su se préserver des mouvements religieux qui, ailleurs, commencent à agiter les sociétés jusque dans leurs fondements. Tel est le langage que le Valais a fait entendre maintes fois au pied du trône pontifical. Pourrait-il aujourd'hui démentir ce langage? — Mais, d'un autre côté, n'est-ce pas compromettre tous les succès obtenus, que de se livrer, sans conditions préalables, aux mains du représentant de Rome? Qui sait jusqu'où iront ses exigences? Le pays n'a pas toujours fait preuve de sincérité dans ses rapports avec le Saint-Siège. Il a su dissimuler adroitement ses empiètements sur la souveraineté des évêques de Sion, et lorsque ceux-ci les ont signalés à grands cris, le juge invoqué, placé à distance, a évité de se prononcer d'une manière précise, de crainte d'errer dans ses appréciations. Souvent aussi il s'est montré facile et conciliant, pour ne pas trop heurter les tendances démocratiques qui perçaient de toutes parts à travers le caractère national. Maintenant que ce même juge, voyant tout par lui-même, scrutera d'un œil attentif les droits des uns et des autres, la vérité se fera jour et les usurpations seront réprimées. Si le nonce Arnolphi est un homme peu disposé à rien céder, il affectera de croire à la réalité de la Caroline. En présence de ce document qui attribue tous les pouvoirs politiques aux évêques de Sion, quel sera le lot des communes, et que deviendra la part

qu'elles ont obtenu dans l'administration du pays et dans le partage de la conquête du Bas-Valais ?

Pendant que, indécis sur le parti à prendre, les magistrats se perdent en de vaines discussions, la personne dont l'arrivée jette tout ce trouble au sein de leurs Conseils, le nonce, franchit la frontière et marche vers le chef-lieu. Les populations accourent sur son passage, et lui demandent l'ordre et la tranquillité. Entraînés par le courant, les seigneurs d'Etat s'associent à l'enthousiasme général, sauf, plus tard, à tirer parti des circonstances favorables qui se présenteront.

Le nonce Arnolphini s'empare immédiatement de la puissance exécutive. Il s'enquiert avec sollicitude de l'état de choses existant sous les règnes précédents, et, respectant les concessions faites par les évêques, sans demander si elles ont été obtenues de plein gré ou par des moyens violents, il gouverne d'après un système mixte, où l'élément populaire est fortement représenté. Ne se prononçant ni en faveur des partisans de la Caroline, ni contre eux, il administre comme si lui-même n'y croyait pas. Sa douceur attire les partis, sa clémence les désarme. Tous les droits acquis sont respectés. Ses mains cicatrisent une à une les plaies de la patrie. Une prudence consommée dirige toutes ses actions. Cette conduite habile devait porter d'heureux fruits. Bientôt l'ordre se rétablit, les haines se calment, l'agriculture renaît, et tous espèrent dans l'avenir.

Jaloux de donner à l'envoyé du Saint-Père une preuve éclatante de déférence, Georges Supersaxo se réconcilie avec les deux frères du Cardinal. Il fait plus, car, grâce à ses démarches, le nonce Arnolphini est mis en possession de tous les châteaux, immeubles et titres appartenant à la mense épiscopale et au siège de Sion. Faut-il faire honneur de cette restitution aux sentiments d'équité du parti de Georges, ou n'y voir qu'un profond calcul de sa part ? L'histoire ne nous a point appris le véritable mobile de cette conduite adroite. Constatons seulement qu'en se dessaisissant des propriétés de l'Evêché, ce parti servait sa haine et restait fidèle à ses antécédents. Enlever au Cardinal les biens de l'Eglise de Sion, et les restituer au représentant du Saint-Siège, c'était indiquer, par des faits, que les grands mouvements qui avaient agité le pays n'avaient pas d'autres causes que l'insup-

portable tyrannie de Mathieu. Une fois cette supposition admise, qu'y avait-il de plus naturel que de sacrifier Schiner au rétablissement de la paix en Valais? Ainsi en jugea Léon X. Depuis ce moment, la cause du Cardinal, comme évêque de Sion, fut une cause jugée et perdue.

Pendant que le nonce Arnolphini prolonge son séjour au milieu des Valaisans et affermit de plus en plus la pacification des esprits, il est tout à coup rappelé à Rome.

Mandés à la Majorie, Georges et les principaux magistrats reçoivent communication du bref qui met fin à la mission du légat. Ce dernier leur annonce qu'il va obéir incontinent, et il prie l'assemblée de ne mettre aucun obstacle à son départ (*).

L'éloignement d'Arnolphini devait vivement mécontenter les seigneurs d'Etat. Ils accueillent par des murmures significatifs la nouvelle qui leur en est donnée. A tous il paraît évident que ce rappel inattendu est une nouvelle machination du Cardinal. Sans doute que celui-ci croit l'irritation assez calmée pour se présenter sans danger. Une fois remonté au siège de Sion, il recommencera le cours de ses persécutions. Léon X n'avait donc envoyé un légat en Valais que pour aplanir les voies au prélat dépossédé? Les magistrats se croient joués, et se rendant l'interprète de leur mécontentement, Georges s'avance et dit :

“Révérend Père en Dieu, ce n'est pas seulement pour arriver à un résultat pareil que le pays a souffert, sans se laisser abattre, tout ce qu'une nation peut humainement souffrir en ce monde.

„ Vous avez été reçu par notre peuple avec une grande joie et comme un ange de paix. Nous vous avons restitué sans hésiter les châteaux dont la nécessité nous avait forcés de nous emparer. Cet accueil a dû convaincre le St.-Siège de notre obéissance, et lui prouver que les mesures auxquelles nous avons dû recourir n'étaient dirigées que contre la personne momentanément investie de l'autorité des princes-évêques. Le retour du Cardinal est impossible. Sa seule présence sur la frontière mettrait tout en com-

(*) Le notaire Simon In-Albon dressa un acte public de cette conférence qui eut lieu le 5 septembre 1520. Les détails que nous allons donner en sont tirés. — Georges Supersaxo y est qualifié de *Curateur* de la République.

bustion. Que le Saint-Père le comble d'honneurs et de dignités, qu'il l'appelle à ses Conseils, qu'il utilise ses grands talents, nous le voulons bien ; mais que l'objet de tant de complaisance cesse de songer au petit pays qui l'a vu naître, mais où il ne reviendra pas mourir.

„ L'œuvre que vous avez entreprise avec un zèle si pieux est encore imparfaite. Il lui manque la sanction du temps. C'est à vous, Révérend Père en Dieu, qu'il appartient de terminer ce que vous avez si heureusement commencé. Votre sort est désormais lié au pays qui vous doit la tranquillité dont il jouit depuis quelque temps. Secondez-nous de vos bons offices auprès de Sa Sainteté, et, déférant aux vœux que nous allons porter à ses pieds, consentez à occuper ce siège où Mathieu Schiner n'a pas su se maintenir.

„ Il est pour nous manifeste que le bref qui vous éloigne a été surpris à la religion de Léon X. C'est en le trompant sur le véritable état des choses que le Cardinal vous aura écarté de son chemin. Le peuple doit déjouer ce plan. Il s'oppose au départ de votre Révérende Paternité. Il se servira, pour y mettre obstacle, de tous les moyens en son pouvoir. Si, nonobstant nos protestations, et la surveillance exacte à laquelle nous allons nous livrer, vous venez à bout d'exécuter ce dessein, les seigneurs d'état ici présents se déchargent par avance de toutes les conséquences que votre retraite entraînera. Elles seront graves, nous le prévoyons avec douleur, car il n'est pas d'extrémité à laquelle la nation n'ait recours pour éloigner d'elle le danger qui la menace. „

C'est en vain que pour amener les magistrats à des dispositions plus conciliantes, le nonce fait valoir à leurs yeux la déférence qu'il doit aux ordres qu'il a reçus : une méfiance insurmontable accueille toutes ses paroles. Le passé, avec ses inquiétants souvenirs, est au fond de toutes les mémoires. Enfin, de guerre lasse, on convient d'adresser à Rome une énergique protestation contre le rappel du légat Arnolphi, et celui-ci promet de ne point chercher à partir en secret et d'attendre de nouveaux ordres.

Les seigneurs d'état se retirent, confiants dans les promesses de l'envoyé du Saint-Père ; Georges seul, plus intéressé qu'aucun autre à la déchéance définitive de Mathieu, fait surveiller attentivement toutes les démarches du nonce.

§. X. Les Neutres.

Le 30 septembre 1522, Mathieu Schiner terminait à Rome sa brillante et orageuse carrière. Bien qu'excédé de travaux, il pouvait encore se promettre de longues années; mais la mort n'attend pas, pour frapper, qu'une vie soit pleine. Elle arrête brusquement le grand homme au milieu de son œuvre, et pose sa main glacée sur ces fronts, aux fortes conceptions, avec la même indifférence qu'elle touche ces têtes, légères de pensées, qui n'ont à porter que le poids du jour.

Mathieu s'éteint loin de sa patrie, loin des siens, avant d'avoir pu remonter au siège natal; mais il laisse l'Italie libre. Il s'éteint, entouré de la sollicitude universelle, consolé par la religion et au milieu des pompes de la cour romaine. Ses regards mourants ont vu fuir les Français pour la troisième fois: glorieuse compensation à de cuisants chagrins, à d'amers remords peut-être!

Que la pierre du dernier sommeil soit légère au prélat proscrit et exilé! Sa mémoire est impérissable, comme celle de ces êtres privilégiés qui ont reçu de la Providence des dons extraordinaires, et qui ont puissamment influé sur la marche des choses de ce monde. Bientôt sonnera pour lui l'heure de la postérité. S'il se montra rude et cruel quelquefois, on l'oubliera pour ne plus penser qu'à cette merveilleuse destinée que bornent, aux deux extrémités, le mont Furka et le Capitole.

Léon X a précédé Mathieu de quelques mois dans la tombe. Le Conclave, dans le but d'attacher pour longtemps les Suisses à la cause des Papes, a songé à donner la tiare au Cardinal; mais Dieu n'a pas voulu que cette combinaison réussit. C'est Adrien VI qui a succédé à Léon X, et ce pontife, comme ses deux prédécesseurs, prodigue à Mathieu les témoignages les moins équivoques d'estime et de confiance. Hélas! toute cette faveur n'apparaît plus que comme un vain hochet aux regards du chrétien mourant!

Le rôle important que Mathieu a rempli fait de sa mort un événement considérable. Le vainqueur de Marignan s'écrie en l'apprenant: — Dieu garde le Cardinal de Sion! Ce soldat tonsuré m'a donné plus de besogne qu'aucune autre tête à couronner! — Ailleurs, c'est de l'affliction qu'on éprouve. Le jeune empereur romain

donne des regrets à la perte de son fidèle conseiller. Il ne manquait plus à la gloire du Cardinal que les pleurs de Charles-Quint !

Le successeur de Maximilien avait voulu servir la cause du prince-évêque d'une manière efficace. Le Cardinal n'avait pas peu contribué à lui gagner les suffrages du collège impérial, et à écarter de son chemin François 1^{er}, l'un des compétiteurs de la couronne des Césars. Ce service signalé méritait une récompense éclatante. Comme premier gage de sa reconnaissance, Charles avait ordonné que Mathieu prit, aux fêtes du couronnement, le pas sur tous les autres cardinaux, et qu'il ne le cédât qu'aux électeurs de l'Empire. Puis, non content de lui accorder sa royale protection et de nombreuses largesses, il lui promit de mettre à la raison les Valaisans révoltés. Par un diplôme du dernier jour de février de 1521, il confirma en faveur de l'évêque de Sion et de ses successeurs la donation des droits régaliens, que le prélat lui disait avoir été faite par Charlemagne à Saint-Théodule. Mais la Caroline était désormais une lettre morte, et Charles-Quint ne pouvait la faire revivre.

Au moment du décès de Mathieu, l'Eglise de Sion se trouvait sans gouvernement régulier. Mandé itérativement à Rome, le nonce Arnolphini avait fini par obéir, et le pays ne s'était pas opposé à son départ, au grand déplaisir de Georges, qui aurait voulu qu'on le retint, même en employant la force. Le chanoine Philippe de Platéa s'était alors emparé de la direction des affaires spirituelles, et, sous le titre de lieutenant-général des doyens de Valère et de Sion, il exerçait toutes les fonctions épiscopales, donnant même les *démissoires* aux jeunes gens du pays qui demandaient les Ordres, et autorisant les évêques voisins à les leur conférer. Cité à Rome pour rendre compte de cette usurpation flagrante, Philippe s'était laissé contumer. La punition n'avait pas tardé : l'intrus s'était vu l'objet d'un Bref particulier et individuel d'excommunication.

Débarrassé à jamais d'un antagoniste dont le souvenir troublait ses nuits, Georges n'hésite pas sur le choix de son successeur. Philippe est l'homme qu'il lui faut. Peu lui importe la disgrâce dans laquelle ce dernier est tombé, et que, par l'accession du Valais au Concordat germanique, le droit de nommer au siège de Sion ait passé, dans ce cas spécial, de la nation valaisanne

au Saint-Siège; le futur évêque appartient à une famille deux fois alliée à la sienne, et il connaît dès longtemps l'influence qu'il exerce sur son esprit. Que de titres à la préférence de l'homme à qui le Valais semble avoir confié le droit de régler à son gré toutes ses destinées!

Au mois d'octobre 1521, dix-huit chanoines réunis en collège électif, "après avoir demandé à Dieu que leur choix tombât sur un homme qui fût utile à l'Eglise et à la patrie, élisent, pour leur prince et leur évêque, du consentement exprès des dixains, le chanoine Philippe de Platéa, sénieur du chapitre, homme recommandable par sa rare prudence, son habileté à gérer les affaires publiques, son âge avancé, la noblesse de son sang, sa fidélité et son intégrité (*)."

Mais le Saint-Siège ne ratifie point cette élection, et refuse au nouvel évêque l'institution canonique. Le 29 octobre de la même année, il nomme à l'évêché de Sion Jean Picolimini, cardinal de Sienne, puis bientôt après Paul-Emile Cési, cardinal de Saint-Eustache. Ce dernier choix n'est point fait au hasard; dans la pensée du Souverain Pontife, il doit être plus agréable aux Valaisans qu'aucun autre, car le Cardinal est fils d'un célèbre jurisconsulte romain à qui ils ont eu recours pendant qu'ils plaidaient à Rome contre leur prince-évêque. Paul-Emile est connu de plusieurs d'entre eux, et ses rares qualités doivent aplanir toutes les difficultés.

Des commissaires apostoliques se rendent en Valais pour prendre possession de l'évêché au nom du cardinal Cési, mais les dixains refusent de déférer aux ordres dont ils sont porteurs. Philippe de Platéa ne souffre point que des étrangers s'emparent du patrimoine de Saint-Théodule. Une effroyable confusion résulte de ce conflit. Tout le pays reconnaît Philippe pour son prince, mais un certain nombre n'obéissent qu'à Paul-Emile comme évêque. Tirillé en sens divers, tour à tour sollicité par Charles-Quint en faveur du cardinal Cési, et par François I^{er} en faveur de Platéa, le Saint-Père ne sait à qui entendre, et remet au temps le soin de pacifier cette lutte, qui dure depuis vingt années (**).

(*) Procès-verbal de l'élection de Philippe de Platéa, *op. cit.*

(**) Vie du cardinal Cési, par J.-B. Fontei, dans Bzovius, *op. cit.*

Un malheur domestique vient frapper, durant l'année 1525, le chevalier Georges: Jean, l'un de ses fils, vaillant capitaine qui servait en Italie, décédé à Bergame et est enterré dans l'église de Saint-Laurent (*).

Cependant François I^{er} a de nouveau fait irruption en Italie. Milan lui a ouvert ses portes. Georges a pris une part active aux entreprises du roi-chevalier; à la tête de deux mille Valaisans, il rejoint Trivulce, qui occupe la capitale du Milanais avec trois cents lances et un corps de Grisons. La colonne qu'il commande est logée à Saint-Sauveur, entre Saint-Lanfranc et Pavie. Tout à coup l'ennemi déborde sur elle. Assaillis à l'improviste, les Valaisans se battent en désespérés. Georges fait des prodiges de valeur; puis contraint de céder au nombre, il tente, mais en vain, de rallier les fuyards. Abandonné de ses compatriotes, il revient en Valais, après avoir mille fois failli tomber dans les mains des Impériaux (**).

Cet échec porte un coup mortel à Supersaxo. On lui reproche amèrement le sang qu'il a fait répandre dans ces querelles étrangères au pays. Un grand parti se déclare contre lui. Le mécontentement qu'il provoque est habilement exploité; la grande fortune dont il jouit est représentée comme le fruit d'incessantes malversations. Cet orage, faible dans le commencement, gagne en violence à mesure que le temps s'écoule.

Le parti dont il est ici question se fait appeler le parti des Neutres. Son existence date déjà de plusieurs années, même de l'époque où les partisans du Cardinal et les adhérents de Georges se livraient une guerre acharnée. Il se compose aujourd'hui de tous les mécontents que Supersaxo, dans le cours de sa longue carrière, a froissés, de tous les jaloux que ses illustrations irritent, et aussi d'un certain nombre de patriotes qui estiment sa présence incompatible avec le rétablissement de la tranquillité. Ces derniers reprochent à Georges la situation que le choix de Philippe de Platéa a faite au pays. Ils savent que, sans les continuelles

(*) Testament de G. Supersaxo.

(**) Guichardin, liv. XV.

obsessions du chevalier, l'évêque élu, dégoûté par le mauvais vouloir du Saint-Siège à son égard, renoncerait à son imminente dignité, et que, de son côté, le cardinal Cési ferait à la paix du Valais le généreux sacrifice de la qualité de prince annexée au siège de Sion (*). N'est-il point temps, disent-ils, d'en finir avec cet homme qui ne semble avoir travaillé à délivrer la patrie d'un oppresseur que pour se poser lui-même en tyran? L'exil, qui a fait raison de l'un, est une arme à deux tranchants, qui peut aussi débarrasser de l'autre.

Les plus cupides voient, au fond de toutes ces menaces, le partage de la fortune de Supersaxo.

Le chevalier sent le sol trembler sous ses pieds. Malgré l'âge avancé auquel il est parvenu, il retrouve, en présence du péril qui le menace, sa vigueur et son habileté premières. Il cherche à s'attacher la population d'une grande commune sise au-dessus de Sion, population qui, à différentes époques, a jeté dans les querelles nationales le poids de son énergie et de son dévouement (**). Appuyé sur la protection du roi de France et de l'évêque de Platéa, il fait face à ses ennemis et les contraint à reculer.

Mais les parties sont vivaces, et ils ne reculent que pour se porter bientôt en avant avec plus d'impétuosité. L'entraînement compense la défection. Les plus hardis donnent du courage aux timides. Les forces se centuplent par l'agglomération. Aux coups qui lui sont portés, Georges s'aperçoit que, pour s'être un moment abaissée sur son foyer, la flamme du bûcher n'est pas éteinte, et qu'elle va au contraire illuminer tout l'horizon de ses clartés.

Les Neutres finissent par lever résolument la tête. Ils intriguaient hier, ils commandent aujourd'hui. Dans l'ombre ils ont caché leurs premiers pas; maintenant c'est le plein soleil, la

(*) " Et Paul Cési lui-même, tout désintéressé qu'il fût, s'était résolu à ne pas s'en départir (de sa nomination), moins pour jouir du revenu modique de cet évêché que flatté des prérogatives de prince annexées à ce siège... » (Vie du cardinal Cési).

(**) On lui reprochait aussi que ceux de Savièse étaient de sa clique. (Chronique allemande, traduite par le P. Hugo, capucin).

place publique, la salle de la Diète qu'il leur faut. Le but ostensible de la ligue, ils le proclament par mille voix. Ce but est le rétablissement des relations avec le Saint-Siège, et portant l'abdication du prince-évêque, qui suivra bientôt le choix d'un autre chef. Pour y atteindre, on devra sans doute sacrifier le chevalier Supersaxo, car comment arriver à l'un avant d'avoir abattu l'autre ? Mais c'est acheter un grand résultat à peu de frais. Serait-il donc possible qu'on hésitât ? Tel est le spécieux prétexte mis en avant pour colorer la ruine de Georges ; on l'adopte comme une vérité, et la commisération publique se détourne rapidement de lui.

Plus le péril augmente et plus le chevalier se multiplie et déploie d'adresse. Ses ennemis font sonner haut l'excommunication qui pèse depuis si longtemps sur lui. Il les réduit au silence en s'adressant directement à Rome, et en obtenant de Clément VIII un Bref qui opère sa réconciliation avec l'Eglise. A ceux qui l'accusent de concussion et d'avoir retenu une partie des sommes destinées au paiement des troupes valaisannes qui ont servi sous les drapeaux de la France, et, bien avant cela, sous les drapeaux du Pape, il répond en exhibant de solennelles déclarations qui établissent sa probité et son désintéressement. Il fait voir entre autres, qu'il est encore le créancier de François I^{er} pour des valeurs considérables. Enfin, il se disculpe du reproche d'avoir continuellement troublé la paix du pays, en montrant qu'il n'a jamais agi qu'avec le concours des dixains, concours sans lequel rien de ce qu'il a fait n'eût été possible.

Mais tous les efforts du malheureux vieillard devaient échouer devant un parti arrêté d'avance. Il le voit, et, prenant aussitôt une résolution extrême, il va au-devant de ses ennemis et s'oblige à payer une somme considérable pour éviter d'ultérieures persécutions.

Les dixains acceptent, et fixent cette somme à douze mille huit cents écus d'or.

Sombre et désespéré, Georges se retire à Gliss, où l'attendent les soins et les consolations de la fidèle compagne de sa vie.

Cependant les Neutres s'effraient de leurs propres succès. Ils redoutent les conséquences de ce qu'ils viennent d'obtenir. Cet or, fruit d'une énorme exaction, leur brûle les mains. Ils savent

d'ailleurs que le chevalier ne pardonne guère les offenses dont il a à se plaindre, et qu'un revirement imprévu peut le mettre en mesure d'en tirer punition. Philippe de Platéa, quoique tout perclus de goutte, n'est que trop enclin à aider Supersaxo dans son ressentiment. Un ennemi à moitié terrassé est encore dangereux. Il peut se redresser soudain, comme le serpent sous le pied distrait qui le blesse. Pourtant il n'est pas facile de porter les derniers coups à Supersaxo, que la transaction qu'il a faite avec les dixains met à couvert de nouvelles poursuites. Comment pourrait-on justifier maintenant une aggravation de peine?

Les partis sont fertiles en expédients. Quelques mots, échappés à l'indignation et à la douleur, sont répétés à la foule comme le cri d'une âme avide de vengeance et prête à tout oser dans sa colère. Le séjour que fait Supersaxo à Gliss est représenté comme facilitant l'organisation d'un complot contre la sûreté de la patrie. En se retirant au milieu de ses adhérents les plus prononcés, le chevalier ne laisse-t-il pas percer ses desseins futurs? Des troubles sont donc à la veille d'éclater, et il est urgent de les prévenir.

— La *Masse* ! la *Masse* ! crie la foule intimidée.

Et la *Masse* de se lever hideuse et menaçante, comme aux jours où Supersaxo la faisait promener dans toutes les vallées pour amener l'expulsion de Jodoc Sillinen et l'avènement de Mathieu Schiner! Juste et instructive leçon!

A la nouvelle de l'apparition de la *Masse*, Georges sent qu'il est perdu.

Il fait apprêter un traîneau, et, suivi d'un seul serviteur, il va demander à l'exil un abri tutélaire pour ses vieux jours.

Quelques mois après son départ pour Vevey, l'évêque de Platéa et le cardinal Cési abdiquent tous deux, et Adrien de Riedmatten est promu au siège de Sion.

EPILOGUE.

I.

Marguerite Lenner et quelques-uns de ses enfants sont auprès de Supersaxo mourant.

Que d'événements ont passé sur ces deux têtes blanchies par l'âge ! Que de souvenirs s'agitent sur cette couche funèbre, souvenirs tour à tour gracieux ou tristes, consolants ou terribles ! Quelles ont été longues et diverses les épreuves de cette vie arrivée à son terme, et combien elles ont douloureusement retenti dans l'âme de cette femme, pieusement agenouillée au pied du lit !

Mais l'heure de la séparation sonne : la mort va briser ces liens qui, formés plus de cinquante années auparavant, ont vu leur trame se resserrer étroitement au milieu des persécutions et des revers. Marguerite reçoit les suprêmes adieux de son mari ; puis, penchée à son chevet, elle grave dans sa mémoire les dernières paroles qui sortent de sa bouche décolorée, paroles qui doivent mettre ses descendants en garde contre l'entraînement des passions politiques. Elevant d'une main défaillante le signe vénéré du salut, elle clôt doucement ses yeux, et, se tournant vers le prêtre qui prie à ses côtés, elle s'écrie : — La moitié de moi-même n'est plus.

II.

Le lendemain, le convoi du proscrit s'achemine lentement vers l'église de Sainte-Claire. La population de Vevay s'associe à la fête funèbre et s'empresse de rendre les derniers devoirs à cet homme qu'elle n'a point connu, mais dont la vie et les infortunes ont été le sujet de maints récits attachants. Supersaxo n'est d'ailleurs pas entièrement étranger pour elle, car plusieurs de ses descendants se sont établis ou ont contracté des alliances dans le pays de Vaud. L'office des morts terminé, elle laisse le défunt sous la seule garde de sa veuve inconsolable.

Fin de la chronique.

(Sig.) CH.-L. DE BONS.

HANS FRIESS,

Peintre fribourgeois au seizième siècle.

(Suite et fin. ¹)

VI. FONDATION EN FAVEUR DES CORDELIERS. — FRIESS CONSIDÉRÉ COMME LE PREMIER PEINTRE DE LA SUISSE.

La vie d'un artiste peu favorisé des dons de la fortune n'appartient pas tout entière à l'*Idéal*, cette poésie de l'Art. Une grande part est faite dans son existence à la prose, c'est-à-dire au métier et au travail de commande. Malgré les alliances de sa famille avec de Buren, de Berne et les D'Arzent, de Fribourg, Friess ne paraît pas avoir joui de l'aisance ou de la médiocrité dorée qui met l'artiste ou l'homme de lettres à l'abri du besoin et de la nécessité de *travailler pour vivre*. Le gouvernement qu'il servait n'avait pas toujours des tableaux d'Histoire à commander à son peintre officiel. La peinture en grand, la représentation grave et imposante des sujets religieux, faisait souvent place à de mesquins travaux faits pour occuper la brosse d'un décorateur vulgaire, plutôt que pour inspirer le pinceau d'un peintre de talent.

Ainsi, pendant les années qui suivirent sa curieuse mission à Berne, nous trouvons Friess occupé à peindre des armoiries pour l'arsenal de Fribourg ou pour l'Hôtel-de-Ville, des gonfanons pour les églises, ou des bannières pour les troupes fribourgeoises qui, sous les ordres de l'avoyer Falk, allaient partir pour la Lombardie et chasser les Français de la péninsule. Certes, le génie du peintre peut se déployer sur une petite surface, comme sur une grande, et le carré d'un drapeau ou d'un gonfanon a servi maintefois de cadre à des chefs-d'œuvre ⁽²⁾. Mais des travaux de ce genre ont coutume

(1) La première partie de cet article a paru dans le numéro de février.

(2) " Qu'est-ce que la bannière comme production de l'Art? Dans les temps de souffrance, on ne voulait point de bannière dans les processions qui ne fût un chef-d'œuvre. „ Si vous croyez que la bannière est une production de second ordre, allez à Dresde voir le chef-d'œuvre de Raphaël, une bannière. Tous les élèves du Pérugin ont fait des bannières dans des temps de calamité publique. „ Rto. Cours publics sur l'art chrétien à Anvers.

d'être payés plus libéralement que ne le faisaient Messieurs de Fribourg, alors qu'ils accordaient à Friess 10 sols pour l'illustration d'une girouette destinée à la fontaine de Montagny; 2 livres, 8 sols, 4 deniers pour peindre des armoiries à l'arsenal de Fribourg et deux girouettes qu'on plaça sur la maison du péage à la Singine. Les 17 bannières que Friess peignit pour l'armée fribourgeoise ne coûtèrent en tout à l'Etat que neuf livres lausannoises; on en donna cinq pour les gonfanons de l'église de Notre-Dame.

Placé dans des conditions de fortune plus favorables, Friess eût sans doute montré pour cet ordre de travaux la répugnance et le dédain que marquait le peintre Nicolas Manuel dont les historiens bernois nous apprennent qu'il se refusa, à plusieurs reprises, de peindre des gonfanons, et obligea le gouvernement de recourir à certain maître Jacob, moins favorisé de la fortune ou plus accommodant que lui (1).

La position du maître fribourgeois finit cependant par s'améliorer et devenir très-supportable. Vers 1511, il quitta la maison du chancelier Lombard et s'établit au quartier de la Planche, dans le voisinage du Commandeur de St.-Jean, pour lequel il exécuta dans la suite divers travaux. La même année était signalée par un petit acte de libéralité en faveur des Pères Cordeliers, en signe de l'estime et de l'affection singulières qu'il avait vouées à ces Pères, affection et estime qu'on lui rendait bien dans ce couvent, et dont fait foi le *Livre des Anniversaires*. On y lit en effet, à la date de 1511, ces lignes mémorables : " Jean Friess, demeurant
" sur la Planche, fonde un capital de 20 livres pour son anniver-
" versaire. C'est un peintre célèbre, le premier de toute la Suisse
" et l'émule des meilleurs peintres que possède l'Allemagne (2). "

Voilà donc le peintre Friess proclamé par des moines, ses compatriotes, le premier de son art en Suisse et l'un des plus renommés

(1) Tillier, histoire de Berne, III, 608.

(2) Anniversarium fundat Joannes Friess uff der Matten pro 20 fl . Pictor totius Helvetiae princeps, celeberrimorum pictorum universae Germaniae collega extitit. *Liber anniversariorum* ad annum 1511.

des artistes de l'Allemagne ! Dira-t-on peut-être que l'enthousiasme et l'amitié de ces bons religieux se faisaient illusion, qu'ils étaient tout au plus les échos de l'opinion régnante à Fribourg, dont les lourds habitants étaient peu aptes à juger des beautés de l'Art et à en sentir les délicatesses. Mais l'historien Anselme n'était point fribourgeois et n'avait aucun intérêt à louer Friess, qu'il représente jouant un rôle si ridicule dans l'affaire des Dominicains de Berne. Or, Anselme ne fait aucune difficulté de l'appeler le *célèbre peintre Friess* de Fribourg, comme nous disons aujourd'hui le célèbre peintre Cornélius de Munich ou le célèbre peintre Calame de Genève.

Mais, dira-t-on encore, si Friess était si célèbre chez ses contemporains, comment l'écrivain zuricois Füssli a-t-il pu le passer sous silence dans son Dictionnaire des Artistes suisses ? — Ce silence a lieu d'étonner sans doute. Mais il est susceptible d'une interprétation qui sauve à la fois la gloire de notre compatriote et l'impartialité du biographe des artistes suisses. La galerie des peintres de Füssli s'ouvre par les bustes de Holbein et de Manuel, c'est-à-dire avec les deux chefs de l'École allemande moderne. Les représentants de l'art ancien sont totalement négligés, y compris cette admirable école de peintres sur verre qui florissait à Bâle, à Zurich et à Berne au 14^e, au 15^e et même au 16^e siècles.

VII. TABLEAUX DE ST.-JEAN.

Pendant les trois années qui suivirent la fondation de son anniversaire aux Cordeliers, nous perdons de nouveau de vue notre artiste, appelé sans nul doute à doter quelque ville voisine des produits de son pinceau fécond et original.

Son retour, en 1514, est marqué par les peintures dont il orna l'oratoire du Commandeur de St.-Jean dans le quartier de la Planche. Ces peintures, au nombre de quatre, étaient destinées à décorer la porte à deux battants d'un buffet d'autel. Les panneaux, peints des deux côtés, représentaient les principales scènes de la vie de St.-Jean-Baptiste et de St.-Jean l'Évangéliste. Trois de ces peintures existent encore dans notre ville ⁽¹⁾; la quatrième, objet du vanda-

(1) Ces tableaux sont la propriété de M. Vonderweid-Chollet.

lisme d'un potier qui se servait du panneau, sur lequel elle est exécutée, pour boucher l'ouverture de son poêle, est effacé complètement. Quant à l'exécution, ces tableaux offrent les défauts des autres œuvres de Friess, c'est-à-dire l'incorrection du dessin, une certaine raideur anguleuse dans les poses, et l'ignorance des lois de la perspective commune à tous les produits de la vieille école, mais aussi les qualités de cet artiste habile, c'est-à-dire les beautés du coloris, l'élégance dans les draperies, le jeu varié et expressif des physionomies.

L'un de ces tableaux représente saint Jean-Baptiste, prêchant devant Hérode. Les branches d'un arbre desséché servent d'appui-main et comme de chaire au saint précurseur. Un manteau négligemment jeté autour de son corps couvre à peine les membres décharnés de l'ascète. Une parole foudroyante (rapportée par l'Évangéliste saint Mathieu, v. 14), vient de sortir de la bouche du saint et se lit sur une écharpe ou banderole qui se déroule du haut de l'arbre contre lequel est appuyé le prédicateur : « Il n'est pas permis » de posséder la femme de son frère. » A l'ouïe de ce hardi langage, des émotions diverses se peignent sur le visage d'Hérode et sur ceux de ses courtisans assis aux pieds du saint. Tandis que les traits d'une partie des courtisans expriment la surprise, la figure des autres montre l'admiration qu'excite en eux cet acte de vertu et de courage. La physionomie du roi, d'ailleurs grave et majestueuse, trahit un profond ressentiment de l'outrage public qu'il vient de recevoir. La belle-sœur du roi sait mieux se maîtriser ; à peine la colère imprime-t-elle un pli sur sa bouche dédaigneuse. Mais sa haine pour l'homme de Dieu n'en est que plus profonde et ne pourra être assouvie que dans le sang de celui qui en est l'objet. Les soldats, armés de lances, qui entourent l'auditoire, donnent un caractère menaçant à la scène, prélude de la tragédie qui va suivre et que représente le second tableau.

Ici Jean-Baptiste, à genoux dans la cour du palais royal, attend le coup de la mort de la main du bourreau. Une résignation touchante respire dans les traits du martyr. Le bourreau, figure dure et athlétique, vêtu d'un juste-au-corps, bleu ou vert, sur lequel flotte un manteau rouge écarlate, saisit de la main gauche la chevelure du saint, tandis que la droite brandit le glaive fatal. Dans un des angles de la cour, la fille d'Hérodiade, un bassin d'argent

sous le bras, attend le prix sanglant promis par le roi à ses grâces lascives; malgré elle, à la vue de cette scène d'horreur, elle se sent saisie, et veut détourner ses regards. Mais un jeune page, instrument de la vengeance céleste qui commence à s'accomplir, lui pose la main sur l'épaule et lui montre du doigt le glaive nu et levé sur l'homme de Dieu qui va périr victime de ses artifices et de ceux de sa coupable mère (31 ans après la naissance de J.-C.).

Le troisième tableau représente le supplice de saint Jean l'Évangéliste, condamné par Domitien à périr dans une chaudière d'eau bouillante (95 ans après J.-C.). L'empereur préside lui-même au supplice, assis sur un trône élevé, le sceptre en main et le diadème sur la tête. La belle tête de ce persécuteur, ornée d'une barbe blanche, fait ressortir davantage le chétif et sinistre aspect de l'exécuteur subalterne qui, armé d'un puisoir, verse de l'eau bouillante sur la tête du saint, plongé à mi-corps dans la chaudière.

Saint Jean survécut comme on sait à son martyre et fut relégué dans l'île de Patmos où il écrivit son apocalypse. La composition de ce livre mystérieux faisait justement l'objet de la peinture, effacée par la vapeur du poêle du potier et dont on ne saisit plus que quelques traits confus.

Dans plusieurs des tableaux de Friess on voit apparaître un personnage singulier, distinct de tout ce qui l'environne par le costume et évidemment étranger aux héros et aux acteurs des scènes variées qu'a rendues son pinceau. Ce personnage, au visage loyal et bien nourri, invariablement coiffé d'un bonnet rouge ou bleu et d'une houppelande de la même couleur, a la tournure d'un bon bourgeois de nos villes suisses du XVI^e siècle. Ce témoin étrange, qui, tour à tour, assiste au sermon de saint Antoine sur la place d'Assise, au sermon de saint Jean-Baptiste à Bethléem, et au martyre de saint Jean l'Évangéliste à la Porte-Latine, sous Domitien, n'est autre que notre bon Hanz Friess lui-même, dont cette fantaisie commune à Manuel de Berne et à bien d'autres artistes de l'époque, a eu pour avantage de nous révéler ainsi les traits et le caractère.

VIII. DERNIERS TRAVAUX DE FRIESS.

Les tableaux de St.-Jean sont les derniers travaux connus de Friess. Dans un manuscrit du chanoine Fontaine, on attribue à ce

maître un ancien tableau qui ornait l'un des côtés de la nef de la collégiale de St.-Nicolas. Un examen attentif de plusieurs tableaux de cette église n'a produit aucun résultat. Les peintures que nous y avons vues sont d'une date postérieure et d'un *faire* qui n'a rien de commun avec celui de notre artiste.

En revanche, les deux tableaux qu'on voit dans la chapelle de St.-Ignace au Bugnon pourraient bien être sortis du pinceau de Friess. L'un et l'autre sont peints sur bois et représentent, l'un, la descente du Saint-Esprit, et, l'autre, la dispersion des apôtres qui vont prêcher l'Evangile aux nations. Ces tableaux proviennent de la collection de M. le chanoine Fontaine qui, à la page 4 du catalogue de sa galerie de tableaux en fait la description suivante : " Les proportions n'étaient pas encore trouvées, les doigts sont beaucoup trop longs, mais les figures parfaitement tracées et le coloris très-bon. Le rocher est manqué, ainsi que les perspectives; mais le bas (?) des deux tableaux est supérieurement rendu. » Ce jugement, la conclusion surtout est bien vague. Nous sommes réduits à l'accepter, en attendant que nous ayons pu examiner les tableaux du Bugnon et les comparer avec les autres œuvres de Friess.

A partir des tableaux de St.-Jean, nous perdons pour la troisième fois de vue l'artiste fribourgeois. Mais la cause de cette absence nouvelle nous est révélée cette fois dans le protocole ou manuel du Conseil. A la date du 27 juillet 1517, il est dit que la permission a été accordée au maître Hans Friess de *rester hors du canton pour achever son ouvrage*. Le protocole ne fait pas connaître l'endroit où travaillait Friess.

Mais les registres notariaux, source parfois précieuse pour l'histoire domestique et individuelle, suppléent au silence des papiers d'Etat. Nous y apprenons que Friess était établi à Berne, où il fit un séjour de plusieurs années. Il y était encore quand mourut son cousin le conseiller Hans Friess (1518). L'acte contenant les dernières dispositions de ce magistrat, acte rédigé par le notaire et chancelier Jost Zimmermann, est précisément la source où se trouve ce détail biographique. Il en contient encore un autre intéressant pour la position de fortune de l'artiste fribourgeois. Le conseiller Friess léguait 200 livres schilling, monnaie fribourgeoise, à son cousin le peintre, établi à Berne. Cette somme

payable un an après le décès, devait être acquittée par les héritiers du conseiller, à savoir : sa femme Loysa et sa sœur Alice, épouse du seigneur bernois Loys de Buren (1). A quel point cet accroissement de fortune influa-t-il sur l'existence de maître Friess? Jusqu'à quand se prolongea son séjour à Berne? Ce sont-là autant de questions que mes recherches ne sont pas parvenues à résoudre jusqu'ici. A partir même du legs de 1518, la trace du peintre se perd et s'efface complètement à nos yeux. Mais l'auteur de cette notice que le hasard a déjà favorisé de tant de données restées enfouies jusqu'à ce jour, sur la vie et les travaux de l'artiste fribourgeois, conserve l'espoir de finir un jour cette esquisse passablement avancée, et de pouvoir livrer à ses concitoyens le portrait terminé de l'illustre maître qui marchait l'égal des meilleurs peintres de l'Allemagne et qui fut le premier des peintres nationaux avant l'avènement de Holbein et de Manuel.

Alex. DAGUET.

(1) Item geben ich Hansen Friesen, dem Mahler, mines Vettters seligen sohn jetzt gesessen zu Bern auch für ein mal in Jahrfrist nach minemhishei den durch meinen nachgenamseten erben uszurichten *zwei hundert Pfund schilling freyburger-währung*. Ex Jodoco Zimmermann, 1518, fol. 118.

TABLE DES MATIÈRES.

T. 4, 1855

I. LITTÉRATURE.

SCIOBÉRET (Pierre): *L'Homme de lettres à Fribourg*, page 1.

SÉNANCOUR (Eulalie de): *L'accusé Voltaire*, p. 193.

BORNET (Louis): *Scènes dramatiques*, p. 129.

II. LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE ET TRADUCTIONS.

SCIOBÉRET (Pierre): *Fragments de Rabener*, p. 48.

HERMANN (Joseph): *Machiavel jugé par Maccaulay*, p. 148 et 276.

MAURON (Alexandre): *Le Spectre fiancé*, traduit de WASHINGTON IRWING, p. 161. — *Un Orateur de salon public*, traduit de DICKENS, p. 125.

III. POÉSIE.

GLASSON (Nicolas), p. 30.

MAJEUX (Auguste), p. 126.

VERCHÈRE (Antoine), p. 96, 192, 222 et 228.

SCIOBÉRET (Pierre), p. 124, 252.

JACOTTET (Charles), p. 220.

LAMBOSSY (Louis), p. 156.

STERROZ (Joseph), p. 285, 287 et 288.

IV. POÉSIE EN PATOIS ROMAN.

BORNET (Louis): *L'Essorni*, p. 63.

V. ROMANS ET NOUVELLES.

DE BONS (Charles-Louis) : *Supersax*, épisode de l'histoire du Valais et de Fribourg, p. 289, 324, 353.

JACOTTET (Charles) : *Les noces de mon cousin Jean*, p. 241 et 266.

Voir à la rubrique : *Littérature étrangère*.

VI. SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

DRUEY : *Caractère des Institutions politiques*, p. 184.

BORNET (Louis) : *Les Institutions suisses*, p. 230.

Voir à la rubrique : *Littérature étrangère*.

VII. HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

MONTENACH (Jean) : *Souvenirs du Congrès de Vienne*, édités par Alex. DAGUET, p. 91, 211.

DAGUET (Alexandre) : *Hanz Friess, peintre fribourgeois au seizième siècle*, p. 55 et 375.

MAJEUX (Auguste) : *Claude Lebeau de Morlon*, p. 24, 44, 77.

VIII. VOYAGES.

D^r BERCHTOLD (Jean) : *Souvenirs de Rome*, p. 19, 97.

LE MÊME : *Voyage en Occident par un Slave du 15^e siècle*, p. 65.

IX. INSTRUCTION PUBLIQUE.

AYER (Cyprien) : *Revue de l'Instruction publique dans le canton de Fribourg*, p. 27 et 83.

MAURON (Alexandre) : *De l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires de la campagne*, p. 204.

X. LINGUISTIQUE.

AYER (Cyprien) : *De la permutation des lettres dans la langue française*, p. 279, 313 et 343.

XI. BEAUX ARTS.

CUONY (Albert) : *Chronique musicale*, p. 6.

XII. VARIÉTÉS.

MARRO (Chrétien) : *Fragments d'un dictionnaire plus ou moins historique, géographique, etc., du canton de Fribourg* : Romont, p. 14; Estavayer, p. 33; Rue, p. 403; Villarepos, p. 180; Morat, p. 257.

XIII. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

SCIOBÉRET (Pierre), p. 189.

BORNET (Louis), p. 202.

MAJEUX (Auguste), p. 63.